This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

INDIANA
UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Tome XIX Nos 1-4 1902

REVUE BÉNÉDICTINE

REPRODUCTION ANASTATIQUE 1962

DIRECTION ET ADMINISTRATION : ABBAYE DE MAREDSOUS (Belgique)

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE.

TOME XIX. — 1902.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE

DIX-NEUVIÈME ANNÉE.

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique.

1902.

Digitized by Google

BX 3001
.R45
v. 19

INDIANA UNIVERSITY LIBRARY

Digitized by Google

9-17-63

L'ANNÉE LITURGIQUE À AQUILÉE ANTÉRIEUREMENT À L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE

d'après le CODEX ÉVANGELIORUM REHDIGERANUS.

LE temps nous a conservé relativement peu de chose des monuments liturgiques d'Aquilée, cette antique et puissante métropole dont le nom évoque tant de grands et mélancoliques souvenirs. Ce que nous avons jusqu'ici de plus ancien est l'*Aquileiense Catechumenorum scrutinium*, publié au XVIIIe siècle par le dominicain Bernard de Rubeis, et qui remonte au temps du patriarche Lupo 1er (vers 860). Mais ce document, sur lequel l'attention a été rappelée en ces dernières années par ceux qui se sont occupés du texte et de l'histoire du Symbole (1), est de date relativement trop récente pour qu'on puisse se flatter de posséder en lui un témoin authentique du pur usage aquileien ; de l'aveu des érudits, il représente plutôt une combinaison des Ordres romains des VIIe et VIIIe siècles avec certaines particularités locales plus anciennes. D'ailleurs, il ne nous renseigne que sur un point de détail, non sur l'ensemble de la liturgie de l'église à laquelle il se rapporte.

Il existe pourtant un autre document, à l'aide duquel on eût pu, depuis presque quarante ans déjà, reconstituer d'une façon assez satisfaisante le cadre de l'année liturgique dans l'église d'Aquilée, avant les envahissements et le triomphe définitif de l'influence romaine. Mais, tout comme les péricopes napolitaines des Évangiles anglo-saxons, ce document n'est guère sorti du petit cercle des amateurs d'anciens textes bibliques ; les liturgistes, qui seuls eussent été capables d'en apprécier la valeur, semblent l'avoir totalement ignoré jusqu'à ce jour.

1. G. L. Hahn, *Bibliothek der Symbole*, 3e édit. p. 43, note 66. — Fr. Wiegand, *Die Stellung des apostol. Symbols*, I, 216.

Digitized by Google

Je veux parler du *Capitulare evangeliorum* qui fait partie du CODEX REHDIGERANUS (=*l*).

Ce manuscrit du VIIe siècle, qui contient l'une des versions des Évangiles antérieures à la correction de saint Jérôme, a été édité par H. F. Haase à Breslau en 1865-66. Il est regrettable que MM. Wordsworth et White, non seulement n'aient pas recouru directement au manuscrit pour leur édition, d'ailleurs admirable, du texte latin du Nouveau Testament, mais encore soient réduits à confesser que le livre de Haase n'est pas venu entre leurs mains (1). Disons que celui-ci doit être, en effet, assez difficile à trouver : je n'en aurais peut-être moi-même jamais pris connaissance, sans le zèle presque unique de mon excellent confrère et ami, le Dr Odilon Rottmanner, O. S. B., à collectionner ces reproductions si précieuses des plus anciens manuscrits bibliques.

Le *codex Rehdigeranus* ne porte pas, comme tant d'autres manuscrits bibliques, d'annotations liturgiques en marge, à part quelques exceptions sans importance. Il ne fournit pas non plus, comme les livres anglo-saxons, une simple liste des jours auxquels on devait faire la lecture dans tel ou tel évangile, laissant ainsi au lecteur la besogne délicate de reconstituer tant bien que mal et l'économie du cycle liturgique et la teneur précise des péricopes. Nous avons ici mieux que cela. Au fol. 92, à la suite du sommaire de Marc, un feuillet blanc a été utilisé par une main lombarde du VIIIe siècle pour y transcrire, non sans maints indices de barbarie, un vrai *Capitulare evangeliorum*, c'est à dire, la table, mois par mois, des différentes réunions liturgiques, avec l'indication exacte du *capitulum* et même les premiers mots de la lecture assignée à chaque réunion. Deux choses seulement laissent place au regret. D'abord, le *Capitulare* n'est pas complet, il s'arrête vers la fin de juin, l'espace ayant fait défaut pour marquer les derniers mois : du moins pouvons-nous nous consoler par le fait que ce qui manque constitue dans toutes les liturgies la portion la moins significative du cycle. On pourra également remarquer que l'éditeur, de son propre aveu, semble n'avoir pas toujours bien déchiffré, encore moins bien compris, ces notes liturgiques. C'est pourtant son édition que, faute d'avoir pu consulter le manuscrit même, je devrai me contenter de reproduire ici provisoirement. Mais le manuscrit existe toujours à la bibliothèque Rehdiger de Breslau, et j'espère bien que ces

1. « Hic liber nobis praesto non fuit, sed interdum ex Tischendorfii Testamento graeco citatur ». (Praefat., p. XXXII).

Digitized by Google

pages, destinées à attirer sur lui l'attention des liturgistes, provoqueront tôt ou tard une édition plus satisfaisante du précieux *Capitulare* qu'il contient. Je préviens le lecteur que, dans la liste ci-dessous, les chiffres arabes ont été ajoutés par moi, les uns pour distinguer entre eux les différents articles, les autres pour indiquer les chapitres et versets de l'Évangile d'après les divisions actuellement en usage.

o. SECUNDA DOM. DE AUENTUM DOMINI euangelium secundum Matth. cap. CCLXV. Egressus Dominus ihesus de templo ibat (24, 1).

✠ IN NOMINE DOMINI INCIPIT CAPITULARE EUANGELII.

MENSE DECEMBRIO.

1. DE AUENTUM DOMINI · PRIMA DOMENICA euangelium secundum Matth. cap. CCXLVII. Cum uideretes abuminacionem (24, 15).
2. SECUNDA DOM. Ioh. XXXIII. Venet dominus in ciuitatem samaria que dicitur sichar (4, 5).
3. TERCIA DOM. Matth. CII. Iuhannes cum audisset in uincolis opera xpi (11, 2).
4. QUARTA DOM. Luc. VI. Anno quinto decimo imperii (3, 1).
5. QUINTA DOM. Luc. II. Mense sexto messus est angelus gabrihel (1, 26).
6. IN UIGILIIS NATALEM DNI Matth. III. Xpi generatio sic erat (1, 18).
7. IN NATALEM DNI Luc. II. Exi intedictum ad cesarem (2, 1).

---

o). D'après Haase, cette première annotation est écrite de la même main que le reste, bien qu'ajoutée après coup au-dessus du titre général. Il est étrange toutefois que nous ayons ici, sans aucune raison apparente, deux lectures assignées au second dimanche de l'Avent; d'autant plus que cette seconde lecture devrait précéder plutôt que suivre la péricope marquée pour le premier dimanche. Dans le Sacramentaire (ambrosien) de Bergame publié récemment par nos confrères de Solesmes, l'évangile du premier dimanche de l'Avent comprend à la fois nos deux sections *o* et *1*. Il n'est pas impossible que l'addition *o* ait été suggérée par le désir de se rapprocher de l'usage milanais, soit quant à la teneur de la première péricope, soit même quant au nombre des dimanches. Nous n'avons ici, en effet, que cinq dimanches de l'Avent, comme dans le Sacramentaire Gélasien, le Lectionnaire de Silos et les Péricopes napolitaines, au lieu qu'il y en a six dans le rit ambrosien comme dans le mozarabe. — L'indication « cap. CCLXV » est fautive, et doit être remplacée par « cap. CCXLII ».

2). L'assignation de cet évangile de la Samaritaine au temps de l'Avent est jusqu'ici sans exemple: elle aura été probablement suggérée par le passage *Scio quia Messias venit.*

5). A Milan pareillement, le récit de l'Annonciation se lit le dernier dimanche avant la Noël.

Digitized by Google

8. IN NAT. [EFANTORUM?] Matth. VII. Apparuit angelus dni ioseph in somnis (2, 19).

9. IN NATALEM SCI ESTEFANI Matth. CCXL. Dicebat dns ihs ad turbas iudeorum. ecce ego mitto ad uos prophetas (23, 34).

10. IN NATALEM SCI IOH. Ioh. ad finem. Conuersus petrus uidit illum discipolum (21, 20).

11. IN NATALEM SCI IACOBI Matth. LXXVII. Circumibat dns ihs ciuitates omnes castellas (9, 35).

M. IANUARIO.

12. IN OCTABAS DNI Luc. IIII. Postquam consummati sunt dies octo (2, 21).

13. DIE DOMINICO POS OCTABAS DNI Ioh. I. In principio erat uerbo (1, 1).

14. IN UIGILIIS THEOPHANIAE [AD MATODINAS?] Matth. XIII (3, 13). Ioh. XXIIII Sic deus dilixit mondo (3, 16)

15. IN IPSA THEOPHANIA Matth. IIII. Cum natus esset ihs in bletem iude (2, 1).

16. DOM. POST THEOPHANIA Ioh. XVIIII. Nupcie facte sunt in cana (2, 1).

17. SECUNDA DOM. Ioh. XXXVII. Venet dns ihs in canaan gal. (4, 46).

8-9). Une singularité de ce *Capitulare*: la fête des Innocents est célébrée le lendemain même de Noël, avant la saint Étienne. A Constantinople également, et à Jérusalem jusqu'au VIIe siècle, la fête du protomartyr était reculée au 27 décembre, mais pour d'autres raisons. Remarquer ici le terme INFANTUM, qui se laisse aisément deviner sous la forme barbare EFANTORUM. C'était le mot employé à Carthage, dans les Gaules, et dans l'église wisigothique d'Espagne : à Rome à Milan et à Naples, on disait *Innocentum*.

10-11). Le calendrier de Carthage et les sacramentaires gallicans marquent ici une fête commune à saint Jean et à saint Jacques; mais il s'agit de Jacques le Majeur, fils de Zébédée. Dans les livres ambrosiens et mozarabes, au contraire, Jean et Jacques ont chacun leur fête distincte, séparée même l'une de l'autre par la fête des Innocents; mais Jacques est le « frère du Seigneur », et c'est proprement son ordination qu'on célébrait à Milan. Dans le sacramentaire de Bergame, l'épître de la messe (Gal. I, 11-19) a trait à Jacques, frère du Seigneur; l'évangile (Math. 20, 20-28), au fils de Zébédée. Il y a donc eu une certaine hésitation, dans les différentes églises d'Occident, touchant l'identité du saint Jacques, fêté après la Noël. Notre 11e péricope doit se rapporter plutôt à Jacques le Mineur, conformément à l'usage milanais : c'est du moins ce qui semble résulter et de la coïncidence des dates (29 déc.) et du texte choisi comme évangile.

13). Même évangile à pareil jour dans la liturgie mozarabe.

14 suiv.) La *Theophania* est la fête désignée généralement dans l'église latine sous le nom d'Épiphanie, parfois d'*Apparitio*. Il serait intéressant de savoir au juste où et à quelle époque on a fait d'abord usage de ce terme de Théophanie : on le trouve, vers l'époque carolingienne, assez répandu en Occident, bien qu'il semble avoir été, dans le principe, complètement étranger à la langue liturgique de Rome.

Digitized by Google

18. TERCIA DOM. Luc. IIII. Cum factus esset dns ihs annorum duodicem (2, 42).
19. QUARTA DOM. Ioh. VIIII. Deo nemo uidet umqua (1, 18).
20. QUINTA DOM. Ioh. XVI. Stabat iohannes et discipoli eius duo (1, 35).

M. FEBRUARIO.

21. PRIMA DOMENICA Ioh. XXIIII. Venet dns ihs et discipoli eius in iudea (3, 22).
22. SECUNDA DOM. Luc CLXXXI. Homo quidam fecet cenam magna (14, 16).
23. TERCIA DOM. Matth. CC. Dicebat dns ihs ad discipolos suus similem est regnum celorum homini patri familias (20, 1).
24. QUARTA DOM. Matth. CLXXXVIIII. Simile est regnum celorum homini regi qui uoluit racionem ponere (18, 23).

M. MARCIO.

25. IN CAPUT SEXAGISIMI Luc. CXC. Homo quidam abuet duos filios (15, 11).
26. IN QUINQUAGESIMA Matth. XLIIII. Si dimiseretes hominib. peccata eorum (6, 14).
27. IN QUATRAGESIMA Matth. XV. Ductus est dns ihs in diserto (4, 1).
28. IN QUATRAGESIMA Luc. CLI. Nolite timere posillus grex (12, 32).
29. IN UIGISIMA Ioh. LXXXVII. Ego sum lux mondi (8, 12).
30. ITEM SEQUENTI DOM. Ioh. LXXXVI. Preteriens dns ihs uidet homine ceco (9, 1).
31. DOM. ANTE SIMBOLO Ioh. XCIIII. Erat homo quidam infermus nomine lazarus (11, 1).

---

25). Deux semaines seulement de préparation au Carême : la Sexagésime et la Quinquagésime. Même particularité dans les anciens livres milanais et dans l'église de Capoue au VIe siècle, probablement aussi à Naples (Cf. Rev. Bénéd., déc. 1891. VIII, 534, note 1).

28). *In quatragesima*, p. e. erreur de copiste pour *In trigesima*, nom du dimanche avant la *Vicesima* dans les lectionnaires d'Alcuin et de Theotinchus (E. Ranke, *Pericopensystem*, Monum. p. VIII et LXXXVI).

29). *Vicesima*, nom du quatrième dimanche dans ces deux mêmes lectionnaires comme dans les livres de Silos. Ainsi les dénominations sont identiques, mais l'application diffère : il désigne ici manifestement le troisième dimanche.

30). Voici que reparaissent les célèbres péricopes qui ont donné leur nom aux dimanches *de Caeco* et *de Lazaro* dans la liturgie quadragésimale des églises d'Espagne et de Milan. Ici, comme à Milan, ces lectures sont assignées aux deux dimanches correspondant à ceux que nous appelons de *Laetare* et de la Passion ; il en était un peu autrement en Espagne.

Digitized by Google

32. IN PRIMO SCRUDINIO Matth. XCII (*corr. au-dessus* CXCII). Oblati sunt dno ihu paruolis (19, 13).

33. IN SEC. SCRUDENIO Matth. CLXXXVIII. Adcesserunt discipoli ad dno iho dicentes (18, 1).

34. IN TERCIO SCRUDENIO Matth. CCII. Adcesset a dno ihu mater filiorum zebedei (20, 20).

35. ITEM SEC. FERRIA AD MATODINAS Ioh. XXIIII. Erat homo ex phariseis nihodemus nomine (3. 1).

36. TERCIA FIRRIA Matth. CC. Simile est regnum celorum hominis patris familias qui exiit prima mane (20, 1).

37. QUARTA FERRIA Luc CCXXXVII. Ingressus dns ihs in templo cepet eicere (19, 45).

38. QUITA FIRRIA Luc. CCXLI. Erat homo qui plantauet uinea (20, 9).

39. SEXTA FIRRIA Luc. LXXIIII. Rogauit dno quidam phariseus (7, 36).

40. SEPTIMA FERRIA Luc. CCXLIIII. Et obseruantes insigier omnes *(insidiatores ?)* dno (20, 20).

41. IN SIMBOLO Matth. CCVI. Cum adpropinquaret dns ihs hierusolima (21, 1).

42. SECUNDA FERRIA Ioh. XCIII. Conligerunt pontifices et pharisei consilio (11, 47).

43. IN SIMBOLO SUPER OLIUO Ioh. cap. *(chiffre omis)*. Cum ueneret dns ihs hierusolima (12, 12).

32-34). Trois scrutins, c'est le nombre indiqué au VIe siècle dans une des questions de Senarius au diacre Jean : « Quare tertio ante pascha scrutinentur infantes » (P. L. 59, 401); celui qui ressort du sacramentaire gélasien et de l'évangéliaire de Naples. On s'y tenait encore à Milan, au cours du XIIe siècle, comme le prouve le chapitre de Beroldus, intitulé « De scrutinio primo, et secundo, et tertio » (édit. Magistretti, p. 92). A Rome, au contraire, dès le VIIe/VIIIe siècle, on avait adopté le nombre mystique de sept scrutins. Cf. Fr. Wiegand, *Die Stellung des apostolischen Symbols im Kirchlichen Leben des Mittelalters*, p. 217 suiv.

35). Impossible de savoir au juste en quoi consistait cet office du lundi *ad matodinas*, si ce n'est que le choix de la lecture indique assez qu'il s'agit de la préparation des aspirants au baptême. Comp. la rubrique (145) des péricopes de Naples : *De XLgisima post III Dominicas sabbato mane post scrutinium.*

36 suiv.) On remarquera qu'il y a chaque jour au moins une fonction sacrée, durant ces deux dernières semaines du Carême : encore un trait d'analogie avec le vieil usage romain, d'après lequel le second dimanche avant Pâques ouvre, pour ainsi dire, un nouveau temps liturgique aux particularités multiples.

41). *In simbolo*, c'est à dire, le dimanche des Rameaux, ainsi appelé de ce qu'à Milan, en Gaule, en Espagne, avait lieu ce jour-là la « Tradition du Symbole » aux néophytes.

43). Cet article devrait venir après le 41e. Il y a également deux messes, et par conséquent deux évangiles marqués pour ce dimanche dans les livres ambrosiens. De même dans les Évangiles de Munich Clm. 6224, qui doivent provenir du Norique, d'après ce qu'a bien voulu me dire, après un serieux examen, l'éminent paléographe Mons. A. Ceriani. Là, de plus, le dimanche avant Pâques est désigné à deux reprises par le nom de *Dominica in olivo*, appellation identique au *super olivo* que nous avons ici. Cf. Rev. Bénéd. juin 1893. X, 251

Digitized by Google

44. TERCIA FERRIA Matth. CCLXXVII. Nescites quia post biduum pasca fiit (26, 2).
45. QUARTA FERRIA Ioh. XVII. Nunc enim anima mea turbata est (12, 2[-]).
46. AD MATODINAS IN CENA DNI Ioh. CXV. Cum adciperet dns lenteum (13, 4).
47. IN CENA DNI Matth. CCLXXVIII. Prima agimorum (26, 17).
48. SEXTA FERRIA Matth. CCCXVII. Mane factum concilium (27, 1).
49. IN NOCTE MAGNA Matth. CCCLII. Vespere sabati (28, 1).

M. ABRILE.

50. IN PASCA Matth. ad finem. Undice discipoli abierunt (28, 16).
51. SECUNDA FERRIA Ioh. CCVIIII. Una sabati maria magdalene (20, 1).
52. TERCIA FERIA Luc. CCCXXXVIIII. Ecce duo ex discipolis dni (24, 13).
53. QUARTA FERIA Luc. CCCXXXVI. Una sabati ualde deluculo (24, 1).
54. QUINTA FIRIA Ioh. CCXVIIII. Manefestauit se dns ih. ad mare (21, 1).
55. SEXTA FERIA Luc. CCCXL. Stetit dns ihs in medio (24, 36).
56. SABATO POST PASCA DNI Marc. CCXXXIII. Surgens dns ihs apparuit mariae magdalene (16, 9).
57. IN OCTABAS PASCE Ioh. CCXIII. Cum sero esset facto (20, 19).
58. IN [LUNES ?] POST OCTABAS DNI [ADPOSITIS ?] Marc. ad finem. Eontes in mondo uniuersum (18, 15).
59. PRIMA DOMENICA POST OCTABAS DNI Ioh. XVIIII. Discendet dns cafarnaum ipse et mater eius (2, 12).
60. SECUNDA DOM. Ioh. LXXXVIIII. Ego in hunc mundo ueni (9, 39).
61. IN INUENCIONE CRUCIS Matth. CLXX. Si quis uult post me uenire (16, 24).

46-47). Ce double office du Jeudi saint, avec lecture d'une partie de la Passion le matin ou l'après-midi, figure dans la plupart des livres gallicans, milanais ou espagnols.

48). C'est aussi à cet endroit de S. Mathieu que commence l'évangile du Vendredi saint au missel mozarabe. Les livres ambrosiens n'indiquent pour ce jour aucune lecture évangélique, sauf le Cod. Ambros. C. 39. Inf. qui a en marge de Math. 27, 1 *Veneres mane*; mais la liturgie dont il est jusqu'ici l'unique témoin ne saurait être qualifiée strictement de milanaise.

49). *In nocte magna.* Combien il est intéressant de retrouver ici tout juste la même appellation que dans l'*Apostolus* de Capoue du VIe siècle : « ante noctu magna », « in noctu sancta » (*Anecd. Mareds.* I, 442).

58). *In lunes.* Haase lui-même donne sa lecture comme douteuse. Je crois que cela veut dire « pour le lundi », comme *In veneres* dans l'Ambr. C. 39. Inf. signifie « pour le vendredi ». Quant au mot, également douteux, *adpositis*, il faut vraisemblablement y voir l'équivalent de l'expression bien connue « in albis depositis ». Il s'agit donc d'une dernière réunion des nouveaux baptisés au lendemain de l'octave pascale. Comp. la péricope napolitaine (165): *Feria II post albas.*

61). On voit combien cette fête de l'Invention de la Croix au 3 mai a été de bonne heure universellement répandue en Occident; elle nous apparaît partout, à Naples, à Milan, en Gaule, en Espagne. Rome seule semble avoir fait exception, et préféré la date palestinienne du 14 septembre; encore faut-il noter que la fête de l'Invention figure déjà au sacramentaire gélasien, mais probablement par suite d'une addition ou retouche opérée en Gaule.

Digitized by Google

62. IN [MECIO?] PENTICOSTEN Ioh. LXXV. Mediante die festo (7, 14).
63. TERCIA DOM. Ioh. CXXVII. Non turbetur cor uestrum (14, 1).

M. MAGIO.

64. QUARTA DOM. Ioh. CXLVIIII. Modicum eciam non uideuites me (16, 16).
65. IN [ASCENSU?] DOM. Luc. CCCXLII. Hec sunt uerba que locutus sum (24, 44).
66. QUINTA DOM. Ioh. CXLV. Cum ueneret paraclitus quem ego (15, 26).
67. IN UIGILIIS PENTICOSTEN Ioh. LXXXI. In nouissimo die magno (7, 37).
68. IN PENTICOSTEN Ioh. CXXVIII. Si diligetes me mandada mea (14, 15).
69. PRIMA DOMENICA POST PENTICOSTEN Ioh. CLIIII. Sublebatis oculis dns ihs (17, 1).
70. SECUNDA DOM. Luc. CXCI. Nemo potens duob. domenis seruire (16, 13).

M. IUNIO.

71. sec. Ioh. cap. LXXXVIIII. Preteriens dns ds (*pour* ihs) uidit homine ceco (9, 1).
72. SECUNDA DOM. Math. CLVIII. Egressus dns ihs ibam in diserto loco (15, 21).
73. TERCIA DOM. Luc. (*cap. om.*) Similem est regnum celorum hominis patrisfamilias qui siminauit bonum semen (Matth. 13, 24).
74. QUARTA DOM. ANTE NATALEM SCI IOH. Luc. I. In diebus erodis regis fuit sacerdus nomine Iaharias (1, 5).

Il y a encore çà et là quelques indications frustes au cours du texte même des Evangiles, mais aucune n'est de la même écriture lombarde que notre *Capitulare*, sauf ces deux-ci, à ce qu'il paraît: vis à vis de Luc 2, 22-40 ✠ IN PURIFICATIONE SCAE MARIAE; en face de Jean 12, 20 ✠ IN SCI LAURENTI.

---

62). Il faut lire *in mediopenticosten*, la Mi-Pentecôte, solennité un peu étrange, d'origine orientale, dont en Espagne et en Gaule on a fait une « mi-carême », tandis que dans la Haute-Italie et dans la région du Danube on l'a maintenue à sa vraie place, au milieu de la cinquantaine pascale. Cf. Rev. Bén., VI, 199 suiv. et X, 253.

65). *In ascensu*, ou plutôt *in ascensa*? C'est le terme employé dans les péricopes napolitaines, et je l'ai retrouvé naguère sur les lèvres des gens du peuple, dans les environs du Mont-Cassin.

67). V. la note à l'art. 141, Rev. Bén. VIII, 491.

69). Cette prière sacerdotale du Sauveur est marquée maintenant au missel romain pour la veille de l'Ascension. A Naples, on la lisait à la dernière réunion des baptisés, le lundi après l'octave de Pâques; à Tolède, le jour même de la Pentecôte, par lequel se termine la commémoraison annuelle des grands mystères du Christianisme. On le voit, ici encore, l'application peut différer, l'idée inspiratrice est la même.

Digitized by Google

Il suffira à un connaisseur quelconque de jeter un coup d'œil sur la liste reproduite ci-dessus et sur les notes dont elle est accompagnée, pour constater que nous avons là un type liturgique non encore signalé, ayant sa physionomie propre, ses traits caractéristiques suffisamment conservés, si bien qu'on est porté tout naturellement à lui assigner une place dans le voisinage de la liturgie milanaise.

Mais pourquoi songer à Aquilée, plutôt qu'à toute autre église de la Haute-Italie ? D'après une note tracée à la fin de l'évangile de S. Luc, il semble que le manuscrit fut acheté à Vérone par Rehdiger, le 6 janvier 1569 : « 69. 6. Jenaro Verona.» Toutefois, d'après H. F. Haase, il ne devait guère y avoir alors beaucoup plus d'un siècle qu'il avait été transporté dans cette dernière ville : auparavant, il était à Aquilée. C'est ce que l'éditeur du codex affirme positivement à deux reprises dans sa préface, et il s'engage à le prouver un jour : *quem olim Aquileiensem fuisse docebo... Aquileiensem autem eundem certe ante medium saeculum XV. fuisse alibi docebimus.*

Haase a-t-il rempli sa promesse ? Je ne saurais le dire, les recherches que j'ai faites à ce sujet étant demeurées sans résultat. Il m'est pareillement impossible de deviner sur quels indices il se fondait pour attribuer ces Evangiles à l'église d'Aquilée. Ce ne sont pas, à coup sûr, nos annotations liturgiques qui l'ont porté à exprimer cet avis, car, ainsi qu'on l'a vu plus haut, il ne s'est nullement rendu compte de leur signification. Et pourtant il faut que ce savant, dont le travail fait d'ailleurs une très bonne impression, ait eu des motifs sérieux de se prononcer d'une façon si catégorique sur l'origine du manuscrit. Voilà donc un point que je me permets de recommander à l'intérêt des personnes que leur situation met à même d'y donner une réponse satisfaisante : Quelles preuves peut-on alléguer de la provenance aquiléienne du *Codex Evang. Rehdigeranus* ?

En attendant, j'essaierai de faire valoir certaines considérations de détail, auxquelles d'autres peut-être ne songeraient pas à faire attention, et qui me semblent confirmer la proposition formulée par H. F. Haase.

Dans son ouvrage en trois livres contre Félix d'Urgel, écrit entre 794/799, saint Paulin, patriarche d'Aquilée, s'exprime ainsi, livre III, ch. 12 (P. L. 99, 444 c.), au sujet des mots *neque Filius*, ch. XXIV, v. 36 de S. Mathieu :

Digitized by Google

> Sed quoniam in antiquariis Evangeliorum authenticis,quae penes nos et in scrinio sanctae nostrae retinentur ecclesiae, Filii vocabulum in eodem Evangelii loco insertum minime valuit reperiri, etc.

Or, dans les Évangiles de Rehdiger, les mots *neque Filius* ne se lisent pas à cet endroit de Mathieu : je sais bien que les éditeurs anglais mettent ce manuscrit au nombre de ceux qui contiennent ces deux mots, mais c'est certainement une erreur.

Par contre, on les trouve insérés dans les *Codex Foroiuliensis* (J), lequel, autrement, se trouverait assez rapproché, par sa date comme par son lieu d'origine, de notre *Cod. Rehdig.* On le dit, comme lui, du VIIe ou même du VIe siècle ; après avoir appartenu pendant des siècles à l'église d'Aquilée, il est présentement conservé en majeure partie à Cividale del Friuli, et M. le prof. Th. v. Sickel croit qu'il provient d'un monastère de Duino, l'antique *Pucinum*, entre Aquilée et Trieste. Parmi les noms propres très nombreux tracés en marge au IXe siècle, ou y lit ceux des membres de la famille qui régnait pour lors en Bulgarie (1).

Le savant della Torre, qui a décrit minutieusement ce *Cod. Foroiuliensis* au siècle dernier (2), le croyait plutôt originaire de Pavie, ou tout au moins de quelque église du rite ambrosien. Cette opinion, rejetée aujourd'hui par les érudits, lui avait été suggérée notamment par la présence, en marge du texte évangélique, de diverses annotations qui lui semblaient se référer à la liturgie milanaise, celles-ci entre autres :

Mt. 26, 1	DE AUTHENTICA · III · FIRIA.
27, 1	DE AUTHENTICA · V · FIRIA.
Io. 11, 47	PARABULA SECUNDA DE AUTHENTICA.
12, 36	PARABULA PRIMA DE AUTHENTICA.
13, 1.	PARABULA QUARTA FIRIA DE AUTHENTICA.

Il est bien vrai que le mot *authentica*, pour désigner la semaine sainte, est caractéristique de la langue liturgique de Milan (3). Mais qu'est-ce qui nous dit qu'il n'a pas été reçu en certaines églises ayant leur liturgie spéciale, quoique apparentée à celle de cette métropole ? En tout cas, il est remarquable qu'aucune des péricopes

1. C. L. Bethmann, Die Evangelienhandschrift zu Cividale, *Neues Archiv* II, 113 suiv.
2. Dans le grand ouvrage de J. Bianchini, *Evangeliarium quadruplex* etc.
3. Pas exclusivement pourtant : je viens de la rencontrer dans le fameux *Praedestinatus*, ouvrage du Ve siècle, et de provenance gallicane, à ce qu'on croit généralement : « Denique in ipsa authentica hebdomada Paschae, inventi sunt epulantes et porcorum carnibus trahentes convivia » (lib. 1, cap. 82. Migne 53, 615 c.).

Digitized by Google

du Codex de Cividale ne concorde avec celles du lectionnaire ambrosien ; tandis que deux certainement, peut-être même trois ou quatre, si l'on y regardait de plus près, sont identiques aux articles 42 et suiv. du *Capitulare* du Cod. Rehdig.

Il y a plus : ce terme si curieux, trois fois répété, PARABULA, rappelle de suite à la pensée que, dans le *Rehdigeranus*, on lit en tête du sommaire de Marc et de Luc: INCIPIUNT CAPITULA PARABOLARUM, et à la fin du sommaire de Marc : EXPLICIUNT CAPITULA PARABOLARUM. Pour Mathieu et Jean, on ne saurait rien dire, le manuscrit étant défectueux à l'un et l'autre endroit. C'est, comme on le sait, de ce mot *parabola* qu'est venu notre mot français, *parole*. Les *parabolae* des codices J et *l* auraient-elles une relation quelconque avec les sections des Évangiles connues sous le nom de ῥήματα des manuscrits syriaques? Voilà encore un problème qu'il serait intéressant d'élucider (1).

Dans l'édition Wordsworth et White des Évangiles latins, le terme en question ne figure que deux fois. C'est dans la Bible de Théodulphe, en tête des sommaires de S. Marc: INCIPIT CAPITULATIO PARABOLARUM EIUSDEM, et à la fin : EXPLICIUNT CAPITULA PARABOLARUM.

Encore un point de contact du *Cod. Foroiul.* avec les Évangiles de Rehdiger. Au fol. 6ᵛ du premier, on a transcrit, dès le IXᵉ siècle à ce qu'il paraît, une formule d'annonce de la fête de Pâques, formule qui est la même dont on se servait anciennement dans l'église d'Aquilée. En dehors du jour même de Pâques, on n'annonçait que la date de la Sexagésime, en ces termes : « *Caput vero Sexagesimae*... vigesimo die de mense februario. » Dans le bas moyen âge, on a modernisé la formule en changeant «Caput Sexagesimae» en « Caput ieiunii. » N'est-ce pas là encore une ressemblance curieuse avec la rubrique 25 de notre *Capitulare Rehdig.* : IN CAPUT SEXAGISIMI ?

Il y a donc lieu de croire que H. F. Haase avait de bonnes raisons pour assigner Aquilée comme la patrie d'origine du manuscrit acheté en 1569 à Vérone par Rehdiger. Ces raisons, je le répète, il serait avantageux qu'elles fussent connues et mûrement examinées. Peut-être alors serions-nous en état de combler une lacune regrettable dans notre connaissance des différents types liturgiques de l'Occident. M. Duchesne a écrit à ce sujet dans ses *Origines du*

1. Voir la note de F. C. Burkitt dans le *Journal of theolog. Studies* d'avril 1901, p. 429 suiv.

Digitized by Google

culte chrétien (1) : « Les documents font défaut pour Aquilée et pour les provinces danubiennes. » Dans le *Capitulare* du Rehdig. nous posséderions un précieux document pour Aquilée,comme nous en avons probablement un, trop fruste, hélas ! pour les provinces danubiennes, dans les rubriques marginales du Cod. Monac. 6224. Et nous aurions ainsi l'occasion de constater qu'ici encore le célèbre académicien a fait preuve de cette divination qui est le génie du vrai savant,quand il a ajouté aux paroles déjà citées : « Il est probable que, dans la province d'Aquilée et dans les provinces danubiennes, l'usage liturgique ressemblait plutôt à celui de Milan qu'à celui de Rome. »

D. G. MORIN.

1. 2e édit. p. 83, note.

Digitized by Google

LA CHRONOLOGIE
DES
PREMIÈRES LISTES ÉPISCOPALES DE ROME.

II

VI. *Autres objections à l'existence de la liste d'Hégésippe.*

DANS un article précédent (Oct. 1901), j'ai établi qu'Hégésippe a vraiment composé une liste de Papes jusqu'à Anicet. Je n'y ai répondu qu'aux arguments de Harnack, qui n'est pas seul de son sentiment, et cependant il n'y a que peu de chose à ajouter. Zahn (1), Mc Giffert (2) et Ehrhard (3) sont d'accord avec Harnack pour déclarer que διαδοχὴν ἐποιησάμην est intraduisible. J'ai déjà (p. 411) cité contre lui Lightfoot, Renan et Duchesne ; on peut leur adjoindre, entre autres, Funk (4), Weiszäcker (5), Salmon (6). Sans doute, l'expression est incorrecte, incomplète, mais elle n'est point incompréhensible, ni même étrange. L'essai tenté par Zahn pour démontrer que διαδοχή ne pourrait pas être une série de successions, n'a certainement pas réussi (7). Quant au sens « liste de succession », malgré Zahn et Harnack, le passage que j'ai déjà cité d'Eusèbe contient le mot précisément avec cette signification :

1. *Forschungen z. Gesch. des N. T. Canon*, VI, p. 243.
2. *Theolog. Litteratur-Zeitung*, 1887, pp. 435-6.
3. *Die altchristliche Litteratur, 1880-4*, Freiburg, 1900, p. 255-6.
4. *Kirchengesch. Abhandlungen*, 1897, vol. I, pp. 381-390.
5. *Real-Encyclop. f. Prot. Theol.*, art. Hegesippus.
6. *Dictionary of Christian Biography*, art. Hegesippus.
7. Διαδοχή veut dire quelquefois la succession d'un seul évêque à un autre, v.g. *Iren.*, III, 3. « *per successiones episcoporum* (Romanorum) *venientem usque ad nos.* » *Euseb.* H. E., IV, 1. πέμπτην ἀπὸ Π. καὶ Π. κατάγων διαδοχήν.

Quelquefois c'est une série de successions, *Iren.*, III, 3. « Τῇ αὐτῇ τάξει καὶ τῇ αὐτῇ διαδοχῇ ἡ... παράδοσις ...κατήντηκεν εἰς ἡμᾶς. *Euseb.* H. E., III, 37. « τὴν πρώτην τάξιν τῆς τῶν ἀποστόλων ἐπέχοντες διαδοχῆς. » Cp. *Iren.* IV, 26, « *presbyteris... his qui successionem habent ab apostolis... qui cum episcopatus successione charisma veritatis certum acceperunt; reliquis vero qui absistunt a principali successione* » *etc.* et aussi *Tert. Præscr.* 32. « *eant ergo origines ecclesiarum suarum; evolvant ordinem episcoporum suorum, ita per successiones ab initio decurrentem.* » Ici il y a, paraît-il, plutôt le premier sens. *Epiphane, Her.*, 27, 6. « Ὅμως ἡ τῶν ἐν Ῥώμῃ ἐπισκόπων διαδοχὴ ταύτην ἔχει τὴν ἀκολουθίαν. »

Sur ce point on peut consulter le travail de Funk, que je viens de citer, ainsi qu'un article de M. J. Flamion, dans la *Revue d'Hist. Eccl.* de Louvain, Déc. 1900, pp. 672-8.

Digitized by Google

H. E. V. 5. « οὗτος τῶν ἐπὶ Ῥώμης τὴν διαδοχὴν ἐπισκόπων ἐν τρίτῃ συντάξει τῶν 'πρὸς τὰς αἱρέσεις' παραθέμενος, εἰς Ἐλεύθερον, οὗ τὰ κατὰ τοὺς χρόνους ἡμῖν ἐξετάζεται, ὡς ἂν δὴ κατ' αὐτὸν σπουδαζομένης αὐτῷ τῆς γραφῆς, τὸν καταλογον ἵστησι, γράφων ὧδε ». « Celui-ci, ayant composé la succession des évêques à Rome dans le troisième livre de son œuvre contre les hérésies, fait cesser ce catalogue à Eleuthère (au temps duquel, d'après nos informations, il écrivit son œuvre), écrivant comme suit » :

Dans les mots « ayant composé une succession », il s'agit d'une liste de succession, qui est nommée dans la suite κατάλογος. Διαδοχή et κατάλογος sont ici des synonymes.

Or, si l'on peut dire « faire un tableau », « faire un livre », pour « peindre un tableau », « écrire un livre », on peut également dire, « διαδοχὴν ποιεῖσθαι », pour διαδοχὴν παρατίθεσθαι. Si « διαδοχὴν παραθέμενος » veut dire « ayant composé une liste », διαδοχὴν ἐποιησάμην veut dire « j'ai fait une liste (1). »

---

1. Zahn croit que les anciens n'ont pas compris la phrase. Rufin, dit-il, aura probablement trouvé διατριβήν ; Harnack, au contraire, admet qu'il a probablement lu διαδοχήν :

Rufin : *Cum autem venissem Romam permansi inibi donec Aniceto Soter et Soteri successit Eleutherus, sed in omnibus,* » etc.

Eusèbe : « Γινόμενος δὲ ἐν Ῥώμῃ διαδοχὴν ἐποιησάμην μέχρις Ἀνικήτου οὗ διάκονος ἦν Ἐλεύθερος καὶ παρὰ Ἀνικήτου διαδέχεται Σωτήρ, μεθ' ὃν Ἐλεύθερος. Ἐν ἑκάστῃ δὲ, etc. « Évidemment, comme Harnack et Zahn l'ont vu, Rufin a omis tout ce qui intervient entre les deux Ἀνικήτου. Les six mots manquaient peut-être dans son codex. Donc s'il n'a pas compris διαδοχὴν ἐποιησάμην, la raison en est claire ; comment, en effet, traduire « διαδοχὴν ἐποιησάμην μέχρις Ἀνικήτου διαδέχεται, κτλ ? »

β. Nicéphore aussi, d'après ces mêmes critiques, n'a pas compris. Mais il dit seulement : « ἀφικέσθαι τε ἐκεῖθεν εἰς Ῥώμην Ἀνικήτου ἐπισκοποῦντος, οὗ διάκονον τὸν Ἐλ. λέγει, ὃς τὸν Σ. διεδέξατο, οὗτος δὲ τὸν Ἀνίκητον. » De ce texte il résulte d'abord que Nicéphore n'a pas lu διατριβήν, (ou διαγωγήν, que Mc Giffert a proposé) Ensuite, comment établir qu'il n'a pas compris διαδοχήν, puisqu'il n'en dit rien ? Il l'a omis, mais il n'a rien substitué. Puisque Nicéphore n'a pas connu le catalogue, l'assertion d'Hégésippe qu'il en avait rédigé un n'avait pas d'importance pour lui.

γ. La traduction syriaque, aussi (dont un MS est de l'an 462), d'après Zahn, n'a pas compris la phrase. Elle dit (je traduis l'allemand de Zahn, puisque l'original est inédit en grande partie) : « Mais quand je vins à Rome, je fis là dans (pendant) la *succession* des évêques jusqu'à Anicet. » Et il faut prendre « je fis », dans le sens de « je restai ». Évidemment le traducteur Syriaque a lu διαδοχήν. Je préfère croire que ce n'est pas celui-ci qui a mal compris le grec, mais le traducteur allemand qui a mal compris le syriaque. Dans la traduction de Zahn, il n'y a évidemment pas de sens ; comment Hégésippe pouvait-il rester « pendant la succession » des évêques ? Donc en attendant une édition du syriaque, je n'accepte point la conclusion de Zahn. Si par hasard le « dans, pendant » représentait un adverbe et non pas une préposition, nous aurions διαδοχὴν ἐποιησάμην exactement traduit.

δ. L'arménien aussi n'aurait pas compris ! Il dit (*Zahn, l. c.*) « Percucurri totum ordinem episcoporum. » C'est une paraphrase, mais il me semble au contraire qu'il a très bien compris. Il a vu qu'il s'agissait de la tradition de l'église romaine. Hégésippe fait mention de la liste pour montrer qu'il a examiné la vérité de cette tradition. C'est pourquoi Hégésippe avait dit qu'il avait dressé la succession des évêques plutôt que la liste des évêques. Leurs noms et leurs dates n'étaient importants que pour attester leur succession ininterrompue.

Mais encore, dit le Prof. Ehrhard (p. 256), le silence d'Eusèbe sur une telle liste donnée par un tel témoin semble entièrement inexplicable. J'ai déjà répondu (p. 412) qu'Eusèbe s'est servi de la liste de Jules l'Africain, sans le nommer ; il aurait bien pu en faire autant pour celle

Digitized by Google

Ehrhard a rejeté διατριβήν. Il voudrait lire διαδοχήν ἐνοησάμην. Le sens est excellent, puisqu'il reste presque le même. Mais je viens d'établir, j'espère, que semblable correction n'est pas nécessaire. D'ailleurs un amendement conjectural est de trop dans un cas où tous les MSS. grecs sont d'accord, appuyés par la traduction syriaque du IVe siècle, par l'arménien et par Nicéphore.

VII. *La liste d'Épiphane-Irénée-Hippolyte est bien celle d'Hégésippe.*

A la fin de l'article précédent j'ai suivi Harnack dans la reconstitution de l'ancienne liste jusqu'à Anicet citée par Irénée, par Hippolyte, par le *Carmen contra Marcionem* et par Épiphane (1) et j'ai conclu qu'on ne pourrait mettre en doute que ce fût la liste même d'Hégésippe, puisqu'elle finissait à Anicet ; je me réservais d'en apporter plus tard des arguments plus positifs.

Cependant, non seulement Harnack attribue la liste au temps de Soter, successeur d'Anicet, mais Funk également, qui admet qu'Hégésippe a fait une liste, refuse de reconnaître cette liste dans celle d'Épiphane (2). C'est que les arguments de Lightfoot n'étaient pas solides, et Funk y a bien répondu. Le grand savant de Cambridge avait surtout insisté sur la mention de certains ὑπομνηματισμοί dans le même passage où Épiphane cite le catalogue. Il a sans doute raison de dire que ces ὑπομνηματισμοί étaient les mémoires d'Hégésippe, mais le catalogue ne faisait certainement pas partie des mémoires (3). Je pense cependant que les arguments suivants suffisent pour montrer avec assez de certitude que l'auteur du catalogue était Hégésippe.

1. Le catalogue n'est pas du temps de Soter. Quand Épiphane dit : « Ἦλθε μὲν εἰς ἡμᾶς ἤδη πως Μαρκελλίνα τις.... καὶ πολλοὺς ἐλυ-

d'Hégésippe (*Rev. bénéd.*, p. 417). Mais j'ai aussi montré qu'Eusèbe n'a pas connu la liste que j'attribue à Hégésippe. Il a sans doute cru qu'Hégésippe avait rédigé sa liste pour son usage particulier, et qu'il ne l'avait pas publiée.

J'ai montré (p. 412) qu'Eusèbe n'a certainement pas lu διατριβήν, puisqu'il dit qu'Hégésippe est venu sous Anicet, et non pas qu'il est resté jusqu'à Anicet. J'ai aussi fait remarquer qu'il n'y a aucune raison de dire que Eusèbe a mal compris Hégésippe, quand il dit que celui-ci resta jusqu'à Eleuthère. Il avait entre les mains le livre d'Hégésippe, et nous ne l'avons pas. Il y aura trouvé quelque assertion ou indication que ce livre fut écrit à Rome, et, d'après sa propre citation, ce fut sous Eleuthère. Donc Hégésippe y est resté jusqu'à Eleuthère. Ceci peut valoir contre Zahn et Mc Giffert aussi bien que contre Harnack. J'ai aussi démontré que le passage d'Hégésippe donne un excellent sens quand on n'y touche pas, mais qu'avec διατριβήν on arrive à un contre sens ridicule.

1. Je pense que M. J. Flamion (art. cité) n'a pas bien saisi la force des raisons données par Harnack pour sa reconstitution de cette liste, ou il n'aurait pas rejeté les notices des hérétiques comme n'en faisant pas partie.

2. Funk, *l. c.*, pp. 373-80. Cette partie de son article date de 1888.

3. Voir l'article précédent, p. 417.

Digitized by Google

μήνατο ἐν χρόνοις Ἀνικήτου ἐπισκόπου Ῥώμης, τοῦ κατὰ τὴν διαδοχὴν Πίου καὶ τῶν ἀνωτέρω », tout ce qui suit ἐλυμήνατο est une explication donnée par Épiphane lui-même ; la notice ἦλθε.... ἐλυμήνατο était juxtaposée dans la liste au nom d'Anicet. De même une autre phrase de ce même paragraphe — « ἐν χρόνοις τοίνυν ὡς ἐφημεν, Ἀνικήτου, ἡ προδεδηλωμένη Μαρκ. » — est évidemment d'Épiphane lui-même,ce n'est point une citation. Il n'y a donc aucune raison pour imaginer qu'Anicet n'était pas le dernier de la liste. J'ai fait remarquer (1), que le catalogue Libérien nous fournit aussi une indication que la liste finissait à Anicet. Enfin le poème contre Marcion finit avec Anicet. Si la liste avait été écrite sous Soter, son nom au moins y serait ajouté, et si ce n'était pas une production de sa première année, probablement même quelque événement de son épiscopat. Cependant nous n'avons aucune raison de supposer que le nom de Soter y fût absolument ; ce serait une pure fantaisie que de se l'imaginer.

2. La liste a été faite au temps d'Anicet. Nous en avons une preuve frappante. C'est la remarque de S. Irénée : « Valentin est venu à Rome sous Hygin, il fleurit sous Pie, et resta jusqu'à Anicet. Cerdon,le prédécesseur de Marcion, vint aussi sous Hygin,etc.» La fin de ce passage est une citation de la remarque F de la liste (voir p. 415-6), et le commencement provient sans aucun doute (comme Harnack l'a reconnu), de la même source. Qu'est devenu Valentin ? Est-il mort à Rome sous Anicet ? Est-il resté jusqu'à Soter ? Pas de réponse. Il est de toute évidence que *la source de cette notice fut écrite sous Anicet à Rome*, quand Valentin s'y trouvait encore. C'est Irénée qui lui a donné sa forme épigrammatique.

3. Funk a cru que le « εἰς ἡμᾶς » prouve que l'auteur était Romain. Mais cela montre seulement que l'auteur était déjà à Rome (et probablement depuis quelque temps, un an ou plus), quand Marcelline y arriva. Anicet régna dix ans, et Hégésippe resta jusqu'à sa mort, puisqu'il était encore à Rome sous Éleuthère. La forme définitive de sa liste n'était assurément pas l'œuvre des premiers mois après son arrivée. La liste paraît au contraire être l'œuvre d'un homme étranger à Rome. Les mentions de faits contemporains, comme le schisme des Valentiniens, la présence de Valentin et de Marcion à Rome, l'arrivée toute récente de Marcelline, et son prosélytisme, — tout cela intéresserait des lecteurs orientaux, mais serait un peu superflu pour les Romains, qui vivaient au milieu des personnes et des événements consignés.

1. Article précédent, p. 416.

Digitized by Google

4. La raison d'être de la liste est évidente. Elle a été composée pour montrer la tradition apostolique de l'Église romaine, assurée par la succession de ses évêques. C'est dans ce sens et avec la même intention qu'elle a été citée par S. Irénée. C'est pour ce motif que la liste ne commence pas avec Pierre, mais avec Pierre et Paul. C'est pour ce motif qu'il est dit de S. Clément que,quoique troisième successeur des apôtres, il avait été leur disciple et leur compagnon. C'est pour ce motif que les écrits de Clément sont mentionnés ainsi que le glorieux martyre de Télesphore. C'est pour ce motif qu'on raconte les origines des hérétiques, et qu'on marque le temps de leur première arrivée à Rome, avant lequel on n'en avait point entendu parler. Il serait vraiment paradoxal de dire avec Harnack que la liste a été faite dans l'intérêt de l'épiscopat monarchique, récemment établi à Rome. Au contraire, ce n'est pas l'épiscopat, mais la succession qui en est le point important, et les dates des évêques n'ont d'utilité, que pour attester l'histoire doctrinale de l'Église romaine. Elles constituent une chaîne certaine et indéniable pour rattacher l'Église d'Anicet à l'Église des princes des Apôtres.

C'est exactement cette manière de voir que nous attendons d'Hégésippe. Il a parlé de son catalogue dans un passage où il s'agit précisément de la tradition des Églises. Depuis l'épître de S. Clément, dit-il, l'Église de Corinthe est restée dans la vraie doctrine, et il l'avait encore trouvée dans cet état lors de sa visite au temps de Primus. Il continua son voyage à Rome, où il fit un catalogue d'évêques jusqu'à Anicet, auquel avaient depuis succédé Soter et Éleuthère. Dans cette succession et dans toutes les successions de toutes les villes qu'il avait visitées, tout est d'accord, dit-il, avec la vraie tradition. Évidemment son catalogue aura eu précisément le même caractère que celui que nous avons reconstitué avec Harnack.

5. La notice sur Hermas convient à un Oriental qui faisait des recherches à Rome, comme je le dirai plus tard.

6. La mention probable dans le catalogue de l'épître de S. Clément, établit un point de contact avec Hégésippe.

7. Enfin, la mention des mémoires d'Hégésippe dans le passage où Épiphane cite le catalogue, indique peut-être que le catalogue était contenu dans le même volume.

Je conclus donc qu'à défaut d'autres prétendants, il faut attribuer le catalogue à Hégésippe.

Désormais j'appellerai ce catalogue Z, celui d'Hippolyte H, le

Digitized by Google

catalogue Libérien L, celui de Jules l'Africain J, les années de règne données par Eusèbe S.

VIII. Reconstitution de la liste Z.

La reconstitution de Z par Harnack (*Chronol.* pp. 191-2) donne lieu à quelques remarques. Les particularités de la liste que j'ai déjà signalées sont :

A. La liste commence avec Pierre et Paul (*Épiph. Irén.*). Il faut remarquer que S. Épiphane dit: « A Rome il y eut les premiers, Pierre et Paul, apôtres et évêques, ensuite Linus; » puis: « La succession des évêques à Rome a l'ordre suivant : Pierre et Paul, Linus et Clétus, Clement, etc. » Donc il est certain qu'Hégésippe a assigné le numéro 1 aux Apôtres et non pas à Linus, comme l'a fait Harnack. Cela paraît avoir intrigué S. Épiphane. Les chiffres de J (dans la chronique d'Eusèbe) qu'Eusèbe suit aussi dans l'Histoire Ecclésiastique, commencent avec Linus. Mais ni Eusèbe ni Jules l'Africain n'ont connu la liste d'Hégésippe, dont ils n'ont pas cité une seule notice.

B. S. Clément fut contemporain des apôtres (*Épiph. Irén. Ps. Tert*). Harnack ajoute, avec beaucoup de probabilité, une note sur les divisions à Corinthe et la lettre de S. Clément, d'après Irénée et Épiphane.

C. S. Clément mentionné par S. Paul. On me pardonnera la négligence commise dans l'article précédent, p. 416, lorsque j'ai attribué cette notice à S. Irénée. C'est S. Épiphane seul qui le dit (cf. Eus. H. E. III, 4 et 15) ; Harnack avait raison de ne pas l'insérer dans la liste.

E. Le glorieux martyre de Télesphore (*Irén. Ps. Tert.*).

F. L'arrivée de Cerdon, sous Hygin. Il faut y ajouter, avec Harnack, celle de Valentin également sous Hygin, et celle de Marcion sous Pie. Mais pourquoi mettre ἦλθεν εἰς ἡμᾶς, comme Harnack l'a fait, au lieu de εἰς Ῥώμην? (*Épiph. Irén. Ps. Tert.*)

G. Hermas fut frère de Pie. (*Ps. Tert. Frag. Mur.* H. L.)

D. Marcelline vint sous Anicet. (*Épiph. Irén., Ps. Tert.*)

F. Sous l'arrivée de Cerdon, Harnack a écrit: « ἐπὶ Ὑγίνου, ὃς ἦν ὄγδοος ἐπίσκοπος. » Ὄγδοος est une pure conjecture, qui contredit la remarque que Pierre et Paul étaient les « premiers ». Il ne peut y avoir aucun doute que Z avait ἕνατος. Le passage est cité deux fois par S. Irénée, deux fois de S. Irenée par Eusèbe, une fois de S. Irénée par S. Cyprien, deux fois de Z par S. Épiphane :

Digitized by Google

1. *Iren. I. 27.* « Sub Hygino qui *nonum* locum episcopatus per successionem ab apostolis habuit ».

2. *Ibid. apud Euseb.* IV, 11. « ἐπὶ Ὑγίνου, ἔνατον κλῆρον τῆς ἐπισκοπικῆς διαδοχῆς ἀπὸ τῶν ἀποστόλων ἔχοντος. »

3. *Iren.* III. 4 « Et hic sub Hygino, qui fuit *octavus* episcopus.

4. *Ibid. apud Euseb.* VI, 11 « καὶ αὐτὸς ἐπὶ Ὑγίνου, ὃς ἦν ἕνατος ἐπίσκοπος. »

5. *Ibid. apud Cypr. Ep.* 74. 2. « Cerdon sub Hygino episcopo, qui in urbe *nonus* fuit ».

Donc dans les deux endroits de S. Irénée, Eusèbe a trouvé « neuvième ». La traduction latine donne « neuvième » dans le premier endroit, et donnait aussi, au temps de Cyprien, « neuvième » dans le deuxième endroit. Dans nos MSS. on trouve là *octavus*. La raison en est évidente. Quelques lignes après, S. Irénée appelle Anicet le *dixième* évêque. Il compte naturellement, comme Jules l'Africain et Eusèbe, depuis Linus. Un scribe a corrigé le latin *nonus* en *octavus* pour Hygin, afin de le concilier avec *Anicetus decimus episcopus*, sachant que Pie venait se placer entre les deux. Mais il fallait laisser la contradiction. Dans le premier cas S. Irénée citait, dans le second cas il donnait son propre calcul (1).

6. *Épiph. haer.* 41, 1. Ὁ Κέρδων ἐν χρόνοις Ὑγίνου γέγονεν ἐπισκόπου τοῦ ἕνατον κλῆρον ἄγοντος ἀπὸ τῆς τῶν περὶ Ἰάκωβον καὶ Πέτρον καὶ Παῦλον ἀποστόλων διαδοχῆς (2).

7. *Épiph. haer.* 42, 1. Ὁ Μαρκίων ἄνεισιν εἰς τὴν Ῥώμην αὐτὴν μετὰ τὸ τελευτῆσαι Ὑγῖνον τὸν ἐπίσκοπον Ῥώμης. οὗτος δὲ ἕνατος ἦν ἀπὸ Πέτρου καὶ Παύλου τῶν ἀποστόλων.

Ici S. Épiphane cite Z, ou directement, ou bien d'après le Syntagma d'Hippolyte. Rien donc de plus certain que la leçon ἕνατος.

Harnack a ajouté encore à sa reconstitution de Z la notice de l'arrivée de S. Polycarpe à Rome, et de la conversion par lui d'un grand nombre d'hérétiques. Cette reconstitution est peu sûre, puisque S. Irénée est seul à nous rapporter ces détails ; et il aurait pu les connaître sans les avoir trouvés en Z.

---

1. On se rappelle que L a transposé les noms de Pie et d'Anicet, en sorte qu'Anicet et Hygin figurent ensemble. Nous l'avons expliqué d'après Lightfoot comme le résultat d'une omission accidentelle de Pie mal corrigée. Serait-ce par hasard une correction faite à dessein par quelqu'un qui a lu *Hyginus nonus* et *Anicetus decimus* dans S. Irénée ? Je ne le pense pas.

2. Il ne faut sans doute pas traduire « περί ». « Οἱ περὶ Ἰάκωβον » serait un idiotisme connu pour ὁ Ἰάκωβος. Je dois ce détail au R. P. Bacchus. La mention de la succession de Jacques et Pierre et Paul est curieuse. Hégésippe a donné de nombreux détails sur S. Jacques et son successeur. Peut être ici aussi Épiphane avait-il lu Z et les Mémoires d'Hégésippe vers le même temps.

Digitized by Google

Il y a encore une notice qui se trouvait dans la liste, et que Harnack a omise, la mort des Apôtres, Néron 12. Par contre il a inventé « *ann. 64,* » sans aucune autorité. Il n'est certainement pas vraisemblable que l'auteur de Z eût manqué de donner un *terminus a quo* pour ses dates. Épiphane, tout en citant Z, nous dit que Clément, « *après la mort de Linus et Clétus, qui avaient chacun tenu l'épiscopat pendant douze ans depuis la mort de Pierre et Paul à la douzième année de Néron, fut forcé de devenir évêque. En tout cas, la succession des évêques de Rome était celle-ci, etc.* » On ne peut guère douter que non seulement les 12 ans de Linus et de Clétus proviennent de Z, mais aussi la date du martyre des Apôtres.

IX. *La chronologie de Z.*

Harnack, regardant J et S comme des corruptions de Z, a voulu reconstituer l'ancienne chronologie de l'auteur en comparant les trois listes, et en restaurant ainsi les durées des épiscopats comme on restaure le texte d'un auteur d'après trois manuscrits. Il n'a point de *terminus a quo*, et il trouve comme premier *terminus ad quem* certain la résignation du Pape Pontien en 235. Par un calcul très simple, il déduit de là les avènements de tous les Papes en sens inverse, jusqu'à la mort des Apôtres, qui tombe en conséquence vers l'an 64. C'est précisément l'année où, d'après Harnack, le martyre eut vraiment lieu, puisqu'il est convaincu que c'était durant la persécution de Néron qui suivit l'incendie de Rome en 64. Il est donc enchanté de pouvoir confirmer ses vues par la tradition romaine du temps d'Hippolyte, voire même du temps de Soter. Il faut avouer que le procédé est assez sommaire, puisque sa reconstitution des années d'épiscopat n'est pas toujours certaine. Il faut encore davantage se rappeler l'inexactitude de la chronologie impériale des anciens. Comment s'assurer que les chronographes comptaient tous exactement 171 ans depuis 64 à 235? Nous allons voir qu'il faut bien tenir compte de leurs erreurs, et qu'il faudra par conséquent essayer de reconstituer leur chronologie avec une critique plus détaillée et une plus grande délicatesse.

D'après la reconstitution que j'ai donnée de L, Z et de S, les années de règne qu'ils donnent sont identiques, sauf pour deux chiffres. Z Pie 16 est probablement une erreur pour Pie 15, comme S. Quant au « Pierre 26 » de L Z, je crois qn'il faut aussi entendre 25 ans (1).

1. Je demande pardon au lecteur de n'avoir pas fait cette constatation, quand j'écrivais la page 410 de l'article précédent. XVI pour XV est une erreur facile. Pour Pierre il n'y a pas d'erreur, sauf la mienne. L a « *Petrus, ann. XXV,... a cons. Minuci et Longini* (30) *usque*

Digitized by Google

Quelle est donc l'origine de S ? Eusèbe, qui ne connaît ni H ni Z, d'où a-t-il donc tiré ses chiffres, exactement pareils à H et Z ?

Nous ne pouvons nommer qu'une seule source à laquelle il ait pu puiser, la chronographie de Jules l'Africain.

Harnack a cru que ces chiffres ne pouvaient pas provenir de celui-ci, à cause de leur désaccord avec les dates d'avènement qu'il donne. Cet argument prouverait aussi bien qu'Eusèbe n'a pas pu les donner non plus. En revanche j'insiste sur ce fait que si Eusèbe a pu insérer dans sa Chronique ces dates d'avènement et ces chiffres de durée d'épiscopat en regard, malgré leur désaccord évident, Jules l'Africain a bien pu faire la même chose. En effet nous verrons qu'Eusèbe a refusé d'admettre plus tard ces contradictions, et qu'il a essayé plusieurs changements dans les dates lorsqu'il écrivait l'Histoire ecclésiastique. C'est là assurément une indication que la contradiction existait déjà dans la source où il a puisé les données de la chronique, c'est-à-dire dans Jules l'Africain.

Comment donc celui-ci est-il arrivé à cette confusion ? L'explication de ce fait va nous amener à des résultats très importants.

J'ai fait la comparaison (p. 407) de S et J en calculant les intervalles laissés par J, afin de les comparer avec les chiffres de S.

Maintenant que nous savons que les durées de règne de S doivent commencer depuis Néron 12, nous pouvons comparer S et J d'une autre manière, c'est-à-dire en calculant les avènements des évêques depuis Néron 12 d'après les chiffres de S (= Z). Ce sera en effet précisément la chronologie présupposée par Hégésippe, et les chiffres de S peuvent provenir indirectement de lui. La table suivante n'est qu'une partie de J.

HÉGÉSIPPE	Années	Date conséquente				JULES L'AFRICAIN			Intervalle
Linus	12	2082	=	Néron	12	Néron	14,	12 ans	12
Clétus	12	2094	=	Vesp.	10	Tite	2,	12 »	12
Clement	9	2106	=	Dom	10	Dom	12,	9 »	7
Evariste	8	2115	=	Traj.	2	Traj	2,	8 »	10
Alexandre	10	2123	=	»	10	»	12,	10 »	10
Sixte	10	2133	=	Hadr.	1	Hadr	3,	10 »	9
Télesphore	11	2143	=	»	11	»	12,	11 »	10
Hygin	4	2154	=	Anton.	1	Anton	1,	4 »	4
Pie	15	2158	=	»	5	»	5,	15 »	15
Anicet		2173	=	»	20	»	20,	11 »	

Nerine et Varo (55) ». On se rappelle que celui qui a calculé les consulats d'après les années de règne données par Hippolyte, a toujours fait commencer chaque épiscopat dans le consulat qui suivait le dernier consulat de l'épiscopat précédent : Ex. gr. *Linus* 56-67, Clément 58-76, etc. Pour connaître la durée des épiscopats que cet auteur a trouvés en H, il faut prendre les chiffres inclusivement : Linus 56-67 = 12, etc. Mais pour le premier de la liste cette règle ne vaut plus, à moins qu'on ne veuille supposer que l'avènement de Pierre est daté de l'année même de la Passion, (*duobus Geminis* = 29). Il est plus probable que le chronographe voulait le faire venir à Rome en 30 seulement ; alors 30-55 = 25 ans, et il aura trouvé le même chiffre XXV que nous avons encore en L, et que nous retrouvons en S.

Digitized by Google

A partir de l'avènement d'Hygin les dates sont identiques. Si nous supposons que Jules l'Africain connaissait les dates pour les trois derniers Papes, ou bien qu'il a pu facilement les calculer depuis sa propre époque (il a dû naître vers le temps d'Anicet ou peu après), nous arriverons au résultat qu'il a retranché à Sixte et à Télesphore les ans qui étaient de trop, parce qu'il avait commencé deux ans trop tard. Il ne leur laisse d'intervalle que 9 et 10 ans, pour 10 et 11, quoiqu'écrivant encore les chiffres 10 et 11 en regard de leurs noms. Il aura choisi ces deux épiscopats à cause de leur longueur.

D'autre part Clément et Évariste auxquels sont marqués 9 et 8 ans, reçoivent des intervalles de 7 et 10 ans [1]. La cause est évidente. Jules l'Africain aurait dû écrire « Trajan 4, » ce qui aurait donné les intervalles corrects pour tous les deux. Pourquoi donc a-t-il mis « Trajan 2 » ? On devine qu'il connaissait quelque tradition ou quelque auteur qui donnait cette date pour la mort de S. Clément. Cette tradition était-elle véridique ? Il paraît que oui, puisque c'est précisément la date que supposent les chiffres d'Hégésippe ! C'est-à-dire qu'avant Hygin les deux listes ne sont qu'une fois d'accord, et c'est précisément pour la date qui produit une confusion dans la liste de Jules l'Africain, et c'est aussi la date de la mort du plus célèbre des premiers Papes.

Il est aussi curieux de constater que la date où enfin les deux listes s'unissent est celle de la mort de Télesphore. Peut-être Jules l'Africain connaissait-il indépendamment de la source qu'il employait, la date de son « glorieux martyre ».

Jusqu'ici nous n'avons eu aucune difficulté à expliquer les inconséquences du chronographe de Nicopolis : il reste seulement à expliquer pourquoi il a commencé avec Néron 14 au lieu de Néron 12.

Il ne connaissait point Z, au moins directement, puisqu'il ne paraît pas avoir cité une seule de ses notices. Il ne savait probablement pas où il fallait commencer. Il a dû calculer la date par lui-même, et nous connaissons heureusement assez bien son système pour expliquer comment il est arrivé à mettre le martyre des apôtres à Néron 14.

X. *Jules l'Africain a écrit Néron 14.*

D'abord il faut établir qu'il a vraiment donné *Néron 14*, car il y a des savants qui veulent que la Chronique d'Eusèbe (et par consé-

1. Eusèbe (H. E. III, 34) n'a pas pu supporter cette inconséquence, et il a écrit « *Trajan 3,* » ce qui diminue la contradiction qu'il avait laissée dans sa chronique.

Digitized by Google

quent Jules l'Africain), portait *Néron 13*. Nous avons les témoins suivants :

Pour *Néron 14*, Jérôme (*Chron.* et *de viris illustr.*) Epit. Syr., [Denys Telmahar], Syncellus.

Pour *Néron 13*, Chron. Armén., Euthalius, [Denys Telmahar], *Chronograph. Syntom.*

On a dit que saint Jérôme a trouvé *Néron 13* dans Eusèbe, et qu'il l'a corrigé dans sa traduction de la Chronique. Mais la conformité qu'offrent avec lui l'Epitome Syriaque et le canon de Syncellus semble prouver que le grec avait Néron 14. Le syriaque de Denys Telmahar donne deux fois le martyre des apôtres, une fois en 2083 (= Néron 13), avec une courte notice qui vient d'Eusèbe, une fois en 2084 (= Néron 14), avec une notice qui paraît venir directement de celle du Chronogr. syntomon, et que je vais bientôt attribuer à Jules l'Africain. Enfin l'intervalle pour Linus est de 12 ans. Saint Jérôme paraît lui avoir attribué 11 années seulement. Pourquoi donc augmenter l'erreur, en supposant qu'Eusèbe avait un intervalle de 13 ans ?

D'un autre côté, le témoignage de la traduction arménienne est certainement sans aucune valeur. Toute cette partie du texte est entièrement corrompue. Il ne reste (1) que le témoignage, très remarquable à première vue, du mystérieux écrivain Euthalius. Il fleurit, d'après le chanoine Armitage Robinson, vers le milieu du IVme siècle, d'après le Prof. Rendel Harris (2) vers 396. La citation est de son prologue aux épîtres de saint Paul :

« J'ai cru nécessaire aussi de marquer brièvement le temps de la prédication de Paul, d'après les *chronici canones* d'Eusèbe de Pamphile, en faisant un sommaire. *Ayant pris le livre entre les mains* et l'ayant ouvert je trouve que la Passion de notre Sauveur a eu lieu à la 18me année de

1. On pourrait invoquer encore un témoin (à première vue de haute importance) pour « Néron 13 ». La liste d'empereurs du *chronographicon syntomon*, que je devrai bientôt citer comme l'œuvre de Jules l'Africain, ne contient qu'une seule notice en dehors des noms et des années de règne des empereurs. Après « 5 Néron, 13 ans, 6 mois, 27 jours, » il ajoute que « *dans sa treizième année* » il tua Agrippilla (sic) et Octavie et d'autres parents. « μετέπειτα δὲ καθολικὸν ἐκίνησε διωγμὸν κατὰ τῶν Χριστιανῶν, καὶ οὕτως ἐπὶ πάσας τῶν ἀποστολῶν ἐπήρθη σφαγάς· καὶ σταυρώσας τὸν Πέτρον, τῷ ἀποστόλῳ Παύλῳ ξίφει τὴν κεφαλὴν ἔτεμεν. » Ces détails sont très probablement de Jules l'Africain, et l'original des notices d'Eusèbe et de Telmahar. On explique facilement le « 13me », la raison en est que le Pseudo-Epiphane venait d'écrire « 13, 6, 27 ». Il croyait donc qu'il n'y avait pas de quatorzième année de Néron ! C'est là aussi une explication très plausible, mais nullement nécessaire, de la corruption de l'Arménien.

2. *Hermas in Arcadia*, pp. 60 sequ. Je dois ces références à la bonté du R. P. Bacchus de l'Oratoire avec beaucoup d'autres suggestions. Ehrhard a attribué le prologue, comme le martyrium, à Évagrius, Harris tous les deux à Euthalius.

Digitized by Google

Tibère César. Et ensuite après quelques jours j'y vois les apôtres qui ordonnent Étienne (bien nommé ainsi,) et ses compagnons au diaconat. Et puis je constate qu'il se produit un grand mouvement parmi les Juifs, comme je l'ai déjà dit, et le martyre d'Étienne, et que Paul approuve son meurtre. Celui-ci bientôt après obtint des Juifs des lettres aux Juifs de Damas contre les disciples, mais au milieu du chemin sa vocation lui est envoyée par Dieu. Donc cette année-là est à peu près remplie. Et prenant ensuite la 19me année de Tibère César, l'histoire dit que Paul commence sa prédication, et qu'il a parcouru le monde entier en prêchant la religion du Christ, jusqu'à la 13me année de Claude, Félix étant alors gouverneur de la Judée, devant lequel Paul fut accusé par les Juifs, et fit son apologie....

C'est donc à la 19me année de Tibère César qu'il commença à prêcher, jusqu'à la 22me, c'est-à-dire 4 ans ; et 4 ans encore du règne de Gaius, et un peu moins que 14 encore du règne de Claude. Son successeur Néron mit l'apôtre à mort dans 13me année de son règne. »

Voilà donc un auteur du quatrième siècle qui avait la chronique d'Eusèbe ouverte devant lui, et qui déclare qu'il y était dit que S. Paul mourut l'an 13 de Néron.

C'est vrai, mais cet auteur raconte aussi beaucoup d'autres choses qui sont certainement incorrectes. Il dit qu'il vit dans ce même livre l'ordination d'Étienne, son martyre, et la vocation de S. Paul. Tout cela fait défaut dans la chronique d'Eusèbe (1). M. Rendel Harris a montré qu'ici Euthalius cite textuellement l'Histoire ecclésiastique II, 1 (2). Ensuite Euthalius attribue à l'an 13 de Claude la notice sur l'arrivée de Félix et l'apologie de Paul, citant les paroles de la chronique. Cependant la chronique de Jérôme met la mission de Félix l'an 10 de Claude (11, Armén.), et Festus lui succède l'an 2 de Néron (« *sous Néron* », Syncell ; « *Claude* 14, » Armén). C'est Euthalius lui-même qui a inventé l'apologie de S. Paul à l'an 13 de Claude. S. Paul avait été deux ans à Césarée quand Félix est arrivé (*Act. Ap.*, XXVI, fin). Si donc Euthalius met l'apologie de Paul devant Félix dans la 13me année de Claude (à qui Eusèbe donne 14 années), c'est qu'il croyait qu'Eusèbe mettait l'arrivée de Festus dans la première année de Néron.

1. Dans l'éd. de la chron. de Jérôme par Pontacus on trouvera bien à l'an 19 de Tibère : « *Stephanus lapidatur, Saulus ad Christum convertitur.* » Il a dû y avoir quelque MS. suivi par les éditions antérieures, qui possédait cette notice, quoique Pontacus n'en connût pas. (*P. L.*, XXVII, 571 et 1020.) mais c'est assurément une addition peu ancienne.

2. Euthalius se trompe aussi en comptant 22 ans à Tibère, car il reçoit 23 années d'Abraham dans la Chronique. C'est qu'ici encore il suit l'Histoire, où Eusèbe a donné à Tibère « environ 22 ans. » Cependant il avait dit que la mort de Paul était 30 ans après la Passion, (et cela est répété dans le *Martyrium*). Mais 14 + 4 + 4 + 14 + 13 font 36 seulement en comptant les années inclusivement aux deux bouts. En Eusèbe vraiment de Tib. 19 (= 2147) à Néron 13 (= 2163) il y a 30 ans.

Digitized by Google

Enfin il dit qu'en ouvrant le livre il voit qu'Eusèbe met la Passion à l'an 18 de Tibère. Il est au contraire certain qu'Eusèbe a mis la Passion à l'an 19 de Tibère. Il est vrai que S. Jérôme donne l'an 18, mais il a certainement fait ici une correction, et nous verrons bientôt pour quelle raison. En revanche Georges le Syncelle cite le grec d'Eusèbe avec 19, l'arménien donne 19, l'épitome Syriaque dit expressément 19 (quoique mettant l'avènement de Tibère en 2030, et la Passion en 2407), Denys Telmahar de même. En outre, Eusèbe lui-même, dans la notice de la chronique sur la Passion, déclare que Phlégon, « excellent computiste d'Olympiades », a décrit la plus remarquable des éclipses du soleil, qui est arrivée la quatrième année de l'Olympiade 202. Dans la chronique de S. Jérôme cette notice a l'air assez inconséquente, puisqu'il la met sous Olymp. 202, 3, (= Tibère 18, d'après Eusèbe). Il est impossible qu'Eusèbe ait cité Phlégon comme garant de l'exactitude de la date qu'il était lui-même le premier à donner pour la Passion, si cet auteur donnait une date différente pour l'éclipse ! Il est donc absolument certain que Syncellus, l'arménien et les deux syriaques ne se sont pas donné le mot pour nous tromper, mais qu'Eusèbe a bien mis la Passion à l'an 19 de Tibère, = Ol. 202, 4.

Nous avons par conséquent les dates suivantes :

1° La Passion : Eusèbe, *Tib. 19 ;* Euthalius, *Tib. 18.*

2° L'arrivée de Festus : Eusèbe, *Néron 2 ;* Euthalius, *Néron* 1 (1).

3° La mort des Apôtres : Eusèbe, *Néron 14*; Euthalius, *Néron 13.*

Il paraît donc que chaque fois Euthalius est en avance d'un an. Pourquoi ? Ceux qui savent combien il est difficile de s'orienter dans les MSS. de la Chronique de S. Jérôme, supposeront facilement qu'Euthalius n'a pas bien compris l'arrangement de la page dans le codex d'Eusèbe qu'il avait ouvert, et que faute de le comprendre, il a constamment rattaché les notices aux années précédentes.

---

1. Un certain M. Erbes, dans les *Texte und Untersuchungen*, nouvelle série, IV, 1, qui avait écrit sur ce sujet en 1876, et avait été cité par Lightfoot, a prétendu que l'arrivée de Festus à Césarée a été attribuée par Eusebe à Néron 1, parce que l'Arménien la met à Claude 1 et S. Jerôme à Néron 2. En vérité une excellente raison pour Néron 1, — ni Jérôme ni l'Arménien ne l'ont donné ! M. C. H. Turner lui a répondu, plus sérieusement qu'il ne le méritait, en le qualifiant de « docteur » (*Journal of Theolog. Stud.*, oct. 1901.) Ce travail de M. Erbes, et ses articles dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte* (vol. XXII, 1, 2, 4, janv., mars et juin) m'ont paru une collection d'hypothèses fantastiques, reposant sur des textes sans valeur et des chiffres corrompus.

Digitized by Google

C'est pourquoi il faut suivre Syncellus, le Syriaque et S. Jérôme contre l'Arménien en attribuant à Eusèbe, et par conséquent à Jules l'Africain, *Néron 14* pour la mort de SS. Pierre et Paul.

XI. *Pourquoi Jules l'Africain a écrit Neron 14.*

Il n'y a guère de doute que Jules l'Africain ait mis la Passion l'an 16 de Tibère, = l'an 5532 du monde (1) ; il ne donnait qu'un an au ministère public de Notre-Seigneur. C'est Eusèbe qui le premier a donné quatre ans, en mettant la Passion (contre la tradition) à Tibère 19. Nous pouvons négliger la date arménienne pour l'arrivée de S. Pierre à Rome (Caligula 3), et suivre celle de S. Jérôme, Claude 2, qui est attestée par l'Épitome syriaque et par Syncellus. Nous trouvons dans ce dernier auteur deux remarques importantes (2) qui proviennent de Jules l'Africain, « Ῥωμαίων βασιλεὺς δ' Γάϊος Καλλιγούλας ἔτη γ' », et « Ῥωμαίων ε' Κλαύδιος ἔτη ιγ' ». Dans le tableau des empereurs d'après Eusèbe, dans mon premier article, on verra que celui-ci avait attribué 4 années d'Abraham à Caligula, et 14 à Claude. A Tibère, Jules l'Africain a sans doute donné 23 ans. Par conséquent Jules l'Africain a écrit :

La Passion,	*Tibère 16* = 5532
	[*Caligula* 3 ans = 5540-2]
S. Pierre à Rome,	*Claude 2* = 5544
	[*Néron 1* = 5556]
Mort de SS. P. et P.	[*Néron 14* = 5569.

S. Pierre est donc allé à Rome douze ans après la Passion et il y fut évêque 25 ans. Nous avons là deux anciennes traditions. La première, que les apôtres sont restés à Jérusalem, 12 ans après l'Ascension ; elle est attestée par le *Kerugma Petri*, c. 100-130, *Apollonius*, c. 169-76, les *Acta Petri cum Simone*, la *Pistis Sophia*, et le *Papyrus coptique Bruce* (Harnack, *Chronol.*, p. 243). La seconde, les 25 ans de Pierre, était une donnée que Jules l'Africain a trouvée en S, et qui était de même en Z. Le second chiffre seulement, les 25 ans, resta dans la chronique d'Eusèbe (3). D'après sa chronologie il y aurait 13 ans de Tibère 16 (= 2045) à Claude 2 (= 2058). Mais il a mis la Passion à Tibère 19 (= 2048). Il n'y a donc qu'un intervalle de 10 ans, tandis qu'il y a 26 ans de Claude 2 jusqu'à

1. S. Jérôme (*Comm. in Daniel*, c. IX, v. 24) se trompe en lui attribuant la date Tibère 15. Voir les preuves dans H. Gelzer, *Jul. Afric. und die Byzantinische Chronographie*, vol. I, p. 48.

2. Je cite Gelzer, *ibid.*, p. 270.

3. C'est Eusèbe (H. E. V. 18), cependant qui nous a conservé le rapport d'Apollonius.

Digitized by Google

Néron 14 (= 2084), quoique Eusèbe écrivît encore 25 ans. Eusèbe a donc accepté les chiffres et les dates de Jules l'Africain, tout en substituant une nouvelle chronologie impériale.

S. Jérôme s'est aperçu de la difficulté. Il dit qu'il y a 37 ans (12 + 25) depuis la Passion jusqu'à la mort des Apôtres (1). Dans Eusèbe il n'en a trouvé que 36 (10 + 26). Voilà donc la raison pour laquelle il a transporté la notice de la Passion de Tibère 19 à Tibère 18. *Claude 2*, il l'a laissé ; pensant sans doute que les 11 + 26 étaient suffisamment près de 12 + 25 (2). D'où a-t-il tiré cette tradition de 37 ans ? Ce n'est pas d'Eusèbe. C'est donc apparemment de Jules l'Africain. J'en donne une indication plus directe. La chronique d'Eusèbe dit, à Claude 2 : « Petrus Apostolus cum primus Antiochenam ecclesiam fundasset, Romam mittitur. » Le grec de Syncellus dit simplement « εἰς Ῥώμην ἄπεισι », et l'Épitome Syriaque a *profectus est;* mais S. Jérôme aura difficilement inventé « mittitur ». Qui l'a envoyé, sinon les apôtres ? C'est-à-dire que la dispersion des apôtres fut arrangée entre eux, et qu'au coryphée échut le sort de fonder l'église de la capitale (3). Cela doit provenir de Jules l'Africain ; donc il faisait suivre immédiatement les 25 années d'épiscopat aux 12 ans à Jérusalem.

XII. Les résultats, J. et Z.

Les résultats de notre investigation sont donc les suivants :

Jules l'Africain possédait une liste, S, des Papes, avec leurs années d'épiscopat : Pierre 25, Linus 12, etc. Il savait aussi que les apôtres étaient restés à Jérusalem 12 ans, que S. Clément était mort dans la 2me année de Trajan, et peut-être que Télesphore fut martyrisé dans la première année d'Antonin. Avec ces données il a composé sa liste, commençant à la date traditionnelle de la Passion, Tibère 16. Il s'est trompé de deux ans, parce qu'il ne donnait que 3 ans à Caligula et 13 à Claude, au lieu de 4 et 14. C'est pour cela que la date de la mort de S. Clément ne s'accorde pas avec les années d'épiscopat (qui auraient donné Trajan 4 pour Trajan 2), et

1. *De viris illustr. I.* « Petrus... secundo Claudii imp. anno... Romam pergit, ibique viginti quinque annis Cathedram sacerdotalem tenuit, usque ad ultimum Neronis annum, id est decimum quartum » et 5. « Hic (Paulus) ergo quarto decimo Neronis anno, eodem die quo Petrus, Romae pro Christo capite truncatur... anno post passionem Domini tricesimo septimo. »

2. Eusèbe lui-même ne se fiait pas entièrement à ces dates, puisque dans l'*Hist. Eccl.*, il dit seulement « sous Claude », « vers la fin de Néron. »

3. Voir l'article sur les 25 ans de Pierre, par le R. P. F. Bacchus, *Dublin Review*, Avril 1897, p. 395.

Digitized by Google

qu'il a dû retrancher un an à Alexandre et un an à Télesphore, afin de mettre la mort de ce dernier en l'an 1 d'Antonin.

Revenons à Hégésippe.

Commençant avec les mêmes chiffres à partir de Néron 12, nous avons vu que les dates de S et de Z s'accordent avec J pour Trajan 2, et ensuite pour tous les Papes depuis la mort de Télesphore.

En calculant depuis l'an 16 de Tibère, (=2045 d'Abraham) jusqu'à Néron 12 (=2082), nous avons juste 37 ans. Donc la date de Z présuppose la même tradition que Jules l'Africain a utilisée. La venue de Pierre à Rome d'après Z sera Claude 1.

L'importance de ces résultats est manifeste.

La liste Z représente la tradition romaine du temps d'Anicet (Antonin 20 = A. D. 156 — 7 est la date de son avènement d'après la liste), cent ans après la mort des Apôtres. Les dates de la mort de S. Clément et des avènements d'Hygin et de ses successeurs sont confirmées d'une façon indépendante par Jules l'Africain (A. D. 221). Les douze ans des Apôtres à Jérusalem sont confirmés par les anciennes autorités que j'ai citées d'après Harnack.

Nous avons donc dans cette liste le plus ancien témoignage de la date traditionelle de la Passion, Tibère 16, attestée plus tard par Jules l'Africain et le *computus de Pascha* du Pseudo-Cyprien. C'était la tradition, paraît-il, de l'église romaine sous Anicet. Nous avons aussi un nouveau témoignage des 12 ans des Apôtres à Jérusalem, et une date quasi certaine pour S. Clément, sinon pour toute la série des Papes. Nous avons un témoignage plus ancien qu'on ne l'avait soupçonné, et un témoignage romain, des 25 ans de Pierre, et de la date de son martyre.

XIII. Les dates d'Hégésippe.

Il s'agit maintenant de préciser les dates d'Hégésippe. Nous les avons calculées d'après les années d'Abraham données par Eusèbe. Nous avons vu dans l'article précédent que ces années commencent au milieu du mois de Septembre. Il en est de même dans Hégésippe, car si nous les commençons en Janvier, nous aurons Néron 12 = 65. Par conséquent la Passion sera Tibère 15. Mais c'est chose impossible, car par le fait même tout le reste de la liste serait transposé ; Vesp. 9. Dom. 9 , Traj. 1, Traj. 9, Traj. 19, Hadr. 10 etc.

Nous avons également vu qu'Eusèbe compte l'année de l'avènement d'un empereur comme sa première année, et non pas comme la dernière année de son successeur. D'après Gelzer (p. 279), Jules

Digitized by Google

l'Africain aussi a compté de cette façon pour Darius, Alexandre, et les grands-prêtres des Juifs, et de même pour les empereurs romains. Il l'a certainement fait pour Néron, qui autrement n'aurait pas d'année 14. Hégésippe aura probablement fait de même. J'en vois une indication dans la date de la Passion, Tibère 16. Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien et les actes de Pilate donnent Tibère 15, les deux derniers mentionnent le consulat des deux Gemini, l'an 29, qui est donné aussi par Hippolyte et par Lactance (1). On peut très bien concilier ces contradictions apparentes, si l'on suppose que tous voulaient dire l'an 29. L'avènement de Tibère est le 19 août, 14. Sa première année, d'après Eusèbe et Hégésippe serait Sept. 13 — Sept. 14, et sa 16me année serait Sept. 28 — Sept. 29. La Passion tomberait au mois de Mars, 29, au consulat des deux Gemini. D'après Jules l'Africain (s'il commençait ses années comme Gelzer le suppose au 1 Janv.), Tibère 1 = 14, et Tibère 16 = 29. Clément et Origène auront calculé par Olympiades. Si eux aussi comptaient l'année d'avènement comme la première année, Tibère 1 = Juillet 14 — Juillet 15, et Tibère 15 = Juillet 28 — Juillet 29 ; la Passion tombera donc en Mars 29.

Il y a tant de probabilité pour admettre qu'Hégésippe et Eusèbe comptaient les années des empereurs de la même manière, et commençaient l'année en Septembre, que je vais hasarder, avec beaucoup d'hésitation, l'hypothèse, que c'est aux mémoires d'Hégésippe que l'évêque de Césarée a emprunté sa liste d'empereurs. J'ai établi qu'Eusèbe a employé un auteur chrétien, qui écrivait sous Commode. La preuve en était que la liste n'est exacte que de la mort de Tibère à celle de Marc-Aurèle. Hégésippe a écrit ses mémoires sous Commode (c'est-à-dire, à Rome sous Eleuthère, qui régna de M. Aurèle 17 à Commode 10 ou Pertinax 1). D'après S. Jérôme, il composa une histoire des actes ecclésiastiques jusqu'à son époque, *omnes a Passione Domini usque ad suam ætatem ecclesiasticorum actuum texens historias.* (*De viris illustr.* 22.) S. Jérôme n'avait certainement pas son livre entre les mains quand il écrivait cette notice à Bethléhem en 392. Peut-être même ne l'avait-il jamais vu. Mais S. Jérôme avait lu une quantité d'autres auteurs que nous ne connaissons pas, et le rapport que j'ai cité n'est pas tiré d'Eusèbe, et ce n'est pas non plus une conclusion tirée des données d'Eusèbe. Je crois qu'on a eu tort de ne pas lui attribuer une certaine importance. D'après les citations d'Eusèbe (qui l'a sans doute souvent employé sans le nommer),

1. Voir l'excellent article « Chronology » de M. Turner dans Hastings *Dict. of the Bible.*

Digitized by Google

nous devons supposer qu'Hégésippe avait vraiment, malgré les réclamations d'Overbeck (1), quelque droit au titre de père de l'Histoire ecclésiastique. C'est en effet l'Hérodote chrétien. Il a ramassé en cinq livres tout ce qu'il se rappelait lui-même, et tout ce qu'il avait pu apprendre « d'actes ecclésiastiques », avec l'intention de corriger les erreurs des hérétiques modernes par le témoignage de ceux qui avaient vécu dans le bon vieux temps. Il n'est pas impossible en soi qu'il ait donné les dates des empereurs depuis Caligula jusqu'à son temps. Je suggère son nom faute de connaître un autre auteur chrétien du temps de Commode auquel on puisse attribuer les dates d'Eusèbe. Si vraiment elles provenaient d'Hégésippe, nous pourrions nous faire une haute idée de son exactitude chronologique.

XVI. Le reste de la liste de Jules l'Africain.

Nous nous attendons à ce que le reste de J s'accorde parfaitement avec S. Mais il se présente deux difficultés, car il est également difficile de reconstituer avec quelque certitude les derniers Papes de la liste J, et la chronologie impériale de Jules l'Africain. Un ou deux détails de la liste suivante, que j'ai donnée il y a trois mois, sont très incertains :

X Anicet,	Antonin 20,	11 ans	XIII Victor,	Commode 10 ?	10? ans
XI Soter,	M. Aurèle 9,	8	XIV Zéphyrin,	Sévère 9.	18?
XII Eleuthère,	»	17, 13 ?	XV Calixte,	Elag. 2,	

« Eleuthère 13 », *HE*, *B*. (2) ; « 15 », *Jér. Armén*, *Denys T*, *C*, *D*, *E*. (3). Il faut donc lire 15.

« Commode 10 » *HE*. « Pertinax 1 » *Jér*. Je pense maintenant qu'il faudrait plutôt préférer l'autorité de S. Jérôme.

« Victor, 10 ans » *HE*, *Épit. Syr.*, *A*, *D*, *E* ; « 13 » *Jér.* seul ; « 12, » *Armén. Hipp. B*, *C*. Les autorités sont donc divisées entre 10 et 12.

« Zéphyrin, 18 ans », *HE*, *Épit. Syr. D*, *E* ; « 19 », *A*, *B*, *C* ; « 12 », *Armen.* et la *Chronique d'Eusèbe* d'après l'assertion de Syncellus. Jérôme

1. *Uber die Anfänge der Kirchengeschichtsschreibung*, 1892.

2. On peut négliger les dates d'empereurs dans l'Arménien, quoique ses années d'épiscopat soient encore de quelque valeur. Je regrette de voir que M. Flamion (*l.c.*, pp. 647-8) ait accepté les vues de Schöne sur l'Arménien. Il est vrai que Schöne a montré la supériorité de l'arrangement de Jérôme, mais il n'est pas vrai qu'il ait montré que l'arrangement de l'Arménien n'en est pas une simplification et une corruption. Aussi, pour moi du moins, il est certain que la chronique d'après S. Jérôme est antérieure à l'Histoire ecclésiastique, qui la corrige (quoique le plus souvent à tort). D'ailleurs la question est peu importante, puisque la corruption évidente des détails de l'Arménien lui enlève presque toute valeur, et c'est dans S. Jérôme seulement que nous pouvons puiser les dates de Jules l'Africain.

3. Je rappelle au lecteur que A = Chronogr. syntomon, B = Syncellus, C = Nicéphore, D = Eutychius, E = Élie de Nisibe.

Digitized by Google

ne donne pas de chiffre. Je pense que, comme Syncellus, il a trouvé « 12 », qu'il a considéré comme absurde. Le « 19 » est calculé d'après l'intervalle jusqu'à Elag. 2, le « 18 » jusqu'à Elag. 1.

« Elag. 2 » *Jér.*; « Elag. 1» *HE.* Croyant que Jules l'Africain avait donné les années de Caracalla plus correctement qu'Eusèbe, j'avais pensé qu'il avait écrit « *Zéphyrin 18* », et « *Calixte, Elag. 2* ». Mais si, au contraire, Jules l'Africain a donné une année de trop à Caracalla, il aura peut-être écrit « *Elag. 1* ». S. Jérôme aura omis le chiffre « 12 » pour Zéphyrin, et aura transposé Calliste à « Elag. 2 » afin de corriger l'intervalle de celui-ci, à qui la chronique donnait 5 années de règne, tandis que l'intervalle était de 6 ans, (Elag. 1 = 2235, Alex. 3 = 2241). Il faut avouer que cette reconstitution est peu certaine ; mais comment arriver à la certitude, quand les données sont si compliquées ?

Quant à Jules l'Africain, comment a-t-il calculé ces dates ? Gelzer (p. 278) lui attribue la table d'empereurs du *Chronographeion syntomon*, qui met un numéro d'ordre avant le nom de l'empereur jusqu'à Macrin seulement. Il est difficile de ne pas accepter cette indication que la liste provient de Jules l'Africain (1). Cependant on est bien surpris de trouver qu'il se trompe comme Eusèbe pour un empereur de son propre temps.

1 Auguste 56, 6	10 Tite 2, 2, 2	17 Commode 13
2 Tibère 23.	11 Domitien 15. 5, 0	18 Pertinax 0, 6
3 Gaius 3, 4	12 Nerva 1, 4	19 Julien 0, 3
4 Claude 13, 8, 28	13 Trajan 19, 6	20 Sevère 18, 0
5 Néron 13, 6, 27	14 Hadrien 21.	21 Antonin 7, 6
6-8 Interrègne 0, 12	15 Antonin 22, 0, 3	22 Macrin 1, 0
9 Vespasien 9, 11, 22	16 M. Aurèle 19	Pseudo Antonin.

Si le lecteur veut comparer le tableau (p. 400), il verra que ce n'est pas une pure corruption d'Eusèbe. Les 15, 5, 0 (pour 15, 0, 5) forment un trait d'union. Pour le reste il y a assez de différence jusqu'à Commode, et « Julien, 3 mois », est ajouté. Les 18 et 7, 6 de Sévère et de Caracalla (pour 17, 10, 7 et 6, 2, 4) doivent avoir été copiés par Eusèbe.

Jules l'Africain mettait l'avènement de Tibère en 5517, et nous avons vu qu'il donnait 13 ans à Claude et 3 à Caligula. D'autre part sa chronique finissait au consulat de Gratus et Seleucus (221), l'an 5723, Ol. 150, 1 (2). D'après Syncelle cela était la 3me année

1. Je dois par conséquent rétracter la suggestion que j'ai faite (p. 406) que Jules l'Africain n'a peut-être pas donné de liste d'empereurs.

2. Voir Gelzer, *op. cit.*, p. 50, où on trouvera les références.

Digitized by Google

d'Elagabale. Mais celui-ci commença son règne le 16 avril 218. Gelzer a expliqué la différence en disant que le chronographe compte la première année des empereurs depuis Sévère à partir du 1 janv. après leur avènement, quoique pour leurs prédécesseurs il eût compté depuis le 1 janv. qui précédait. Cette explication me semble impossible. Je crois qu'il faut nécessairement lire Δ pour Γ en Syncelle, et dire que 221 était le 4me an d'Elagabale, et non pas le 3me. (1)

Gelzer a reconstitué les intervalles des empereurs d'après la liste du Chron. synt. comme suit :

Auguste	56	Tite	2	Commode	13
Tibère	23	Domitien	16	Pertinax	1
Gaius	3	Nerva	1	Sevère	18
Claude	13	Trajan	19	Caracalla	7
Néron	13	Hadrien	21	Macrin	1
Interr.	1	Antonin	23		
Vespasien	10	M. Aurèle	19		

Il faut ici faire des corrections. Néron aura 14 ans, puisque le martyre des Apôtres est dans sa 14me année. L'interrègne n'aura pas d'année propre. Nerva aura très probablement 2 ans, puisque Jules l'Africain compte de janvier en janvier, et Domitien n'en aura que 15, (Dom. mort 18 sept. 96, Nerva mort 25 janv. 98). Puisque Commode mourut le 31 décembre, on peut mettre Pertinax dans sa 13me année, et donner l'année suivante à Julien, que Gelzer a dû omettre.

D'autre part, la correction d'Elagabale 4 = 5723 (au lieu d'Elag. 3), nous force à retrancher un an quelque part. Naturellement ce sera à Antonin, à qui Gelzer a attribué 23 ans, bien que le Chronogr. syntomon ne lui en donne que 22 et 3 jours ! Commençant avec l'avènement connu de Tibère, nous avons les années du monde suivantes pour les avènements :

Tibère	5517	23	Domitien	5582	15	Pertinax	5692	1
Gaius	5540	3	Nerva	5597	2	Julien	5693	1
Claude	5543	13	Trajan	5599	19	Sévère	5694	18
Néron	5556	14	Hadrien	5618	21	Caracalla	5712	7
Interr.	[5569]	—	Antonin	5639	22	Macrin	5719	1
Vespasien	5570	10	M. Aurèle	5661	19	Elagabale 1	5720	
Tite	5580	2	Commode	5680	12	» 4	5723	

1. Ce n'est qu'après de longs calculs sur la méthode de Jules l'Africain, que je me résigne avec confiance à cette correction.

Digitized by Google

Donc Jules l'Africain se trompe d'un an à Antonin et d'un an à Caracalla, d'après les dates véritables.

La table des Papes pourra se compléter ainsi :

Anicet	Antonin	20	=	5658,	11 ans.
Soter	Aurèle	9	=	5669,	8 »
Eleuthère	»	17	=	5677,	15 »
Victor	Pertinax	1	=	5692,	10 »
Zéphyrin	Sevère	9	=	5702,	18 »
Calixte	Elag.	1	=	5720.	

L'intervalle pour Anicet s'est donc corrigé, et nous arrivons à 10 pour Victor, et à 18 pour Zéphyrin, ce qui est au moins probablement correct. Le « 12 » de Zéphyrin et Eusèbe était sans doute une erreur du chronographe lui-même, ou de son scribe ou de l'un des premiers copistes, IB pour IH.

En prenant ainsi Elagabale 1, il est facile de compléter la liste jusqu'à notre première date certaine, la résignation de Pontien, septembre 235. Nous avons les témoignages suivants d'Eusèbe et d'Hippolyte :

	Jérôme	Années	Intervalles	H. E.	Denys T.	Ep. Syr.	Hippol.
Calixte, mort,	Alex. 3	5	5	5	5		5
Urbain, »	» 12	9	9	8	9	9	8
Pontien, »	Gordien 1	5	5	6	15	5	5

Je ne sais pourquoi Eusèbe a donné 8 ans à Urbain dans l'Histoire ecclésiastique, et par conséquent 6 à Pontien. Peut-être a-t-il utilisé une autre source; en tout cas nous ne savons pas même où il a puisé les données de sa Chronique. D'autre part on peut très bien se fier à Hippolyte qui fut contemporain de ces Papes. Ses 5 + 8 + 5 font 18 ans. D'Elagabale 1 (= 218) à 235 il y en a 17. D'après les martyrologes publiés par de Rossi et Duchesne, on mettait la déposition de Zéphyrin le 26 ou 27 déc. L'avènement de Calliste eut peut-être lieu en janvier 218. Sa mort est marquée dans la « Depositio martyrum » le 14 octobre. On pourrait la mettre en l'an 222, = 4 ans 9 mois (1). D'après les calculs d'Eusèbe, de

1. Cependant il est possible qu'on devrait seulement donner 7 ans à Urbain, d'après A, B, C. Dans ce cas on pourrait donner 5 ans entiers à Calixte, ou bien on pourrait remettre son avènement à Elag. 2. Dans ce cas on donnera 19 ans à Zéphirin, et même quand on aura retranché la septième année à Caracalla, il lui en restera 18. Je laisse toutes ces questions au jugement du lecteur, mais je préfère les dates données dans le texte.

Digitized by Google

septembre en septembre il y aurait vraiment 5 ans. Alors la mort d'Urbain et l'avènement de Pontien tomberont en 230. Je donne à Pontien 5 ans 2 mois 7 jours, que Harnack a sans doute raison d'accepter comme une donnée du chronographe si exact, qui nous a rapporté les mois et les jours des Papes depuis Pontien jusqu'à Gaius. Harnack met donc l'avènement de Pontien le 21 juillet 230.

Nous aurons la table suivante des Papes jusqu'à Pontien :

(La Passion, A. D.	29)	(12 ans)	Pie A. D.	142	15 ans
Pierre	41	25	Anicet	157	11
Linus	66	12	Soter	168	8
Clétus	78	12	Eleuthère	176	15
Clément	90	9	Victor	191	10
Evariste	99	8	Zéphyrin	201	17
Alexandre	107	10	Calixte	218	4
Sixte	117	10	Urbain	222	8
Télesphore	127	11	Pontien	230	5
Hygin	138	4	(Anteros)	235	

Les dates jusqu'à Anicet sont de septembre en septembre, par ex. « 29 » veut dire sept. 28 — sept. 29.

Zéphyrin reçoit enfin une longueur d'épiscopat définitive. Quand on a retranché la septième année de l'empereur Caracalla il n'a plus que 17 ans. Les dates d'Éleuthère à Urbain sont douteuses, mais je crois qu'on ne se trompera pas de plus d'un an, en suivant cette liste.

En comparant cette liste avec celle de Harnack (p. 158), on ne constatera pas une grande différence. Mais notre calcul nous mène à Néron 12, = Sept. 65 — Sept. 66, pour la mort des apôtres, et non pas à l'an 64 ; et nous avons suivi une méthode moins simple, mais, à notre avis, plus exacte.

XV. *La liste d'Alexandrie.*

Puisque cette liste dans la chronique d'Eusèbe provient de Jules l'Africain, il convient d'en dire quelques mots. Si les années d'épiscopat de la liste romaine sont de lui, il en sera assurément de même pour les évêques d'Alexandrie. Heureusement cette fois les données sont certaines. Les dates de l'Histoire Ecclésiastique sont évidemment des corrections :

Digitized by Google

Jérôme		Années	Années de J. l'Africain	Intervalles	H E
Marc	Claude 3	—(1)	5545	18	Claude
I Annianus	Néron 8	22	5563	22	Néron 8
II Abilius	Dom 4	13	5585	13	Dom 4
III Cerdo	Nerva 1	11	5598	9	Traj 1
IV Primus	Trajan 9	12	5607	13	» 12
V Justus	Hadrien 3	11	5620	11	c. Hadr 3
VI Eumenes	» 14	13	5631	13	Hadr 14 (2)
VII Marcus	Anton 6	10	5644	10	
VIII Celadon	» 16	14	5654	12	
IX Agrippinus	Aurele 6	12	5666	13	
X Julianus	» 19	10	5679	10	Comm 1
XI Demetrius	Commode 10		5689		» 10

Je donne l'explication suivante du « Trajan 1 » que nous trouvons en H E. C'est qu'Eusèbe aura trouvé « Nerva 2 » en Jules l'Africain. Il n'avait pas de « Nerva 2 » dans son système. Il a correctement corrigé « Nerva 1 » dans la Chronique (ce qui donnait la même année); tandis que il a substitué « Trajan 1 » dans l'Histoire (3). Par conséquent j'ai écrit 5598, au lieu de 5597.

Il y a deux points seulement qui présentent quelque difficulté.

Au premier endroit, « Trajan 9 » ne donne que 9 ans à Cerdon, au lieu de 11. Par conséquent Primus en aurait 14 pour 12, mais il ne lui est donné que 13.

Pareillement, au second endroit, « Aurèle 6 » ne donne que 12 ans à Céladion, pour 14. Son successeur Agrippin ne reçoit pas 14 pour 12, mais 13 seulement.

Une explication simple saute aux yeux. 1. Jules l'Africain possédait une liste d'évêques, avec leurs années d'épiscopat. 2. Il calculait ces dates depuis un terme fixe, jusqu'à Commode 10, avènement de l'évêque encore vivant. 3. Il possédait encore deux dates fixes, Trajan 9 (mort de Cerdon), et Aurèle 6 (mort de Céladion). 4. Il devait retrancher quelque part deux ans aux années d'épiscopat,

1. Eusèbe ne donne point de chiffre pour S Marc. C'est qu'il avait un intervalle de 19 ans, (Claude 3 = 2059, et Néron 8 = 2078), tandis que le chiffre qu'il trouvait en Jules l'Africain était sans doute 18, comme l'intervalle.

2. « Une année et quelques mois après Télesphore. » = Hadrien 12, Voir Harnack, p. 135.

3 Oserait-on donner la même explication du « Commode 1 » de H E pour Julien ? Il faudrait dans ce cas rejeter le témoignage de la liste d'empereurs du *Chronogr. syntom.*, ou dire que les dates de Jules l'Africain y ont été corrigées d'après Eusèbe. Nous dirions alors, que J avait « Aurèle 20, » et qu'Eusèbe avait corrigé « Aur. 19. » et « Commode 1 » dans ses deux livres parce qu'il n'avait pas d'Aurèle 20. Les dates de Jules l'Africain deviendraient plus exactes, car l'année retranchée à Antonin serait rendue à M. Aurèle, et on devrait omettre l'année 7 de Caracalla. On pourrait reconstituer la liste romaine de cette façon: Eleuthère, *Aur. 17*, 5677, 13 ans, (d'après H E) : Victor 5690, *Commode 10* (H E) 13 ans (Jér., seul); Zéphyrin, *Sevère 9*, 5703, 18 ans ; Calliste, *Elag. 2*, 2721. Je tiens à faire cette supposition, sans cependant la préférer à celle que j'ai donnée dans le texte comme la plus probable.

Digitized by Google

parce qu'il avait attribué une année en moins aux Empereurs Claude et Antonin.

Par conséquent, comme avec la liste Romaine, il a inséré ses deux dates fixes, malgré leur divergence d'avec ses calculs. Les deux ans qui lui étaient de trop, il les a naturellement retranchés aux deux évêques, Primus et Agrippin, qui auraient autrement chacun reçu deux ans de trop ; ils n'ont donc qu'un an de trop.

Pour cette liste des années d'épiscopat des évêques d'Alexandrie nous n'avons pas de contrôle extérieur, comme Hégésippe nous l'a offert pour la liste romaine de Jules l'Africain. Cependant en corrigeant la chronologie impériale de ce dernier, nous avons au moins gagné le moyen de reconstituer la liste telle qu'elle était dans l'intention de celui qui l'a composée, à une période antérieure à Jules l'Africain.

On se rappelle que dans la liste romaine Jules l'Africain se trompait d'un an au règne de Claude ; il ne lui attribuait que treize ans, et il a mis l'arrivée de S. Pierre à Claude 2 pour Claude 1. Commençons donc la liste d'Alexandrie avec Claude 2 pour Claude 3, et calculons les années impériales par Olympiades, puisque cela était probablement la méthode de l'auteur inconnu :

Marc	(18)	Claude	2	=	Juillet	41-2	Eumenes	13	128-9	=	Hadr 12
Annianus	• 22		59-60	=	Néron	6	Marcus	10	141-2	=	Ant 4
Abilius	13		81-2	=	Dom	1	Celadion	14	151-2	=	» 14
Cerdon	11		94-5	=	»	14	Agrippinus	12	165-6	=	Aurèle 6
Primus	12		105-6	=	Traj	9	Julianus	10	177-8	=	» 18
Justus	11		117-8	=	Hadr	1	Demetrius		187-8	=	Comm 9

On voit que précisément les dates « Trajan 9 » et « Aurèle 6 » figurent dans la liste. On se demande pourquoi la liste finit avec « Commode 9, » au lieu de Commode 10. La réponse est des plus simples. Jules l'Africain s'est rendu à Alexandrie, attiré par la renommée d'Héraclas, qui plus tard succéda au long épiscopat de Démétrius. C'est sans doute là qu'il a trouvé la liste qu'il nous rapporte, et les deux dates qu'il connaissait. C'est aussi là qu'il aura appris que Démétrius occupait le siège épiscopal depuis autant d'années. Quant au synchronisme impérial, il l'a calculé lui-même. Puisqu'il donnait une année de trop à Caracalla, il a naturellement abouti à Commode 10, au lieu de Commode 9.

Quant à la crédibilité de cette liste, je n'en dirai pas grand'chose, puisqu'elle est hors de mon sujet. « Démétrius, Commode 9, » voilà une date certaine, si j'ai bien restauré la chronologie impériale de Jules l'Africain. Les 22 ans du premier évêque, Annianus, ont un

Digitized by Google

air de vraisemblance. Mais le reste est un peu trop régulier : 13 + 11 (= 24), 12, 11 + 13 (= 24), 10 + 14 (= 24) 12, — c'est-à-dire 12 ans pour chaque évêque, avec des variations minimes pour cacher l'ignorance de l'auteur sur les longueurs véritables.

Enfin, pourquoi « Marc, Claude 2 » ? Je suppose que Jules l'Africain aura entendu dire que saint Marc avait été envoyé à Alexandrie l'année qui suivit le départ de S. Pierre pour Rome. On sait d'ailleurs que saint Marc s'est trouvé à Rome avec saint Pierre (1).

(A suivre.)

D. John CHAPMAN, O. S. B.

Erdington (Angleterre).

1. I *Petr.* v, 13. Clem. Al. et Papias ap. Eus. H. E. II, 15, et VI, 14.

Digitized by Google

LES CHAPITRES GÉNÉRAUX DE L'ORDRE DE S. BENOIT.

III. Province de Mayence-Bamberg.

La province bénédictine de Mayence comprenait aussi, avant la bulle de Benoît XII, les monastères des provinces ecclésiastiques de Magdebourg et de Brême. La Bénédictine lui annexa les abbayes du diocèse de Bamberg. La métropole de Mayence comptait douze évêchés. Nous donnons en italique les monastères soustraits à la juridiction de l'ordre avant ou pendant le XVe siècle, depuis l'établissement des chapitres provinciaux.

Archidiocèse de Mayence : Bleidenstadt, Breitenau, Breitungen, Burghasungen, Bursfeld, Saint-Jacques d'Erfurt, St-Pierre d'Erfurt, Gerode, Hersfeld, Homburg, Joannisberg, *St-Aubain de Mayence*, St-Jacques de Mayence, Nordheim, Oldisleben, Paulinzelle, Reinhardsbrunn, Reinhausen, Saalfeld, Seligenstadt, Spanheim, Steine.

Diocèse d'Augsbourg : Andechs, Anhausen a. d. Br., St-Ulric d'Augsbourg, Benedicktbeuern, Deggingen, Donauwörth, Echenbrunn, Elchingen, *Ellwangen*, Füssen, Fultenbach, Irrsee, Lorch, Neresheim, Ottobeuron, Thierhaupten, Wessobrunn.

» *de Bamberg:* Michelfeld, Michelsberg, St-Gilles de Nuremberg, Weissenohe.

de Coire: Disentis, Marienberg, Pfäffers, St-Jean dans le Vinsgau.

de Constance : Alpirsbach, St-Blaise, Blaubeuren, Einsiedeln, Engelberg, Fischingen, St-Gall, St-Georges (Villingen), St-Jean dans le Thurthal, Isny, Kempten, Mehrerau, Muri, Ochsenhausen, St-Pierre dans la Forêt-Noire, Petershausen, Reichenau, Rheinau, Schaffhausen, *Schienen*, Stein, Trub, St-Trudpert, *Wagenhausen*, Weingarten, Wiblingen, Zwiefalten.

Digitized by Google

Diocèse d'Eichstädt : Anhausen, Heidenheim, Kastel, Plankstetten, Wilzbourg.

» *d'Halberstadt :* Ballenstedt, St-Gilles de Brunswig, *Conradsburg*, Eilversdorf, Goseck, Hillersleben, Huysburg, Ilsenburg, Königslutter, Einsdorf, Wimmelburg.

» *d'Hildesheim :* Bremshausen et Clus, St-Godehard, St-Michel d'Hildesheim, (Lamspring), Ringelheim.

» *de Paderborn :* Abdinghof, Corbie, Flechdorf, Helmarshausen, Marienmunster.

» *de Spire :* Gottesau, Hirsau, Hornbach, *Klingenmünster*, Limburg, *Odenheim*, Wissembourg.

» *de Strassbourg :* Altdorf, Ebersmünster, Ettenheimmünster, Gengenbach, Hugshofen, Maurmünster, *Neuweiler*, Schuttern, Schwarzach s. le Rhin, *Selz*, Ste-Walburge.

» *de Verden :* Altulzen, Lunebourg.

» *de Worms :* Heiligenberg, non soumis au chapitre provincial, *Sinsheim*.

» *de Wurzbourg :* Amorbach (à partir de 1659 du dioc. de Mayence), Aura, Banz, *Comburg*, Fulda, Mönchaurach, Mönchrode, Münchsteinach, Murrhart, Neustadt, Schlüchtern, Schwarzach sur le Main, Theres, Veilsdorf, *St-Burchard de Wurzbourg*, St-Etienne de Wurzbourg, St-Jacques de Wurzbourg (Écossais).

Une liste des monastères taxés lors du chapitre de 1493 compte 122 monastères dans la province de Mayence-Bamberg. Trithème en mentionne 131 qui furent cités à se faire représenter au chapitre de 1417 (1).

En 1485 les membres du chapitre provincial réuni à St-Ulric d'Augsbourg chargèrent l'abbé de Johannisberg de dresser un résumé des chapitres depuis le concile de Constance (Cod. Monac. 4406, p. 207v) ; il ne put achever ou même exécuter ce travail, qui ne fut repris que quelques années plus tard.

Les procès-verbaux des chapitres bénédictins de la province de Mayence-Bamberg de 1417 à 1493 ont été analysés par l'abbé Jean Trithème de Spanheim, qui en a fait l'objet d'un travail particulier, publié à la suite de son « *modus et forma celebrandi capitulum provinciale patrum ordinis sancti Benedicti Moguntiae provinciae*

1. *Annal Hirsaug.*, II, 347-348.

Digitized by Google

(*Opera spirit.*, Moguntiae, 1605, pp. 1003-1026) sous le titre de : *Constitutiones provincialium capitulorum ordinis sancti Benedicti per provinciam Moguntinam et dioecesim Bambergensem* (ib., 1026-1061).

Ces deux opuscules avaient été imprimés à Nuremberg en 1493 sous le titre de: *De modo celebrandi capitulum provinciale* et *Epitome statutorum capitularium Ord. S. Benedicti per provinciam Moguntinam et dioecesim Bambergensem.* On retrouve les mentions de ces chapitres dans les *Annales Hirsaugienses* de 1417 à 1512.

A la fin du XVIe siècle, David Aicheler, bibliothécaire d'Ottobeuron et administrateur de l'abbaye de Füssen (1574-1576), recueillit également les « Abbreviaturae recessuum PP. O. S. B. provinciae Moguntinae. » (Cf. *Studien und Mitth. aus dem Benedictiner-Orden*, 1896, p. 28). Nous ignorons ce qu'est devenu cet opuscule.

Il est assez vraisemblable qu'il existe un certain nombre de copies manuscrites des procès-verbaux complets des chapitres de la province de Mayence-Bamberg. Nous avons pu consulter le codex lat. 4406 de Munich, qui renferme ceux de 1417 à 1485. Légipont, dans son *Bullarium Bursfeldense*, conservé à l'abbaye de Melk, a reproduit ceux de 1496 à 1506, textuellement ou en analyse.

Le Cod. VV. (4°. Cist. X. 24) de l'abbaye de St-Pierre à Salzbourg renferme, outre les constitutions et le cérémonial de Subiaco, rédigés en 1418, les procès-verbaux des chapitres de la province de Mayence-Bamberg de 1417 à 1512.

Le Cod. X. 2. a renferme les statuts publiés par le Concile de Bâle pour la réforme de l'Ordre (f. 26-47) ; de même le Cod. X. 2. g. (ff. 1-14). Ces statuts sont reproduits dans les *Monumenta historica* du P. Amand Jung (MS. ib., II, 109-149).

Le MS. lat. 25208 de la bibliothèque de Munich contient les *Privilegia capituli provincialis nigrorum monachorum ordinis sancti Benedicti provinciae Moguntine et dioecesis Bambergensis* ff. 73-95).

Le Cod. 624 de la Bibl. de Trèves contient (f. 299) un acte de Jean, abbé de Bursfeld et de Jean, prévôt d'Hersfeld, visiteurs nommés pour les monastères de la Thuringe dans un chapitre célébré à St-Gilles de Nuremberg (Keuffer, *Beschreibendes Verzeichniss der Handschriften der Stadtbibl. zu Trier*, V, 1900, p. 82).

1149. — *Conventus* des abbés de Saxe à l'effet de « pressius et studiosius tractare et ordinare quae ad vitae nostrae correctionem et monasteriorum nostrorum disciplinam pertinere noscuntur ».

Jaffe, *Epist. Wibald.*, I, n. 162, p. 269 ; cf. 135, p. 211 ; 162, pp. 266-269.

Digitized by Google

c. 1160. — Le moine Herbord de St-Michel à Bamberg se plaint qu'on n'ait pas introduit les chapitres généraux dans l'ordre bénédictin.

Jaffe, *Bibl. rer. Germ.*, V, 719-721 ; cf. *Rev. Bénéd.*, 1901, pp. 368-369.

1228, 1 juillet. — Le pape Grégoire IX approuve les statuts promulgués au chapitre de St-Tibère d'Agde pour la province de Narbonne.

Ces statuts se retrouvent dans un recueil dressé pour la province de Mayence (Cod. pap. 266 de l'abbaye de Lambach). Il y a lieu d'admettre que ce sont ces statuts de Narbonne, que Grégoire IX imposa aux monastères de la province de Mayence.

cf. Pius Schmieder, *Die Benediktiner-Ordensreformen des 13 und 14 Jahrh.* Linz, Feichtinger, 1867, pp. 20-24.

1246, 1 octobre. — Innocent IV envoie aux abbés bénédictins de la province de Mayence les statuts promulgués par Grégroire IX.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 2163, t. I, p. 322.

1259, 7 mai. — Chapitre tenu à l'abbaye de St-Pierre d'Erfurt, sous la présidence des abbés Louis de Reinhardsbrunn, Gerbold de Nienbourg et Wernher de Gerode.

Cod. 23 de la Bibl. du prince Oettingen-Wallerstein à Maihingen, f. 38v ; publié dans *Revue bénédictine*, 1897, pp. 373-374 ; cf. *Neues Archiv*, VII, 175 ; *Chron. S. Petri Erford. moderna* (*MGH.* SS., XXX, 400) ; Nicolas de Siegen, *Chronicon eccles.*, p. 361 ; Trithème, *Annal. Hirsaug.*, I, [illegible] ; ces derniers auteurs avec la date de 1257.

1292, 25 juin. — Les abbés d'Hirsau, de Komburg, Murrhart, Weingarten, Zwiefalten et Blaubeuren accusent réception de la lettre par laquelle l'abbé Henri de Fulda leur a fait part de son dessein de tenir un chapitre de l'ordre à Fulda et le prient de convoquer cette assemblée dans le plus bref délai.

Schannat, *Hist. Fuldensis*, I, 211 ; cf. Rübsam, *Heinrich V von Weilnau, Fürstabt von Fulda*, Kassel, 1881, p. 145; *Revue bénéd.*, 1900, p. 154.

1292, 24 septembre. — Henri de Weilnau, abbé de Fulda, en qualité de primat des abbés de Germanie, convoque les abbés d'Allemagne à un chapitre qui se tiendra à Fulda le 1 mai 1293.

Schannat, *Hist. Fuld.*, cod. prob. n. 108, pp. 218-219 ; cf. Rübsam, p. 145-146 ; *Revue bénéd.*, 1900, p. 154 ; Schmieder, *Die Bened. Ordensreformen*, 58-60.

Digitized by Google

1293, 1 mai. — Lettres de charité accordées aux bienfaiteurs de l'église de Fulda, accordées à la demande des abbés de St-Pierre d'Erfurt, de St-Jean de Berge près Magdebourg, d'Eilversdorf, de Schlüchtern et de Paulinzelle à l'occasion du chapitre des abbés tenu à Fulda.

Schannat, *Hist.Fuld.* p. 211 ; Rübsam, 147 ; cf. *Revue bénéd.* 1900, p. 154. (1)

1336, décembre. — Benoît XII charge les abbés de Fulda, de St-Michel de Bamberg, de Seligenstadt et de St-Alban de Mayence de publier la bulle de réforme de l'ordre dans la province de Mayence.

Cod. 266 de Lambach ; cf. *Studien und Mittheil.*, 1884, II, 103.

1338, 15 juin. — Conrad, abbé de St-Michel d'Hildesheim, fait savoir aux abbés de St-Michel de Bamberg, de Seligenstadt et de St-Alban de Mayence, commissaires délégués par le St-Siège, qu'il ne peut assister personnellement au chapitre provincial qui doit se tenir le 25 juin à Fulda et qu'il nomme comme procureur, Conrad Banten, religieux de son monastère.

Schannat, *Hist. Fuld.*, p. 222.

1338, 25 juin. — L'empereur Louis de Bavière fait interdire par son justicier le chapitre qui devait se tenir en ce jour à Fulda, et pour lequel plusieurs abbés s'étaient réunis.

Chron. S. Petri Erphord. mod. (MGH, SS., XXX, 459) ; cf. Schannat, *Hist. Fuld*, 222 ; Brower, *Antiq. Fuld.*, 99. ; *Studien und Mittheil.*, 1884, II, 103.

1416, 27 septembre. — Le concile de Constance ordonna la tenue d'un chapitre provincial à Constance pour le 2 des cal.demars 1417.

Cod. Monac. 4406, ff. 32-32^{v} ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1062.

1416, 5 décembre. — Exécutoriales de cette bulle aux abbés bénédictins.

Cod. Monac. 4406, ff. 32^{v}-33^{v} ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1062.

1416, 12 décembre. — Invitation adressée aux mêmes par les abbés de Trenorch et d'Ellwangen.

Cod. Monac. 4406, ff. 33^{v}-34^{v}.

---

1. Rübsam (*Heinrich V von Weilnau*. Inaug. Dissert., Fulda, Maier, 1879, p. 44) met en doute la tenue du chapitre, parce que la Chronique de St-Pierre d'Erfurt parle du chapitre de 1338 convoqué à Fulde comme du premier de la province. C'est une erreur ; celui de 1338 fut le premier depuis la publication de la Bénédictine et rien de plus.

Digitized by Google

1417, 18 février. — Bulle du concile de Constance relative à l'élection des présidents du chapitre qui doit se tenir à Petershausen.

Cod. Monac. 4406, ff. 34ᵛ-35 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1062; Van der Hardt, *Concil. Constant.*, Tom. I, pars XXVI, pp. 1095-1099.

1417. — Bulles du concile relatives aux rebelles.

Cod. Monac. l. c. ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1062.

1417, 28 février.— Procès-verbal du chapitre tenu à Petershausen (Constance).

Cod. Monac., 4406, ff. 53-54ᵛ ; Van der Hardt, 1099-1104 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1032-1033 ; *Annal. Hirsaug.*, II, 346-349.

1417. 6 novembre. — Le concile de Constance charge l'évêque d'Hildesheim et les doyens de Magdebourg, de St-Blaise de Brunswig et d'Hildesheim de veiller à l'observation de la règle à St-Michel d'Hildesheim.

Orig. aux archives de Düren ; cf. *Annal. des histor. Vereins f. den Niederrhein*, LXIV, p. 340.

1418, 17 janvier. — Sauf-conduit de l'empereur Sigismond pour les visiteurs.

Cod. Monac., 4406, ff. 48-49 ; Legipont ; *Bullarium Casino-Bursfeld*, Cod. Darmstadt., ff. 220-221ᵛ ; Van der Hardt, 1111 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1063.

1418, 8 février.— Jean, archevêque à Mayence, vidime les bulles du concile de Constance relatives au chapitre provincial.

Cod. Monac. 4406, ff. 35ᵛ-36ᵛ.

1418, XI cal... — Martin V autorise les visiteurs à proroger la date du chapitre fixé à St-Aubain de Mayence.

Cod. Monac., 4406, ff. 41-41ᵛ.

1418, 1 septembre. — Chapitre chez les Augustins de Mayence.

Cod. Monac. 4406, ff. 60-62; cf. Trithème, *Opera pia*, 1033-1034 ; *Annal. Hirsaug.*, II, 359.

1418. 24 août. — L'abbé Frédéric de Benedictbeuern s'excuse de ne pouvoir se rendre au chapitre général et délègue fr. Conrad, moine de son abbaye, en qualité de procureur.

Meichelbeck, *Chronic. Benedictobur*, 1761, I, 172-173.

Digitized by Google

1420, 5 mai. — Chapitre à Fulda.

Cod. lat. Monac. 4406, ff. 65v-66v; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1035-1037 ; *Annal. Hirs.*, II, 364.

1422, 3 mai. — Chapitre à Seligenstadt.

Cod. lat. Monac. 4406, ff. 71v-72 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1037-1039 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 367.

1424, 13 février. — Bulle de Martin V relative au remplacement des présidents absents.

Cod. Monac. 4406, ff. 36-39v ; Legipont, *Bull. Casino-Bursfeld.*, 235 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1030-1031.

1424, 14 mai. — Chapitre à St-Étienne de Wurzbourg.

Cod. Monac. 4406, ff. 77-78v ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1039-1040 ; *Annal. Hirsaug.*, II, 370.

1426, 21 avril. — Chapitre à St-Pierre d'Erfurt.

Cod. Monac. 4406, ff. 83-84 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1040-1041 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 372.

1429, 10 avril. — Chapitre à St-Michel de Bamberg.

Cod. Monac, 4406, ff. 84v-85v ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1041-1042 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 375.

1429, 21 novembre. — Facultés accordées par le cardinal Henri de St-Eusèbe aux présidents contre les abbés négligents.

Cod. Monac. 4406, ff. 39v-40; Legipont, *Bullar. Bursfeld.*, 99-100; Id., *Bull. Casino-Bursfeld.*, 235v ; cf. Trithème, *Opp. pia*. 1062.

1432, 11 mai. — Chapitre à St-Ulric d'Augsbourg.

Cod. Monac. 4406, ff. 87-87v; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1042-1043; *Ann. Hirsaug.*, II, 382.

1432, 6 octobre. — Le concile de Bâle nomme un abbé pour recevoir les représentants de l'ordre et vérifier leurs pouvoirs.

Haller, *Concil. Basil.*, II, 236 ; cf. 347, 371, 470.

1433, 25 février. — Visite canonique de l'abbaye de Rheinau par l'abbé d'Engelberg.

Cf. *Studien und Mittheil.*, 1880, II, 78.

1435, 15 mars. — Le concile de Bâle décide que pour cette fois le chapitre de la province de Mayence se tiendra à Bâle.

Haller, *Concil. Basil.*, III, 335.

Digitized by Google

1435, 18 mars. — Même résolution.

Ib., 339.

1435, 27 mars. — Le concile de Bâle transfère à Bâle le chapitre qui devait se tenir à Nuremberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 42-47v.

1435, 26 juin. — Chapitre au monastère des Dominicains de Bâle.

Cod. Monac. 4406, ff. 89-90; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1043-1044; *Ann. Hirsaug.*, II, 391-392 ; Ziegelbauer, I, 78-80 ; Haller, *Concil. Basil.*, III, 420.

1435. — L'abbé Jean de Rode, de St-Mathias de Trèves, communique son traité : qualiter abbas se habere debeat (Imprimé dans Pez, *Bibliotheca ascet.*, I., 157-204 ; « communicatum in Concilio Basileense. »

Cod. lat. Monac. 4790, f. 135b.

1435 (jour non donné). — Otwyn, abbé de St-Pierre d'Erfurt, président principal du Chapitre bénédictin tenu à Bâle, fait savoir que le chapitre a décidé de choisir douze visiteurs et fixe les taxes.

Ms. de la Bibl. de Trèves 1733 (n. l. 1178) ff. 107v-109v.

1437, 12 juillet. — Visite de l'abbaye de Donauwörth.

Cod. 1733 de la Bibl. de Trèves, ff. 95-102 ; cf. Königsdorfer *Gesch. des Klosters zum H. Kreutz in Donauwörth*, I (1819), 175-176 ; Keiblinger, *Gesch. des Bened. Stiftes Melk*, I, 533.

1439, 20 février. — Bulle du concile de Bâle nommant douze visiteurs pour la province de Mayence.

Cod. Monac. 4406, ff. 44-47v ; Legipont, *Bullar. Casino-Bursfeld.*, 285-294 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1016-1025, 1062 ; *Annal. Hirsaug.*, II, 400.

1439, 26 avril. — Les présidents du chapitre tenu à St-Gilles de Nuremberg : Georges de St-Gilles de Nuremberg, Hartung de St-Pierre d'Erfurt, Nicolas de St-Blaise et Henri d'Amorbach acceptent la dite bulle. — Procès-verbal du chapitre.

Cod. Monac. 4406, ff. 91v-92v; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1044-1045; *Ann. Hirsaug.*, II, 400-401.

1439, 28 avril. — Les présidents et les membres du dit chapitre protestent contre les intentions de quelques abbés des monastères

Digitized by Google

des diocèses de Paderborn, Halberstadt, Verden et Hildesheim qui voulaient se séparer du chapitre provincial de Mayence.

Cod. Monac. 4406, ff. 96-96v ; cf. *Revue Bénéd.*, 1899, pp. 401-402.

1439. — Le roi Albert approuve les statuts de réforme et accorde un sauf-conduit pour les visiteurs.

Cod. Monac. 4406, ff. 50-52v ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1063.

1440, 27 septembre. — Visite de l'abbaye d'Ottobeuron par les abbés de St-Gilles de Nuremberg et de Wiblingen et le doyen de Mehrerau.

Cf. Königsdorfer, *Gesch. des Klosters zum hl. Kreuz in Donauwörth*, I (1819), 196.

1441, 30 avril. — Chapitre tenu à St-Gilles de Nuremberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 97-99 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1045-1046 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 407.

1444, 10 mai. — Chapitre à St-Pierre d'Erfurt.

Cod. Monac. 4406, ff. 100-101 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1046-1047 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 411.

1446, 25 mars. — Louis, cardinal de Ste-Cécile, accorde la faculté de célébrer en temps d'interdit.

Cod. Monac. 4406, ff. 40v-41 ; Legipont, *Bull. Burgelu.*, 10[illegible]-10[illegible] ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1062-1063.

1447, 7 mai. — Chapitre à Petershausen.

Cod. Monac. 4406, ff. 102v-103v ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1047-1048 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 415-416.

1447, 10 mai. — Charles, abbé de St-Burchard, Jean, abbé de Petershausen, Georges, abbé de Stein, et Helmold, abbé de St-Godehard d'Hildesheim, désignent comme commissaires l'évêque Godefroid de Wurzbourg et l'abbé Berthold de St-Étienne de cette ville, pour intervenir dans le débat entre l'évêque de Bamberg et l'abbé de St-Michel de cette ville.

Cod. Monac. 4406, ff. 103v-106

1448, 23 février. — Georges, abbé de St-Gilles de Nuremberg et Berthold, abbé de St-Étienne de Wurzbourg, ayant besoin du conseil des abbés pour les affaires de l'ordre, les convoquent pour le samedi après l'Ascension à Nuremberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 106-106v.

Digitized by Google

1448, 6 avril. — Les mêmes déclarent contumaces à cause de leur absence, les abbés de Stein, Nordheim, Spanheim, Séligenstadt, Wissembourg, Limpurg; St-Michel d'Hildeshein, Ringelheim; St-Michel de Bamberg; Banz, Ahausen; Benedictbeuern, Deggingen, Wessobrunn, Ottobeuron, Irrsee, Anhausen, Fultenbach, Thierhaupten, Ellwangen, Echenbrunn, Füssen; Dissentis, Pfäffers; Ilsenburg, Reinsdorf, Goseck, Königslutter, Ballenstedt, Hillersleven, Eilversdorf, Wimmelburg, Altulsen.

Cod. Monac. 4406, ff. 107-110.

1448, 6 avril. — Taxes imposées.

Ib., f. 110.

1451, 23 mai. — Chapitre à St-Étienne de Wurzbourg sous la présidence du cardinal Nicolas de Cuse.

Cod. Monac. 4406, ff. 113-113v; Cod. Beuron. 8, pp. 116-117; édité d'après un MS. de la Bibl. de Gand dans *Revue Bened.*, 1899, pp. 486-488; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1048; *Ann. Hirsaug.*, II, 423-424.

1451, 23 mai. — Lettres de Nicolas de Cuse datées de Wurzbourg contenant les statuts promulgués pour les réformes des monastères.

Cod. lat. Monac. 4406, ff. 115v-117; Cod. Beuron. 8, ff. 113-115; Legipont, *Bullar. Bursfeld.*, 104-106; *Revue Bénédictine*, 1899, 483-484.

1451, 24 avril. — Lettre de Nicolas de Cuse contenant les noms des abbés qui ont accepté ces statuts à Wurzbourg.

Cod. lat. Monac. 4406, ff. 117-118; *Mainzer Monatschrift von geistlichen Sachen*, VII (1791), t. I, p. 213; *Revue Bénéd.*, 1899, 484-485; cf. Binterim, *Pragm. Gesch. der deutschen Concilien*, VII, 249-250.

1451, 22 septembre. — Lettres du Cardinal Nicolas de Cuse, adressées de Arnhem aux abbés de St-Étienne de Wurzbourg, de Wiblingen, de Bursfeld, au prévôt de Neuberg et au prieur de St-Jacques de Mayence au sujet de la visite des monastères de la province de Mayence.

Cod. lat. Monac. 4406, ff. 119v-122; Legipont, *Bullar. Casino-Bursfeld.*, 254-257v; Mainzer *Monatschrift*, 1791, t. VII, Part. I, 697-sqq.; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1024-1025, 1073-1074; *Histor. Jahrbuch*, VIII, 646-648; *Revue Bénéd.*, 1899, 499; *Studien und Mittheil.*, 1899, p. 279 note.

Digitized by Google

1451, 20 novembre. — Lettres du cardinal Nicolas de Cuse au sujet de la clôture des moniales dans la province de Mayence.

Cod. lat. Monac. 4406, ff. 118v-119v ; Legipont, *Bull. Bursfeld.*, 107-109 ; cf Trithème, *Opp. pia*, 1026, 1063.

1454, 12 mai. — Chapitre à Séligenstadt.

Cod. Monac. 4406, ff. 122-125 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1049-1050 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 427.

1454, 14 mai. — Procès intenté par les présidents aux abbés absents.

Cod. Monac. 4406, ff. 128-132v.

1454, 15 mai. — Chrétien, abbé de St-Pierre d'Erfurt, charge Wolfran, abbé d'Hirsau, et Henri, abbé d'Ettenheimmünster, de faire le visite du monastère de Saint-Gall alors en décadence et d'y corriger les abus.

Cod. Monac. 4406, ff. 127-128.

1454, 12 mai. — Instructions données par les présidents aux abbés de St-Gilles de Nuremberg et de Mönchrode, visiteurs du diocèse de Bamberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 133v-137.

1454, 5 septembre. — Pierre, évêque d'Augsbourg, exhorte les abbés de son diocèse à recevoir les visiteurs délégués par le chapitre provincial.

Cod. Monac. 4406, f. 137.

1454, 23 septembre. — Jean, évêque d'Eichstädt, agit de même.

Ibid., ff. 138v-139.

1454. octobre. — Visite de l'abbaye de Füssen par l'abbé de Blaubeuren et le moine Jean de St-Gilles de Nuremberg.

Studien und Mittheil., 1895, pp. 383 - 384.

1454, 7 novembre. — Ulric, abbé de Wiblingen, déclare que l'abbé Henri de Blaubeuren avait été chargé de visiter les monasteres des diocèses d'Augsbourg et d'Eichstädt avec l'abbé Henri de Donauwörth, mais qu'empêché de le faire il a été remplacé par le fr. Jean profès de St-Gilles de Nuremberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 133-133v.

1454, 4 décembre. — Jean, évêque d Eichstädt, approuve les statuts du chapitre de Seligenstadt pour son diocèse.

Cod. Monac. 4406, f. 138v.

Digitized by Google

1454, 11 décembre. — Pierre, évêque d'Augsbourg, approuve les statuts du chapitre de Seligenstadt pour les monastères de son diocèse.

Cod. Monac. 4406, ff. 137-137v.

1455, 4 juin. — Le comte palatin Frédéric, duc de Bavière, autorise les abbés d'Hirsau, de St-Étienne de Wurzbourg, de St-Pierre d'Erfurt et de Wiblingen à faire la visite des monastères bénédictins de ses états.

Rothenhäusler, *Die Abteien und Stifte des Herzogthums Württemberg im Zeitalter der Reformation.* Stuttgart, 1886, p. 52.

1456, 18 avril. — Chapitre à St-Pierre d'Erfurt.

Cod. Monac. 4406, ff. 143-146v ; cf. Trithème, *Opp. pia.*, 1050-1052; Nicolas de Siegen, 441.

1456, 22 avril. — Les présidents du chapitre provincial font savoir que les abbés d'Hirsau et de Wiblingen ont visité plusieurs fois St-Gall, qu'ils ont trouvé dans un état lamentable par suite de la mauvaise gestion de l'abbé Gaspar. Les visiteurs ont suspendu l'abbé de l'administration du monastère et l'ont remplacé par un religieux. Les présidents chargent l'évêque Jean d'Eichstädt, l'abbé Ulric de Blaubeuren et maître Jean Hiller, d'examiner cette affaire, car l'abbé de St-Gall en avait appelé de la décision des visiteurs.

Cod. Monac. 4406, ff. 147v-148v.

1456, 22 avril. — L'abbé d'Hirsau est chargé de la visite des monastères de Schwarzach, Gottesau et Frauenalb.

Rothenhäusler, p. 52.

1456, 9 novembre. — Calixte III donne à l'évêque Pierre d'Augsbourg les pouvoirs nécessaires pour visiter et réformer les monastères de son diocèse, et notamment Ottobeuron et Füssen.

Braun, *Gesch. der Bischöfe von Augsburg*, III, 13.

1458. — Rapport sur la visite des monastères du diocèse de Hildesheim.

Catal. des MSS. de Wolfenbüttel, I, 93, MS. Helmst.95, ff. 124-125.

1459, 8 avril. — Chapitre à St-Gilles de Nuremberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 149v-154 ; cf. Trithème, *Opp. pia.*, 1052-1053 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 434.

1459, 9 avril. — Formule de la procuration du chapitre.

Cod. Monac. 4406, ff. 154v-155.

Digitized by Google

1459, 10 avril. — Sentence prononcée par les présidents du chapitre, à la suite des monitoriales adressées par Fr. Pierre Stels, profès d'Amorbach, contre les abbés absents contumaces, notamment ceux du diocèse de Strassbourg.

Cod. Monac. 4406, ff. 157-158v.

1459. — Pie II confirme les statuts publiés par le cardinal de Cuse.

Cf. Trithème, *Opp. pia.*, 1063.

1463, 23 avril. — Pie II nomme les abbés de Bursfeld et de St-Jacques de Mayence visiteurs et réformateurs des monastères d'Allemagne.

Legipont, *Bullar. Casino-Bursfeld.*, 272-272v.

1464, 22 avril. — Chapitre à St-Étienne de Wurzbourg.

Cod. Monac. 4406, ff. 158v-160; cf. Trithème, *Opp. pia.*, 1063 *Ann. Hirsaug.*, II, 458.

1467, 19 avril — Chapitre tenu à St-Michel de Bamberg (1).

Cod. Monac. 4406, ff. 161-164; Cf. Trithème, *Opp. pia*, 1053-1054; *Ann. Hirsaug.*, II, 462.

1467, 7 novembre. — Monitoires adressées aux abbés par les présidents du chapitre provincial tenu à Bamberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 165-167.

1470, 15 mai. — Chapitre à St-Pierre d'Erfurt.

Cod. Monac. 4406, ff. 168v-174; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1054-1056; *Ann. Hirsaug.*, II, 471.

1473, 2 mai. — Chapitre à St-Gilles de Nuremberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 175-190; Cod. lat. Monac. 4396, f. 215; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1056; *Ann. Hirsaug.*, II, 479.

1476, 5 mai. — Chapitre à St-Michel de Bamberg.

Cod. Monac. 4406, ff. 181v-187; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1057; *Ann. Hirsaug.*, II, 485-486.

---

1. Dans le chapitre de 1479 on ratifia l'union proposée et discutée en 1467 entre les monastères des provinces de Cologne-Trèves et de Mayence-Bamberg, en vue de défendre les intérêts de l'ordre : « Acceptamus etiam et acceptata est in capitulo unio et confederatio patrum et capituli provinciae Coloniensis et Trevirensis, que pro una reputatur provincia, cum litteris et instrumentis publicis desuper confectis, secundum tenorem et conclusa in novissimo precedenti capitulo Bamberge celebrato habita, communicatumque est per dominos presidentes nonnullis dominis abbatibus huiusmodi unionem, confederationem etiam cum aliis provinciis, scilicet Magdeburgensi et Salzburgensi ineundam et perficiendam etiam iuxta conclusa in novissimo capitulo facta » (ff. 190-190v).

Digitized by Google

1479, 25 avril. — Chapitre tenu à St-Gilles de Nuremberg.

Cod. Monac. 4406. ff. 187v-193v ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1057-1058 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 500.

1479, 1 avril. — Sixte IV confirme les privilèges et mesures prises par ses prédécesseurs au sujet des pouvoirs des présidents.

Légipont, *Bullar. Bursfeld*, 39-43 ; cf. Trithème. *Opp. pia*, 1063.

1482, 28 avril. — Chapitre tenu à Blaubeuren (1).

Cod. Monac. 4406, ff. 196v-203 ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1058-1059 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 514.

1485, 24 avril. — Chapitre à St-Ulric d'Augsbourg.

Cod. Monac. 4406, ff. 204-212v ; cf. Trithème, *Opp. pia*, 1059-1060 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 522.

1485. — Contributions imposées par le chapitre.

Cf. *Studien und Mittheilungen*, XX (1899), pp. 104, 120.

1485. — Visite de l'abbaye de Rheinau par les abbés de St-Étienne de Wurzbourg et de Wiblingen.

Cf. *Studien und Mitth.*, 1880, II, 80.

1487, 6 mai. — Chapitre à St-Jacques de Mayence.

Cf. Trithème, *Opp. pia*, 1060; *Ann. Hirsaug.*, II, 528; le recessus imprimé est signalé par Braun, *Not. hist. litt. de libris monast. ad S. Udalr. Aug.*, 1788, II, 28.

1489. — Visite de l'abbaye de Rheinau par les abbés de Wiblingen et de Donauwörth.

Cf. *Studien und Mittheil.*, 1880, II, 81.

1490, 24 avril. — Chapitre à St-Gilles de Nuremberg.

Cf. Trithème, *Opp. pia*, 1062 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 534.

1490, août. — Lors du chapitre annuel de Bursfeld tenu à St-Jacques de Mayence, il est traité de nouveau de l'union des

1. Le chapitre ratifia l'union avec la province de Cologne-Treves et traita de nouveau de l'union avec celle de Magdebourg-Brême : « Volumus etiam inter nos et Trevirensem et Coloniensem provincias confederationem sicut in instrumentis desuper confectis perdurare et futuris temporibus perpetuo permanere, et diligentiam exactam fieri pro uniendis Magdeburgensi et Bremensi provinciis fideli diligentia exequendis committimus reverendis patribus abbatibus Bursfeldensi et Erdfordensi. » (ff. 199-199v).

Digitized by Google

provinces de Cologne-Trèves et Mayence-Bamberg, pour s'opposer aux démembrements de l'ordre.

Voir acte du 8 janvier 1491 signalé plus haut (*Revue Bénéd.* octobre 1901, p. 382).

1493, 28 avril. — Chapitre à Hirsau [1].

Cf. Trithème, *Opp. pia*, 1062 ; *Ann. Hirsaug.*, II, 552.

1493. — Liste des contributions imposées par le chapitre.

Cod. lat. Monac., 25208, ff. 67, publié par D. Bruno Albers: *Eine Steuerrolle für die Benedictinerabteien der mainzischen Provinz vom Jahre 1493* (*Studien und Mittheil.*, XX (1899), pp. 102-122) ; Legipont, *Bullar. Casino-Bursfeld.*, 338.

1496, 1 mai. — Chapitre à Seligenstadt.

Analyse dans Legipont, *Bull. Bursfeld.*, 246; cf. Trithème, *Ann. Hirsaug.*, II, 562 ; Ziegelbauer, III, 266-268.

— Discours de Trithème *de cura pastorali.*

Trithème, *Opp. pia*, 865-874.

1499, 21 avril. — Chapitre à St-Étienne de Wurzbourg.

Texte dans Legipont, *Bull. Bursfeld.*, 247-255 ; Récès imprimé, aux archives de la paroisse de St-Martin à Cologne ; cf. Trithème, *Ann. Hirsaug.*, II, 572.

1499, 21 avril. — Taxes imposées.

Signalé par Legipont, *Bullar. Bursfeld.*, Archives de Bursfeld, C. 4.

1501, 2 mai. — Chapitre à Fulda.

Analyse dans Legipont, *Bullar. Bursfeld.*, 256-257 ; cf. *Ann. Hirsaug.*, II, 582.

1504. — Le chapitre fixé à St-Ulric d'Augsbourg doit être remis à cause des guerres.

Legipont, *Bullar. Bursfeld.*, 258 ; cf. *Ann. Hirsaug*, II, 603.

1506, 3 mai. — Chapitre à St-Ulric d'Augsbourg.

Analyse dans Legipont, *Bull. Bursfeld.*, 258 ; cf. *Ann. Hirsaug.*, II, 630.

---

1. C'est pendant ce chapitre qu'on lut à table le *Liber penthicus de ruina monastici ordinis*, composé par Jean Trithème, à la demande de l'abbé Blaise d'Hirsau (*Opp. pia*, 806 839).

Digitized by Google

1506. — **Visite de l'abbaye de Rheinau.**

Studien und Mittheil., 1880, II, 81.

1509, 29 avril. — **Chapitre à St-Pierre d'Erfurt.**

Cf. *Ann. Hirsaug.*, II, 640.

1512, 2 mai. — **Chapitre à St-Michel de Bamberg.**

Cf. *Ann. Hirsaug.*, II, 677.

1523, 11 janvier. — Laurent, cardinal des SSts-Couronnés, accorde aux abbés de la province de Mayence-Bamberg la dispense de l'abstinence trois jours par semaine.

Legipont, *Bull. Casino-Bursfeld.*, 343-344.

IV. Province de Salzbourg.

La province de Salzbourg comprenait, outre l'archevêché de ce nom, les évêchés de Brixen, Chiemsee, Frisingue, Gurk, Lavant Passau, Ratisbonne et Seccau. Les monastères bénédictins étaient au nombre d'au moins 45 :

Diocèse de Salzbourg : Admont, Michaelbeuern, Millstadt, Ossiach, St-Lambrecht, St-Paul en Carinthie, St-Pierre de Salzbourg, St-Vite, Seeon.

» *de Brixen :* Fiecht (Georgenberg).

» *de Frisingue :* Attl, Ebersberg, Ettal, Rott, Scheyern, Tegernsee, Weihenstephan.

» *de Lavant :* Obernburg.

» *de Passau :* Altenburg, Aspach, Formbach, Garsten, Gleink, Göttweig, Klein-Mariazell, Kremsmünster, Lambach, Melk, Mondsee, Niederaltach, Oberaltach, Seitenstetten, Ecossais de Vienne.

» *de Ratisbonne :* Biburg, Ensdorf, Frauenzell, Mallersdorf, Metten, Münchmünster, Prüfening, Prul, Reichenbach, St-Emmeran de Ratisbonne, St-Jacques de Ratisbonne, (Ecossais) et Weih-St-Pierre (Ecossais).

Le chapitre tenu à Salzbourg en 1338 avait porté un décret relatif aux statuts publiés dans les chapitres précédents. Les abbés, prieurs ou procureurs devaient les présenter aux présidents, lesquels les feraient examiner et mettre d'accord avec les nouvelles instructions pontificales. On devait en composer un volume, lequel serait

Digitized by Google

soumis au prochain chapitre général (1); mais, à notre connaissance, il n'existe pas de recueil de ce genre.

Les chapitres de la province de Salzbourg sont en partie connus par les travaux du R. P. Dom Pie Schmieder, de l'abbaye de Lambach. Outre sa brochure sur les réformes de l'ordre aux XIIIe et XIVe siècles (2), nous mentionnerons son excellente analyse du cod. 500 de Lambach, qu'il a accompagnée de textes inédits (3).

Les textes originaux sont assez épars; on en trouve dans des Mss. de S. Pierre de Salzbourg, de Lambach et de Kremsmünster. Nous avons essayé de grouper toutes les notices venues à notre connaissance sur ces réunions, et n'avons pas cru devoir omettre les nombreuses mentions de visites canoniques, surtout au milieu du XVe siècle; ces documents sont un moyen de constater la portée véritable des mesures décrétées dans les conciles, les synodes et les chapitres. D'ailleurs on remarquera que la formation des congrégations particulières et les réformes inspirées par celles des monastères italiens rompirent bientôt l'ancienne tradition des chapitres provinciaux, qui ne se maintinrent pas à Salzbourg, alors qu'ils continuaient de se réunir dans les provinces de Cologne-Trèves, de Magdebourg-Brème et de Mayence-Bamberg.

1240, 9 avril. — Grégoire IX, dans une lettre adressée aux abbés de Brevnow et de Kladrau, ainsi qu'à l'archidiacre de Passau, Albert de Possenmünster, se plaint que l'archevêque Eberhard de Salzbourg néglige d'introduire les statuts de réforme (Statuts de Narbonne (4)) dans les monastères de la province de Salzbourg.

Mittermüller, *Kloster Metten und seine Aebte*, pp. 37 et 280; Schmieder, *Die Benedictiner-Ordensreformen*, 24, 27; Ratzinger, *Forschungen zur Bayr. Gesch.*, 117-118, 307-308.

1240, 28 août. — Les délégués apostoliques convoquent l'abbé Wulfing de St-Emmeran de Ratisbonne et les abbés, abbesses, prieurs et prévôts des diocèses de Frisingue et de Ratisbonne à Landshut pour le 1 décembre.

Ib.

1240. — L'abbé de St-Emmeran de Ratisbonne communique ces pièces à l'abbé de Metten et lui mande que les abbés voisins

1. *Studien*, 1884, II, 101, 107.
2. *Die Benerdictiner-Ordens-Reformen des 13 und 14. Jahrhunderts.* Linz, 1867, 60 pp. in-8°.
3. *Zur Geschichte der Durchführung der Benedictina in Deutschland im 14. Jahrh.* (*Studien und Mittheil.*, 1883, II, 273-289; 1884, II, 100-110.)
4. Ces statuts se trouvent dans un Ms. de St-Pierre de Salzbourg (cista Q. n. II.)

Digitized by Google

ont décidé de tenir un chapitre général à Salzbourg le 18 novembre de cette année et lui ordonne de s'y trouver.

Mittermüller, *Kloster Metten*, 279-280; cf. *Studien und Mittheil.*, 1882, I, 74.

s. d. — Les abbesses de Geisenfeld, de Niedermünster d'Obermünster, et de St-Paul (dioc. de Ratisbonne) font savoir aux « rectores ordinis S. Benedicti » de la province de Salzbourg, qu'elles ont été convoquées par l'abbé de St-Emmeran pour le chapitre qui doit se tenir à Salzbourg, mais qu'elles ne peuvent se rendre dans un lieu si éloigné.

Kraus, *Ratisbona monastica*, 224.

1240. — Chapitre à Salzbourg (1).

Monum. discipl. du P. Amand Jung (Ms. à l'abbaye de Salzbourg) I, 383-384.

1253. — Chapitre général à Salzbourg (2).

Braunmüller, *Hermann, Abt von Niederaltach* (*Beilage zum Jahresberichte der Studien Anstalt Metten für* 1875-76, p. 15).

1267, 10 mai. — Dans le synode provincial, tenu à Vienne par le cardinal-légat Guy de St-Laurent in Lucina, il est ordonné aux évêques de la province de Salzbourg et à l'évêque de Prague de procéder, dans l'espace d'un an, avec le concours de deux abbés cisterciens, à la réforme des monastères bénédictins.

Hartzheim, *Concil. German.*, III, 633.

1274. — Dans le concile provincial tenu à Salzbourg, on se plaint que depuis longtemps les abbés bénédictins de la province ne tiennent plus leur chapitre général ; ordre leur est donné de se réunir à bref délai.

Hartzheim, *Concil. German.*, III, 639; cf. Schmieder, *Die Bened. Ordensreformen*, 46-47.

---

1. L'annotateur de l'*Historia Cremifanensis* et Bernard de Kremsmünster parlent de *capituli* tenus à Salzbourg, à Vienne et à Passau sous les abbés Ortulphe (1238-1256) et Frédéric (1273-1325), et ils en donnent l'incipit (*M. G. H., SS.*, XXV, 635, 672-673). Il est toutefois facile de constater que l'auteur applique ce mot aux conciles provinciaux ou aux synodes, et que les incipit donnés par lui, v. g. *Cum instantia, Quoniam sedes, Nos Wernherus, Nos Chunradus* sont respectivement ceux de conciles ou de synodes de 1281, 1284, 1294, 1310. cf. Hartzheim, *Concil. Germ.*, III, 653, 673 ; IV, 19-20, 167).

2. Les décrets de cette réunion étaient transcrits dans un volume qui existait encore en 1611 (sub n. 162) dans le Catal. des MSS. de Niederaltach (Braunmüller, p. 15 note). Dom Benoît Braunmüller appelle l'attention sur les réunions privées d'abbés qui se tinrent à Niederaltach sous l'abbatiat d'Hermann, et les met en relation avec les efforts tentés par cet abbé pour relever la discipline monastique (*ib.*, p. 16).

Digitized by Google

1275, 13 mai. — Chapitre tenu à l'abbaye de St-Pierre de Salzbourg.

Cod. de l'abbaye de St-Pierre de Salzbourg (Q. n. 2 ; Cod. X, 2, a. ff. 47-49 ; *Monum. discipl.*, du P. Amand Jung, à St-Pierre de Salzbourg, I, 407-413 ; cf. Seeauer. *Novissim. chronic. antiq. monast. ad S. Petr. Salisb.*, 1772, 297-298 ; Schmieder, *Die Bened.-Ordensreformen*, 47-52.

1275. — Les abbés bénédictins du diocèse de Passau, empêchés d'assister au chapitre provincial de Salzbourg, à cause de la lutte entre le roi Ottokar de Bohême et l'archevêque Frédéric de Salzbourg, n'ayant pu obtenir que cette réunion fût remise à des temps meilleurs, s'adressent à l'évêque de Passau pour frapper de nullité les décrets de ce chapitre. L'abbé de St-Pierre et les autres prélats, au nombre de douze, ont cru devoir passer outre et ne pas tenir compte de la pétition des quatorze abbés du diocèse de Passau. Ils se plaignent de la prééminence que veut s'attribuer l'abbé de St-Pierre et des statuts qu'il veut imposer. Ils demandent que l'archevêque de Salzbourg annule les décisions de cette réunion et convoque un autre chapitre en temps opportun.

Urkun lenbuch des Landes ob der Enns, III, N° 456, pp. 416-417; cf *Studien und Mittheil.*, 1880, II, 86 ; Schmieder, *l. c.*, p. 52.

1281. — Le concile provincial de Salzbourg réclame de nouveau la tenue des chapitres triennaux.

Hartzheim, *Concil. German.*, III, 653.

128... — Chapitre provincial, dont les décrets semblent viser les décisions du concile provincial de 1281 [1].

Cod. S. Petri Salisb., Q. n. 2 ; cf. Schmieder, pp.53-54.

1310. — Le concile provincial de Salzbourg réclame la tenue des chapitres triennaux et ordonne la convocation d'un chapitre avant la Purification.

Hartzheim, *Concil. Germ.*, IV, 167.

1336, 13 décembre. — Benoît XII charge les abbés de Niederal-

1. Le Cod. 401 de l'abbaye de Kremsmünster renferme ff. 141 sqq. des « capitula abbatum » de 1275 à 1288 (cf. *MGH.* SS. XXV, p 616). Nous avons pu nous en convaincre lors d'une courte visite à Kremsmünster en septembre 1900, mais le temps nous a fait défaut pour en prendre l'analyse. Nous espérons pouvoir les signaler dans un appendice.

Digitized by Google

tach et des Écossais de Vienne de publier les statuts qu'il a composés pour l'ordre bénédictin.

Cod. Lambac., 500, pp. 187-192 ; *Studien und Mittheil.*, 1883, II, 279.

1337, 13 janvier. — Benoît XII communique ses statuts et donne l'ordre de convoquer un chapitre provincial à Salzbourg.

Cod. Lambac., 500, p. 193 ; *Studien*, 1883, II, 279.

1337, 1 avril. — Lettre de Bernhard de Genebreda, prieur de Longueville, et de Jean de « Fisco S. Pauli », prieur de *Cadaiovis* (dioc. Lavaur), aux abbés de la province de Salzbourg au sujet du futur chapitre.

Cod. Lambac., 500, pp. 193-197 ; *Studien*, 1883, II, 279.

— Instruction sur la façon de convoquer et de réunir le chapitre.

Cod. Lambac., 500, pp. 162-172 ; *Studien*, 1883 II, 279.

— Les commissaires apostoliques communiquent leurs instructions à l'abbé Othon de Niederaltach.

Cod. Lambac., 500, pp. 172-187 ; *Studien*, 1883, II, 279.

1338. — Louis de Bavière défend aux abbés de ses états d'assister au chapitre provincial de Salzbourg.

Studien, 1884, II, 103.

1338, 7 janvier. — Les abbés Othon de Niederaltach et Henri des Écossais de Vienne convoquent les abbés bénédictins de la province de Salzbourg au chapitre qui doit se tenir à l'abbaye de St-Pierre de cette ville.

Cod. Lambac., 500, pp. 199-200 ; Cod. Lambac., 196 ; *Studien*, 1883, II, 280.

1338. — Fr. Procope, moine de Brevnow, assiste au chapitre provincial de Salzbourg en qualité de procureur d'un abbé.

Cod. Lambac., 500, p. 203 ; cf. *Studien and Mittheil.*, 1882, I, 294 ; *ib.*, 1883, II, 280-281.

1338, 15 juin. — Actes et procès-verbal du chapitre tenu à l'abbaye de St-Pierre de Salzbourg.

Cod. Lambac., 500, pp. 115-146 ; texte ap. *Studien*, 1883, II, 283-289 ; 1884, II, 109-119.

Digitized by Google

1338, 20 juin. — Les exécuteurs de la bulle pontificale envoient au pape les actes du chapitre.

Cod. Lambac., 500, pp. 127-131 ; cf. *Studien*, 1883, II, 282, 1884, II, 102-104.

1338, 23 décembre. — Benoît XII accorde aux présidents du chapitre de la province de Salzbourg, la faculté d'absoudre de l'excommunication et des irrégularités ceux qui ont manqué à la bulle papale.

Cod. Lambac., 500, p. 148 ; *Studien*, 1883, II, 282.

1338 (s. d.). — Benoît XII autorise le maintien des cellules particulières jusqu'au prochain chapitre ; entretemps on mettra les dortoirs en bon ordre.

Cod. Lambac., 500, p. 149 ; *Studien*, 1883, II, 282.

1338, juin. — Otto, abbé de Niederaltach, et Engescalc, abbé de Formbach, présidents du chapitre, d'accord avec Frédéric de Kremsmünster, chargent les abbés d'Altenbourg, de St-Paul et de Mallesdorf de la visite des monastères.

Cod. Lambac., 500, p. 146 ; *Studien*, 1883, II, 281.

1338. — Rapport de l'abbé Mathieu d'Altenbourg adressé aux abbés de Niederaltach et Frédéric de Kremsmünster sur la visite des monastères des Écossais de Vienne, Mariazell, Göttweig, Seitenstetten, Garsten, Gleink, Lambach, Kremsmünster.

Cod. Lambac., 500, pp. 153-161 ; *Archiv f. oest. Gesch.*, II, 306 ; *Studien*, 1883, II, 281-282.

1338. — Visite de l'abbaye de Garsten par l'abbé Mathieu d'Altenbourg.

Cf. *Studien und Mittheil.*, 1881, I, 18.

1339, 11 janvier. — Benoît XII accorde un délai, jusqu'au prochain chapitre général, pour l'exécution de sa bulle.

Cod. Lambac., 500, pp. 150-153 ; *Studien*, 1883, II, 282.

1340, 1 mai. — Chapitre tenu à Stein.

Studien und Mittheil., 1883, II, 288 ; 1884, II, 110.

1340. — L'abbé Matthieu d'Altenbourg est nommé visiteur des monastères d'Autriche.

Ib.

Digitized by Google

1341. — Annonce de la visite des monastères faite par l'abbé d'Altenbourg.

Archiv. f. oesterr. Geschichtskunde, II, 306 ; cf. *Studien*, 1884, II, 104.

1341, 18 mai. — Rapport de la visite de l'abbaye de Melk faite par l'abbé Dietmar de Seitenstetten.

Keiblinger, *Gesch. des Bened. Stiftes Melk*, I, 1149; cf. 423-424.

1418, 8 janvier. — Martin V ordonne la visite des monastères bénédictins d'Autriche, et nomme comme visiteurs l'abbé cistercien de Rein, le prieur de la chartreuse de Gaming et le prieur bénédictin de Mondragone, Nicolas de Matzen.

Cf. Keiblinger, I, 486.

1418, fin juin. — Visite de l'abbaye de Melk par les commissaires apostoliques susdits.

Schramb, *Chronic. Mellic.*, 319 ; Kropf, *Biblioth. Mellic.*, 191 ; Keiblinger, I, 487.

1418, 1 juillet. — Nicolas de Matzen est relevé de sa charge de visiteur par ses deux collègues et remplacé par Nicolas de Respitz et Pierre de Rosenheim, — il fut nommé abbé de Melk le lendemain.

Keiblinger, I, 487.

1418, juillet. — Visite de l'abbaye de Göttweig.

Keiblinger, I, 492 ; cf. Lidl, *Mantissa chronici Lunaelac.*, 408.

1418, 1 août. — Visite de l'abbaye des Écossais à Vienne, par l'abbé de Rein, le prieur de Gaming, et les deux moines, Nicolas de Respitz et Pierre de Rosenheim.

Cod. 405 des Écossais de Vienne, ff. 97-108 ; Hübl, *Catal. Codd. MSS. monast. B. M. V. ad Scotos*, 1900, 442 ; Ern. Hauswirth, *Abriss einer Geschichte der Benedictiner-Abtei U. L. F. zu den Schotten in Wien*, 1858, 27-31 ; Keiblinger, I, 492 ; Lidl, *Mantissa*, 407.

1418, novembre. — Le concile provincial de Salzbourg nomme les abbés Ulric de St-Pierre et Jean de Niederaltach, visiteurs des monastères bénédictins.

Hartzheim, *Concil. Germ.*, V, 161-162 ; cf. Keiblinger, I, 493-494.

1419, avant mars. — Synode diocésain à Passau, où l'on nomme visiteurs les abbés de Niederaltach et de Göttweig.

Friess ap. *Hippolytus*, 1864 ; Friess, *Programm des K. K. Gymnasiums zu Seitenstetten*, 1870, p. 35 ; Hauswirth, 29-30.

Digitized by Google

1419, avant mars. — Visite de l'abbaye de Mariazell.

Eigner, *Geschichte des aufgehob. Benedictiner Stiftes Mariazell in Oesterreich*, 1900, pp. 80-81.

1419, 22 février. — Visite de l'abbaye de Seitenstetten.

Cod. 152 des Écossais de Vienne, ff. 164-168 ; Hübl, 165 ; cf. Keiblinger, I, 492-493.

1419, 1-4 mars. — Visite de l'abbaye de Kremsmünster.

Histor. Cremifan. ap. M.G.H., SS. XXV, 977 ; Pachmayr, *Series abbat. et relig. Cremifan.*, II, 218-220.

1419, mars. — Visite de l'abbaye de Garsten.

Cod. 152 des Écossais de Vienne, f. 168v ; Hübl, 165 ; *Studien und Mittheil.*, 1881, I, 250-251 ; Pritz, *Gesch. von Garsten und Gleinck*, 34.

1419. 12 mars. — Visite de l'abbaye de Lambach, par l'abbé Ange de Rein, le prieur de la chartreuse de Gaming et l'abbé Frédéric de Gleink.

Orig. aux Archives de Lambach, Cod. Lambac., 325, ff. 1-6v, 19-24 ; cf. *Studien*, 1889, 415-419 ; Schmieder, *Breve chronicon monast. B. M. V. Lambac.*, Linz, 1865, pp. 16-17.

1419. — Visite de l'abbaye de Göttweig.

Kropf, *Bibl. Mellic.*, 221.

1421, mai. — Visite de l'abbaye de Göttweig.

Kropf, *Bibl. Mellic.*, 221.

1426, automne. — Visite de l'abbaye de Tegernsee. — Le procès-verbal est du 7 janvier 1427.

Cod. lat. Monac. 1131, f. 161 ; Cod. lat. 18552b, f. 12 ; cf. Meichelbeck, *Histor. Frising.*, II, I, 204-205 ; Kropf, 209 : Keiblinger, I, 491 ; Wessinger, *Kaspar Ayndorffer, Abt in Tegernsee*, ap. *Oberbayr. Archiv*, XLII, 197-199, et Munich, 1885, pp. 5-6 ; *Neues Archiv*, XXII, 627-628 ; *Verse zum Lobe von Tegernsee von Mgr Peter von Rosenheim dem ersten Visitator des Klosters vom Jahre 1426* (*Anzeiger f. Kunde deutscher Vorzeit*, 1883, 33-35).

1426. — Visite de l'abbaye de Benedictbeuern.

Keiblinger, I, 411.

Digitized by Google

1426. — Visite de l'abbaye de Weihenstephan.

Cod. lat. Monac. 14138, f. 189; Cod. 1733 de la Bibl. de Trèves, ff. 102v-107; cf. *Revue Bénédictine*, 1895, p. 209; Berlière, *Mélanges d'hist. bénédictine*, I, 32.

1426. — Le patriarche d'Aquilée charge le prieur de Gaming et Conrad de Nuremberg, moine de Melk, de visiter les monastères bénédictins de cette province.

MS. 363 de Melk, f. 8a; Keiblinger, I, 508.

1429. — Visite de l'abbaye de Lambach par Jean de Souabe et Jean de Spire, moines de Melk.

Schramb, 359-361; Kropf, 263-265; Schmieder, *Breve chronicon* 17-18; Keiblinger, I, 509-510; cf. Pez, *Thes. Anecd.*, II, Præf. pp. XXXVII-XXXVIII.

1430, 30 décembre. — L'archevêque de Salzbourg, Jean de Reisberg, demande à l'abbé de Melk de déléguer deux moines de son abbaye pour visiter et réformer l'abbaye de Millstatt en Carinthie.

Kropf, 203-204; Keiblinger, I, 1156.

1431, 16 février. — Visite de l'abbaye de Lambach par Jean, abbé des Écossais de Vienne, le prieur de la chartreuse du Mauerbach, et deux autres délégués de l'évêque de Passau.

Orig. aux archives de Lambach; cod. Lambac. 325, ff. 7-12v 24v-29v; *Studien*, 1889, 419-422.

1431, 28 juin. — Visite de l'abbaye de St-Pierre de Salzbourg par l'abbé Léonard de Melk.

Cod. X. 2 g. de St-Pierre de Salzbourg, ff. 41-50; *Mon. discipl.* du P. Amand Jung (*ib.*), II, 5-17; Mezger, *Histor. Salisburg.*, Lib. IV, c. 39; Seeauer, *Chronic. noviss. S. Petri Salisb.*, 365-367; Filz, *Gesch. von Michaelbeuern*, 359; Keiblinger, I, 511-512.

1431, 28 juin. — Discours prononcé par le moine Pierre de Rosenheim sur l'état de la vie monastique à cette époque.

Pez, *Bibl. Arch.*, II, 83-94.

1432. — Les abbés et délégués des monastères du diocèse de Passau convoqués au château d'Ebelsberg près de Linz, sur l'ordre de l'évêque Léonard de Passau, choisissent comme délégués au Concile de Bâle l'abbé Jean des Écossais de Vienne et le moine de Melk, Pierre de Rosenheim.

Studien und Mittheil., 1881, II, 41; *ib.*, 1882, II, 291; Hauswirth, 31; Haller, II, 33, 34, 46, 87, 134.

Digitized by Google

1433. — Le cardinal Julien de St-Ange charge l'abbé Jean des Écossais de Vienne de la visite des abbayes de St-Gall, Petershausen, Mehrerau, Schaffhausen, Stein, St-Blaise.

Hauswirth, 31-32.

1433. — Visite de l'abbaye de Donauwörth.

Kropf, 271.

1434, 13 novembre. — L'archevêque de Salzbourg charge son vicaire-général et l'abbé de St-Pierre de la visite et réforme de l'abbaye de Michaelbeuern.

Seeauer, *Noviss. chronic. S. Petri Salisburg.*, 367-368; Filz, 361.

1434, 20 novembre. — Le même remet tous les pouvoirs à l'abbé susdit, vu que le vicaire-général est empêché de prendre part à cette visite.

Seeauer, 368.

1435, 30 mai. — Le Concile de Bâle nomme des visiteurs pour les monastères d'Autriche et de Moravie.

Kurz, *K. Albrecht II*, II, 244; Keiblinger, I, 525; Hauswirth, 33.

1435, 6 juin. — L'abbé Léonard de Passau charge les abbés de Niederaltach et des Écossais, le prieur de Lambach et Henri Feuchter, recteur de Cisterdorf, de visiter et réformer les monastères bénédictins de son diocèse.

Cod. 152 des Écossais de Vienne, ff. 163-163^{v} ; Hübl, 164-165.

1435. — Le Concile de Bâle délègue l'abbé de Mariazell pour visiter et réformer les abbayes d'Oberburg et de Millstatt.

Hauswirth, 32 ; Orožen, *Das Benediktiner-Stift Oberburg*, Marburg, 1876, p. 178.

1435, 23 août. — Charte de visite de l'abbaye de Millstatt en Carinthie faite par l'abbé de Mariazell.

Eigner, 413-420.

1435. — Visite de l'abbaye de Mondsee par l'abbé Jean des Écossais, l'abbé Eberhard de Weihenstephan et le prieur Thomas de Lambach.

Lidl, *Chronic. Lunælac.*, 1748, pp. 215-217 ; cf. *Studien und Mittheil.*, 1882, II, 292 ; Hauswirth, 32.

1436. — L'évêque de Passau convoque de nouveau les abbés bénédictins à l'effet de nommer des délégués au Concile de Bâle. On élit le prieur Eberhard de Garsten.

Studien und Mittheil., 1881, II, 43.

Digitized by Google

1437, 3 août. — Le Concile de Bâle nomme de nouveaux commissaires chargés de visiter les monastères d'Autriche et de Moravie, y compris les monastères exempts du diocèse de Passau.

Keiblinger, I, 526.

1442. — Visite de l'abbaye d'Ettal.

Cod. lat. Monac. 19670, f. 188 ; Cod. lat. 24792, f. 116 ; cf. Pez, *Bibl. Ascet.*, VIII, 647 ; Meichelbeck, *Histor. Frising.*, II, 243 ; Kropf, 235, 300, 401-402.

1446, 13 janvier. — L'abbé Étienne de Melk félicite Jean de Weilheim du zèle déployé dans la réforme de l'abbaye de Mariazell.

Pez. *Cod. epist.*, III, 286-287.

1446, 12 juillet. — Réponse de Jean de Weilheim.

Ib., 288-290.

1446. — Eugène IV accorde à l'empereur Frédéric IV la faculté de nommer des commissaires chargés de faire la visite des monastères au nom du pape, chaque fois qu'il le jugera nécessaire.

Chmel, *Regesten Friedrich IV*, n. 3846.

1449, 24 juin. — Lettre de Wolfgang de Neuburg, moine de Melk à Jean de Weilheim sur la réforme de Göttweig.

Pez, *Cod. epist.*, III, 316 ; Kropf, 227.

1451, 3 mars. — Visite des monastères d'Autriche ordonnée par le cardinal de Cuse ; les commissaires étaient l'abbé Martin des Écossais, l'abbé Laurent de Mariazell et le prieur Étienne de Melk.

Cod. X, 2. a. de St-Pierre de Salzbourg, f. 8 ; Hartzheim, *Concil. Germ.*, V, 925-927 ; Hansiz, *Germania sacra*, II, 485-486 ; cf. *Studien und Mittheil.*, 1881, II, 47 ; Hauswirth, 37.

1451, 19 janvier — 20 mars. — Visite de l'abbaye de Melk.

Schramb, *Chronic. Mellic.*, 404-427 ; cf. Kropf, 239-241 ; Keiblinger, I, 398-400 ; 565-571.

1451, 10 mars. — Visite de l'abbaye de Kremsmünster.

Senatorium, ap. Pez, Script. II, 639 ; Pachmayr, *Series abbat. Cremifan.*, II, 239.

1451, après 10 mars. — Visite de l'abbaye de Garsten.

Pritz, *Gesch. der ehemal. Bened. Klöster Garsten und Gleink*, 1841, 34 ; Friess ap. *Studien und Mittheil*, 1881, II, 47.

Digitized by Google

1451. — Visite de l'abbaye de Mondsee.

Lidl., *Chronic. Lunaelac.*, 220-222; *Mantissa Chronic. Lunaelac.*, 382, 408.

1451, 14 mai. — Nicolas de Cuse autorise les visiteurs à se faire remplacer par d'autres en cas d'empêchement.

Schramb, 428-429.

1451. — Visite de l'abbaye de Göttweig.

Cod. Mellic. P. 33; cf. Kropf, 250-251, 398 ; Düx, *Der Cardinal Nicol. v. Cusa*, II, 16; Dungl ap. Brunner, *Benedictinerbuch*, 135.

1451. — Visite de l'abbaye de Goess.

Studien und. Mittheil., 1893, 18-19.

1451, septembre. — Visite de l'abbaye d'Admont.

Wichner, *Gestichte des Bened.-Stifts Admont*, III, 184-185.

1451, 25 septembre. — Visite du monastère des bénédictines d'Admont par les abbés Martin des Écossais de Vienne, Laurent de Mariazell et Jean Schlitpacher, moine de Melk.

Studien und. Mittheil., 1881, I, 299-300 ; texte, *ib.*, 314-318 ; Wichner, III, 186-189, 468-473.

1451, 11 novembre. — Visite de l'abbaye de St-Lambrecht par les délégues du Cardinal Nicolas de Cuse.

Studien, 1890, pp. 310-312 ; Keiblinger, 573-574.

1451, 21 novembre. — Visite de l'abbaye de Nonnberg, à Salzbourg.

Mezger, *Histor. Salisburg.*, p. 492 ; Seeauer, *Noviss. Chronic.* 378-379 ; Esterl, *Chron. von Nonnberg*, 66,

1451, novembre. — Visite de l'abbaye de Michaelbeuern.

Filz, *Gesch. von Michaelbeuern*, 371-376.

1451, 7 décembre. — Visite de l'abbaye de S. Pierre de Salzbourg.

Cod. X. 2 a de St-Pierre de Salzbourg. ff. 9-14 ; *Monum. discipl.* du P. Amand Jung (ib.), II, 157-170; cf. Seeauer, *Chron. noviss.*, 377-378.

1451, 25 décembre. — Visite de l'abbaye de Formbach.

Rumpler, *Hist. Formbac.*, ap. Pez, *Thes. Anecd.* I., P. III, 445-447.

Digitized by Google

1451, 28 décembre. — Lettre du cardinal de Cuse aux visiteurs de la province de Salzbourg, datée de Cologne.

Pez, *Cod. epist.*, III, 362.

1451. — Lettre de Jean Schlittpacher, moine de Melk, au cardinal de Cuse à l'effet de mitiger sa lettre de visite des monastères.

Cod. Mell. H. 41; cf. Kropf, 397-398.

1452, janvier. — Visite de l'abbaye de Niedernburg (Passau).

Keiblinger, I, 573 note.

1452, 28 janvier. — Lettre du secrétaire de la chancellerie de l'archevêque de Salzbourg aux visiteurs à l'effet d'adoucir les statuts de réforme en faveur des moniales.

Pez, *Cod. dlpl. epist.*, III, 360-361 ; cf. Kropf, 473 ; Keiblinger, I, 574 note.

1452, 31 janvier. — Les visiteurs, alors de passage à Niederaltach, communiquent en réponse un document émané du cardinal relatif à l'abstinence des moniales.

Pez, *ib.* 361-362 ; Kropf, *ib.*

1452, 4 février. — Visite de l'abbaye de Niederaltach faite par l'abbé Martin des Écossais, l'abbé Laurent de Mariazell et Jean Schlittpacher, moine de Melk [1].

Cod. Wilhering, 14, ff. 50 61, édité par D. Otton Grillnberger, O. Cist. dans *Studien*, 1889, pp. 2-16 ; cf. Lackner, *Memoriale Altahae infer.*, 98.

1452, 8 février. — Visite de l'abbaye d'Oberaltach.

Hemmauer, *Histor. Entwurf der im Jahre 1731 tausendjähr. Obern- Alten-Aich*, 279.

1452, février. — Visite de l'abbaye d'Ettal.

Keiblinger, I, 573, note.

1452. — Visite de l'abbaye de Lambach.

Cod. Lambac. 325, ff. 13-18v, 31-36; cf. *Studien*, 1889, 414-415.

1452. — Visite de l'abbaye de Weihenstephan.

Cod. lat. Monac. 1132, f. sqq. ; Cod. lat. 8258, f. 184 ; Cod. lat. 21706, f. 63.

---

1. En 1466, les abbés Thomas de Lambach et Laurent de Mariazell firent la visite de Niederaltach sur l'ordre de l'évêque de Passau (*Studien*, 1889, pp. 16-17.)

Digitized by Google

1452. — Visite de l'abbaye de Tegernsee par les délégués du Card. de Cuse.

Cod. lat. Monac. 18552[b], f. 1-11.

1452, 18 février. — Visite du monastère de St-Emmeran de Ratisbonne.

Cod. lat. Monac. 14196, ff. 154-162 ; ib. Cod. lat. 14892, f. 163 ; édité par D. Benoît Braunmüller (*Studien und Mittheil.*, 1882, I, 311-321.

1452, 5 mars. — L'archevêque de Salzbourg charge l'abbé de St-Pierre de visiter les moniales de St-Georges de Längsee (Carinthie).

Seeauer, 383 ; cf. Kropf, 399.

1452, 3 mai. — Le Cardinal Nicolas de Cuse charge l'abbé de St-Pierre de Salzbourg de visiter les moniales de Geisenfeld (Bavière).

Seeauer, 383.

1452. — Visite de l'abbaye de St-Jacques de Ratisbonne.

Hauswirth, 38; cf. Renz ap. *Studien und Mittheil.*, 1895, 73.

1452, 12-18 septembre. — Visite de l'abbaye de Mariazell.

Kropf, 383; Eigner, 102-103; Keiblinger, I, 573.

1452. — Visite et réforme de l'abbaye de St-Sébastien d'Ebersberg (1450-1452).

Cod. lat. Monac. 8138, f. 108 ; Cod. lat. 24792, ff. 19, 39.

1451-1452. — Rapport des visites canoniques faites par l'abbé Martin des Écossais de Vienne.

Schramb, *Chronicon Mellicense*, 430 sqq.; Pez, *Script. rer. Austriac.*, II 623-675; cf. Kropf, 399, 403.

1455, 14 juillet. — Lettre adressée par l'évêque de Brixen aux abbés bénédictins réunis à Ebersberg pour leur demander de faire la visite des moniales de Sonnenburg dans le Pusterthal.

Seeauer, 383.

1455. — Visite de l'abbaye de Millstatt par l'abbé deSt-Pierre de Salzbourg.

Seeauer, *Noviss. Chronic.*, 380-382, cf. *Mantissa Chronici Lunaelac.*, 1749, p. 381.

Digitized by Google

1455. — Visite de l'abbaye de St-Paul en Carinthie par le même.

Ibid., 382.

1457. — Visite de l'abbaye de St-Ulric d'Augsbourg.

Cod. lat. Monac. 1970, f. 142.

1461. — Négociation pour l'union des trois observances de Bursfeld, Kastel et Melk (1).

Trithème, *Chron. Hirsaug.*, II, 442-443.

1466. — Visite de l'abbaye d'Admont par les abbés de Salzbourg, Lambach et Mariazell.

Seeauer, 382-383.

1466. — Thomas, abbé de Lambach, et Laurent, abbé de Mariazell, visitent l'abbaye de Niederaltach.

Keiblinger, I, 510 note ; cf. *Mantissa Chronici Lunaelac.*, 395.

1470, 28 août. — Réunion d'abbés tenue à St-Pierre de Salzbourg à l'effet de constituer une congrégation des monastères d'Allemagne (2).

Cod. H. 41 Mellic., cf. Schramb, *Chron. Mellic.*, 478; Kropf, 398; Ziegelbauer, I, 518 : Keiblinger, I, 548, note, 638-639 ; *Studien und Mittheil.*, 1881, II, 51 ; 1882, II, 294-295.

1471, 1 septembre. — Nouvelle réunion des abbés à Passau.

Schramb, *l. c.* ; Kropf, 398 ; Keiblinger, *l. c.*

1472, 26 avril. — Réunion d'abbés tenue à l'abbaye de Lambach.

Cod. B. 26 Mellic.; cf. Kropf, 388-389, 401 ; Hansiz, *Germania sacra*, I, 553 ; Schramb, 477-483 ; Keiblinger, I, 545, 638-640 ; *Studien und Mittheil.*, 1881, II, 51.

1496, 16 août. — Visite de l'abbaye d'Ossiach par l'abbé de Salzbourg.

Seeauer, 423-424.

1496. — Visite de l'abbaye de St-Georges de Längsee par l'abbé de Salzbourg.

Seeauer, 423.

---

1. Voir ce qui a été dit plus haut pp. 50 et 51. Cette question fut également agitée au chapitre tenu à Wurzbourg en 1464 (Kropf, 343-345, 354-355).

2. Ziegelbauer (*Hist. rei litt.*, I, 518), cite d'après Lidil (*Mantissa Chronici Lunaelacensis*, p. 405) parmi les MSS. de Mondsee : « Copia litterarum reformationis monasteriorum O.S.B. quam intendebant abbates partim per se, partim per suos procuratores in monasterio Weichenstephano dioc. Frising. an. 1470 congregati ».

Digitized by Google

1497. — Visite de l'abbaye de Goess par le même.
Seeauer, 421-423.

1502. — Négociation pour l'union des trois observances.
Trithème, *Chronic. Hirsaug.*, II, 592-594.

V. Écossais d'Allemagne.

Les moines irlandais et écossais, communément appelés *Scoti*, avaient pris une large part dès le VIIe siècle à l'évangélisation du continent, où, avec la foi chrétienne, ils propagèrent le culte des lettres et des arts. Leur émigration sur le continent, où ils étaient toujours sûrs de rencontrer des compatriotes et même des monastères peuplés de *Scoti*, se continua pendant des siècles. Dans nos pays, Fosses, Péronne au VIIe siècle, plus tard St-Michel en Thiérache, Waulsort, St-Clément et St-Symphorien de Metz, St-Martin de Cologne avaient des colonies d'Écossais, qui jouissaient d'une grande estime auprès d'évêques tels que Gérard de Toul et Adalbéron de Metz (1). On les retrouve parmi les réformateurs de l'obbaye de Fulda au XIe siècle.

A partir du dernier tiers du XIe siècle, on voit se fonder en Allemagne des monastères exclusivement destinés aux moines écossais et irlandais. Le premier établissement fut celui de St-Pierre à Ratisbonne (Weih-St-Peter), dont l'église fut donnée en 1075 par l'abbesse Willa de l'Obermünster à trois moines écossais, Marien, Jean et Candide, qui se rendaient au tombeau des apôtres à Rome. Vers 1090 un second monastère, celui de St-Jacques, fut fondé dans la même ville et devint bientôt le centre et la maison-mère d'un certain nombre d'autres établissements écossais. Vers 1134 l'abbaye essème à Würzburg, où elle fonde le monastère de St-Jacques ; en 1140 à Nuremberg, où elle fonde le monastère de St-Gilles ; en 1142 à Constance, où s'élève un nouveau monastère dédié à St-Jacques. Entre 1154 et 1158, c'est Vienne qui reçoit une colonie de Ratisbonne pour peupler la nouvelle abbaye de N.-D. ; en 1168, c'est à Memmingen que s'élève le monastère de St-Nicolas, dépendance de St-Jacques de Ratisbonne ; en 1194, c'est Eichstädt qui reçoit une colonie d'Écossais dans le monastère de Ste-Croix. En 1232, St-Jacques de Ratisbonne peuple le prieuré de Kelheim. Tels etaient, avec le monastère de St-Jacques d'Erfurt,

1. Cf. Sackur, *Die Cluniacenser*, I, 182 ; II, 124-125.

Digitized by Google

et, d'après Wattenbach, avec ceux d'Oels en Silésie (1), et peut-être d'Heggbach en Wurtemberg, les monastères écossais d'Allemagne (2).

Tous ces monastères étaient réunis en congrégation. Une bulle d'Innocent III, de l'an 1215, leur prescrivait de se réunir tous les trois ans en chapitre général sous la présidence de l'abbé de St-Jacques de Ratisbonne. Malgré certaines réclamations de la part de quelques-unes de ces maisons, les droits de l'abbé de Ratisbonne furent confirmés (3).

En 1418, à la suite du concile de Constance et des réformes qui s'étaient opérées dans l'ordre bénédictin, la congrégation écossaise perdit plusieurs monastères, ceux de Nuremberg (4) et de Vienne (5) qui furent soustraits aux *Scoti* et aux *Hybernenses* et remis à des moines de nationalité allemande.

D'ailleurs, il faut le reconnaître, les monastères écossais d'Allemagne se trouvaient au XVe siècle dans un état de décadence ; leur personnel était fort réduit et, en suivant attentivement les regestes dressés par M. Renz, il est facile de voir que la paix et la stabilité étaient souvent compromises par le mauvais état des finances et le manque de recrues.

Le monastère de St-Jacques de Wurzbourg était entièrement ruiné, faute de communauté. A la mort de l'abbé Philippe, en 1497, il n'y avait pas un moine pour recueillir sa succession. Alexandre VI chargea l'évêque d'y mettre des moines allemands, et, le 26 juillet 1504, le monastère recevait comme abbé un moine de l'abbaye voisine de St-Étienne. Deux ans plus tard, ce fut le célèbre abbé Trithème qui reçut sa succession et qui unit le monastère à la congrégation de Bursfeld. Ce n'est qu'en 1595 que le monastère fut

---

1. Le monastère d'Oels ne fut fondé qu'en 1380 pour des Bénédictins slaves de l'abbaye d'Émaus à Prague ; il fut supprimé en 1505 (Heyne, *Dokum. Gesch. des Bithums und Hochstifts Breslau*, II, 747-751).

2. *Vita B. Mariani*, ap. *Acta SS.*, t. II, feb. 361-362, 366-372 ; Wattenbach, *Die Congregation der Schottenklöster in Deutschland (Zeitschrift f. christl. Archaol. und Kunst* de Quast et Otte, 1856, I, 47 sqq. ; Renz, *Beiträge zur Gesch. der Schottenabtei St-Jacob und des Priorats Weih St-Peter (O. S. B.) in Regensburg (Studien und Mittheil. aus dem Bened. Orden*, t. XVI (1895), 64-84, 250-259, 418-425, 574-581 ; t. XVII (1896) 29-40, 229-239, 416-429, 629-639 ; XVIII (1897) 79-87, 263-274.

3. L'abbaye de Vienne, notamment, refusa plus d'une fois de reconnaître la juridiction de celle de Ratisbonne (cf. Renz, ap. *Studien*, XVI, 70). Ainsi l'on voit l'abbé des Écossais de Vienne faire encore partie du chapitre de la province de Salzbourg en 1338 (voir plus haut pp. 57-58).

4. Chronique du monastère de St-Gilles de Nuremberg dans Cod. Cheltenham 1286, ff. 2-6; cf. *Neues Archiv. f. aeltere d. Gesch.*, XXII, 274-276 ; Oefele, *Script. rer. Boicar.*, I, 342.

5. Hauswirth, *Abriss einer Gesch. der Benedictiner-Abtei U. L. F. zu den Schotten in Wien.* 1858, pp. 27-31.

Digitized by Google

remis aux Écossais de Ratisbonne, qui l'occupèrent jusqu'en 1803 (1).

Celui de Constance, qui végétait également depuis la première moitié du XVe siècle, ne put se relever ; il fut supprimé en 1530 (2). L'état de St-Nicolas de Memmingen n'était pas plus brillant (3) ; comme le précédent, il disparut dans les troubles causés par l'introduction de la réforme protestante.

Ce n'est qu'à la suite de la réforme protestante en Écosse, que la congrégation reçut du renfort. De nombreux bénédictins Écossais cherchèrent un refuge dans les monastères de leur nationalité sur le continent, et, parmi eux, il y avait des hommes de valeur. L'abbé Ninian Winzet (1577-1592) essaya même de recouvrer les monastères de Vienne, de Nuremberg et de Constance, mais en vain (4). Un nouvel essai de recouvrer Vienne en 1624, malgré une bulle d'Urbain VIII qui leur accordait cette restitution, échoua comme les autres (5). En 1692, l'abbé Placide Flemning réorganisa la congrégation, d'accord avec les abbés d'Erfurt et de Würzbourg, les seuls subsistants de l'ancienne congrégation (6), et fonda un séminaire à St-Jacques de Ratisbonne (7). La sécularisation forcée de 1803 mit fin à l'existence des monastères de Wurzbourg et d'Erfurt ; quant à celui de St-Jacques de Ratisbonne, il survécut jusqu'en 1862, où il fut transformé en séminaire épiscopal.

Comme on peut le voir par les actes qui nous ont été conservés, les monastères écossais d'Allemagne formèrenr dès 1216 une véritable congrégation, placée sous la direction et l'autorité d'un abbé-général, celui de l'abbaye-mère de St-Jacques de Ratisbonne, muni de pouvoirs assez considérables.

1215. — Innocent III prescrit aux Bénédictins écossais d'Allemagne de se réunir tous les trois ans en chapitre, sous la présidence de l'abbé de St-Jacques de Ratisbonne, qu'il établit visiteur-général de leurs monastères.

Renz, 258.

1216, 28 juillet. — Premier chapitre général à St-Jacques de Ratisbonne, auquel prennent part les abbés Grégoire de St-Jacques

1. Silbernagl, *Johannes Trithemius*, pp. 114-115.
2. Renz, XVI, 74-76.
3. *Ib.*, 74.
4. Renz, XVI, 78-80. Sur l'abbé Ninian Winzet, voir Bellesheim, *Gesch. der kathol. Kirche in Schotland*, II, 21-35.
5. Renz, *Ib.*, 81
6. *Ib.*, 83.
7. Sur l'état de la congrégation au XVIIe siècle, voir Bellesheim, II, 279, 346 347.

Digitized by Google

de Ratisbonne, Donat de St-Gilles de Nuremberg Marc de N.-D. à Vienne, Declan de St-Jacques de Würzbourg, Trinot de St-Jacques d'Erfurt, Gall de St-Jacques de Constance, Donald de St-Nicolas de Memmingen, Donat de Ste-Croix d'Eichstaedt et Thaddée, prieur de Weih-St-Peter.

Renz, 259.

1225, 21 mars. — L'archevêque Sigefroid de Mayence déclare, à la demande des abbés de Ratisbonne, Wurzbourg et Nuremberg, qu'en conformité du décret du concile de Latran, l'abbé Trinot et le monastère de St-Jacques d'Erfurt doivent reconnaître l'abbé de Ratisbonne comme président et visiteur-général et prendre part aux chapitres généraux.

Renz, 420.

1230, 14 septembre. — Le chapitre de Passau reconnaît les droits de l'abbé de Ratisbonne comme réformateur et visiteur des monastère des Écossais de Vienne, et déclare que l'abbé de Vienne doit assister aux chapitres généraux à Ratisbonne.

Hauswirth, 8 ; Renz, 423.

1248, 6 décembre. — Innocent IV charge l'abbé de Ratisbonne de visiter les monastères Écossais et lui donne les pouvoirs nécessaires pour punir les nombreux moines gyrovagues.

Renz, 425.

1258, 1 mai. — L'abbé Jean des Écossais de Würzbourg veut remettre le droit de visite de son monastère à l'évêque de Wurzbourg.

Renz, 576.

c. 1278-1279.— Les abbés de St-Jacques de Ratisbonne, St-Gilles de Nuremberg, de St-Jacques d'Erfurt et d'Eichstädt sollicitent les aumônes pour la reconstruction du monastère de St-Jacques « ecclesia-matrix et origo multarum ecclesiarum numero quatuordecim » détruit par un incendie.

Renz, 577.

1298, 9 avril.— Visite de l'abbaye de St-Gilles de Nuremberg par l'abbé de Ratisbonne.

Renz, 581.

Digitized by Google

1311, 30 août. — Chapitre à Ratisbonne sous la présidence de l'abbé Jean de St-Jacques ; étaient présents les abbés Nicolas de Vienne, Jean de St-Jacques de Wurzbourg, Donat de St-Gilles de Nuremberg et Trinot de St-Jacques d'Erfurt. Ce chapitre fut surtout réuni en vue de punir les gyrovagues et de prendre des mesures préventives ; abus contre lequel s'élevait déjà Innocent IV en 1248.

La date de 1211 donnée par Renz est évidemment fautive; étant donnés les noms de certains abbés, il faut lire 1311. C'est en effet à cette seule date que nous rencontrons simultanément les abbés Jean de Ratisbonne, Nicolas de Vienne et Trinot de St-Jacques d'Erfurt.

Renz, 255-256 ; XVII, 36.

1311, 2 novembre. — Chapitre général à Ratisbonne sous la présidence de l'abbé Jean de St-Jacques, en présence de l'abbé Trinot d'Erfurt. (1)

Renz, XVII, 31.

1329, 22 février. — Les abbés Nicolas de Ratisbonne, Maurice de Vienne et Magnus de Nuremberg renouvellent leurs ststuts concernant les moines gyrovagues.

Renz, XVII, 35.

1359, 16 novembre. — Innocent VI confirme les droits et privilèges de l'abbé de St-Jacques de Ratisbonne en qualité de président et visiteur-général des Écossais d'Allemagne.

Renz, XVII, 230.

1370, 15 juillet. — L'abbé de St-Gilles de Nuremberg reconnaît la juridiction de l'abbaye-mère.

Renz, 235.

1381, 19 mars. — L'abbé Matthieu de St-Jacques de Ratisbonne déclare que dans l'élection de l'abbé général, (matricularii abbatis) les abbés de Wurzbourg, Nuremberg, Vienne et Erfurt doivent être convoqués et ont droit de vote.

Renz, XVII, 237.

1. Cette indication doit manquer d'exactitude, car l'acte du 2 novembre se rapporte surtout à la restauration des finances du monastère, tandis que l'acte du 30 avril 1311, placé erronément à l'année 1211, avant même l'établissement des chapitres généraux, est le procès-verbal du chapitre proprement dit.

Digitized by Google

1384, 21 janvier. — L'abbé Patrice et le couvent de l'abbaye d'Erfurt reconnaissent les droits de l'abbé général sur leur maison.

Renz, XVII, 238-239.

1384, 27 janvier. — Visite de l'abbaye de Nuremberg par l'abbé Matthieu de Ratisbonne.

Renz, XVII, 417.

1393, 21 mai. — Chapitre à Ratisbonne.

Renz, XVII, 420.

1396, 23 juin. — Visite de l'abbaye de Nuremberg par l'abbé Philippe de Ratisbonne.

Renz, XVII, 421-422.

1416, 14 août. — Les burgraves Frédéric et Jean de Nuremberg reconnaissant les droits de l'abbé de Ratisbonne sur le monastère de St-Gilles.

Renz, XVII, 426.

1417. — Le monastère de St-Gilles de Nuremberg est occupé par des moines allemands. A la mort de l'abbé Maurice, les moines procédèrent à l'élection d'un moine de Reichenbach, comme abbé, Jörg Möringen, qui fut confirmé par l'évêque de Bamberg.

Andreas Ratisb., IV., c. 631 ; Renz, XVII, 427 note.

1418, 17 janvier. — Le concile de Constance déclare que le monastère de Vienne doit être occupé par des moines allemands.

Hauswirth, 27-31 ; Renz, XVI, 73-74.

1418. — L'abbé Donat de Ratisbonne proteste auprès des Burgraves de Nuremberg et demandent le rétablissement des Ecossais dans le monastère de St-Gilles.

Renz, XVII, 427.

1418, 4 octobre. — Appel adressé dans le même sens au pape Martin V par l'abbé de Ratisbonne.

Renz, XVII, 427-428.

1432, 8 septembre. — L'abbé de St-Jacques de Ratisbonne maintient ses droits sur le monastères de Vienne.

Renz, XVII, 632.

Digitized by Google

1434, 9 août. — Le patriarche Louis d'Aquilée, délégué par le concile de Bâle, ratifie l'occupation du monastère de St-Gilles de Nuremberg par des moines allemands.

Renz, XVII, 633.

1434, 10 octobre. — L'abbé Cornac de St-Jacques de Ratisbonne, empêché par affaires urgentes, délègue au prieur Thaddée de Weih-St-Peter tous ses droits sur les monastères d'Erfurt, de Wurzbourg, de Constance, et d'Eichstädt.

Renz, XVII, 635.

1442, 16 août. — Les abbés de Wurzbourg et de Constance, ainsi que les moines de St-Jacques, prient le concile de Bâle de ratifier l'élection de Benoît Macknamyn, conventuel de Wurzbourg, en qualité d'abbé de Ratisbonne.

Renz, XVII, 636.

1442, 5 juillet. — Le Concile de Bâle ratifie cette élection.

Renz, XVII, 636.

1444, 22 mai. — Mesures prises par les abbés et la communauté de Ratisbonne pour la direction de la congrégation et l'administration des finances.

Renz, XVII, 636-637.

1446, 1 avril. — Le Concile de Bâle approuve l'élection de l'abbé Maurice de Wurzbourg comme abbé de Ratisbonne (1).

Renz, XVII, 637.

1456, 11 octobre. — Le prieur de N.-D. à Ross (Irlande) (2) recommande aux monastères Écossais d'Allemagne le visiteur Jean O'Heda et demande qu'on leur envoie l'abbé de Wurzbourg comme visiteur.

Renz, XVIII, 81.

1459, 27 janvier. — Chapitre général à Ratisbonne.

Renz, XVIII, 82.

1479, 22 octobre. — Les abbés de Wurzbourg et d'Erfurt, le prieur de Weih-St-Peter et les conventuels de St-Jacques fixent, après la mort de l'abbé Jean, les règles qui doivent présider à la direction de la congrégation : 1° indépendance du prieuré de Weih-

1. Sur la visite de l'abbaye de St-Jacques de Ratisbonne en 1452, voir plus haut p. 66.

2. Ce monastère faisait partie de la congrégation. L'abbé Benoît Macknamyn venait de la (cf. XVII, 636 ; XVIII, 263).

Digitized by Google

St-Peter, dont le prieur sera pris parmi les conventuels de St-Jacques ; 2° droit de présentation aux abbayes de Constance et Memmingen et au prieuré de Ross reconnu à l'abbé de Wurzbourg; 3° restriction des droits de l'abbé de Ratisbonne sur les supérieurs et moines de la congrégation ; 4° reconnaissance des droits des Écossais aux charges,de préférence aux moines de nationalité allemande ; 5° les élections abbatiales se feront toutes à St-Jacques ; 9° une contribution est imposée à tous les monastères pour subvenir aux frais de visites et de voyages entrepris par l'abbé général.

Renz, XVIII, 263-264.

1483, 27 septembre. — Chapitre général à Ratisbonne.

Renz, XVIII, 266.

1485, 30 avril. — Chapitre général.

Renz, XVIII, 267.

1525, 4-5 novembre. — Chapitre à Ratisbonne.

Renz, XVI, 76.

D. Ursmer BERLIÈRE.

(A suivre.)

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

Les ouvrages précédés d'une astérique ont été envoyés à la rédaction.

1. Le R. P. Dom Besse, auquel on doit déjà plusieurs travaux sur l'ancien monachisme, vient de publier une petite brochure, dans laquelle il expose, à l'aide des plus récents travaux, les véritables origines chrétiennes du monachisme, et ses rapports avec les formes analogues de l'ascèse des religions païennes et du judaïsme. Cet opuscule sera lu avec intérêt par ceux qui veulent se faire une bonne idée de cette question si controversée (1).

2. S. Jérôme a laissé diverses biographies monastiques, celle de Paul de Thèbes, d'Hilarion et de Malchus le captif, dont les deux premières ont une grande importance pour l'étude des origines du monachisme. L'on est actuellement fixé sur le caractère original et historique des deux premières vies. Mais que faut-il penser de celle de Malchus? Cette biographie est-elle bien une œuvre originale de S. Jérôme, ou bien n'est-elle qu'une appropriation d'un texte déjà existant en grec ou en syriaque? M. J. Kunze s'est prononcé pour cette deuxième opinion; M. Paul Van den Ven reprend le problème dans son ensemble et arrive à une conclusion contraire (2).

La vie de Malchus existe en trois recensions différentes: la rédaction latine de S. Jérôme, dont on fixe la composition à l'année 390 ou 391; le texte syriaque, publié par M. Sachau en 1899, mais avec une lacune considérable qui est comblée par M. Van den Ven d'après le plus ancien Ms. connu, l'addit. 12175 du British Museum, du VIIe-VIIIe siècle; le texte grec encore inédit, mais dont une version latine incorrecte a été faite au XVIe siècle par le cardinal Sirleto. L'auteur donne d'abord la description des Mss. qui renferment le texte grec de la vie de Malchus, et la fait suivre d'une édition critique de ce texte.

---

1. * *D'où viennent les moines?* par le R.P. Dom Besse. — 1901, 63 pp. in-12. (Collection *Science et Religion*). Prix: 0 fr. 60. — Librairie B. Bloud, 4, rue Madame, Paris.

2. * *S. Jérôme et la vie du moine Malchus le captif.* Louvain, Istas, 1901, IV-161, pp. gr. in-8°

Digitized by Google

M. Van den Ven aborde alors le problème de la priorité de ces trois recensions et recherche quel est l'original. De l'examen minutieux des raisons alléguées par M. Kunze en faveur d'une adaptation par S. Jérôme d'un texte antérieur et d'autres motifs allégués contre la priorité du texte latin, il résulte qu'il n'y a aucune preuve solide à apporter contre cette priorité, qu'au point de vue purement littéraire de la composition, le texte latin l'emporte sur les textes grec et syriaque, que la façon de présenter certains détails et d'amplifier dans le texte grec et syriaque, trahit un travail de remaniement, que certains passages du grec et du syriaque peu intelligibles par eux-mêmes s'expliquent aisément quand on les rapproche du texte latin, lequel, suivant l'expression de l'auteur, vient à propos pour expliquer les défaillances des traducteurs (p. 81). Il y a plus, un passage dépend manifestement de Virgile ; le grec et le syriaque le reproduisent et l'amplifient ; s'ils dépendent de Virgile, c'est assurément par l'intermédiaire du rédacteur latin.

Si la vie de Malchus est l'œuvre de S. Jérôme (390-391), quel peut être l'auteur de la version grecque ? On sait par S. Jérôme lui-même (*De Vir. inl.*, c. 134) qu'un certain Sophronius a traduit deux opuscules de S. Jérôme du latin en grec, notamment la vie d'Hilarion. Celle-ci a été connue et utilisée par Sozomène, donc avant la seconde moitié du Ve siècle. « D'autre part on sait déjà que la traduction du *De Viris* n'a pas été faite après le VIIe siècle, et que les vies de Paul et de Malchus ont passé du latin en grec antérieurement au VIe siècle. La haute antiquité de ces diverses traductions nous autorise à poser la question d'identité d'auteur » (p. 110) M. Van den Ven compare alors la vie de Malchus à chacune des trois autres versions, la vie d'Hilarion, qu'il attribue au même auteur qui a traduit celle de Malchus, la vie de Paul de Thèbes, dont le traducteur est distinct du précédent, le *Viris inlustribus*, également distinct des deux précédents. Différents indices permettent de croire que Sophronius pourrait être l'auteur des traductions grecques des vies d'Hilarion et de Malchus qui nous sont parvenues. M. Van den Ven termine son travail par quelques pages sur les diverses recensions grecques de la vie d'Hilarion. Nous faisons des vœux pour que le jeune auteur, qui débute par un excellent travail, ne s'arrête pas en si bon chemin.

3. Dans sa continuation de « l'histoire et l'organisation des monastères Pachomiens au IVe siècle » le Dr Étienne Schiwietz parle des premiers monastères des cénobites dans la haute Thébaïde et

Digitized by Google

de ces monastères sous les trois premiers successeurs de S. Pachôme (1).

4. Nos confrères de l'abbaye d'Emaüs à Prague viennent de publier une traduction allemande de la vie de S. Benoît par S. Grégoire le Grand et de la Règle de S. Benoît, qui mérite d'être signalée, surtout à cause de la riche illustration qu'ils ont donnée à ce volume (2). Elle ne comprend pas moins de 70 illustrations, dont 30 couvrant la page entière d'après des compositions de l'École artistique de Beuron, exécutées au Mont Cassin, à Beuron et à Prague. C'est tout un cycle de tableaux qui représentent la vie du S. Patriarche ou peuvent servir d'explication à la règle. Nous n'avons pas à louer ici le talent des artistes de Beuron, ni à défendre les principes qui les guident dans les manifestations de leur art. D'autres que nous ont assez célébré la puissance du souffle chrétien qui anime ces compositions, la pureté des lignes, la précision des détails. Bien que ces reproductions ne puissent donner qu'une idée imparfaite des tableaux de l'école de Beuron, on sera heureux de les retrouver dans leur cadre naturel, la vie et la règle de S. Benoît, qui leur servira de commentaire, et comme réunies dans un album d'un genre tout spécial.

5. M. R. Génestal vient d'examiner un côté jusqu'ici assez négligé de l'histoire des monastères au moyen âge, le côté économique. Son travail sur le « *rôle des monastères comme établissements de crédit étudié en Normandie du XIe à la fin du XIIIe siècle* (3) » trouvera sans doute des continuateurs et des imitateurs, qui nous permettront de nous rendre compte de la situation et de l'action financière du capital immobilier pendant le moyen âge. L'Église prohibant le prêt à intérêt, le capital immobilier devait cependant trouver un placement. Quel fut-il, quelles furent les formes du crédit à cette époque, dans quelle mesure le crédit fut-il utilisé par les monastères? Telles sont les questions examinées par M. Génestal.

Le crédit, du XIe au XIIIe siècle, se manifesta sous deux formes : l'engagement immobilier et l'achat de rentes. Cet engagement est d'une double sorte : il y a le mort gage, qui prédomine et le vif gage. Le premier, plus assuré et plus lucratif, constituait un excellent placement et permettait d'arrondir les propriétés. L'auteur

1. *Archiv f. kath. Kirchenrecht*, LXXXI, 1901, pp. 630-649.
2. * *Leben und Regel des hl. Vaters Benedictus.* Prag, Abtei Emaus, 208 pp. gr. in-8°. Prix : 5 frs.
3. Paris, Rousseau, 1901, XII-250 pp. in-8°.

Digitized by Google

étudie la nature de ce contrat, son rôle économique comme mode d'emprunt et de placement, sa prohibition par le Pape Alexandre III, qui le considérait comme un prêt de pure consommation. A partir de la fin du XIIe siècle ce mode de placement disparaît donc de la pratique des abbayes Normandes. Il est à noter que cette forme de crédit n'était accessible qu'aux propriétaires, qui pouvaient se dessaisir pour un temps plus ou moins long d'une part de leurs propriétés lucratives.

A partir de la fin du XIIe siècle et depuis le début du XIIIe, apparaît un nouveau mode de placement, d'autant plus sûr qu'il est perpétuel, la rente. Celle-ci constitue un crédit destiné à faciliter la production, ouvert aux classes moyennes et principalement aux classes rurales, qui sans charge très lourde peuvent ainsi acquérir ce qui est nécessaire à l'amélioration des cultures. Les monastères sont de véritables banques agricoles, répandues en grand nombre sur toute la surface du pays : ils jouent là un rôle de la plus grande importance économique et qu'eux seuls étaient alors à même de remplir (p. 211). L'auteur étudie la nature et les origines de la rente, les éléments du contrat et son rôle économique. On trouvera dans cette dernière partie quelques pages intéressantes sur la situation financière des abbayes au XIIIe siècle et sur le mode d'administration de leur biens.

En appendice l'auteur a reproduit 22 chartes relatives à l'engagement immobilier et 26 à la constitution de rentes.

6. M. L. Traube décrit le plus ancien Ms. des « Ænigmata Bonifatii ». M. Dümmler y a ajouté quelques notes (1).

7. M. Alfred Schröder élucide un point resté obscur dans l'histoire de S. Ulric d'Augsbourg, celui de ses rapports avec la recluse Wiborade de Saint-Gall. La consultation dont parle le Biographe du saint, doit avoir eu lieu entre 919-921 ou 922 (2).

8. A la suite d'un examen minutieux de corrections qui se trouvent dans les marges du MS. 369 de Berne, contenant Valère Maxime, M. J. Schnetz croit pouvoir identifier le correcteur avec le célèbre Loup de Ferrières, disciple de l'école de Fulda, un des bons connaisseurs de l'antiquité de l'époque carlovingienne (3).

9. M. Perlbach combat les opinions du Dr W. Von Ketrzynski au sujet des auteurs des biographies de S. Adalbert de Prague. Les

1. *Neues Archiv*, XXVII, 211-216.
2. *Historisches Jahrbuch*, XXII, 1901, pp. 276-284.
3. *Ein Kritiker des Valerius Maximus im 9 Jh.* Neuburg a. D. 1901 (Gymnasial-Programm). Cf. *Neues Archiv*, XXVII, 267.

Digitized by Google

résultats auxquels il aboutit sont que la vie de S. Adalbert fut écrite vers 1000 dans le monastère romain de St-Alexis, par le moine Jean Canaparius ; qu'en 1004-1005, Brunon de Querfurt écrivit une seconde vie à Mersebourg, dans laquelle il utilisa la biographie romaine ; qu'en 1007-1008, Brunon revisa son travail en l'abrégeant; qu'en 1017, on trouvait déjà en Pologne et en Allemagne une petite passion légendaire (1).

10. H. G. Voigt consacre quelques pages à préciser l'endroit où fut martyrisé S. Adalbert de Prague et l'emploi de sa dernière journée, en tenant compte du véritable jour de mort (2). D'après des calculs communiqués à l'auteur, le 23 avril 997, correspondrait au 28 avril du calendrier grégorien. L'auteur essaie de déterminer mathématiquement l'heure à laquelle furent récitées en ce 23 avril les différents parties de l'office divin. Un second chapitre examine les causes de l'insuccès de la mission d'Adalbert.

11. Le professeur H. Bresslau combat les conclusions de Dieterich au sujet des relations qui existent entre Herman de Reichenau et le Chron. Suevic. universale (3).

12. D. Bernard Schmid termine la notice sur « S. Pierre Orseolo (4), » — et M. J. N. Seefried celle sur « le Comte Berthold de Burgeck, co-fondateur du monastère bénédictin d'Einsenhofen sur Glan » (5).

13. Le R. P. Dreves publie l'*Epithalamium Christi virginnm alternantium* du moine Conrad d'Hirsau (fin XIe-XIIe s.), d'après des MSS. de Zwettl, Wurzbourg et Troyes (6).

14. M. E. Kaiser a terminé son étude sur « Pierre Abélard critique » (7). Reprenant plusieurs des problèmes d'histoire littéraire soulevés dans les derniers temps, l'auteur montre l'influence considérable exercée par Abélard sur ses contemporains et ses successeurs. « C'est à Abélard, dit-il, que revient l'honneur d'un premier *Traité de théologie ;* c'est lui qui en a tracé le cadre; Hugues de St-Victor et Lombard l'ont conservé en l'élargissant, mais n'ont point créé. Ils ont ajouté de nombreuses questions, mais toutes

1. *Zu den ältesten Lebensbeschreibungen des hl. Adalbert.* (*Neues Archiv*, XXVII, 35-70.)
2. *Der Missionsversuch Adalberts von Prag in Preussen.* Königsberg, Thomas, 1901, 81 pp. in-8°. (Extrait de *Altpreuss. Monatschrift*, XXXVIII.)
3. *Neues Archiv*, XXVII, 125-175.
4. *Studien und Mittheil. aus dem Bened. Orden*, XXII, 1901, pp. 251-281.
5. *Ibid.*, 282-308.
6. *Konrads von Hirschau doppelchöriges Epithalamium virginum.* (*Zeitschrift f. kath. Theol.*, XXV, 1901, pp. 546-554.)
7. *Revue de la Suisse catholique*, 1901, 344-363, 456-487, 562-586.

Digitized by Google

rentrent dans la division du Péripatéticien du Pallet : *Fides*, *Sacramentum*, *Caritas*.

« Quant à la méthode critique du *Sic et Non*, méthode créée par Abélard, c'est avec raison que Denifle a pu dire : « Elle devint la base de la manière de questionner et de disputer dans les époques suivantes sur les terrains théologiques, philosophiques, canonistiques et en droit civil. »

15. M. Paul von Winterfeld rejette comme fausses les lettres d'Eugène III, Anastase IV et Adrien IV, qui ouvrent la correspondance de Ste Hildegarde dans le MS. de Wiesbaden; il admet comme authentique celle d'Alexandre III; il se base autant sur leur contenu que sur la différence de style et la non-observation du cursus dans les trois premières (1).

16. M. Holder-Egger publie une lettre de l'abbé André de St-Pierre d'Erfurt, relative à la célébration de l'anniversaire du roi Dagobert, prétendu fondateur de l'abbaye. Cette lettre a été écrite en 1265 ou peu avant (2).

17. Le *Speculum monachorum* de l'abbé Bernard du Mont-Cassin a joui d'une grande vogue dans les anciens monastères bénédictins. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer les nombreux manuscrits qui en sont conservés et de se rappeler qu'à partir de 1505, il s'en est fait quatre éditions. Notre confrère, Dom Hilaire Walter, en donne une nouvelle édition plus soignée et plus correcte (3). Une étude précédemment publiée dans les *Studien und Mittheilungen* (XXI-XXII), avait déjà fait connaître l'auteur et son travail. La nouvelle édition s'ouvre par une préface, dans laquelle l'éditeur esquisse la carrière de l'illustre abbé, démontre l'authenticité du *Speculum*, fait connaître l'époque de sa composition (1274-1275), ses sources, tout particulièrement le *tractatus de professione monachorum* du dominicain Guillaume Pérault, et la tradition manuscrite de cet opuscule. L'éditeur divise les manuscrits en deux classes et prend la seconde, surtout le codex de Paris N. a. l. 3640, comme base de son édition. Celle-ci se présente d'une façon très agréable: variantes, citations, manchettes, le tout fait avec goût. Le volume se termine par un « index analyticus » qui offre au premier coup d'œil la quintessence du *Speculum*, un index des textes bibliques, un autre des auteurs cités et utilisés par Bernard, enfin un index des matières et des mots.

1. *Neues Archiv*, XXVII, 237-244.
2. *Neues Archiv*, XXVII, 203-207.
3. * *Bernardi I, abbatis Cassinensis Speculum monachorum*. Fribourg en Br.., Herder, 1901, XXVIII-250, pp. in-12.

Digitized by Google

18. M. Jennepin a consacré quelques pages à Jean Gosselet, abbé de Maroilles (1483-1523), qui fut conseiller d'État et fut chargé de plusieurs missions diplomatiques par les souverains des Pays-Bas (1).

19. M. l'abbé Ingold vient de rendre un nouveau service à l'histoire religieuse du XVIIIe siècle, en publiant un fragment de l' « Histoire de la Constitution *Uuigenitns* » de Dom Vincent Thuillier (2). Ce document de premier ordre a été trop négligé dans l'exposé des querelles soulevées par le Jansénisme, et l'éditeur a grandement raison de relever l'inconcevable oubli dans lequel l'avait tenu un livre dont on fait grand tapage, celui de M. Albert Le Roy sur « la France et Rome de 1700 à 1715 », ouvrage qui avait pour sous-titre « Histoire diplomatique de la Bulle *Unigenitus* jusqu'à la mort de Louis XIV. »

Dom Thuillier est assez connu comme savant et surtout comme helléniste. D'abord hostile à la Constitution *Unigenitus*, il révoqua plus tard son appel et, non content de se soumettre à la bulle pontificale, il s'en fit le défenseur et travailla à ramener à l'obéissance ses confrères égarés. Ses « Lettres d'un ancien professeur de théologie de la Congrégation de Saint-Maur, qui a révoqué son appel, à un autre professeur de la même Congrégation qui persiste dans le sien » furent un événement; elles eurent un retentissement profond, tant au sein de la Congrégation de St-Maur que dans l'épiscopat de France. Si elles suscitèrent un redoublement de fanatisme de la part des appelants, elles eurent du moins l'avantage de fixer les esprits sur la situation réelle du Jansénisme au sein de la Congrégation de St-Maur. Les réponses ne manquèrent pas aux Lettres de D. Thuillier; on peut suivre dans Dom Le Cerf et dans Dom Tassin les traces de cette polémique. La situation de Dom Thuillier au sein de son ordre le désignait à l'attention de ceux qui avaient à cœur l'apaisement des troubles qui désolaient l'Église. « Ces Lettres, dit M. Ingold, désignaient D. Thuillier pour écrire une histoire de la bulle en réponse à toutes les fausetés que le parti répandait dans le public. Les cardinaux de Fleury, de Rohan et de Bissy, triumvirat qu'on désignait sous le nom des « trois puissances », le décidèrent à l'entreprendre. Dom Guillaume Le Seur

1. *Un abbé diplomate de l'abbaye de Maroilles* (*Annales du Cercle archéol. de Mons*, XXX, 1901), pp. 163-168).

2. * *Rome et la France : la seconde phase du Jansénisme. Fragment de l'Histoire de la Constitution Unigenitus de D. Vincent Thuillier.* Publié par A. M. P. Ingold. Paris, Picard, 1901, XII-404, pp. in-8°.

Digitized by Google

lui fut adjoint pour cette grande œuvre. Suivant les bonnes traditions de la maison, les deux bénédictins ne négligèrent rien pour faire une histoire « sage, solide et agréable » pour nous servir des termes mêmes employés par les trois cardinaux ». C'est à cet effet qu'ils rassemblèrent tous les matériaux qu'ils jugèrent utiles à leur dessein, qu'ils entreprirent un voyage en Belgique et en Hollande et qu'ils restèrent plus tard en relations avec le cardinal-archevêque de Malines et le prince de Rubempré. A leur retour, ils obtinrent du cardinal de Fleury la communication des archives de la police et de l'État, et, par le cardinal Albani, neveu de Clément XI, copie des pièces trouvées, après sa mort, dans le cabinet de ce pape.

Dom Thuillier mourut au moment où il allait mettre la dernière main à son œuvre, le 12 janvier 1736, peu de mois après un voyage en Alsace, où il était venu prendre de nouveaux renseignements auprès du cardinal de Rohan. Dom Le Seur poursuivit le travail, le plus souvent à Saverne, sous la direction de l'évêque de Strassbourg. Mais l'ouvrage resta inédit; pour quelles causes? M. Ingold croit que la nouvelle période dans laquelle était entré le Jansénisme avec les supercheries du cimetière de St-Médard, vit diminuer l'intérêt qu'on portait précédemment aux « Réflexions » de Quesnel. Quoi qu'il en soit, les brouillons de ce travail, ainsi que deux magnifiques copies, furent conservés avec soin à Saint-Germain-des-Prés; ils forment actuellement les nos 17744-48, 17731-37, 17738-43 de la Bibliothèque nationale à Paris.

L'ouvrage de D. Thuillier est divisé en 36 livres. « Nous en publions aujourd'hui six, dit M. Ingold, les livres 7 à 13, relatifs à Quesnel, à la condamnation de ses « Réflexions morales » et à l'acceptation de la bulle *Unigenitus* par le Parlement, l'assemblée du clergé et la Sorbonne. Ces six livres répondent à la période traitée par M. Le Roy avec trop peu d'impartialité, comme on lui en a fait le reproche à la soutenance de sa thèse. M. Le Roy a cherché à faire croire que toute cette affaire n'avait été que le résultat d'une vaste intrigue, ourdie par les Jésuites pour affermir en France leur domination sur la cour et les consciences. On verra au contraire, dans les pages que nous publions, que jamais négociation ne fut menée avec plus de sagesse, de circonspection, de condescendance par les divers pouvoirs, et notamment par les évêques réunis en 1713-14, à l'archevêché de Paris. Aussi conclura-t-on avec D. Thuillier qu'une décision faite par le Saint-Siège en matière de foi, acceptée par une grande église comme celle de France, comme dans les autres parties du monde catholique, sans qu'aucun évêque

Digitized by Google

réclame, appuyée de l'autorité des souverains, exige de tout enfant de l'Église une soumission parfaite d'esprit et de cœur, et que l'opposition de quelques prélats, et à plus forte raison de quelques ecclésiastiques particuliers, doit passer pour une désobéissance punissable. »

Le texte de Dom Thuillier a été annoté avec sobriété, comme on devait s'y attendre. Nous prenons bonne note de la promesse que fait M. Ingold d'un travail plus complet sur Dom Thuillier ; préparé par une étude approfondie des travaux et de la correspondance du savant mauriste, écrit par un homme si bien au courant des choses de l'histoire religieuse de France aux XVIIe et XVIIIe siècles et de l'histoire des Bénédictins de St-Maur, il sera assurément un chapitre fort curieux de l'histoire du Jansénisme.

20. A signaler la continuation du travail de M. A. Ingold sur « Mabillon en Alsace (1). »

21. Le deuxième volume de l'*Epistolaire* de Muratori publié par Campori contient deux lettres adressées à Montfaucon (19 janvier 1702, 17 janvier 1703) et une à Ruinart (17 janvier 1703) (2).

22. M. G. Dottin a relevé « les mots irlandais dans le Dictionnaire de Le Pelletier (3) », bénédictin de Saint-Maur (Paris, 1752), lequel n'a fait que transcrire phonétiquement ce qu'il entendait ou ce qu'on lui dictait. Comme le dit l'auteur, « le Dictionnaire de Le Pelletier fournira de curieux renseignements sur la prononciation d'un dialecte irlandais au milieu du XVIIIe siècle ».

23. C'est une noble et grande figure d'évêque que vient de peindre notre confrère D. Boniface Sentzer, dans sa biographie de Romain Sébastien Zängerle, prince-évêque de Seckau (4). Fruit de longues et patientes recherches dans les archives d'Autriche, particulièrement de l'évêché de Seccau, où l'auteur avait à sa disposition les papiers de Zängerle, le travail de Dom Sentzer peut être considéré comme une excellente contribution à l'histoire religieuse de l'Autriche pendant la première moitié du XIXe siècle. L'évêque Zängerle a joué un rôle important dans l'œuvre de restauration, qui s'est opérée graduellement dans ce pays, où le Joséphisme avait comme tari la sève de la vie religieuse et chrétienne. Son souvenir reste vivant dans son diocèse.

Né à Oberkirchberg, près de Ulm, en 1771, Sébastien Zängerle entra à l'âge de 10 ans au gymnase annexé à l'abbaye bénédictine

1. *Revue catholique d'Alsace*, 1901, 721-732 ; 801-806.
2. Modène, 1901, pp. 558-559, 619-621, 621-622.
3. *Annales de Bretagne*, nov. 1901, pp. 45-57.
4. * *Roman Sebastian Zängerle, Furstbischof von Seckau und Administrator der Leobener Diocese.* Gray, Styria, 1901, VIII-406, pp. in-8°. Prix : 9 kr.

Digitized by Google

de Wiblingen. En 1788 il y fut reçu comme novice et en 1793 fut ordonné prêtre. Professeur de théologie et maître des novices à Wiblingen, puis à Mehrerau, il fut appelé en 1803 à enseigner l'Ancien Testament à l'université bénédictine de Salzbourg. La suppression violente de son abbaye en 1806 vint le surprendre dans cette fonction. Il alla rejoindre la communauté exilée à l'abbaye de Tyniez en Pologne et enseigna à l'université de Cracovie jusqu'en 1813, époque où l'empereur le nomma à une chaire de théologie à l'université de Vienne. Ce que Zängerle avait été comme religieux au milieu de la florissante communauté de Wiblingen, il le fut comme prêtre à Vienne. Modèle de piété et de régularité, il s'y distingua par son zèle, par l'orthodoxie de son enseignement et son dévouement au Saint-Siège. Intimement lié avec le B. Clément Hofbauer, il avait, comme son confrère D. Grégoire Ziegler, ancien religieux de Wiblingen, qui devait occuper bientôt les sièges épiscopaux de Tarnow et de Linz, la réputation d'être un prêtre modèle. Sur la demande de l'empereur François I, Zängerle rédigea alors un nouveau plan d'études théologiques, destiné à remplacer celui qu'avait jadis composé l'abbé Rautenstrauch dans un sens entièrement joséphiste, mais le bureaucratisme autrichien ne vit pas de bon œil ce retour à des traditions plus saines, et il fallut attendre l'année 1858, pour voir adopter un nouveau plan des études théologiques aux universités.

Nommé en 1821 chanoine de Vienne, Zängerle fut désigné trois ans plus tard pour occuper le siège épiscopal de Seccau. Triste était la situation de ce diocèse ravagé par l'indifférence religieuse, résultat nécessaire du Joséphisme. Le nouvel évêque avait devant lui un vaste champ d'action : former un clergé à la hauteur de sa vocation, ranimer la foi au sein du peuple, délivrer l'Église de cette tutelle stupide de l'État, où l'avaient mise les mesures prises par Joseph II. Zängerle n'hésita pas. Homme de foi, d'énergie et de dévouement, il se mit à l'œuvre résolument. On trouvera dans l'ouvrage de D. Sentzer le récit nettement tracé, nourri de faits et de citations de cette activité de 24 ans. L'auteur a largement puisé dans les lettres, les instructions, les protocoles du prélat, et l'on peut suivre de près l'œuvre de réforme du clergé séculier et régulier, le travail de restauration religieuse opéré au cours de cet épiscopat. Zängerle est une figure énergique, unique en son genre à cette époque. Lorsqu'il mourut le 27 avril 1848, l'ancien moine de Wiblingen pouvait contempler avec joie l'œuvre accomplie. Sa modestie l'empêcha toujours de reconnaître la portée exacte de son

Digitized by Google

action épiscopale ; ses successeurs, la postérité lui ont rendu pleine justice. Les sectaires l'ont poursuivi de leurs cris de haine jusque dans la tombe; c'était un témoignage de plus rendu au vaillant défenseur des droits de Dieu et de l'Église.

24. Le R. P. Dom Chamard a eu l'heureuse idée de réunir en brochure les articles qu'il a consacrés à retracer la vie du R^me^ Dom Bastide, premier abbé de Ligugé (1). On y trouvera quelque pages qui rappellent les origines de la congrégation de Beuron; Dom Bastide, envoyé par Dom Guéranger, pour aider les restaurateurs de l'abbaye de St-Martin dans la vallée du Danube, leur prêta le plus généreux concours et s'acquit ainsi de nombreux titres à l'affection et à la reconnaissance des moines de la congrégation de Beuron, qui lui gardent un pieux souvenir.

25. M. l'abbé H. Collin, directeur du *Lorrain*, a réuni en brochure les articles publiés à l'occasion de la nomination, de l'arrivée à Metz et du sacre de Mgr Willibrord Benzler, ancien abbé de Laach (2). Cette brochure est enrichie des portraits des évêques qui ont pris part au sacre, des R^mes^ abbés de Maredsous et de Beuron et de Mgr Karst, vicaire capitulaire.

26. Nous ne dirons rien de la seconde édition de l'ouvrage de M. Édouard van Speybrouck intitulé : *Quelques traits de la vie du T. R. P. Paul de Moll, bénédictin (1824 1896)* (3). Les journaux catholiques de Belgique ont assez fait remarquer que ce livre a été écrit sans aucune participation ou autorisation des supérieurs de l'ordre auquel appartenait le P. Paul Luyckx, décédé à Termonde le 24 février 1896.

27. M. Albert Werminghoff publie quatre diplômes des années 835-853 pour l'abbaye de S. Remi de Reims (4).

28. M. Tangl examine le privilège de Louis le pieux pour Fulda du 4 août 817 (5).

29. La *Revue de Loir-et-Cher* commence la publication des pièces justificatives de l'Histoire de l'abbaye de Pontlevoy, publiée dans ses colonnes (6).

30. Les documents de l'abbaye de Fulda jusqu'au milieu du

1. * *Le Révérendissime Père Dom Léon Bastide, premier abbé de Saint-Martin de Ligugé.* Ligugé, 1900, 150, pp. 8.
2. * *Monseigneur Willibrord Benzler, O. S. B., évêque de Metz. Son arrivée, son sacre son peuple.* Metz, Impr. Lorraine, 1901, 92,, pp. in-8°.
3. Bruxelles, Schepens, 1901, 8°.
4. *Neues Archiv.*, XXVII, 217-232.
5. *Neues Archiv f. ælt. deutsche Gesch.*, XXVII, 9-34.
6. Novembre 1901, col. 201-213.

Digitized by Google

XIIe siècle ont été conservés dans les deux volumes que le moine Eberhard écrivit sur l'ordre de l'abbé Marquard. L'importance de ce recueil est hors conteste ; la valeur des textes est souvent mise en jeu. Aussi n'est-il pas surprenant que le travail du moine du XIIe siècle ait si souvent fait l'objet des recherches des diplomatistes. M. Otto Conrad Roller (1) donne une description exacte du Codex Eberhardi, puis examine successivement les bulles papales, les diplômes, les actes privés, les oblationes fratrum Fuldensium, les extraits d'Eberhard, puis il essaie de caractériser l'œuvre et la personne de ce moine. Les tableaux qui accompagnent et terminent cette étude permettent de suivre pas à pas les procédés de rédaction de l'auteur.

31. Le deuxième volume de l'*Histoire de l'abbaye du Bec* (2) par M. le chanoine Porée ne s'est pas fait attendre. Nous en félicitons l'auteur et l'en remercions, car c'est une vraie jouissance que de pouvoir lire une monographie aussi soignée. Le volume débute par l'élection de l'abbé Ymer à la fin de 1281. Également attentif à suivre le développement du domaine et de la fortune du monastère, M. Porée fournit de nombreux détails sur l'acquisition de ces biens, les constitutions de rentes et l'exercice des droits seigneuriaux, mais en même temps il nous décrit les transformations qui s'opèrent dans les édifices de l'abbaye et les mesures prises pour y maintenir la discipline. Un chapitre spécial est consacré aux prieurés normands et français pendant les XIIIe et XIVe siècles; on y relève une série de remarques qui permettent de constater une fois de plus à quels abus pouvait donner lieu l'établissement de ces prieurés forains, où quelques religieux privés de tout secours intellectuel, étaient exposés à tous les inconvénients d'une vie trop souvent inoccupée. Avec le milieu du XIVe siècle commencent les misères de la guerre de Cent Ans; l'abbaye est fortifiée,les troubles amenés par la guerre jettent la perturbation dans la discipline, spécialement au sein des prieurés ruraux. Au Bec, comme ailleurs,on essaie de transformer les charges claustrales en offices perpétuels.

On avait encore conservé l'ancien système de la distribution des revenus aux offices, alors que l'administration centrale eût dû s'approprier aux exigences de l'époque. Avec la fin du XIVe siècle, les misères se multiplient au Bec : la guerre a ruiné l'abbaye et les prieurés, les deux partis anglais et français se la disputent, et les papes ne trouvent rien de mieux à faire pour venir en aide à leurs

1. *Eberhard von Fulda und seine Urkundenkopien.* Kassel, Freyschmidt, 1901, 80+73, 8°.
2. * Evreux, Hérissey, 1901, 676 pp. in-8°. Prix: 9 frs.

Digitized by Google

finances appauvries que de donner les prieurés en commende à des cardinaux; de là des luttes et des procès, qui ne prirent fin qu'avec l'élection de Martin V. Si certaines de ces commendes étaient justifiées par la situation faites à la papauté, on ne peut nier qu'au point de vue disciplinaire elles furent fatales, et qu'elles introduisirent dans le monde chrétien une conception aussi fausse que désastreuse de la nature des fondations monastiques ; par la force des choses on ne vit plus en elles que des sources de revenus ; et, dût la discipline y périr, on continua d'en tirer de l'argent.

On comprendra de suite que ce n'est pas au milieu de ces troubles causés par la guerre et par la commende, que la discipline pût fleurir au Bec et que l'ordre bénédictin soit arrivé à se ressaisir. Les nombreux détails fournis par M. Porée sur cette triste période de l'histoire du Bec expliqueront aisément et surabondamment la décadence dont on se plaint généralement à cette époque, décadence trop réelle, mais dont il importe de comprendre les causes.

Un des résultats de la guerre de Cent Ans fut la séquestration des biens des prieurés anglais, qui ne tardèrent pas d'être soustraits à l'obédience du Bec. La réunion de la Normandie à la couronne de France devait avoir pour résultat un mouvement de restauration générale dans cette province ruinée et épuisée. On verra les abbés du Bec entreprendre la restauration matérielle de leur monastère, mais la restauration spirituelle ne marcha pas d'un pas égal. Le malheureux concordat signé entre Léon X et François I, en abolissant les élections canoniques, ouvrit la porte à de nouveaux abus. La commende s'implante au Bec à partir de 1515 et n'en disparaîtra plus. On peut lire dans M. Porée quels furent les résultats de ce régime qui accéléra la déchéance du monastère. Bientôt les incursions des protestants vinrent augmenter le trouble dans les prieurés et dans l'abbaye même. Charles IX impose de lourdes taxes au monastère et les aliénations commencent. La commende passe à un enfant, le chevalier d'Aumale en attendant que Henri IV en pourvoie un de ses capitaines, Emeric de Vic, lequel la laisse plus tard à un de ses neveux, âgé de neuf ans. Voilà où l'on en était arrivé à la fin du XVIe siècle, et dire que Rome était obligée de donner des bulles à des enfants !

Une réaction va s'opérer. La congrégation de St-Maur, fondée en 1618, allait prendre possession du Bec et y faire refleurir la discipline et les fortes études. La congrégation prit possession du Bec le 10 juillet 1626. Il fait bon de se retrouver au milieu d'une société foncièrement religieuse et cultivée, de suivre les travaux de ces

Digitized by Google

immortels érudits de Saint-Maur, mais hélas ! le jansénisme les guette et s'apprête à jeter au milieu d'eux le ferment de la discorde et à y implanter, avec le mépris des autorités religieuses, celui de la règle, et, conséquence naturelle, l'affaiblissement de l'esprit religieux et sacerdotal. C'est une triste page que celle du jansénisme dans la congrégation de Saint-Maur, et, s'il y a des raisons qui plaident en faveur des religieux parfois trop sommairement condamnés, rien ne peut donner une plus triste idée de cette secte funeste, que l'histoire de cette puissante corporation appelée à une destinée si illustre et si vite paralysée dans son essort et même dans ses travaux. Qu'on lise les pages instructives consacrées par M. Porée à D. Jean Bourget, et l'on saisira sur le vif ce que l'esprit du siècle avait fait d'un religieux instruit et laborieux. On doit en dire autant de la fameuse requête de 1765 et des troubles qui agitèrent la congrégation à l'occasion de ses derniers chapitres généraux.

Avant de fermer ce beau volume, qu'on nous permette d'appeler encore l'attention sur le chapitre consacré aux écoles du Bec ainsi qu'aux études faites dans l'abbaye, et spécialement celui qui traite de la liturgie du Bec pendant le moyen âge; l'auteur nous y fait connaître les livres liturgiques et les usages de ce célèbre monastère. En attendant la publication intégrale de ces textes, on sera heureux de profiter de l'analyse détaillée qu'en a faite M. Porée. En 1550, les moines du Bec firent imprimer leur bréviaire ; on en trouve une description pp. 447-449 avec des détails sur le culte du B. Herluin, fondateur de l'abbaye.

L'appendice renferme de nombreuses pièces justificatives dont il est utile de signaler quelques-unes : chapitre général du Bec de 1304, calendrier de l'église du Bec, extraits du Coutumier, Séquences, lettres du D. Jean Bourget, de Dom Blanchart, inventaire dressé par le prieur D. Marye en 1791. Le volume se termine par un bon Index. On y trouve également p. 565 le plan de l'abbaye. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons l'Index bibliographique des sources manuscrites et imprimées, qui ne comprend pas moins de 14 pages ainsi que la table des planches et des pièces justificatives, que l'auteur a eu l'heureuse idée de publier pour répondre à un désir légitime exprimé par certains critiques.

En somme l'*Histoire de l'abbaye du Bec* est une des plus solides monographies d'abbayes que l'on possède jusqu'ici : basée sur des recherches sérieuses, elle trahit à chacune de ses pages la vaste érudition de l'auteur. On pourra en tirer un excellent profit pour l'histoire générale de l'ordre bénédictin.

Digitized by Google

32. M. A. Leroux consacre une notice assez étendue à l'*abbaye de Saint-Martial de Limoges* à propos du récent travail de M. Charles de Lasteyrie (1), qu'il complète, corrige ou critique selon les cas. C'est la synthèse du travail qui est refaite ici en quelques pages, où l'on formule les grandes idées qui se déduisent de l'étude sérieuse des anciennes corporations monastiques. Mais ces idées ne sont pas celles de tout le monde, et, suivant les conceptions philosophiques, religieuses, politiques même de l'écrivain, elles se traduisent sous diverses formes plus ou moins justes. Toutefois il y a dans les pages de M. Leroux d'excellentes remarques dont il y a lieu de tenir compte dans l'étude de l'histoire monastique. Sur un point M. de Lasteyrie avait été trop bref: la vie intellectuelle, morale et religieuse à St-Martial ; ce côté de l'histoire de l'abbaye est mis en lumière par M. Leroux.

33. Le R. P. Drèves maintient contre Ern. Maurice que le MS. Vatican 7172 (Hymnaire), a été écrit pour un monastère de l'Italie méridionale et selon toute vraisemblance pour St-Séverin de Naples (2).

34. M. Linneborn termine son étude sur la réforme des monastères westphaliens au XVe siècle par la congrégation de Bursfeld en communiquant quelques notes sur les menus pendant la durée des chapitres, sur les taxes imposées aux monastères pour les besoins de la congrégation, les formules de procuration, le culte de Ste Anne, les formules d'absolution, la confraternité de la congrégation, etc.

35. D. Bruno Albers publie l'acte de visite canonique du monastère de Nonnberg à Salzbourg, faite en octobre 1581 par le nonce Félicien Ninguarda, et de St-Pierre en septembre de la même année (4).

36. D. Laurent Wintera a traité des origines du monastère bénédictin de Braunau en Bohême (5), fondation de l'abbaye de Brewnov (1213). Un point intéressant à relever c'est l'immigration de drapiers flamands dans les domaines de l'abbaye vers le milieu du XIIIe siècle.

37. Le troisième fascicule du « Cartulaire de l'abbaye de Saint-

1. *Annales du Midi*, octobre 1901, pp. 457-498.
2. *Ernesto Maurice und das Hymnar von San Severino di Napoli (Zeitschrift f. kath. Theol.*, XXV (1091), p. 369-372.
3. *Studien und Mittheil.*, 1901, pp. 396-418.
4. *Studien und Mittheil.*, 1901, pp. 334-349.
5. *Studien und Mittheilungen*, 1901, pp. 320-333.

Digitized by Google

Martin de Pontoise », publié par J. Depoin (1), contient des appendices relatifs à quelques familles seigneuriales de Pontoise ou des environs.

38. J. Lampel s'est occupé des rapports qui existent entre les Annales de Melk, celles d'Admont et l'écrit de Bruno sur la guerre de Saxe. Il arrive au résultat, discutable sans aucun doute, qu'on aurait fait des extraits de Bruno à Melk, que ces extraits auraient passé de là à Admont et auraient été utilisés par l'annaliste de ce dernier monastère (2).

39. M. Lucien Pfleger a consacré quelques pages à l'histoire du monastère de femmes de Mirmelberg près de Selz, dont la première mention connue est de 1282 et qui disparut au XVe siècle (3).

40. Le Dr Liebert publie onze documents inédits (1035-1061), de l'abbaye de Nienburg (4).

41. M. Lucien Pfleger donne quelques renseignements sur « les monastères d'Alsace et la navigation sur le Rhin au M. A. » (5). — D. Melchior Éberle publie une courte notice sur l'ancien monastère d'Elchingen en Souabe (6).

42. Le D. Mitschke communique quelques indications, surtout bibliographiques, sur l'ancien monastère bénédictin d'Oldesleben en Saxe-Weimar (7).

43. M. J. Broeckhaert identifie Warminia, ancien domaine de l'abbaye de St-Bavon, avec Wormen à Velzeke près d'Alost (8),

44. M. Fel. Hachez fait connaître une plaquette extrêmement rare conservée à la bibliothèque royale de Bruxelles : c'est un poème latin de Jean Myten, curé du Béguinage de Bruxelles. (Bruxellis, Scheybels, 8 pp.) sur la prise de la ville de Saint-Ghislain en 1657, enlevée aux Français par Jean d'Autriche (9).

45. Mary Mac Mahon donne quelques pages illustrées sur « Tours avec son ancien Marmoutier (10) ».

46. A. Ratti s'est occupé du sort de la bibliothèque et des

---

1. *Publication de la Soc. hist. du Vexin*, 1901, pp. 234-330, in-4°.
2. *Mittheil. des Instit. f. Oesterr. Geschichtskunde*, Erganzungsband, VI, 172.
3. *Das ehemalige Frauenkloster Mirmelberg bei Selz* (*Strassburger Diozesenblatt*, novembre 1901, pp. 419-424).
4. *Mittheil. des Vereins f. Anhaltische Gesch. und Altert.*, IX, 183-194.
5. *Studien und Mittheil.*, 1901, pp. 389-396.
6. *Ib.*, 457-467.
7. *Studien und Mittheil.*, 1901, pp. 350-356.
8. *Annales du Cercle archéol. de Termonde*, 2e série, I, 1901, pp. 147-169.
9. *Annales du Cercle archéol. de Mons.*, XXX (1901), pp. 202-209.
10. *Catholic World*, novembre 1901, pp. 221-232.

Digitized by Google

archives du monastère de St-Colomban de Bobbio pendant la première moitié du XIXe siècle (1).

47. A signaler : *Pierres tombales de l'église de l'abbaye de Tournus*, par J. Martin (2), — *l'abbaye des religieuses bénédictines de N.-D. de Nevers*, par le chan. A. Sery (3).

48. Le R. P. D. Placide Lugano a réuni sous le titre de « Feuilles d'Olivier (4) », une série de notices historiques publiées dans divers périodiques de Florence et relatives à l'histoire de la congrégation bénédictine du Mont-Olivet. Ce sont : le B. Bernard Tolomei et sa fête à Settignano (C. Pacini), En la fête d'une héroïne de la charité, Ste Françoise Romaine (du même), Le monastère de Mont-Olivet, près de Florence (Arn. Cocchi), L'abbaye de Farneta et les moines Olivétains (Fr. Ravagli).

D. Ursmer BERLIÈRE.

---

1. *Le ultime vicende della biblioteca e dell'archivio di S. Colombano di Bobbio.* Milan, Hoepli, 1901.
2. Châlons-sur-Saône. Bertrand, 1901, 136 pp. 4°. (Extrait des *Mémoires de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Châlons-sur-Saône*).
3. *Bulletin de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts.* 3e série, X, 2e fasc.
4. * *Foglie d'Olivo, note storiche.* Firenze, Pellas, 1901, 62 pp. 8°.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

La vie monastique. Ses principes essentiels, par DOM MAUR WOLTER. Traduit du latin par un moine de Maredsous. Bruges, Desclée, 1901, VIII-190 pp. in-12. Prix : fr. 1,25.

Explication ascétique et historique de la Règle de Saint-Benoît, par un Bénédictin. Paris, Retaux, 1901, 2 vol. 432 et 428 pp. in-12. Prix : fr. 7.50.

Colloquien über die heilige Regel, von Dr BENEDICTUS SAUTER, O. S. B. 2e éd. Fribourg en Brisgau, Herder, 1901, VIII-410 pp. gr. in-8°. Prix : 5 fr., relié 6,75.

C'est assurément une fortune assez rare que de pouvoir annoncer à la fois trois travaux sur la vie bénédictine et la Règle du grand patriarche des moines d'Occident. Ce fait justifie la remarque faite à plusieurs reprises déjà que les travaux ascétiques dans la famille bénédictine sont généralement des commentaires de la Règle. Le fait est vrai, et il est à souhaiter que l'expérience ne cesse de le confirmer. La règle est en effet et notre code législatif et notre manuel ascétique ; si elle fait de nous des moines, elle fera de nous des chrétiens parfaits. Restaurer en nous, dans notre âme et notre corps, le règne de Dieu détruit ou amoindri par le péché ; nous former à l'imitation de Jésus-Christ jusqu'à la plénitude de l'âge du Christ, que Dieu a fixé pour chacun de nous, nous conduire ainsi jusqu'à la charité parfaite, tel est le but fixé par la Règle, qui nous fournit les moyens d'y arriver et nous indique la façon de les utiliser. Les lignes sont sobres, mais nettes, et plus on pénètre le sens de cette Règle merveilleusement concise, plus on découvre la simplicité du but et des moyens, mais en même temps la psychologie profonde qu'elle révèle dans son auteur et la largeur des horizons qu'elle révèle ! C'est à cette source toujours vive et toujours féconde que nous devons recourir pour saisir la pensée de S. Benoît et la traduire dans notre vie.

Nourri de la Règle et des traditions de l'ordre, Dom Maur Wolter, le fondateur de la Congrégation de Beuron, écrivit en 1880 ses *Præcipua vitæ monasticæ elementa*, qui lui ont assuré une place distinguée parmi les auteurs ascétiques bénédictins. Le cadre de la vie bénédictine est tracé de main de maître. C'est la formule de la vie monastique toujours ancienne mais toujours nouvelle, adaptée aux besoins de notre époque : vie conventuelle dans le monastère, l'œuvre de Dieu, tâche quotidienne du chœur, la vie commune, pauvreté stricte et intégrale, la mortification monastique ;

Digitized by Google

le travail imposé par la sainte Obéissance ; les œuvres de charité, zèle à l'égard du prochain ; le gouvernement ; l'ordonnance du monastère selon l'esprit de la sainte Règle. Telle est la disposition de cet opuscule, destiné à écarter certaines conceptions défectueuses de la vie bénédictine, qui avaient cours en certains milieux, à rappeler la véritable notion de la vie claustrale, tant pour les communautés que pour les individus, à montrer la grandeur et la largeur de la vocation bénédictine, telle que la Règle, la tradition et les lois de l'Église l'ont conçue, façonnée et établie.

— Le but poursuivi par l'auteur de l'*Explication*, moine de la congrégation bénédictine de France, est indiqué dans la préface : « 1° Donner le sens littéral aussi exact que faire se pourra, en suivant le texte que les récents travaux de la critique aident à restituer, peu différent d'ailleurs des versions qui ont eu cours jusqu'à ces derniers temps — l'auteur n'a pu tenir compte du Codex de St-Gall publié depuis par D. G. Morin. — La traduction sur plus d'un point sera une première explication ; et le commentaire qui suit chaque chapitre expliquera ordinairement pourquoi tel ou tel sens a été adopté, mais sans dissertation et au courant du discours. L'érudition devra en outre être bornée au nécessaire, et ce qui est assez clair par soi-même ne sera pas motif à explications superflues.

« 2° Faire saisir l'ensemble de la Règle, le dessin de chacune de ses parties, la structure de chaque chapitre. Il deviendra nécessaire, par conséquent, d'abandonner la méthode de commentaire mot par mot, afin de pouvoir saisir d'abord le point capital, l'idée dominante et génératrice d'un chapitre ou d'un ensemble de chapitres.

« Toute polémique devra d'ailleurs être bannie de l'exposé. Il ne s'agit pas de promouvoir une observance à l'encontre d'une autre, mais d'expliquer un texte, abstraction faite de vues particulières et de buts spéciaux.

« 3° Pénétrer autant qu'il se pourra la méthode et les procédés de l'ascèse de notre bienheureux Père saint Benoît, et faire au moins entrevoir les horizons qu'elle ouvre à l'âme. Il faudrait que la sainte Règle pût devenir pour nous le régulateur de la vie spirituelle, et qu'on pût à sa lumière lire et méditer les auteurs ascétiques, de manière à fortifier la vie en ramenant ses ressources à l'unité de principes et de vues. Il y aura donc à mettre en un relief aussi accentué que possible les principes et la méthode générale du saint Patriarche, en laissant au lecteur le soin de poursuivre lui-même dans le vaste horizon qu'il aura mesuré des yeux. Nous estimons qu'il sera nécessaire d'adapter *l'exposition* aux procédés de l'esprit contemporain, en nous gardant bien cependant de déguiser la sainte Règle. La vérité qu'elle donne est de tous les temps ; mais l'esprit humain ne perçoit pas de même à toutes les époques ; il importe pourtant que l'angle visuel adopté ne déforme pas l'objet lui-même, et que celui-ci demeure bien ce qu'il est réellement, le procédé d'investigation seul étant variable.

« 4° Enfin il faudra réaliser ce plan dans des conditions matérielles telles

Digitized by Google

que le livre ne doive pas être classé, en exemplaire unique, sur les rayons de la bibliothèque, mais puisse être d'un usage familier, pour permettre à chacun de compléter par son expérience personnelle le peu qu'il aura trouvé ici. »

L'auteur de l'*Explication* s'est moins arrêté au côté historique de la Règle qu'à sa portée ascétique ; on trouvera cependant dans son commentaire les renseignements désirables sur le sens littéral et la valeur historique des mots et des faits. Le commentaire ascétique est plus développé ; l'auteur a essayé de mettre nettement en relief le caractère de l'ascèse de S. Benoît, et les pages qu'il a consacrées au chapitre VII montrent bien qu'il s'est pénétré de la pensée du S. Législateur. Aux nombreux lecteurs qui ne peuvent recourir aux anciens commentaires, aux moniales trop souvent privées des secours des anciens écrivains de l'ordre, aux jeunes recrues du cloître ce livre pourra rendre de grands services ; ceux mêmes qui sont plus familiarisés avec la pratique de la règle et l'enseignement traditionnel de l'ordre y retrouveront avec plaisir des idées qui leur sont familières. Toutefois, nous ne le dissimulerons pas, il nous serait agréable de voir un jour un commentaire complet de la Règle de notre saint patriarche. C'est une tâche ardue et qui réclame beaucoup de qualités de celui qui l'entreprendra. A une connaissance exacte de la tradition monastique, des sources auxquelles a puisé S. Benoît, des formes du monachisme antérieur ou contemporain, des monuments de la discipline bénédictine, de l'histoire approfondie de l'ordre, il devra joindre une expérience personnelle de la Règle, une intelligence complète de l'ascèse, telle que l'a entendue S. Benoît, de ses diverses manifestations à travers les âges, de son adaptation au caractère de notre époque. Dégagée de certaines compromissions des XVIIe et XVIIIe siècles, émancipée de la peur que causait alors la plume de l'abbé de Rancé, mieux outillée que ses devancières, notre génération pourrait entreprendre ce travail si fécond et si utile.

— Les *Colloques* du R^me^ D. Benoît Sauter, abbé du monastère d'Emaus à Prague, se présentent avec un cachet tout spécial d'originalité. Rien qui sente le commentaire ou le manuel. Ce sont des entretiens dictés pendant une maladie par l'auteur, affligé de cécité, pour l'instruction privée de ses moines. C'est une œuvre toute personnelle, d'un cachet absolument propre et d'un style merveilleusement primesautier. Mais il y a là des trésors de spiritualité. Rarement on a mis le texte de la Règle mieux en relief dans sa partie pratique, dans son adaptation à la vie quotidienne ; rarement on a pénétré plus avant dans l'intelligence de la conception ascétique, telle que S. Benoît l'a exprimée dans sa Règle ; rarement on a fait de cette Règle une analyse d'une philosophie aussi naturelle et aussi vraie. Celui qui a dicté ces colloques a une remarquable connaissance des âmes. C'est dans le travail intime des âmes qu'il a reconnu les principes générateurs de l'ascèse bénédictine et cette conception si simple, mais si grande, que

Digitized by Google

S. Benoît s'est faite du travail de la perfection. Les pages consacrées à l'exposé du chapitre VII : de l'humilité, ne sont pas nombreuses, mais elles n'en constituent pas moins un travail psychologique de premier ordre. En somme, dans ces entretiens, tout est vivant, tout est vécu ; la théorie jaillit de la pratique, en même temps qu'elle donne la forme et l'idéal de celle-ci. Toutes simples et sans prétentions qu'elles sont, les considérations contenues dans les Colloques sont jusqu'ici la meilleure application qui ait été faite des éternels principes de la Règle à la vie actuelle des monastères. L'idéal de la vie bénédictine y est présenté dans toute sa beauté et dans toute sa force, mais en même temps avec une simplicité et une largeur qui mettent cet idéal à la portée de tout homme de bonne volonté. L'auteur n'idéalise pas les détails ordinaires de la vie ordinaire ; il montre comment l'idéal peut être atteint par ces détails, et comment dans chacun de ces détails on peut trouver le secret de la sainteté que S. Benoît propose à ses disciples. Certains esprits chagrins ou trop fiers de leur indépendance seront peut-être surpris de la netteté du programme, qui ne tient pas compte des distinctions et sous-distinctions que les canonistes et les casuistes ont établies à propos de la licéité ou non-licéité de certains actes de la vie individuelle des religieux ; en fondant sa « Schola dominici servitii », S. Benoît écrivait pour les aspirants à la perfection. Les âmes généreuses ne font pas de réserves ; S. Benoît n'en a fait ni pour lui ni pour ses disciples.

Der Katholizismus und das zwanzigste Jahrhundert im Lichte der kirchlichen Entwickelung der Neuzeit, von Dr Albert EHRHARD, Stuttgart et Vienne, Roth, 1902, X-416 pp. in-12, 6 fr., relié 7,75.

Il est un phénomène qui ne peut manquer de frapper à l'heure actuelle celui qui suit le mouvement des idées dans le monde, c'est la recrudescence d'hostilité qui, de toutes parts, se manifeste contre l'Église catholique. Décriée comme l'adversaire irréconciliable du monde moderne, elle se trouve en butte à des attaques qui vont jusqu'à la persécution. Le protestantisme retrouve dans ces attaques un regain de vigueur et parle de marcher à la conquête de nouveaux territoires. Malgré l'incohérence des symboles de foi qui divisent ses membres, et qui vont depuis l'orthodoxie luthérienne jusqu'à la négation complète de la Révélation et du surnaturel, il trouve dans la haine de Rome un point de ralliement pour toutes ses forces et pour tous ses préjugés. Des écrivains nombreux, actifs et instruits, représentent le catholicisme comme l'ennemi nécessaire du nationalisme, surtout en Allemagne, et destructif de toute vraie religiosité spontanée et naturelle. La fameuse circulaire que Mommsen, grand savant mais sectaire implacable, vient de soumettre à la signature des professeurs des universités allemandes, est une manifestation significative du divorce prononcé entre la science et le christianisme ; au fond, c'est une nouvelle explosion de colère et de haine à propos de la nomination d'un professeur catholique dans

Digitized by Google

une université de l'État. *Sans préoccupation confessionnelle*, voilà, au dire de Mommsen, ce que doivent être les professeurs. De fait, ils ne le sont pas et ils ne sauraient l'être, les protestants moins que les autres, car la plupart ne sont plus protestants que parce qu'ils protestent contre l'Église catholique. Inutile de parler de certains pasteurs du nord de l'Allemagne, surtout de la Saxe ; ceux-là sont dominés par des préjugés tellement absurdes qu'ils feraient rire, s'ils n'excitaient la pitié.

Ailleurs, c'est l'indifférentisme qui a gagné les masses, et, dans les sphères gouvernementales, c'est l'hostilité, c'est la persécution dirigée par la franc-maçonnerie et la juiverie. Dans les peuples de langue romane, il y a un manque d'équilibre entre la majorité du peuple qui professe la foi catholique et la minorité hostile qui gouverne. Dans certains milieux intellectuels il est passé de mode de revendiquer, non seulement l'hégémonie, mais encore le monopole de la science, et l'on escompte la déchéance plus ou moins prochaine du catholicisme, déclaré incapable de reprendre la direction des esprits.

Il y a plus. Même au sein du catholicisme, de nouvelles tendances se font jour. Sans parler des esprits inquiets et exaltés, dont les manifestes bruyants viennent de temps en temps jeter le trouble dans notre camp, il en est d'autres qui, soucieux de comprendre les besoins de notre époque, semblent vouloir renouveler les bases de la croyance religieuse, demandent des allures plus libres dans la façon d'envisager certains problèmes d'ordre théologique et historique, veulent rejeter une bonne fois toute compromission avec certaines formes du passé, politiques ou autres qui paraissent devoir paralyser leur action, et discutent hardiment les problèmes nouveaux dont les temps modernes réclament la solution.

Il y a un malaise, c'est un fait. Quelle est donc la véritable portée des faits et des idées de l'heure présente ? Quelle est la situation réelle faite au catholicisme dans le monde moderne ? Quel est le rôle qu'il peut remplir dans l'avenir et de quelle façon peut-il exercer sur le monde l'action qui lui revient, comme à l'institution établie par le Christ pour annoncer au monde les vérités du salut ?

Ce problème des rapports du catholicisme avec la société moderne, le professeur Albert Ehrhard, de l'université de Vienne, l'a envisagé avec cette ampleur de vue, cette lucidité d'exposition, cette impartialité sereine qu'on lui connaît, et qui s'allie à l'amour le plus vif de l'Église catholique. Que peut faire l'Église au milieu de la société du XXe siècle, quelles peuvent être ses relations avec cette société, son action sur elle ? Ces questions réclament une intelligence nette du rôle de l'Église dans le passé. Il fut un temps où elle régna sur la société, ce fut le moyen âge ; dès le XIVe siècle, la sécularisation s'opère et son influence baisse. Quels furent les facteurs de ce changement ? Un exposé historique, succinct, large mais concis du développement de l'Église depuis le moyen âge jusqu'à

Digitized by Google

nos jours forme la réponse à cette question. Tableau nullement dessiné, véritable philosophie de l'histoire, où les faits générateurs sont mis en relief et les causes des événements habilement saisies et exposées. C'est ainsi que nous examinons avec l'auteur la situation de l'Eglise catholique au M. A., la position du M. A. dans l'histoire de l'Église catholique, l'origine du monde moderne et ses facteurs principaux, le développement du monde moderne et ses conséquences pour l'Église : Renaissance et réformateurs, Luther et la révolution religieuse, l'époque des réformes religieuses et des guerres de religion, la seconde période religieuse de l'époque moderne avec le rationalisme, l'absolutisme de l'État et le particularisme religieux, le XIXe siècle avec ses ruines, sa restauration religieuse et ses luttes.

Instruits par l'expérience du passé et pénétrés du rôle joué par l'Église au sein de la société, de ses grandeurs et de ses revers, des causes de sa prospérité et de sa décadence, nous pouvons mesurer avec l'auteur la portée de l'opposition existant entre le monde moderne et l'Église catholique, opposition qui se fait jour dans la lutte qu'elle a à soutenir contre le protestantisme, la philosophie rationaliste et les courants anti-religieux de l'époque. Cette opposition n'est pas de sa nature absolue ; il suffit de l'examiner dans ses relations avec les facteurs qui ont coopéré à la création du monde moderne. La science, le rationalisme, l'individualisme, l'idée du progrès n'ont rien à redouter du catholicisme ; par contre le catholicisme n'a rien perdu de ce qui lui était essentiel.

La situation antérieure de l'Église s'est modifiée ; la civilisation moderne a fait table rase du rôle qu'elle a joué au moyen âge et de l'éclat extérieur qui l'environnait ; elle a remis l'Église dans un état assez semblable à celui qu'elle occupait à l'époque des origines chrétiennes. M. Ehrhard accepte cette situation ; il y voit la base du travail qui doit s'opérer pour réconcilier l'Église avec la société moderne et ainsi sauver le monde. C'est ce travail de réconciliation qui doit être l'œuvre du XXe siècle, dans le domaine de la pensée comme dans celui de l'action. Le dernier chapitre trace le programme, ce sont des pages à lire attentivement. Peut-être ne sera-t-on pas toujours de l'avis de l'auteur ; Mgr Keppler, évêque de Rottenbourg, qui a donné l'Imprimatur du livre, le déclarait pour sa part, mais il reconnaissait en même temps que le livre du professeur Ehrhard portait le cachet d'une haute gravité morale et d'un amour ardent pour la sainte Église. C'en est assez pour recommander ce livre à l'attention du public.

Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München :

N° 6. — *Die Choräle Julian's von Speier zu den Reimoffizien des Franziscus und Antoniusfestes.* Mit einer Einleitung ... von J. E. Weis. Mit einer Tafel. Munich, Lentner, 1901, VIII-34-XXXVIII pp. in-8°. Prix : 2 MK. 80.

Digitized by Google

N° 7. — *Des Basilius aus Achrida Erzbischofs von Thessalonich bisher unedierte Dialoge.* Ein Beitrag zur Geschichte des griechischen Schismas. Von Jozef SCHMIDT. Munich, Lentner, 1901, VII-54 pp. in-8°. Prix : MK. 1,60.

La personnalité de Julien de Spire a été fort en vue dans les derniers temps. Les relations entre son ancienne légende en prose de S. François et ses offices rimés ont été fort discutées. En présence des textes et de la musique elle-même des productions de Julien de Spire, on peut se prononcer avec plus de certitude sur l'activité littéraire et musicale de ce franciscain. M. J. Weis, qui a déjà publié une monographie de Julien de Spire, résume en quelques pages les discussions auxquelles son travail a donné lieu, et, à l'aide des nouveaux documents mis au jour depuis lors, précise l'état de la question. Il défend la dépendance de l'office rimé de S. François de la légende en prose. Pour la légende de S. Antoine on est bien moins renseigné. Quoi qu'il en soit, le grand intérêt de ce petit volume réside dans la publication des mélodies des offices de S. François et de S. Antoine dues à Julien de Spire, et l'intérêt est d'autant plus vif que l'on a sous les yeux des mélodies d'un auteur bien connu et d'une époque nettement déterminée. Si riche que soit le domaine de la musique médiévale, il faut reconnaître qu'on est jusqu'ici assez mal renseigné sur l'âge et la provenance des compositions musicales.

La facture des mélodies de Julien de Spire diffère notablement des formes antiques du chant grégorien ; elles ont cependant un cachet tout particulier, qui porte bien l'empreinte du XIIIe siècle. A ce point de vue, elles méritent d'être étudiées de près et elles permettront de se rendre compte des procédés de composition employés à cette époque. Le petit travail du Dr Weis s'adresse donc aux historiens et aux musicologues. —

Basile d'Achrida, archevêque de Thessalonique, était peu connu jusque dans les dernières années, et cependant ce prélat est une des figures les plus marquantes de l'Église grecque au XIIe siècle. D'abord protonotaire du patriarche de Constantinople, il fut élevé au siège de Thessalonique vers 1145-1146 et y mourut en 1169. Orateur distingué, il exerça une grande influence à la cour, et on le voit mêlé aux négociations relatives à l'union des deux Églises. Lors de son ambassade en Orient, Anselme d'Havelberg, qui déjà en 1136 avait eu des entretiens avec l'archevêque Nicétas de Nicomédie sur les points controversés entre les Grecs et les Latins, entre de nouveau en controverse avec l'archevêque de Thessalonique ; la date de ces entretiens peut être fixée aux 9 et 10 avril 1155. Ce sont ces entretiens, rédigés par Basile, que M. Joseph Schmidt publie pour la première fois dans leur texte original. Ils forment un heureux complément aux Dialogues d'Anselme et peuvent servir à faire mieux connaître l'état des esprits du XIIe siècle relativement à la séparation des deux Églises. C'est aussi un heureux appoint à la biographie d'Anselme d'Havelberg, sur lequel d'ailleurs M. Schmidt annonce un prochain travail.

Digitized by Google

Histoire de l'Ancien Testament d'après le manuel allemand du Dr Schöpfer, par l'abbé J. B. Pelt. 3e édit. Paris, Lecoffre, 1901, 2 vol. LII-357, 475 pp. in-12. Prix : 6 fr. Chaque volume séparément : 3 fr.

L'accueil fait à ce manuel dans l'enseignement des séminaires et des maisons d'éducation montre assez son opportunité et sa valeur. Comme le disait M. Vigouroux à l'auteur, « on sent universellement le besoin d'un livre de ce genre, approprié aux exigences scientifiques de notre époque, ne se bornant pas à un résumé pur et simple des faits racontés dans la Bible, mais les développant dans une mesure convenable, les coordonnant dans leur ordre chronologique, les reliant à l'histoire générale et mettant en particulier en évidence leur relation avec le Nouveau Testament et avec N.-S. Jésus-Christ, qui est l'alpha et l'oméga des Écritures comme de l'histoire universelle ». L'excellente appropriation du texte aux lecteurs de langue française, l'heureuse disposition des matières, la mise au point d'une foule de questions discutées et approfondies dans les derniers temps avec une érudition, une précision, une netteté, une prudence remarquables, font de ce manuel un livre tout à fait recommandable. Les membres du clergé qui voudraient trouver en français une sorte d'introduction historique aux Livres de l'Ancien Testament et une Histoire sainte vraiment scientifique, verront leur désir pleinement réalisé dans le travail de M. l'abbé Pelt ; ce sera pour eux un guide éclairé, qui leur allégera la besogne souvent fatigante de recherches difficiles et mettra à leur disposition des renseignements précis qu'ils auraient souvent de la peine à recueillir. Les laïques qui aiment à s'éclairer sur leur religion, trouveront aussi dans le manuel de M. Pelt cette Histoire sainte vraiment sérieuse qu'ils réclament et que la valeur scientifique de l'ouvrage recommande à leur attention.

L'Église et les origines de la Renaissance, par M. Jean Guiraud, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la faculté des lettres de l'Université de Besançon. Un vol. in-12. Prix : 3 fr. 50. Librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90, Paris.

Ce volume, qui fait partie de la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*, aurait pu porter le titre de : *La Papauté et les origines de la Renaissance*, car il y est surtout question de l'accueil fait par les Papes à la renaissance des lettres et des arts, à partir de ses premières origines représentées en Italie par Dante et Giotto. C'est ainsi que nous suivons ce mouvement sous Boniface VIII, à la cour d'Avignon, où nous rencontrons Pétrarque, à Rome au XIVe siècle, sous Martin V, Eugène IV et Nicolas V, que nous sommes mis au courant de ce que les papes et les cardinaux ont fait pour les lettres et les arts, où nous apprenons quelles furent leurs relations avec les humanistes et les artistes de leur temps. Nombreux et précis sont les détails fournis par l'auteur sur ce curieux mouvement qui

Digitized by Google

entraîne en quelque sorte l'Église. De ces multiples détails sur la vie littéraire et artistique des XIVe et XVe siècles, M. Guiraud a su tirer les matériaux d'une exposition nette et claire de toute cette période. C'est un vrai tableau de la civilisation qu'il nous met sous les yeux, mais, ce qui en fait le prix, c'est que l'auteur a su porter sur tout ce mouvement un jugement sûr et qu'il en a composé un récit animé, intéressant et instructif. Le dernier chapitre, qui renferme un jugement d'ensemble sur la nature du mouvement humaniste au XVe siècle, sera ratifié par tout lecteur impartial. Il se termine par un point d'interrogation : c'est que l'humanisme dévia de l'idéal chrétien, et qu'il peut être considéré comme un des précurseurs de la libre pensée, qui devait donner origine moins d'un siècle plus tard au protestantisme.

VERMEERSCH, S. J. *Quæstiones morales de justitia ad usum hodiernum scholastice disputatæ.* Bruges, Beyaert, 1901. XXXI-661 pp. 6 fr. 50.

Dès les premières lignes de la préface, le R. P. Vermeersch tient à nous faire connaître le but de son ouvrage : ce n'est pas d'embrasser toutes les questions se rapportant à la justice, mais plutôt de faire un choix et d'exposer celles qui, à l'heure présente, agitent les esprits des moralistes et des sociologues. « Quo delectu habito, fit, ad summam, ut res sint numero pauciores, copiosior tamen et uberior valeat esse singularum expositio. »

L'ouvrage embrasse douze questions capitales, traitées en 32 thèses avec non moins de clarté que de profondeur. L'auteur a voulu suivre, dans cet exposé, la méthode scholastique, qui facilite l'étude de semblable matière : il propose la thèse avec une grande exactitude, déclare le status quæstionis, en explique les termes, démontre, puis répond aux principales difficultés, déduit des corollaires, enfin y joint des questions secondaires. Cette œuvre magistrale repose sur les notions exactement exposées des trois espèces de justice : commutative, légale et distributive. Les théologiens, qui suivirent S. Thomas d'Aquin, ont peut-être négligé d'insister suffisamment sur les deux dernières ; lacune assez regrettable, que l'auteur s'efforce de combler dans la 2e question tout entière, en s'appuyant sur la vraie doctrine de S. Thomas. Rien d'étonnant que leur conception diffère absolument de celle que l'on trouve ordinairement dans les auteurs, qui — et le cas n'est que trop fréquent — se sont inspirés des scholastiques de l'époque postérieure à S. Thomas, sans peser suffisamment leurs opinions. Ainsi conçue, la notion de la justice légale et distributive jette une nouvelle lumière sur la question si importante et à la fois si discutée *du salaire.* A notre avis cette 2e question est une des plus importantes du traité. L'auteur y a joint un « parergon » sur la démocratie chrétienne, qu'il expose avec autant d'impartialité que de prudence, semblant, pour ainsi dire, deviner l'encyclique de Léon XIII sur la démocratie chrétienne.

Digitized by Google

La question 10e : *du salaire*, mérite toute l'attention du moraliste. Le R. P. distingue fort justement les devoirs stipulés dans le contrat de ceux qui le suivent ou l'accompagnent, mais à un autre titre : il précise la vraie notion du juste salaire, du salaire minimum et du salaire dit familial. Ces notions si clairement exposées et définies sont de nature à dissiper ces malheureuses équivoques, qui ont donné naissance à de regrettables controverses et qui les perpétuent encore à l'heure actuelle.

La discussion des grands principes de morale éclaire les ténèbres qui enveloppaient plus d'une question pratique, p. ex. : si la prescription légale oblige en conscience ; quels sont les devoirs réciproques des patrons et des ouvriers ; quand la grève est-elle licite et quand ne l'est-elle pas, etc. Notons encore — car il faut nous borner — la façon tout originale dont sont traités la thèse des impôts, le droit de possession, la vertu d'*équité*, vertu qui tient le milieu entre la charité et la justice et qui incline l'âme à user sagement de son droit.

Le R. P. examine avec une critique sûre, impartiale, sans autre but que la recherche de la vérité, toutes les opinions proposées en cette difficile matière, les embrasse ou les rejette avec une grande liberté. Sous sa plume, la doctrine des anciens théologiens revêt un caractère de nouveauté pleine d'attraits. A côté des S. Thomas, des Lugo, des Lessius et de tant d'autres illustres maîtres, viennent prendre place les auteurs modernes, qui ont écrit sur la matière. Le R. P. Vermeersch, déjà si connu par son *Manuel social* (Louvain, Uistpruyst), a doté la science catholique et théologique d'un ouvrage vraiment remarquable, digne des travaux des éminents théologiens de la Société de Jésus. Nous nous permettons de lui offrir nos sincères et cordiales félicitations, en faisant des vœux pour la prochaine publication du 2e volume.

D. Pierre Bastien.

Le Père Gratry. — L'homme et l'œuvre, d'après des documents inédits, par le R. P. Chauvin, de l'Oratoire, supérieur de l'École Massillon. 1 fort vol. in-8°, écu de 500 pages, orné d'un beau portrait en héliogravure du P. Gratry. Librairie Bloud et Barral, B. Bloud, successeur, 4, rue Madame, Paris.

La vie du P. Gratry n'est pas riche en événements extérieurs ; celui qui l'a écrite ne le dissimule pas, aussi bien est-ce l'histoire d'une âme qu'il a voulu raconter. Certes le P. Gratry fut, comme l'a dit Léon XIII, un grand esprit et un noble cœur. Il a eu ses lacunes et ses faiblesses, le P. Chauvin les met librement au jour, mais ce ne fut que le petit côté dans le P. Gratry. Jeune homme reconquis par la foi, étudiant modèle, épris de l'idéal chrétien et désireux de comprendre son siècle pour lui apprendre à son tour à connaître l'Église, prêtre épris de l'idéal du sacerdoce et voulant consacrer au service de la vérité les talents que Dieu lui avait

Digitized by Google

accordés, en cherchant dans la communauté de sentiments et d'idées, dans le groupement des forces intellectuelles, à créer une Apologétique rationnelle du christianisme en face du Voltairianisme du milieu du XIXe siècle, le P. Gratry se montre grand et généreux à l'École polytechnique, dans l'entourage de Bautain en Alsace, dans la direction du collège Stanislas. On sait quelles furent les luttes qu'il eut à soutenir contre le directeur des études à l'École normale supérieure de Paris, M. Vacherot, dont les ouvrages rationalisants étaient une attaque ouverte contre la Révélation.

Le P. Gratry prit une part active à la fondation de l'Oratoire, et si de cruelles déceptions vinrent briser trop tôt ses rêves et ses espérances, il lui reste le mérite d'avoir conçu cette restauration du groupement des esprits, fécondés par la vertu et par la science, en vue de travailler à la défense de l'Église. Écrivain distingué, philosophe aux vues larges, prêtre et apôtre, le P. Gratry mérite d'être connu de près. On lui pardonnera alors de s'être laissé fourvoyer lors du Concile du Vatican, et entraîner dans une polémique dont il ne sortit pas avec honneur, car le terrain de l'érudition cédait sous ses pas. Mais en dehors de ces pages malheureuses, que de pages superbes, éclatantes de beauté, rayonnantes du pur éclat de la vérité divine et de l'amour divin, écrites au sein de ce recueillement qu'il a pratiqué, qu'il a tant recommandé! Il y passe un souffle de foi qui ranime, un courant de générosité qui échauffe le cœur et lui inspire cette faim et cette soif du sacrifice, qui est le terme suprême et nécessaire de l'amour véritable. Le P. Gratry est une de ces grandes âmes, qui sont comme les foyers où l'on peut sans cesse se réchauffer et s'éclairer, une de ces âmes qui ont le don de faire jaillir la lumière dans les intelligences et de toucher le cœur en y versant comme un baume suave, qui guérit et qui parfume.

L'auteur de ce livre a pu mettre à profit de nombreux documents inédits; admirateur du P. Gratry, il a cependant fait œuvre d'historien, car il l'a montré tel qu'il fut. Il l'a compris, et voilà pourquoi on lira avec autant d'intérêt que de profit l'analyse qu'il a faite de l'œuvre philosophique et apologétique du P. Gratry.

I. — *Histoire de la philosophie médiévale précédée d'un aperçu sur la philosophie ancienne*, par M. De Wulf, docteur en droit, docteur en philosophie et lettres, professseur à l'Université de Louvain. — Institut supérieur de philosophie, Louvain, 1900; VIII-480 pp. gr. in-8°. — Prix : 7,50 fr.

II. — Les Philosophes Belges. — Textes et études. — Collection publiée par l'institut Supérieur de philosophie de l'Université de Louvain. — Tome I. — *Le traité « de Unitate formæ » de Gilles de Lessines* (Texte inédit et étude), par M. De Wulf. — 1901; VI-122 et 100 pp. gr. in-4°. — Prix : 10 fr.

Digitized by Google

III. — *L'Évolutionnisme en morale. — Étude sur la philosophie de Herbert Spencer*, par Jean HALLEUX, professeur à l'Université de Gand. — Louvain, même librairie, 1901 ; 228 pp. in-8°. — Prix : 3,50 fr.

Pendant son exil à Bruxelles, le prince de Metternich reçut la visite de Louis Veuillot. C'était en décembre 1849. Les deux hommes se virent plusieurs fois et causèrent longuement. On sait qu'ils causaient bien. Au cours d'un de ces entretiens, l'homme d'État disait à l'homme de plume :

« Le principe et la doctrine sont deux pièces de canon de même calibre et chargées de la même mitraille. Mais le principe est le canon posé sur un pivot : il fait feu dans toutes les directions et atteint partout ce qu'on lui oppose. La doctrine est le canon placé dans une embrasure : il ne fait feu et ne porte que devant lui. »

La distinction me paraît fondée, la comparaison juste et l'idée vraie. J'y vois la fidèle expression de ma pensée sur le néo-thomisme, tel qu'il fleurit à Louvain.

Depuis 1882, l'œuvre confiée par Léon XIII à Mgr Mercier n'a fait que marcher de succès en succès. Modeste à son début, on l'a vue se développer rapidement et se ramifier dans tous les sens (1). En moins de vingt ans, il est sorti de l'Institut supérieur de philosophie toute une petite bibliothèque. J'en ai la liste sous les yeux. C'est une longue et belle liste. On y compte une quarantaine de volumes : preuve incontestable d'une riche fécondité ; — on y rencontre les titres les plus sérieux et les plus variés : signe évident d'une activité surprenante ; — on y retrouve partout la même orientation, la plus parfaite unité de vues : indice certain d'une vitalité puissante ; — enfin, on y salue des noms glorieux : gage assuré d'avenir et d'immortalité.

Bon nombre de ces ouvrages ont été traduits dans les principales langues du monde. Ils sont connus partout, et l'influence en est partout acceptée ou subie. A l'heure actuelle, il n'est plus un centre philosophique jouissant de quelque renom, qui se reconnaisse le droit de n'en point tenir compte. Les

1. Me sera-t-il permis d'insérer en note certains renseignements précis, que je crois utiles, surtout pour l'étranger ? Un confrère anglais me les demandait tout récemment encore. Ils peuvent servir à d'autres.

L'Institut Supérieur de philosophie (École S. Thomas d'Aquin), se propose comme but d'unir étroitement l'étude des sciences à celle de la philosophie. — Cet institut fait partie de l'Université catholique. Le président actuel est Mgr D. Mercier, professeur ordinaire. — Les cours peuvent être suivis par des étudiants laïques et ecclésiastiques, belges ou étrangers, satisfaisant aux conditions générales exigées par le règlement de l'Université. — Les étudiants laïques prennent leur logement en ville. Les étudiants ecclésiastiques habitent en commun au séminaire Léon XIII. — La direction spirituelle du séminaire est confiée à Mgr Mercier. Les étudiants de tous pays peuvent y être admis, moyennant l'approbation de leur évêque. S'ils ne sont pas prêtres, une lettre de leur ordinaire fixe la date de leur admission aux ordres. — Le prix de la pension est de 800 fr. A cette somme il faut ajouter 150 fr. pour l'inscription aux cours et aux examens. — L'enseignement de l'Institut comprend trois années. Les cours se divisent en généraux — obligatoires pour tous —, et en spéciaux — en partie facultatifs.

Digitized by Google

croyants applaudissent ; les incroyants s'inclinent ; les hésitants se rapprochent ; tous sont forcés d'admirer cette étonnante résurrection d'un enseignement que l'on croyait généralement n'être plus qu'un fantôme.

C'est que les principes ne périssent pas, et que le thomisme est avant tout un engrenage de principes.

Voilà pourquoi — pour en revenir à la comparaison de tout à l'heure — le néo-thomisme est une arme de défense pour la foi catholique, une arme forte et sûre, d'une trempe à toute épreuve. Le métal était de premier choix, puisque sept siècles ne l'avaient pas rouillé ; mais il fallait une refonte, savante, prudente et minutieuse, pour obtenir des projectiles plus pénétrants, un champ de tir plus étendu, une portée plus longue et plus précise.

Ces résultats sont acquis, et ils sont dus, pour une large part, à la science et aux efforts de Mgr Mercier et de ses collaborateurs. C'est à la fois l'honneur de leur institution, la gloire de leurs noms et la raison de leurs succès.

Mais il est temps d'en venir aux trois écrits que cette courte notice a pour but d'annoncer. Je ne les veux point louer. Ce serait une redite inutile. Ils font partie de la Bibliothèque de l'Institut, et je viens d'attester mon estime et mon admiration pour tout ce qui sort de là. Au surplus, l'extrait de naissance suffit, et les travaux de MM. De Wulf et Halleux n'ont aucunement besoin de passeport. Leur origine est la meilleure garantie de leur valeur.

Bornons-nous donc à quelques traits rapides esquissant les sujets.

I. Pour l'*Histoire* de M. De Wulf, cette esquisse est à peine nécessaire. En trois livres, l'auteur examine successivement la philosophie de l'Inde et de la Chine, la philosophie grecque, la philosophie patristique et médiévale. Naturellement, ce dernier livre est le plus long. A vrai dire, il constitue le corps même de l'ouvrage.

L'on comprendra que je ne puisse entrer dans le fouillis des divisions et subdivisions. Je dirai seulement qu'en règle générale, ces classements sont logiques et n'ont rien d'arbitraire, sauf, peut-être, en ce qui concerne la quatrième période de la philosophie médiévale. Il existe entre cette philosophie et la philosophie moderne certains rapports, et même certaines affinités, dont le relief est insuffisant et la portée trop amoindrie. Gassendi, par exemple, n'est pas mis en relation avec Descartes. Ses « Disquisitiones anticartesianæ » ne sont point citées (p. 410). Il en est de même pour Campanella, dont l'argument pour l'existence de Dieu mériterait bien une mention (p. 413).

Si l'on me demandait où je crois voir l'âme du livre, le pivot de l'armé, le centre et le fil conducteur des idées, les principes enfin, je signalerais pp. 146-165 : *La philosophie médiévale ;* — et pp. 262-290 : *S. Thomas et la Synthèse scolastique.* Ces deux passages sont ce que j'ai lu de plus beau

Digitized by Google

sur cette matière. A mon avis, c'est par là qu'il faut commencer l'étude de cette *Histoire*.

Après ces impressions d'ensemble, me permettra-t-on certaines remarques de détail? — PP. 78 et 285 : Je serais moins sévère au sujet d'Aristote. Une simple indication suffira : cf. *De anima*, III, 5 (430, a. 10) : Ἐπεὶ δ' ὥσπερ ἐν ἁπάσῃ τῇ φύσει..... καὶ ἡ ἀρχὴ τῆς ὕλης. Les données sur l'intellect agent contenues dans ce passage sont-elles aussi défectueuses que le ferait croire l'appréciation de M. De Wulf? — A propos de S. Augustin : *Origine des connaissances* (p. 142), n'est-ce pas trop décisif, et le texte cité dans la note 3 ne reçoit-il pas un sens forcé? — La question des universaux n'a-t-elle pas eu de solution avant le XIIe siècle (pp. 167 ss.)? Et S. Anselme doit-il être rangé parmi les réalistes exagérés? — P. 274 : Ici l'auteur me paraît trop timide. Le dualisme résultant de la distinction entre l'essence et l'existence est à la base du thomisme. — Une dernière observation : (p. 40). La vie de Georgios Gémistos irait de 1355 à 1464. C'est une longévité sujette à caution. Bessarion, lui, n'aurait vécu que de 1403 à 1436. Si ces dates sont exactes, il faut bien dire de ce grand'homme : « Consummatus in brevi, explevit tempora multa. »

Mais trève à ces broutilles. Comment les éviter dans un travail de ce genre? Elles sont rares, d'ailleurs, et vraiment si minimes, que pour les découvrir, on doit lire à la loupe. Il faut même plus qu'une lecture, il faut l'étude minutieuse d'un intérêt constamment soutenu et d'une attention toujours en éveil. Heureux l'auteur qui, dans une matière aride par elle-même, sait se faire lire de la sorte. C'est la meilleure preuve qu'il puisse recevoir de sa valeur et de sa force.

II. Un mot de la collection et de son premier volume.

« De nombreux penseurs, nés sur le sol des provinces belges, ont illustré les annales de la philosophie. Il a semblé que c'était à la fois servir la science et la patrie que de faire revivre le nom de compatriotes, jadis illustres, et de contribuer par la publication et par l'étude de leurs ouvrages à faire connaître leur influence sur la marche des idées. Le plan le plus large a présidé à ce projet de groupement : des écrivains de toute doctrine et de toute époque peuvent y recevoir les honneurs de la publication. Toutefois la première réalisation de cette œuvre scientifique et nationale reportera le lecteur à l'époque de splendeur de la pensée médiévale. Gilles de Lessines est un des nombreux habitants des anciennes provinces flamandes que fascina l'éclatante renommée de l'Université de Paris. Il s'y rencontra, dans les dernières années du XIIIe siècle, avec Henri de Gand et Godefroid de Fontaine, dont les œuvres seront aussi éditées et étudiées dans la collection des « Philosophes belges ». Au moyen-âge, la philosophie ne connaît pas de frontières. L'échange des idées se fait avec une célérité

Digitized by Google

étonnante. Les déplacements scolaires avant le XIIe siècle et les séjours universitaires à partir du XIIIe, font de la philosophie de ce temps un mouvement intellectuel international. C'est pour cette raison que l'œuvre entreprise offre un caractère d'ordre général et pourra intéresser les hommes d'étude de tous pays. » (Introduction.)

Le texte de Gilles de Lessines occupe cent pages dans l'édition de M. de Wulf. Il est précédé d'une étude remarquable sur l'évolution des doctrines scolastiques pendant les trois premiers quarts du XIIIe siècle. C'est dans cette période que l'on trouve la genèse et les phases principales de la célèbre controverse sur l'*unité* ou la *pluralité des formes*. L'œuvre de Gilles est un épisode de cette controverse et représente une sorte de pamphlet contre le pluralisme des formes.

III. « L'hypothèse de l'évolution, dit M. Halleux dans sa préface, n'est pas restée confinée dans le domaine purement scientifique. Elle a donné naissance à une conception nouvelle de l'ordre moral. » C'est à ce point de vue que l'auteur étudie l'évolutionisme, et en particulier, Herbert Spencer, son principal représentant. L'étude est particulièrement consacrée à deux ouvrages du penseur anglais : ses *Premiers principes* et sa *Morale évolutionniste*. D'abord l'*exposé* du système ; puis sa *discussion*.

Ce travail concis, mais substantiel, est un *bon* livre. Il fera du bien. L'*exposition* de M. Halleux est claire, exacte et suffisamment complète ; sa *critique* est toujours très courtoise. Le style est simple, la pensée limpide et l'argumentation serrée. Les conclusions me paraissent inattaquables, d'autant plus fortes qu'elles sont plus modérées. On a dit avec raison qu'Herbert Spencer ne tend pas à *humaniser* la morale, mais bien plutôt à l'*animaliser*. M. Halleux le démontre clairement. A cet égard, son écrit, aussi facile qu'utile à lire, est une excellente page d'apologétique.

Ceci me ramène à ma pensée du début, et je termine ce trop rapide et trop bref aperçu par la conclusion de M. De Wulf, à la fin d'une conférence récente, chaleureusement applaudie :

« Pour les catholiques, l'étude du néo-thomisme n'est pas une question de luxe ou de goût, mais une nécessité qui s'impose devant le danger imminent qui menace nos croyances. »

D. Urbain Baltus.

Bibliographie de l'histoire de Belgique, Catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages principaux relatifs à l'histoire de tous les Pays-Bas, jusqu'en 1598 et à l'histoire de Belgique, jusqu'en 1830, 2e édit. Bruxelles, Lamertin, 1901. XVI-270 pp. gr. in-8°. Prix : 6 frs.

La *Bibliographie* de M. Pirenne a reçu les honneurs d'une seconde édition; c'est une preuve que l'ouvrage a sa raison d'être. Il l'a en effet, et

Digitized by Google

par le but qu'il se propose, et par la façon dont il est exécuté. Mettre à la disposition des chercheurs et des travailleurs les renseignements nécessaires ou utiles, en groupant dans un ordre systématique judicieusement combiné, les titres d'ouvrages ou d'études qui peuvent les guider et les renseigner dans leurs travaux, est une œuvre assurément fort méritoire, et, à notre époque surtout, où la production littéraire devient de plus en plus intense, de pareils instruments de travail deviennent d'une nécessité absolue.

La deuxième édition du travail de M. Pirenne est montée de 2084 à 2586 numéros; l'auteur l'a enrichie de notes très sobres destinées à faire connnaître la valeur de certaines publications. Il y aura bien certaines erreurs à réparer, certains vides à combler; mais en fait de bibliographie, où est le travail absolument parfait?

Bach-Studien. Aesthetische und technische Fingerzeige zum Studium der Bach'schen Orgel-und Klavierwerke... von P. Isidor MAYRHOFER, O. S. B. I. Bd. *Orgelwerke.* Leipzig, Breitkopf, 1901, XVI-182 pp. in-8°. Prix: 3,75, relié 5 frs.

Les commentaires détaillés des œuvres du grand polyphoniste allemand du XVIIIe siècle, Sébastien Bach, ne sont pas trop nombreux. On peut citer pour le clavecin tempéré, Brugck et Riemann, partiellement Dehn et Jadassohn; pour l'art de la fugue, outre ces auteurs, Hauptmann. Le R. P. Mayrhofer dit avec raison que l'immense domaine de la musique polyphonique est encore une « tabula rasa ».

Bach est considéré aujourd'hui comme le maître des maîtres; l'étude de ses œuvres est absolument indispensable à quiconque veut être musicien.

L'auteur de cet ouvrage, qui inaugure une série d'autres volumes, s'est occupé pendant des années exclusivement de S. Bach. Son commentaire comprend, en dehors d'une introduction générale sur la relation de la polyphonie classique et surtout celle de S. Bach avec la musique moderne, actuelle, toutes les compositions de cet auteur pour l'orgue.

Les « Bach-Studien » ne sont point un traité historique des différents chefs-d'œuvre, mais un commentaire dans le sens propre du mot. Elles aident l'étudiant à pénétrer plus avant dans les sentiers parfois cachés et obscurs, où tout d'abord l'on ne se retrouve point et où l'on semble perdu. L'auteur donne des analyses très claires, très brèves et surtout substantielles et justes. Ce n'est pas un panégyrique à outrance; l'auteur a la franchise d'attirer l'attention du musicien sur l'un ou l'autre côté faible du grand maître. Cet amour de la vérité rehausse la valeur de l'ouvrage, car ce serait un mauvais service, que de vouloir tout louer, même dans un génie comme S. Bach.

Les travaux du R. P. Mayrhofer figureront, nous en sommes convaincus, avec honneur dans la littérature musicale et nous attendons avec une légi-

Digitized by Google

time curiosité les volumes suivants. Déjà l'introduction, qui comprend la troisième partie du volume, est de la plus haute importance, et montre que l'auteur peut être rangé parmi les meilleurs écrivains de notre époque, qui se sont occupés de l'esthétique musicale.

D. Michel HORN,

Un compagnon du R. P. Lacordaire, Vie du R. P. Ambroise Potton, des Frères-Prêcheurs, par le R. P. Ignace BODY. 3e éd. Paris, Téqui, 1902, VI-482, pp. in-8°.

C'est une belle et grande figure de religieux que le P. Body a tracée dans cette vie d'un compagnon du P. Lacordaire; elle appartient à ce cycle d'hommes remarquables que produisit la restauration de l'ordre dominicain en France, les Jandel, les Besson, les Danzas et autres. Le P. Potton, un des ouvriers de la première heure, eut le mérite de prendre une large part à l'établissement et au développement de la Province de Lyon, dont il fut à trois reprises le premier supérieur. La vie du P. Potton permet de suivre pas à pas l'épanouissement de la vie dominicaine dans ses trois ordres et, à ce titre, elle ne manque pas d'intérêt. Mais ce qui lui donne son cachet particulier, c'est qu'elle nous fait pénétrer dans l'âme d'un vaillant religieux, qui fut un professeur distingué, un maître de novices accompli, un parfait supérieur, un dominicain pénétré des traditions de son ordre; c'est qu'elle nous initie à cette vie intérieure, qui fut le secret de l'action bienfaisante et féconde qu'il exerça au dehors.

Dubois, cardinal et premier ministre, par le R. P. BLIARD. Paris, Lethielleux, 1901, 2 vol. VI-428, 488, pp. in-8°, avec portrait. Prix : 12 frs.

Il est des personnalités dont la réputation est tellement compromise dans l'opinion publique, que le seul récit objectif de leurs actions, lorsqu'on s'aventure à ne pas accepter les jugements de cette opinion, passe nécessairement pour un plaidoyer, et risque de n'être écouté que de ceux qu'anime avant tout le sentiment de la vérité et de la justice. Le cardinal Dubois est une de ces personnalités. Envié, persécuté, noirci de son vivant, il l'a encore été après sa mort, et, s'il fallait ne tenir compte que des jugements portés jusqu'ici sur sa mémoire par la majorité de ceux qui s'en sont occupés, il serait à jamais flétri, et pour cause. Il existe un Dubois de convention, de fantaisie, type de laideur morale, dont la figure se détache avec un répugnant relief sur le fond de cette cour de Louis XIV et du Régent, où cependant il fallait pousser les choses bien loin, pour étonner un monde que scandalisaient à peine les pires débauches. Ce Dubois est-il le Dubois de l'histoire ?

Digitized by Google

Pour comprendre Dubois, dans la réalité de son rôle et dans l'originalité de sa personnalité, il faut le remettre à sa vraie place; il faut l'étudier de près et le prendre isolément, sur le vif, dans ses pensées et dans ses actes de tous les jours; il faut suivre la genèse et le développement de son influence, servie par une ambition et une tenacité peu communes. Certes, pour retrouver le Dubois historique, ce n'est pas uniquement dans la littérature potinière de l'époque, dans les mémoires et les lettres qu'il faut le chercher. Ce sont des documents assurément précieux, mais trop personnels, et partant trop passionnés. Il faut les contrôler par la correspondance de Dubois, par les nombreux actes publics que renferment les archives; il faut vérifier à l'aide des nombreux renseignements qu'ils fournissent l'exactitude des détails donnés par les historiens de la Régence, et même constater les nombreuses contradictions des auteurs contemporains, surtout des adversaires de Dubois. Grâce à ce minutieux contrôle, il reste établi qu'un grand nombre d'accusations portées contre le ministre du Régent ne résistent pas à un examen impartial; d'un autre côté, son rôle politique est mieux mis en relief, ses missions à l'étranger, son influence dans les affaires intérieures de la France, jugées avec plus de largeur et d'équité. Dubois sort de cette plaidoierie en partie lavé, mais non pas tout à fait blanchi. Car, et ceci doit être considéré comme un des mérites du travail du P. Bliard, il n'a rien dissimulé du caractère ambitieux, souple et peu sympathique de cet homme qui n'eut d'ecclésiastique que l'habit, et qui ne se servit des dignités de l'Église que pour en faire le marchepied de son orgueil. Sa politique pacifique peut être parfois critiquée au point de vue de l'orgueil national français; elle était sans doute la seule possible, la seule utile à son époque. L'homme d'Église peut être critiqué; Dubois fut un produit de l'état d'avilissement où le concordat de 1516 avait réduit l'Église de France. En somme, le Dubois de l'histoire doit être jugé moins sévèrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Biblische Studien. VI. 5 : *Die Eschatologie des Buches Job*, unter Berücksichtigung der vorexilischen Prophetie. Dargestellt von Dr Jakob Royer, Pfarrer in Sulzbach. Fribourg en Brisgau, Herder, 1901, VIII-156 pp. in-8°. Prix : M. 3,50.

L'on ne s'étonnera pas de voir l'auteur de cet ouvrage consacrer une grande partie de son travail à établir le fondement de l'eschatologie du livre de Job à l'aide d'une comparaison minutieuse de ce livre avec les autres écrits de l'Ancien Testament : Psaumes, Proverbes, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Habacuc. Si de ces rapprochements il devait jaillir une lumière sur la personnalité de l'auteur inconnu, il est clair que ce rapprochement s'imposait et qu'il devenait le préambule nécessaire de l'exposé doctrinal sur l'Eschatologie de Job. L'auteur inconnu a vécu avant l'exil et a été fortement

Digitized by Google

mêlé au mouvement religieux et intellectuel du peuple juif, qui a immédiatement précédé l'exil et l'a accompagné ; il existe des relations intimes entre les Lamentations et le livre de Job ; si ce dernier n'est pas de Jérémie, il émane du même groupe d'hommes. C'est une vue toute personnelle à laquelle on pourrait en opposer d'autres: le caractère unique de la poésie de Job, ainsi que la cause toute différente des châtiments qui frappèrent Israël lors de l'exil, sans parler du silence gardé par l'auteur sur la législation judaïque.

Après avoir exposé le concept, la nécessité et la généralité de l'Eschatologie dans les écrivains qui ont précédé l'exil, l'auteur expose en détail la doctrine eschatologique qu'on peut déduire du livre de Job. Certes l'immortalité de l'âme est un fait indéniable dans la religion juive ; reste à voir ensuite de quelle façon l'auteur du livre de Job envisage l'origine et la nature de l'âme, quelle conception il a de la vie et de la mort. Deux points sont traités avec détail : le Scheol, lieu souterrain, domaine de la mort, et le Goel, le libérateur. L'auteur a conscience des nuances qu'il y a entre le texte de la Vulgate et le texte hébreu sur ce dernier point, mais son exégèse trahit une parfaite connaissance du sujet et de la bibliographie de la question. L'idée dominante du livre est bien mise en relief et sa portée doctrinale nettement déterminée.

H. Noldin. *Summa theologiae moralis, de praeceptis Dei et Ecclesiae.* Innsbruck, Rauch, 1902, 851 pp. in-8°. Prix : Kr. 8,60; MK. 8,60.

Le second volume de la Somme de théologie morale du R. P. H. Noldin se divise en cinq parties : Préceptes des vertus théologales, préceptes du Décalogue, préceptes de l'Église, préceptes particuliers (pour les diverses classes de laïques et les clercs) ; peines ecclésiastiques. Si nous faisons remarquer qu'au quatrième commandement l'auteur a traité des devoirs qui incombent aux maîtres et aux sujets et exposé les diverses obligations créées par le droit civil et politique, qu'au septième il a rattaché les graves questions de la propriété, discuté en détail la doctrine de la restitution et des contrats, que dans la partie consacrée aux peines ecclésiastiques il a traité de la prohibition des livres, on verra immédiatement quelle est l'importance des questions discutées par l'auteur dans son second volume. Le R. P. Noldin n'a pas surchargé son texte de citations et de références de tous genres : il a voulu établir un corps de doctrine morale raisonné, et il l'a fait avec clarté, netteté, précision. La distribution des matières, la façon de les diviser et de les exposer, la disposition elle-même de l'impression font de ce volume un manuel très pratique. Au bas des pages on trouve les indications bibliographiques nécessaires ou utiles à celui qui veut approfondir les questions ou consulter les principaux auteurs modernes qui ont traité les mêmes sujets.

Digitized by Google

Les manifestations du beau dans la nature, par le R. P. Jules SOUBEN, professeur au prieuré de Farnborough. — Paris, Lethielleux, 1901. In-8°, 328 pp. Prix : fr. 3,50.

La lumière et la couleur, l'air et l'eau, le terrain, le cristal, la vie, la flore, la faune, les saisons, l'homme, les races humaines, l'homme et la nature, l'Auteur de la nature : tels sont les douze chapitres, dont le simple énoncé fait assez voir le sujet, le plan, la méthode et la tendance apologétique.

Par l'*Esthétique du dogme chrétien*, nous connaissions déjà le rapide coup d'aile et le style charmant du R. P. Souben. Ces dons gracieux se retrouvent ici avec l'attrait plus vif d'un sujet moins austère.

Une belle introduction de 39 pages nous initie aux vues esthétiques de l'auteur. Il y a là des horizons éthérés, tout baignés de lumière. L'œil s'y complaît, s'y promenant sans se fatiguer. Les rayons philosophiques ont-ils toujours l'intensité désirable ?

En résumé, lecture attachante, utile et sans aspérité.

D. Urbain BALTUS.

Le Vieux Namur, par Alexandre GÉRARD. Namur, Delvaux, 1901, 108 pp. in-8°. Prix : 2 frs.

Le *Vieux Namur* de M. Gérard s'ouvre par une causerie sur Namur à travers les âges, faite au cercle d'Émulation de Namur, le 29 novembre 1900, causerie variée, instructive, intéressante, faite par un amateur ou un passionné des gloires et des souvenirs de sa ville. La partie la plus importante est consacrée aux institutions judiciaires sous l'ancien régime à Namur. L'auteur, n'écrivant pas pour les historiens de profession, a présenté son sujet en toute simplicité, mais a fait suivre chacune de ses notices d'une liste des sources auxquelles il a puisé. La troisième partie renferme un index des sources principales de l'histoire de la ville et comté de Namur, essai bibliographique qui n'est pas à dédaigner, mais, qui dans une nouvelle édition, gagnerait à être plus systématisé et, en certains endroits, précisé ou même élagué.

Digitized by Google

QUATORZE NOUVEAUX DISCOURS INÉDITS
DE SAINT JÉRÔME SUR LES PSAUMES.

On me trouvera sans doute bien en retard avec les *Anecdota Maredsolana*. En donnant, au printemps de 1897, tout un gros volume d'homélies de saint Jérôme sans la préface et les tables indispensables pour en tirer parti, j'alléguais comme excuse la découverte, au dernier moment, d'une nouvelle série de *Tractatus* absolument inédite. Dans ma pensée, la publication de ce supplément imprévu ne devait guère se faire attendre : et pourtant cinq ans se sont écoulés depuis lors, et c'est tout juste si j'ose faire paraître, après un si long délai, un travail que je jugerais moi-même prématuré, n'était l'intérêt qui s'attache toujours à la mise en lumière de textes inédits, et l'indulgence dont on fait généralement preuve à l'égard d'une édition princeps, quelque imparfaite qu'elle puisse être.

Les mêmes causes qui ont amené ce retard expliquent également pourquoi j'appréhende tant ces imperfections.

Les deux manuscrits du Vatican dans lesquels j'avais découvert les *Tractatus* en question n'étaient malheureusement que des copies modernes datant seulement du XVIe siècle, et, de plus, fourmillaient d'erreurs de copistes. Comment se fier à un texte nécessairement si défectueux ? D'autant plus qu'un homme éminemment compétent, le R. P. Ehrle, préfet de la Bibliothèque Vaticane, m'assurait que les manuscrits anciens sur lesquels mes deux copies avaient été exécutées devaient, selon toute apparence, être encore actuellement conservés non loin de celles-ci, peut-être au Vatican même.

Je cherchai donc durant des mois et des mois, mais en vain. De retour en Belgique, désespérant de rien trouver de nouveau, à moins de quelque heureux hasard ou de recherches ultérieures dans les bibliothèques d'Espagne, je me résignai à faire imprimer mon texte vaille que vaille, avec les variantes et annotations d'usage.

Le tout était déjà revenu de la presse, quand une occasion s'offrit à moi de revoir l'Italie : j'en profitai, naturellement, pour guetter

Digitized by Google

tous les manuscrits de « Jérôme sur les Psaumes » signalés aux catalogues des bibliothèques par lesquelles je passais. Comme je l'avais pressenti dès Milan, j'eus enfin la bonne fortune de mettre la main sur deux manuscrits relativement anciens de ma série inédite : l'un du XIe siècle à la Laurentiana de Florence, l'autre du XIIe siècle à la Marciana de Venise. Celui de Florence, il est vrai, omettait trois *Tractatus* assez importants ; mais, par contre, il en contenait cinq absolument nouveaux, et dans les autres il offrait un texte notablement plus sûr, révélateur même sous certain rapport, ainsi qu'on le verra plus loin.

Mais alors surgit un autre embarras : que faire du texte déjà imprimé et sur le point de voir le jour ? Fallait-il le conserver, en me bornant à y ajouter les corrections et l'appoint fourni par les manuscrits de Florence et de Venise ? Après mûre réflexion, je crus devoir renoncer à cet expédient, plus économique sans doute, mais incommode et très peu satisfaisant pour le lecteur. Il fut donc résolu, du consentement de qui de droit, qu'on sacrifierait le premier travail comme trop imparfait, et qu'on recommencerait à neuf l'impression du tout.

Et c'est ainsi que ce fascicule, après avoir failli voir le jour au printemps de 1899, ne pourra point paraître avant l'automne de 1902.

Après ces quelques mots d'excuse, j'arrive immédiatement à la description de mes quatre manuscrits.

Ms. Vatican latin 317 (= V).

C'était en janvier 1897, j'avais commencé depuis peu de temps, sur le conseil du P. Ehrle, le dépouillement systématique de l'Inventaire manuscrit in-folio de l'ancien fonds Vatican latin, quand mon attention se fixa un jour irrésistiblement sur la description d'un codex transcrit en 1554, et sur papier : il contenait la préface supposée de saint Jérôme au Lectionnaire Romain, puis un Commentaire sur les Psaumes attribué au même Père, mais qui renfermait aussi d'autres éléments, notamment des passages d'Arnobe et de saint Augustin. J'y reconnus aussi un certain nombre des *Tractatus* hiéronymiens authentiques que je m'apprêtais à publier : mais surtout il me parut qu'il devait en céler plusieurs autres, complètement ignorés jusque là. Bref, malgré la date très récente et le signalement peu alléchant du volume en question, je le caractérisai ainsi sur mon carnet de notes : « Cod. peut-être fort impor-

Digitized by Google

tant, doit contenir des *Tractatus* de Jérôme encore inédits ; à parcourir soigneusement feuillet par feuillet. »

Cette impression première ne fit que s'accentuer davantage, après que j'eus lu la double mention que fait du Vatic. 317 Bernard de Montfaucon dans sa *Biblioteca bibliothecarum mss.*, page 98, col. 2, A et p. 127, col. 2 D ; il y signale, en effet, un « Hieronymi Commentarium in Psalmos ab editis diversum ». Seulement, il a le tort de donner le manuscrit comme « Saeculo 15° scriptus », alors qu'il ne date que du milieu du siècle suivant.

L'examen du codex lui-même justifia pleinement mes présomptions. Celui-ci se compose de 258 feuillets grand format, écrits à longues lignes ; le dernier porte au bas la signature suivante :

> Ferdinandus Ruano. c. Pacen. scriptor Biblio^{cae} app^{cae} Vaticanae scribebat Romae. anno D^{i} M. D. LIIII. Pont. S^{mi} D. D. N. Julij tertij. Anno eius quinto.

Au premier feuillet se trouve la lettre apocryphe de Jérôme AD CONSTANTINUM CONSTANTIAE $\overline{\text{EPM}}$, les dernières lettres sur grattage (il y avait d'abord CONSTANTINOPOLITANUM $\overline{\text{EPM}}$) : *Quanquam licenter assumant.* Cf. E. Ranke, Das Kirchl. Pericopensystem, Append. p. III. Elle est suivie, foll. i^{v}-2, de la correspondance également apocryphe entre Damase et Jérôme au sujet du Psautier : *Dum multa corpora librorum* et *Legi literas apostolatus vestri.*

Les feuillets 238^{v}-258 sont remplis par des Expositions des cantiques des Laudes, du *Benedictus*, du symbole d'Athanase et de l'oraison dominicale. Je n'ai rien aperçu, dans toute cette portion, qui vaille la peine d'être signalé. Le commentaire du Quicumque est la pièce bien connue : *Fides dicitur credulitas sive credentia.* (A. E. Burn, The Athanasian Creed, p. 28 suiv.).

Au feuillet 2^{v}, grand titre enluminé :

BEATI HIERONIMI EXPOSITIO SUPER PSALMOS.

L'Exposition commence fol. 3 par les mots *Quidam putant istius psalmi clavem* (Anecd. Mareds. III^{2}, p. 1, l. 12).

Au bas du fol. 238, l'explication du Ps. 150 est suivie de la rubrique : EXPLICIT TRACTATUS PSALMORUM SANCTI HIERONYMI PRAESBYTERI.

Il s'en faut de beaucoup qu'une telle attribution soit justifiée par le contenu de chacune des pièces. Parmi celles-ci, on en trouve dès le début au moins trois qui font partie des *Enarrationes in Psalmos*

Digitized by Google

de saint Augustin : psaumes 2, 3 et 4. Quatre autres se composent de courtes gloses assez insignifiantes et de provenance inconnue : ps. 8, 85, 144 et 150. Quelquefois ces gloses suivent ou précèdent un morceau soit de Jérôme soit d'Arnobe le Jeune. Ainsi, pour le ps. 6, nous avons d'abord les deux premiers aliénas du *Tractatus* authentique de Jérôme sur le ps. 7 (Anecd. Mareds. III² 17 suiv.), qui contiennent l'explication du titre seul ; puis vient un court commentaire sur le texte du psaume. Même combinaison pour le ps. 9. Pour le ps. 21, au contraire, la fin seulement est d'Arnobe ; les gloses assez maigres qui précèdent ont été découpées ailleurs.

La part totale d'Arnobe est relativement considérable, elle se compose de soixante-dix-huit pièces : sur les psaumes 11-13. 16-20. 22-43. 45-65. 68-73. 75. 79. 94. 99. 112. 113. 116-118. 120-126, 129. 130. 134. 138 et 141. Il est à remarquer que pour les psaumes 75 et 141 il y a deux commentaires, le premier de Jérôme, l'autre d'Arnobe. De plus, le texte de ce dernier offre çà et là certaines variantes qui ne seraient pas à négliger en cas d'un projet de nouvelle édition. L'ouvrage d'Arnobe ne nous est connu que par l'édition qu'on en a donnée sous le pontificat d'Hadrien VI d'après un manuscrit de Frankenthal, monastère situé entre Worms et Spire. Ce manuscrit, au dire d'A. Reifferscheid, serait actuellement le Vatic. Palat. lat. 160 (1) : on ne sache pas qu'il en existe un autre. Le commentaire pourtant est assez intéressant pour qu'on en étudie le texte de plus près, et qu'on cherche à l'améliorer. Tout à l'heure encore, en y cherchant quelque chose, mes yeux sont tombés sur une citation assez inattendue du vers de Damase bien connu :

Tempore quo gladius secuit pia viscera matris (2).

Parmi ce qui reste, il est aisé de reconnaître bon nombre des *Tractatus* authentiques de Jérôme. Il s'en trouve jusqu'à cinquante-quatre : ps. 1. 5-7. 9. 14. 66. 67. 74. 76-8. 80. 81. 83. 86. 90. 91. 93.

1. Biblioth. Patrum Italica I, 202. Cette identification ne me paraît pas tout à fait sûre : dans le ms. l'ouvrage est dédié « Carissimis patribus *Laurentio* et Rustico episcopis », dans l'imprimé « *Leontio* et Rustico episcopis ». Le Palat. 160 pourrait tout aussi bien être identique à celui qui se trouve signalé dans un catalogue de Lorsch du Xe siècle (Becker, Catal. biblioth. antiq. 37, 360).

2. Sur le ps. 17, Migne 53, 346 D. (Cf. Ihm, Damasi epigrammata 13, 30, 37, 43, 46). Divers indices permettraient de soupçonner qu'Arnobe a séjourné un certain temps à Rome. Son commentaire sur les Psaumes témoigne d'un attachement tout particulier au siège apostolique. Dans le *Praedestinatus* (si l'ouvrage est de lui), il nous a conservé des détails locaux très curieux, relatifs à l'histoire de l'Église romaine. Enfin dans le *Conflictus Arnobii*, dont il n'est pas l'auteur, mais dans lequel il semble qu'on l'ait choisi pour représenter la cause de l'orthodoxie, la scène est censée se passer à Rome, du vivant du pape saint Léon Ier.

Digitized by Google

95. 97. 98. 100-111. 114. 115. 119. 127. 128. 131-3. 135-7. 139-143. 145-9. Ainsi, il ne manque que cinq pièces pour avoir la collection complète des LIX homélies sur les psaumes publiée au tome III[a] des *Anecdota :* ce sont les explications des ps. 75. 82. 84. 89. 96. Le commentaire sur le ps. 44 a été découpé par le compilateur dans l'épître 65 de Jérôme *Ad Principiam.* Çà et là, surtout au commencement, ce même compilateur a usé d'une assez grande liberté, abrégeant, distribuant le texte hiéronymien de façon à mieux servir son dessein.

Enfin, vient une dernière catégorie, moins considérable comme étendue, mais très importante au point de vue du contenu : ce sont neuf pièces qui ne se trouvent nulle part parmi les œuvres jusqu'ici connues de saint Jérôme, et qui pourtant offrent tout à fait les mêmes caractères que les *Tractatus* revendiqués dernièrement comme authentiques. Elles se rapportent aux psaumes 10. 15. 82. 84. 87. 88. 89. 92. 96.

Il m'a été impossible jusqu'à présent de mettre la main sur le manuscrit original d'après lequel a été exécutée cette copie. La nature des erreurs de transcription qui la déparent m'ont parfois fait penser que ce pouvait être quelque manuscrit en écriture wisigothique : en tout cas, on n'est pas en droit d'attribuer ces erreurs à la négligence du scribe, celui-ci s'étant acquitté de sa besogne d'une façon très consciencieuse, à en juger par l'aspect extérieur du volume.

En marge d'un grand nombre de psaumes, on a noté « Arnobii » ou « Non est in Arnobio ». Ces annotations paraissent avoir été faites en vue de la description du cod. 317 dans le tome Ier de l'Inventaire du fonds Vatican.

Ms. Vat. Ottoboni lat. 478 (= O).

Comme je cherchais toujours l'original qui avait servi de modèle au scribe du Vatic. 317, je tombai sur une seconde copie, elle aussi du XVIe siècle, faisant partie du fonds Ottoboni. Elle porte en tête l'inscription suivante : *Ex codicibus Ill[mi] et Excell[mi] Dñi Joannis Angeli Ducis ab Altaemps. Expositio in Psalterium.*

Les feuillets ne sont pas numérotés à l'aide de chiffres, mais au moyen des lettres de l'aphabet. Le premier cahier est folioté **A1. A2. A3. A4**, et comprend quatre feuilles doubles, par conséquent seize pages. Après **Z3** vient **aa1.** Le tout finit avec **a8**, au commencement d'un troisième alphabet.

Le contenu est le même que dans le Vatic. 317, sauf que la cor-

Digitized by Google

respondance apocryphe de Jérôme est ici rejetée à la fin du volume. Celui-ci débute par le commentaire du psaume Ier, sans titre ni attribution quelconque; seulement l'explication du psautier se termine par la rubrique :

ÉXPLICIT TRACTATUS PSALMORUM SANCTI HIERONYMI PRESBYTERI.

Cette copie a encore ceci de particulier, que le scribe a comparé son texte avec celui d'un manuscrit appartenant au Chapitre de la Basilique Vaticane. J'aurais été bien curieux de voir ce manuscrit, mais toute ma bonne volonté a échoué devant les formalités sans fin auxquelles on paraissait déterminé à me soumettre. Du reste, les annotations qu'a suggérées au copiste cette comparaison pourront déjà nous renseigner sur la nature du texte contenu dans le ms. de Saint-Pierre.

Vis à vis de la dernière partie (authentique) du *Tractatus* hiéronymien sur le psaume III (Anecd. Mareds. III² 208, 22 sqq.), on lit la remarque suivante : « Nota quia hec non sunt in Libro originali basilicae D. Petri, sed que descripta sunt in margine. » Or, ce qu'il y a d'ajouté ici en marge, ce sont de courtes gloses destinées à parfaire l'explication du psaume, comme dans le *Breviarium* apocryphe (Migne 26, 1241 B. et suiv.).

En marge du commentaire sur le ps. 143 : « Huius psalmi expositio ut hic iacet discordat omnino a codice basilice vaticanae. » De même, à propos des sept derniers psaumes 144-150. Or, pour les psaumes 143 et 145-149, notre Ottoboni 478 donne comme le *Breviarium* le texte authentique des *Tractatus*, au lieu que l'exposition des psaumes 144 et 150 est formée de gloses courtes, sans intérêt, et de provenance inconnue.

Le copiste a eu la bonne idée de transcrire sur le dernier feuillet ce que contient le manuscrit de Saint-Pierre sur le ps. 150 : EX LIBRO BASILICAE SANCTI PIETRI *(sic)*. « Ad confessionem pertinet nostram Dominum in Sanctis suis laudare... Et quia sapere secundum carnem mors est, omnis speritus *(sic)* laudet Dominum. Amen ». C'est aussi bref qu'insignifiant, et il y a moins lieu de regretter l'impossibilité où je me suis vu de prendre connaissance du reste.

Le texte de O est en beaucoup d'endroits moins satisfaisant que celui de V, bien que tous deux dérivent apparemment du même original; mais souvent la bonne lecture de V a été marquée en marge de O par un correcteur. Parfois cependant ces corrections sont purement subjectives, et il y a lieu de s'en défier quand elles

Digitized by Google

ne concordent pas avec V. L'infériorité du copiste O se trahit spécialement dans les passages renfermant des mots exotiques, grecs ou hébreux. Ces mots sont fréquemment estropiés dans V, mais la faute en est à l'original, et du moins il en reste quelque chose qui permet de deviner le texte primitif; dans O, au contraire, ils ne sont guère représentés que par des espaces blancs.

Ms. Venise, Saint-Marc. Latin, class. I, XCIV (= M).

Ex libris : « Legato nobile Girolamo Contarini. 1843 ». Décrit par Valentinelli I, 224. Manuscrit composé de 139 feuillets; écriture du XIIe siècle, à deux colonnes.

> Fol. 1 : INCIPIT PRAEFACIO DOMNI CASSIODORI SENATORIS. IN EXPOSICIONE PSALTERII. Depulsis aliquando in Ravennanti *(sic)* urbe...

Cette préface de Cassiodore à son grand ouvrage sur le Psautier est suivie de diverses pièces en prose et en vers attribuées à saint Jérôme et au pape Damase sur le même sujet. La dernière est

> Fol. 8^v VERSUS DOMINI HIERONIMI PBRI. Psallere qui docuit... EXPLICIT VERSUS. INCIPIT PRAEPHATIO. Psalterium ita est quasi magna domus...

Les pièces sont les mêmes que dans les deux manuscrits romains. Elles ne sont séparées l'une de l'autre que par des chiffres romains indiquant en rouge le numéro de chaque psaume. Le Psautier seul est expliqué, à l'exclusion des cantiques, professions de foi, etc.

Le codex M permet d'améliorer bon nombre de passages de V et de O. Il a été transcrit sur un texte appartenant à la même famille que ceux-ci, mais en général mieux conservé. Il m'est plus d'une fois arrivé d'y retrouver ce que j'avais d'avance conjecturé devoir être substitué à la lecture évidemment fautive de VO. Ce n'est pas à dire que le scribe se montre toujours grand clerc; bien au contraire, il transcrit parfois des inepties qui trahissent son peu d'intelligence, il reproduit notamment les mêmes énormités que V, dès qu'il s'agit de mots étrangers au latin. Mais sa simplicité même est dans l'espèce une garantie d'autant plus grande d'exactitude : on peut s'y fier plus sûrement qu'aux deux copistes romains contemporains de la Renaissance, plus même qu'au reviseur souvent maladroit qui, à une époque assez reculée, s'est mêlé de corriger la teneur primitive de M.

Digitized by Google

Ms. Florence, Laurent. Medic. Plut. XVIII, cod. XX (= L).

Description dans Bandini I, 472. Codex du XIe siècle, généralement à deux colonnes; feuillets non numérotés.

> Fol. 1 : IN XPI NOMINE INCIPIT EXPOSICIO SCI HIERONIMI PBRI DE PSALMIS ITEM PROLOGUS EIUSDEM. Psalterium ita est quasi magna domus...

A première vue, on pourrait croire qu'on se trouve simplement en présence d'un nouvel exemplaire plus ancien du recueil MOV. Ici encore, l'explication des psaumes 2. 3. et 4. est empruntée à S. Augustin, celle des ps. 5. 6. 7. aux *Tractatus* authentiques de Jérôme. Mais à partir du ps. 8. les différences se font jour. Dans les mss. précédents, nous avions une petite pièce anonyme commençant par les mots : « Psalmus octavus in sacramento est Domini ». Ici, nous lisons : « Scribitur hic psalmus qui laudes Christi continet pro torcularibus... Et proiectis acinis et *gigardis* suis purissimum et defecatum ex eis exprimitur vinum... Quidam libri habent, *Ut destruas inimicum et defensorem...* » Finit : « Ego sum alpha et o, inicium et finis, primus et novissimus. »

Puis, reprend la série des *Tractatus* déjà publiés de Jérôme sur les psaumes 9. 14. 66. 67. 74. 76-78. 81. 86. 96-98. 100-111. 114-115. Depuis le ps. 119 inclusivement jusqu'à la fin, le tout a été suppléé en écriture moderne, d'après un manuscrit de l'ancienne Bibliothèque de Santa Croce, Plut. XV dext. cod. VIII, du XIe siècle, qui contient le recueil habituel des cinquante-neuf homélies hiéronymiennes sur les Psaumes.

Mêmes emprunts à Arnobe que dans MOV jusqu'au ps. 118, et en plus ps. 10. 15. 21. 44. 80. 85. C'est ce qui explique l'absence du *Tractatus* hiéronymien sur le psaume 80.

Des neuf homélies inédites de Jérôme fournies par MOV, six seulement se retrouvent ici, celles sur les ps. 82. 84. 87-89. 92; Arnobe lui a été substitué pour les psaumes 10 et 15, tandis que celle sur le ps. 96 a été empruntée au recueil des LIX *Tractatus*.

Mais il y a une compensation : cinq pièces absolument nouvelles de saint Jérôme sur les ps. 83. 90. 91. 93. 95. En outre, les homélies de MOV sur les ps. 87 et 88 finissent ici d'une tout autre façon, la seule authentique, comme on le verra.

Le copiste de L paraît avoir été, lui aussi, très peu intelligent : mais ici encore, sous des énormités apparentes, de précieuses leçons nous ont été conservées. Il est vraiment regrettable que toute la fin

Digitized by Google

du recueil primitif, à partir du ps. 119, ne soit point parvenue jusqu'à nous. Si du moins on pouvait remettre la main sur les collections originales auxquelles ont été empruntées les pièces inédites de Jérôme contenues dans L et dans MOV: ce n'est pas impossible, maintenant surtout que l'attention aura été excitée de ce côté, et les indices révélateurs livrés aux érudits.

Nous allons maintenant passer en revue chacun de nos quatorze *Tractatus*. Mais tout d'abord, je crois devoir signaler la

Particularité la plus importante de cette nouvelle série.

C'est un passage de l'homélie sur le psaume XV, dans lequel saint Jérôme affirme positivement que c'est bien lui qui parle, et non un autre. Après avoir constaté, à propos du dernier verset, qu'au lieu de notre leçon *Adimplebis me laetitia* Théodotion a traduit *Septem laetitiae*, tandis qu'Aquila et Symmaque donnent *Plenitudo laetitiarum*, il continue en ces termes :

> Quaeritur ergo quare Theodotion septem pro plenitudine dixerit. Quod quidem facile sciet, qui hebraeae linguae saltem parvam notitiam habuerit. *Saba* enim verbum, UT IN LIBRO QUOQUE HEBRAICARUM QUAESTIONUM DIXIMUS, quattuor res significat : plenitudinem et satietatem, iuramentum et septem.

En effet, il suffit de se reporter au livre indiqué de saint Jérôme pour y retrouver à plusieurs reprises la quadruple interprétation du mot *Saba* (Quaest. Hebr. in Genes. 21, 3; 26, 32 sq; 41, 29). A quoi l'on peut ajouter le passage suivant du Commentaire sur Isaïe 54, 1 dans lequel le saint Docteur renvoie pareillement à ses Questions sur la Genèse :

> Sive pro septem plures intellegendi sunt, iuxta hebraei sermonis ambiguitatem, quo et sabbatum significatur et plures : de quo in Hebraicarum Quaestionum libro, quem in Genesim scripsimus, plenius dictum est.

On comprend de quelle importance est pour nous un tel témoignage. Pour toute la série des *Tractatus* publiés jusqu'à présent, nous n'avions d'autres témoignages externes qu'une citation expresse dans un contemporain, saint Augustin, une autre un siècle plus tard dans Cassiodore. De la part de Jérôme lui-même, mutisme absolu, si ce n'est qu'il se donne comme ayant l'habitude d'expliquer l'Écriture, et notamment les Psaumes, dans l'assemblée des frères, selon la version des Septante. C'est donc en grande

Digitized by Google

partie à l'aide des procédés de la critique interne que nous avions pu connaître l'authenticité des cinquante-neuf Homélies sur les Psaumes fournies par toute une famille de manuscrits, ainsi que de plusieurs autres éparpillées un peu çà et là.

Désormais, grâce à notre Exposition inédite du ps. XV, nous possédons le témoignage irrécusable de Jérôme en personne. Et ce témoignage est d'autant plus précieux, que la pièce qui le renferme est la plus considérable de toutes en étendue. Dès lors, elle donne lieu à une foule de rapprochements, soit avec les écrits de Jérôme déjà connus depuis longtemps, soit avec ceux qui ont été retrouvés seulement de nos jours : elle constitue ainsi, avec le *Tractatus* sur le ps. XCIII et le début des Homélies sur saint Marc, un terrain très solide, un point de départ assuré, pour des investigations et des identifications ultérieures.

Mais reprenons par ordre nos différentes pièces inédites, et essayons d'en mettre en relief les traits les plus dignes d'attention.

Sur le Ps. X.

« Quid significet *In finem*, pro quo Symmachus ἐπινίκιον, Aquila et sexta editio τῷ νικοποιῷ transtulerunt, supra plenius disputatum est » ... « aequitatem Domini illorum facies contemplabuntur, et dicent : *Iustus es Domine, et rectum iudicium tuum.* »

Ce *Tractatus*, qui comprend environ neuf pages, format et caractère des *Anecdota* III², paraît avoir été prononcé à la suite de l'explication du ps. IX. C'est ce qu'insinuent déjà les premiers mots, où l'auteur dit qu'on a expliqué précédemment la signification du titre *In finem*, commun à l'un et à l'autre psaume. La même impression résulte d'un autre passage, quand il dit un peu plus loin, à propos du verset *Oculi eius in pauperem respiciunt*: « Le pauvre, c'est celui dont il est dit plus haut : *Tibi derelictus est pauper* » (Ps. 9, 35 selon les LXX). Il est donc probable qu'on avait lu et expliqué dans une même réunion liturgique les deux psaumes à la suite l'un de l'autre. Mais rien ne nous dit que ce soit Jérôme lui-même qui ait ce jour-là parlé sur le ps. IX : ce peut avoir été tout aussi bien quelqu'un de ceux qu'il désigne ailleurs par les mots : *Dixit sanctus presbyter... Audivimus sanctum presbyterum praedicantem... Sequamur vestigia sancti presbyteri... Sanctus presbyter de psalmo divina cantavit*, etc. Dans une autre circonstance, le saint Docteur n'avait fait qu'effleurer l'exposition du titre du ps. IX, pour passer

Digitized by Google

immédiatement, non au psaume suivant, mais à la lecture de l'évangile (Anecd. Mareds. III² 27, 4 suiv.)

Nous constatons ici tout d'abord une des particularités par lesquelles il se révèle d'ordinaire, l'insertion fréquente de mots grecs dans sa prose latine, par ex. :

> quando nox plena est et tangibiles tenebrae, id est ψηλαφητὸν σκότος... cum Iacob mecum congrederetur in lucta, marcescere, id est, siccari feci γλαφυρόν ipsius... secundum ἀναγωγήν Dominus habitans in templo sancto suo... Si enim illa ἀνθρωποπαθῶς intellegunt... Palpebras ab eo quod moveantur et palpitent appellari Varro tradit, hoc est ὀνοματοποιῶς.

Cette dernière citation serait précieuse, la portion du *De lingua latina* où elle figurait ayant péri, si elle ne se lisait également dans Lactance, *De opif. Dei*, c. 10 : Jérôme, du reste, montre en plusieurs endroits qu'il avait lu et appréciait les écrits de celui qu'on a appelé le plus savant des Romains. On a pu remarquer III² 130, 3 et 407, 22 d'autres citations de Perse et de Térence. L'auteur est donc, sans nul doute, un latin.

Il serait trop long d'énumérer les nombreux points de contact du contenu de ces neuf pages avec les œuvres de saint Jérôme : on y retrouve partout ses pensées, ses locutions favorites. Qu'on me permette seulement de citer comme exemple le passage suivant, qui en rappelle immédiatement un autre des *Commentorioli* sur ce même psaume, III¹ 23, 15 :

Tract. ined. de Ps. X.	Commentariol. de Ps. X.
Sanctos quoque vult... habitare in deserto, *ut ibi eos facilius elidat.*	Vult iustum ad desertum migrare, *ut ibi eum facilius elidat.*

Les échos de cette sorte sont très fréquents, et l'homogénéité constante du langage ne permet pas de les expliquer par de simples plagiats. Les rapports sont exactement les mêmes que j'ai signalés ailleurs (*Revue d'hist. ecclés.* de Louvain, janv. 1902. III, 30 suiv.) entre les lettres de Jérôme de 400/404 et le Traité sur la Vision d'Isaïe publié par Dom A. Amelli.

Enfin, autre signe caractéristique, notre *Tractatus* renferme plusieurs renvois au texte hébreu et aux versions grecques des Hexaples. La traduction de l'hébreu est très ressemblante à celle du *Psalterium iuxta Hebraeos* de Jérôme, sans qu'on puisse dire néanmoins qu'elle a été simplement copiée sur lui :

Digitized by Google

1. *In finem*] ἐπινίκιον Symmachus ; τῷ νικοποιῷ Aquila et sexta edit.
passer] *avis* Aquila et Symm.
3. *Qui ecce impii tetenderunt arcum, posuerunt sagittam super nervum, ut percutiant in obscuro rectos corde* Hebr.
6. *Dominus iustum probat, impium vero et diligentem iniquitatem odit anima eius* Hebr.
8. *Quoniam iustus Dominus et iustitiam diligit, aequitatem videbunt facies eorum* Hebr.

Sur le Ps. XV.

« *Tituli inscriptio ipsi David.* Pro quo quinta editio ipsum verbum hebraicum posuit *Mactham David*, quod Aquila »... « ostendens eum, qui virtutibus plenus sit, apud Deum iugiter permansurum. »

C'est ici, comme je l'ai dit, la plus importante de toutes nos pièces inédites, et cela à quelque point de vue qu'on se place. Son authenticité a pour garant saint Jérôme lui-même ; elle dépasse en longueur les autres morceaux faisant partie de nos *Hieronymiana* ; elle abonde en traits intéressants et curieux à divers titres.

Commençons par les citations de l'hébreu et des Hexaples :

1. *Tituli inscriptio ipsi David*] *Mactham David* Hebr. et quinta edit ; *humilis et simplicis David* Aquila ; *humilis et inmaculati David* Symm. (L'orateur remarque qu'en tête des ps. LV et suivants, Aquila traduit ce même titre par *humilis perfecti David.* Il note aussi incidemment différentes traductions du titre hébreu du ps. IX LAMANASSE ALMUTH LABEN : *triumphus adolescentiae filii* Symm ; *triumphus florentis iuventutis filii* quinta edit ; *in finem pro occultis filii* LXX.)
Custodi me Domine] au lieu de *Conserva me.*
2. *Quoniam bonorum meorum non eges*] *Bonum meum non est sine te* Symm. et quinta edit.
3. *Sanctis q. s. i. t. e. mirabiles fecit omnes voluntates suas in eis*] *Sanctis qui in terra sunt et sublimibus mais, omnis voluntas mea in eis* Hebr.
4. *infirmitates*] *asaboth* Hebr; *aerumnae* Symm ; *idola* Theodotio et quinta edit ; διαπονήματα Aquila.
et post haec acceleraverunt] προικισαμένων Aquila.
7. *qui tribuit mihi intellectum*] *consiliatorem meum* Aquila et Theodot.
erudierunt me] au lieu de *increpuerunt me.*
8. *Providebam*] *sebethi* Hebr. i. e. *proponebam.*

Digitized by Google

9. *lingua*] Edit. vulgata; *gloria* ceterae edit. et LXX; *chabod* Hebr.
10. *Adimplebis me laetitia cum vultu tuo*] *septem laetitiae cum vultu tuo* Theod ; *plenitudo laetitiarum cum facie tua*, vel *apud faciem tuam* Aquila et Symm.
Delectationes in dextera tua] *virtus in dextera tua* Symm.
In finem] *in aeternum* Symm ; *victori* Aquila et Theodot. et omnes edit. excepto Symm. et LXX.

Indépendamment de ces citations des Hexaples, une foule de passages présentent ici encore ce mélange de grec et de latin qui dénote visiblement par endroits un occidental discourant en terre d'Orient :

Iubent filiis Israel διορατικοί, videlicet magistri... στηλογραφίαν, hoc est, dignam rem quae titulo notaretur, transferre voluerunt... hoc est enim προικισαμένων, quod προίκια i. e. gratuito eis conversa sunt vitia... κράτιστος i. e. praeclarus, fortis, vocatur : quod simplicius a latinis translatum est *optime Theophile*... quod proprie ἰδίωμα scripturarum est... Πανουργία autem i. e. calliditas... cogitationum exordiis, quas vocant προπαθείας... Pro eo quod quod in latino legimus *providebam*, et in graeco scriptum est προωρώμην, melius habetur in hebraeo *sebethi*, quod nos dicere possumus *proponebam*... idcirco ἀμφοτεροδέξιος scribitur, i. e. utramque manum dexteram habens, quem nos latine *ambidextrum* possumus dicere... Et non dixit *habitabit*, sive *requiescet*, ut in latinis codicibus legitur, sed κατασκηνώσει, i. e. peregrinabitur... secundum ἀναγωγήν, etc.

Deux passages trahissent l'habitant de la Palestine. Dans le premier, l'orateur remarque que le *titulus* élevé par Jacob à Rachel « subsiste encore aujourd'hui ; » ce qui nous rappelle les mots de l'homélie sur le ps. VII : *oculis nostris sepulcrum videmus* (III[a] 19, 24). Le tombeau de Rachel, on le sait, s'élevait à peu de distance du monastère de S. Jérôme. Quelques lignes plus loin, témoignage analogue au sujet du tombeau d'Absalon : « Talem titulum et Abessalon inane sibi extruxit sepulcrum ; qui *usque hodie permanet* in dedecus et testimonium parricidae. »

Parmi les particularités philologiques, je signalerai spécialement le substantif *inmaculatio*, qui ne figure pas encore dans les lexiques, que je sache, mais qui n'est nullement indigne de prendre rang à côté d'autres nombreux néologismes de provenance hiéronymienne. On serait tenté de se montrer moins indulgent pour l'étrange construction que voici : *ut... renes nunc pro seminum locis accipiendum sit* ;

Digitized by Google

mais l'étonnement diminue, quand on se reporte à l'explication du ps. CIII, 164, 4 : *aquas pro doctrina, montes pro sanctis accipiendum est.* Plus loin, on est un peu dérouté par la rencontre d'un verbe *praeviare* (*illum quem sequitur praeviantem*), et l'annotateur du ms. O a émis en marge la conjecture qu'il faut peut-être lire *praeeuntem* ; un passage du commentaire de S. Jérôme sur l'Épître aux Galates 5, 24 (Migne 26, 451 A.), *spiritum allegoriae sequitur praeviantem*, montre bien qu'il n'y a rien à changer au texte des manuscrits.

Une autre rencontre assez curieuse montre que j'ai péché par excès de timidité, en n'osant point, dans un endroit des *Commentarioli*, sacrifier à l'évidence du sens le témoignage de mes manuscrits :

Tract. de Ps. XV, vers. 7.	Commentariol. p. 26, l. 21 sq.
Non tam a Patre Filius, quam homo a sua eruditus est divinitate... Erudierunt me renes mei, interiorem divinitatis sapientiam possidentem, per quam edoctus sum imminente passione, terrore crucis humanae fragilitati non CEDERE.	Noctem, tempus significat passionis : in quo interiori eruditus est divinitate humanae non CREDERE fragilitati.

La présence de *cedere* à cet endroit, dans les manuscrits de notre homélie, montre qu'il faut lire de même dans les *Commentarioli*, et supprimer comme fautif le premier *r* de *credere*.

Mais ce sont là des minuties philologiques : je préfère signaler à l'attention l'un ou l'autre trait de puissante beauté, comme il s'en trouve presque immanquablement jusque dans les écrits de pure érudition dus à la plume de Jérôme.

A propos du verset *Etenim hereditas mea praeclara est mihi*, il met ces paroles dans la bouche même du Sauveur, et les applique ainsi à ses auditeurs, à l'Église tout entière :

> Et nos igitur si volumus de hereditate et de funiculo esse Domini, simus fortes atque robusti... Nihil in nobis infirmum sit, nihil debile, nihil quod heres non dignetur accipere... Vis scire quem praeclara hereditas fuerit Salvatoris? Considera Petrum, cerne Paulum, omnes apostolos et sanctos, siquidem universo orbe crediderunt, et videbis hereditatem Christi praeclaram.

« La première chose qui frappe, quand on lit saint Jérôme, dit H. Goelzer (1), c'est la rapidité du style. » Cette rapidité est ici on ne peut mieux à sa place, quand l'orateur expose la façon dont

1. *Latinité de S. Jérôme.* Introd. p. 35.

Digitized by Google

s'est vérifiée dans les Apôtres, dans S. Paul surtout, la parole *Et post haec acceleraverunt* :

> Matthaeus de teloneo consurgit, et statim apostolus est. Zachaeus de arbore descendit, et sanctus est. Paulus persequens ecclesiam repente credit, lavatur, docet, persecutionibus subiacet, decollatur. Quid hac conversione velocius ?

L'érudit au savoir étendu, aux vastes lectures, se montre également çà et là, par exemple à des phrases comme celle-ci, qui débute par une des locutions les plus familières à Jérôme :

> Quantum in memoria mea est, nec apud philosophorum quempiam nec apud rhetorum, nec apud poetas, nec apud ipsos quidem medicos, qui naturae corporum scientiam repromittunt, umquam legisse me novi, renes pro intellectibus et profunda cogitatione positos.

Puis, à des citations tirées d'ouvrages tels que l'Épître de Barnabé, le Testament des XII Patriarches :

> Legi in epistula Barnabae (si cui tamen placet de ea recipere testimonium) quod elegerit Deus apostolos, qui erant super omne peccatum iniquiores.

Jérôme rapporte ces mêmes paroles dans le Dialogue contre les Pélagiens III, 2 ; mais là, par une singulière distraction, il les attribue au martyr saint Ignace. Voici maintenant le passage où il est fait mention du Testament des Patriarches ; il est pour nous d'autant plus intéressant, qu'on n'avait pu jusqu'ici signaler aucune trace de cet écrit dans les ouvrages du saint Docteur :

> In Sapientia quoque, quae titulo Salomonis inscribitur, scriptum repperi : *Renum eius testis Deus, et cordis contemplator verus, et linguae auditor.* In Libro quoque Patriarcharum, licet inter apocryphos computetur, ita inveni, ut quomodo fel ad iracundiam, sic renes ad calliditatem et ad astutiam sint creati.

Au point de vue doctrinal, il convient de noter ce témoignage relatif à l'Eucharistie :

> Ut quomodo cibus noster et potus Salvator noster est (carne quippe eius vescimur, et cruore potamur) ; ita eius hominis, qui a Salvatore adsumptus est, cibus et poculum Pater sit, id est, cum Deo Patre una communisque divinitas

Digitized by Google

Puis, l'insertion, deux fois de suite, du mot *victor* dans l'énoncé de l'Ascension du Sauveur :

> Quia... anima eius derelicta non est in inferno, nunc post resurrectionem ad caelos *victor* ascendens... Quod propterea sit passus, et resurrexerit, et *victor* penetrarit ad caelos, ut hominem a dextris Domini collocaret.

On sait qu'il existe trois formules du Symbole des Apôtres où ce même mot figure avant ou après *ascendit* (Hahn, Biblioth. der Symbole, 3e édit. p. 51. 74. 78). Est-ce par un pur effet du hasard que nous le retrouvons ici, précédant le dernier de ces quatre articles du *Credo*, la Passion, la Descente aux enfers, la Résurrection, et l'Ascension du Christ allant prendre place à la droite du Père ?

Sur l'un de ces mêmes articles, la Descente aux enfers, l'orateur s'exprime en termes assez surprenants. Partant de ce principe, que le Fils de Dieu s'est manifesté aux créatures angéliques et humaines de la façon la plus appropriée à leurs conditions actuelles d'existence, il paraît enseigner que l'âme seule du Christ, à l'exclusion non seulement de sa chair mais même de sa divinité, a visité les âmes retenues sans corps dans les limbes :

> Deus Filius, Deus Verbum, quamdiu in caelis fuit, et homines non tantum peccaverunt ut ad eos ipse descenderet, simplex et incompositus cum angelis, thronis, dominationibus ceterisque virtutibus morabatur. Quando vero descendit ad homines, eos videlicet qui ex anima et corpore compacti erant, venit et ipse compositus, ne compositi simplicem ferre non possent. Rursum quia animae absque corporibus apud inferos tenebantur, quae in sua natura sunt simplices, et ipsa derelicta carne, non Deus Verbum, non homo compositus, sed anima descendit ad inferos : ut quomodo unusquisque locus eum habebat necessarium, sic habitatoribus regionis illius cerneretur.

Ces paroles ont fort scandalisé l'annotateur du ms. O; il les a soulignées, en ajoutant à la marge : « Hic locus videtur a catholica fide alienus, cum fide receptum sit, Dei Verbum simul cum anima Christi ad inferos descendisse. » Nos théologiens actuels, quand ils sauront que l'auteur de ces paroles n'est autre que saint Jérôme, chercheront naturellement à les interpréter dans un sens orthodoxe. Ils auront bien raison, et je crois qu'ils y réussiront sans trop de peine, surtout s'ils veulent se reporter à la Lettre pascale de Théophile d'Alexandrie pour l'année 402, traduite par le saint Docteur (Ép. 98, n. 7). Là, ils verront qu'il s'agissait pour lors d'inculquer, à

Digitized by Google

l'encontre des doctrines apollinaristes, la vraie nature de l'âme du Christ, et la descente réelle de cette âme aux enfers. Pour le reste, ni Jérôme ni Théophile n'ont songé à contester l'union persistante de cette âme avec le Verbe divin : ils voulaient prévenir simplement l'interprétation hétérodoxe, suivant laquelle il faudrait entendre ici par âme la « prudentia carnis » ou encore la divinité elle-même. Au reste, quelques lignes auparavant, l'orateur dit expressément qu'en établissant nettement la nature de l'âme du Christ, c'est « la nouvelle hérésie » qu'il a en vue : *Hoc adversus novam haeresem.*

Il existe plusieurs autres traits de ressemblance entre notre *Tractatus* et les épîtres pascales de Théophile traduites par saint Jérôme : je mentionnerai spécialement l'insistance au sujet de l'identité de la chair du Christ après comme avant la résurrection, et le soin mis à prévenir toute interprétation favorable aux Anthropomorphites. Au fait, c'est une chose assez curieuse que presque tout ce qui nous est parvenu de l'œuvre homilétique de Jérôme se rapporte à ces premières années du Ve siècle. Y aurait-il eu à Bethléhem, vers 400/404, quelque visiteur, un hôte de passage, plus zélé que les auditeurs habituels de l'homme de Dieu à nous transmettre le texte des prédications de celui-ci ? J'ai parfois songé au Posthumien des Dialogues de Sulpice Sévère, qui passa six mois près de Jérôme vers 401/402 : ni l'avidité spirituelle ni les moyens ne lui ont manqué, pour recueillir tout ce qu'il a pu des productions écrites et orales du saint homme.

En tous cas, de même que nous avons pour la première série des LIX Homélies sur les Psaumes une attestation d'Augustin remontant à l'année 413, nous nous trouvons également en mesure d'affirmer que ce Traité sur le ps. XV est sûrement antérieur à la date 412/413. A cette date, en effet, Jérôme avait déjà commencé sa campagne contre Pélage, tandis qu'ici nous rencontrons deux passages dont la teneur dénote une époque où l'on ne songeait pas encore à se mettre en garde contre les erreurs de cet hérésiarque.

Le premier introduit en ces termes une application morale du verset *Insuper et usque ad noctem erudierunt me renes mei* :

> Porro quis alius (quia vita Salvatoris exemplum est) adserit eum non solum vigilantem sed etiam dormientem omni caruisse peccato, et ab universo carnis phantasmate mansisse purum : ut sancti quoque, qui similes Domini et Magistri esse desiderant, omni custodia servent cor suum, et non tantum vigilantes, sed ne per somnum quidem, id est, non solum in die sed nec in nocte superentur.

Digitized by Google

L'orateur mentionne ici cette interprétation sans y rien trouver à reprendre, et même avec une complaisance visible. Il en sera tout autrement en 415, dans la lettre 133, n. 3 ; là, il cite ce même texte comme preuve que Pélage a puisé dans Origène sa théorie scabreuse sur l'ἀπάθεια :

> Vis adhuc et alium nosse tui erroris principem? Doctrina tua Origenis ramusculus est. In eo enim psalmo ubi scriptum est (ut de ceteris taceam) *Insuper et usque ad noctem erudierunt me renes mei*, adserit virum sanctum, de quorum videlicet et tu numero es, cum ad virtutum venerit summitatem, ne in nocte quidem ea pati quae hominum sunt, nec cogitatione vitiorum aliqua titillari.

Autre trait qui eût vraisemblablement paru malsonnant, une fois la lutte ouverte contre le Pélagianisme :

> Simulque considera, quod in nostra sit potestate ponere Dominum ante oculos nostros.

Et pourtant nous trouvons, dans toute cette série comme dans la première, d'assez nombreuses locutions du même genre, parfois beaucoup plus choquantes que celles-ci.

L'idée m'était venue un instant, que cette exposition du psaume XV pourrait bien être l'un des sept *Tractatus* sur les psaumes X-XVI que Jérôme s'attribue à lui-même, au dernier chapitre de son *De viris inlustribus* : elle eût été, à ce compte, antérieure à la fin de l'année 392. Mais la considération plus attentive des particularités signalées ci-dessus m'a fait voir qu'il n'y avait pas à songer à pareille identification : notre *Tractatus* a été prononcé, comme les autres qui nous restent, une dizaine d'années après la composition du *De viris*.

Sur le Ps. LXXXII.

> « *Deus quis similis erit tibi?* Nullus erit similis tui »... « non, inquit, multitudo falsorum deorum, sed tu solus altissimus in omni terra. Cui est gloria » etc.

Du Ps. XV nous passons immédiatement au Ps. LXXXII, de même que dans la première série nous n'avons rien entre les Ps. XIV et LXVI, à l'exception de l'allocution de circonstance *In psalmum XLI ad Neophytos*, qui nous est parvenue à l'état de pièce détachée (III² p. 410). Et pourtant, il est vraisemblable que Jérôme a également expliqué à ses auditeurs la portion du Psautier non représentée dans nos *Tractatus*. Cassiodore, par exemple, a encore

Digitized by Google

connu une exposition du Ps. L, dans laquelle le saint Docteur discourait sur la Trinité contre les hérétiques avec autant d'éloquence que de concision (Exposit. Ps. 50, 13. Migne 70, 367 D.) :

> Nam et beatus Hieronymus adversus haereticos in hoc psalmo luculenter et breviter de Trinitate disseruit.

L'homélie sur le Ps. LXXXII, comme plusieurs des suivantes, présente cet avantage, qu'il est aisé d'en contrôler l'authenticité par la comparaison avec le *Tractatus* sur le même Psaume, compris dans la première série. Le parallélisme de pensées et d'expressions est tellement saisissant, qu'il n'y a pas moyen de l'expliquer autrement que par l'identité d'auteur. Au reste, rien de bien original : toute une suite d'allégories assez ennuyeuses sur les noms des peuples mentionnés dans le Psaume, et sur les châtiments dont ils sont menacés. Encore l'orateur fait-il grâce d'un certain nombre de noms, pressé qu'il est par l'heure, nous dit-il lui-même :

> Multa sunt quae dicantur, sed hora excludimur : longum est enim per singula currere.

Ce trait, qui revient à plusieurs reprises dans cette seconde série comme dans la première, montre clairement que nous avons bien là des discours improvisés, non des élucubrations de cabinet.

Le verset 13 du Psaume est cité ainsi : *Hereditate possideamus* NOBIS *sanctuarium Dei.* Si l'on pouvait se fier en ce point à nos manuscrits, la présence du mot « nobis » semblerait fournir un indice pour fixer la date de ce *Tractatus* : car dans sa lettre 106, n. 53, écrite vers 403, saint Jérôme voulait qu'on supprimât ce mot, même dans le grec de la Vulgate :

> Dicitis quod in graeco sit scriptum Κληρονομήσωμεν ἑαυτοῖς, id est, *possideamus nobis.* Quae quaestio superflua est : quando enim dicitur *possideamus*, intelligitur et *nobis.*

De fait, le mot *nobis* ne se lit pas dans le Psautier gallican ; mais comme il est resté dans le romain, on peut soupçonner les scribes de l'avoir fait passer de là dans notre *Tractatus.* J'ai pu constater ces sortes d'infiltrations dans plus d'un passage : de sorte qu'il faut toujours s'assurer si le texte biblique correspond bien avec celui que suppose l'explication donnée par l'orateur. Ce moyen de contrôle faisant précisément défaut à cet endroit-ci, le mieux est de s'abstenir de rien conclure.

Digitized by Google

Sur le Ps. LXXXIII.

« Iam pridem cum de octogesimo psalmo diximus »... « tunc Deus deorum videbitur in Sion. Cui est gloria » etc.

C'est la première des pièces qui nous sont connues jusqu'ici par L seul : elle donne naturellement lieu à de nombreux rapprochements avec le *Tractatus* déjà publié sur le même Psaume. L'orateur débute en rappelant ce qu'il a dit naguère de l'inscription *Pro torcularibus*, lorsqu'il a expliqué le Ps. LXXX. (Cf. III² p. 68. 70). Particularités à signaler :

Nous avons ici encore, certainement, un discours prononcé de vive voix : *Obsecro vos, ut cum venia audiatis*, s'écrie l'orateur au milieu d'un développement éloquent sur les titres de la chair à participer à la récompense de l'âme.

Cet orateur est un moine : on le sent à la façon dont il exalte leur vie, qu'il ne craint pas de comparer, comme III² 218, 25, à la vie des anges et des martyrs :

> *In saecula saeculorum laudabunt te.* Vide quale sit officium martyrum : quod et angelorum. Quod ergo illi faciunt in caelo, hoc nos imitamur in terra. Quando ergo vocamur ad psalmos, et neglegimus, laudes contemnimus Dei.

Mêmes allusions que dans la première homélie sur ce Psaume aux erreurs origénistes réfutées dans les lettres pascales de Théophila, notamment sur la façon d expliquer la résurrection des corps, et sur la prétendue préexistence des âmes :

> *Cor meum et caro mea e. i. D. vivum.* Audi, haeretice, quid dicat... Si autem caro in aere dissolvitur, si non resurgit, sicut haeretici putant, quomodo caro prophetae desiderat regna caelorum ?
>
> *In valle lacrimarum, in loco quem posuit.* Legimus in Iudicum libro, quando venit angelus et populo praedicavit paenitentiam dicens, Reliquistis Dominum et Dominus derelinquet vos, quod populus cum audisset flevit, et appellatus est locus ille Vallis lacrimarum. Veteris sumus historiae recordati, ut haeresim fugeremus.

Locutions sur la nature du concours divin, visiblement antérieures aux controverses pélagiennes :

> Nostrum incipere, Dei est adiuvare... Quod suum est, bonum cogitat : effectum autem Deo derelinquit. Nostrum est disponere, illius est perficere.

Digitized by Google

On se rappelle avec quelle énergie cette formule *Nostrum est incipere, Dei est perficere* est condamnée par le prêtre Ianuarianus, dans sa lettre aux moines d'Hadrumète récemment retrouvée (Rev. Bénéd. juillet 1901. XVIII, p. 248, l. 62 suiv.). A l'époque où nous sommes, elle revient constamment sur les lèvres et dans les écrits de saint Jérôme.

Sur le Ps. LXXXIV.

« *In finem filiis Chore psalmus.* Chore interpretatur Calvaria, locus dominicae passionis »... « semper in nobis habitare delectetur. Cui est gloria » etc.

Figure dans les quatre mss. A comparer avec III², 92-97.

Dès le début, on voit qu'on a affaire à un latin habitué à recourir au texte grec :

Benedixisti Domine terram tuam. Melius dicitur in graeco Εὐδοκήσας κύριε, hoc est, bene placuit tibi Domine... Verum et latinum sensum ita possumus intellegere.. Quando sine lege vivebamus, sine lege peccabamus, ἀνομία graece dicitur, hoc est sine lege, peccatum ; quando autem baptisma accepimus, nequaquam dicitur ἀνομία, sed peccatum dicitur peccatum.

Au verset *Terra dedit fructum suum*, l'hôte assidu de la crèche de Bethléhem se trahit, comme en d'autres passages analogues, au charme qu'il semble trouver dans la répétition même de ce nom béni:

Fructus terrae nostrae est panis vitae, qui nobis in Bethlehem natus est : Bethlehem quippe domus panis interpretatur. Et hic panis, qui in Bethlehem ortus est, factus est nobis de caelo descendens, in cuius mysteria angeli desiderant.

La finale démontre à l'évidence la nature oratoire de la pièce :

Multa sunt quae dicantur, sed hora compellit ut finem accipiat oratio. In commune Dominum deprecemur, ut et meus sermo et vester auditus in opera convertantur. Non enim auditores tantum apud Deum iusti sunt, sed factores.

Plus d'un théologien froncera sans doute les sourcils, à la vue des termes employés par notre auteur pour caractériser la façon dont le baptême et la pénitence remettent les péchés :

In baptismate nobis iniquitates remittuntur, in paenitentia vero peccata quae fuerant proteguntur : non dimittuntur, sed proteguntur. Diligenter vim sermonis consideremus.

Digitized by Google

Mais saint Ambroise, le Primase d'Hadrumète, Jérôme lui-même en d'autres endroits, se sont laissé séduire par cette application quelque peu risquée du premier verset du psaume XXXI. Cela n'empêche pas l'orateur de revendiquer énergiquement le dogme de la pénitence ; sa formule à ce sujet est même couramment en usage aujourd'hui parmi nous :

> Secunda est quasi tabula post naufragium paenitentia... Audi Montane, audi Novate, audi Maximilla et ceteri κατὰ Φρύγας, qui dicitis non esse paenitentiam.

Quand je ne connaissais encore que le texte des mss. OV, un passage m'avait paru d'un certain intérêt au point de vue liturgique. C'est celui où le mot *plebs* est donné comme désignant spécialement le peuple chrétien réuni dans l'église :

> Loquitur pacem cum plebe sua : non cum populo Iudaeorum, de quibus in Osee dicit *Non plebs mea vos*, sed cum omnibus christianis qui crediderunt in eum. Omnes enim, quicumque in ecclesia sunt, plebs Domini in communi voto una vocantur.

Les derniers mots suggéraient assez naturellement le souvenir de ce passage du canon *Unde et memores Domine, nos servi tui, sed et* PLEBS TUA *sancta*, ainsi que de tant d'autres formules analogues de l'ancien répertoire liturgique de Rome. Mais j'ai dû constater après coup que les deux mss. LM, au lieu de *in communi voto una vocantur*, donnaient simplement *in commune vocantur*. Il se peut que cette seconde leçon soit la bonne : *una* serait alors un doublet de la fin de *commune*, *voto* un autre doublet de la première syllabe de *vocantur*. Pourtant il est également possible que les copistes de LM aient passé, par ignorance ou inadvertance, de la première syllabe de *voto* à la première de *vocantur*. Si cette seconde explication était la vraie, le passage acquerrait par là même une certaine importance : on aimerait tant à savoir quel était le formulaire de la messe dans le monastère de Jérôme, avec sa population mélangée de latins et d'orientaux.

Sur le Ps. LXXXVII.

> « In ipso statim principio titulus difficillimus est »..... « in unitate pacis accedere, ut possimus digne caelesti pane saturari, per Christum Iesum Dominum nostrum. Cui est gloria » etc.

Nous n'avions encore rien sur ce psaume : la lacune sera comblée par cette pièce-ci, que nous fournissent les quatre mss. à la fois. On

Digitized by Google

y trouve une sortie assez vive contre les Anthropomorphites, ainsi qu'une expression qui pourra sembler en désaccord avec la terminologie orthodoxe touchant la personne du Christ :

> Ex persona Salvatoris psalmus hic dicitur, hoc est, ex persona eius servi quem est dignatus adsumere. Quicquid ergo humiliter dicitur, ex persona humana narratur, quia saluti proficit humanae.

Ces mots *ex persona humana* pourraient faire croire que l'orateur admettait dans le Christ une personne humaine. Il est clair que sa pensée ici est tout autre. Cela n'empêche qu'il aurait très probablement évité une telle manière de dire, si déjà l'hérésie de Nestorius eût fait son apparition.

Dès le commencement du *Tractatus*, on sent que l'orateur est pressé ; il le répète par trois fois, et finit par en donner la raison : c'est qu'il ne veut pas trop retarder l'heure de la synaxe eucharistique à laquelle ses auditeurs sont sur le point de prendre part :

> Curramus per singulos versiculos, et quia brevi spatio coartamur, singulas singulis sententiolas coaptemus... Videtis quod sententiis brevibus magis quam expositionibus currimus, quia ita hora compellit... Si voluerimus totum psalmum exponere, videmur nobismetipsis moram facere, quos iam hora compellit ad carnes Salvatoris veri agni pura et immaculata conscientia in unitate pacis accedere, ut possimus digne caelesti pane saturari, per Christum Iesum Dominum nostrum. Cui est gloria in saecula saeculorum. Amen.

Et de fait l'orateur s'arrête ici brusquement, laissant sans l'expliquer toute la seconde moitié du psaume, à partir du verset 11. Mais il n'en est ainsi que dans le manuscrit de la Laurentienne. Les trois autres copistes, peu satisfaits de cette finale de circonstance, l'ont supprimée sans scrupule, pour lui substituer quelques maigres gloses, à l'aide desquelles on atteint tant bien que mal au dernier verset. C'est exactement le même procédé que nous avons constaté dans le *Breviarium in Psalmos*, à l'égard de plus d'une finale analogue de notre premiere série, et nous le verrons également appliqué dans le *Tractatus* suivant. Le cod. L étant seul ici à nous mettre en garde, il y aurait lieu de redouter quelque surprise du même genre pour les trois pièces qui ne nous sont connues que par MOV (Ps. 10. 15. 95), si leur teneur ne les mettait sous ce rapport à l'abri de tout soupçon.

Digitized by Google

Sur le Ps LXXXVIII.

« Octogesimus octavus psalmus hoc titulo praenotatur : *Intellectus Ethan Ezrahitae* »..... « quem dominationes et principatus adorant, quem omnis terra veneratur. Cui est gloria » etc.

Encore un psaume non compris dans la collection des *LIX Tractatus*. Comme en l'un ou l'autre endroit de ceux-ci, Jérôme semble, une fois de plus, spéculer sur la docilité de ses auditeurs à accepter sans les trop contrôler les assertions lancées par lui au cours de son improvisation ; celle-ci, par exemple, qu'il eût sans doute été bien embarrassé lui-même de vérifier :

Ezrahita vero sive de loco nomen accepit, sive fuit de genere Merari. Lege Numerum et Leviticum libros, et ibi omnia plenius invenies.

Pourtant, c'est bien Jérôme qui parle ; cette façon d'inviter à lire tel ou tel livre de l'Écriture, sans indiquer de référence précise, lui est on ne peut plus familière. On le reconnaît pareillement aux pointes lancées à tout propos contre l'origénisme :

Audi, haeretice, quod dicitur, *In caelis praeparabitur veritas* Dei. Si de caelo animae corruerunt propter peccata quae fecerant, quomodo ergo in caelis veritas praeparatur ? Si cotidie animae praecipitantur ad terram, quomodo Dominus in oratione dominica docet et dicit : *Fiat voluntas tua sicut in caelo et in terra* ? Ergo hoc rogamus ex auctoritate Domini et Salvatoris, ut quomodo anima sine corpore peccavit in caelo, ita et in corpore peccet in terris !... Ne dicas, haeretice, quia dixi paradisum patriam esse sanctorum, quod animas adseram ante fuisse, quam in corpora huc venirent.

A la mention de ces « patriarches » qui étaient considérés, à l'époque de Jérôme, comme perpétuant la série des rois et anciens chefs du peuple Juif (comp. In Is. 3, 4 ; in Galat. 1, 1) :

Iudaei dicunt, quod Dominus cum iuramento promiserit, ut de semine David non deficiat in eis dux sive princeps; quod nunc patriarchae eorum et dicunt : Ecce usque hodie custodit Dominus iuramentum suum nobis. Sed si hoc vere putant, quomodo eos Romanae potestati subditos videmus, et servire iussionibus imperatorum ?

Enfin, à des phrases comme celle-ci, d'une si belle saveur hiéronymienne :

Ut quem tonantem mundus audire non potuit, audiat saltem vagientem

Digitized by Google

Ce dernier trait est bien du même écrivain qui a dit, dans son ép. 82, 1 : « Non fulminans et tonans, sed in praesepi vagiens » ; de l'orateur qui s'écriait, dans notre si curieuse homélie sur la Noël (III² 397, 19) : « Tanto tempore tonavit in caelo, et non salvavit : vagiit, et salvavit ».

Il faut citer aussi ce passage vraiment pathétique, où le saint Docteur montre à sa façon quelles sont les vraies, les grandes merveilles de Dieu :

> *Confitebuntur caeli mirabilia tua, Domine.* Quae mirabilia ? quia caelum fecisti ? aut quia terram fundasti ? aut quia in unum maria congregasti ? Quid enim hoc in Deo grande est, cui omnia dixisse fecisse est ? Ista ergo in Deo sunt magna, in Deo mirabilia, quia Deus homo factus est, quia in virginis utero latuit, quia natus ex virgine in praesepio iacuit, quia ab hominibus vulneratus est qui hominum vulnera sanabat, quia alapis caesus est, quia crucifixus est, quia inmortalis mori passus est, et tantam ab hominibus iniuste inlatam sustinuit poenam, qui ne poenam homines sustinerent ista perpetitur.

Dans le manuscrit de la Laurentienne, le *Tractatus* se termine par ces mots, que donnent aussi du reste les codd. MOV :

> Quem omnis creatura expavescit et tremit, quem cherubin et seraphin, quem quattuor animalia sine cessatione conlaudant, quem dominationes et principatus adorant, quem omnis terra veneratur. Cui est gloria et imperium in saecula saeculorum. Amen.

Les derniers mots rappellent de trop près le verset du Te Deum *Te aeternum Patrem omnis terra veneratur*, pour que l'on ne se demande pas, tout intrigué, si Jérôme aurait déjà connu, par hasard, l'hymne fameux de l'évêque Niceta. Mais une extrême réserve est ici de commande, les mots en question faisant partie, comme on sait, d'autres formules liturgiques fort anciennes (cf. la messe III de Mone, p. 20), et la finale de Jérôme ayant précisément tout à fait la tournure d'un fragment de préface.

Quoi qu'il en soit, les trois mss. MOV continuent jusqu'à la fin du psaume (vers. 8-53), toujours en recourant au système de gloses généralement insignifiantes, dont un certain nombre se retrouvent dans le *Breviarium*. Je ne saurais dire ni la provenance ni l'âge précis de ces additions, mais on serait porté à les supposer assez anciennes, en y découvrant des expressions telles que *in Homine*

Digitized by Google

illo Dominico, et cette sorte de strophe rythmée à la louange du Sauveur, épave peut-être de quelque antique poésie chrétienne :

> Dominus Iesus. excelsus factus. caelos ascendens. regna mundi. subiciens cuncta.

Sur le Ps. LXXXIX.

> « Lectus est octogesimus nonus psalmus, cuius titulus hic est : *Oratio Moysi hominis Dei* » ... « hymnis canticisque spiritalibus Deo reddimus laudem per Iesum Christum Dominum nostrum. Cui est gloria » etc.

Ici encore la comparaison est facile, soit avec les *Commentarioli*, soit avec l'épître 140 ad Cyprian., soit surtout avec le premier discours sur ce même psaume, III² 106-113. La ressemblance jusque dans les moindres détails avec ce dernier est même si complète, qu'elle ôte une bonne partie de son intérêt à notre nouvelle pièce. Avis à ceux qui prétendent que les grands esprits ne se répètent pas : il suffirait du reste, pour se persuader du contraire, de jeter un coup d'œil sur certains sermons de saint Augustin, ceux pour la Noël, par exemple.

Ce discours figure dans les quatre mss. On peut voir, par l'*incipit*, que l'on venait de lire, c'est à dire, de chanter dans une assemblée liturgique, le psaume qui sert de thème à l'orateur. Qu'il s'agisse bien d'un discours parlé, c'est ce que démontrent une fois de plus les paroles suivantes :

> Hoc ipsum, quod ego nunc loquor et vos auditis, de parte vitae nostrae deciditur ; et quamvis credamus in hoc aliquem animae esse profectum, tamen, quia horarum spatia consumit, damnum est temporis et aetatis.

Parmi les endroits à rapprocher du premier *Tractatus* sur le Ps. 89, je mentionnerai spécialement une assez véhémente tirade contre les Origénistes : nouvel indice de l'ardeur que Jérôme mettait à les harceler à tout propos, à l'époque où il prononça la plupart de ces homélies.

Sur le Ps. XC.

> « *Laus cantici ipsi David.* Hoc primum scire debemus, quod ab octogesimo octavo » ... « ut imitatores simus apostolorum, et eorum meritis adiuvemur : in Christo Iesu » etc.

A comparer avec III² 113 119 ; fourni par le seul manuscrit L. Jérôme y fait preuve à divers endroits de l'érudition qui le distingue :

Digitized by Google

Pro eo quod legimus *Dei caeli*, in hebraico habet *Saddai*... Pro eo quod nos habemus *aspero*, in hebraico habet *abscondito*.

Un passage où l'orateur voit dans le *daemonium meridianum* Arius et les autres hérétiques sortis d'Alexandrie (les Origénistes, encore une fois) donne lieu à un rapprochement significatif avec un endroit du *Contra Rufin.*, écrit en 402 :

Tract. inedit. de Ps. XC.	Cont. Rufin. II, 17.
Vultis aliquid dicamus eleganter? Arrius sive ceteri qui de Alexandria processerunt haeretici dicuntur daemones meridiani.	Antequam in Alexandria quasi daemonium meridianum Arrius nasceretur...

A signaler également la formule, sujette à caution, sur la nature du concours divin :

Nostrum est incipere, Dei est adiuvare : neque enim dormientes coronat, sed laborantes.

Sur le Ps. XCI.

« *Bonum est confiteri etc.* Quare primum non dixit, Bonum est psallere, et postea confiteri ? » ... « et ei solam scientiam nostram in hac parte exhibeamus, ut diebus ac noctibus ei laudes canamus. Cui sit gloria » etc.

C'est ici l'une des pièces fournies par le seul cod. L (comp. III² 119-126), l'une aussi des plus intéressantes de toute cette nouvelle série. Elle jette un jour curieux sur la vie intime du monastère de Jérôme, sur les controverses théologiques qui s'élevaient parfois parmi les disciples du saint Docteur.

Celui-ci commence par expliquer les premiers mots du psaume ; mais, dès le verset 6, il laisse là le texte sacré, pour répondre, dans une digression très véhémente, très personnelle, à une question particulièrement difficile que les frères s'étaient posée entre eux au sujet du mystère de la Trinité. Voici en quels termes il introduit le débat :

Hoc totum quare dico? Quia audivi inter fratres contentionem, immo disputationem fuisse. Disputationem dico, non contentionem : ubi enim contentio est, ibi peccatum : ubi autem disputatio, ibi pium est scientiae desiderium. Non enim quaerebat unusquisque probare quae dicebat, sed ignorantiam suam meae scientiae retulerunt : non enim voluerunt docere quod nesciebant, sed scire quod ignorabant... Relatum est

Digitized by Google

mihi, fratres, quia inter se quidam fratres disputando quaesissent, quomodo Pater et Filius et Spiritus sanctus et tres sunt et unum sunt.

A partir de ces mots, notre texte nous réserve une surprise. Je croyais d'abord que le tout était inédit. Mais non : ici commence le sermon 232 de l'appendice de saint Augustin, et celui-ci va précisément jusqu'à la fin de notre *Tractatus* !

Les Mauristes font remarquer que ce sermon 232 portait dans un manuscrit de Saint-Remi de Reims le nom de saint Jérôme ; mais, disent-ils, *ab ipsius stilo distat quam plurimum*. C'est pourquoi ils émettent l'avis qu'il pourrait bien appartenir à Vigile de Thapse.

Leur jugement s'explique parfaitement, à une époque où l'on n'avait aucune idée du langage parlé par le saint Docteur : il est certain, en effet, qu'il y a une différence sensible entre ce langage, tout naturel et familier, non destiné à la publicité, et les productions soignées dues à la plume de Jérôme (1). Mais à présent que nous possédons d'assez nombreux spécimens des discours improvisés de ce dernier, il nous est impossible d'en méconnaître ici une foule de traits caractéristiques. On me permettra d'en citer quelques-uns :

> Adtendite diligenter, quia obscura sunt quae dicuntur... Audi Manichaee, audi Marcion, Valentine et ceteri haeretici, qui creatori audetis detrahere... Vide quid dicat... Hoc totum quare dico?... Vide quid dicunt... Ergo et nos simpliciter dicamus... Sed dicat aliquis... Dicam simpliciter, antequam aliqua de scripturis proferamus... Simulque considera quid vocaris : fidelis utique, non rationalis... Sed dicat aliquis... Dicamus aliquid de scripturis... Multa sunt quae dicantur, etc.

Ces rapports de ressemblance s'accusent d'une façon plus marquée avec certains endroits du *Tractatus* sur la vision d'Isaïe publié récemment par Dom Amelli, ceux surtout où il est question du rôle de la Providence et du moyen de s'élever à la connaissance de Dieu par la constatation même de notre impuissance à le définir d'une manière positive.

Pour faire entrer la seconde partie de notre pièce parmi les sermons d'Augustin, on a eu soin d'en retrancher les allusions au milieu monacal dans lequel elle a été prononcée, par ex. *inter fratres, in*

1. Pourtant, dans son érudit opuscule intitulé *De sancto Gregorio Illiberitano libelli de fide auctore, necnon de sanctis Hilario et Hieronymo Origenis interpretibus dissertationes* (Bononiae, 1789), le chanoine Fr. Florio consacre déjà les pages 77-81 à montrer combien certaines traductions exécutées par S. Jérôme sont inférieures pour le style à ses autres ouvrages, et en apparence indignes de lui.

Digitized by Google

monasterio; de même, l'une ou l'autre expression peu intelligible aux copistes, mais réclamée par le sens, et d'une teinte tout à fait hiéronymienne, comme celle-ci: *sed iuxta proprietates idioticas* (après les mots *non dico quasi personas hominum*, n. 4).

Sur le Ps. XCII.

« Titulus praesentis psalmi est, *Laus cantici David* »....
.... « Multa sunt quae dicantur, sed hora excludimur, et pauca de laudibus Domini dixisse sufficiat. Cui est gloria » etc.

Nous n'avions rien sur le psaume XCII avant cette pièce-ci, laquelle se lit dans les quatre mss. à la fois. On y retrouve les mêmes locutions que je signalais tout à l'heure à propos de l'homélie précédente: *Hoc totum quare dixi?... Videte quid dicat... Quod dicit, hoc est...* etc.

Voici un endroit qui prouve après tant d'autres que l'orateur est vraiment un occidental:

Firmavit orbem terrae, qui non commovebitur. Οἰκουμένη in isto loco, quod in lingua nostra habitata interpretatur.

Vers la fin, nous trouvons exprimée cette idée qui est bien de Jérôme, que le nombre impair des animaux purs renfermés dans l'arche était une figure de la virginité: *iam impari numero virginitatis sacrificia figurabant.* Comp. Epist. 123, n. 12.

On aura déjà reconnu dans l'*explicit* de la pièce une de ces formules habituelles à notre homéliste, pour se plaindre d'être arrêté par l'heure, alors qu'il aurait encore tant de choses à dire

Sur le Ps. XCIII.

« *Deus ultionum Dominus* etc. Sive Patrem, sive Filium, sive Spiritum sanctum dixeris, iuxta rationem Trinitatis quam in evangelio exposuimus, et Deus et Dominus est »... « Quicquid enim οἰκονομία est in Christo, non illi additur, sed nobis proficit: ille in gloria adsumitur, ut nobis futurae spei gratia demonstretur, qui cum ipso regnavimus. Cui est gloria » etc.

Nous sommes de nouveau réduits, pour cette pièce, au seul manuscrit L. Comp. avec le *Tractatus* sur le même psaume, III[a] 127-133. Ici également, le premier vers de Perse est cité, et avec la même attestation de la vogue dont il jouissait. Trait lancé contre la doctrine origéniste sur la préexistence et la chute des âmes. Puis, çà et là, expressions et tournures tout à fait grecques. Vers la fin, assez beau passage sur l'adoration à laquelle a droit la chair du

Digitized by Google

Sauveur. On voit de plus, par l'*incipit*, qu'avant d'aborder le psaume, l'orateur avait expliqué l'évangile et s'était étendu particulièrement sur le dogme de la Trinité. Je ne saurais dire si l'explication à laquelle il fait allusion nous a été conservée.

Au bas de la dernière page du manuscrit de Rouen 527 (A. 277), on a copié au Xe siècle le commencement d'un troisième *Tractatus* sur le psaume XCIII, également attribué à saint Jérôme, et prononcé, semble-t-il, en la solennité de Pâques. En voici le titre et les premiers mots :

TRACTUS *(sic)* SCI HIERONIMI IN DIE PASCHAE.

Deus ultionem *(sic)* Dominus, Deus ultionem libere egit. Solus etenim ipse liber egit, qui nobis hodie ostendit quid fecerit. Liber enim egit, de quo multum antea fuerat prophetatum...

La pièce prend fin, malheureusement, après quelques lignes; de sorte qu'il est assez difficile de juger si l'attribution est fondée. Peut-être la retrouvera-t-on quelque jour entière dans un autre manuscrit.

Sur le Ps. CXV.

« Antequam de evangelio disputemus, de titulo psalmi videntur nobis pauca dicenda »..... « Non debemus inmemores esse promissi : ad evangelii lectionem, quoniam difficilis est, transire debemus. Semel dixisse sufficiat, psalmum dictum esse ex persona paenitentium : ad quam intellegentiam et quae reliqua sunt applicabuntur ».

Comme on le voit, ce ne sont que quelques mots sur le titre et sur le premier verset du psaume XCV, l'auteur étant pressé d'aborder l'explication de la lecture évangélique, comme plus difficile. Nous avons déjà une petite pièce tout à fait du même genre, III^2 p. 25, dans l'« Exordium de psalmo VIIII »: là aussi l'orateur se contente d'expliquer brièvement le titre et le sens général du psaume, afin de pouvoir s'étendre davantage sur l'évangile qu'on venait de lire.

Si court que soit ce fragment, il contient suffisamment de locutions caractéristiques pour qu'on puisse sans crainte l'attribuer à saint Jérôme. Notre codex L a été le seul à nous le conserver, et c'est une preuve de plus de sa fidélité, ces quelques paroles ne répondant guère au but que se proposaient d'ordinaire les compilateurs vulgaires de gloses sur le Psautier.

Digitized by Google

Sur le Ps. XCVI.

« Titulus psalmi ita praescribitur : *Quando terra eius restituta est.* Quando dicitur *restituta est*, ostenditur quod ante fuerit, et postea non fuerit »..... « ut relinquat brevem vitam, et migret ad aeternam : ut relinquat persecutionem, et vadat ad coronantem Dominum nostrum Iesum Christum. Cui est honor » etc.

Ce *Tractatus* se lit dans les trois mss. MOV, il manque dans L. Beaucoup de traits parallèles au contenu du premier discours sur le même psaume, III² p. 139-144. Vers le début, l'orateur cite comme faisant partie de « l'évangile de Jean » quelques mots qui appartiennent à la première Épître de cet apôtre; tout comme dans le *Tractatus* sur le ps. LXXV, p. 49, l. 10, il avait fait pour un passage de l'Apocalypse. Plus loin, l'Épître aux Hébreux est citée sous le nom de saint Paul, conformément au canon du Concile Romain de 382, auquel Jérôme avait pris une part active (1) :

Quid enim dicit Paulus in epistula ad Hebraeos? *Terra enim saepe venientem super se bibens imbrem*, et reliqua.

Dans ce même Concile de Damase, il est question de l'apôtre Paul, *qui non diverso, sicut haeretici garriunt, sed uno tempore, uno eodemque die, gloriosa morte cum Petro in urbe Roma sub Caesare Nerone agonizans coronatus est* (2). Notre prédicateur fait sienne cette opinion dans le passage suivant :

Si Dominus custodit animas sanctorum suorum, et de manu peccatoris liberat, quomodo in persecutione martyres opprimuntur? Quomodo Petrum et Paulum Nero impius una die data sententia morte damnavit, si custodit Dominus animas sanctorum suorum?

Une autre particularité de ce discours, c'est la façon dont y sont exaltés les privilèges de la Vierge-Mère. En elle s'accomplit la promesse faite à David, que sa terre un jour serait remise dans son premier état. C'est elle, la nuée légère sur laquelle le Seigneur est venu parmi nos ténèbres. Par cette femme, le monde entier a été sauvé : nouvelle Ève, elle a déçu tous les artifices du démon, elle nous reconduit au paradis dont nous avions été chassés :

Quae est ergo terra ista David, quae restituta est? David terra sancta Maria est, mater Salvatoris. Quod David repromissum fuit, in Mariae virginitate partuque completum est, ubi virgo de virgine

1. Conf. C. H. Turner, *Journal of theol. studies* I (1900), p. 554. 559.
2. Ibid., p. 560.

Digitized by Google

procreatur : ut quod David fuerat repromissum, per sanctam Mariam nobis restitueretur..... *Dominus veniet in Aegyptum in nube levi*, hoc est, in sancta Maria; in nube levi, quia humano semine non gravabatur..... Memor fuit diabolus pristinae artis, qua Adam aliquando decepit per mulierem : ita et hunc (Iob) appetit per uxorem, aestimans quod semper viros possit per mulierem decipere, non considerans quia unus per mulierem deiectus est, et nunc per mulierem totus mundus salvatus est. In mente tibi venit Heva, sed considera Mariam : illa nos eiecit de paradiso, ista reducit ad caelum.

Ce *Tractatus* met fin à la série de discours que nous fournissent nos quatre manuscrits italiens. Quoique moins considérable que la première, elle contient cependant beaucoup de traits intéressants à divers titres, comme on a pu en juger par les nombreuses citations données au cours de cet article. Elle offre de plus l'avantage d'être presque entièrement inédite. Bref, elle nous apporte un appoint nouveau et très appréciable, pour mieux saisir la manière simple, familière, et pourtant érudite, dont le saint prêtre Jérôme expliquait de vive voix les divines Écritures à son auditoire monastique de Bethléem.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

LA CHRONOLOGIE
DES
PREMIÈRES LISTES ÉPISCOPALES DE ROME.

III

XVI. *La date de la mort de S. Polycarpe.*

D'APRÈS la liste romaine que je viens de rétablir, S. Anicet devint Pape entre septembre 156 et septembre 157. Or, il était déjà Pape, quand S. Polycarpe lui fit visite ; nous le savons par la notice que nous en rapporte leur contemporain, S. Irénée. Donc si S. Polycarpe est mort en 155, la liste nous a induits en erreur pour la date de S. Anicet.

L'accord presque parfait de tous les savants à mettre le martyre de Polycarpe en 155,a été signalé par Harnack,Bardenhewer et Ehrhard.La probabilité de cette date devait reposer sur trois bases principales :

1. Le jour du martyre était un samedi, 23 février. Il faut donc choisir entre les années 155 et 166.

2. L'année 155 est préférable, à cause de la tradition qui fait de Polycarpe un disciple des apôtres, et même un évêque établi par eux, d'après l'assertion digne de foi de S. Irénée.

3. La chronologie de l'orateur Aristide, telle que l'avait rétablie Waddington,semblait prouver que le Statius Quadratus, sous lequel Polycarpe avait souffert, fut proconsul d'Asie en 154-5.

Cependant d'après des opinions plus récentes, ce troisième argument ne vaut plus rien. M. Schmid (1) a entièrement renversé les

1. Voir la longue discussion de Harnack, *Chronol.*, pp. 334-350. Les arguments de Schmid sont exposés par Harnack si au long et si clairement, que je n'ai pas cru devoir consulter le travail de Schmid (*Rhein-Museum*. N. F. vol. 48, 1893, pp. 53-83). Les arguments pour 155 sont extrêmement bien résumés par Randell (*Studia Biblica*, I.) Les calculs élaborés par Salmon (*Dict. Christian Bio.*, IV, 429-31) sur le calendrier lunaire ont été écartés depuis la preuve faite par Lightfoot (I, 692-7) que le calendrier solaire avait pris le dessus en Asie Mineure avant Polycarpe.

D'autre part, M. Turner (dans les *Studia Biblica*, vol. II, p. 120 etc.) a donné des raisons ingénieuses pour préférer l'an 156. Il a très finement expliqué comment le 2 Xanthicus (= 23 février) a pu tomber un samedi, également pendant les fêtes de Purim cette année-là. Cependant, il n'est pas si certain que le « grand Samedi », auquel S. Polycarpe mourut, fût dans les fêtes de Purim ; il ne s'agissait peut-être que d'une fête juive locale.

Digitized by Google

calculs de Waddington. Il a établi que le Quadratus nommé par Aristide fut proconsul, non pas en 154-5, mais précisément en 165-6 !

La coïncidence est remarquable. On dirait, malgré la force du second argument, qu'il est aujourd'hui incontestable que S. Polycarpe est mort le 23 février 166.

Mais non. M. Harnack croit encore pouvoir soutenir l'an 155. Avec son ingéniosité bien connue, le grand savant de Berlin a présenté un nouvel argument. Le nom du proconsul sous lequel Polycarpe a été mis à mort est sans aucun doute Statius Quadratus. Or les fastes consulaires nous montrent un Statius Quadratus consul en 142, et un A. Avillius Urinatius Quadratus, consul suffecte en 156. Le Quadratus d'Aristide, proconsul d'Asie en 165-6, doit être ce dernier, puisqu'un intervalle de neuf ans (156-165) entre le consulat et le proconsulat n'est pas trop bref, tandis qu'un intervalle de 23 ans (142-165) est impossible. D'autre part une inscription sans date fait mention d'un Statius Quadratus, proconsul d'Asie, et c'est sous un Statius Quadratus, et non pas un Avillius Urinatius Quadratus, que Polycarpe est mort. L'an 155 donnerait un intervalle convenable de douze ans (142-154) au consul de 142. Donc à n'en pas douter, il devait être proconsul d'Asie en 154-5.

Cette argumentation est assurément d'une finesse exagérée. Elle aboutit à un résultat quelque peu curieux. Nous sommes forcés de supposer que non seulement les deux consuls homonymes ont reçu la même province d'Asie, mais encore que par hasard ils l'ont obtenue pour les seules deux années où le 23 février tombait un samedi !

L'argument a aussi deux points faibles. D'abord, le consul A. Avillius Urinatius Quadratus, qui a déjà un double cognomen, a pu avoir également deux noms de famille, au moins par adoption. Il n'est point totalement impossible, quoiqu'invraisemblable, qu'il eût aussi le nom de Statius. En second lieu, il n'est certainement pas évident que l'intervalle de 23 ans soit insoutenable, et M. Harnack a bien reconnu, avec sa franchise habituelle, que c'est de là que tout l'argument dépend. Il a cité lui-même Waddington :

« L'intervalle sous Auguste paraît avoir été généralement de cinq à six ans, mais vers la fin du règne il tend à augmenter; je trouve un exemple d'un intervalle de treize ans [à cela Mommsen ajoute encore deux exemples et dit : il semble qu'en général au temps d'Auguste l'intervalle ne comporte pas une définition exacte (note de Harnack.)] Sous Tibère l'intervalle augmente régulièrement ; d'abord de huit à neuf ans, il se maintient ensuite à dix ans, et à la fin du règne il est de douze à quinze ans. Sous Caligula, il est de dix à quatorze ans ; sous Claude et Néron, de huit à treize ans ; sous

Digitized by Google

Vespasien, de neuf ans; sous Trajan, on trouve deux exemples de seize ans; *sous Marc-Aurèle, les seuls exemples certains donnent quatorze à quinze ans;* sous Septime Sévère, treize ans : sous Macrin dix-huit ans [1]. »

Il faut se rappeler qu'Auguste avait d'abord fait de l'Asie et de l'Afrique les seules provinces proconsulaires, bien que les préteurs qui recevaient les autres provinces se nommassent proconsuls. Quand les deux consuls par an montèrent au nombre de douze et plus (en 189 il y en a eu vingt-cinq), il aurait fallu une grande augmentation du nombre des provinces. Sans doute nous devons supposer que la plupart des consuls suffectes n'en recevaient pas du tout. Mais les maigres renseignements que nous possédons nous assurent, comme nous venons de le voir, que même les « consuls ordinaires », (ceux qui recevaient leur office le 1 janvier, pour deux mois environ,) devaient attendre de plus en plus longtemps pour obtenir une province. Évidemment il dépendait de la faveur de l'empereur de la leur accorder. La décision du sénat ne devait être qu'une simple forme. Du mouvement d'après lequel les ex-consuls devenaient proconsuls au deuxième siècle, nous ne savons rien, excepté ceci, qu'il n'était ni uniforme ni invariable. Au temps de Marc Aurèle, nous ne trouvons pas, il est vrai, un exemple d'intervalle aussi long que 23 ans; d'autre part nous n'en trouvons pas d'aussi court que 9 ans. Il y avait beaucoup plus d'ex-consuls que de provinces, et l'intervalle tendait toujours a augmenter. Cependant, il ne dépendait certainement que de la volonte de l'empereur de la prolonger ou de la raccourcir. Quand les *seuls* exemples sont de 14 et 15 ans, on ne peut guère douter que le chiffre de 23 ans soit possible. Quant à Urinatius Quadratus, il n'aura probablement jamais obtenu de province.

Reste le deuxième argument mis en avant pour prouver que S. Polycarpe est mort en 155. Comment y répondre?

A l'heure de sa mort, le saint Martyr disait qu'il servait le Seigneur depuis 86 ans. Je pense, avec Lightfoot et Harnack, que ce chiffre était précisément celui de son âge.

Il est possible cependant qu'il n'avait pas été baptisé dès sa naissance. S'il est mort en 166, il sera donc né en 80, ou quelques années plus tôt. Le dernier des Apôtres, S. Jean, a vécu jusqu'au règne de Trajan, janv. 98 — août 117, (Iren. II, 22, Euseb. H. E. III, 23). Donc S. Polycarpe a pu avoir entre 18 ans au moins, et 30, à la mort de Jean. Supposons qu'il en avait vingt, ou vingt-

1. Harnack, *Chronologie*, p. 356. note. On trouvera des détails dans Lightfoot.

Digitized by Google

deux tout au plus, il aurait pu être ordonné prêtre par S. Jean et ses compagnons, hommes apostoliques. Il est certain que sous le terme « les apôtres » S. Irénée n'entend pas dire davantage (1). D'autre part S. Irénée ne fait pas encore de distinction nette entre les mots ἐπίσκοπος et πρεσβύτερος.

S. Irénée dit aussi qu'il a connu S. Polycarpe ἐν πρώτῃ ἡλικίᾳ, c'est-à-dire à l'âge de 15 ans (Harnack), ou plus probablement de vingt ans (Prof. Gwatkin (2)). Je pense que le professeur Gwatkin a parfaitement raison de mettre la naissance d'Irénée vers 130, (de même Harvey, et d'autres). Harnack la place un peu plus tard. On ne peut rien en conclure pour la date de la mort de Polycarpe. On doit seulement en déduire que S. Irénée n'est plus resté à Smyrne après 150 environ.

Il est temps d'examiner les preuves en faveur de 166.

1. Eusèbe, dans son *Histoire*, place le martyre sous Marc Aurèle, 161-180. Aucun ancien ne le met sous Antonin, 138-161.

2. Le même auteur dans sa Chronique place le martyre à Marc Aurèle 7, d'après l'édition de Schöne. Mais le plus ancien MS. de la chronique de Jérôme, (Oxford, Bodl. Auct., T. II, 26, saec. VI,) lit comme suit :

VI Alexandrinae ecclesiae VIIII episco
pus praefuit Agrippinus an XII.
persecutione orta in Asia Polycarpus
VII et pionius fe(a)cere martyrium quorum
scribtae quoq. passiones feruntur
plurimi in Gallia, etc.

Le 7 n'est donc pas contre le commencement de la notice « persecutione orta ». Un chiffre est souvent ajouté dans ce manuscrit au milieu d'une notice à laquelle il n'appartient pas. C'est d'après le chiffre précédent qu'il faut juger.

Or, Aurèle 6 = sept. 165- sept. 166, Aurèle 7 = 166 7. Je pense que c'est à la première date qu'il faut donner la préférence, à cause de l'antiquité du MS. d'Oxford. Lightfoot a voulu prouver qu'Eusèbe a choisi cette année au hasard. C'est possible, mais ce n'est pas démontré.

3. Au contraire, cette année est précisément la seule du commencement du règne de Marc Aurèle, dans laquelle le 23 février tombe un samedi.

1. Cf. Tert. *Praescr.* 32 : « Sicut Smyrnaeorum ecclesia Polycarpum ab Joanne conlocatum refert. »

2. Voir son intéressant article, *Contemporary Review*, févr. 1897, pp. 221-6.

Digitized by Google

4. Un Quadratus était proconsul cette année-là. La circonstance est trop remarquable assurément pour être un simple hasard.

5. Enfin j'espère avoir démontré que, non seulement Jules l'Africain, mais Hégésippe aussi, mettaient l'avènement du pape Anicet en 157 ; donc S. Polycarpe n'était pas encore mort en cette année. Harnack s'est trouvé forcé avec beaucoup de difficulté de reculer la première année de ce pape jusqu'en 154. Mais dans ce cas même, il faut faire accomplir à S. Polycarpe un très long voyage dans la dernière année de sa vie, à l'âge d'au moins 85 ans. On voit que cette difficulté n'est pas moindre que la difficulté de son intimité avec les apôtres. Ou bien S. Polycarpe voyagea dans un âge très avancé, ou bien il fut ordonné très jeune. Cette dernière alternative semble certaine, et je ne vois pas qu'on puisse douter que le martyre n'ait eu lieu en 166, et qu'il faille rejeter l'an 155 comme une invention moderne, sans aucun appui dans l'antiquité.

XVII. — *Y a-t-il eu des Papes avant Anicet ?*

Une objection de plus grande portée contre la liste Z est faite par le Prof. Harnack. Il a attribué, comme on l'a vu, la composition de cette liste à un inconnu du temps de Soter, qui fut le successeur d'Anicet, dernier pape donné dans le catalogue.

Anicet fut, dit-il, le premier « évêque monarchique » à Rome. Le développement qui aurait enfin amené cette transmission du pouvoir à un seul, aurait aussi exigé que l'on admît que telle était la constitution antique et apostolique de l'église romaine, depuis sa fondation par les princes des Apôtres. Après les onze ans d'épiscopat d'Anicet, la communauté romaine entière se serait donné le mot pour oublier complètement qu'elle n'avait pas eu d'évêque jusqu'à l'avènement de ce premier pape. Enfin, pour constituer un passé convenable, quelqu'un se sera avisé de dresser une liste imaginaire d'évêques depuis le martyre de S. Pierre et de S. Paul. On y inséra les noms des prêtres qui avaient joui d'une plus grande célébrité durant les 89 années qui s'étaient passées jusqu'à l'élection d'Anicet, en y ajoutant des années imaginaires d'épiscopat. Tout le monde, à Rome et partout, accepta aussitôt cette légende. S'il avait existé des chrétiens, même peu intelligents, âgés de plus de vingt ans, ils se seraient certainement souvenus de ce qui s'était passé avant Anicet. Pour étayer l'hypothèse de Harnack, il faut bien croire qu'il n'y en avait pas de si âgés.

En effet, Harnack semble avoir entrevu cette difficulté. Il se

Digitized by Google

demande (1) : « Comment pouvait-on vers 170 composer une liste d'évêques pour tout le siècle qui s'était écoulé depuis la mort de Pierre et Paul, et comment était-il possible d'attribuer aussi à ces évêques des années d'épiscopat ? » La réponse me semble facile : « Dans le cas seulement où il n'aurait survécu à Anicet de personnes âgées de plus de vingt ans. » Cependant la difficulté reste, que dans les églises étrangères on aurait encore pu se rappeler que l'église de Rome avait été, elle seule parmi les autres églises, encore sans « évêque monarchique » jusque douze ans auparavant. Qu'il n'y ait guère eu de chrétien instruit, âgé de plus de vingt ans, dans toute l'Église catholique, cela me semble encore plus difficile à croire que la plupart des hypothèses savantes d'outre-Rhin.

Pour que le succès de cette liste apocryphe soit plus facile à comprendre, Harnack suppose que déjà, depuis quarante ou cinquante ans avant Soter, il y avait eu à Rome parmi les prêtres un premier fonctionnaire (ou même un président) qui s'occupait des affaires étrangères, position que Pie, Hygin et Télesphore ont pu occuper successivement. Dans ce cas, il serait possible que le temps du fonctionnement de ces derniers chefs du collège presbytéral ait été donné exactement, et l'on pourrait se fier aux périodes indiquées. Cependant, il serait aussi possible qu'ils aient été plus ou moins contemporains, et qu'ils aient présidé dans différentes parties de la ville — « nous n'en savons rien de certain. » Peut-être étaient-ils seulement *primi inter pares* successivement, et les dates indiqueraient d'une façon approximative la durée de leur célébrité.

« Comment est-il possible de s'imaginer qu'une œuvre aussi audacieuse *(kühn)*, qui transformait tout passé, se soit fait passer pour la vérité (2) ? » Encore une fois Harnack se propose la même énigme ! La réponse est assez amusante : « Dans cette question on ne fait que retrouver l'ancien problème que l'histoire rencontre partout, c'est-à-dire, comment une tradition nouvellement inventée à propos d'un passé tout à fait récent peut-elle se faire accepter, quand il y a toujours en premier lieu » après environ quinze ans ! « des témoins survivants qui savent plus exactement les choses ? »

Autant vaudrait dire que le mathématicien se heurte à chaque pas à la fameuse question : « Qu'arrive-t-il, quand une force irrésistible rencontre un objet immuable ? » De telles questions, comme déjà Aristote l'a remarqué, n'admettent pas de réponse

1. *Chronologie*, p. 196.
2. *Ibid.*, p. 199.

Digitized by Google

directe. Il faut tout simplement nier l'hypothèse supposée. Celle qu'on apportait d'ordinaire, quand j'apprenais la logique, était celle-ci : « Avez-vous cessé de battre votre grand'mère, oui ou non ?»

Lorsqu'un savant quelconque trouve que ses recherches l'ont amené à se poser une question pareille, il est évidemment temps qu'il se demande un peu s'il ne se serait point trompé sur les faits.

Le professeur de Berlin est très certain qu'il ne s'est pas trompé. Pour lui c'est un fait démontré, que la liste des évêques romains, remonte au temps de Soter. Qu'il n'y ait pas eu d'évêque avant. Anicet, c'est chose pareillement établie ; *ergo*...

Le premier de ces deux faits, je ne le conteste pas. Au contraire, je crois qu'il y eut une liste quelques années plus tôt, puisqu'on ne peut guère nier qu'Hégésippe ait dressé une liste au temps même d'Anicet. Ce fait, je pense l'avoir démontré sans réplique dans les articles précédents.

Quant au second fait, je lui refuse le moindre degré de probabilité. Il s'agit donc de répondre aux arguments sur lesquels repose, d'après Harnack, la certitude qu'Anicet fut le premier Pape.

A. D'abord je remarque que, si on lit διαδοχήν au lieu de διατριβήν dans Eusèbe, H. E. IV, 22, comme le sens et les manuscrits le demandent, et si, par conséquent, Hégésippe a vraiment composé une liste, l'hypothèse de Harnack d'absurde devient impossible. C'est ce qu'il a bien vu, quand il a voulu à tout prix soutenir la conjecture διατριβήν.

B. S. Ignace fait mention des évêques de toutes les églises auxquelles il écrit, sauf celle de Rome. Donc, conclut Harnack, il ne peut pas y avoir eu d'évêque à Rome.

On a bien répondu qu'il était peut-être dangereux de nommer celui qui occupait à Rome le poste d'évêque à une époque de persécution. On a aussi émis la suggestion que c'était un temps d'interrègne, et que pendant la persécution on ne pouvait pas se réunir pour une élection. Ces deux points suffiraient pour détruire la certitude de la conclusion de Harnack. Mais la difficulté disparaît entièrement, lorsqu'on se demande pourquoi S. Ignace aurait dû faire mention de l'évêque de Rome. Si nous consultons les autres lettres du Saint, nous verrons qu'en écrivant aux églises, il écrit au peuple, et non pas à l'évêque et aux prêtres. La mention de l'évêque dans ces lettres est due à deux causes. Quelquefois il mentionne les vertus de l'évêque, parce qu'il l'avait vu. Les autres fois, il en fait le sujet d'une exhortation, — il faut obéir à l'évêque, rester en union avec lui, etc. Mais ces deux occasions de nommer l'évêque

Digitized by Google

ne se présentaient pas dans la lettre aux Romains. S. Ignace ne l'avait jamais vu, et il ne veut pas faire de sermon à cette église si favorisée, πεφωτισμένῃ ἐν θελήματι τοῦ θελήσαντος τά πάντα, — aux Romains, πεπληρωμένοις χάριτος Θεοῦ ἀδιακρίτως καὶ ἀποδιυλισμένοις ἀπὸ πάντος ἀλλοτρίου χρώματος. Il n'y avait donc aucune raison de faire mention spéciale de l'évêque. Il est vrai qu'il eût pu le saluer, mais telle n'est point son habitude. Dans les autres églises il ne salue aucun évêque, sauf à Smyrne S. Polycarpe, *Ad Smyrn.*, 12.

La plupart des critiques, tant protestants que catholiques, reconnaissent que les lettres de S. Ignace démontrent au contraire l'existence d'un évêque à Rome, puisqu'ils supposent qu'il en existe un dans chaque église du monde (1). Sans évêques et prêtres, dit-il, (*Trall.*, 3,) ἐκκλησία οὐ καλεῖται, car l'évêque représente Dieu le Père, et les prêtres le concile des Apôtres. La plus glorieuse des églises, celle que S. Ignace dans son enthousiasme appelle χριστόνομος, πατρώνυμος, n'était-elle donc qu'improprement appelée église?

Ainsi, impossible de nier qu'il existât un évêque dans l'église romaine, dès la fin du règne de Trajan.

C. Nous avons déjà cité la notice à propos du *Pastor* de Hermas dans le Canon de Muratori, notice qui se trouve aussi dans le catalogue Libérien, et dans la liste des Papes du poème contre Marcion. Harnack admet que cette notice se trouvait dans la liste primitive des évêques. Il faut donc accepter ce témoignage presque contemporain, que le *Pastor* fut écrit par le frère du Pape Pie. Or Harnack répète dans la *Chronologie*, ce qu'il avait déjà déclaré ailleurs, qu'Hermas ne connaît pas d'évêque à Rome : « Le livre montre d'une manière incontestablement claire, *unwidersprechlich deutlich*, qu'à ce temps l'Église romaine était présidée par un collège de prêtres, et possédait en effet des évêques, mais qu'un évêque monarchique manquait encore ». (P. 175.) Naturellement, il cite comme preuve les passages où Hermas parle des πρεσβύτεροι οἱ προϊστάμενοι τῆς ἐκκλησίας, ἐπίσκοποι, προηγούμενοι, πρωτοκαθεδρῖται, c'est-à-dire un collège de prêtres. Mais Harnack admet que ce fait n'exclut point un président de ce collège. Pourquoi donc ce même fait peut-il exclure un évêque « monarchique » ? La plupart des

1. Cp. *Ephes.*, 3 : « ἐπίσκοποι, οἱ κατὰ τὰ πέρατα ὁρισθέντες. L'évêque est constamment supposé nécessaire, e. g. « inséparables de Jésus-Christ Dieu, et de l'évêque, et des préceptes des Apôtres. » *Trall.*, 7 ; « Quiconque appartient à Dieu et Jésus-Christ est avec l'évêque. » *Phil.* 3, « un calice, un autel, comme il y a un évêque. » *Ibid.*, 4, « Où l'évêque paraît .. là est l'église catholique. Sans l'évêque on ne peut ni baptiser, ni célébrer l'agape, » etc., *Smyrn.*, 8 ; etc., etc. Donc d'après la théorie de Harnack, S. Ignace enseigne qu'à Rome on ne pouvait pas baptiser, et il n'y avait point dans cette cité d'église catholique !

Digitized by Google

critiques (je nommerai Ligthfoot et Sohm [1].) ne sont pas de l'avis de Harnack. Son « *unwidersprechlich deutlich* » est pour le moins une exagération [2].

Il nous donne pp. 257-267, une discussion admirable de la composition et de la date de ce livre. La date du livre complété serait vers 140, puisqu'il faut accepter le témoignage du fragment Muratorien. Mais alors comment expliquer le fameux passage où il est dit : « Vous écrirez deux petits livres [3] et vous en enverrez l'un à Clément et l'autre à Grapté. Clément l'enverra aux cités étrangères, c'est là son office. Grapté le communiquera aux veuves et aux orphelins. Vous-même vous le lirez à cette ville avec les prêtres qui président à l'Église ».

Harnack ne dit pas que ce Clément fût un prêtre inconnu. Il croit que le *Pastor* trahit une série de rédactions, sans doute par un même auteur, le frère de Pie. La première partie a dû être écrite au temps où Clément vivait encore ; la dernière rédaction serait du temps où Pie était le prêtre le plus célèbre. Or les dates de la liste épiscopale étant des inventions, la vie de Clément a pu se prolonger jusque même l'an 110, tandis que Pie pourrait avoir occupé sa situation éminente vers 135. Il n'y aurait ainsi que 25 ans entre la première vision et la dernière.

Cette hypothèse est extrêmement ingénieuse ; cependant elle réclame quelques modifications [4].

1. Sohm, *Kirchenrecht* (Leipzig, 1892), Ch. 2, § 15, pp. 170-5. Je renvoie le lecteur aux arguments par lesquels il démontre que « le fragment muratorien et le livre de Hermas lui-même prouvent que de son temps l'épiscopat monarchique était déjà formé ». (p. 172.)

2. Il est vrai que quelquefois, comme M. Flamion l'a fait remarquer, οἱ προηγούμενοι sont les évêques du monde entier, ou bien les évêques et les prêtres du monde entier. Cependant je doute qu'on puisse baser un argument là-dessus, comme l'a fait M. Flamion (*Revue d'Hist. Eccl.*, Louvain, 15 avril, 1901, p. 220, etc.) Πρωτοκαθεδρία (cp. *Mand.* XI, 12) veut dire la première place à l'agape ou à la Messe, même pour les fidèles ; mais les πρωτοκαθεδρίται par excellence sont les prêtres, qui s'asseyaient aux deux côtés de l'évêque.

3. Les deux βιβλαρίδια sont naturellement deux copies de ce qu'Hermas avait déjà écrit. Il se servira de l'original pour lire aux prêtres. Le remarquable jugement du Prof. Ehrhard prenait sans doute quelques moments de repos, je pense, quand il proposa, dans un moment d'inattention, de comprendre par ces deux petits livres, les deux parties dans lesquelles Baumgartner a divisé le Pasteur entier. (*Alt. Chr. Litt.*, p. 106.)

4. Cette hypothèse avait été déjà imaginée par le Dr Salmon (*Introduction to the New Test.* 1882, p. 582). Il dit qu'il avait pensé qu'on pourrait faire mourir Clément aussi tard que 110, et peut être dater l'avènement de Pie avant 139. Mais il avait rejeté de tels arrangements, «quand je vis, » dit-il lui même, « qu'une vraie conciliation avec l'inconnu de Muratori était manifestement impossible. L'objet de celui-ci était en effet de montrer qu'Hermas était un personnage entièrement moderne. Comment cela pouvait-il être vrai, s'il avait atteint l'âge de quarante ans avant la mort de Clément ?» Nous ne tarderons pas de répondre à ce raisonnement. Salmon s'est donc vu obligé de refuser créance au fragment Muratorien, qu'il attribue à Hippolyte écrivant au temps de Zephyrin. Mais alors comment a-t-il pu dire *novissime temporibus nostris* ? Il est vrai que de grands étudiants comme Caspari et Zahn datent le Pastor des environs de l'an 100.

Digitized by Google

D'abord si nous acceptons l'assertion du fragment Muratorien comme représentant les paroles de la liste d'Hégésippe,nous n'avons aucune raison pour en accepter une partie seulemeut et non pas le tout : « *Pastorem vero nuperrime temporibus nostris in urbe Roma Herma conscripsit, sedente cathedra* (*m*) *urbis Romæ Ecclesiæ Pio episcopo fratre ejus* ». Ce sont les paroles d'un auteur qui annonce un fait tout à fait récent et contemporain. Il écrivait sous le règne d'Anicet, et il dit que Pie, le prédécesseur de celui-ci, était l'évêque qui était assis *novissime*, *temporibus nostris*, sur la chaire épiscopale de l'Église de la ville de Rome, et que le frère de cet évêque monarchique écrivit le *Pastor*. Si l'auteur pouvait se tromper sur une chose aussi simple que le fait que Pie avait été « évêque monarchique » avant Anicet, il pouvait davantage encore se méprendre sur la date du livre, et même sur l'auteur.Accepter ceci, et rejeter cela, c'est une critique par trop arbitraire.

Ensuite, si le nom de Clément ne représentait pas le fameux écrivain, alors, il serait évident que nous avons un collège de prêtres sans président, et une communauté de femmes avec une quasi présidente. Mais du moment que l'on admet que ce Clément est le même ecclésiastique auquel la lettre aux Corinthiens fut constamment attribuée par l'antiquité, nous trouvons tout de suite le président du collège presbytéral, et plus encore que cela. Ce que Grapté était aux femmes, les prêtres qui présidaient aux différentes réunions l'étaient aux fidèles, et Clément l'était à un plus grand cercle : « C'est son office de communiquer le livre aux églises étrangères », comme c'était l'office de Grapté et des prêtres de le lire ou de le faire lire aux veuves, aux orphelins et aux fidèles. Nous nous rappelons aussitôt les fameuses paroles de S. Irénée, où il décrit les relations nécessaires de toutes les églises avec celle de Rome ; nous pensons à Victor qui plus tard fit tenir des synodes dans tout l'Orient et l'Occident. Clément était donc le président des prêtres de Rome, et il avait des relations avec l'Église entière. On dirait vraiment qu'il était une espèce de Pape !

Il faut donc admettre que Clément et Pie furent vraiment évêques de Rome, et par conséquent il sera difficile de rejeter les dates données par l'ancien catalogue. Mais ces dates sont-elles incompatibles avec l'analyse du livre par Harnack ? Je ne le pense pas. En faisant survivre S. Clément jusqu'en 110, on fait un peu violence aux traditions qui en font le disciple des Apôtres. Si, au contraire, il est vraiment mort en 99, et si Pie est vraiment mort en 157, il s'en suit que si Pie avait 90 ans en 157, et 75 à son élection en 142, il en

Digitized by Google

aurait eu 32 en 99. Hermas a pu être son frère aîné ou cadet. Il a donc pu avoir de 25 à 45 ans en 99, et de 68 à 88 lors de l'élection de son frère à l'épiscopat.

Il s'agit de savoir quel âge il avait quand il écrivit sa seconde vision. Il lut dans le petit livre de la vieille femme : « Tes enfants, Hermas, ont péché contre Dieu, et ont blasphémé contre le Seigneur, et ont trahi leurs parents avec une grande méchanceté, et par leur trahison ils n'ont rien gagné ; mais ils ont encore ajouté à leurs péchés des impiétés et tout un ensemble d'iniquités, et ainsi leurs méchancetés sont arrivées à leur comble. » (*Vis.* II. 2. 2.)

On ne peut pas supposer qu'il s'agisse de fils ou de filles d'un âge mûr. Il paraît que les enfants de Hermas ont succombé à une tentation qui leur était suscitée par quelques-uns, — des voisins peut-être, plutôt que des magistrats, puisque aucune persécution n'a suivi, — d'avouer que leur parents étaient chrétiens, et de dire des blasphèmes contre Dieu et contre le Christ. C'eût été un scandale public, et une pénitence publique, pour toute la vie peut-être, aurait dû être infligée, si les « enfants » avaient été des hommes. Si au contraire c'était des enfants de 8 à 12 ans, il y avait en effet un péché grave, qui retombait en grande partie sur les parents qui ne les avaient pas mieux élevés. Hermas est si sévère sur les péchés même véniels et de pensée, qu'il est possible que ses enfants n'avaient que de 6 à 8 ans seulement. Quand il écrivait *Mand.* XII. 3. 6, et *Sim* V. 3. 9, VII. 6, ils demeuraient encore dans la maison de leur père.

Hermas avait donc peut être 30 ans, plus ou moins, à la mort de Clément, et 73, plus ou moins, à l'avènement de son frère. On peut bien supposer que la vénérable Grapté et les prêtres romains se soient très peu occupés des βιβλαρίδια du jeune visionnaire, et Clément se sera bien gardé de les publier *urbi et orbi !* Mais le pieux Hermas continua ses jeûnes, et écrivit encore d'autres visions, qu'il réunit dans la grande œuvre que nous possédons. Enfin le moment de la publication arrive. Hermas est déjà vieillard, respecté comme un des anciens qui se rappelaient les disciples des apôtres. Son frère monte « sur la chaire de l'église romaine », et Hermas enfin peut mettre au grand jour les instructions et les paraboles qu'il avait souvent lues à ses amis. On les trouve édifiantes à Rome, « c'est pourquoi il faut les lire », en privé bien entendu. Ce n'est pas là tout ce qu'il demandait. Il fallait aussi que ses visions fussent communiquées aux autres églises. Ce que S. Clément avait refusé, Pie le fera pour son frère. Avec les lettres à l'Orient, il est bien

Digitized by Google

permis à Hermas d'envoyer ses volumes qui sont maintenant de grosseur raisonnable, non plus des βιβλαρίδια. En Orient on se demande: Qui est donc cet Hermas? Il est contemporain de Clément; il est prophète ; c'est bien l'ami de S. Paul, qu'il salue dans la lettre aux Romains, c'est un des prophètes des premiers temps. Par conséquent Irénée, Clément d'Alexandrie, Origène rangent le Pasteur presque à côté de l'Écriture sainte. Hégésippe était venu plus tôt à Rome, sachant qu'en Orient le livre était déjà, au moins en quelques lieux, lu publiquement dans les églises. Il annonce qu'il ne faut pas agir de la sorte : c'est un livre récent, écrit au temps de Pie, l'auteur n'est pas l'Hermas que connaissait S. Paul.

Voilà une explication au moins possible. Je laisse aux érudits de décider si elle est probable, et j'hésite à la recommander trop vivement comme la seule manière de concilier les données historiques que nous possédons (1).

XVIII. *Télesphore et Valentin.*

Harnack a un troisième et dernier argument, si ingénieux et si travaillé, qu'il faudra lui consacrer un paragraphe à part. Je le résume ainsi :

1. S. Irénée interrompt l'énumération des noms des évêques de Rome (2) après Clément une seule fois. C'est pour ajouter au nom de Télesphore la remarque : ὃς καὶ ἐνδόξως ἐμαρτύρησεν, « qui fit une glorieuse confession ». Harnack conclut de là qu'au temps de S. Irénée on ne savait que d'un seul évêque de Rome qu'il avait été martyr, ou bien confesseur, car l'expression est ambiguë.

2. Tertullien dit (*c. Valent.* 4) : « Valentin avait espéré l'épiscopat, à cause de son intelligence et de son éloquence. Il s'indigna donc parce qu'un autre reçut cet office à cause de la prérogative du martyre, et il rompit avec l'église de la règle authentique. »

3. S. Irénée dit que Valentin « vint à Rome sous Hygin, fleurit sous Pie, et resta jusqu'à Anicet ».

---

1. Ce n'est pas ici le moment d'examiner en détail l'histoire un peu trop subtile donnée par Harnack de la genèse du Pastor. Bardenhewer, croit qu'Hermas écrivait bien au temps de Pie, mais qu'il voulait qu'on supposât son livre composé dès le temps de Clément. Cependant Hermas me paraît être entièrement de bonne foi. Ensuite pourquoi aurait-il choisi le temps de Clément, et non pas le temps des apôtres, pour y mettre son apocryphe? Surtout, comment n'a-t-il donné une seule indication de cette date? Enfin le fragment de Muratori ne paraît pas supposer que l'auteur ait voulu tromper, au contraire il recommance la lecture du livre. On s'était trompé en Orient là dessus, en l'y plaçant presque sur le pied de l'écriture sainte, voilà tout ce qu'il semble dire.

2. *Haer.* III. 3.

Digitized by Google

De ces trois passages Harnack tire les conclusions suivantes : a. Le rival de Valentin fut confesseur, *ergo* il n'était autre que Télesphore. b. Télesphore, d'après la liste, fut prédécesseur d'Hygin. Donc, si Valentin est venu sous le prédécesseur d'Hygin d'après Tertullien, et sous Hygin lui-même d'après Irénée, c'est que Sixte, Télesphore, Hygin et Pie n'étaient pas évêques successifs, mais prêtres contemporains.

4. Tertullien dit aussi *(Praesc. 30)* : « Il est connu que Marcion et Valentin n'ont pas vécu si anciennement, mais à peu près sous le règne d'Antonin, et qu'ils ont cru à la doctrine de l'église catholique dans l'église romaine sous l'épiscopat du bienheureux Éleuthère ». Ce dernier nom est évidemment ridicule. Harnack substitue *Telesphori* pour *Eleutheri*, et l'adjectif « benedicti » s'accorde bien avec le confessorat de Télesphore.

Tout cet édifice s'écroule de lui-même quand on y regarde de près.

1. Si les paroles de S. Irénée comportent aussi bien le sens de confession que celui de martyre, elles comportent au moins aussi bien le sens de martyre que celui de confession. Il n'est pas certain, par conséquent, que S. Irénée n'ait pas voulu dire que Télesphore est mort martyr. Dans ce cas il ne s'en suivrait certainement pas qu'aucun autre n'ait été même confesseur. On ne peut donc pas conclure qu'il n'y eut point d'autre confesseur que Télesphore, avant d'avoir prouvé que Télesphore ne fut pas martyr.

Mais S. Irénée aurait bien pu savoir que les successeurs de Télesphore avaient été martyrs ou confesseurs, sans prendre la peine de mentionner des faits si récents et si connus. Et si S. Irénée ne savait vraiment pas qu'aucun autre des papes dans son catalogue fut confesseur, cela ne ferait rien du tout, puisque le fait d'avoir été confesseur avant l'épiscopat ne serait pas nécessairement une chose tellement célèbre. Ensuite le Dr Harnack lui-même reconnaît qu'ici S. Irénée cite la liste Z. Je concède volontiers que cette liste ne nommait très probablement que Télesphore comme martyr. Mais non seulement on ne peut pas conclure de là qu'Hégésippe n'avait pas entendu parler d'autres confesseurs, mais, comme nous l'avons déjà vu, il en résulte plutôt que Télesphore est très probablement mort martyr ; car nous avons vu que Jules l'Africain connaissait la date de sa mort, quoiqu'il ignorât celle de la mort de ses prédécesseurs.

Mais il y a plus. D'après Harnack, Télesphore ne fut pas évêque; il était simple prêtre, ou tout au plus il tenait une sorte de présidence entre les prêtres. C'était par conséquent la prêtrise et non pas l'épiscopat que Valentin devait désirer, selon lui. Il ne suffit donc

Digitized by Google

pas de démontrer que les autres prêtres, qui ont été insérés dans la liste sous le nom d'évêques, n'étaient point confesseurs, mais il faudrait encore établir qu'*aucun prêtre romain contemporain de Valentin* n'ait pas obtenu la dignité de confesseur ! Et l'on ne prétendra assurément pas fonder une proposition d'une telle ampleur sur le seul silence de S. Irénée.

2. Valentin, d'après Tertullien, avait espéré « l'épiscopat ». Il a quitté l'église catholique parce qu'il a été vaincu par un rival. C'est une histoire en soi vraisemblable.

Mais, d'après Harnack, cet « épiscopat » qu'il désirait ne peut être que la prêtrise ! Or si un autre lui avait été préféré à cause de la prérogative du martyre (qui donnait en certains lieux même le droit au presbytérat), il ne se serait point fâché à un tel point, puisqu'il n'aurait été victime d'aucune injustice, et il ne lui était pas impossible de devenir prêtre, lui aussi. Mais Harnack dira peut-être que c'était pour la présidence qu'on se disputait. Soit ; par conséquent la présidence serait un office qui aurait un commencement défini, sans quoi la jalousie et le désespoir n'auraient point de place. Comment alors les présidents seraient-ils contemporains et non pas successifs? Et où trouver la distinction entre un président du collège des prêtres, élu pour la vie, et « l'évêque monarchique » ?

3. Harnack accepte comme exacte la donnée que « Valentin vint à Rome sous Hygin, fleurit sous Pie, et resta jusqu'à Anicet.» Il est à peu près certain qu'elle provient de l'ancienne liste d'évêques. D'après Harnack il faut supposer que l'auteur de cette remarque connaissait les dates de Valentin par années d'empereurs, et qu'il traduit ces dates en années de papes, et de papes imaginaires. Cela paraît assez peu probable. Un critique sans prévention croirait, je pense, que cette phrase si nette de S. Irénée démontre à elle seule que Pie et Hygin furent évêques comme Anicet.

4. Enfin Harnack ne gagne rien en substituant *Telesphori* à *Eleutheri* dans l'autre passage déjà cité de Tertullien. Comme la ressemblance entre les noms est assez peu prononcée, cette conjecture doit tirer toute sa probabilité du fait que Télesphore vivait encore quand Valentin vint à Rome, et elle ne pourrait pas servir d'argument pour prouver le fait lui-même. Or nous avons vu comment les arguments précédents de Harnack se détruisent mutuellement. Il faut ajouter que même s'ils étaient solides, ils détruiraient plutôt qu'ils ne renforceraient la conjecture *Telesphori* pour *Eleutheri*. En effet, si nous acceptons la théorie de Harnack, que c'est à cause de l'ordination de Télesphore que Valentin s'est révolté contre

Digitized by Google

l'Église, nous sommes surpris d'entendre l'autre assertion, que Valentin croyait encore à la foi catholique au temps du bienheureux Télesphore !

Je vais proposer une explication plus simple de l'origine du récit que Tertullien nous a rapporté.

S. Epiphane (Haer. 42) raconte les faits suivants sur Marcion :

« Marcion alla à Rome même, après la mort d'Hygin, évêque de Rome. Celui-ci était le neuvième après les apôtres Pierre et Paul. Et rencontrant ceux qui vivaient encore d'entre les anciens, et qui avaient été instruits par les disciples des apôtres, il demanda à recevoir l'hospitalité, [on se rappelle qu'il avait été excommunié par son père, évêque de Sinope dans le Pont,] « et personne ne voulut la lui donner. Enfin, enflammé par la jalousie, parce qu'il ne reçut point une première place (τὴν προεδρίαν), et l'entrée de l'église, il prit conseil de lui-même, et se réfugia auprès de l'hérésie du trompeur Cerdon ».

Ce passage provient probablement du *Syntagma* d'Hippolyte. La remarque qu'Hygin était neuvième évêque, et la date donnée pour l'arrivée de Marcion, semblent indiquer que toute l'histoire fut empruntée par Hippolyte à Z, la liste d'Hégésippe.

Il faut entendre par cette histoire que Marcion, déjà vieux, et arrivant à Rome quand il n'y avait pas d'évêque, désirait être reçu, quoique excommunié, dans l'église, avec la déférence due à son âge et à sa profession d'ascète. Il n'est point dit qu'il fut prêtre. Προεδρία pourra donc s'expliquer, (comme dans Hermas, *Mand.* XI, 12, πρωτοκαθεδρία), d'une simple préséance entre les fidèles, ou tout au plus d'une admission purement honorifique à un siège auprès des prêtres dans le sanctuaire, durant la célébration de la Ste Eucharistie, distinction qui pouvait s'accorder à un ancien, voué à la vie ascétique.

Tertullien aura autrefois lu ou entendu cette histoire. Par προεδρία il comprit l'épiscopat, et avec une certaine raison, puisqu'il était dit que l'évêque venait de mourir, sans que rien ne fût dit de l'élection d'un autre ; quoique, d'un autre côté, il eût pu voir qu'un nouveau venu, même s'il était prêtre, aurait pu difficilement espérer la papauté à l'instant. Tertullien (ou la source à laquelle il a puisé) substitua par négligence Valentin à Marcion, et supposa que l'évêque élu était confesseur, mais il ignorait son nom. Il se peut bien qu'en effet S. Pie, successeur d'Hygin, fût confesseur lors de son élection ; mais on peut aussi bien supposer que cette façon d'expliquer la préférence soit une simple glose sans autorité.

Digitized by Google

J'ose aussi, avec tous les manuscrits, attribuer à Tertullien l'absurdité de mettre Valentin et Marcion au temps d'Éleuthère. Il voyait lui-même qu'Éleuthère (dont il se souvenait peut-être lui-même) n'était pas précisément contemporain de l'empereur Pie. Il fait remarquer en effet que l'épiscopat d'Éleuthère tombait à une date plus récente que celle qu'on assignait ordinairement à ces deux hérétiques !

Le grand orateur et écrivain n'était pas historien. On ne saurait dire que de telles méprises soient indignes de lui ; au contraire, elles ne s'accordent que trop bien avec ses habitudes. C'est déjà beaucoup qu'il ait compris qu'il disait quelque chose d'étrange, en transformant des hérétiques du temps d'Antonin en catholiques du temps d'Éleuthère. C'est pourquoi il a voulu ajouter un « à peu près », *Antonini fere principatu*, et fait remarquer qu'ils n'étaient pas *adeo olim*. Quant à l'anecdote sur Marcion, il l'aura entendu raconter de vive voix, et on peut être sûr qu'il ne se sera jamais soucié d'en rechercher les sources ! Nous allons voir encore d'autres absurdités historiques de l'éloquent Africain, en comparaison desquelles celles-ci auront l'air d'être presque correctes.

XIX. *Tertullien et l'ère des Marcionites.*

Dans le livre de Tertullien contre Marcion nous lisons :

« A l'an 15 de Tibère, le Christ a daigné sortir du ciel, esprit salutaire. Quant au salut de Marcion qui dit cela *(hoc voluit)*, dans quelle année d'Antonin l'ancien il fut soufflé du Pont par le vent caniculaire, je n'ai point pris la peine de chercher. Cependant il est certain qu'il est hérétique Antoninien, impie sous Pie. Or de Tibère à Antonin il y a environ 115 ½ années et un demi-mois ; voilà l'espace qu'ils placent entre le Christ et Marcion ». I, 19.

Harnack (p. 306) trouve ici deux citations du livre des Marcionites : « A l'an 15 de Tibère, le Christ a daigné sortir du ciel, esprit salutaire », et « de Tibère à Antonin il y a environ 115 ½ années et un demi mois ». Les Marcionites mettaient donc 115 ½ ans entre le Christ et Marcion, comptant depuis l'an 15 de Tibere. Tertullien n'a pas pris la peine de calculer à quelle année de l'empereur Antonin on aboutirait ainsi. Harnack a fait l'addition pour lui : $29 + 115\frac{7}{12}$ = octobre 144. Voilà donc qu'il a découvert l'ère des Marcionites.

D'autre part le Fihriste, cité par Muhammed ben Ishak, (1) dit :

1. Flügel, *Mani*, p. 85. Je n'ai pas essayé de vérifier la citation.

Digitized by Google

« Marcion est venu 100 ans avant Mani sous le règne d'Antonin, et dans la première année de son règne. » Cet empereur succéda le 10 juillet 138. Cela s'accorde assez bien avec la notice d'Epiphane-Hippolyte, «après la mort d'Hygin» qu'on pourrait mettre vers 140, d'après Harnack. Il conclut que Marcion arriva à Rome dans la première année d'Antonin, vers 139, après la mort du prêtre-président Hygin, et qu'il commença son schisme en 144, l'ère des Marcionites. Tout cela est très subtilement combiné, mais il y a des difficultés.

Les mots « *qui hoc voluit* » montrent que Tertullien cite Marcion lui-même, non pas un de ses disciples. Tertullien accepte la date que Marcion donnait pour le baptême de notre Seigneur ; c'est en effet celle de S. Luc. Il continue qu'il n'a pas cherché dans quelle année d'Antonin un mauvais vent a soufflé Marcion du Pont à Rome, — ces mots forment contraste avec le *Spiritus salutaris* qui sortit du ciel au baptême de N.-S., et que les Marcionites identifiaient avec le Christ. Donc il ne s'agit pas de la date du schisme de Marcion, mais de la date de son voyage à Rome. Quant à la dernière phrase, « Or de Tibère à Antonin il y a environ 115 ½ années et un demi-mois », elle n'est pas une citation, elle est de Tertullien lui-même. Il est impossible que les Marcionites soient les auteurs de cette antithèse entre le Christ et Marcion. Ce dernier ne prétendait pas enseigner un nouvel Évangile ; c'est au contraire Tertullien qui, dans ce passage, veut montrer que c'est à cela qu'il a abouti. Il ne dit pas qu'il y a 115 ½ ans d'intervalle entre le Christ et Marcion, comme l'a supposé Harnack, mais entre Tibère et Antonin. Il savait en effet sur la date de Marcion seulement qu'il était venu sous Antonin ; ce serait suffisamment exact, s'il donnait l'intervalle entre les deux empereurs.

Comment a-t-il calculé cet intervalle ? Que l'on consulte le huitième chapitre de son livre *contra Judaeos*, dont cette première partie au moins est certainement authentique, on y verra étalée avec orgueil toute la science historique de Tertullien. Après une chronologie bizarre des anciens empires, il comble ainsi l'intervalle depuis Auguste 41 (où il place la naissance de N.-S.) à l'avènement de Vespasien :

Auguste, *restent*	15. 0. 0	Galba	0. 7. 6 (0. 7. 6)
Tibère	22. 7. 20 (22. 6. 25)	Othon	0. 3. 5 (0. 3. 0)
Caius	3. 8. 13 (3. 10. 8)	Vitellius	0. 8. 10 (0. 2. 16)
Néron	9. 9. 13 (13. 7. 27)		49. 42. 67 = 52. 8. 5

C'est-à-dire, dit-il, 52 ans et 6 mois.

Digitized by Google

J'ai ajouté entre parenthèses les chiffres véritables. On voit qu'il s'est trompé très grossièrement à l'occasion de Néron. Mais ce n'est pas tout ; il a commis l'incroyable erreur d'omettre entièrement l'empereur Claude avec ses treize ans de règne ! Ses 52 ½ ans devraient être environ 70 (69. 10. 12.)

Revenons maintenant au livre contre Marcion. De Tibère à Antonin, dit-il, il y a 115 ½ ans et un demi mois ; il y en a vraiment presque 124, (Tibère 1 = 19 août, l'an 14, Antonin 1 = 10 juillet, 138.) Nous avons vu que, de Tibère 1 à Vespasien 1, Tertullien compte (52 ½ — 15) = 37 ½ ans, au lieu de presque 55. Si la liste d'empereurs dont il se servait était aussi corrompue après Vespasien qu'avant lui, on ne sera pas surpris de voir qu'il ait compté (115 ½ — 37 ½) = 78 ans de Vespasien 1 à Antonin 1, au lieu de 69 ans et 9 jours. Il serait capable d'insérer Claude après Domitien, ou dans quelque autre endroit convenable, et le chiffre serait alors suffisamment grand.

Il n'y a donc aucune bonne raison pour imaginer une « ère des Marcionites », l'an 144, car les 115 ½ ne sont pas une donnée Marcionite, mais un calcul ridicule de Tertullien ; ils ne finissent pas au schisme de Marcion, mais à l'avènement d'Antonin ; enfin, il n'a jamais été question de la date de ce schisme, mais du voyage de Marcion à Rome.

Quelle fut vraiment la date de cet événement que Tertullien n'a pas pris la peine de savoir ? S. Irénée dit que Marcion vint à Rome après Cerdon, qui vint sous Hygin (I. 27, et III. 4, Cypr. Ep. 74. 2). D'après Épiphane-Hippolyte-Hégésippe, dans le passage cité, ce fut « après la mort d'Hygin » (1). On doit supposer que ce fut avant l'élection de Pie. Ce serait, d'après Jules l'Africain et Hégésippe restauré, la cinquième année d'Antonin, = 142. Comment mettre cette date d'accord avec l'assertion du Fihriste, d'après lequel Marcion est venu dans sa première année ?

Je pense qu'il faut tout simplement supposer que le Fihriste (ou bien Mohammed ben Ishak,) s'est trompé. Il aura lu quelque part que Marcion arriva à Rome « dans la première année de Pie ». Il a naturellement pensé qu'il s'agissait de l'empereur ; mais c'était du Pape Pie qu'il s'agissait. Les semaines qui se passèrent entre la mort d'Hygin et l'avènement de Pie sont comptées très naturellement comme faisant partie de la première année de ce dernier. C'est

1. J'ai dit dans les articles précédents que l'auteur du poème contre Marcion, quand il dit que Marcion est venu sous Anicet, a mal lu (dans sa source Z), Marcion pour Marcelline.

Digitized by Google

encore une indication que les anciens avaient l'habitude de compter la première année d'un règne depuis une date qui précédait l'avènement.

Marcion est donc arrivé à Rome entre la mort d'Hygin et l'élection de Pie, dans la cinquième année de l'empereur Antonin, = l'an 141 — 2, en comptant de septembre à septembre.

XX. « *L'isolement de Pierre* ».

Certains critiques, Lightfoot, Harnack, Salmon, et quelques controversistes protestants, Puller, Bright, etc., ont prétendu observer vers la fin du deuxième siècle, un phénomène qu'ils ont nommé « l'isolement de Pierre ». Cela veut dire que dans les plus anciens temps on comptait Pierre et Paul comme fondateurs et auteurs de la dignité de l'Église romaine, tandis que plus tard, vers l'an 190, on omit le nom de Paul, et on parla de Pierre seulement.

1. S. Clément de Rome (c. 96), S. Ignace (c. 115), Hégésippe (c. 160) et S. Irénée (c. 182) donnent Pierre et Paul.

2. Tertullien (c. 198), Africanus (221), Hippolyte (132) et S. Cyprien (158) donnent S. Pierre seul. On a l'habitude d'ajouter le pseudo-Clément, qu'on place ordinairement vers 200-230.

La théorie est purement imaginaire. La mention des deux apôtres persiste jusqu'à nos jours dans les bulles des papes, tant sur les sceaux que dans les formules ; c'est par « l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul et la nôtre » que le Pape actuel, comme ses prédécesseurs, publie ses définitions et ses décrets ; c'est de « l'indignation » de tous les deux qu'il menace les récalcitrants. Mais, à proprement parler, c'est de Pierre seul qu'il a hérité la primauté sur l'Église universelle.

On verra que dans les siècles primitifs on parlait de Pierre seul, quand il s'agissait de la succession épiscopale considérée historiquement, mais on parlait de Pierre et Paul (ou même de Pierre, Paul et Jean), quand il s'agissait de la tradition de la foi.

1. S. Clément parle simplement du martyre des deux apôtres, qui eut lieu un même jour. Il faut donc écarter son témoignage.

S. Ignace dit aux Romains : « Je ne vous commande pas, comme l'ont fait Pierre et Paul. » Il s'agit simplement du fait que tous les deux ont été les maîtres des Romains.

Hégésippe parlait de la transmission de la foi sans corruption ; voilà pourquoi il voulut parler de deux apôtres. Nous avons vu qu'il a mis le chiffre 1 contre leurs noms. S. Épiphane a compris

Digitized by Google

par là, qu'ils avaient partagé l'épiscopat. Mais Hégésippe ne voulait pas dire cela, puisqu'il a donné le chiffre 25 pour les années d'épiscopat de Pierre, et rien (à ce qu'il paraît) pour la durée du séjour de S. Paul à Rome. La conclusion naturelle, c'est que l'auteur de Z a trouvé à Rome les données :

1 Pierre 25 ans,
2 Linus 12 ans, etc.

Il a combiné avec cela le fait que Paul était aussi compté comme fondateur de l'Église de Rome, et la tradition que les deux furent martyrisés l'an 12 de Néron :

1 Pierre et Paul 25 ans,
martyrisés Néron 12,
2 Linus 12 ans, etc.

Ici il est évident que le 1, comme le 25, appartient à Pierre seul, et non pas à Paul.

S. Irénée enfin n'est pas un témoin indépendant, il cite Hégésippe. Son intérêt aussi n'est point historique, mais dogmatique.

2. Tertullien dit bien que S. Pierre ordonna Clément, quand il parle de la succession. Mais quand il parle de la foi, il fait mention des trois principaux apôtres, qui ont tous souffert le martyre à Rome. (c. *Marc.* IV, 5 ; *Praescr.* 36 ; *Scorp.* 15.)

Africanus a évidemment considéré S. Pierre comme premier évêque, dans un certain sens. Il l'a « isolé », et il lui donne 25 ans d'épiscopat, quoique les numéros commencent avec Linus. Ce texte a été copié par Eusèbe, qui dit (d'après Syncelle) que Pierre προέστη 25 ans ; c'est le mot qu'il emploie constamment pour désigner l'épiscopat.

Hippolyte a copié Hégésippe en omettant le nom de Paul. Son œuvre, en effet, était historique et non pas apologétique.

S. Cyprien parle de la « place de Pierre » : il s'agit de la succession épiscopale seulement. Firmilien de Césarée nous assure que le Pape Étienne alléguait sa position comme successeur de Pierre dans sa lettre contre S. Cyprien.

Plus tard on trouvera tantôt Pierre, tantôt Pierre et Paul.

Quant à « l'isolement de Pierre » je conclus qu'il n'existe pas. On aurait pu aussi bien parler de l'isolement de Paul. Dans cette Revue j'ai autrefois réuni des passages où les SS. Pères en appellent à S. Paul pour attester la pureté de la foi Romaine. (Rom. I,

Digitized by Google

8) (1). S. Irénée et S. Cyprien citent ce texte; c'est devenu plus tard un lieu commun. Dira-t-on que S. Pierre fut par conséquent négligé et oublié?

XXI. *La place de S. Clément.*

A. Les premiers évêques paraissent dans différents ordres :

1. Linus, Cletus, Clemens, *(Heges. ap. Epiph. Canon de la Messe).*
2. Linus, Anencletus, Clemens, *(Irénée, Africanus ap. Euseb).*
3. Linus, Cletus, Anacletus, Clemens, *(Ps. Tert. c. Marcion.)*
4. Linus, Clemens, Cletus, Anacletus, *(Catal. Liber. Liber Pontif.)*

Ce tableau montre une certaine succession dans les erreurs. Dans mon premier article (octobre) j'ai reproduit l'excellente explication donnée par Lightfoot des erreurs du catalogue Libérien, sans rien dire de la date à laquelle la liste a été corrompue. Lightfoot a supposé que ce fut certainement après Hippolyte. Il y a cependant des raisons de supposer que la corruption est due à Hippolyte lui-même, et que c'est même une correction qu'il a faite. Nous savons qu'il était capable de telles corrections dans ses propres œuvres, puisqu'il paraît avoir été le premier à attribuer trois ans au ministère public de notre Seigneur, et qu'il a dû en reculer le commencement de deux ans.

Il faut bien convenir que la liste Z portait « Linus, Cletus, Clemens ». Le « Anencletus » d'Irénée est ou une correction faite par Irénée lui-même, ou qui avait été déjà substituée dans le texte de Z. Donc au temps de S. Irénée on savait que Cletus était une abréviation du nom d'Anencletus, et il existait encore une tradition sur ce Pape en dehors de la liste.

Le pseudo-Tertullien possédait une liste où cette correction avait été copiée dans le texte sans omettre Cletus, « Linus, Cletus, Anacletus, Clemens » ; on avait mal écrit « Anacletus ».

Cette erreur se retrouve dans le catalogue Libérien. Supposons qu'Hippolyte ait trouvé dans la liste : « Linus XII, Cletus XII, Anacletus XII, Clemens IX ». Il se sera dit : « Cependant, S. Clément est dit ici, et aussi par S. Irénée, avoir été compagnon des apôtres. Et Tertullien dit que S. Pierre l'a ordonné. Impossible qu'il soit devenu évêque 36 ans après le martyre de Pierre et Paul. Je vais le mettre dans la seconde place : « Linus XII, Clemens IX, Cletus XII, Anacletus XII ». En 354, quand le chronographe inconnu ajoutait les consulats, le XII de Cletus était devenu VII, par une corruption facile à comprendre.

1. *Revue Bénéd.*, décembre 1895, p. 546 557 : « Fides Romana ».

Digitized by Google

Ceci me semble plus probable que l'explication de Lightfoot, non seulement à cause de l'identité de l'erreur « Anacletus » dans Ps. Tert. et Lib., mais aussi à cause de la chronologie. Hippolyte faisait commencer les 25 ans de Pierre l'année après la Passion, ou même l'année de la Passion; il omettait donc entièrement les 12 années qui précédaient la dispersion des Apôtres. Pourquoi? Probablement à cause de l'insertion d'Anaclet avec ses 12 ans.

B. Tertullien nous assure que l'Église romaine de son temps prétendait que Clément avait été établi évêque par les apôtres.

« Hoc enim modo ecclesiae apostolicae census suos deferunt; sicut Smynaeorum ecclesia Polycarpum ab Joanne conlocatum refert; sicut Romanorum, Clementem a Petro ordinatum edit; proinde utique et caeterae exhibent quos ab Apostolis in episcopatum constitutos apostolici seminis traduces habeant ». *Præscr.* 32.

Il paraît, dit Harnack, que Tertullien suivait une source romaine autre que la liste Z : « il a peut-être possédé une liste d'évêques romains munie de dates, mais ce n'est point celle d'Irénée, d'Africanus et d'Hippolyte ; car non seulement Clément était pour lui l'évêque ordonné par Pierre, mais aussi il rattachait déjà Marcion à Télesphore ». Cette liste imaginaire n'a assurément jamais existé. Tertullien ne rattachait pas Marcion à Télesphore, et l'ordination de Clément par Pierre n'est pas citée d'après une liste.

Il se pourrait qu'il existât une tradition à ce sujet, mais il est beaucoup plus probable que c'est une erreur qu'on peut attribuer à Tertullien. Il se sera rappelé d'une manière confuse ce que St Irénée raconte de S. Clément, et de compagnon des apôtres il en aura fait leur successeur immédiat. Nous avons vu que S. Épiphane (*Haer.* 27. 2) est arrivé à une conjecture analogue. Plus récemment que le livre *de Præscriptionibus* (c. 198-200), la lettre du pseudo-Clément à S. Jacques, dit que S. Pierre, prévoyant son martyre, fit asseoir Clément dans sa propre chaire (1). Cette notice paraît provenir de la tradition inventée par Tertullien. S. Jérôme nous assure que de son temps *plerique Latinorum* croyaient que Clément était le successeur immédiat de S. Pierre (*De viris illustr.* 15). Nous n'en avons point d'autre garantie. Au contraire, l'ordre du catalogue Libérien, (Linus, Clemens) est suivi par S. Optat, S. Augustin et Rufin, tous contemporains de Jérôme. Plus tard, cet ordre devient universel (Liber Pontif., Grégoire de Tours, etc.). Il paraît que S. Jérôme

1. La date de cette lettre ne doit pas être antérieure à c. 220, elle est probablement beaucoup plus tardive. Je crois avoir de bonnes raisons de la mettre au plus tôt à la fin du 3me siècle; je les exposerai prochainement dans le *Journal of theol. Studies.*

Digitized by Google

s'est trompé. Il songeait sans doute au passage de Tertullien, et il oubliait que l'ordre commun parmi les Occidentaux mettait Clément après Linus.

C. Il est intéressant de remarquer l'identité des noms dans le canon de la messe — Linus, Cletus, Clemens — avec ceux du plus ancien catalogue. Nous avons évidemment ici les restes de diptyques de l'Église romaine antérieurs au quatrième siècle, antérieurs même à Hippolyte, si j'ai bien restauré son catalogue. Les douze noms de martyrs que tous les jours nous récitons dans la prière *Communicantes*, se divisent nettement en trois groupes : (1).

α. Premier siècle : Linus, 78 ; Clétus 90 ; Clément 99.

β. Troisième siècle : Xyste II, 257; Cornélius, 253 ; Cyprien, 258; Laurent, 257.

γ. Mélanges postérieurs : Chrysogone (Diocl.), Jean et Paul (Julien), Côme et Damien (287 ?).

Remarquons que le seul représentant de la grande persécution est Chrysogone, qui n'est pas mort à Rome. Où sont les Sébastien, les Calliste, les Lucius? Si Laurent y est, pourquoi pas Felicissime et Agapit ? A quelle date a-t-on oublié les Télesphore et les Justin ? On ne peut pas conclure qu'il n'y eut pas de martyrs au deuxième siècle; toutefois, il se peut qu'on ne parvienne jamais à expliquer le choix des douze noms du canon, — sauf les premiers, les trois disciples de Pierre et de Paul, que l'Église romaine ne pouvait omettre.

D. S. Irénée dit (III. 3.) que toutes les églises pouvaient montrer une liste de leurs évêques depuis leur fondateur, apôtre ou homme apostolique. Tertullien fait la même déclaration. Ils ont pu le savoir personnellement de quelques églises seulement. Comment pouvaient-ils l'affirmer, sans crainte d'être contredit, de toutes les églises sans exception ?

Je ne vois qu'une réponse possible. C'est que toutes les églises, selon la prescription apostolique (Hebr : XIII,7) faisaient mémoire

1. α. Pas un seul nom du deuxième siècle ; 154 ans entre Clément et Cornélius. Les autres papes s'y trouvaient peut être autrefois, et on les a omis pour abréger, en laissant seulement les trois disciples des apôtres.

β. Il y a ici deux paires, Xyste et Laurent, Cornelius et Cyprien. Il fallait mettre le diacre après les évêques, et l'évêque de Carthage après les Papes. On devait par là nécessairement séparer Xyste et Laurent, mais on pouvait laisser ensemble Cornélius et Cyprien, dont on célébrait la double fête *in Calisti ;* voilà pourquoi l'ordre chronologique ne pouvait être gardé.

γ. Il faut supposer, je crois, que les fameuses églises de S. Chrysogone et des SS. Côme et Damien, et aussi la dévotion des Romains envers ces saints étrangers étaient respectivement antérieures et postérieures à la persécution de Julien.

Digitized by Google

de leurs chefs à la célébration de l'Eucharistie. Les diptyques, ou le rouleau qu'on lisait alors, formerait un document authentique de la succession de chaque ville. C'est peut-être à l'aide de ce document qu'Hégésippe a composé sa liste des noms des Papes. La date des Apôtres et les chiffres, comme les notices particulières, il les aura ajoutés d'après ses propres investigations.

Ce serait là une explication de l'identité du nom de Clétus dans sa liste et dans les restes des anciens diptyques dans le canon de la Messe romaine. Ce diminutif (comme Lucas, Silas, etc.) peut nous reporter à une période contemporaine ; plus tard on lui rendit son nom complet, Anencletus. Le *liber Pontificalis* dit que ce Pape bâtit une *memoria* à St-Pierre. D'après M. A. S. Barnes, c'était une petite chapelle construite au-dessus du tombeau, dont les murs furent mis à découvert pendant qu'on creusait les fondations du grand baldaquin de St-Pierre sous Urbain VIII (1). Linus est mentionné dans la seconde épître à Timothée, mais nous n'en savons rien de plus (2).

XXII. — *Conclusion.*

Résumons les arguments en faveur du caractère historique de la liste Z.

Elle nous est garantie par Eusèbe 325, Hippolyte 235, Jules l'Africain 221, Irénée 182, et elle provient, selon toute apparence, d'études faites à Rome entre 157 et 168 par le Palestinien Hégésippe, un siècle à peine depuis la mort des SS. Pierre et Paul.

En cent ans on n'oublie pas si vite (3). En 160, les vieillards auront pu avoir vu Clément et d'autres disciples des Apôtres.

---

1. A. S. Barnes, *S. Peter in Rome.* London, 1900.

2. Le protestant Salmon dit : « Les noms, Linus, Clétus, Clément, ont été commémorés dans cet ordre dans la liturgie Romaine *depuis les premiers temps* », Introduction to N. T., p. 568, « Entre les membres de l'Église romaine mentionnés par S. Paul, il y en a un qui est certainement un vrai personnage, Linus, qu'une tradition très primitive assure avoir été le premier évêque de l'Église de Rome. L'Église romaine aujourd'hui fait mémoire dans son office Eucharistique des noms de Linus, Clétus, Clément, et nous avons des raisons pour croire que cette pratique remonte *au moins au deuxième siècle.* » *Ibid.*, p. 450. Les italiques sont de moi.

3. En 1954 je pourrai avoir 89 ans, et je raconterai peut-être que mon grand-père (né en 1789) me parlait du grand froid de 1804, il y aura un siècle et demi, quand la Tamise était gélée au pont de Londres. Il y avait vu un bœuf rôti en entier sur la glace, et il me montrait un papier, imprimé sur la glace, qui donnait une description de l'événement. J'aurai connu ceux qui se rappelaient les temps héroïques de Trafalgar et de Waterloo. Si un critique Allemand niait en ma présence l'existence de Napoléon ou de la Révolution française, je saurais lui répondre. Je dirais que ma grand'mère me parlait de ses amis intimes, émigrés français de 160 ans auparavant ; que son amie la plus chère, plus âgée qu'elle, avait été demoiselle d'honneur de Marie Antoinette. Il y a loin de 1789 à 1954. Au temps d'Anicet, on n'avait pas encore oublié les princes des Apôtres.

Digitized by Google

Quant à l'épiscopat romain, S. Ignace (115?) nous assure qu'il ne pouvait exister une église sans évêque.

D'après Hermas S. Clément était évêque, à ce qu'il paraît. D'après le canon de Muratori, S. Pie, contemporain de l'écrivain, siégeait sur la chaire épiscopale. On disait sous Anicet : « Sous Pie, sous Hygin, après la mort d'Hygin », comme on dirait « Sous Antonin, sous Trajan ». D'après Tertullien (si l'on persiste à croire à ses contes), on pouvait se disputer pour l'épiscopat, quand Valentin vint à Rome. S. Irénée, né vers 130, écrivant vers 182, assure qu'il connaissait les relations qui avaient existé entre l'Asie Mineure et les Papes Pie (142), Hygin (138), Télesphore (127) et Xyste (117-127).

Quant aux dates :

1. La mort des Apôtres *Néron 12* est en soi beaucoup plus probable que la date *Néron 14*, devenue traditionnelle depuis S. Jérôme, et qui est due à une erreur de Jules l'Africain. Je reconnais la valeur des raisons de Harnack pour l'an 64 ; cependant la tradition du temps d'Anicet n'est pas à négliger, et elle s'accorde mieux avec la chronologie Pauline de M. Turner et même du Prof. Ramsay.

2. La date de S. Clément 90-99 s'accorde parfaitement avec les conclusions de Lightfoot, tirées de son épître.

3. Les dates de Valentin et de Marcion cadrent bien avec les données de S. Justin, etc.

4. La date de Pie cadre exactement avec celle du livre d'Hermas, d'après l'analyse de Harnack.

5. L'avènement d'Anicet laisse encore neuf ans avant la mort de S. Polycarpe en 166 pour la visite de ce dernier à Rome.

6. Denys de Corinthe fut évêque au temps de Marc Aurèle (161-180). Il écrivit une lettre à Soter (168-176).

7. Callixte, encore esclave, fut conduit devant le préteur Fuscianus (189 ou plus tard) sous Commode (mort Déc. 31, 192), tandis que Victor était Pape. Jules l'Africain paraît avoir daté l'avènement de Victor à Pertinax I (c'est-à-dire le dernier an de Commode). Mais son erreur à propos des empereurs nous a fait comprendre l'an 191. C'est donc en 191 ou 192 que l'auteur des *Philosophumena* voulait placer ce fait contemporain, qu'il soit vrai ou faux.

Quant aux chiffres, on n'y trouve aucune régularité suspecte, comme dans la liste d'Alexandrie. Seulement les 12 ans de Linus

Digitized by Google

et Clétus ont soulevé quelque doute chez Lightfoot, mais sans qu'il y ait vraiment aucune apparence d'invention. Ces chiffres sont, paraît-il, d'une antiquité si respectable, qu'il vaut mieux les accepter là où nous ne pouvons pas les contrôler, puisque chaque fois que nous sommes en état de les vérifier par quelque témoignage extérieur, ils sortent victorieux de l'épreuve.

Erdington (Angleterre). D. John CHAPMAN, O. S. B.

Digitized by Google

LETTRES DE QUELQUES BÉNÉDICTINS

DE LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE.

Collection de M. le chanoine Porée (1).

DOM Charles-Antoine Blanchard, né à Réthel le 20 février 1737, avait fait profession à Jumièges le 18 octobre 1757. Il fit ses débuts dans l'enseignement en 1764 et fut successivement régent d'humanités à Beaumont-en-Auge, à Tiron, à Fécamp, à Ivry, puis au Bec, où il était encore en 1791.

Son correspondant, et sans doute son ancien élève, Charles-Gaspard de Toustain-Richebourg, capitaine des Carabiniers, commissaire des États de Bretagne, était né à Pithiviers, d'une famille normande, le 7 juillet 1746. Il mourut au mois de septembre 1836, à Saint-Martin du Manoir (Seine-Inférieure). Toustain-Richebourg a composé un grand nombre d'écrits politiques, généalogiques, historiques et religieux, anonymes pour la plupart.

I

Monsieur et tendre ami,

Je vous aurais écrit plutôt, mais en partant de Rouën, vers la mi-septembre, je fus prié de déjeuner chez un ami où il se trouva un officier du régiment de Navarre qui m'assura que le régiment des Carabiniers venoit d'avoir son obédience pour Mets en Lorraine. Je fus étonné que vous ne m'eussiez pas fait part de votre changement; je me mis en route pour Tyron; à mon arrivée on me rendit une lettre que vous m'aviez écrite de Saumur, en datte du 25 Aoust. J'attendis que par une 2de lettre vous me fissiez part du lieu de votre résidence; cette 2de est venue dattée de Ploermel et du 24 octobre, sans que vous me parliez d'aucun billet de remuage. Quoiqu'il en soit, je vous réponds aujourd'hui et j'adresse ma lettre au lieu d'où vous m'écrivez. Je réponds d'abord à votre première.

Je ne vous parlerai point des voyages que j'ai faits cette vacance; ils ont été courts; j'avois cependant promis à bien des personnes d'aller les voir;

1. Nous devons ces lettres et les notes qui les accompagnent à l'obligeance de M. le chanoine Porée, le savant historien de l'abbaye du Bec. *(La Réd.)*

Digitized by Google

mais j'ai profité un peu du privilège du pays où j'ai été élevé : j'ai manqué de parole. Pourquoi ? Je n'en sçais rien, j'ai perdu cœur en chemin, et j'ai abrégé ma route le plus que j'ai pu. J'ai été à Bonneval, à Chartres, à Dreux, à Evreux, à Rouën, d'où je suis revenu par Evreux, Conches, Verneuil, La Ferté-Vidame et autres villages à Tyron.

Le P. Directeur de céans m'a si bien engagé à lui aider dans la conduite de son collège que j'ai remercié nos Pères des Blancs-Manteaux qui m'avoient proposé de l'occupation. A vous dire vrai, je ne me suis pas cru les reins assés forts pour poursuivre un ouvrage sur la vérification des dates, et il y a peut-être bien de l'amour propre dans ma modestie. Je suis donc aujourd'hui régent de 4e comme auparavant, et de plus, préfet, ayant sous ma juridiction près de 90 pensionnaires. Jugez maintenant s'il me reste assés de temps pour cultiver les Muses.

J'aurois bien désiré lire votre ouvrage ; je ne doute pas que même en rêvant vous ne rêviez avec esprit ; mais je ne sais pas comment vous pourriez me le faire passer, à moins que ce ne soit de Saumur par le messager du Mans pour Nogent-le-Rotrou, petite ville à 3 lieues de Tyron où notre commissionnaire va 3 fois la semaine. S'il se vendoit à Caën, indiquez-moi le libraire et je le ferai prendre par notre poissonnier qui y va toutes les semaines. Quoique mon jugement ne soit pas d'un grand poids, j'aurois du moins la satisfaction de le porter, et mon ami reconnoîtroit ma candeur, et cette candeur ne lui feroit pas de peine. Quant à mon Anacréon, je crois ne vous avoir pas laissé ignorer qu'il est l'ouvrage de deux de mes écoliers dans lesquels j'avois reconnu du goût pour la poésie. Les odes que j'ai traduites sont celles qui étoient un peu trop libres pour être livrées au génie d'une jeunesse déjà assés sémillante. J'ai dédié ce petit ouvrage à un maître sous lequel j'avais étudié le grec pendant un an (1), langue que des occupations trop grandes m'ont forcé de négliger depuis. Pour vous donner une idée de ce travail, je vais vous copier l'Épître dédicatoire.

.....

Vous me permettrez de vous envoyer deux odes d'Anacréon traduites par un de mes écoliers.

.....

En voici une autre que vous eussiez pu, à juste titre, adresser à votre chère moitié il y a 3 mois (2).

.....

Dans quelques mois je vous ferai copier mon Anacréon, et peut-être quelque heureux hazard me procurera l'occasion de vous le faire passer ; dès lors il sera *vôtre*, au moins pour en faire des papillotes.

Dans votre parodie du morceau de Castor et Pollux, j'aime mieux ce vers :

---

1. Le P. Mercier
2. On a cru inutile de reproduire ces pièces latines.

Digitized by Google

Jouets des noirs soucis n'ont plus de jours sereins.

Cet hémistiche est plus expressif.

Dans ce vers : *Non, tu ne donnes point la pure jouissance*, il me semble qu'il faudroit un régime à jouissance ; vous voyez que dans la pièce *tout* en est un. Comme s'il y avoit : *Et d'aucun bien en toi l'on n'a la jouissance.* Au reste, cher ami, vous ferez tel usage que vous voudrez de ma manière de voir les choses ; peut-être me trompai-je ?

Vous ne m'avez point mandé dans quel journal ou dans quel ouvrage on vous a si mal habillé ; observez qu'il ne faut pas que la mauvaise humeur d'autrui nous décourage.

Votre cher père vous a donné sa bénédiction ; c'en seroit bien assez si cette bénédiction étoit aussi efficace que celle de Jacob. Je désire qu'elle le devienne ; elle ne pourroit être mieux placée.

Monsieur de Chantereyne (1) vient de m'écrire ; il me demande comme de coutume des Mémoires sur Cherbourg que je n'ai ni le tems de compiler ni les moyens; il me parle de baillis, sénéchaux, etc., que je ne connois point ; il me prie de lui procurer Jean de Marmoutiers que je n'ai pas ; il m'annonce la réception de l'abbé Dicquemare, du Havre (2), homme sçavant, dit-il, et dont la Société est très contente.

A Dieu, cher et aimable ami. Présentez mon respect à Mme de Toustain, et me croyez pour la vie

Tout à vous
F. C. A. BLANCHARD,
M. B.

A Tyron, par Nogent-le-Rotrou, le 21 novembre 1772.

A M. Toustain de Richebourg, capitaine des Carabiniers, en son château de la Grée Calac, par et près Ploermel, en Bretagne.

II

(Octobre 1776.)

Monsieur et cher ami,

C'est ma faute sans doute si vous ne m'avez donné aucune nouvelle depuis près de cinq mois, parce que dans ma dernière, si je m'en souviens bien, je vous avois mandé de ne pas m'écrire que vous n'eussiez reçu une seconde lettre de ma part, et je ne vous l'adresse qu'aujourd'hui. Ainsi, ce n'est pas à vous à excuser votre silence, mais à moi d'excuser le mien. Vous sçaurez donc que j'ai quitté Fécamp le 10 de juin pour me rendre à Yvri où je suis chargé d'apprendre le rudiment à tous les marmots

1. Gilles-Pierre Avoine de Chantereyne, né à Cherbourg en 1728, mort en 1789, a laissé une *Histoire manuscrite de Cherbourg* ; son fils Victor, né en 1762, a composé une *Histoire des Baillis du Cotentin* également demeurée manuscrite.

2. L'abbé Dicquemare, savant hydrographe et naturaliste, né au Havre le 7 mars 1733, mort le 29 mars 1789.

Digitized by Google

qui se présentent, ou pour parler un peu plus honorablement, d'y ériger un collège. Je me suis rendu à cette destination le 10 juillet, et j'ai ouvert ma classe le 12. J'ai déjà 20 écoliers de 18e et de 6e qui me donnent assés de mal. Comme on ne m'avoit donné cette place que sous condition que je ne m'en dégoûterois pas, et que je doutois de l'événement, je n'ai rien voulu vous donner d'incertain. D'ailleurs, j'ai été si occupé, qu'il s'est trouvé peu de tems de reste pour mes amis. Cette place ne flattoit pas trop mon amour-propre, mais je n'ai considéré que le bien public que j'opère certainement, puisque je donne l'instruction aux enfants des environs qui sous ce point de vue n'auroient pas même pensé à apprendre à lire. Je fais ce métier absolument gratuitement, comme il convient à des Bénédictins. Nous aurions pu ouvrir un pensionnat, si Mr notre abbé avait voulu faire quelque arrangement pour son abbatiale avec nous ; mais depuis que le Roi a ajouté 80,000 livres de revenu par l'archevêché d'Arles aux 15,000 que notre abbaye lui donne, il est devenu intéressé on ne peut plus. Ceux qui ne sont pas du lieu viennent se mettre en pension dans le bourg. Si le nombre s'accroît, mes supérieurs qui m'ont témoigné la plus grande sensibilité à cause du service que je rends, m'ont promis de l'aide. Yvri est un bourg sur les frontières de Normandie (1), où nous avons une abbaye fondée par un échanson du duc Guillaume (2). Lorsque le roi Louis XV ordonna de mettre dix religieux dans les petites maisons, celle-ci qui n'en avoit jamais eu tant, et qui n'avoit pas le moyen de les nourrir, se trouva supprimée, et son bien fut réuni à St-Taurin d'Evreux. Dès que nos Pères l'eurent évacuée, les habitants sentirent que nous étions de quelque utilité, et crurent que notre absence laissoit un vide dans l'endroit. Ils envoyèrent députés sur députés à nos Chapitres et à nos Diètes ; enfin, ayant obtenu le consentement de nos supérieurs, ils adressèrent différentes requêtes au roi et ont enfin obtenu l'an passé notre retour. Le grand motif qu'ils faisoient valoir étoit l'instruction que leurs enfants recevoient ; cette instruction ne consistoit cependant de tems immémorial qu'à apprendre à lire, et nous, à notre arrivée nous avons promis d'apprendre le latin, ce qui procure une très grande ressource au pays. Parlons maintenant du local. Yvri est dans une vallée assez large, à une lieue d'Anet, château bâti sous Henri II pour Diane de Poitiers, et qui appartient aujourd'hui au duc de Penthièvre qui s'y plaît beaucoup. Vous ne sçauriez croire tout le bien que fait ce Prince dans le pays. Il a témoigné le plus vif intérêt à voir réparer notre maison que nous avons presque relevée à neuf à notre arrivée. Il vint l'an passé voir notre prieur et tous nos bâtimens. Il nous engagea beaucoup à instruire la jeunesse du pays. Il est encore venu à Anet, il y a quinze jours ; notre prieur a été le saluer. Sa première interrogation a été

1. Aujourd'hui Ivry-la-Bataille, en souvenir de la bataille que remporta Henri IV dans les environs ; canton de Saint-André (Eure).

2. Roger d'Ivry, échanson ou *boutillier* de Guillaume le Conquérant, fonda en 1071 l'abbaye d'Ivry.

Digitized by Google

de sçavoir comment faisoient nos élèves. Aussi n'ai-je laissé passer aucune occasion d'exprimer nos sentiments à ce bon Prince, comme vous en jugerez par les deux pièces que je vous envoye, et desquelles vous me direz ce que vous pensez.

I Compliment fait par les écoliers d'Yvri dans le 1er exercice classique fait le 19 septembre 1776.

Sous vos favorables auspices
Nous préludons, Messieurs, à d'utiles labeurs;
Et c'est à vous, comme à nos bienfaiteurs,
Que nous en offrons les prémices.

(Suivent sept strophes à la louange du duc de Penthièvre et des habitants d'Ivry.)

La pièce suivante a été présentée à Son Altesse Mgr Louis-Jean-Marie, duc de Penthièvre, Grand Amiral de France, dimanche dernier (20 octobre) veille de son départ d'Anet. (Suivent douze strophes qu'il est inutile de reproduire ici.)

Son Altesse a beaucoup accueilli cette pièce qu'elle a daigné lire à son souper : elle m'a fait remercier et promettre sa protection. Mais vous, cher ami, qu'en pensez-vous? La complaisance du Prince a pu dicter ses paroles. Quoi qu'il en soit, j'en serai plus hardi à lui en présenter une autre au mois de décembre qu'il doit revenir.

Puisque je suis en train de vous faire part de mes productions, je vous envoye quelques réflexions que j'ai couchées à Fécamp sur le papier, quelques jours avant mon départ, sur un ouvrage qu'on me prêta et qui me parut attaquer directement la religion.

Il s'agit de l'ouvrage de l'abbé Raynal : *Histoire philosophique des établissements et du commerce des Européens dans les Deux-Indes.* Nous ne donnons pas ces réflexions à cause de leur prolixité. La dernière page de la lettre manque.

Le chapitre extraordinaire réuni par ordre du roi, à Saint-Denis, le 9 septembre 1783, avait aggravé la scission existant déjà au sein de la Congrégation de Saint-Maur. Un arrêt du Conseil d'État du 8 janvier 1785 mit le comble au désarroi, en ordonnant à tous les religieux de la Congrégation de reconnaître comme légitimes « les supérieurs majeurs et locaux, visiteurs, et autres officiers nommés par le chapitre de Saint-Denys », et de leur rendre obéissance sous les peines portées par les constitutions autorisées par lettres-patentes du 21 juillet 1769. Nous trouvons dans les lettres suivantes l'écho des rumeurs qui troublaient la plupart des communautés.

Digitized by Google

I

Monsieur,

Comme le soit disant Visiteur annonce qu'il va débuter par notre maison pour y ouvrir sa visite au commencement du Carême prochain, nous vous prions instamment de vouloir bien nous dire ce que nous devons faire et à son arrivée et pendant l'acte de sa visite. De plus, comme il est a présumer que les prieurs intrus ne vont pas tarder à faire lire en chapitre les nouveaux règlements que le nouveau régime a fait imprimer, qu'avons-nous encore à observer ? Enfin, quelle conduite devons-nous tenir lorsqu'on assemblera notre communauté pour quelqu'affaire que ce soit ?

D. De la Perche.

Abbaye de Préaux au Pont-Audemer. Normandie.

II

A Conches, 8 mai 1785.

Monsieur,

Jusqu'à l'époque de la protestation cy jointe, je n'avois pas éprouvé de ces traitements cruels et humilians qui sont devenus si communs depuis l'assemblée de 1783. J'avois pris une ferme résolution de gémir en silence des abus que je voyois, comme de ceux dont j'entendois parler. J'ai vu de cette manière l'officier faire, en acte de visite, les fonctions de sénieur de la communauté, quoique nous fussions trois éligibles dans la maison, et les choses rester dans cet état jusqu'au mois de janvier dernier. Ce fut vers le neuf que M. le Prieur proposa de faire l'élection d'un sénieur. Je crus ne devoir pas m'opposer à cette élection, attendu que l'office du sénieur est de veiller principalement sur l'administration temporelle et de faire des représentations sur les abus qui sont à sa connaissance. Le sort tomba sur moi, malheureusement. Peu de jours après mon élection, je me transportai chez le R. P. Prieur que je ne croyois pas atteint de la contagion qui infecte les intrus presque généralement : il parut me recevoir avec bonté; je lui fis une observation avec confiance et de la meilleure foi du monde. Il y avait de quoi l'affecter s'il étoit susceptible de l'être, et lui faire embrasser les moyens de remédier au mal dont je me plaignois ; mais je n'ai pas été longtemps à m'appercevoir que j'avais perdu ma peine. Je lui avois demandé entr'autres choses la nomination des officiers comme prescrite par les constitutions. La première fois il me répondit qu'il ne regardoit pas le chapitre de S.-Denis comme canonique; qu'il n'avoit pas en conséquence fait lire ses lettres d'institution; que par là il n'étoit pas obligé à renouveller ses officiers après la notification de l'arrest du 8 janvier. Je fis d'itératives remontrances ; il me répondit alors d'un ton railleur qu'il n'en feroit rien, et que cela ne nous empêcheroit pas d'être amis. Je n'eus pas de peine à reconnoître là le langage des intrus qui ne désirent rien tant que la paix, pourvu

Digitized by Google

qu'ils jouissent tranquilement des places qu'ils ont envahies, et qu'on ne leur parle pas de constitutions,et qu'on ne mette aucune entrave à leur gouvernement arbitraire. La fin de nos misères que je regardois alors comme prochaine m'a fait dévorer en silence cette mortification. Je me contentai de lui dire que je ne signerois pas de compte, puisqu'il ne vouloit pas nommer d'officiers,ce que je me suis cru le droit d'exécuter. Apparemment que cela a piqué le soit disant procureur et le prieur en même temps; je me suis apperçu qu'on cherchoit l'occasion de me le faire sentir. La manière dont ils se sont comportés n'est pas admirable ; j'avois dit à quelqu'un que je ne croyois pas qu'on passât le petit bail, contre lequel je proteste de nullité, sans ma participation ; ils m'ont fait voir le contraire, et que rien n'arreste des gens qui ne reconnaissent pas de loi. J'ay cru ma conscience obligée à m'opposer à leur entreprise, à revendiquer mes droits de capitulant dont on ne prive que ceux qui ont encouru des censures ecclésiastiques. Encore ne les en prive-t-on pas par voye de fait comme je l'ai été. Mon intention est de me pourvoir au Parlement par un appel comme d'abus, mais je ne passerai pas outre sans avoir reçu votre avis sur la conduite que je dois tenir. J'ose espérer que vous voudrez bien me répondre le plus tôt possible, et me croire dans les sentiments de la parfaite considération, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
F. HOMMERIL.

Nous n'avons pas la protestation de Dom Hommeril ; en voici une autre.

L'an mil sept cent quatre vingt cinq, le premier jour de juin, à la requête de Dom Jean-Pierre Marie Levasseur, religieux bénédictin de l'ordre de Saint-Benoît, Congrégation de Saint-Maur, cy devant demeurant à l'abbaye de Lyre (1), et actuellement en celle de Bernay (2) ; j'ai Jean-Germain Delauney, sousbrigadier en la prévôté générale des monnoyes et gendarmerie de France, pourvu par le Roy et installé en ladite prévôté générale de Paris, exploitant par tout le royaume, demeurant au bourg de la Neuve-Lyre, soussigné, signifié, dit et déclaré à Dom Chahau, soit disant prieur de l'abbaye royalle de Notre-Dame de Lyre, demeurant en la dite abbaye, scise paroisse St-Pierre de la Vieille-Lyre, où je me suis exprès transporté, distance d'une demi lieuë, où étant en parlant à son Portier de la dite abbaye ainsi qu'il me l'a déclaré, de ce interpellé, chargé le faire savoir à mondit Sr Prieur, ce qu'il a promis faire après midy à ce qu'il n'en ignore, que mondit sieur requérant ne suit l'obédience à lui remise par l'un des domestiques de la dite abbaye de Lyre, de la part du dit Dom Chahau, provenant de la prétendue assemblée tenuë abbaye de Saint-Germain-des-Près à Paris en la présente année, que pour éviter,toutes discussions et sous

1. Du diocèse d'Evreux.
2. De l'ancien diocèse de Lisieux.

Digitized by Google

toutes réserves de fait et de droit à quoi il n'entend se préjudicier par la présente diligence à laquelle fin autant du présent exploit. Signifié et délivré audit Dom Chahau, requête et parlant comme dessus, le dit jour et an. Dont acte.

Signé : DELAUNEY. — FR. J. LE VASSEUR.

***

Dom Jean-Baptiste De Vienne d'Agneaux fut un fécond polygraphe et un savant historien, mais son caractère inquiet et processif, sa vie agitée, lui attirèrent bien des mécomptes. Vers la fin de sa vie, il entreprit d'écrire une *Histoire générale de France*. Un prospectus habilement rédigé en proposa la souscription au public ; l'ouvrage formant dix ou douze volumes in-12 de 500 pages chacun devait être achevé en six ans. Deux volumes in-8° parurent à Paris en 1791, et ce fut tout; l'auteur mourut en 1792.

A la lettre suivante était joint le Prospectus dont nous venons de parler.

Le 3 avril 1788.

Monsieur et cher confrère,

Je reçois dans le moment une de vos lettres en date du quinze mars par laquelle vous voulez bien me renvoyer un papier, et vous m'annoncez que la société des philalèthes doit tenir sa séance publique le 22 de ce mois. Je ne conçois pas ce qui a pu causer un si grand retard. Je vous prie d'être persuadé que je suis toujours très reconnoissant de vos bontés, et que je chercherai en toute occasion à témoigner ma reconnaissance à la société. Je suis uniquement occupé de mon Histoire de France depuis que je ne travaille plus à celle d'Artois (1), hors les moments que je suis obligé d'employer pour parer aux tracasseries que je ne cesse d'éprouver. Vous verrez par l'imprimé ci-joint dont je fais usage lorsque l'occasion s'en présente, combien ma situation est critique. Je l'ai composé pour trouver, si c'est possible, dans quelqu'une des classes dont je parle quelqu'un qui puisse me tirer de la misère et d'un avenir qui me fait trembler. Si après vous être donné la peine de le lire vous vous rappelliés que quelqu'une de vos connoissances fut dans le cas de me rendre les services dont j'ai besoin, j'espère que vous voudrez bien les intéresser, ou même, me marquer leur nom, si vous le jugiez à propos, afin que je leur écrive moi-même. Je vous prie d'assurer nos chers confrères de mon respectueux attachement. C'est dans les mêmes sentiments que je suis, Monsieur et cher confrère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

D. DEVIENNE.

1. *Histoire de l'Artois* (jusqu en 1713). 5 parties en 2 vol. in-8°. S. l. 1785-87.

Digitized by Google

Je ne sais si Boubers vous a remis ma Nuit d'Young pour en faire passer en Irlande (1).

***

L'auteur des cinq lettres qui suivent, Dom Philippe-Louis Lièble, était né à Paris le 9 juillet 1734, et avait fait profession à St-Faron de Meaux le 22 décembre 1752. Bibliothécaire de St-Germain des Prés, il conserva ces fonctions même après la suppression des ordres religieux jusqu'à l'incendie de la bibliothèque, le 22 août 1794. Il mourut à Paris en 1813.

Au Chapitre général tenu à Saint-Denis, le 9 septembre 1783, Dom Lièble protesta vivement contre la façon dont l'élection des députés s'était faite, et les mesures qu'ils semblaient disposés à ratifier. Les trois premières lettres ont trait à cette affaire.

I

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus un paquet qui m'a été adressé pour vous. La personne que je ne connois pas, me prie de vous le faire parvenir et de mettre sur l'enveloppe votre adresse. Quelques uns de mes amis ont sollicité déjà infructueusement pour que Mr le Procureur Général se rendît appellant comme d'abus des opérations de l'Assemblée de St-Denys. Aussitôt votre dernière reçue, j'ai encore écrit à ce magistrat, car je l'avois déjà fait quelques jours avant, et à quelqu'un qui a tout crédit sur son est prit, pour obtenir cette faveur. Ils craignent, à ce qui paroît, que le Ministère public ne soit pas plus respecté que nous, et que son appel comme d'abus ne soit évoqué comme les nôtres. Si le Parlement n'ose plus agir pour nous, il faudra bien que nous nous en tenions à la commission du Conseil, que nous instruisions et fassions solliciter et sollicitions nous-mêmes les conseillers d'État.

Je compte arriver à Paris le 28 de ce mois au plus tard, j'aurai l'honneur de vous voir avant de me rendre à l'abbaye, et de vous réitérer les assurances du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LIÈBLE.

Ce 19 Novembre 1783.

II

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer une lettre de D. le Roux adressée à D. Morin qui vous prouvera avec quelle arrogance et quelle dureté les Prieurs

1. Dom Deviennne avait publié *Le triomphe du chrétien* (extrait des *Nuits* d'Young et traduit de l'anglais), 1788, in-8°.

Digitized by Google

intrus abusent de l'arrêt provisoire du 8 janvier dont ils se servent pour persécuter les religieux. Hier s'est tenu dans l'abbaye de St-Germain un chapitre affiché la veille, mais dont on n'avoit pas annoncé l'objet. Comme je m'en doutois bien, j'ai cru devoir m'absenter pour éviter qu'on me sommât d'y aller, et pour ne pas entrer dans des débats toujours désagréables. Ce que j'avois prévu est arrivé ; deux ou trois Religieux (*en renvoi*, ces religieux fanatiques sont entre autres D. Caron et D. Villevieille : le premier est connu ; on sçait ce dont il est capable. Le 2d a des obligations à Dom Mousso et lui faisoit la cour ; il encense actuellement les nouvelles idoles. Ceux qui ont vécu avec lui sçavent qu'il est capable des plus grands extrêmes) simples particuliers,et fanatiques en faveur des intrus,ont fait des sorties très vives et fort indécentes contre trois ou quatre religieux qui étoient absens de l'assemblée : j'étois du nombre. Leurs propos,entre autres, étoient qu'il falloit aller chercher ces ennemis de la Congrégation et les forcer de venir entendre la lecture de la lettre circulaire du Père Général et l'arrêt du Conseil. S'il est encore tems, je crois qu'il seroit bon de glisser quelque chose sur cette phrénésie dans le Mémoire qui s'imprime, ainsi que sur la disposition où paroissent être les intrus de profiter de cet arrêt du Conseil pour exercer leur tyrannie et vexer leurs frères. Si vous parlez du Chapitre de St-Germain, je pense qu'il n'est pas nécessaire de dire que ce qui s'y est passé a été sçu par moi,et qu'il suffit de déclarer qu'on a été informé de ce qui s'y est passé. Quelques religieux prudens et sages ont parlé avec beaucoup de réserve pour prouver aux fanatiques qu'ils s'échauffoient mal à propos. Excepté cinq ou six, tous les autres n'ont pas soufflé mot. J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LIÈBLE.

Abbaye de St-Germain, ce 24 janvier 1785.

III

Monseigneur,

Les bontés dont vous daignez honorer la Congrégation de St-Maur excitent la confiance avec laquelle j'ose les réclamer de nouveau dans ce moment où votre protection lui devient plus nécessaire que jamais pour y rétablir la paix et le bon ordre. J'use de la permission que Votre Grandeur a bien voulu me donner de lui présenter les vues que je croirois propres à opérer le bien. Je crois que le plan que j'ai l'honneur de mettre sous ses yeux est impartial, simple, et d'une exécution facile,et qu'il en doit résulter les plus grands avantages. Ce n'est pas l'intérêt qui me guide; je ne suis pas supérieur ; j'ai refusé constamment de l'être, et je n'ai aucun goût pour les supériorités. L'étude et les belles-lettres sont ma seule passion, ainsi que l'amour du bon ordre et de la paix, qui en doivent être inséparables. Il seroit à souhaiter que les supérieurs actuels, qui ont déposé les anciens

Digitized by Google

sans d'autres motifs que celui de se mettre à leurs places, fussent à l'abri d'une critique fondée ; qu'on n'eût pas à leur reprocher d'avoir favorisé les plus grands abus et le vice même ; d'avoir confié les supériorités vacantes à des sujets incapables par le talent et la conduite, et d'en éloigner les sujets vertueux et méritans ; de détruire l'émulation en vexant les gens de lettres et en persécutant les honnêtes gens ! Laisser à ces supérieurs la facilité de se maintenir ce serait perpétuer le mal et assurer la perte d'un corps qui peut se flatter d'avoir encore un certain nombre de sujets méritans capables de rendre service. Pardonnez-moi, Monseigneur, la liberté que je prends de vous parler à cœur ouvert ; c'est une suite de la confiance que vous avez bien voulu m'inspirer. La reconnoissance et le respect dont je suis pénétré ne me permettent pas de vous déguiser la vérité. Et à qui la dirois-je, si ce n'est à un Ministre éclaré et bienfaisant, digne de la confiance du plus équitable et du meilleur des Rois.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur,

LIÈBLE, bibliothécaire.

Paris, à l'Abbaye de St-Germain-des-Prés
ce 20 février 1787 (1).

IV

Monsieur le Président,

Les bontés dont vous avez bien voulu me donner des marques en différentes circonstances semblent m'autoriser à les réclamer dans ce moment en faveur de M. Granbert, porteur de la présente. Il est en état de professer les humanités et la philosophie dans un collège. Comme le département à un certain nombre de chaires à remplir dans l'Université de Paris, et qu'il n'est pas obligé de prendre des aggrégés, votre protection en faveur du Sr Granbert lui seroit d'une très grande utilité ; j'ose dire qu'il est digne de votre recommandation par ses connoissances, ses mœurs, son patriotisme, son zèle pour le bien public et son amour pour le travail. Je partagerai sa reconnoissance ainsi que le profond respect dont il est pénétré, et avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LIÈBLE, bibliothécaire,

A St.-Germain-des-Prés, ce 3 avril 1791.

---

1. On remarquera que la lettre de Dom Lièble fut écrite à la veille de la réunion de l'Assemblée des notables qui s'ouvrit à Versailles le 22 février 1787.

Digitized by Google

V

Monsieur,

Nous venons de recevoir ce soir une lettre de la Municipalité, du Bureau d'agence, signée *Hardy*, qui nous annonce que demain mercredy, 20 du courant, il nous arrivera, à huit heures du matin, du monde de la part de la Municipalité pour faire le dénombrement de la Bibliothèque de St-Germain-des-Prés, et y apposer ensuite les scellés. Nous avons communiqué la lettre au comité de notre section, lequel en a référé à l'assemblée générale de la même section des 4 Nations.

La dite assemblée a arrêté unanimement de nous faire défense de déférer aux envoyés de la Municipalité jusqu'à ce qu'il apparoisse d'un décret qui détruise le décret provisoire qui avoit arrêté la conservation et publicité provisoires de la dite Bibliothèque ; qu'en conséquence, la dite section a ordonné qu'il en seroit référé avant tout au département, et a nommé des députés à l'effet d'aller trouver préalablement M. de la Rochefoucaut pour lui faire part du tout. Dom Patert (1) vous salue ainsi que votre serviteur,

A St-Germain-des-Prés, ce 19 avril 1791. Dom LIÈBLE.

1. Dom Jean-Samson Patert, né à Compiègne le 20 décembre 1719, profès à Saint-Faron de Meaux, le 27 octobre 1737, fut nommé bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés en 1767 ; il était encore en fonctions en 1789. En 1782, Dom Liéble lui fut adjoint comme auxiliaire.

Digitized by Google

UNE NOUVELLE ÉDITION DES "*Consuetudines Sublacenses*".

LES « Consuetudines Sublacenses », en d'autres termes les coutumes ou usages monastiques qui réglaient la vie journalière des moines bénédictins du Sacro Speco (1), à Subiaco en Italie, furent connues en Allemagne à l'époque du Concile de Constance. Un allemand, Nicolas Seyringer, plus connu sous le nom de Nicolas de Matzen, du nom de son endroit natal (2), les apporta du midi dans sa patrie. Il avait appris à connaître ces coutumes au Sacro Speco même. Nicolas y avait été reçu vers 1403, y avait fait profession et y exerça plus tard la charge de prieur (3). En l'année 1412, il fut élu abbé de Ste-Scholastique (4), mais il dut céder sa place à un intrus et il se retira avec quelques compagnons au prieuré de Ste-Anne de Mondragone (5).

C'est là que lui parvint l'invitation très honorable de se rendre en Pologne (6) pour y réformer l'ordre bénédictin. En chemin il s'arrêta un certain temps à Constance et, sur le conseil du docteur

---

1. Sacro Speco, la sainte grotte dans laquelle S. Benoît vécut caché pendant 3 ans, ne paraît pas remonter comme monastère au delà de 851. La *Cronaca Sublacense (Cron. Sublacense del P. D. Cherubino Mirzio da Treveri. Roma, Tipografia Befani, 1885)* rapporte qu'en 1318, l'abbé Barthélemy l'avait disposée de nouveau pour recevoir des moines. « Illud autem « monasterium (S. Specus) taliter per varias temporum fortunaeque mutationes ac degentium « Superiorum negligentias, dissolutum atque deformatum reperit, quod potius *stabulum* « *animalium* quam religiosorum domicilium potuerit appellari. Quapropter tam venerandum « locum desiderans ad meliorem dignioremque statum reducere, religiosas probataeque vitae « personas ex variis orbis partibus congregare studuit, providaque liberatione pensatis loci « facultatibus ad exemplar S. P. Benedicti duodecim cucullatorum monachorum numerum « sub claustrali praeposito introduxit et ordinavit... isque deinceps numerus observatus fuit et « a Summis Pontificibus approbatus legitur (*Cronaca Sublacense*, p. 367). »

2. Matzen, arrondissement judiciaire et commune de la Basse-Autriche. Nicolas y était né en 1360. Voir sa biographie dans Keiblinger, *Geschichte des Benedict. Stiftes Melk*, (Vienne, 1867), I, 482 ; Kropf. *Bibliotheca Mellicensis* (Vienne 1737), pp. 185-199 ; Schramb, *Chronicon Mellicense* (Viennae Austriae, 1702), pp. 313-365.

3. Keiblinger, *op. cit.*, p. 483.

4. *Cronaca Sublac.*, p. 477.

5. Ste-Anne de Mondragone, en Campanie, prov. de Caserte, district de Gaëte, près de la mer. Ce prieuré avait été fondé sous l'abbé Barthélemy de Subiaco (1319-1343) par le prieur Jean de Pérouse du Sacro Speco en 1342 (*Cron. Sub.*, p. 371). En 1467 le prieuré fut cédé au Mont-Cassin.

6. Kropf, *op. cit.*, 159.

Digitized by Google

Dinkelsbühel (1), le duc Albert V d'Autriche le pria d'entreprendre la réforme des institutions monastiques de ses domaines héréditaires. Cette proposition devait plaire davantage à Nicolas que la première, et son ami Nicolas de Dinkelsbühel le détermina à l'accepter. Il commença ses visites de monastères en 1418. Notre intention n'est pas de faire ici l'histoire de ces visites. Qu'il nous suffise de rappeler que Nicolas fut établi en 1418 abbé du monastère de Melk, qu'en introduisant les « Ceremoniae regularis observantiae « ordinis sanctissimi patris Benedicti... secundum quod hodie in « sacro monasterio Sublacensi practicantur », il s'est acquis de grands mérites, et qu'il est aussi devenu le fondateur de ce qu'on a appelé la « Réforme de Melk (2) ».

Ces « ceremoniae regularis observantiae », introduites par Nicolas à Melk, nous sont parvenues dans un grand nombre de manuscrits. Malgré cela, elles sont restées inédites jusqu'à présent. Il est vrai que Schramb, dans son *Chronicon Mellicense*, a édité des coutumes similaires,mais le commencement du prologue indique, comme nous le montrerons encore plus clairement plus loin, qu'il n'a pas donné les usages monastiques du Sacro Speco ou de Ste-Scholastique, mais seulement ceux qui furent pratiqués plus tard à Melk, c.-à-d. : non les « Ceremoniae regularis observantiae secundum quod in S. Specu practicantur, » mais celles qui furent introduites à Melk plus tard en se basant sur les coutumes du Sacro Speco ou de Ste Scolastique ; en voici le commencement : « Incipit prologus in « breviarium Caeremoniarum monasterii Mellicensis et Sacri Specus auctoritate Domini Martini Papae V reformati. » Un recensement des bibliothèques qui, à ma connaissance, possèdent des indications manuscrites sur les coutumes monastiques du Sacro Speco ou de Ste-Scholastique ou de celles postérieures de Melk, est ici tout à fait à sa place.

En Italie, il y a deux manuscrits, l'un à la bibliothèque de Ste-Scholastique de Subiaco, l'autre dans les archives de l'abbaye bénédictine de St-Pierre de Pérouse. Plus nombreux sont les manuscrits des bibliothèques allemandes, et surtout autrichiennes. Melk est particulièrement riche, les bibliothèques des abbayes

1. Cf. Keiblinger, *op. cit.*, 485.

2. V. Keiblinger, *op. cit.*, 488. ss. Berlière donne un court aperçu des visites (*Revue bénéd.*, XII, 1895 (205-213 ; 289-319). Il n'a pas utilisé les manuscrits. Voir encore Hauswirth, *Geschichte des Schottenstifts in Wien. Wien, 1858*; Fries, *Studien uber das Wirken der Benedictiner in Oesterreich für Cultur, Wissenschaft und Kunst*, III. Abtlg (1282 à 1520), pp. 38 et sqq; *Studien und Mitthl.*, *B. C. O.*, VII (1885), II, 274-285 ; XI (1890), p. 594. Dernièrement, Eigner, *Geschichte des Stiftes Kleinmariazell in N. Oe.* Puis les ouvrages cités de Kropf, de Schramb et plusieurs autres. Une histoire approfondie des essais de réformes bénédictines serait reçue avec reconnaissance.

Digitized by Google

d'Altenbourg, Kremsmünster, St-Pierre à Salzbourg, et de Seitenstetten, de Lambach, des Écossais à Vienne et à ce qu'il paraît, de Michaelbeuern, conservent un ou plusieurs exemplaires de ces *Ceremoniae*. A la bibliothèque de la cour de Vienne, il y a trois exemplaires, qui viennent tous les trois de St-Pierre à Salzbourg. La bibliothèque royale et publique de Munich est également bien pourvue. En Suisse, à St-Gall et Einsiedeln, il y a des copies des « Ceremoniae ». On peut admettre qu'il nous a été conservé environ soixante MSS. de ces coutumes (1).

Pour entreprendre une nouvelle édition de ces « Ceremoniae », la question : quel est le meilleur, et le plus ancien manuscrit, est la plus importante, mais aussi la plus difficile à résoudre. Sur l'auteur et l'époque de l'apparition de ces coutumes monastiques, nous n'avons pas d'indication. Le premier document écrit sur leur origine nous est fourni par Kropf dans sa *Bibliotheca Mellicensis*, et par Bernard Pez dans sa *Bibliotheca ascetica*. C'est une lettre d'un allemand anonyme à un ami (Bénédictin ?) en Autriche. Elle contient les premiers renseignements sur la manière de vivre dans le monastère du S. Speco (2). Cette lettre, il est vrai, nous donne un résumé substantiel de l'état intérieur et extérieur de la vie au Sacro Speco, mais l'auteur s'est-il servi de notes consignées par écrit pour rédiger sa lettre, nous ne pouvons que le soupçonner. On s'attendrait à trouver davantage dans la « *Cronaca Sublacense* ». Mais ici il n'est question qu'une seule fois de l'existence des Consuetudines. « At Thomas Abbas post dictas reformationes atque acerbas vexationes quae solent conferre intellectum, aliquanto mitior redditus et erga conventum humanior, nonnullas statuit ordinationes pro regularis disciplinae incremento quas in vetusto Caeremoniarum codice scriptas legi, eaeque publicatae fuere in loco capituli sub anno regiminis decimo tertio, qui erat dominicae incarnationis 1401 sub die V. augusti », nous dit le rédacteur du *Cronaca* sans désigner d'une façon plus précise le codex dans lequel il a lu les « ordinationes » (3). Mais l'indication est précieuse pourtant en tant qu'elle nous donne au moins une limite pour des recherches ultérieures. A l'occasion de la description des différents codices nous reviendrons sur cette indication.

1. La reconnaissance me fait un devoir de remercier ici tous les vénérables chefs des abbayes et les bibliothécaires de toutes les bibliothèques que l'auteur a dû visiter l'été passé pour faire ce travail. J'ai trouvé partout la plus grande prévenance, charité et aide dans des recherches assez difficiles, que sans cela je n'aurais pu mener à bon terme.

2. Voir l'intéressant document dans Pez, *Bibl. Ascetica VIII*, 493-502 ; Kropf, *Bibl. Mellic.*, pp. 148-155. Pez ajoute le titre : *Anonymi Sublacensis O. S. B. de Consuetudine et modo vivendi Coenobitarum monasterii sui anno MCCCC.* Keiblinger, I, 484, donne comme date 1440. C'est probablement le résultat d'une faute d'impression.

3. *Cronaca Sublacense*, p. 473.

Digitized by Google

Voyons d'abord, d'une façon générale, les manuscrits qui ont conservé les *Ceremoniae regularis observantiae*. On peut reconnaître aisément qu'ils se partagent en plusieurs groupes clairement distincts. Nous prenons pour base le codex n° 111 du monastère de Ste-Scholastique. Celui-ci contient en 53 chapitres l'observance suivie à Subiaco. Le Prologue s'étend sur l'opportunité de ces Consuetudines. Pour réparer par une observance uniforme le tort fait aux ordres religieux par des causes diverses, l'auteur veut donner une description succincte (formula) des usages auxquels le moine doit se conformer aux différentes heures du jour depuis complies jusqu'aux complies du lendemain. Ce qui n'est pas de pratique journalière sera ajouté à l'occasion (1). L'auteur a circonscrit exactement son terrain. Il ne se perdra pas dans les faits isolés et les questions de détail. Il désire tracer brièvement et clairement la tâche journalière du moine. Nous devons donc nous attendre à ce que l'auteur décrive la vie du moine, au chœur pendant l'office, au dortoir, au chapitre, au réfectoire et mentionne les obligations du moine à tel ou tel moment, en telle ou telle occasion.

Le codex n° 111 de l'abbaye de Ste-Scholastique est sur parchemin. Il contient la règle de S. Benoît, moins les chapitres 1-27; les « Consuetudines » occupent les fol. 41-63. On lit à la page 41 : « Incipiunt Ceremonie regularis observancie ordinis S. Patris nostri Benedicti ex ipsius regule sumpte secundum quod in sacris locis Specu et monasterio Sublacensi practicantur ». Suivent des prescriptions des prieurs et des moines de Subiaco relatives à l'office (fol. 65 ss.) ; ensuite les « ordinationes » déjà signalées de l'abbé Thomas de Celano (fol. 67 ss.). L'écriture nous révèle la fin du XIIIe ou le commencement du XIVe siècle; la date précise n'est pas donnée. Abstraction faite d'une donnée du chapitre XVII, « de capitulo in die Sabbati » le manuscrit ne fournit aucun renseignement sur l'époque de sa rédaction. Dans ce chap. XVII on indique comment on doit annoncer les offices d'hebdomadier, de diacre, sous-diacre, chantre, cuisinier, lecteur de table, dont les titulaires changent toutes les semaines dans les monastères. Comme « Coquus » il indique un F. Jean de Morano. Or la *Cronaca* nous rapporte que l'abbé intrus Sagace a transmis, pour services rendus, à un de ses familiers, Cola de Morano, tous les biens qu'avait pos-

1. « Haec autem formula a completorio in completorium noctis atque diei tempora quoad ea que, singulis horis agenda sunt et qualiter agenda sunt succincte percurrit et quaedam alia, que secundum distinctionem temporum describi nequeunt, cum non diebus cunctis et horis occurrant, prout tempus patitur subjungendo ». Voilà le passage du prologue commun à tous les manuscrits. Cf. Schramb, *Chronic. Mellic.*, p. 320.

Digitized by Google

sédés jadis Johannes Benedictus de Morano, biens qui devinrent la propriété du monastère par la mort du susdit Jean de Morano (1). Personne n'hésitera à identifier ce Jean Benoît de Morano avec notre « Coquus ». Fr. Johannes de Morano était encore « frater » quand le manuscrit fut écrit (2), et s'il est mort vers 1414, il peut avoir atteint l'âge de 40 à 60 ans. Si nous constatons maintenant que personne selon les « Ceremonie » n'était reçu à Subiaco avant l'âge de 18 ans accomplis et qu'il a pu avoir 20 à 25 ans quand il fut chargé de la fonction de cuisinier, on peut placer la transcription du manuscrit vers 1380, ce qui peut être aussi l'époque de la rédaction des « Ceremonie ».

Je fais remarquer comme note caractéristique de ces « consuetudines » qu'elles forment un tout. Un partage en plusieurs divisions ou chapitres bien définis et clairement séparés, qu'on pourrait intituler 1er, 2me ou 3me livre, ne se rencontre pas, à moins qu'on ne veuille regarder les derniers chapitres qui traitent des officiers permanents du monastère comme une division spéciale. Une copie semblable au Cod. Subl. 111 se trouve à la bibliothèque royale et publique de Munich ; nous la donnons avec le sigle S. C'est le clm. 4927 (3). Il est daté. On trouve fol. 1v-262v l' « Exposicio Cardinalis de Turrecremata (4) in regulam S. Benedicti ». Une note à la fin dit : « Scripta et completa anno Dom. 1453. Fol. 263 est vide ; fol. 264v-286v se trouvent nos « Ceremonie ». Celles-ci ont été terminées, comme l'indique la note finale, en 1483.

Le manuscrit des « Ceremonie » conservé à S. Pierre de Pérouse (Cod. lat. sign. nº 9. Sigle P) n'a non plus que deux parties. En ce qui concerne les titres des chapitres et la division de la matière, il est apparenté à S. Des différences importantes de texte font pourtant voir une rédaction autre que celle de S. L'écriture place le codex vers le XIIIe ou XIVe siècle. Si S fait l'impression que l'auteur avait en vue une communauté déterminée, P exclut cette idée (5). En tous

1. *Cronaca Sub.*, p. 479 « Rursus sub die decima secunda Sepris ejusdem anni (1414) legitur dominum Sagacem abbatem omnia bona stabilia, quae fuerunt quondam Joannis Benedicti de Morano, per mortem ejus devoluta ad curiam sublacensem propria auctoritate et inconsulto conventu donasse suo familiari cuidam Colae de Morano propter obsequia sibi exhibita. »

2. Les moines plus anciens ont le titre de « nonnus ».

3. Clm. 4727. Ce codex vient, d'après le titre, de Benedictbeuren ; c'est un cod. chart 90, 5 x 20, 5 centimètres.

4. Turrecremata fut le premier abbé commendateur de Subiaco de 1455-67 (*Cronaca Sub.* p. 505 et ss.).

5. S parle toujours du Supérieur du monastère comme d'un abbé. P évite ce terme et remplace ordinairement ce titre par celui de praesidens ou prior. Au Sacro Speco il y avait un prieur indépendant, et le mot presidens (chori) lui convient aussi bien qu'à l'abbé.

Digitized by Google

cas, P provient de Subiaco, soit du Sacro Speco, soit de Ste-Scholastique. Tout doute doit disparaître quand on voit à la fin du manuscrit que les fêtes des Sts Audax et Anatholia doivent être célébrées plus solennellement que les autres fêtes. Les reliques de ces saints étaient renfermées dans le maître-autel de Ste Scholastique et du Sacro Speco (1). En outre on trouve parmi ces fêtes la « dedicatio monasterii ». Or, comme toutes les fêtes sont indiquées dans leur ordre chronologique et que la « dedicatio monasterii » se trouve entre les fêtes de la « dedicatio ecclesiarum S. Petri et Pauli apostolorum » (18 nov.) et la « Conceptio beate Marie Virginis » (8 déc.), la « dedicatio monasterii » ne peut tomber qu'entre le 18 novembre et le 8 décembre. Or l'église et le monastère de Ste-Scholastique de Subiaco furent consacrés solennellement par le pape Benoît VII le 4 décembre 981 (2). Il résulte de là avec une certitude suffisante que P fut composé pour l'abbaye de Subiaco. La notice finale, ajoutée au dernier chapitre : « De officiis extra monasterium » semble particulièrement capable de jeter quelque lumière sur l'époque de la confection du manuscrit P. Elle commence ainsi: « Notandum quod divinum officium quoad substanciam servetur eodem modo quo actenus (!) laudabiliter conservatum est, verumtamen in solemnioribus festivitatibus solemnius officiandum est quam in minus solemnibus. Quapropter in festis cantatur totum officium ». Ensuite on signale les fêtes particulières depuis la Vigile de Noël jusqu'au « dies Conceptionis Mariae ». Parmi elles nous rencontrons la fête « Corporis Christi ». On sait que celle-ci fut prescrite pour toute l'Église par Urbain IV en 1264, mais ne fut reçue universellement que sous Clément V (1311) et sous Jean XXII, qui lui succéda en 1316 (3). Ceci nous mène au commencement du XIVe siècle. Comme il a déjà été dit, le Sacro Speco fut aménagé et doté pour recevoir douze moines par l'abbé Barthélemy II (1318-1343). Or le manuscrit P prescrit au chapitre 40 « De priore claustrali » : « Priores eliguntur secundum privilegium papale et confirmantur ab abbate vel ejus vicario. *Cellerarii* vero *confirmantur* a *suis singillatim prioribus*, praeter quorum voluntatem nihil habent facere aut dimittere. » Si nous voulons faire concorder ces rensei-

1. *Acta S. Julii* II, 671 ; Chevalier, *Répertoire*, 111.
2. Mabillon, *Annal. O. S. B.* IV, 6 Non omittenda hic dedicatio S. Scholasticae monasterii Sublacensis facta ab ipso S. Pontifice Benedicto VII qui... in ejus ecclesiae altari corpus S. Audacis martyris, collocavit. Haec dedicatio facta est hoc anno (981) die IV mensis Decembris. Pour le Sacro Speco il n'y eut pas de consécration. Cf. *Cronaca Sub.*, p. 297 ; elle tomberait aussi en août ou en juillet.
3. Nilles, *Kalendarium*, II. 464-67.

Digitized by Google

gnements, il est impossible de regarder P comme antérieur à Barthélemy II. Le passage qu'on vient de citer nous permet de circonscrire encore l'époque à laquelle P peut avoir été écrit. La *Cronaca Sublacense* rapporte que l'abbé Barthélemy II en l'année 1338, avait assigné des propriétés propres à l'entretien du prieur Jean de Pérouse et aux moines du Sacro Speco (1). Il y eut donc une séparation de biens entre Ste-Scholastique et le Sacro Speco. C'est pourquoi les celleriers étaient confirmés par leur propre prieur. En l'année 1379, on dit : « Prima unio inter conventum Ste-Scholasticae et Sacri Specus (2). » De sorte que maintenant les biens sont communs et le droit concédé aux prieurs de confirmer leurs celleriers propres a peu d'importance pratique. Ainsi l'année 1379 se présente comme terminus ad quem. Notre argumentation se base encore sur ce fait que S, dans le chapitre 40, n'a plus ce passage. Voilà donc un nouvel argument qui établit que S ne remonte pas au delà de 1379. En quelle année peut-on donc placer la composition de P ? Nous avons déjà appelé l'attention sur la notice finale qui dans P termine le dernier chapitre : « De officiis extra monasterum ». Elle fait l'impression d'avoir été ajoutée au dernier chapitre à la suite d'une visite : « Notandum quod divinum officium quoad substanciam servetur eo modo quo actenus laudabiliter conservatum est verumtamen, etc... » Quelles sont les visites qui se placent entre 1318 et 1379 ? Nous trouvons qu'en l'année 1358 l'évêque André de Todi, administrateur et visiteur, réforma l'abbaye et le Sacro Speco (3). On trouve cités les statuts laissés par le visiteur, mais il n'est pas dit un mot des Consuetudines (4). Une autre visite eut lieu sous l'excellent abbé Barthélemy III (1361-1369) (5). En 1364 il introduisit des moines allemands à Subiaco (6). N'était-ce pas là le moment opportun pour donner à ces moines les statuts qui

1. *Cronaca Sublacence*, p. 368.
2. *Ibid.*, p. 647, ad a. 1379.
3. *Ibid.*, p. 383-94.
4. *Ibid.*, p. 386.
5. *Ibid.*, p. 396.
6. *Ibid.*, p. 397. « Ideoque (Bartholomaeus) juxta Sancsimi legislatoris nostri Benedicti ordinationem atque decretum Summi Pontificis monachos discolos et incorrigibiles expulit de conventu, et licet permultas tribulationes et molestias passus sit... tamen... ad tantam regularis disciplinae observantiam reduxit, ut eam per omnia juxta pristinum sacrae religionis vigorem restauraverit. Eaque de causa honestos viros litteratos *transalpinos* de quibus innuit quoddam diploma Gregorii XI, Deum timentes, ex diversis congregatos regionibus Sublacum conduxit, atque ex eo tempore constat nationis Germanicae monachos introductos fuisse, qui deinceps ambo monasteria laudabiliter gubernarunt ». On doit déplorer que l'éditeur moderne du *Cronaca* n'ait pas davantage illustré son travail de notes sur la critique du texte, en donnant ici, p. ex. le diplôme de Grégoire XI. Il est certain que les archives de Subiaco offraient d'abondants matériaux. Il y a aussi des erreurs dans la « *Cronaca* » C est pourquoi on ne peut souvent en faire usage qu'avec grande précaution et réserve.

Digitized by Google

devaient dorénavant régler leur vie ? Si l'on place la rédaction de S entre 1380 et 1390, et si l'on tient compte que clm. 4927 fut écrit en 1483, nous devons admettre incontestablement qu'au XIV siècle, S était la règle qui régissait les moines de Ste Scholastique. Dans ce cas, P doit précéder S et nous arrivons aux limites fixées plus haut.

A ce groupe, qui a pour représentants S. et P.,s'ajoute un second groupe que nous désignerons sous le sigle V. Le contenu de V est le même que celui de S. et de P. Cependant l'arrangement et le groupement des matériaux en grande partie, et presque généralement les titres des chapitres sont différents. La caractéristique de ce groupe — qui a encore un proche parent dans la catégorie des manuscrits sigle A, dont nous parlerons plus bas — est la tendance à la triple division. Si nous comparons V (A) avec S et P ; nous remarquons qu'ils marchent d'accord jusqu'au chapitre XVII, mais à partir de là (1), ils se séparent. S et P profitent de l'occasion pour joindre au service des officiers de semaine les devoirs de chacun d'eux, indiquent la liturgie de la messe, la sonnerie de l'office, l'ordre des fêtes, etc... V (A), au contraire, s'en tient strictement au sujet proposé ; *généralement* l'occupation des moines. Dans V (A) nous avons encore une remarque sur la bénédiction des cuisiniers de semaine et des serviteurs de table. Il ajoute ensuite le chapitre qui traite de la coulpe qui a lieu le Dimanche et concerne les officiers de la semaine précédente et continue à décrire la tâche journalière du moine depuis Prime jusqu'à la collation du soir.

Cette description étant finie par le chapitre XXXIV « Quomodo fiat collatio quando non coenatur », nous rencontrons la remarque : « Dicto superius de ceremoniis regularem observantiam generaliter prout ex regula ubicumque sumpte sunt concernentibus, nunc specialiter videnda sunt ceremonie ad divinum officium tantummodo pertinentes secundum morem et consuetudinum monasterii Sublacensis et Sacri Specus,et primo: De pulsu ad divinum officium quod quidem officium a primis vesperis inchoandum est. » Dans cette partie on traite à fond de la liturgie de la messe, du rang des fêtes, des prescriptions sur la sonnerie de la messe et des heures, etc.

De même que dans le Prologue, il était question : « de Completorio in completorium », ici on compte les 1res vêpres comme point de départ, et on va jusqu'aux secondes vêpres. Il me semble qu'il y a

1. S — tabula. De Capitulo die Sabbati et V. De Capitulo die Sabbati

Digitized by Google

un rapport entre ce « de completorio in completorium » et la façon de traiter le sujet en allant des premières aux secondes vêpres. La 3me partie se rattache à celle-là par ces mots : « Explicit ordo et processus missae. Sequitur jam de officialibus continuis et primo: de abbate » : S n'a en plus de cette partie que le chapitre : « De conversis et oblatis ». A part ce détail V (A) coïncide de nouveau avec S et P quant au contenu. La question qui se présente tout d'abord est celle-ci : D'où vient cette différence entre V (A) et S. P.? ou, en d'autres termes : Quelle est la rédaction la plus proche de la source? Les mots de la fin du chapitre XVII: « De capitulo, die sabatti », pourraient nous fournir quelques éclaircissements. Les voici : « Prefati autem fratres (officiales, les officiers de la semaine au monastère) per totam sequentem ebdomadam faciant sua officia, spirituales prout ex rubricis ceremoniarum patet, temporales autem quemadmodum descriptum est in regula». S. Benoît, dans sa règle (1), indique les devoirs du cuisinier de semaine et des serviteurs de table mais pas les cérémonies de la sainte messe, du chœur, etc. Cette conclusion, surtout les mots « spirituales prout ex rubricis ceremoniarum patet, temporales autem quemadmodum descriptum est in regula » font reconnaître sans difficulté que l'auteur de ce chapitre XVII n'avait pas l'intention de rapporter les obligations des « officiales spirituales ». Pour ceux-ci il y avait des « rubrice ceremoniarum » qui réglaient leur conduite.

Nous arrivons donc nécessairement à cette conclusion, que la seconde partie de V (A) et la partie correspondante dans S et P sont une interpolation postérieure, et par conséquent S P et V et A proviennent d'un modèle commun, que nous pouvons appeler le texte original des « Consuetudines » ou « Ceremonie » du Sacro Speco et de Ste-Scholastique. Laissant maintenant de côté la question: Quel est ce texte original, cherchons d'abord à quelle époque V ou A a été rédigée.

Pour V il y a deux documents. L'un est le Cod. lat. Mell. 718 (2), l'autre, le Cod. lat. 53 f. 6 (ancienne signature 54. d. 12 et 456, de même que D 25) de l'abbaye des Écossais à Vienne (3).

---

1. Reg. S. Benedicti, 35-38.

2. Cod. Lat. Mellic 718 (part. perg. chart 21,1 x 15, 2 cm., continet 1° ceremonie regularis observatiœ O. S. B. pag. 1-73. 2° (Thomae de Hibernia) Dispositio Terre sancte, pag. 73-95, 3° Oderici (Forojuliensis, qui obiit 1331.) Dispositio Terre Medorum et Persarum, pg. 97-125. — Ces deux derniers ouvrages ont été certainement reliés plus tard avec les cérémonies. — Il sont déjà été écrits au XIVe siècle.

3. Cod. lat. 53 f. 6 est décrit dans Hübl, *Die Handschriften des Schottenstiftes in Wien*, Wien, 1898.

Digitized by Google

Le Codex lat. 53, f. 6 des Écossais n'offre extérieurement aucun signe qui permette de fixer l'époque de sa rédaction ou de sa transcription. Il contient le Speculum monachorum de l'abbé Bernard I du Mont-Cassin (1), puis nos « Ceremoniae » d'après la version de V. Elles concordent, quant au contenu et au texte, complètement avec le Cod. lat. Mellic. 718 ; il semble même, comme nous allons le voir, n'être qu'une copie de celui-ci. D'après l'écriture il est du XVe siècle.

Le Cod. lat. Mellic, 718. donne aussi, à la fin des « Ceremonie », la formule de profession et les cérémonies accomplies lors de l'émission des vœux. Le passage important pour nous est le suivant : « Novicii facturi professionem stent ante altare maius coram omnibus, ibique genuflexi in gradu altaris legant singuli peticiones suas secundum intentionem regule beati Benedicti sub hac forma: Ego fr. Urbanus olim canonicus de Herzowurga(2), ad honorem omnipotentis Dei etc. promitto (suit la formule ordinaire des vœux) in præsencia Reverendi in Christo patris ac domini, dmi Nicolai Abbatis monasterii Medelicensis, etc., anno ab incarnacione Domini MCCCCXVIIII in die Nativitatis gloriosae virginis Mariae. » Comme l'écriture des « Ceremonie » et celle des prescriptions concernant les vœux sont identiques, le Codex n'a pas été achevé avant le 8 septembre 1419; il n'est pas même impossible que l'écrivain du Codex et celui qui se nomme dans la formule de Profession f. Urbanus, olim canonicus de Herzowurga, soit la même personne. Pendant l'année du noviciat, les novices devaient se familiariser avec les usages monastiques ; comme on ne pouvait leur mettre en mains des exemplaires imprimés, les novices du chœur auront donc copié les « Ceremonie » pour leur usage. Si cette supposition est juste, notre Codex fut écrit entre le 8 septembre 1418 et le 8 septembre 1419.

Un autre motif que nous tirons du chap. XVII « De Capitulo die Sabbati » nous indique les premières années de l'abbé Nicolas de Matzen comme l'époque de la rédaction ou de la confection de notre manuscrit. Il donne comme officiers de semaine : hebdomadier, F^r Gotschalcus ; diacre, F^r S. ; sous-diacre, F^r G. ; acolythe, F^r N. ; 2^d acolythe, F^r P. ; premier chantre, F^r G. ; lecteur de table, F^r Gotschalc ; serviteur de table, F^r Onufrius ; cuisinier, F^r Petrus.

1. Édité de nouveau par Hilaire Walter, O. S. B. Herder, Fribourg, 1901.

2. On ne rencontre ni dans Kropf, *Bibl. Mellic.*, ni dans Schramb, *Cron. Mellic.*, ni dans Keiblinger, *Gesch. d. Stiftes Melk*, un profès de ce nom, dont notre Codex établit d'une façon certaine la profession et la consécration parmi les moines de Melk.

Digitized by Google

Schramb [1], aussi bien que les Annales de Melk [2], renseignent un frère Gotschalcus. Schramb nomme un Gotschalcus de Landfridstetten « ex-prior conventus hujus monasterii Mellicencis », comme un des moines qui adoptèrent la nouvelle réforme. Les Annales de Melk rapportent que le 8 nov. 1420 Nicolas de Matzen a ouvert la grande relique de la vraie croix, et que les témoins constatant que le reliquaire renfermait réellement la particule, étaient le prieur Petrus, les moines Christianus, Mathias, Gotschalcus, Nicolas Wiener, Petrus et Jodocus, profès du monastère de Melk. Dans la liste des moines que donne Schramb, se présentent deux moines du nom de Pierre, Pierre de Rosenheim et Pierre de Klosterneuburg, un du nom de Georges, Georges Zinzendorf, un du nom d'Étienne, un Nicolas. Il n'y a que le nom de Onufrius qu'on ne peut identifier. C'étaient là tous moines qui acceptèrent en 1418 la réforme avec Nicolas de Matzen.

Nous devons examiner de plus près les questions suivantes : quel fut l'auteur de ces Consuetudines ? quand furent-elles rédigées ? Ici presque tout nous fait défaut. Les manuscrits de ces cérémonies, à ma connaissance, ne se trouvent qu'en Allemagne, à Melk, Altenbourg, Vienne et Munich. S'il faut en conclure qu'elles ne furent composées qu'en Allemagne, il faut admettre que c'est Nicolas de Matzen et ses compagnons de Subiaco qui en sont les auteurs et qu'elles ont été composées vers 1418. Mais il n'est pas impossible que le prieur Nicolas ait apporté d'Italie des « Ceremoniae » écrites ; c'est même ce qui est le plus vraisemblable. Nous reviendrons sur cette question quand nous étudierons le manuscrit d'Altenbourg (cod. lat. VII 189, Altenburg).

Avant d'entamer l'étude du groupe de manuscrits, — qui portent, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, le sigle A, — nous devons examiner de plus près un manuscrit qu'on doit placer entre V et A, parce qu'il forme une transition entre V et A. C'est le codex lat. Altenburg VII 189 [3]. Ce manuscrit sur parchemin excite tout d'abord l'attention par sa belle calligraphie. Les « Ceremonie regularis observanciae » vont du fol. 1 à 33. Chaque page compte 27 lignes. Les initiales des chapitres sont peintes en vert,

1. Schramb, *Chron. Mell.*, p. 350.
2. *Mon. Germ.*, SS. IX, 417.
3. Cod. lat. Altenburg. sign. VII, nº 189. Manuscrit sur parchemin XV siècle 25 × 17 ctm., il contient outre les « ceremonie, fol. 1-33 » encore les usages pratiqués à l'occasion de la profession fol. 33v-34v. Du fol. 35v-39v une main a postérieurement ajouté des explications de ces cérémonies avec les oraisons dites lors de l'imposition de la coule et une exhortation « ad noviter professos ».

Digitized by Google

bleu, et rouge. L'écriture est soignée et exacte. On voit que le copiste a travaillé avec zèle et amour. Le texte concorde avec V quant au contenu, mais dans les deux marges se trouvent beaucoup d'annotations et d'explications qui manquent dans le cod. Mell. 718. Celles-ci sont des additions postérieures, l'écriture différente en partie le révèle. Ces annotations et ces explications, nous les trouvons insérées dans le texte courant des manuscrits qui appartiennent au groupe A. Ce détail montre l'importance de notre manuscrit pour la discussion du texte. Voyons d'où vient le codex. La remarque ajoutée au texte du chapitre XIX fournirait une réponse certaine : de Melk. Voici cette remarque au chapitre : « De servitoribus, primo de coco. » « Notandum quod coci officium hic in monasterio Mellicensi ex rationabili causa ad tempus congruum huic officio mutatum est, » etc... Le *hic in monasterio Mellicensi* montre d'une façon absolument certaine que le manuscrit a été en usage à Melk, et même nous ne devrions pas craindre d'affirmer qu'il a été regardé à Melk comme « Original ». Plus d'un profès de Melk devint abbé du monastère voisin d'Altenbourg, et l'un d'entre eux peut avoir apporté le codex pour le copier dans son nouveau monastère. Le codex ne sera plus retourné dans l'abbaye-mère. Une autre question se présente : quand le manuscrit a-t-il été composé ? Il n'est pas difficile d'établir un terminus a quo, par la formule de profession qui se trouve à la fin des « Ceremonie ». Un certain Johannes Conradi de Ladendorf, de Austria, témoigne par elle que le 3 août 1407 à la fête « Inventio corporis S. Stephani protomartyris » il a fait profession à Subiaco entre les mains de Thomas de Celano, abbé (1). Parmi les allemands qui suivirent Nicolas de Matzen dans sa patrie et spécialement à Melk nous trouvons un Nicolas Conradi (2). Ni Schramb (3), ni Keiblinger (4) ne mentionnent ce Johannes Conradi dans leurs listes de profes. Mais nous ne trouvons pas non plus Nicolas Conradi mentionné dans les lettres du pape. Nous avons déjà appris plus haut à connaître un

1. Voici cette formule de profession : « Ego frater Johannes Conradi (ce mot *Conradi* a été ajouté plus tard avec une encre plus pâle) de Ladendorf de Austria ad honorem omnipotentis Dei... tenore presentium promitto stabilitatem... ad nomen sanctorum Anatholiae virginis et Audacis martyrum... in praesentia Reverendi in X° patris ac domini, domini Thome de Celano abbatis hujus m. (huius a été ajouté plus tard) monasterii Sublacensis. — In cuius rei testimonium presentem cedulam manu propria scripsi in hoc venerabili loco Specu de prope Sublacum anno ab incarnatione Domini millesimo CCCCVII° tercia die Augusti quae fuit dies inventionis corporis beati Stephani prothomartyris. » Ladendorf est situé dans la basse Autriche près de Mistelbach.

2. Keiblinger, I, 486².

3. *Chronic.*, p. 356.

4. Keiblinger, I, 488.

Digitized by Google

profès de Melk qui prononça ses vœux en 1419 « in die nativitatis Marie (1) », comme aussi son compagnon de profession, Johannes de Spira, qui fit profession le même jour et la même année (2). Ni l'un ni l'autre ne sont cités par Schramb dans la liste des profès de 1419. Nous ne pouvons donc regarder les catalogues de profès comme complets ; peut-être pouvons-nous identifier le Johannes Conradi avec Nicolas Conradi. Si cela était permis, le lieu de la rédaction de V ne serait donc non plus l'Allemagne, mais Subiaco. Ce qui corroborerait cette opinion, c'est qu'à la fin de tous les manuscrits V on trouve : « Explicit breviarium Ceremoniarum vite regularis « secundum regulam S. Benedicti quemadmodum practicatur in « sacro Specu collectum. Amen ».

Nous pourrions encore mieux déterminer la date de copie de notre codex, s'il était permis d'identifier les hebdomadiers cités dans le chapitre XVII « De Capitulo die Sabbati » avec des moines de Melk de cette époque. Dans le chapitre on dit : « Ebdomadarius, fr. N., Dyaconus fr. M., Subdiaconus fr. P., Acolitus primus fr. Caspar, acolitus secundus fr. P., Cantor primus fr. N., Cantor secundus, fr. A., Lector fr. Mathias, Servitor ad mensam fr. Onufrius, Cocus, fr. Petrus, Lectio prima fr. A., Candelarius (3) fr. W. ». Pour chaque jour de la semaine les « Patres » suivants sont désignés pour la missa de Beata : pour le dimanche fr. N. ; pour le lundi fr. A. ; pour le mardi fr. S. ; pour le mercredi fr. C. ; pour le jeudi fr. Mauritius ; pour le vendredi et pour le samedi, fr. Andreas. Le Cod. Mell. lat. 650 (L. 80), qui appartient au groupe A désigne comme semainier dans le même chapitre : « Ebdomadarius fr. N. ; Dyaconus, fr. N. ; Subdiaconus fr. Petrus. Acolitus primus : fr. Caspar. Acolitus secundus fr. N. ; Cantor primus fr. N. ; Cantor secundus fr. Andreas. Lector fr. *Mathias*. Servitor ad mensam : fr. Onufrius. Cocus, fr. Petrus. Lectio prima fr. Andreas... (4), Candelarius, fr. Volfgangus ». Pour la messe de Beata on désigne : Dominico die fr. N. ; Feria 2ª fr. N. ; Feria 3ª fr. Sebastianus ; Feria 4ª fr. Caspar ; Feria 5ª fr. Mauricius ; Feria 6ª fr. Benedictus ; Sabbato fr. Andreas.

---

1. Cf. plus haut, p. 192.
2. Kropf, *Bibl.* p. 251.
3. Candelarius : fr. W a été ajouté plus tard au bord, par contre l'écrivain du codex Mell. 650 l'a mis dans le texte. En l'année 1429 un Wolfgang Frischmann de Emersdorff avec 3 autres fit profession. Il est entré au monastère comme *Scholaris* et a continué ses études. (Communication de l'archiviste E. Katschthaler à Melk).
4. Un frère André de Mellico fait profession en 1436. Il a été formé aux humanités avec cinq compagnons de l'abbaye de Melk par un Baccalaureus laïque qui plus tard entra lui-même à Melk. C'était Jean Schlittpacher (Kropf, *Bibl.* p. 373 et p. 242). Les jeunes moines étaient chargés de lire au chœur les premières leçons de Matines comme aussi de faire les services inférieurs de l'office liturgique.

Digitized by Google

Pour continuer la comparaison, prenons la liste des semainiers du Cod. Mell. 718 (V). C'est : « Ebdomarius fr. Gotschalcus. Dyaconus fr. S. Subdiaconus fr. G. Acolitus fr. N. Acolitus secundus fr. P. Cantor primus fr. G. Cantor secundus fr. N. Lector fr. Gotsch. Servitor ad mensam fr. *Onufrius*. Cocus fr. *Petrus*. Les semainiers pour la messe journalière «de Beata» sont malheureusement omis. Mais dans le manuscrit il y a place pour les mettre. Comparons les noms des officiers entre eux. Nous trouvons partout comme serviteur de table fr. Onufrius, comme Cocus fr. Petrus. A la place du serviteur de table Gotschalc, indiqué par le Codex Mell. 718 (V), nous rencontrons dans le Cod. Altenbourg, n° 189 et le Cod. Mell. fr. Mathias. Peut-on admettre comme probable que chaque copiste a mis des titulaires plus jeunes à la place des capitulaires morts ou hors de service à cause de leur âge ou d'autres motifs ? En 1436 nous trouvons un fr. Mathias qui va à Salzbourg avec Wolfgang de Steyer (1). Un fr. Mathias de Prussia, accompagne Nicolas de Matzen, lors de la réforme (2). Dans les trois manuscrits nous rencontrons le même serviteur de table et le même cuisinier. Si le Cod. Mell. 718 (V) fut écrit en 1418-1419 et le Code Mell. 650 (A) vers 1452 (3), le manuscrit d'Altenbourg doit être placé vers 1425-1435. La belle calligraphie de ce MS. est un nouvel argument. Keiblinger raconte de l'abbé Straubinger (1426-1433) qu'il entretenait à ses frais un calligraphe qu'il employait à copier d'ouvrages utiles. Il s'appelait Laurent. Celui-ci (4) en forma d'autres à la calligraphie (5). Existait-il un ouvrage plus utile pour la Réforme que les « Ceremonie, » ? Nous avons un autre point de repère pour le manuscrit d'Altenbourg 189 : l'époque à laquelle ont été écrits les manuscrits du groupe A. La bibliothèque impériale de Vienne conserve trois manuscrits de ce groupe qui appartenaient jadis au monastère de St-Pierre de Salzbourg. Ce sont les Codex Pal. lat. 3815, 3827 et 4970 (6). Comme nous l'avons déjà dit, le Codex Altenbourg, a cette remarque au chapitre XVIII : « Notandum quod coci officium hic in monasterio Mellicensi, etc. » Dans les trois manuscrits Palat. Vindob, on dit à la place de « Mellicensi » « S^ti^ Petri in Saltczburg. » L'abbaye de St-Pierre à Salzbourg

1. Keiblinger, I, 528 ; Kropf, 235.
2. Schramb, *Chron.*, 356. Cf. plus haut, p. 193.
3. Dans le *Cod. Mell.*, 650, se trouve, f° 83v ; la « copia carte date in visitatione generali anno Dñi MCCCCLII. »
4. Keiblinger, I, 519. Cf. Kropf, *Bibl.*, p. 261.
5. Keiblinger, *ibidem*.
6. *Catalog. Cod. manuscript. Bibl. Palat. Vindob.*, contient la description de ce manuscrit.

Digitized by Google

fut réformée en 1431 (1). Il résulte de là que A était déjà rédigé en 1431. Le Cod. chart. Lamb. 246, fournit aussi un nouvel argument en faveur de notre manière de voir. Il appartient au groupe A. Lambach fut réformé par Melk sous l'abbé Jean (1422-1436). Les deux capitulaires de Melk, Jean de Souabe et Jean de Spire y introduisirent la Réforme en 1429. Un feuillet de garde du codex de Lambach contient les dates de la Septuagésime de 1428-1462. Donc les notes de V dans le Cod. Altenburg. devaient donc déjà exister en 1428 (2).

Ces explications peuvent nous dispenser d'un examen plus approfondi des manuscrits de la classe A. A procède, comme nous le montre le Cod. Altenburg. 189, de V et des explications et prescriptions ajoutées à V au cours des années, très probablement sous Léonard Straubinger, successeur de Nicolas de Matzen dans la dignité abbatiale à Melk. Ces explications ont été insérées par les copistes dans le texte même et A était composé. Il est regrettable que nous manquions complètement de données sur l'opportunité de nos cérémonies, sur les changements qu'on trouva bon d'y faire, sur les additions et applications qu'on réclamait. Il est clair, que les usages nés en pays étrangers ne pouvaient être acceptés tels quels dans les abbayes et les monastères allemands (3). Il est vrai que les abbayes allemandes avaient quelques siècles de moins, que les deux monastères principaux de l'ordre bénédictin en Italie. Cependant chez elles aussi s'étaient formées depuis les temps de Boniface et de Sturmi, des traditions fixes. On ne doit pas non plus oublier que la réforme du bienheureux Guillaume de Hirsau et les usages de Cluny répandus par S. Blaise, passaient encore dans beaucoup de monastères en principe comme bases de la vie monastique. Si Nicolas de Matzen a commis une faute lors de l'introduction de sa réforme en Allemagne, c'est qu'il n'a pas su suffisamment adapter les usages de Subiaco aux usages particuliers de l'Allemagne. Ce défaut devait se faire sentir ; il fut la cause principale qui

1. Keiblinger, I, 510-528. D'après une communication gracieuse du Rme Prélat, Dr Willibald Hauthaler, la bibliothèque contient encore un manuscrit : Cod. S. Petri, Cist. X, 1. (Ms. Leopoldi Brenn ✠ 1594), qui appartient à la classe M dont nous traiterons plus loin.

2. Le Cod. Cart. Lamb. 246 est, comme la formule de profession le prouve, p. 180, une copie du *Cod. lat.* Altenburg. 189.

Parmi les « hospites » qui vinrent à Melk pour voir la réforme par eux-mêmes on trouve cités, a°. 1419. André de Wellenburg ex monasterio S. Lamberti. 1422, André de Wermensteiner de Frisingue (St-Etienne), ceux-ci aussi peuvent être naturellement mis en cause. Cette communication je la dois au P. Dr E. Katschthaler, archiviste de l'abbaye de Melk.

Communication gracieuse du P. Pie Schmieder, O. S. B. de Lambach. Cf. Keiblinger, I, 509, Schramb, *Chron.*, 359 ; Kropf, *Bibl.*, p. 263.

3. Cf. Keiblinger, I, 492, 507-513, 528, 532, 537, 543.

Digitized by Google

empêcha la création d'une seule congrégation bénédictine dans ce pays et empêcher la réforme de Melk de produire tous les fruits qu'elle aurait dû produire. A la bibliothèque royale et publique de Munich (1), on trouve une série de lettres, que des moines allemands échangèrent avec des confrères de Subiaco. Elles furent écrites pour avoir des éclaircissements sur les usages locaux : c'est certes là une preuve que les coutumes apportées par Nicolas de Matzen s'accordaient mal avec le caractère allemand. A Melk même des difficultés doivent s'être opposées à l'observance complète des coutumes de Subiaco, introduites par Nicolas de Matzen. Car, autrement, pourquoi les moines capitulaires de Melk auraient-ils présenté aux visiteurs apostoliques de 1451, des statuts locaux en les priant de les approuver ? Ces statuts ne rappellent que de loin les usages des monastères italiens (2).

Deux autres manuscrits apparentés avec V et A et qui en procèdent méritent un examen spécial. L'un est un extrait de V; l'autre est une retouche ou une adaptation de A.

Le premier groupe, extrait de V, est représenté par deux rédactions différentes. Une rédaction nous est conservée maintenant dans le Cod. Einsiedlen. n° 237 (3). J'ai trouvé l'autre dans deux manuscrits de Melk, Cod. Mell. 424 (H. 42) et Cod. Mell. 896 (P. 25). La première rédaction est désignée par le sigle E et l'autre par Є. E a été copié ou rédigé et transmis par un moine de Neresheim. Le manuscrit est daté. Nous lisons à la fin (fol. 27v) cette notice : « Explicit reformacio ordinis per me Gregorium de pravnova (4) diœcesis pataviensis anno domini MCCCCXXVI, finitur in 4a feria proxima ante festum S. Galli. Quando pulsabantur prime 5 Idus novembris. Qu'il fut moine à Néresheim est prouvé par cette indication : fol 19v « Incipiunt quedam ceremonie vite monastice, edite per fratrem Nicolaum de Austria priorem monasterii sancte Anne, monachum professum sacri loci Specus sancti benedicti. In anno MCCCCXIX sub dmo. Ulrico abbate hujus monasterii Nerenshem (5) hic inscripte temporibus Martini pape quinti et Sigis-

1. Clm., 18152-54, 18156-57.
2. Ces statuts sont donnés par Schramb, *Chron.*, 404-422. Cf. Keiblinger, I, 567.
3. Gab. Meier, O. S. B. *Catalog. Codd. Mss. Bibl. Einsiedeln*, I, 194.
4. Prawnowa est en Bavière. ar. bov. Werdenfels, petite ville du nom de Brunau qu'on rencontre en 1198 sous le nom de Prunowa. (De adv. Altoh. SS. XVII, 375-49) et comme Prawnowa *Annal. Ensdorf* (SS. X, 8, 2), cf. Oesterley, *Hist. Geogr. Wörterbuth* p. 86. On ne peut songer à un autre Brunau, cause de l'ajoute « diocesis Pataviensis ». Il nous a été impossible de trouver d'autres indications sur ce moine. Les recherches gracieuses faites par M. le conseiller d'archives Will à Ratisbonne dans les archives de Turn et Taxis demeurerent sans résultat.
5. C'est ainsi qu'il faut lire et non pas Merenshom.

Digitized by Google

mundi Romanorum. Ungarie, etc. Sur la valeur de ces ceremonie l'écrivain a laissé cette précieuse notice : « In nomine etc. Hic « inferius ponuntur quedam ceremonie vite monastice compen- « diose (!) ex regula beatissimi patris nostri Benedicti atque ex « regulari observantia, secundum quod in Sacro Specu ejusdem « sanctissimi patris hodie practicantur recollecte (!) ». C'est donc un extrait, un Compendium, une sorte de manuel qui renferme les choses indispensables, mais ce n'est pas l'ouvrage principal. Les titres des chapitres et le contenu se rapportent généralement à V. Є ressemble à E, quant à la disposition ; on indique brièvement ce qu'il a de plus essentiel dans les usages monastiques. Mais il y a cependant différence à noter : E est le travail original d'une tierce personne, et, semble-t-il, spécialement fait pour Néresheim ; tandis que Є devait servir à un but tout à fait général. C'est ainsi que s'expliquent suffisamment les différences de texte entre E et Є. E a en outre 3 chapitres de plus que Є, c.-à-d. « De disciplina seu percussione virgarum », « De fratribus in via dirigendis » et « De fratribus de via redeuntibus ». Ces trois chapitres on les cherche en vain dans V, A et Є. Ce sont précisément des restes des coutumes d'Hirsau à Neresheim, qui confirment l'importance pratique de ce Compendium E pour cette abbaye (1). Si nous pouvons établir que E a été écrit entre 1419-1426, il n'est pas possible de donner une date exacte pour Є. Un compendium des usages récemment introduits s'imposait comme une nécessité pratique. V, comme nous l'avons montré, existe déjà en 1418. Nous trouvons Є en compagnie de traités de la moitié du XVe siècle. On pourrait ainsi justifier l'opinion que Є aussi remonte à cette époque, soit c. 1430-1440 (2).

Le groupe A a subi aussi dans le cours du XVe siècle une autre transformation. Nous désignons par M tout le groupe de manuscrits qui nous présente A, développé et transformé. Les derniers

1. Cf. *Festschrift des deutschen Campo Santo*, p. 129 et Herrgott, *Vetus discipl. monast.*, p. 425.

2. Cod. Mellic. porte au fol. 157r la notice : « Autor sequentis operis est ven. Nicolaus de Mazen hujus monasterii Mellicensis abbas et primus reformator anno 1418. P. Bernardus Pez Mellic. Bibl. L'opus sequens est notre Compendium Є ». Il se trouve aux fol. 158a-173r. Sur quoi le savant bénédictin appuie son affirmation, nous ne le savons pas. Serait-ce une tradition locale ? Immédiatement après le Compendium suit un rapport des moines de Melk sur la réforme à Ettal d. d. 18 juin 1412 (cf. Keiblinger I, 529-535. Kropf, *Bibl.*, 235) ; ensuite une formule de profession d. d. 25 juillet 1449 (fol. 292r). Le Cod. Mellic 898 a « le Compendium fol. 1r f. 11v. Ce manuscrit contient principalement des écrits de Pierre de Rosenheim (cf. à son sujet Kropf, *Bibl.* 206-211). Malheureusement on ne peut fournir la preuve que notre manuscrit soit un original de Pierre de R. Fol. 154v commence un « Tractatus pro justificatione et Consistencia sacri concilii basileensis anno 1448 editus ». L'écriture est la même que celle du Compendium. — P. d. R + 1440. — Є pouvait être aussi un extrait de A, mais on ne peut le prouver. Cela n'a d'ailleurs aucune importance pratique pour la discussion des textes, car Є A V s'accordent généralement dans leurs variantes avec S. et P.

Digitized by Google

manuscrits de ce groupe appartiennent au XVI-XVIIe siècle, les premiers qui sont parvenus à ma connaissance, datent des années 1460 et 1470 (1). Comme le Cod. Mellic. 650 (A) contient la Carta visitationis de l'année 1452 (2), nous pouvons assigner à M l'année 1452-1460. En l'année 1460 il y eut à Melk une conférence au mois de février au sujet de l'introduction d'une observance commune dans tous les monastères visités en l'année 1450 (3). Les « Consuetudines » qui furent présentées comme fruit de la conférence, sont différentes de S.P.V. et A. Schramb a imprimé dans son *Chronicon* (4) des « Consuetudines » qu'il suppose être celles de Nicolas de Matzen. Il se trompe. Elles concordent, à part quelques petits écarts, avec celles qui furent proposées ici, et sont conservée par le Ms. clm. 18552 (5).

Ce qui est encore plus surprenant, c'est la concordance des « Consuetudines » données par Schramb avec les usages proposés à Salzbourg lors de la réunion des abbés en 1470 (6). Ils se trouvent dans Clm. 21101. Ces dix années ont donc été employées de nouveau à faire une autre rédaction des coutumes de Subiaco (7).

---

1. Ce sont Clm. 18552 (b) et Clm. 21202.

2. Cod. Mell. 650 fol. 83r.

3. Clm. 18552 (b) fol. 136r. Dans le prologus : « Quamvis beatissimi patris nostri Benedicti regula », etc. (Cf. Schramb, *Chron.* p. 320) se trouve enclavé ici après les mots : « brevissima formula vitae regularis ordinis : quemadmodum in illis monasteriis practicate sunt, in quibus regularis vite vigor ab antiquissimis temporibus noscitur perseverasse. In quibus denique monasteriis ipse legislator monastice vitae videlicet beatissimus pater noster Benedictus sua dignissima presentia aut regulariter vixisse aut ipsam regulam conscripsisse non dubitatur, ut videlicet sunt monasterium Sublacense et sacri loci Specus et monasterium Cassinense in quibus certum est, et potissime in sacro ejus Specu monasticam ac regularem vitam nunquam usque hodie deperisse velut eciam ex privilegio ejusdem monasterii per felicis recordationis Urbani pape quinti dato luculenter appareat, ut sicut idem sacer locus Specus sanctissimum patrem nostrum Benedictum... annis tribus, offerens ipse florem poenitentiae domino deo in suavitatis odorem, abscondit, ita eiusdem sanctissima patris meritis et precibus pie creditur prefatus sacer locus in monastica disciplina in finem perseverare ob multorum inde sumendo imitationis exemplum observancie prelibate ; haec autem formula...» Cette intercolation a clairement pour but de combattre la résistance que la nouvelle observance pouvait provoquer.

4. Schramb, *Chron.*, p. 320, 335.

5. Clm. 18552 (b), fol. 137r-167r. La première partie s'accorde pour l'essentiel avec Schramb, les 3 derniers chapitres manquent. De même la seconde partie. Dans le Clm. 18552 (b) il y a un chapitre en plus: « De Jube domne benedicere et de numero candelarum in missa et horis ». Chapitre VIII manque. Au chapitre « ordo et processus misse secundum romanam rubricam » on a collé un petit titre avec cette notice : « In alio libello Mellicensi habetur sic etc. ». La 3me partie concorde avec Schramb à part les points suivants : Après le chapitre IX « De infirmario monasterii » on a intercalé un chapitre : « De balneis et rasura fratrum ac flebothomia ». Après le chapitre XIV, « forma professionis » suivent : « Epilogus de officiis generaliter in monasterio peragendis et de officiis extra monasterium peragendis ».

6. Cf. Keiblinger, I, 638, Schramb, *Chron.*, 478-484, aussi Cod. Chart. Gotnicen. sign. n° 872.

7. Clm. 21101, Cart. 20.3 × 15.8 cm. fol. 1r « Iste liber est monasterii sanctorum Udalrici et Afre in Augusta. Ad usum patris Wilhelmi. » fol. 8r 110v se trouve le « Libellus Ceremoniarum monasterii Mellicensis ». Au commencement la notice donnée plus haut. Incipit etc. Le « libellus» concorde complètement avec Schramb. *Chron.*, p. 320 jusqu'au chapitre XX de la 3me partie inc. A ce chapitre s'ajoute un « Ordo Commendacionis animae ». Le dernier

Digitized by Google

On doit rattacher M. aux efforts faits pour unir les réformes de Melk, de Castel et de Bursfeld, et, quand cette entreprise avorta (1), on chercha à réunir en une Congrégation les monastères réformés par Melk. Mais ici encore nous devons regretter d'être sans renseignements certains sur les causes qui ont donné lieu à une refonte des anciennes coutumes de Subiaco.

Le dernier groupe de manuscrits qui nous font parvenir les « Ceremonie regularis observantiae secundum quod hodie in sacro monasterio suo Sublacensis et Specu practicantur », est formé de deux codices de la bibliothèquede S.Gall. Ce sont Cod. St-Gall 928 et 932 (2). Ces manuscrits attirent particulièrement notre attention parce qu'ils ne contiennent qu'une seule division. Toute la seconde partie : « De officiis continuis, de abbate primo, etc. » n'existe pas.

Peut-on considérer, malgré l'absence de cette seconde partie, ces manuscrits comme constituant des travaux complets et achevés? Prenons comme sigle pour ce groupe de manuscrits la lettre G et cherchons la solution de cette question. D'abord ne perdons pas de vue que l'auteur veut mettre entre les mains du moine un petit livre qui l'initiera à tout ce qu'il doit faire « de completorio in completorium ». Donc on n'exige rien qui sorte du cadre de cette occupation journalière. Or personne ne contestera que les devoirs de l'abbé, du prieur, du cellerier, etc., n'entrent pas dans ce cadre. L'auteur peut donc les exclure parfaitement puisqu'ils n'intéressent pas la généralité. Mais les manuscrits eux-mêmes nous font penser qu'ils nous sont parvenus dans leur forme originelle. Cod. St-Gall, 932, termine les « Ceremonie » par le chapitre : « Quomodo fiat

---

chapitre concorde de nouveau avec Schramb, mais il est un peu plus court. On a ajouté encore un chapitre : « De electione abbatis ». Au commencement du « libellus Ceremoniarum », il y a cette note : « Incipit libellus Ceremoniarum monasterii Mellicensi qui (!) ostensi (!) et prelecti (!) in congregatione patrum ordinis simul Congregatorum in Salzburge de omnibus dioceseos monasteriis sicut infra patebit. Et hoc sub anno Dmn. 1470 in die sancti Augustini episcopi et doctoris.

1. Cf. Keiblinger, I, 541, Pez, *Bibl. ascet.* VIII, 505 Martini de Senging Mellic. « Tuitiones reguli S. Benedicti. » A ceci se rattache notamment l'échange de lettres entre l'abbé Jean Welming de Melk (abbé Jean IV, reg. 1453-1474) et l'abbé Caspard Aindorfer de Tegernsee Pez. Op. cit., p. 581 ss. Sur l'abbé Caspar de Tegernsee voyez Lindner : *Familia S. Quirini in Tegernsee*, p. 19 et 62. Tegernsee, quoique réformé par Melk, a eu dans le principe des « Consuetudines » tout à fait particulières. Cela nous est montré dans Clm. 18552 (b) fol. 27v-120v. Fol. 27v « Incipit tabula seu registrum in librum ceremoniarum observanciae fratrum ordinis sancti Benedicti monasterii Tegernsee, fol. 29v. Incipiunt consuetudines et ceremoniae regulares, » etc. Celles-ci datent de l'année 1426 et se rattachent aux « Consuetudiues Sublacenses », mais révèlent encore des réminiscences de la Réforme d'Hirsau.

2. Les manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye de S. Gall cod. 928 et 932. L'observation que les deux manuscrits sont identiques avec Cod. Einsideln 237 est une erreur qui n'a pas pu produire qu'à cause du prologue qui est la même. Les deux manuscrits semblent être des travaux tout à fait indépendants. Nous comptons en donner la preuve plus bas. Les deux manuscrits ne révèlent pas d'autre parenté avec E.

Digitized by Google

collatio, quando non coenatur». A la fin du chapitre il est dit: « Finiunt Ceremonie » (!) et à côté « fr. indignus Petrus ? » [1]. C'est évidemment le nom du copiste. Le Cod. St-Gall, 938 est identique avec le Cod. St-Gall, 932. A la fin du dernier chapitre: « Quomodo fiat collatio, » etc., on dit cependant: « Expliciunt ceremonie Specus ». Ces deux remarques ne suffisent-elles pas pour écarter tout doute sur la question de savoir si le ou les copistes n'avaient pas sous leurs yeux un exemplaire contenant une seconde et une troisième partie. Cependant G pourrait être un extrait de P. S. V. A. ou de M. Nous pouvons exclure immédiatement M de cette hypothèse. M. n'a pas été écrit avant 1452, très probablement peu avant 1460 [2], tandis que Cod. St-Gall, 932, semble écrit vers 1436. Il faut remarquer ici que St-Gall a reçu la réforme de Subiaco en l'année 1440, par des moines de Wiblingen [3]. De son côté, Wiblingen a été réformé par des moines de Melk en 1435, sous le gouvernement du très méritant abbé Ulric Halblützel (1432-1473) [4]. Si donc des moines de Wiblingen ont apporté ces « Ceremonie » à St-Gall, elles n'ont pas été écrites après 1440. En second lieu, nous trouvons dans le même codex 932, pp. 403, 491, 493, les dates 1436, 1437, 1438. Ces dates plaident encore pour la date 1436 environ, comme date de la composition du manuscrit [5].

Quels sont maintenant les rapports de G. avec S. P. et V. A. ? La comparaison des textes trahit sans difficulté une parenté avec S. P. et avec V. A. Les titres des chapitres sont généralement les mêmes que dans V. A. Cela suffit pour conclure que G. n'est pas un extrait de S. P. D'un autre côté, nous constatons que G. a le même nombre de chapitres que V, quoiqu'il soit différent quant au texte et révèle de nombreuses analogies avec S. P; donc G. ne peut être non plus une simple copie de V. Mais G. n'est pas non plus un extrait de A., car nous ne trouvons jamais que G concorde avec A quant au texte, sans que V. ne montre aussi la même variante. Il ne reste donc forcément qu'une seule conclusion possible, G. doit être un

1. Malheureusement le nom est si indistinctement écrit qu'on pourrait se tromper. C'est en tous cas un nom propre.

2. Cf. plus haut, p. 199 et p. 200.

3. Von Arx, *St.Gall*, II, 249.

4. Gerbert, *Hist. Nigr. Silv.*, II, 209; Keiblinger, I, 512. St. M. B. C. O., XXI, (1900), 532.

5. Cod. St-Gall, 928, n'est pas daté, cependant il n'a pas été écrit avant 1431. Cela ressort du traité : « Crisis cuiusdam monasterii contra capitula generalia ordinis, et visitatoris, etc. » L'auteur de ce traité donne, p. 99, l'année 1431, pendant laquelle — d'après lui, et il est contemporain — le 7me chapitre provincial tenu à Bamberg « in monte monachorum monasterium Sancti Michaelis, » 14 ans après le premier chapitre tenu à Petershausen près de Constance. Donc ce codex serait de la même époque que Cod. St-Gall, 932. Von Arx s'en rapporte (*op.* et *loc. cit.*) à notre manuscrit 928, le Cod. 932, semble lui avoir échappé.

Digitized by Google

travail original, indépendant. Mais si ce fait est établi, nous sommes amenés à une autre conclusion : G. nous présente une des plus anciennes versions du texte des « Ceremonie regularis observancie » et est antérieure à S. P. V. et A. (1). Nous aurions donc retrouvé en G. (2), une copie des plus anciennes « Ceremonie » rédigées au Sacro Speco ». A l'appui de ce sentiment, mentionnons encore que le Cod. St-Gall, 932, porte à la page 1 : « Incipit breviarium valde utile secundum romanum cursum de horis canonicis et festivitatibus et hystoriis et de melodyis hymnorum et quomodo adventus Domini celebratur. » A la page 16 ce traité finit avec le chapitre « Credo in unum Deum quando dicitur. » Page 17-26 est vide. Page 27 commence un nouveau traité : « De officio misse seu altaris. » In Cod. St-Gall, 928, nous trouvons les « Ceremonie regulae observanciae », etc. pp. 1-29. Après les mots : « Expliciunt Ceremonie Specus », suit p. 20-24. « De officio misse seu altaris » (cf. plus haut, Cod. 932). A la fin se trouve : « Et finis est ». Le traité « de horis canonicis » manque. Si maintenant nous comparons ces deux traités avec les chapitres XXVI-XXXI de S. P. et la seconde partie de V. A, on ne peut nier leur similitude (3). Presque spontanément naît l'idée que nous avons ici les « Ceremonie » qui ont dû se trouver après la finale du chapitre XVII : « De capitulo die sabbati, etc.» dans un livre à part et que c'est d'après elles que les « officiales spirituales » devaient exercer leur fonction de chaque semaine (4). N'est-ce pas là une raison bien plausible pour considérer G. comme un travail à part et indépendant ?

Pour finir, résumons les résultats de notre examen : Nous devons chercher dans G, l'édition la plus ancienne et originale du texte

1. Є et E ne peuvent entrer en ligne pour cet examen. La preuve que G est parent de V. S. P. quant au texte doit être faite par la publication du texte.

2. On ne peut dire comment G est arrivé à St-Gall. Les moines de St-Gall qui pendant l'espace de 20 ans furent soumis à plus d'une réforme, ne pourraient-ils pas s'être adressés directement au Sacro Speco pour avoir une copie des « Ceremonie » originales ? L'Allemagne avait déjà V. A. E. Benedictbeuren a reçu très vraisemblablement ses « Ceremonie » directement de Ste-Scholastique (cf. plus haut, p. 191.) D'ailleurs les moines allemands, précisément à cause des « Ceremonie » originales, étaient en correspondance très active avec leurs confrères allemands d'Italie. Cf. Clm. 18152-54, 18156-57.

3.

G :	V. A :
De iuncione manuum	De actibus tenendis in missa primo de iunctione manuum
De inclinationibus profundis	De inclinationibus profundis in missa coram altari primo
De inclinacionibus mediocribus	De mediocribus inclinationibus
De osculacione altaris	Quando osculandum sit altare a sacerdote et quocies
De elevacione manuum, etc.	De elevacione et extensione manuum, etc.

Incipit et *explicit* sont toujours les mêmes dans G. et V. A.

4. Dans toutes les versions le texte est celui-ci : « Prefati autem fratres officiales per totam sequentem ebdomadam faciant sua officia spirituales prout ex rubricis ceremoniarum patet, temporales quem admodum descriptum est in regula.

Digitized by Google

des « Ceremonie regularis observancie » qui nous ait été conservée. Tous les autres textes, spécialement S. P. et V, procèdent de G, en ce sens qu'à des époques différentes et pour diverses raisons G. a été remanié et réuni en un tout complet avec les « rubricae ceremoniarium. » Dans ce travail de remaniement on pensa également aux obligations et aux fonctions des officiers permanents, c'est-à-dire, l'abbé, le prieur, le cellerier, etc., et on les ajouta. Tandis que S. P. a des relations intimes avec Ste-Scholastique, nous pouvons supposer pour V. et G. qu'ils ont été écrits au Sacro Speco. V. forme la base d'E, Є. et A. Celui-ci a été transformé en M. vers 1460-70. En quelle proportion l'auteur de V. s'est-il servi aussi de S. P, nous ne pouvons le déterminer.

On peut donc tracer le tableau suivant :

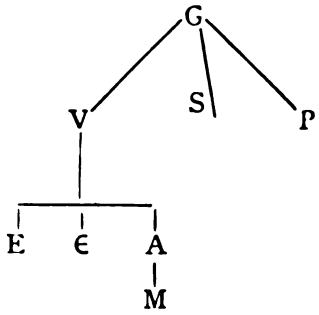

Nous groupons comme suit les manuscrits qui nous fournissent les différentes versions des textes :

S { Cod. Sublac., n° 111.
Clm. 4927.

P Cod. S. Petri Perus. n° 9.

V { Cod. Mellic. lat., 718.
Cod. lat. Scot. Vienne, n° 53, f. 6.

A { Cod. lat. Mellic., 650.
Cod. Palat. Vindob., 3815. 3827, 4970. Clm. 5913, 8268, 20163, 21101. Cgm 1124.
Cod. lat. Altenburg VII, 189. Cod. lat. Lambac. 246.

G Cod. St-Gall, lat., 928, 932.

Abbaye de Laach. D. Bruno ALBERS, O. S. B.

Digitized by Google

MÉLANGES.

I

Dom MATHIAS GRENET

Bénédictin de Saint-Martin de Tournai.

LA notice posthume du baron A. de la Grange sur « *Matthieu Grenet et son manuscrit de la bibliothèque de Lyon* », qui a paru dans les *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai* (Nouv. série, t. 5, 1900, pp. 79-90), nous fournit l'occasion de revenir sur le moine de Saint-Martin de Tournai qui en fait l'objet et de signaler un de ses travaux considéré comme perdu.

Le manuscrit de Lyon a été indiqué par M. A. d'Herbomez dans les *Annales de la Soc. hist. et arch. de Tournai* (I, 202), et décrit récemment dans le catalogue des manuscrits de Lyon (*Catal. MSS. Départ.*, XXX, 240-241). Les concordances qu'il offrait avec le MS. 24052 de la Bibliothèque nationale de Paris, signalé autrefois dans le *Bulletin de la Soc. hist. de Tournai* (II, 129), avaient déterminé M. de la Grange à confronter les deux manuscrits, toutefois en quelques parties seulement. M. de la Grange a constaté notamment que le récit du siège de Tournai en 1340 dans le MS. de Lyon diffère absolument de celui de Paris. Le texte du MS. de Paris serait l'œuvre d'un auteur contemporain ; quant à celui de Lyon, on peut se demander s'il appartient réellement à Mathias Grenet. Certains procédés de composition dans ce récit seraient assez différents de ceux que l'on constate dans les pages qu'on peut attribuer à Grenet. M. de la Grange croit qu'on peut « considérer comme l'œuvre personnelle de Grenet... le récit des événements postérieurs à 1470. A cette époque, qui pourrait bien coïncider avec son œuvre à Tournai et son entrée à l'abbaye de Saint-Martin, il avait 18 ans ; à cet âge on voit par soi-même, et les faits importants peuvent se graver dans la mémoire. Pourtant ce ne fut que vers la fin de sa vie qu'il se résolut à consigner par écrit ses souvenirs, et ce fut sans doute vers 1495 qu'il rédigea sa chronique, en tous cas à une époque où, si le souvenir des faits était resté présent à

Digitized by Google

son esprit, celui des dates avait cessé d'être absolument précis » (p. 82-83) ; M. de la Grange en fournit des exemples.

Le notice de M. de la Grange permet de préciser quelques détails de la biographie de Grenet. On connaissait son origine béthunoise par la notice de D. Gilles Duquesne (*De viris illustr. monast. S. Mart. Tornac.* ap. *Studien und Mittheil. aus dem Benedictiner Orden*, 1891, p. 100). Le manuscrit de Lyon précise la date, 1502. Son père s'appelait Guillaume (*ib.*) et sa mère Jacqueline d'Offay (Ms. Créteau, de la Bibl. de Tournai). M. de la Grange signale un de ses frères, Guillaume, argentier de Béthune en 1487-1490, puis receveur de la table des pauvres en 1510. Sa famille portait pour armoiries : d'azur à trois gerbes d'or (p. 82).

Le vrai nom de Dom Grenet est Mathias : c'est ainsi qu'on le trouve inscrit dans les manuscrits, dans le nécrologe et dans Duquesne. Le MS. de Lyon nous apprend qu'il entra à l'âge de onze ans à l'abbaye de St-Martin de Tournai (XXX, p. 241). On sait qu'il exerça la charge de tiers-prieur dès avant 1489. Suivant le MS. Créteau, il devint plus tard prieur de Saint-Amand de Thorotte, mais on n'en a pas de preuve. Il mourut le 16 février 1503 (Nécrologe ap. Berlière, *Documents inédits.*, I, 154).

Mathias Grenet a laissé divers travaux. En dehors d'une poésie qu'il composa comme membre du *Puy d'escole de rhétorique* le 1er octobre 1482 et qui fut couronnée (Cf. *Revue bénédictine*, 1893, pp. 236-237), on connaît de lui un catalogue des 24 premiers abbés de Saint-Martin de Tournai, actuellement conservé dans le MS. 1817 de la Bibliothèque nationale de Paris et que M. A. d'Herbomez a signalé en 1898 (Cf. *Annal. de la Soc. hist. et arch. de Tournai*, III, 48).

Les auteurs qui ont parlé de Grenet ont tous mentionné son travail sur la règle de S. Benoît (Cf. Duquesne, 100 ; Fabricius, *Bibl. med. aevi*, lib. XII, t. 5 (ed. Florent.) 55 ; Ziegelbauer, *Hist. rei litt. O. S. B.*, III, 18; Paquot, *Mém.*, XI, 377).

L'*Epilogus super quibusdam punctis principalibus in regula S. Benedicti contentis* était, d'après Duquesne et Sanderus, conservé dans la Bibliothèque de Saint-Martin. C'était un codex en parchemin commençant par ces mots : Cum philosophia sit divinarum humanarumque cognitio rerum etc. (Duquesne, p. 100). Ce manuscrit n'a jamais été imprimé ; M. de la Grange le croit « sans doute aujourd'hui perdu (pp. 88-89) ; ce n'est pas le cas. On retrouve le travail de Grenet dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris du XVe siècle (Nouv. Acq. lat. 1697) provenant de l'abbaye d'Has-

Digitized by Google

non ; il en occupe les ff. 171-223. Il a été signalé en 1894 dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, pp. 69-70.

La préface seule a quelque originalité, pour autant qu'il y a de l'originalité à écrire en un latin assez barbare. L'ouvrage lui-même est un simple résumé textuel de la règle de S. Benoît, à l'exception du prologue et du chapitre 73, une *medulla* composée pour l'usage pratique des religieux. Nous donnons ici le texte de la préface.

Fol. 171. *Epilogus fratris Mathie* [*Gren*] *et religiosi sancti Martini Tornacensis super quibusdam punctis principalibus in regula beati Benedicti contentis.* Incipit feliciter.

[fol. 172. Cum philozophia sit divinarum humanarumque cignitio rerum cum studio bene vivendi, et ut de ipsa in Anticlaudiano dicitur :

Haec est gaza poli, celi thesaurus, inundans.
Gratia quae dites reddit et prodiga largos ;
Vult possessores et dedignatur avaros,
Clausa perit, diffusa redit, ni publica fiat,
Labitur, immensas vires acquirit eundo (1).

Summe videtur appetenda veluti fecere philosophi amatores scientie. Qui inicialibus rudimentis, hoc est grammaticalibus imbuti, philosophiam consequentes Athenas usque processerunt. Unde Alanus :

Artes per partes, non partes disco per artes,
Artes per partes veteres didicere poetae.
Partibus imbutos sapientia duxit Athenas,
Quaadrivium trivio continuando sibi.

Nos tamen christiani religiosi cum illo sapiente aliter philosophiam diffinimus, videlicet : philosophie summa est meditatio mortis. Ad hoc concordat Iheronimus ita dicens : nil horribillius oppinor in hoc mundo esse quam hominem vivere in tali statu in quo non audet [173] mori. Debet religiosus quisque, si fuerit aliqualiter in grammatica fundatus iudicio meo Regulam amplecti suam. In quo statu et sub qua regula vivere lubet et mori. Nam divino servicio pro posse hora temporeque debitis adimpleto bonis ac virtuosis operibus insudet religiosus, ubi docet beatus pater noster Benedictus in Regula sua quod oportune fit claustrum frequentando causa studii, refectorium, dormitorium et cetera hujus modi loca tempore et loco. In hoc monasterio dudum laudabiliter observatum, ut relatum didicimus. Idcirco mee causa instructionis proprie, quoniam hebes michi sensus est, etiam michi similium non valentium, ne dicam volentium, totam silvam sive opacitatem regule beati Benedicti cordi memoriter commendare, saltem ut possint istas subsequentes aliquas videre meas utillimas clausulas cordetenus addiscere occurrentique

1. Lib. VII. c. 5 ap. P. L., t. 210, col. 551.

Digitized by Google

tempore secundum eas vivere suisque sequacibus in posterum pro cibo spirituali aliquantulum apponere et hoc textualiter, uti patebit in sequentibus, hec annotare studui totam regulam ut fieri potuit succincte recapitulando.

[f. 174. De quatuor generibus monachorum capitulum primum.

.....

f. 223 *Explicit medulla regule beati Benedicti.*

D. Ursmer BERLIÈRE.

II

UN TYPE PEU CONNU DE LA CROIX DE SAINT BENOÎT.

Il y a une dizaine d'années, M. de Rochambeau a entretenu la Société archéologique du Vendomois d'une croix de saint Benoît, d'un type peu connu (1). C'est une *croix pattée*, sur laquelle a été gravée d'un côté l'apparition de la Croix à Constantin, avec, au-dessous, la médaille de saint Benoît proprement dite, en forme d'ovale remplissant dans le sens horizontal l'extrémité de la patte inférieure. Sur le revers, au centre, un personnage couché, avec l'inscription : S. DIGNA ; dans les branches, quatre saints crossés et mitrés, portant les noms de S. WITERPUS. S. ADALBERO. S. THOSSO. S. NIGARIUS. L'objet en question ne paraît pas remonter plus haut que le XVIIe ou XVIIIe siècle.

M. de Rochambeau identifie Adalbero avec le personnage de ce nom qui fut évêque de Laon de 977 à 1030, et dont il fait un disciple de Bruno, né en 1002, pape de 1049 à 1054 sous le nom de Léon IX. Nigarius ne serait autre que S. Nicaise, évêque de Reims au Ve siècle. Quant aux autres noms, « ce sont évidemment ceux de prélats qui ont eu une dévotion particulière à saint Benoît. »

Voici en deux mots l'origine et l'explication de cette singulière médaille:

Le second dimanche d'octobre de l'année 1698, Willibald, abbé du monastère bénédictin des SS. Ulric et Afra d'Augsbourg, transféra en grande pompe dans une chapelle nouvellement construite et somptueusement ornée *S. Wicterpi et trium episcoporum Augustanorum ossa cum corpore S. Dignae martyris* (2).

Ces trois évêques d'Augsbourg étaient : S. Tozzo ou Tosso, du 16 janvier, VIIe siècle ; S. Nidgarius et S. Adalbero, auxquels les Bollandistes consacrent un article commun, à la date du 9 octobre.

1. *Notice sur une croix de St-Benoît*, par le Mis de ROCHAMBEAU. Vendôme, Typog. Lemercier, 1891. 4 pages in-8.

2. Corbinianus KHAMM, *Hierarchia Augustana*, p. 89. Cité dans les *Acta SS.* d'octobre, t. IV, p. 1047 E.

Digitized by Google

Saint Wicterpus est également un évêque d'Augsbourg du VIIe siècle, fêté le 18 avril.

Quant à sainte Digna, c'est, suivant la tradition locale, une des servantes et compagnes de martyre de sainte Afra. Les Bollandistes, au 12 août, mentionnent les diverses translations qu'on fit de ses reliques, aux XIe, XIIe, XVe et XVIIe siècles.

Il est évident que la croix communiquée par M. de Rochambeau a du être frappée pour commémorer la translation de 1698. On sait que la Bavière est le pays où l'on a trouvé les traces les plus anciennes de la dévotion à la Croix de saint Benoît.

G. M.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Les études du clergé par J. Hogan, P. S. S., traduit de l'anglais par l'abbé A. Boudinhon. Introduction par Mgr l'archevêque d'Albi. Paris, Lethielleux, 1901, 575 pp., in-8°.

Voici un ouvrage de tous points remarquable, qui a d'abord paru en anglais dans *l'American Ecclesiastical Review*, et que le rédacteur en chef du *Canoniste contemporain* a cru devoir offrir en traduction aux prêtres de langue française. L'auteur est un Sulpicien bien connu, ancien professeur au Séminaire de St-Sulpice à Paris, puis directeur de séminaire en Amérique, homme de science, de piété et d'administration. Les articles qu'il a publiés sur les études ecclésiastiques ont été accueillis avec succès ; elles se trouvent être à cette heure, comme le dit Mgr l'archevêque d'Albi, « le programme le plus judicieux des études ecclésiastiques, ou mieux encore l'exposition la plus précise, la plus loyale de l'esprit dans lequel elles doivent être faites à notre époque ».

La Société moderne est fière de ses conquêtes ; la science y est une puissance, elle exerce sur les esprits une influence incontestée. La religion se trouve en présence de cette puissance ; comment envisage-t-elle cette force, en quel sens peut-elle et doit-elle en subir l'action ? Voilà des problèmes qui agitent vivement les esprits ; les méthodes se rajeunissent, se précisent, les procédés de recherche se perfectionnent. En vertu de ce travail incessant et de ce progrès continuel, il est des opinions qui tombent, des systèmes qui s'écroulent, des positions dont on reconnaît la faiblesse. Nier ce travail et ces résultats, c'est fermer l'œil à la lumière. Telle ne peut être la position de l'Église et du clergé. Celui-ci doit être parfaitement outillé pour exercer dignement la mission qui lui est confiée. La science sera l'appui de son autorité. Au prêtre qui voudra trouver cette orientation, au prêtre désireux de mettre ses talents au service de la vérité, le travail de M. Hogan sera une révélation, il sera un guide précieux. Les idées qu'il expose, les conseils qu'il contient sont le fruit d'une longue expérience et d'une science aussi vaste que solide. « Assurément, comme le dit encore Mgr d'Albi, parmi tant d'idées et de vues originales, il s'en trouvera qui prêteront à la discussion : mais M. Hogan n'appartient pas à la catégorie de ces théologiens qui veulent être crus sur parole. Embrasser dans une sorte de vue synthétique toutes les sciences ecclésiastiques : Philosophie, Sciences naturelles, Théologie, Apologétique, Droit canon, Patrologie, Pastorales, Exégèse, — en définir l'objet, l'importance, les sources, les méthodes, les applications, en rappeler l'histoire, en marquer l'état actuel, en prévoir l'évolution probable ; prémunir l'esprit contre les

Digitized by Google

dangers de la routine et ceux non moins redoutables de la témérité ; créer ainsi mieux qu'un programme, donner une âme, un esprit aux études sacrées, faire que cet esprit soit également fidèle à l'orthodoxie scientifique et à celle de la foi, tenter cela aujourd'hui, à l'heure où les efforts de ce siècle laborieux cherchent encore la formule synthétique qui les exprimera et où la pensée catholique, en présence des vastes horizons ouverts devant elle, semble hésiter et tâte le sol avant de s'élancer avec confiance sur ce terrain inconnu, c'est, sachons-le bien, une entreprise aussi méritoire que délicate, trop utile pour effrayer une vaillante intelligence, trop complexe pour qu'elle prétende l'épuiser. Telles affirmations paraîtront aux uns téméraires, que les autres trouveront timides, et plus d'un sans doute voudra apporter sa pièce à un édifice qui, dans sa forme actuelle, n'est qu'ébauché et dont le propre est de n'être jamais achevé ».

Puisse ce livre trouver beaucoup de lecteurs et contribuer au réveil des études ecclésiastiques, qui se manifeste avec une remarquable vitalité depuis un demi-siècle.

Der Katholizismus und das zwanzigste Jahrhundert im Lichte der kirchlichen Entwicklung der Neuzeit, von D. Albert EHRHARD. Zweite und dritte vermehrte Aufl. Stuttgart et Vienne, Roth, 1902, XII-416 pp., in-8°. Prix : MK, 4, 80 ; relié MK. 6, 20.

Nous avons rendu compte dans notre dernière livraison de l'important travail du savant professeur de l'université de Vienne. La rapidité avec laquelle la première édition s'est écoulée, témoigne de l'intérêt qui s'attache au sujet et à la façon dont il a été traité. Dans cette nouvelle édition l'auteur a fait quelques changements, afin de mieux préciser sa pensée au sujet de certaines manifestations récentes de la vie religieuse et intellectuelle ; il a consacré quelques pages nouvelles au rôle réservé aux artistes chrétiens à notre époque. Il eût été désirable, peut-être même utile, en vue de prévenir certaines accusations ou de fausses interprétations, que l'auteur précisât davantage le caractère des réformes qu'il préconise. Le caractère de généralité qu'affectent certaines parties de l'ouvrage nuit parfois à la compréhension pratique de la pensée, d'autant plus que l'auteur est amené, involontairement sans doute, à faire ressortir davantage les lacunes de la situation présente, afin d'amener le lecteur à reconnaître la nécessité d'une amélioration.

La vie de Messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux (1604-1680), par L. BERTRAND. Paris, Picard, 1902, XII-440, 472 pp., gr. in-8°.

Ceux qui connaissent le soin avec lequel procède le docte bibliothécaire du grand séminaire de Bordeaux, ne s'étonneront pas d'apprendre que cette importante *Vie de Messire Henry de Béthune* et nombre d'autres

Digitized by Google

publications sont sorties de l'idée de réimprimer une relation de la mort et des funérailles de cet archevêque de Bordeaux. L'auteur a étudié cette pièce, a voulu l'annoter avec sa précision et son abondance habituelles ; les recherches nécessitées par cette annotation l'ont attaché, entraîné, emporté, et il est revenu de ses excursions littéraires chargé d'une riche moisson de documents, qui ont fourni la matière suffisante à l'importante *Histoire des Séminaires de Bordeaux* et aux *Mélanges de biographie et d'histoire*. Enfin, après bien des arrêts, que la maladie, l'auteur lui-même en fait l'aveu, lui a imposés, M. Bertrand nous donne une œuvre vraiment remarquable, telle qu'on pouvait l'attendre de sa plume toujours alerte, de son érudition si abondante, de son sens critique, et cependant elle suit d'assez près cette superbe *Bibliothèque Sulpicienne*, dont on ne dira jamais assez de bien.

Qui était donc cet Henry de Béthune qui a mérité les honneurs d'une biographie en deux beaux volumes ? Un fils de grand seigneur, destiné, en raison de sa naissance, aux hautes dignités ecclésiastiques, pour lequel un appel d'en haut ne fut pas absolument nécessaire, car la grâce prévenante qui devait le porter à l'épiscopat partit d'en-bas, mais qui fut un évêque et un véritable évêque. Mais sous la plume de M. Bertrand, le cadre s'élargit, et dans la vie de Messire Henry de Béthune, c'est le XVIIe siècle qui se réfléchit, avec ses luttes de la Fronde et du jansénisme, avec son mouvement politique et religieux. Cette multitude de faits que le docte écrivain a su glaner, il les a réunis en faisceaux, il les a distribués avec méthode, et il nous a présenté un tableau vivant, chaudement coloré, de la vie ecclésiastique du XVIIe siècle. Dire que, suivant son habitude, l'auteur n'a rien avancé sans de bonnes preuves, serait absolument superflu, car M. Bertrand possède une réputation d'érudit impeccable, et mal en a pris à ceux qui ont osé en douter. Assurément il est faillible comme tout autre homme, mais il faudrait beaucoup de sagacité pour relever des imperfections, si ce n'est peut-être dans son abondance. Mais de celles-là je me garderai bien de parler. Après un premier chapitre qui est un exposé bien fouillé de l'histoire de la famille de Béthune, l'auteur aborde la vie de son héros. Destiné à l'Église, il fut naturellement pourvu d'abbayes ; c'étaient les pains de proposition offerts en premier lieu, puis on travailla à lui faire conférer un évêché. Déçu dans son espoir de lui voir octroyer la coadjutorerie de Tours ou l'archevêché d'Aix, le père du candidat dut se contenter de l'évêché de Bayonne, puis de celui de Maillezais.

Nous l'avons déjà dit, Henry de Béthune, nommé évêque, fut un bon, un excellent évêque, mais, pour arriver à transférer le siège épiscopal de cette localité à La Rochelle, il fallait séculariser l'abbaye de Maillezais. Henry de Béthune le fit ; il avait des raisons, sans conteste, mais l'ordre de St-Benoît avait des titres sur cette abbaye et sur ses biens, et si l'évêque

Digitized by Google

avait des motifs d'écouter les quelques religieux qui formaient son chapitre monastique, il n'en avait aucun d'empêcher la restauration de Maillezais par la congrégation de St-Maur. On parla à Rome comme on désirait recevoir une réponse ; Rome répondit et l'évêque eut raison. Mais ne chicanons pas là-dessus, les points de vue sont différents.

Plus important fut le rôle de Béthune, à partir du moment où il fut appelé à l'archevêché de Bordeaux. Il y aurait beaucoup à dire sur la Fronde à Bordeaux et les curieux détails réunis par l'auteur, plus spécialement sur le jansénisme dans ce diocèse et sur la position nettement catholique et romaine prise par Henry de Béthune. Force nous est de ne faire qu'effleurer les titres des chapitres.

Le second volume est un tableau animé et coloré de l'épiscopat de Béthune à Bordeaux, dans les institutions avec lesquelles il fut en rapport et sur lesquelles il exerça son action. Tels furent le chapitre et la cathédrale Saint-André, le clergé séculier, les paroisses de la ville et du diocèse, ce qui amène l'auteur à nous faire connaître une foule de détails intéressants sur la vie des ecclésiastiques, l'administration paroissiale, les écoles, les confréries, les missions, la controverse avec les protestants.

Le chapitre consacré au clergé régulier et aux religieuses est une contribution sérieuse à l'histoire de la réforme monastique du XVIIe siècle. Notons en passant les pages consacrées à l'introduction de la réforme de Saint-Maur à La Saulve et les relations de l'archevêque avec les Bénédictins de Ste-Croix de Bordeaux, de la même réforme. A ce chapitre on peut rattacher celui que l'auteur a consacré à Henry de Béthune commendataire de Mauléon, monastère qu'il unit à la congrégation de Ste-Geneviève de Paris, et de Cormery, où il introduisit également la réforme de St-Maur.

Il faudrait encore parler du rôle joué par l'archevêque aux assemblées provinciales et générales du clergé, mais comment le faire sans entrer dans de longs détails ? Rien n'a été négligé pour faire connaître à fond la personne et l'œuvre du digne archevêque de Bordeaux ; tout a été recueilli avec patience, classé avec soin, mis à sa place, et admirablement charpenté. Les notes nombreuses fourmillent de renseignements précieux : les appendices reproduisent des pièces importantes ou rares, les tables détaillées faciliteront l'usage de cette Vie à laquelle recourront fréquemment ceux qui auront à s'occuper de l'histoire religieuse de la France au XVIIe siècle.

D. U. B.

Lerrbuch der Kirchengeschichte von Alois Knöpfler. Auf Grund der akademischen Vorlesungen von Dr K. J. von Hefele. Dritte, vermehrte und verbesserte Auflage. Fribourg en Brisgau, Herder, 1902, XXVII—803 pp. gr. in-8°. Prix : 12 frs. 50., relié 15 frs.

Composer un manuel d'histoire ecclésiastique à la hauteur des exigences modernes m'a toujours semblé une œuvre éminemment utile, désirable, mais

Digitized by Google

extrêmement difficile. Moins académique dans nos pays de langue française qu'en Allemagne, l'enseignement de l'histoire ecclésiastique commence à se donner sérieusement ; en général l'on ne connaît que les manuels allemands. La raison en est qu'on n'ose aborder la rédaction d'un manuel, qui serait à la fois court, méthodique, précis et complet, qui donnerait un aperçu judicieux et raisonné des innombrables questions qui doivent être traitées dans l'enseignement de cette matière. En attendant donc un bon manuel français, félicitons nos voisins d'outre Rhin de leur courage et remercions-les, car nous en profitons.

Le manuel du Dr Knöpfler, professeur à l'université de Munich, en est à sa troisième édition ; celle-ci est revue et corrigée, il n'en pouvait être autrement. Ce manuel n'est ni trop long, ni trop court ; l'exposition en est claire, la division des matières commode. L'auteur l'a abondamment pourvu de la littérature du sujet, en tâchant de la mettre au point des publications récentes. Il y a là une excellente base sur laquelle le professeur peut édifier solidement.

Geschichte der Reliquien in der Schweiz von E. A. Stückelberg. Mit 40 Abbildungen. Zürich, Verlag der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde. 1902, CXVI 324 pp. gr. in-8°.

Les reliques occupent une place importante dans le culte des saints : le soin avec lequel elles ont été recherchées dans le passé, les marques de vénération dont elles ont été entourées, les diverses manifestations de la piété populaire à leur endroit, sont autant de documents qui permettent d'écrire la vie posthume des Saints. Dresser une liste de toutes les reliques encore existantes serait un travail impossible. Il faut donc procéder par monographies. Pour la Belgique nous avons le petit travail de Raissius, qui rend encore de grands services. Pour la Suisse, M. Stückelberg nous offre un travail plus étendu, plus complet et plus original : c'est l'histoire des reliques en Suisse.

Ce travail se divise en trois parties : les sources, les reliques, les régestes.

Comme sources, l'auteur indique, en dehors des vies et des légendes, les attestations, tels que cédules, inscriptions authentiques, reconnaissances de reliques, lettres de consécration d'autels, protocoles de visites, les catalogues, spécialement les calendriers, inventaires, les demandes et les donations de reliques, les écrits de circonstance, les recueils de documents lipsanographiques. On trouvera sur ces différents points, avec de curieux spécimens, une foule de notices utiles et de renseignements intéressants.

La seconde partie, consacrée aux reliques, examine le caractère d'origine et l'authenticité des reliques, spécialement la provenance des reliques de Saints honorés en Suisse, leur conservation, les différentes formes des reliquaires, la vénération et les diverses formes de la dévotion populaire.

Digitized by Google

Chacun de ces points est expliqué à l'aide de textes empruntés aux sources locales.

Mais la partie la plus importante, celle qui constitue le corps du volume, c'est la troisième, qui contient les régestes, ou la table chronologique de tous les faits et documents relatifs au culte des reliques dans la Suisse, depuis les premiers temps de l'évangélisation de ce pays jusqu'à nos jours : c'est l'histoire de la propagation des reliques, de leurs translations et de leur conservation. Les régestes tiennent compte des reliques de Saints importées en Suisse, comme de celles des Saints nationaux honorés à l'étranger. Ces régestes comptent 1954 numéros(pp. 1-314). C'est là un travail de compilation considérable, dont l'importance ne peut être méconnue. Il y aurait sans doute lieu de compléter cette liste à l'aide de documents relatifs au culte des Saints de Suisse à l'étranger, tels que S. Maurice et ses compagnons, S. Gall, S. Othmar et autres. Ce travail ne serait guère possible que par la rédaction de régestes du même genre dans les autres pays. Nombreux sont les documents originaux consultés par l'auteur, ainsi que les livres de tous genres dépouillés à l'effet de dresser les régestes. Le volume finit par un index des noms de localités ; c'est un service rendu à l'histoire locale. Ne regrettera-t-on pas l'absence d'autres indices des noms de saints et des personnages cités dans les documents? L'histoire des saints en eût largement profité ; de plus le travail d'identification en eût été beaucoup facilité. Espérons que des recherches ultérieures amèneront l'auteur à publier un second volume et qu'il voudra faire droit à cette demande.

Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte : EUSEBIUS WERKE. Bd. I. *Ueber das Leben Constantins, Constantins Rede an die heilige Versammlung, Tricennatsrede an Constantin*, herausgegeben von Dr IVAR A. HEIKEL. Leipzig, Hinrichs, 1902, CVIII-358 pp. gr. in-8°. Prix Mk. 14,50, relié Mk. 17.

La collection des anciens écrivains ecclésiastiques grecs publiée par l'Académie de Berlin vient de s'enrichir d'un nouveau volume, le premier des œuvres d'Eusèbe de Césarée, dont l'édition a été soignée par le Dr Ivar Heikel, professeur à l'université d'Helsingfors. Ce volume recevra un accueil d'autant plus sympathique que le texte des trois écrits en question, tel qu'il était connu jusqu'ici, laissait à désirer. L'éditeur rend une pleine justice aux travaux d'Henri Valois, dont il se plaît à exalter le sens critique et l'érudition, mais l'éditeur du XVIIe siècle n'avait à sa disposition qu'un nombre trop restreint de manuscrits. Tout autre est la condition du travailleur moderne, que la publication des catalogues de manuscrits, les facilités de déplacement et le prêt des manuscrits met à même de recueillir les matériaux nécessaires assez rapidement et avec la quasi-certitude de pouvoir produire un travail complet. M. Heikel a pu utiliser pour

Digitized by Google

chacun des trois écrits d'Eusèbe, 14 Mss. parmi lesquels le plus important est le Vatican 149 du XIe siècle, dont les importantes variantes fournissent souvent la leçon authentique et qui permet de contrôler l'exactitude de certaines conjectures de Valois. L'éditeur fait connaître ces différents manuscrits, qu'il a divisés en classes, ne pouvant arriver, vu les croisements de la tradition, à dresser un tableau généalogique des textes, et il en détermine la valeur pour la reconstitution du texte (pp. IX-XX). Vient ensuite l'examen de la tradition indirecte dans les fragments MSS., dans les auteurs qui ont utilisé les écrits d'Eusèbe (Socrate, Théodoret) et dans les citations d'Eusèbe lui-même (XX-XXXVIII), puis l'histoire et l'appréciation des éditions (XXXIX-XLV). Le reste de l'introduction est consacré à l'étude interne des écrits d'Eusèbe : le but et le caractère de l'opuscule sur la vie de Constantin, panégyrique de facture littéraire, où l'auteur a présenté certains faits de la vie de son héros sous le jour le plus favorable (XLV-LIII). Ne pouvant analyser dans tous ses détails l'écrit « sur la vie de Constantin », l'éditeur s'est contenté d'en donner en quelque sorte la trame en l'accompagnant de remarques critiques et historiques importantes et pour l'intelligence du texte et pour l'histoire de l'époque (LIII-LXV). Mais que faut-il penser des ordonnances et des lettres de Constantin qu'Eusèbe a intercalées dans son écrit ? Cette question est examinée à fond par l'éditeur, et l'examen du contenu ainsi que du style de ces pièces amène l'éditeur à se prononcer pour l'authenticité (LXVI-LXXXII). Ce point acquis, il n'était pas sans intérêt d'essayer une reconstruction des conceptions religieuses de Constantin ; c'est ce que le Dr Heikel a fait en quelques pages (LXXXIII-XC).

Le second écrit : discours à la sainte assemblée, est un produit littéraire étrange et d'une facture assez enchevêtrée, une sorte de discours à bâtons rompus, comme pensé et rédigé par un autre. L'auteur a utilisé Lactance, Platon, la 4e églogue de Virgile, les vers sibyllins. Quel est cet auteur ? Ce n'est ni Constantin ni Eusèbe, mais un faussaire de la seconde moitié du Ve siècle. Ce n'est qu'assez tard que le discours a été joint à la vie de Constantin, sans doute après le milieu du IXe siècle, mais sûrement avant le XIe siècle. Quoi qu'il en soit, il importe de constater que ce discours ne peut plus être considéré comme une source directe et contemporaine pour la vie et l'époque de Constantin.

Le discours tricennaire a été conservé dans une double recension, mais on ne peut dire si l'auteur en a rédigé deux éditions ; on serait assez tenté de considérer les chapitres XI-XVIII comme une suite ajoutée aux discours proprement dits, un travail de théologie plutôt que de rhétorique. C'est, comme le dit le Dr Heikel, un résumé des cinq livres d'Eusèbe *De Theophania*, s'ils existaient déjà, ou l'esquisse d'un livre qu'il projetait d'écrire.

A côté des textes purifiés et reconstitués, les éditions de l'Académie de Berlin renferment d'excellents Indices. Sans parler des recueils de cita-

Digitized by Google

tions bibliques, patristiques et autres, elles donnent le registre des noms et des mots.

Le St-Suaire de Lirey-Chambéry-Turin et les Défenseurs de son Authenticité, par le chan. Ulysse CHEVALIER. Paris, Picard, 1902, 41 pp. in-8°.

Ceux qui liront la nouvelle brochure de l'infatigable chanoine Chevalier pourront constater qu'un des meilleurs moyens de persuader certaines gens à préjugés, c'est de soumettre leurs préjugés et leurs procédés à un petit examen de conscience en public. Le P. Jean-Marie Sanna Solaro pouvait avoir les meilleures intentions du monde, encore fallait-il qu'il fût suffisamment armé pour s'aventurer sur le terrain de la critique historique et entrer en lice avec M. Chevalier. Armé, il ne l'était qu'imparfaitement ; inutile de dire quelle est l'issue du combat.

VERMEERSCH, S.-J, *de religiosis institutis et personis tractatus canonico-moralis*. tom. I, ad usum Scholarum. Bruges, Beyaert, 1902, XXV-390, 5 frs.

Nombreux sont les traités *de regularibus* publiés en ces dernières années : les uns sont trop superficiels pour mériter l'attention ; dans d'autres l'érudition domine et laisse souvent des controverses indécises ; les uns et les autres sont peu à la hauteur des travaux récemment publiés sur le droit des réguliers ou l'état religieux et se sont mis à la remorque d'une routine assez funeste aux études ecclésiastiques. Une lacune était donc évidente. Le R. P. Vermeersch, dont les ouvrages sont si avantageusement connus dans le monde ecclésiastique, a tenu à la combler, et, hâtons-nous de le dire, y a pleinement réussi. Son ouvrage, compendieux il est vrai, mais très complet, ne se limite pas aux ordres religieux proprement dits, c.-à-d. à ceux qui émettent les vœux solennels, mais embrasse aussi les congrégations à vœux simples de toute nature.

Notre intention n'est pas de donner une analyse détaillée du traité. On sait que l'on peut ramener tout traité sur le droit des réguliers à trois idées majeures : l'état religieux et ses obligations, le régime extérieur ou rapports des religieux avec les ordinaires des diocèses, le régime intérieur. L'auteur les a développées en divisant la matière en neuf parties.

Dans son exposition de la nature de l'état religieux, le savant auteur, amené à traiter de l'origine évangélique des conseils, a passé au crible de la critique la doctrine des manuels et de leurs auteurs et a fait bonne justice de l'explication traditionnelle, pour ne point dire routinière, de l'origine du conseil de l'obéissance. Jusqu'ici les auteurs, d'un concert presqu'unanime, avaient cru pouvoir se baser sur les textes de l'Évangile, p. ex. : « *Abneget semetipsum et sequatur me,* » et d'autres semblables, textes qui n'ont qu'une relation fort indirecte avec le conseil, et leur explication

Digitized by Google

était peu en harmonie avec la détermination de la hiérarchie ecclésiastique, à laquelle tout religieux doit obéissance. Le R. Père montre clairement que là n'est point la raison évangélique du conseil, mais bien 1°) dans cette obéissance due à l'Église, non seulement dans ce que les religieux ont de commun avec les fidèles, mais encore en tout ce qui regarde la perfection évangélique ; 2°) à cette raison générale, essentielle, primaire, dirions-nous, s'ajoute dans la vie cénobitique, la soumission au supérieur à qui le religieux remet le soin de ses actes et de sa propre vie. En somme donc, l'obéissance religieuse n'est qu'une forme de la vertu d'humilité, et nous sommes heureux de voir l'auteur tirer un argument puissant en faveur de sa thèse du ch. V de la Règle de S. Benoît. Nous nous permettrons cependant de remarquer que le ch. VII sur l'humilité renferme, à notre avis, des arguments plus forts : S. Benoît les expose clairement dans les quatre premiers degrés d'humilité.

Au ch. III de la même partie, le R. P. Vermeersch donne un exposé succinct de l'histoire des réguliers et des congrégations religieuses. C'est un tableau complet, très bien documenté, qui prouve combien l'auteur se tient au courant des recherches et des publications modernes, et ce n'est pas le moindre mérite de son ouvrage.

Le ch. II de la IVe partie offre un intérêt spécial : l'auteur, avec raison, n'admet pas la façon de concevoir la matière nécessaire pour un péché grave contre le vœu de pauvreté, telle que la plupart des auteurs l'enseignent. Ceux-ci, partisans de la matière absolue, établissent, peu logiquement dans leur hypothèse, une analogie, vraie en elle-même, avec la matière grave du vol. Analogie certes il y a, mais en sens inverse, et voilà pourquoi le R. Père préfère établir une matière relative, c.-à-d. suivant la nature du vœu de pauvreté propre à chaque ordre, à chaque congrégation. Cette doctrine nous paraît la plus logique et par conséquent la plus vraie.

On se demandera peut-être à quoi bon ces distinctions et sous-distinctions que les moralistes et les canonistes établissent à propos de la licéité ou non-licéité de certains actes individuels de la vie religieuse, ne vaudrait-il pas mieux ne faire aucune réserve ? Certes ce serait là l'idéal ; mais ne faut-il pas compter aussi avec la fragilité humaine, à laquelle sont peut-être plus sujets ceux-là qui se montrent les plus sévères ; et puis, on doit bien l'avouer, ces distinctions et ces sous-distinctions si odieuses n'ont-elles pas été rendues nécessaires par la confusion entre le vœu et la vertu, où l'ignorance du droit canonique et de la morale a entraîné un grand nombre ?

Signalons encore la manière dont le savant religieux traite l'administration des biens soit des profès à vœux simples soit des monastères. Le canoniste est doublé d'un excellent moraliste. La doctrine des anciens auteurs devait être modifiée, eu égard aux exigences de l'époque. Nous

Digitized by Google

attirons de même l'attention sur le ch. V de la VIIIe partie : des ordinations des religieux ; sur la partie IX tout entière : des tiers-ordres et des confraternités.

Résumons-nous : le traité du R. P. Vermeersch est un des plus remarquables parus sur cette matière si difficile ; il est complet parce que, ainsi que nous l'avons dit, il embrasse et les ordres réguliers et les congrégations à vœux simples, quelles qu'elles soient ; l'ordonnance est parfaite et des manchettes en facilitent l'étude. Nous hasarderons toutefois une remarque : un latin si classique, encore que fort clair, est-il toujours à la portée des étudiants ? — En certains points de détail, nous ne partageons point la manière de voir du R. Père, p. ex. la confession des novices, etc. Mais ces quelques restrictions n'enlèvent rien à la haute valeur de ce travail, dont nous attendons impatiemment le 2e volume, et sans doute celui-ci sera accueilli avec la même faveur que son aîné. D. Pierre BASTIEN.

Christusbilder : Untersuchungen zur christlichen Legende, par Ernst VON DOBSCHÜTZ, 2 vol., XII-294, 336 et 357 pages. Leipzig, Hinrichs, 1899, 32 Mrks.

L'étude de la littérature chrétienne des premiers siècles a attiré tout spécialement l'attention des savants protestants de notre époque. Sous la direction de Gebhardt et de Harnack, un grand nombre de travaux de marque ont été publiés. Nous présentons, un peu tard peut-être, à nos lecteurs l'ouvrage de M. von Dobschütz sur les images du Christ. Il arrive souvent qu'au cours de l'étude d'une question particulière, l'horizon, restreint dès le principe, s'élargit, les questions annexes apparaissent plus clairement, les matériaux s'accumulent, et d'un opuscule auquel l'auteur pensait s'arrêter, naît un travail considérable. C'est le cas des « *Christusbilder* ». M. von Dobschütz voulait dès l'abord donner une nouvelle édition des *Acta Pilati*, étudier les diverses phases du jugement porté sur le procurateur de la Judée dans la littérature chrétienne au cours des siècles. Mais il ne tarda pas à constater l'intime connexion de la légende de Véronique avec les actes de Pilate et son entière dépendance de la légende d'Abgar. Force lui fut donc de la traiter. Le cadre de l'ouvrage devait cependant encore s'étendre : l'auteur, développant son travail, jugea utile de pousser ses recherches historiques et archéologiques jusque chez les anciens Grecs et d'y étudier le culte des images.

L'ouvrage comprend deux parties : l'exposition et les recherches critiques, puis les documents séparés. La première partie traite dans les deux premiers chapitres des images descendues du ciel et vénérées chez les Grecs et de l'introduction du culte des images dans le culte chrétien. Les chapitres suivants s'occupent des images miraculeuses : de celles de Kamuliana en Cappadoce, d'où une image du Christ, que « la main de l'homme, dit la tradition, n'avait point faite » fut transportée vers 574 à

Digitized by Google

Constantinople ; des images du Christ d'Edesse, de Memphis, de Rome, de l'Église du Sauveur à Constantinople, la colonne de la flagellation, des linceuils du Sauveur, des images de Marie et des autres saints. Enfin la légende d'Abgar et celle de Véronique sont étudiées aux ch. V et VI. Dans un chapitre final, l'auteur donne ses conclusions, parmi lesquelles nous nous permettrons de relever les suivantes, selon nous les principales : la croyance chrétienne aux images miraculeuses n'est qu'une continuation de la croyance des Grecs aux « *diipetes* », mais le christianisme, en l'adoptant, la transforma par la représentation de l'origine miraculeuse de l'image, par sa relation intime avec la personne représentée, et par conséquent attribua son origine à une époque antérieure durant laquelle la personne vécut. Pour l'auteur aucune image miraculeuse, pas même celle de Véronique, n'est antérieure au VIe ou VIIe siècle, et leur apparition est intimement liée aux luttes christologiques des premiers siècles. La théologie de cette époque avait intérêt à adopter cette croyance, reste des traditions païennes. A l'époque de l'iconoclasme et davantage aux époques postérieures apparaissent les images miraculeuses de Marie parallèlement à celles du Christ et la croyance populaire à l'origine miraculeuse de ces images prend une extension considérable.

Que le christianisme naissant se soit *parfois inspiré* des croyances juives ou même païennes, nous serions peut-être mal venus de le nier ; mais en déterminer le degré, c'est ce que démontreront les travaux entrepris sur cette matière.

L'auteur a publié les documents sur lesquels il base son étude. Il les divise suivant les chapitres et les ordonne chronologiquement ; les textes sont complets, et cette collection dépasse tout ce qui fut publié jusqu'ici.

Si nous tenons à féliciter l'auteur de son exposition claire, parfois même subtile, de son travail considérable, qui mérite l'attention toute spéciale des savants qui étudient la littérature primitive du christianisme, nous tenons, pour demeurer dans les bornes de la vérité, à faire une double restriction : 1° l'auteur paraît, à notre avis, en parlant sans cesse de la figure historique du Christ, avoir trop cédé à l'influence du maître, et l'on connaît suffisamment les tendances franchement rationalistes du protestantisme allemand contemporain au sujet de la divinité de Jésus-Christ, pour qu'il soit besoin de nous y arrêter plus longuement ; 2° il y a certaines phrases qui nous semblent déplacées, notoirement les dernières lignes du chapitre final. Dans un ouvrage scientifique, selon nous, l'écrivain doit demeurer, autant que faire se peut, objectif et se garder de blesser les croyances confessionnelles de ses lecteurs. D. P. B.

Elementa philosophiae Aristotelico-Thomisticae. Auctore P. Jos. Gredt, O. S. B., S. T. D. et in collegio S. Anselmi de Urbe philosophiae professore. — Volumen II. Psychologia, Theologia naturalis, Ethica. — Romæ, Desclée, Lefebvre et soc. 1901. Pp. 317 in-8°.

Digitized by Google

Les éloges décernés par les revues de philosophie scolastique au premier volume du P. Gredt nous semblent un sûr garant de l'accueil qu'elles feront au second. On y retrouvera la même méthode. Dans chaque thèse, l'exposé complet, quoique sobre et précis de l'état de la question: groupe de prémisses d'où découle sans effort la vérité à démontrer. On y retrouvera encore le même soin à ramener à leur dernière raison les questions les plus ardues de la philosophie, et le même zèle à défendre les doctrines d'un thomisme authentique. De plus, le présent volume est supérieur au premier, et par le caractère plus personnel dont l'auteur y fait preuve, et par l'unité synthétique plus rigoureuse qui en régit les différentes parties. Nous aurions trop à dire, s'il nous fallait signaler tout ce qui nous paraît digne d'une attention particulière. Bornons-nous à quelques remarques générales.

La Psychologie réunit la profondeur de la spéculation scolastique à l'examen des découvertes récentes de la psychophysique. Qualité, quantité, localisation de la sensation ; sommeil, rêve, hypnotisme: tout est jugé d'après les principes de la philosophie de S. Thomas.

Mais où celle-ci apparaît dans toute sa puissance, c'est dans l'exposé de l'origine des idées. Rendre compte de la connaissance immatérielle des objets du monde sensible par l'action de *l'intellect agent* sur le *phantasma* n'est pas chose plus mystérieuse que de résoudre en thomiste le problème de l'information du corps par l'âme. Admet-on cette dernière vérité ? On n'est plus en droit de trouver la précédente invraisemblable.

Il faut encore signaler aux esprits spéculatifs la théorie générale de la connaissance, base de la Psychologie. En vrai philosophe, le P. Gredt en a fait l'exorde de son traité. Mais, de plus, il a su proposer d'après les principes de S. Thomas, une définition stricte de la connaissance : « actus quo forma ut forma habet formam. » « La connaissance est un acte par lequel une forme possède immatériellement une forme. » Ce n'est pas là, comme on pourrait le croire à première vue, pure formule ou simple assemblage de mots.

Cette définition renferme des principes féconds pour la Théodicée. On en déduira rigoureusement que le constitutif métaphysique de l'essence divine est l'intellection subsistante, l' " intelligere actualissimum " ou, comme le dit Aristote, νόησις, νοήσεως νόησις (p. 156).

Dès lors il est manifeste que Dieu connaît tout en lui-même et qu'il connaît par sa causalité tout ce qui est ou peut être en dehors de lui, futurs et futuribles (th. XIII, XIV, XV.). La doctrine de la prédétermination physique devient ainsi une conséquence nécessaire des vrais principes thomistes.

Notons encore la méthode suivie dans la Théodicée du P. Gredt. — S. Thomas, selon les convenances de son temps, partait de l'existence des êtres

Digitized by Google

contingents pour en inférer l'existence de l'Être nécessaire, immédiatement posé comme distinct du monde. Aujourd'hui, en raison des erreurs panthéistes, il faut procéder plus lentement. On devra démontrer l'existence d'un Être nécessaire avant d'établir la distinction entre cet être et le monde contingent.

Quant à l'ÉTHIQUE, les principes fondamentaux de l'ordre moral y apparaissent dans toute leur lumière, avec toute la virtualité de leurs conséquences. Béatitude parfaite et béatitude imparfaite; fondement et sanction de la loi naturelle ; essence de la moralité : tout se déduit rigoureusement de la thèse fondamentale sur la fin dernière.

Une conséquence remarquable et d'un intérêt très actuel découle des mêmes principes joints aux notions psychologiques sur l'état de l'âme séparée. Il s'agit de l'éternité des peines « ex natura rei », pour ceux qui meurent en état de péché (th. XIV, p. 261, ss.) Cette doctrine, entrevue par plusieurs auteurs thomistes et niée par quelques écrivains récents, est ici, croyons-nous, mise en plein relief. Signalons à ce propos un texte intéressant de S. Thomas : C. Gent. IV, 95. L'auteur y fait voir une faute d'impression qui se retrouve dans toutes les éditions du S. Docteur, bien qu'elle rende inintelligible une partie du contexte. Cela prouve assez que jusqu'à présent, ce passage n'a guère été mis à profit par les théologiens.

L'ÉTHIQUE SPÉCIALE est basée sur la notion du droit, ramené lui-même à la loi éternelle (th. XV). Nous croyons qu'on aura peine à retrouver ailleurs cette notion difficile aussi clairement élucidée.

L'existence du droit de propriété individuelle en dérive nécessairement. Et les principes fondamentaux concernant la société en général, la société domestique, l'origine et la fin de l'État, sont, eux aussi, solidement assis sur la loi naturelle.

Notons enfin la science et l'à-propos avec lesquels les textes d'Aristote sont cités à l'appui des thèses scolastiques. On observera spécialement l'autorité du Philosophe invoquée en faveur de la causalité efficiente de Dieu. C'est une thèse qui rencontre des contradicteurs. Pour notre part, nous ne voudrions pas trop concéder aux historiens qui se plaisent à distinguer l'Aristote tel que l'ont compris les scolastiques, de l'Aristote authentique c'est-à-dire de celui de l'antiquité.

Déjà nous avons dépassé les limites ordinaires du compte-rendu ; il ne nous reste qu'à renvoyer à l'étude du livre lui-même. A l'étude, disons-nous, et non à la simple lecture. Un examen superficiel ne permettrait nullement d'apprécier la valeur de cet ouvrage. C'est un abrégé, où la sobriété du langage a été poussée jusqu'à la concision. Nous ne sommes pas en présence d'un catéchisme philosophique ou d'un manuel de vulgarisation, au sens peu obligeant de ces termes.

Digitized by Google

C'est pourquoi la plupart des étudiants qui auront ce livre en mains n'en tireront du fruit que sous la direction d'un maître parfaitement versé dans la matière. Mais est-il une science dont l'enseignement exige, comme celui de la philosophie, la direction d'un professeur compétent ?

Nous faisons des vœux pour que le P. Gredt, — suivant en cela l'exemple des Maîtres scolastiques, — entreprenne la publication d'un ouvrage de plus grande étendue. Il y développerait avec plus d'ampleur la doctrine qu'il condense aujourd'hui dans ses « Elementa » et, par le fait même, il la rendrait plus accessible à tous ceux qu'une étude préalable n'a pas initiés à la terminologie de l'École. D. Raphael PROOST.

COURS DE PHILOSOPHIE. — LOGIQUE. — *Logique formelle, Critériologie. Méthodologie*, par le P. CASTELEIN, S. J. — Bruxelles, O. Schepens 1901, 548 p. in-8°

On retrouve dans la logique du P. Castelein les qualités qui distinguent toutes les publications de l'éminent écrivain : clarté dans l'exposé des doctrines, forme pleine d'intérêt, compétence égale dans presque tous les domaines scientifiques.

Quant au fond, l'auteur prend franchement parti pour la doctrine scolastique. C'est d'elle qu'il tient cet accent si convaincu et si sincère qui est l'apanage propre de la vérité. Pour s'en rendre compte, il suffit de parcourir quelques thèses de la Critériologie, comme, par exemple : l'erreur et le scepticisme.

La Méthodologie est digne d'une attention toute spéciale. Vraiment il serait difficile de développer avec plus d'ordre et de lucidité la méthode et les préceptes propres à chaque espèce de sciences. Tout au plus pourrait-on craindre çà et là quelque surabondance d'exemples et d'applications ; notamment, en ce qui touche les questions historiques et sociales. La tâche du philosophe se restreint à poser les principes les plus généraux. Attirée sur le terrain des sciences particulières telles que l'exégèse, l'histoire, l'économie politique ou les sciences naturelles, l'attention est en danger de se détourner des principes pour se reporter davantage sur des questions spéciales. Nous renoncerions donc volontiers au plaisir de lire plus d'une dissertation, quelque intérêt d'ailleurs qu'en présente le sujet, pour nous attacher plus étroitement aux questions d'ordre purement spéculatif.

Le grand problème de la philosophie contemporaine est celui des principes et des fondements de la connaissance humaine. Le philosophe scolastique ne peut négliger de satisfaire pleinement les intelligences portées vers l'idéalisme et le positivisme. A cet égard les thèses concernant l'existence et les critères subjectifs de la vérité réclamaient, pensons-nous, de plus amples développements.

Dans telle ou telle question accessoire, l'auteur n'obtiendra pas l'assentiment de tous les scolastiques.

Digitized by Google

Quelques exemples : p. 7 : « Dieu constitue un genre à part ; » — p. 64 on trouve en tableau la notion transcendentale de l'être divisé par des différences successives ; — enfin p. 311, la même abstraction qui sert à acquérir les notions univoques est appliquée à la notion transcendentale. Sans doute, les distinctions à faire sont dans la pensée de l'auteur (p. 61), mais ne sont-elles pas trop importantes pour demeurer sous-entendues ?

La question du fondement de l'Induction scientifique est résolue par le principe de causalité *complètement appliqué* (p. 150), c'est-à-dire par la sagesse de Dieu qui conserve dans la nature un ordre constant. Si l'on pouvait se passer de recourir à la Cause première, ce serait, pour le philosophe, un avantage. Plus nous nous montrons capables de raisonner l'ordre intentionnel qui règne dans la nature, plus nous sommes forts pour démontrer d'abord l'existence, ensuite la sagesse de Dieu.

Dans la distinction entre les degrés de certitude (métaphysique, physique, morale), il serait bon d'insister sur le caractère essentiel de la distinction. Les raisonnements pp. 263, 272 semblent faits pour le cas où la certitude physique et morale se ramènent à la certitude métaphysique.

Au point de vue de l'histoire de la philosophie, nous avons été étonné de voir placer parmi les scolastiques Amaury de Chartres et David de Dinan (p. 24). La scolastique étant une doctrine philosophique bien déterminée (p. 2, 30), ces panthéistes n'ont aucun droit à son patronage Nous ne pouvons pas non plus admettre que le XIIe siècle ait montré une grande préférence pour Aristote (p. 30) ; c'est précisément la relation avec le péripatétisme qui distingue profondément le XIIIe siècle du XIIe. — Puis la philosophie de l'Inde peut-elle être omise dans l'histoire du panthéisme ? — Enfin pour l'historique de la question des universaux (p. 311, ss), il y avait lieu de citer, à côté de Cousin et de Hauréau, les travaux récents dus à des philosophes scolastiques.

Comme nous le disions plus haut, ce ne sont là que des observations de détail. L'ensemble du livre nous a fait une impression très favorable. Nous espérons qu'il pourra servir à réconcilier les esprits prévenus avec la scolastique. A coup sûr, il est bien fait pour donner aux commençants le goût de la philosophie, science qui bien souvent leur paraît trop austère et d'un abord trop aride. Tout le monde sait, — et ce nouveau travail prouve, — que le P. Castelein a le secret d'aplanir ces aspérités.

D. Raphael Proost.

Digitized by Google

AUTOUR DES « TRACTATUS ORIGENIS ».

C'EST une rude et fière joute, que celle qui s'est livrée autour des *Tractatus Origenis de libris SS. Scripturarum*, publiés à Paris en janvier 1900 (1). Elle n'a pas duré longtemps, car dès janvier 1901 on pouvait la considérer comme terminée ; mais elle a été des plus vives, et l'on a vu les meilleurs critiques de notre temps y intervenir dans les sens les plus différents. Comme j'ai été amené, au cours de ce débat, à émettre diverses assertions parmi lesquelles il y a un mélange de vrai et de faux, que d'autre part je me suis attiré certaines répliques où il peut y avoir également à prendre et à laisser, il m'a paru utile de dresser dès à présent le bilan de toute l'affaire, afin de ne point laisser à l'erreur le temps de s'accréditer sous le couvert de quelque nom que ce soit, et pour dissiper autant que possible la confusion qui résulte presque inévitablement du choc d'opinions très diverses à propos d'une même question.

Je grouperai ce que j'ai à dire autour de quatre chefs principaux : 1° la date à assigner aux *Tractatus Origenis* ; 2° les droits de Grégoire d'Elvire à la paternité du *De fide* ; 3° l'origine des sept livres *De Trinitate* ; 4° la situation de la double *Altercatio* qu'incidemment j'avais fait intervenir dans le débat.

I.

Que les Tractatus Origenis *ne peuvent être antérieurs au Ve siècle.*

Depuis la publication des soi-disant *Tractatus Origenis*, je n'ai jamais pu me persuader qu'ils fussent d'Origène, ou même d'un auteur quelconque du troisième siècle. C'était évidemment une compilation d'époque postérieure. Et comme cette compilation offrait des traces certaines d'appartenance avec le *De fide orthodoxa contra Arianos* revendiqué par d'excellents critiques pour

1. Pour la littérature du sujet, voir l'instructif résumé du P. Angelo De Santi dans la *Civiltà* du 1er mars 1902, p. 587-9.

Digitized by Google

Grégoire, évêque d'Elvire, j'émis l'avis qu'elle pouvait être également de lui, en dépit de l'infériorité de style, cette infériorité paraissant constatée d'avance dans l'article du *De viris inlustribus* de saint Jérôme relatif à cet auteur (1).

Il semble bien que j'ai été le seul, au début, à adopter cette attitude. Car on écrivait à quelque temps de là dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* de l'Institut catholique de Toulouse (n° de juin 1900, p. 190) : « Les *Tractatus Origenis* publiés par A. Wilmart et moi en décembre dernier et que tous les critiques qui s'en sont occupés depuis six mois sont unanimes à tenir pour une œuvre du IIIe siècle, — qu'elle soit ou non d'Origène (2), — ces *Tractatus*, dis-je, se sont vu donner pour auteur un évêque espagnol de la fin du IVe siècle. » Pareille audace méritait une correction exemplaire, et elle me fut administrée par mon « aîné » d'une façon qui rappelle tout à fait le mot de la Règle bénédictine, ch. 45 : *Infantes autem pro tali culpa vapulent.*

Hélas! j'avais eu tort, il est vrai, non pas tant peut-être de songer à un évêque espagnol, mais en tout cas de placer au IVe siècle la rédaction des Tractatus : ils ne pouvaient être tout au plus que du Ve !

Peu de temps après, en effet, Dom E. C. Butler relevait dans la troisième de nos Homélies des ressemblances inquiétantes avec l'homélie VII d'Origène-Rufin sur la Genèse (3). J'examinai très attentivement la nature de ces ressemblances, et il me parut que la seule bonne façon d'en rendre compte était celle que préférait visiblement Dom Butler : le compilateur des *Tractatus* avait pillé Rufin, comme il avait pillé Tertullien, Minucius Felix, Novatien, Hilaire, etc. Dans la seconde partie de son article, mon confrère de Cambridge notifiait au public mon adhésion immédiate à sa thèse (4).

De là, nouvelle admonition du *Bulletin* de Toulouse (avril 1901, p. 136) : « Dom Butler nous apprend que Dom Morin renonce maintenant à attribuer les *Tractatus* à Grégoire d'Elvire et est

1. *Les nouveaux « Tractatus Origenis » et l'héritage littéraire de l'évêque espagnol Grégoire d'Elvire*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. V, 1900, p. 145-161.

2. En effet, comme chacun sait, Harnack avait admis l'attribution à Origène, tandis que Haussleiter et Weyman tenaient ferme pour Novatien. Bientôt cependant, les professeurs Künstle (*Litter. Rundschau*, 1900, p. 109-172) et Funck (*Tüb. Theol. Quartalschr.* LXXXII (1900), p. 531-544) déclarèrent que les homélies ne pouvaient être antérieures au IVe siècle ; le premier fut même amené, indépendamment de mes recherches, à proposer lui aussi comme auteur probable Grégoire d'Elvire.

3. *Journal of theological studies*, oct. 1900, p. 120 suiv.

4. *Ibid.* janvier 1901, p. 260.

Digitized by Google

disposé à les considérer comme étant du cinquième siècle ! Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant des nouvelles variations d'hypothèse de Dom Morin, car il variera certainement encore, ces *Tractatus* ne pouvant être du cinquième siècle qui sont cités avant 400 par S. Zénon de Vérone et S. Gaudentius de Brescia ! »

A la lecture de ce communiqué, je tirai de mon petit casier de notes la fiche *Hypothèse*, et j'y lus ces lignes : « Il ne faut jamais dire qu'un problème est insoluble. Il faut croire, au contraire, au perfectionnement progressif des méthodes, et que plus on a usé d'hypothèses plus on est près souvent de rencontrer la meilleure. » (P. BATIFFOL, *Six leçons sur les Évangiles*, 2e édition, p. 63.)

Voilà qui était pour m'endurcir dans le mal. Néanmoins, je crus de mon devoir de me rendre un compte exact de ces prétendus emprunts faits par Zénon et Gaudentius au pseudo-Origène, et j'arrivai au résultat que voici.

L'endroit de saint Zénon de Vérone, déjà signalé dans le *Bulletin* 1900, p. 195, à savoir l'homélie XIII du livre Ier, sur la Circoncision (Migne P. L. 11, 345-354), ne permet pas de rien conclure, si ce n'est qu'on y trouve, surtout au début, les mêmes pensées développées dans le même ordre, non dans les mêmes termes, que dans le quatrième des *Tractatus Origenis*. Mais lequel dépend de l'autre ? L'un et l'autre auraient-ils puisé à une source commune ? Impossible de se prononcer avec certitude.

Il n'en va pas de même, par exemple, du passage de Gaudentius : ce n'est pas celui-ci qui a commis le plagiat, mais bel et bien notre faux Origène qui s'est enrichi aux dépens de l'évêque de Brescia, et cela d'une façon qui fait peu honneur à son discernement. Qu'on en juge plutôt :

S. GAUDENTIUS	PSEUDO-ORIGENES
De lectione Exodi III (P. L. t. 20)	Tractat. IX.
col. 865-6 : *Agnus* enim *perfectus, masculus*, inquit, *anniculus erit vobis*... Perfectus est, quia *in eo habitavit omnis plenitudo divinitatis corporaliter*. Masculus est, quippe quia vir nasci dignatus est ex virgine, ut sexui utrique consuleret. Anniculus est, quia post illud baptismum, quod pro nobis in Iordane susce-	pag. 99 suiv. : *Ovis autem maturus masculus anniculus erit vobis*... Et ideo hic talis agnus immaculatus eligitur, ut simplicitas et innocentia Christi sub agni istius figura monstretur : masculus quaeritur, ut invicta virtus ipsius comprobetur : anniculus dicitur, quia ex quo in Iordane baptizatus est a Iohanne,

Digitized by Google

perat, usque ad passionis suae diem unius anni tempus impletur... Hic est annus, cuius coronam (victorialem quippe circulum operibus bonitatis Christi benedicendum) Propheta laetus nuntiavit in Psalmo : *Benedices*, inquit, *coronam anni benignitatis tuae.*

quando dixit *Ecce agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi*, expleto et exacto praedicationis tempore passus est Christus, sicut David de hoc praedixit : *Benedices*, inquit, *coronam anni benignitatis tuae.* Perfectus est quoque, quia, ut apostolus ait, *Omnis plenitudo divinitatis corporaliter in illo inhabitat.*

Le plagiat, d'un côté ou de l'autre, est manifeste. Mais remarquons bien ceci. Gaudentius lit constamment ainsi le verset 5 du ch. XII de l'Exode : *Agnus autem perfectus, masculus, anniculus erit vobis.* Ce sont partout ces trois mêmes adjectifs qu'il cite, qu'il commente 854 B. 862 B. 865 A. B ; tout est parfaitement homogène et se suit dans un ordre irréprochable.

Tel n'est pas le cas du soi-disant Origène. Son texte (car il se sert d'une traduction latine de la Bible, quoi qu'on ait débité à l'encontre) son texte est celui-ci : *Ovis autem maturus, masculus, anniculus erit vobis* (p. 97, 7 ; 99, 21). Il lisait donc *maturus*, là où Gaudentius avait *perfectus.* Mais curieuse est la manière dont il l'explique. Il commence par donner raison du mieux qu'il peut de l'accouplement étrange des mots *ovis* et *masculus.* Puis, il copie je ne sais d'où l'interprétation donnée ci-dessus des trois adjectifs (*Et ideo hic talis agnus* etc.), laquelle se rapporte clairement à un texte ainsi conçu : *Agnus autem immaculatus, masculus, anniculus erit vobis.* Enfin, en troisième lieu, il transcrit textuellement, en la reliant à ce qui précède par un simple *quoque*, la petite phrase de Gaudentius *Perfectus est quia* etc., sans paraître se douter que cette addition supposait un troisième texte, *Agnus autem perfectus* etc. On trouverait difficilement un meilleur exemple de la façon dont l'anonyme a fabriqué ses homélies : voilà donc, en quelques lignes seulement, comme trois couches différentes, trois fragments d'anciennes versions qui n'appartiennent pas à la même Bible, trois gloses superposées, provenant de sources diverses.

Dès lors, il n'y a plus lieu d'hésiter : le faux Origène a sûrement connu et utilisé Gaudentius de Brescia, qui vécut jusque vers 410. Il ne lui aura pas été bien difficile, après cela, de mettre pareillement à profit les écrits de Rufin, mort lui aussi en 410. Et ainsi Dom Butler avait parfaitement raison : les *Tractatus Origenis* datent tout au plus de la première moitié du Ve siècle. Il faudra, par conséquent, renoncer à la prétention de donner comme dépendant

Digitized by Google

d'eux, soit Hilaire de Poitiers, soit même Zénon de Vérone. Mais jusqu'où devrons-nous descendre ?

Dom Butler termine son second article (*Journal of theolog. studies* II, 262) en disant qu'il s'attend à voir les *Tractatus* trouver place un jour « parmi les productions anonymes des cinquième et sixième siècles ».

Il est certain qu'on ne peut abaisser le *terminus ad quem* au-delà de la première moitié du VIe siècle, puisque saint Césaire d'Arles a tiré du onzième *Tractatus* la majeure partie d'une de ses homélies (*Rev. Bénéd.* d'août 1899, XVI, 337-340). L'usage qu'il en a fait en cette occasion semble indiquer que le recueil circulait depuis un certain temps déjà, sous un nom ou sous un autre. Je serais donc plutôt porté à faire remonter la rédaction de celui-ci à quelqu'un de ces faiseurs d'homélies comme Gennade et son continuateur en signalent plusieurs, notamment à Marseille, au cours du Ve siècle (1). Le compilateur, quel qu'il soit, a dû avoir à sa disposition un choix relativement considérable d'auteurs chrétiens des premiers âges.

II.

L'attribution du De fide *à Grégoire d'Elvire toujours probable, en dépit des dénégations récentes.*

La question de l'origine des *Tractatus Origenis* m'a amené à m'occuper du *De fide* attribué faussement à saint Ambroise (Migne P. L. 17, 549-568). A la suite de plusieurs critiques d'une autorité reconnue, j'ai cru pouvoir le revendiquer pour l'évêque espagnol Grégoire d'Elvire.

Après une étude nouvelle et plus approfondie du sujet, je maintiens cette revendication, et cela pour les mêmes motifs que j'ai indiqués sommairement dans la *Rev. d'hist. et de litt. relig.* V, 152 suiv., à savoir, que des deux compétiteurs en présence, Phébade d'Agen et Grégoire d'Elvire, Phébade doit être définitivement écarté, tandis que la tradition en faveur de Grégoire constitue à tout le moins une probabilité qu'on n'est pas en droit de dédaigner.

Je dis d'abord qu'il faut décidément abandonner Phébade.

Pour quiconque examine sans parti pris les raisons émises en faveur de celui-ci par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la*

1. *De vir. illustr.* c. 68, 70, 100, édit. Richardson.

Digitized by Google

France (1b, p. 273 suiv.), il est clair qu'ils sont constamment influencés par ce fait, que l'auteur du *De fide* semble donner à entendre qu'il avait déjà publié un autre écrit contre les Ariens. C'est ainsi que débute son ouvrage : *Amore catholicae fidei ductus, iam pridem adversus Arianos libellum edideram.* Or, disent-ils, les rapports de doctrine et de style sont si frappants entre le *Liber contra Arianos* de Phébade et le *De fide* du Pseudo-Ambroise, qu'il ne saurait y avoir de doute touchant l'identité de provenance. C'est donc bien le *Contra Arianos* que vise l'auteur du *De fide.* Toute l'argumentation se réduit à cela, et l'on ne tardera pas à en constater toute la faiblesse.

Il s'agit d'abord de savoir si vraiment le Pseudo-Ambroise parle d'UN AUTRE Traité déjà composé par lui contre les Ariens. Ici, nous avons à constater un fait regrettable et quelque peu humiliant. Voilà plus d'un siècle que le chanoine Florio d'Udine a démontré de la façon la plus claire que le *Libellus* dont il s'agit n'est nullement un autre Traité, mais bien une première édition du *De fide* lui-même. Mais la dissertation du savant chanoine est venue à une heure malheureuse (1789) ; rares sont ceux qui peuvent aujourd'hui la consulter en-deçà des Alpes. Et c'est ainsi qu'elle n'a pour ainsi dire point laissé de traces, et qu'en plein XXe siècle la gent érudite continue à s'escrimer de plus belle sur ce prétendu autre *Libellus* qui n'a jamais existé.

Les choses étant ainsi, je crois indispensable de reproduire la substance de la démonstration de Florio. La voici :

Le *De fide* avait d'abord paru dans l'état où nous le trouvons dans plusieurs anciennes éditions et dans le livre II du *Contra Palladium* attribué à Vigile (Migne 62, 449-463), c'est à dire, sans la préface *Amore catholicae fidei*, ni l'épilogue *Haec qui legis* etc. L'auteur avait gardé l'anonyme, mais fait en sorte néanmoins de se tenir au courant des diverses remarques et observations du public nombreux qui l'eut bientôt lu et transcrit (1).

C'est à ces critiques de détail qu'il répond dans la préface mise par lui en tête de la seconde édition. Pour le reste, le corps de

1 « Iam pridem adversus Arianos libellum edideram, quem cum amico legendum dedissem, quia placuit, credidit transcribendum. A quo hoc ego magnopere postulavi, ut interim dissimulato auctore doctis viris et prudentibus legeret; ut si quem movisset, quod illic plus aut minus positum videretur, posset plurimorum consilio emendari... Quod eum ita fecisse manifestum est. Et quia res digna tam catholicae confessioni quam haereticae responsioni universorum iudicio aestimata est, multi eum vel legere vel describere voluerunt. » (P. L., 17, 519 suiv.)

Digitized by Google

l'ouvrage est absolument le même [1], sauf peut-être l'une ou l'autre variante assez difficile à déterminer exactement.

C'est ce qui résulte avec la dernière évidence de la comparaison des différents passages justifiés dans la Préface avec les endroits correspondants du Traité proprement dit.

1° « L'on avait jugé que le terme de Verbe dont il s'était servi dans son premier écrit pour exprimer la personne du Fils pourrait s'entendre comme l'entendent les grammairiens. Il commence par montrer que ce n'a point été là son sens [2]. » Selon la remarque de Florio, on eût eu mauvaise grâce à formuler un semblable reproche à propos du *Liber contra Arianos* de Phébade : celui-ci, en effet, consacre tout un chapitre, le 20e, à montrer que le Fils, *hoc est, Dei Sermo*, n'est pas un *sonus vocis, sed res substantiva*. Il lui eût été bien facile d'apporter ce passage pour sa justification. Que fait, au contraire, l'auteur du *De fide* ? Il se contente de rappeler qu'il a attesté en plusieurs endroits que le Fils est véritablement personne, qu'il est vraiment Fils comme le Père est vraiment Père. Et, de fait, c'est ce qu'il pouvait répondre de mieux, comme le prouvent les rapprochements suivants :

De fide, 2e édit. P. L. t. 17	*De fide*, 1re édit. P. L. t. 62
col. 550 sq : Mirari me fateor hoc ita sentiri potuisse, quasi nos personam propriam Verbi, quod est FILIUS, negaremus. Nemo verbo tenus nominat, quem VERE esse in persona sua SAEPIUS profitetur : nam quomodo aut VERUM FILIUM aut VERUM PATREM confessi sumus, si non vere proprietatem personarum tam Patris quam Filii servavimus ?	451 D : Si natus est, unius substantiae est : si factus est, VERUS FILIUS non est, et si VERUS FILIUS non est, nec verus Deus est. 453 D : Vel si Arianus non es, et VERUM FILIUM de VERO PATRE natum non factum agnoscis... 454 B : sed quia VERUS FILIUS de VERO PATRE natus non factus est... 456 B : ut VERUS sit FILIUS, et VERUS sit PATER in Filio. 457 B : et VERUM FILIUM de VERO PATRE cognosceres. 459 C : Proinde nos VERUM FILIUM de VERO PATRE... defendimus, etc.

1. « Sed non defuit qui vel pro studio doctrinae vel pro caritatis officio ea quae a nobis dicta sunt scrupulosius retractaret, et quaedam ille vel superflua vel ambigua diceret, quae aliter possent a quibusdam quam a me dicta sunt accipi. Proinde rursus EA IPSA planiori sermone in hoc libello digessi, ut et simplicitatem sensus mei ostenderem, et scrupulum legentibus amputarem ». (Ibid. 550).

2. *Hist. litt. de la France*, IV, 277.

Digitized by Google

Je ne pense pas que cette expression, si fréquente dans le *De fide*, se lise une seule fois dans l'opuscule de Phébade.

2° On avait accusé notre auteur de Sabellianisme. Il suppose que ce qui a pu donner lieu à cette fausse imputation, ce sont trois passages ou propositions de son premier ouvrage. Et il les cite, ces trois passages, et ils se lisent *textuellement*, non dans Phébade, mais dans le *De fide* lui-même :

De fide, 2e éd.	*De fide*, 1re édit.
Col. 551 A : Sed quia unius Dei vocabulum diximus, personas negasse putamur. Et hinc verisimile visum est, quod posuimus : « Nos Patrem et Filium ita nominamus, ut unum Deum in his personis et nominibus assignemus. » — « Porro, iterum, Pater et Filius, etsi duo nomina appellantur, ratione tamen et substantia unum sunt. » Et : « Cum Patrem et Filium statuo, unitatem assigno generis. »	458 D : Nos autem Patrem et Filium ita nominamus, ut unum Deum in his personis et nominibus consignemus. Ibid. : Porro Pater ac Filius etsi duae personae creduntur, ratione tamen et substantia unus (*al.* unum) sunt. 459 A : Cum autem ego Patrem et Filium statuo, unitatem generis assigno.

Comment l'auteur incriminé écarte-t-il la fâcheuse interprétation donnée à ces trois passages ? En montrant qu'elle est exclue d'avance par ce qu'il avait écrit avant et après les paroles en question. Et il cite ce qu'il avait écrit, et, encore une fois, cela se lit dans le *De fide*, nullement dans Phébade :

2e édit.	1re édit.
551 B : cum EX SUPERIORIBUS AUT INFERIORIBUS dictis potuerit haec suspicio non admitti. Qui enim Filium Dei NON ALIUNDE natum dixeram quam proprie de Patre, TOTUM DE TOTO, INTEGRUM DE INTEGRO, PERFECTUM DE PERFECTO, CONSUMMATAMQUE VIRTUTEM, quomodo potui, etc.	452 B *(in superioribus)* : Vides ergo hoc Verbum bonum Filium Dei esse, quem NON ALIUNDE quam de paterno pectore et, ut ita dixerim, de utero cordis Dei credimus natum. 459 A *(in inferioribus)* : Tantus est Filius quantus videbitur Pater, TOTUS DE TOTO, INTEGER DE INTEGRO, PERFECTUS DE PERFECTA CONSUMMATAQUE VIRTUTE.

Enfin, il rappelle qu'il a, dans son opuscule, condamné en termes exprès la secte des Sabelliens, et que la formule même adoptée par lui, *unum sunt*, est inconciliable avec leur erreur :

Digitized by Google

2e édit.	1re édit.
551 B : quippe cum et hanc sectam, id est, SABELLIANAM in eodem libello damnaverim, et ad personarum distinctionem SECUNDUM vocabulum scripserim. Nam et nemo pro una persona potest UNUM SUNT dicere, vel UNITATEM GENERIS nisi personis ASSIGNARE.	459 B : Quod ne putes me eo supercilio dixisse, quo SABELLIUS fertur, qui ipsum Patrem, etc. 458 C : Sed ne ex eo occasionem aliquam haereticus capiat, cum DUO NOMINA vel duas personas, id est Patris et Filii, statuo. Ibid. D : etsi duae personae creduntur, ratione tamen et substantia UNUM SUNT. 459 A : Cum autem ego Patrem et Filium statuo, UNITATEM GENERIS ASSIGNO.

On le voit donc, c'est bien le passage du ch. VII du *De fide* que l'auteur veut justifier dans sa Préface ; c'est ce *De fide* qu'il entend, quand il parle de l'opuscule lancé par lui dans le public sous le voile de l'anonyme, et nullement le *Contra Arianos* de l'évêque d'Agen.

Il y a plus : à côté de ressemblances inévitables, vu les circonstances identiques dans lesquelles les deux écrits ont vu le jour, ceux-ci contiennent pourtant certains traits qui empêchent de les attribuer à un même auteur. C'est encore à Florio que revient le mérite d'avoir signalé ces divergences de doctrine et d'expression.

Phébade se propose, dans son *Contra Arianos*, de réfuter la seconde formule de Sirmium (357), laquelle défendait d'employer les termes soit d'ὁμοούσιον soit d'ὁμοιούσιον (1). L'auteur du *De fide*, au contraire, a en vue ceux qui rejetaient le premier de ces deux termes, tout en admettant l'équivalent du second, conformément à la formule de Rimini de 359 (2). Les adversaires ne sont donc pas

1. « Quod vero quosdam aut multos movebat de substantia, quae graece *usia* appellatur, id est, ut expressius intelligatur, *homousion*, aut quod dicitur *homoeusion*, nullam omnino fieri portere mentionem, nec quemquam praedicare. » (L. Hahn, Biblioth. der Symbole, 3e édit., p. 200). Il suffit de jeter un coup d'œil sur les premiers chapitres du *Liber contra Arianos*, pour s'apercevoir que Phébade s'en prend successivement à chacune des propositions contenues dans cette formule.

2. « Videtis ergo omnia eos in tractatu ipsorum non evangelica fide sed subdola malignitate ad seducendos simplices quosque posuisse... Denique sublato ὁμοούσιον, id est, unius substantiae vocabulo, similem genitori suo posuerunt ». (P. L. 17, 553 A. C.). Les Mauristes, éditeurs de saint Ambroise, disent que les anciennes éditions aussi bien que les mss. lisent *similem* GENITORI *suo posuerunt*, tandis que l'édition Romaine et celle de Chifflet, auxquelles ils ont cru devoir se conformer, ont ὁμοιούσιον, *id est, similem factori suo posuerunt*. Cette dernière leçon est évidemment fautive, car les hérétiques que combat l'auteur du *De fide* proscrivaient indistinctement l'emploi du terme *usia*, comme n'étant pas contenu dans l'Ecriture. Mais celle que les Mauristes donnent en note laisse elle aussi à désirer, et il faut lire certainement *similem* GENITORI *suo*, comme dans la formule de Rimini que nous a conservée saint Jérôme (Hahn 3, p. 208). Florio n'a pas relevé ce caractère défectueux de la leçon communément reçue.

Digitized by Google

les mêmes, le but de chaque écrivain est différent, et par suite le *De fide* ne saurait être considéré comme un commentaire et une apologie du *Contra Arianos*.

A l'exemple d'Hilaire, l'auteur du *De fide* fait un grief aux rédacteurs de la formule qu'il combat d'affecter de se servir des expressions *Deum ex Deo, lumen ex lumine*, au lieu de *Deum de Deo, lumen de lumine* (1). Phébade, au contraire, n'y trouve rien à reprendre, bien qu'elles fissent également partie de la profession de foi qu'il attaque. Il les cite, et y trouve « l'expression parfaite » de la croyance catholique : seulement, il dénonce la façon dont les Ariens les interprétaient (2).

Mais la différence la plus sensible consiste dans la manière dont les deux auteurs entendent le terme de *substance*. D'après Phébade, on ne peut proprement l'appliquer qu'à Dieu : *Substantia enim dicitur id quod semper ex sese est, hoc est, quod propria intra se virtute subsistit ; quae vis uni et soli Deo convenit* (3). L'anonyme du *De fide*, lui, étend à tout ce qui existe la notion de substance, et prouve qu'elle n'entraîne pas l'identité des êtres auxquels on l'applique : la substance de ces êtres différant, les êtres eux-mêmes aussi diffèrent. Par conséquent, on peut dire de Dieu qu'il est une substance, sans pour cela le faire rentrer dans un même genre avec les autres substances (4).

A ces trois chefs de divergence mis en relief par Florio, j'en ajouterai un autre : le texte biblique n'est pas le même chez les deux auteurs. Voici quelques exemples :

1. « Quamquam et aliud quod scriptum non est pariter profitearis, id est, Deum ex Deo, lumen ex lumine... Timere identidem debes Deum ex Deo et lumen ex lumine profiteri. Sed ego probo Deum de Deo, lumen de lumine .. Ergo quia lumen Pater, et lux Filius, recte lumen de lumine. Sed lumen ex lumine ita asseris, quasi a Patre, qui verum lumen est, aliud lumen sit factum, quod de ipsa Patris substantia non sit... : et ideo lumen EX lumine, non DE lumine dicis. » (P. L. 17, 556, B. D.).

2. « Confitemur, inquiunt, Filium Dei, Deum ex Deo, lumen ex lumine *(l'imprimé a* de lumine, *mais c'est une faute évidente, comme on peut le constater par toute la suite du chapitre)*. Videri quidem non sacrilegum non potest, perfectam fidei catholicae professionem maligna disputatione vexare... Agnoscimus igitur et cum veneratione suscipimus communis fidei verba ». (P. L. 20, 27 B.).

3. Chap. 7. P. L. 20, 17 C.

4. « Prohibes itaque in Deo substantiam nominari, quasi omne quod substantia dicitur res ipsa unius generis habeatur. An ignoras aliter caelestia aliter terrena constare, sed in ipsis caelestibus rebus atque mundanis magnam differentiam interesse ? Aliter enim angeli, aliter singulae virtutes constitutionum suarum substantias acceperunt... Si ergo ea quae a Deo facta sunt diversas qualitates substantiarum suarum habent, tu putas in Deo talem esse substantiam, qualem habet aliquid horum quod factum est, ut possit contraria recipere ? Absit. Quae est enim substantia Dei ? Ipsum quod Deus est » etc. (P. L. 17, 557 D — 558 B.).

Digitized by Google

Phébade :	De fide :
17 D : Substantiam tuam et dulcedinem tuam (*Sap.* 16, 21).	558 D : Substantia mea dulcedo mea est.
22 C : Splendor est lucis aeternae (*Sap.* 7, 26).	559 C : Candor est lucis aeternae.
26 A : Nemo potest faciem meam videre, quia nemo qui eam viderit vivet (*Exod.* 33, 20).	564 C : Non poteris videre faciem meam : non enim videbit homo faciem meam et vivet.

Depuis Florio, on a découvert un certain nombre de fragments ariens fort anciens, où Phébade est cité nommément à trois reprises (1) : les trois passages sont pris du *Liber contra Arianos*, aucun du *De fide*. On ne voit pas non plus que ce dernier ait jamais figuré dans les manuscrits sous le nom de Phébade : ce sont les Mauristes, semble-t-il, qui les premiers ont proposé de le lui attribuer, se fondant sur divers indices intrinsèques dont la valeur n'est pas, on l'a vu, aussi grande qu'ils l'avaient pensé.

Mais, dira-t-on, jamais non plus le *De fide* n'a été cité par les anciens sous le nom de Grégoire d'Elvire, jamais on n'a pu signaler aucun manuscrit dans lequel il porte ce nom.

Ici, il faut distinguer : de Grégoire évêque d'Elvire, non. Mais comme il a été dit ailleurs (2), c'est sûrement un passage du ch. VIII du *De fide* que S. Augustin, vers 413, a cité sous le nom d'un *Gregorius sanctus episcopus Orientalis*. Ce *De fide* est entré de très bonne heure dans un recueil latin des discours de S. Grégoire de Nazianze, et a traversé en leur compagnie tout le moyen âge. A l'état isolé, il nous a été conservé par au moins un manuscrit du Xe/XIe siècle sous le titre : *Gregorii episcopi de fide Nicaena*.

On a prétendu que c'était une « supposition gratuite », d'admettre « que S. Augustin, qui se trompait en faisant de Grégoire un grec, ne se trompait pas en donnant le nom de saint Grégoire à l'auteur (3) ».

Réponse : Je ne soutiens nullement que S. Augustin n'a point pu se tromper sur l'un comme sur l'autre point ; mais je me demande si l'on a qualité pour rejeter avec dédain l'explication que depuis longtemps déjà des personnes fort respectables ont donnée de la méprise dont le saint Docteur a pu être victime, en cette occasion comme en plusieurs autres. Et voici un exemple tout à fait *ad rem*. Tout le monde sait qu'Augustin cite sous le nom de

1. Reproduits dans Migne P. L. 13, 626 7.
2. *Rev. d'hist. et litt. relig.* V, 153.
3. *Bulletin... de l'Institut cath. de Toulouse*, juin 1900, p. 191.

Digitized by Google

« saint Hilaire » (et il entendit à coup sûr Hilaire de Poitiers) un passage de l'*Ambrosiaster* sur les Épîtres de saint Paul. J'ai cru naguères, moi aussi, que l'évêque d'Hippone s'étant sûrement trompé sur le second point, avait pu tout aussi bien se méprendre sur le tout. Mal m'en a pris : des recherches récentes de H. Zimmer sur Pélage (1), il résulte que l'attribution du fameux commentaire des Épîtres Paulines à un Hilaire quelconque est plus solidement attestée qu'on ne l'avait généralement admis jusqu'ici. Je pourrais sans trop de peine énumérer ici un certain nombre d'autres cas analogues (2).

Il demeure donc à tout le moins très probable que, dès le début du Ve siècle, le *De fide* circulait sous le nom d'un évêque du nom de Grégoire, peut-être même déjà de Grégoire de Nazianze. Mais l'opuscule étant sûrement d'un latin, et le seul Grégoire latin qui puisse convenir étant l'évêque d'Elvire (3), auquel Jérôme attribue expressément un *De fide elegantem librum*, je ne crois pas que la prudence autorise à émettre cette affirmation absolue : « Il ne reste rien d'authentique de Grégoire d'Elvire. »

Aussi bien, on n'y gagne rien dans l'espèce. Le *De fide*, quel qu'en soit l'auteur, est sûrement de peu postérieur au concile de Rimini. Il n'y a donc pas d'apparence que cet auteur ait « mis à contribution » les *Tractatus Origenis*, postérieurs, on l'a vu, à Gaudentius de Brescia et à Rufin ! Si plagiat il y a (et il est difficile de le nier après les rapprochements signalés dans le *Bulletin* de Tou-

1. *Pelagius in Irland*. Berlin, 1901. Voir la note p. 120 et suiv. Je me propose de revenir prochainement sur cette revendication des droits d'Hilaire à la paternité du fameux commentaire sur saint Paul.

2. C'est ainsi que, dans un manuscrit de l'abbaye de Pomposa, le *De Trinitate* du luciférien Faustinus se trouvant joint à divers opuscules de saint Grégoire de Nazianze, avec l'attribution *Gregorii hyspaniensis elebritanae sedis episcopi*. (G. Becker, *Catal. biblioth. antiqui* 70, 17. Meilleure édition par G. Mercati, dans les *Studi e documenti di storia e diritto* XVII, 164). Il n'est pas impossible que la présence du *Contra Arianos* signalé par Michel Denis dans le papyrus de Vienne, à la suite des six premiers livres de saint Hilaire sur la Trinité, tienne à une confusion du même genre. A l'encontre de M. Sedlmayer, je ne pense pas que ce *Contra Arianos* soit l'œuvre de l'évêque de Poitiers, il pourrait fort bien appartenir à un autre Hilaire, comme je le montrerai dans une note qui sera sous peu communiquée à l'Académie de Vienne.

3. Je n'ignore pas que suivant mon « très solide et très prudent confrère, le regretté Dom Gams », Grégoire d'Elvire aurait été l'un des faillis de Rimini en 359, et que les éloges que décerne à celui-ci *Libellus precum* de Faustinus et Marcellinus l'ont souvent fait considérer comme l'un des principaux chefs du parti Luciférien. Mais je sais aussi que les pages consacrées par Gams à Grégoire ont été justement critiquées comme l'une des portions les moins solides et les moins prudentes de son bel ouvrage sur l'histoire ecclésiastique de l'Espagne. (Voir entre autres l'article *Gregorius Baetianus*, dans le *Dictionary of christian biography* de Smith et Wace II, 739-741, et surtout G. Krüger, *Lucifer von Calaris*, p. 79, note 2.) Il semble même que l'autorité du *Libellus precum*, en ce point comme en d'autres, est loin d'être à l'abri de tout soupçon. Bref, nous savons trop peu de choses sur la personnalité et le rôle de l'évêque d'Elvire, pour prétendre à priori que le *De fide* ne correspond pas à son « état d'esprit ».

Digitized by Google

louse, p. 197), il doit être mis sur le compte de l'indigent compilateur des *Tractatus*, non de l'élégant écrivain du *De fide*.

Et ainsi, peut-être, toutes choses seront remises en place.

III.

Les sept livres De Trinitate *du Pseudo-Athanase, et les sept livres dont parle Gennade dans sa notice sur Syagrius.*

Après avoir maintenu ma manière de voir relativement au *De fide* du Pseudo-Ambroise, je déclare simplement que je l'abandonne, en partie du moins, pour ce qui est des sept livres *De Trinitate*, attribués faussement à S. Athanase et à Vigile.

J'admets donc que le *De Trinitate* n'est pas du même auteur que le *De fide*.

Mais le *De fide* a été mis à contribution par l'auteur du *De Trinitate*. Aux indices que j'avais fournis, et qui ont été jugés convaincants (1), il serait aisé d'en ajouter d'autres, si je ne devais aller au plus pressé.

Je persiste également à considérer l'Espagne comme la patrie probable du *De Trinitate*. Ç'a été tout d'abord l'opinion de G. Ficker (2) ; le Dr K. Künstle l'a depuis partagée et appuyée sur d'excellents motifs (3). J'ai eu tort de me laisser détourner un moment, en 1898, de cette manière de voir par l'indication du cod. Vatic. lat. 1319, attribuant cet ouvrage à un « saint Eusèbe (4) ». C'est avec raison que Mgr Batiffol a conclu définitivement, dans la *Revue Biblique* de Janvier 1901 (X, 125) que les sept livres *De Trinitate* sont de provenance espagnole.

Tout en adoptant cette solution, on fait remarquer qu'il reste un point obscur, et on l'expose en ces termes :

« Nous pensions que M. K(ünstle) nous apporterait quelque lumière sur les deux hérétiques qui sont combattus dans les livres III et IV. Le premier porte le nom de *Mascellio*, et M. K. voit en lui un espagnol : mais il n'y a pas relevé que ce *Mascellio* est (col. 261 B) qualifié de *Montensis*. Ce terme, suivant une interprétation ingénieuse de M. Burn (5) (*Journal of theological studies*, 1900,

1. *Bulletin* de Toulouse, p. 196.
2. *Studien zu Vigilius von Thapsus* (Leipzig, 1897), p. 72.
3. *Eine Bibliothek der Symbole* (Mainz, 1900), p. 100 et suiv.
4. *Revue Bénédictine* XV, p. 5 et suiv.
5. L'interprétation ingénieuse donnée par M. Burn à la fin de 1900 figure déjà, chose remarquable, en janvier 1898 dans la *Rev. Bénéd.* XV, 9 : « Le terme *Montensis*, en effet, est couramment employé pour désigner les membres de la communauté donatiste de Rome. » Le bon vieux Tillemont, il y a quelque deux cents ans, avait déjà trouvé cela.

Digitized by Google

p. 594), désignait les membres de la communauté donatiste de Rome. Le second des hérétiques combattus s'appelle *Potentinus Urbicus*, et M. K. en fait encore un espagnol : M. Burn lui aurait appris que *Urbicus* est synonyme de *Romanus* (1). De ces deux constatations naît une difficulté : pourquoi ce controversiste espagnol s'en prend-il ainsi à deux hérétiques romains ? Il y a là une question d'histoire littéraire et théologique que M. K. n'a pas éclaircie. Mais cette obscurité n'infirme pas le jugement porté sur l'ensemble des sept livres *De Trinitate*. »

Même étonnement à ce sujet, dans le *Bulletin* de Toulouse de juin 1900, p. 195 :

« L'auteur du *De Trinitate* argumente contre deux hérétiques, dont le premier porte le nom de Marcellinus en tête du livre III ; l'autre est appelé Urbicus Potentinus (2) au cours du livre IV, en tête duquel on lit : « *...adversus novellam haeresim cuiusdam Potentini Urbici* ». Ces deux hérétiques sont inconnus à l'histoire des controverses du IVe siècle, mais je soupçonne cet Urbicus de s'appeler Potentinus parce qu'il était de Potenza dans la province ecclésiastique de Salerne (3). Nous voilà loin d'Elvire ! »

La difficulté toutefois n'est peut-être pas aussi considérable qu'on a l'air de le croire. Mascellio et Potentinus pouvaient parfaitement être romains l'un et l'autre, et pourtant ne point se trouver à Rome, au temps où l'auteur du *De Trinitate* les prenait ainsi à partie. Il est même plus naturel de supposer qu'il en a été ainsi : jamais, pour ma part, je n'ai entendu accoler à mon nom l'épithète de « français », qu'à partir du jour où la nécessité de chercher un pays qui sût encore respecter la liberté chrétienne, ou même simplement humaine, m'a réduit à abandonner pour toujours ma patrie. Et la plupart des noms de famille tirés des noms de villes ou de pays n'étaient-ils pas à l'origine autant de surnoms donnés à ceux qui étaient venus de ces villes ou de ces pays en quelque autre région plus ou moins éloignée ?

Voici d'ailleurs un exemple absolument topique. Dans sa continuation des Chroniques de S. Jérôme, à l'an 448, l'évêque espagnol Hydatius consacre la mention suivante à un hérétique du temps (MG. in-4°, Auct. antiquiss. t. XI, part. I, p. 25) :

---

1. « ... et l'épithète *Urbicus* est souvent synonyme de Romain dans le langage ecclésiastique de l'époque » (*Rev. Bénéd.* ibid.)

2. C'est à dire, Potentinus Urbicus.

3. Ce soupçon a été rétracté peu après dans le *Bulletin* de Toulouse, 1900, p. 297.

Digitized by Google

Pascentium quendam urbis Romae, qui de Asturica diffugerat, Manichaeum Antoninus episcopus Emerita comprehendit auditumque etiam de provincia Lusitania facit expelli.

Cette particularité signalée par le chroniqueur, à savoir, que le Pascentius en question était de la ville de Rome, n'a jamais, j'imagine, causé beaucoup de surprise à personne. Pourquoi cette même épithète de « romains », sous une forme ou sous une autre, semblerait-elle plus étonnante, jointe au nom de deux autres théologiens fourvoyés dont la situation a dû ressembler sensiblement à celle de Pascentius ? Entre *urbis Romae* et *Urbicus* je ne vois pas, en effet, grande différence.

L'auteur de la recension du livre du Dr Künstle dans la *Revue Biblique* ne se borne pas à admettre la provenance espagnole des sept livres *De Trinitate*, il affirme qu'ils « sont du VIe siècle », et il appelle cela « une conclusion acquise ».

Une conclusion, à mon humble avis, n'est vraiment acquise qu'à deux conditions. Elle est acquise de droit, lorsque les arguments sur lesquels elle repose sont tellement solides et évidents qu'ils doivent nécessairement entraîner tôt ou tard la conviction de tout esprit éclairé et impartial. Elle est acquise de fait, quand, après un laps de temps plus ou moins long, elle a réussi à rallier les suffrages de ceux qui sont les juges naturels dans la question dont il s'agit. Or, il ne paraît point que l'une ou l'autre de ces deux conditions se trouve vérifiée dans le cas présent.

L'unique argument que l'on fait valoir, en somme, c'est que le Priscillianisme et l'Arianisme anathématisés dans le VIIe livre du *De Trinitate* offrent certaines analogies avec les erreurs condamnées dans le concile de Braga en 563 et le troisième de Tolède en 589 Or, il faut avoir, je pense, des yeux extrêmement perçants pour discerner en quoi le Priscillianisme et l'Arianisme visés par les évêques espagnols du déclin du VIe siècle diffèrent des erreurs du même nom qui sévissaient en Espagne un siècle ou deux auparavant. J'ai essayé, mais j'y ai perdu ma peine ; ou plutôt, je suis arrivé précisément à ce résultat, que les anathématismes de 563 contre les Priscillianistes suivent presque pas à pas les *Capitula* de la célèbre épître (XV) adressée à Turibius d'Astorga par le pape S. Léon en 447. Il ne fallait donc pas que la différence fût si notable, puisque l'on ne fit guère autre chose alors que de renouveler les condamnations prononcées depuis plus de cent ans. De même pour l'Arianisme : si « tardif » qu'on prétende celui qui est anathématisé dans le

Digitized by Google

VIe livre du *De Trinitate*, le Dr Künstle a montré qu'il ne ressemble pas mal à celui que combattait, au Ve siècle, l'évêque espagnol Syagrius dans ses *Regulae definitionum*. J'ajouterai que la ressemblance n'est pas moindre avec l'opuscule en forme de symbole de l'évêque Pastor, dont le nom est intimement lié à celui de Syagrius.

Par conséquent, on ne m'en voudra point si je me refuse à considérer comme acquise la conclusion que les sept livres *De Trinitate* datent seulement du VIe siècle. Du reste, la diffusion très ancienne de l'ouvrage, attestée par le nombre et l'âge des manuscrits (deux d'entre eux peuvent remonter, à ce qu'il paraît, jusqu'au VIe siècle même (1), semble bien difficile à concilier avec une origine relativement si tardive. J'ai beaucoup réfléchi à ce point en ces dernières semaines, et, si j'avais à émettre un avis sur l'âge probable de cette collection théologique, voici l'hypothèse à laquelle pour le moment je me rallierais le plus volontiers.

Dans sa notice sur Syagrius, Gennade (*De vir. ill.* c. 65), après avoir caractérisé assez au long les *Regulae definitionum* de cet auteur, termine par le détail suivant :

> Sub huius Syagrii nomine septem de fide et regulis fidei libros praetitulatos inveni ; sed quia lingua variantur, non omnes eius esse credidi.

La rencontre, dans un manuscrit de Reims du XIe/XIIe s., de sept sermons sur le symbole et la Trinité faisant suite à l'ouvrage de Syagrius, m'a fait supposer, il y a une dizaine d'années, que c'étaient peut-être là les « sept livres » que Gennade a en vue dans ce passage.

Le Dr F. Kattenbusch fit aussitôt bon accueil à cette hypothèse, dans un des suppléments au Ier volume de son grand ouvrage, *Das apostolische Symbol* (Leipzig, 1894), p. 408 suiv. Depuis, cependant, dans la seconde partie du tome II, parue en 1900, p. 449 suiv., note 30, il a émis des doutes concernant les pièces 2 et 3, identiques aux sermons Ps.-Aug. 232 et 113. La difficulté consiste en ce que ces deux sermons ou fragments seraient pris de Vigile de Thapse, d'après les Mauristes ; or, Vigile est venu trop tard pour qu'on puisse admettre que Gennade a trouvé de ses productions parmi les traités portant le nom de Syagrius.

1. 1° Le manuscrit O. 210. Sup. de l'Ambrosienne, d'après l'avis motivé dont je suis redevable à l'obligeance de Mgr A. Ceriani ; 2° le cod. LIX. 57 du Chapitre de Vérone, « of the seven, if not even of the sixth century », suivant M. Burn (*Journal of theolog. studies*, juillet 1900, p. 593, note 3).

Digitized by Google

A vrai dire, l'objection n'est pas sérieuse. Les Mauristes eux-mêmes ne présentent leur attribution à Vigile du sermon Ps.-Aug. 232 que comme une simple conjecture; j'ai constaté tout récemment qu'il avait été découpé dans un des *Tractatus* de S. Jérôme dont je prépare actuellement l'édition (1)! Quant au Ps.-Aug. 113, c'est un fragment du *De fide*, que je persiste à considérer comme l'œuvre du moins probable de Grégoire d'Elvire.

Mais des difficultés d'un autre genre se sont plus d'une fois présentées à mon esprit. Les sept pièces ne se trouvaient ainsi réunies que dans un seul manuscrit, d'époque relativement récente : n'était-ce pas l'effet d'un pur hasard, ou, si l'on aime mieux, du caprice du scribe auquel on doit la collection homilétique de Reims? Puis, ce n'étaient pas des « livres », mais de simples sermons ou fragments de sermons. Encore, ces sermons n'étaient-ils pas attribués à un auteur unique : le premier portait le nom de saint Ambroise, les autres celui d'Augustin, tandis que les *Regulae definitionum* elles-mêmes étaient données comme l'œuvre de Jérôme.

Au cours de ces réflexions, mon attention s'est trouvée attirée sur ce fait, que l'un des manuscrits anciens qui contiennent le *De Trinitate*, le Cod. Berolin. 1671, du IXe siècle, provenant de notre abbaye de Fleury ou Saint-Benoit-sur-Loire, donne justement, à la suite des sept livres du Ps.-Athanase, les deux traités dont la restitution aux évêques espagnols Syagrius et Pastor est chose d'ores et déjà couramment admise. N'y aurait-il pas ici un indice bien autrement significatif que la coïncidence très probablement fortuite constatée dans l'homéliaire de Reims?

Ce n'est plus, en effet, un assemblage qu'il soit permis d'attribuer au hasard, mais bien un tout composé de sept parties, dont chacune porte l'appellation de « livre » dans les manuscrits. Dans le plus ancien de ces manuscrits, le cod. Ambros. O. 210. Sup. (VIe/VIIe s.), le titre général commence même par ces mots : INCIP · LIBELLI SEPTEM..... Quant à la façon dont Gennade caractérise les sujets traités dans ces sept livres *De fide et regulis fidei*, on ne peut nier qu'elle corresponde fort bien au contenu du *De Trinitate*. Le sixième livre, notamment, est intitulé : DE BEATITUDINE FIDEI ; le septième : DE PROFESSIONE REGULAE CATHOLICAE. Un simple regard jeté sur ces deux livres comme sur tout le reste

1. *Revue Bénéd.* d'avril 1902, p. 140.

Digitized by Google

suffira pour s'assurer que l'ouvrage, d'un bout à l'autre, traite « de la foi et des règles de foi ».

Cet ensemble de considérations m'amène à formuler, avec toute la réserve de rigueur en pareil cas, la proposition suivante : Il se peut que les sept livres qui, du temps de Gennade, circulaient sous le nom de l'évêque espagnol Syagrius ne soient autres que les sept livres *De Trinitate* du Pseudo-Athanase, joints aux écrits de Syagrius et de Pastor dans le manuscrit de Berlin.

Mais des différences évidentes de style avaient fait conclure à Gennade que les sept livres ne pouvaient pas tous appartenir à Syagrius. Et il avait raison, je pense : car, autant que je puis me rappeler le genre de celui-ci (1), il ne ressemble en rien à celui de l'auteur du *De Trinitate*. Mais cela n'empêche pas que les sept livres ne puissent être aussi anciens que Syagrius. Mon impression est qu'ils ont été composés entre le déclin du IVe siècle et l'époque où Pastor et Syagrius entrent en scène (433). Par qui ? Pourquoi les a-t-on mis de si bonne heure sous le nom de « l'évêque oriental saint Athanase » ? L' « évêque Eusèbe » auquel les attribuent les manuscrits de Turin et du Vatican serait-il, en effet, leur véritable auteur (2) ? Autant de questions insolubles, jusqu'à ce que quelque heureuse découverte dans les manuscrits nous livre enfin le secret du mystérieux anonyme. D'ici là, il faudra nous contenter de savoir que les sept livres *De Trinitate* semblent être originaires, soit de l'Espagne même, soit de la partie de la Gaule méridionale qui confinait à ce pays (3) ; qu'ils ont dû être composés vers le premier quart du Ve siècle ; que ce sont eux enfin, probablement, que Gennade aura en vue à la fin de sa notice sur Syagrius.

---

1. L'opuscule de Syagrius n'a pas encore été publié. Je pensais l'éditer moi-même ; mais je me suis dessaisi de ma copie, il y a deux ou trois ans, en faveur du Dr Künstle, lequel s'acquittera mieux que moi sans doute de cette publication.

2. J'ai parfois songé à ce prêtre Eusèbe, auquel Sulpice Sévère a écrit, et dont il parle dans ses Dialogues (édit. Halm, p. 139, 2 ; 191, 15) comme ayant été promu depuis à l'épiscopat. Mais il a pu y avoir bien d'autres évêques de ce nom en Gaule et en Espagne au début du Ve siècle.

3. Il y a eu, à cette époque et plus tard encore, des rapports si fréquents et si intimes entre les deux contrées, qu'il est toujours prudent de laisser place pour cette possibilité. C'est pourquoi, en enregistrant dernièrement (*Revue Bénéd.* oct. 1901) l'opinion communément reçue, d'après laquelle le Symbole d'Athanase aurait été composé dans le sud de la Gaule, je n'ai pas entendu exclure la théorie du Prof. K. Künstle, qui voit dans l'*Athanasianum* « le fruit de la pleine maturité de la théologie espagnole du Ve siècle » (*Eine Bibliothek der Symbole*, Mainz, 1900, p. 134). Entre les multiples hypothèses émises jusqu'à ce jour, cette dernière venue est peut-être, à tout prendre, l'une des plus recevables ; seulement, ce n'est encore qu'une hypothèse, à l'appui de laquelle il n'y a jusqu'ici aucune preuve positive à signaler.

Digitized by Google

IV.

*L'*Altercatio *d'Évagre et l'*Altercatio *du Pseudo-Augustin.*

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter au sujet de deux opuscules que j'ai cru un moment pouvoir appartenir à un même auteur, et plus précisément au même auteur que les *Tractatus Origenis* : c'étaient, on s'en souvient, l'*Altercatio Simonis Iudaei et Theophili Christiani* que Gennade attribue à un certain Evagrius, et l'*Altercatio Ecclesiae et Synagogae* qui a porté à tort le nom de saint Augustin.

Après avoir examiné les choses plus à loisir, j'ai constaté certaines divergences, particulièrement dans les citations bibliques, qui ne permettent guères de maintenir cette opinion. L'*Altercatio* d'Evagre peut avoir été rédigée vers le même temps et à peu près dans le même milieu que les *Tractatus*, mais rien n'autorise à y voir l'œuvre du même auteur.

Quant aux rapports entre l'une et l'autre *Altercatio*, il est impossible de se prononcer, tant que nous n'aurons pas une édition quelque peu critique de l'apocryphe augustinien : car on ne saurait considérer comme tel celui qu'ont reproduit les Mauristes. Le peu que j'ai écrit sur ce sujet aura servi du moins à faire comprendre à quel point ce texte s'éloigne de celui de certains manuscrits, notamment dans les passages empruntés à la Bible. Néanmoins, mon impression est que là pareillement tout fondement solide fera défaut pour conclure à l'identité d'auteur.

En terminant ce nouveau chapitre de mes « Rétractations », je demande pardon à ceux de mes lecteurs qui seraient tentés de s'offenser outre mesure de ces manœuvres d'avance et de recul dans l'examen d'une question. Bienheureux ceux d'entre nous qui, obligés de livrer hâtivement leurs élucubrations à la publicité d'un périodique quelconque, n'ont jamais eu à regretter de n'avoir pu laisser faire au temps et à la réflexion leur œuvre que rien ne saurait remplacer. Pour moi, hélas ! je ne suis pas du nombre. Mais qu'importe, pourvu que la lumière se fasse, en définitive? Et ces essais, même prématurés, y contribuent parfois plus que l'on ne pense. Ils mettent souvent les autres sur la voie, par la contradiction qu'ils provoquent de leur part, par la nécessité où l'on se trouve bientôt de chercher dans une autre direction la solution du problème. L'essentiel, c'est de ne se point trop entêcher de son propre système, de ne se montrer jamais rebelle à la vérité, qu'elle se

Digitized by Google

fasse jour de Berlin ou de Paris, de Munich ou de Cambridge. A ceux qui ont par-dessus tout cet amour de la vérité dans le cœur il sera, je l'espère, beaucoup pardonné.

Au moment où je trace ces lignes, je reçois le n° de janvier de la *Neue Kirchliche Zeitschrift*, qui contient p. 119-143 un article du Dr J. Haussleiter intitulé : *Novatians Predigt über die Kundschafter in direkter Ueberlieferung und in einer Bearbeitung des Cäsarius von Arles.* Il s'agit d'une comparaison entre le XIe des *Tractatus Origenis* et la XIIe pièce du recueil composé par saint Césaire d'Arles sous le titre *Epistulae sancti Augustini.* L'auteur de l'article n'a pas de peine à montrer que Césaire a copié presque textuellement une portion considérable du *Tractatus* : j'avais moi-même signalé le fait dès la première heure, dans mon article de la *Revue d'hist. et de litt. religieuses*, p. 158.

Ce qui est nouveau pour moi, c'est que l'on tient toujours, à Greifswald (1), probablement aussi à Erlangen, à Munich (2), pour l'attribution à Novatien de ces bienheureux *Tractatus*, lesquels ne méritaient certes pas tant d'honneur. Plus ma déférence et ma sympathie sont vives et profondes à l'égard des savants qui ont émis ou soutenu cette opinion, plus j'éprouve de peine à les voir s'ancrer ainsi dans une attitude désormais insoutenable. Une telle situation, si elle se prolongeait, ferait on ne peut mieux l'affaire des esprits superficiels qui se plaisent à mettre en suspicion à tout propos la méthode et les résultats de la critique interne. J'avais commencé, presque tout le monde avait commencé par dire : pas Origène. On riposte : pas davantage Grégoire d'Elvire. Je n'ai pas hésité un instant à abandonner ce dernier, dès que la dépendance

1. Dans le n° d'avril de la même *Neue Kirchliche Zeitschrift*, p. 270-275, M. Haussleiter voit un nouvel indice à l'appui de l'hypothèse Novatien dans le fait que le compilateur des *Tractatus Origenis* cite 2 Cor. 5, 21 en faisant de Jésus le sujet de la phrase : *Qui cum peccator non esset, pro nobis peccatum fecit.* Or, prétend-on, semblable particularité ne se retrouve après Nicée que sur les lèvres de l'évêque arien Maximin, avec lequel saint Augustin engagea une controverse célèbre. Je ferai observer que dans le *Tractatus* de S. Jérôme sur le Ps. XV, dont les bonnes feuilles m'arrivent en ce moment, l'endroit en question se trouve cité de la façon suivante : *Qui cum non cognovisset peccatum, pro nobis peccatum fecit* (Cf. la leçon des mss. de Corbie, Comment. de S. Jér. sur l'Ecclésiaste, Migne 23, 1129, note 4). Cela est à peu près aussi arianisant que la version employée par Maximin. On peut en dire autant de l'application au Christ du passage de Zacharie 3, 3 *Indutus erat Iesus vestimentis sordidis* : elle revient à plusieurs reprises, sous une forme ou sous une autre, dans nos *Tractatus* hiéronymiens. C'étaient là de vieilles rengaines dont les gens d'Église les plus orthodoxes ne se déshabituèrent que lentement, même après les décisions dogmatiques qui eussent dû, semble-t-il, en faire percevoir immédiatement le côté défectueux.

2. Oui. Voir le *Historisches Jahrbuch* de 1901, t. XXII, p. 786. A Toulouse, par contre, le dernier mot (*Civiltà* du 1er mars 1902, p. 589) est qu'« il faudrait peut-être chercher l'auteur des *Tractatus* parmi les novatiens romains du premier décennium du IVe siècle. C'est là une conjecture » qu'il sera, je pense, bien malaisé de vérifier, lors même qu'on en aurait le loisir ; mais c'est aussi une sorte d'acheminement lointain vers la date assignée par Dom Butler.

Digitized by Google

des *Tractatus* par rapport à Rufin et à Gaudentius de Brescia est devenue pour moi manifeste. Du moins ne m'étais-je guère trompé que de quelques années : le milieu reste, en somme, sensiblement le même que j'avais supposé. Mais Novatien !... Le jour viendra où l'attribution des *Tractatus Origenis* à l'évêque d'Elvire paraîtra sans doute vénielle, en comparaison de la somme immense d'érudition dépensée à les faire passer pour l'œuvre du prêtre romain schismatique du IIIe siècle.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

LES INTERPOLATIONS DANS LE TRAITÉ DE S. CYPRIEN SUR L'UNITÉ DE L'ÉGLISE.

MALGRÉ toute la polémique peu édifiante qui depuis des siècles s'agite autour de la fameuse question des interpolations en faveur de l'Église romaine dans le traité de S. Cyprien *de Ecclesiæ catholicæ unitate*, leur origine n'a jamais été sérieusement approfondie. Cependant j'espère pouvoir montrer qu'il n'est point difficile, par un examen minutieux des témoignages qui sont à notre portée, d'en préciser la date et même l'auteur.

Les interpolations ne virent pas le jour dans l'*editio princeps* de 1471, ni dans une douzaine d'éditions suivantes (1). Elles furent imprimées pour la première fois par Paul Manutius dans l'édition romaine de 1563, malgré les réclamations de Latino Latini, qui en avait été un des rédacteurs. Depuis lors elles parurent dans la plupart des éditions. Cependant on peut dire que le vrai texte n'était

1. On trouvera l'énumération des éditions dans Hartel (Vienne, 1868-71), pp. LXX-LXXXIX. La chronique scandaleuse des impressions du passage interpolé peut se lire dans *Cyprian, his life, his times, his work*, par feu l'archevêque de Cantorbéry, Benson, pp. 200-221 et 544-552. Le Dr Benson écrit avec beaucoup d'entrain, et le résultat est plus amusant qu'exact. J'attire seulement l'attention sur une lettre qu'il rapporte p. 544. Visconti, évêque de Ventimille, écrit à S. Charles Borromée que le bruit court que la cour de Rome a interpolé dans le texte de l'édition romaine des paroles qui ne se trouvent pas dans les citations faites par Gratien et d'autres (c'est-à-dire qu'elle les a inventées), malgré les correcteurs, Latini et Faerno. Il demande à S. Charles de faire établir par ceux qui avaient vu les manuscrits que les paroles se trouvaient dans des anciens codices. Dans cette innocente lettre l'archevêque anglican a voulu découvrir un complot pour tromper le concile de Trente, en niant que les correcteurs avaient réclamé, et en faisant déclarer que les paroles se trouvaient dans les plus anciens manuscrits examinés.

L'enthousiasme et l'ardeur du Dr Benson ont vraiment produit un beau livre ; c'est dommage cependant que ce même enthousiasme et cette même ardeur lui font traiter tous ses adversaires, rationalistes, presbytériens, catholiques, de fripons ou de fous !

Je note aussi que l'histoire donnée (pp. 213-14) des causes de l'apparition des interpolations dans l'édition bénédictine de 1726 est piquante plutôt que véridique. Quant aux notes laissées par Baluze, il faut se rappeler que ce savant était un critique textuel de très peu de valeur. Il est toujours possible que le Dr Benson ait raison, et que le roi ait exigé l'insertion de l'interpolation. Il fallait cependant dire que la note de Baluze niant leur authenticité a été donnée par Dom Maran. Est-ce que l'archevêque ne savait pas aussi que le grand Dom Mabillon avait pris leur défense en 1685 (*Praef in Liturg. Gall.* XI, P. L. 72, p. 107), en signalant la citation par Pélage II, et que son opinion, même en 1726, devait avoir un grand poids à St-Germain des Prés ?

Digitized by Google

pas certain jusqu'au moment où Hartel entreprit l'étude critique des manuscrits pour l'édition de Vienne (1868).

Latini paraît n'avoir connu que deux MSS. qui contenaient les additions apocryphes, l'un au Vatican, l'autre à Bologne [1]. Onuphrius Panvinius (cité par Fell dans l'édition d'Oxford *in loco*), prétendait avoir restauré le passage en insérant l'interpolation d'après un MS. du Pape Marcel II, sans aucun doute un manuscrit collationné par ce Pape. Ce doit être très probablement un des manuscrits cités par Latini, car celui-ci se servit des collations de manuscrits faites par Marcel II avant de monter sur le trône de S. Pierre. Le Jésuite Gretzer cita le passage d'après un MS. bavarois [2], et Pamèle le donne d'après un codex de l'abbaye de Cambron en Belgique. L'évêque d'Oxford Fell, dans son édition de 1682, cite quatre MSS. en Angleterre, deux à la Bodleïenne, un à Pembroke College, Cambridge, et un qui appartenait à Isaac Vossius. Hartel connaissait ce dernier, et deux autres encore qu'il appelle M et Q. M est certainement le MS. bavarois de Gretzer.

Parmi ces manuscrits je n'ai pu suivre la trace de celui de Cambron ; les autres existent encore :

1. M, à Munich (208, du IXe siècle).
2. Q, à Troyes (581, du VIIIe ou IXe siècle). Ces deux MSS. sont fortement apparentés, et les corrections sont même pareilles. Je me sers de la transcription de Hartel, pp. XLIII-IV.
3. Le manuscrit d'Isaac Voss (appelé par Fell *Voss 2*), est à la bibliothèque de l'Université de Leyde. Le bibliothécaire a eu la bonté de m'envoyer une collation du passage. Hartel (p. XI) le nomme h. (Voss lat. in-8° 7, Xe siècle).
4. A Pembroke College, Cambridge, se trouve une copie du MS. Vossien (C 20, 1935, petit in-fol., italien, d'après Benson du commencement du XIIIe siècle, d'après Schenkl, qui le nomme D 42, du XIVe.) J'en dois une collation à Dom Butler, et la description du contenu à l'obligeance de M. E. H. Minns, bibliothécaire du collège.
5. Le manuscrit de Bologne (bibl. de l'Université, 2572 car. 20^v

1. « ... fragmentum quoddam operum Cypriani recentissime scriptum Bononiæ, qui fuit Viannesii de Albergatis libellus, forma parva, continens tractatus tantum paucos Cypriani. Vidi quoque alterum exemplar Bononiæ integrum unde id fragmentum descriptum erat recenti scriptura exaratum, in quo eadem insertio marginalium summularum erat. » *Latini* in *Bibliotheca sacra*, p. 179, cité par Hartel, p. XI. L'édition de Manutius de Goettingen, avec des notes marginales manuscrites copiées de Latini, donne une note sur le passage interpolé : « Haec verba sunt addita ex uno codice manuscr. Virosii (sic) Bononiensis, qui est in bibliotheca Vaticana, a P. Gabriele pœnitentiario consentiente magistro sacri palatii » (Hartel, p. 213).

2. Cité par Fell, et par Benson, p. 206, note 6.

Digitized by Google

XIVe siècle), est encore une copie de h (1). Les interpolations ne sont pas en marge, mais dans le texte même ; on peut donc se demander si c'est bien le codex mentionné par Latini (2). J'en dois la collation à l'obligeance du Dr Ludovico Grati, bibliothécaire.

6 Cod. Vat. lat. 201, (" γ", italien, milieu du XVe siècle. « Eplê Cipriani sunt mei Vianisii de Albergatis ») est bien certainement le « fragment » de Latini. Il s'arrête au milieu de l'épitre 30, la dernière du MS. de Bologne.

7. Un autre codex Vat. (lat. 5099. " δ ", de la même date m'a été signalé par le Dr G. Mercati, à la complaisance duquel je dois une transcription du passage d'après ces deux manuscrits. Celui-ci est évidemment une copie du MS. bolognais, mais après la lettre 30, il s'y trouve une grande quantité de lettres tirées d'une autre source.

8. Le « Bod. 3 » de Fell, est un MS. du XVe siècle à Oxford, (MS. Laud 217). C'est un mauvais apographe de l'original de MQ, que j'appellerai (MQ).

9. Le « Bod. 4 » de Fell est de la fin du XIe siècle (3), in-4°, bien écrit (MS. Laud 105, appelé par le Dr Sanday O_3.) Il ne contient que les *Tractatus* authentiques, avec quelques apocryphes, et trois lettres. L'ordre qu'il suit et ses leçons le montrent indépendant de (MQ). Il s'accorde mieux avec T sur tous les deux points. J'ai collationné moi-même ces deux MSS.

10. D'après des informations prises auprès du R. Père Van den Gheyn, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale de Bruxelles, le MS. de Cambron ne se trouve pas dans ce dépôt. Pamèle l'a décrit comme *omnium optimus;* Hartel l'appelle (d'après les données de Pamèle lui-même,) *interpolatissimis interpolatior.* Il était bien certainement de la famille MQ.

Les textes donnés par ces manuscrits, se divisent nettement en deux familles. Dans MQ, Bod 3, Bod 4, Cambron, nous avons un passage évidemment destiné à supplanter le passage authentique ;

---

1. L'évêque de Salisbury, J. Wordsworth, a écrit au Dr Benson (p. 552), que ce MS. ne ressemble pas à celui de Pembroke College. Il ne donne pas ses raisons, et je crois que c'est une simple erreur. Le contenu et l'ordre du contenu sont les mêmes.

2. Cependant Fell *(in loco)* cite d'après l'édition de Paris du Decretum de Gratien (Dist. 93, où le passage est donné par Gratien avec l'interpolation) : « In Vat. bibl. præter octo integra Cypriani exemplaria, est etiam aliud in quo opuscula quaedam continentur, et inter ea hic tractatus; atque in eo codice, *itemque in altero integro monasterii S. Salvatoris Bononiae, sunt verba haec quae a Gratiano et Ivone afferuntur* ». Le MS. 2572 est précisément de ce monastère (74 de l'ancien catalogue).

3. M. Madan, sous-bibliothécaire de la Bodleienne, a écrit au Dr Benson « Xe ou XIe » (Benson, p. 548).

Digitized by Google

celui-ci cependant est donné en entier après l'interpolation (1). Dans h Pem Bol. γ δ nous avons une « conflation » (comme dirait le Dr Hort,) du texte authentique et du passage interpolé. C'est cette combinaison des deux leçons qui a été imprimée par Manutius, Pamèle, Rigault, Maran, etc.

Il est intéressant de noter que de la première forme nous avons une citation dans le vénérable Bède, et de la seconde une par le pape Pélage II (2).

---

1. Pour le MS. de Cambron on ne sait pas s'il a donné le passage authentique (ce qui est infiniment probable,) ou s'il l'a omis, puisque Pamèle ne cite dans ses notes que l'interpolation.

2. Le Dr Mercati a attiré l'attention sur cette première citation, d'après Latini (*D'alcuni nuovi sussidi per la critica del testo di San Cipriano*, Rome, Propag., 1899, p. 37).

Beda, *Homil. in Vigil. App. Petri et Pauli*, livre II, hom. 15. P. L. 94, 218-9 : « Quod enim Petro dictum est, pasce oves meas, omnibus utique dictum est. Hoc namque erant ceteri apostoli quod fuit Petrus, sed primatus Petro datur, ut unitas ecclesiae commendetur. Pastores sunt omnes, sed grex unus ostenditur, qui et ab apostolis omnibus tunc unanimi consensione pascebatur, et deinceps a successoribus eorum communi cura pascitur ; quorum plurimi Conditorem suum morte, omnes autem vita sua clarificare probantur ». Évidemment il est impossible qu'on ait interpolé ici S. Bède ; celui-ci a donc lu dans S. Cyprien le passage par lequel N.-S. confiait les brebis à Pierre, ensuite : *hoc erant utique ceteri quod fuit Petrus, sed primatus Petro datur ut... pastores sunt omnes, sed grex unus ostenditur qui ab apostolis omnibus unanimi consensione pascatur.* Il a omis le *utique*, qu'il avait déjà employé, et il a dû insérer *apostoli* pour le sens. On peut supposer que pour tout le passage il avait exactement la même leçon que Bod. γ.

On n'a peut-être pas remarqué que dans l'homélie suivante, S. Bède a une référence à la fin du passage. *Hom. in festo App. P. et P. livr. II, 16 (p. 223)* : « Omni igitur electorum ecclesiae juxta modum culparum vel paenitentiae ligandi ac solvendi datur auctoritas. Sed ideo beatus Petrus qui Christum vera fide confessus, vero est amore secutus, specialiter claves regni coelorum et principatum judiciariae potestatis accepit, ut omnes per orbem credentes intelligant quia quicumque ab unitate fidei vel societatis illius quolibet modo semetipsos segregant, tales nec vinculis peccatorum absolvi, nec januam possint regni coelestis ingredi. » Notre docteur anglais a évité l'originalité, et ce sermon est plein de réminiscences de S. Augustin et de S. Léon. Ici donc il paraît penser à S. Cyprien. Il n'a probablement pas lu *hanc et Pauli unitatem*, mais bien *hanc ecclesiae* ou *Petri* (cp. *unitate... illius*).

Ces deux sermons sont évidemment dans le style de S. Bède, et ils sont compris dans la liste de ses deux livres d'homélies publiées par Mabillon (P. L. 90, p. 53 sq.). S. Bède est mort en 735.

Pélage II (vers 585) cite le passage de la façon suivante (Ep. IV (olim. VI) *ad epp. Istriae* II, P. L. 72, 713) : « Sed et beatus Cyprianus egregius martyr in libro quem de unitatis nomine titulavit, inter alia sic dicit : Exordium ab unitate proficiscitur ; et primatus Petro datur, ut una Christi ecclesia et cathedra una monstretur ; et pastores sunt omnes, sed grex unus ostenditur, qui ab apostolis unamini consensione pascatur ; et post pauca : hanc ecclesiae unitatem qui non tenet, tenere se fidem credit ? Qui cathedram Petri super quam ecclesia fundata est deserit et resistit, in Ecclesia se esse confidit ? Item post alia, etc. »

La difficulté causée à l'archev. Benson par cette citation peut se mesurer au déploiement extraordinaire des expédients qu'il propose pour s'en débarrasser, pp. 220-1. Première alternative « to be faced », — à affronter — (c'est à dire par le méchant controversiste papiste), peut-être la lettre n'est pas authentique. Puisqu'il ne donne aucune raison de cette supposition, je ne vois pas de difficulté à affronter. Je crains bien qu'il n'eût dans la tête que la misérable *petitio principii* : la lettre doit être apocryphe parce qu'elle contient la citation.

Seconde alternative (empruntée à Baluze) : le seul MS. de Pélage, étant du Xme siècle, a pu être interpolé d'après MQ. — Qu'on essaie de se représenter un texte pur de la lettre, sans les interpolations. Et qui les aurait insérées, et pourquoi ?

Troisième alternative : « Whether the text is Pelagius's or not, its wording convicts it of awkward but intentional manipulation. M had P(elagius) before him and corrected it. » Ce que cela veut dire, je ne le sais vraiment pas. Plus loin il résume : « ou 3. Pélage lui-même a

Digitized by Google

Je donne aussitôt les deux formes en regard, avec le texte authentique entre les deux :

M Q Bod 3 Bod 4 Cambr.	*Texte pur d'après Hartel, p. 212.*	*h Pem Bol γ δ Pel.*
Et eidem post resurrectionem		Eidem post resurrectionem suam
dicit : pasce oves meas.		dicit : pasce oves meas.
Super illum aedificat ecclesiam	Super unum aedificat ecclesiam	Super illum aedificat ecclesiam,
et illi pascendas oves mandat.		et illi pascendas oves mandat.
Et quamvis apostolis omnibus	Et quamvis apostolis omnibus	Et quamvis apostolis omnibus
parem tribuat potestatem	parem potestatem tribuat et dicat :	parem tribuat potestatem et dicat :
	Sicut misit me Pater, et ego mitto	sicut misit me Pater, et ego mitto
	vos. Accipite Spiritum sanctum :	vos. Accipite Spiritum sanctum :
	si cujus remiseritis peccata,	si cui remiseritis peccata
	remittentur illi : si cujus tenueritis	remittuntur illi : si cujus tenueritis
	tenebuntur, tamen ut unitatem	tenebuntur, tamen ut unitatem
	manifestaret	manifestaret
unam tamen cathedram constituit,		unam cathedram constituit,
et unitatis originem atque rationem	unitatis ejusdem originem ab uno	et unitatis originem atque rationem
sua auctoritate disposuit.	incipientem sua auctoritate disposuit.	sua auctoritate disposuit.
Hoc erant utique ceteri	Hoc erant utique et ceteri apostoli	Hoc erant utique et ceteri apostoli
quod fuit Petrus,	quod fuit Petrus,	quod fuit et Petrus,
	pari consortio praediti et honoris	pari consortio praediti et honoris
	et potestatis, sed exordium ab	et potestatis, sed exordium ab
	unitate proficiscitur,	unitate proficiscitur,
sed primatus Petro datur,		et primatus Petro datur

1 *Et eidem* Bod 4, *et idem* M Q Bod 3, *et eidem iterum* Cambr *
1 *resurrectionem suam* M Q
3 *illum* Bod 3 et 4, *unum* M Q *illum unum*, *Pametius* fortasse ex Cambr
3 *edeficavit*, Bod 3.
4 post *mandat* add. *suas* M Q
6 *tribuit* Bod 3
14 *et* om. Bod 3 Cambr, *unitatis ejusdem* Cambr
14 *atque rationem sua* Bod 3 et 4 Cambr, *atque orationis suae* M Q', sed *atque* delevit M Q²
16 om *utique* Cambr
et ceteri M G Bod 3, Cambr
17 *quod fuit Petrus* Bod 4 Beda, *quod et Petrus* Bod 3, *quod Petrus* M Q Cambr

1 *e**dem* h, *eidem* Pem, *et idem* Bol γ δ
2 *dicit* h
3-4 *super—oves* omitt. Bol γ δ
9 *si cui* ** h, *et si cui* Pem δ, *et cui* Bol γ
10 *ei* Bol δ
10 *si cujus* h Pem γδ *et si cui* Bol
11 om. *ut* Pem
16 *apostoli* om Bol
18 pa ** ri ** ** ** consortio ** praediti h
19 *exordium* hic incipit cit. Pelagii

* Pamèle (Anvers, 1568 p. 161) dit : Interserit autem post hanc scripturam cod. MS quo usus est Reverendiss. Card. Hosius haec verba : Hic Primatus Petro datur, deinde subjicit illud : *et eidem*, cui interposuimus *iterum* ex Cambr. cod. » Celui-ci portait donc « et iterum » ou « et eidem iterum. » Le MS du Card. Hosius m'est inconnu. Benson s'est trompé en pensant que ce MSS inserait *hic* dans la 20me ligne ci-dessus. Il est évident que ce MS n'avait point les interpolations (sauf les deux premières lignes, qui se trouvent dans beaucoup de MSS), car, dans le cas contraire Pamèle l'aurait dit.

corrompu la citation, » donc il y a peut-être une faute d'impression. Il faudrait lire : « P had M before him. » Les Papes sans doute étaient tous des faussaires de profession ; mais on aurait pu souhaiter que le Dr Benson fît une exception pour le fondateur du siège de Cantorbéry. C'est S. Grégoire le Grand qui est l'auteur de cette lettre.

Il est vrai que ce n'est que de la première des trois lettres de S. Pélage II aux évêques d'Istrie, (dont celle-ci est la seconde,) que Paul diacre (*Hist. Longob.* III, 20) atteste qu'elle a été écrite par S. Grégoire encore diacre. Mais elles sont toutes de la même période, et naturellement du même secrétaire. En effet Dom Ste Marthe (*Vita S. Greg.* I. VI, 2), juge le style des trois être le même, et attribue tous les trois sans hésitation à S. Grégoire. Pour moi j'avoue que je suis charmé que ce soit précisément l'apôtre des Anglais et le seul docteur de l'église Saxonne qui aient gardé cette intéressante citation.

Digitized by Google

et una ecclesia	ut ecclesia Christi unâ	ut una Christi ecclesia
et cathedra una monstratur.	monstretur.	et cathedra una monstretur.
Et pastores sunt omnes, sed		Et pastores sunt omnes, sed
25 grex unus ostenditur, qui ab		grex unus ostenditur, qui ab
apostolis omnibus unanimi		apostolis omnibus unanimi
consensione pascatur.		consensione pascatur.
	Quam unam ecclesiam etiam	
	in cantico canticorum Spiritus	
30	sanctus ex persona Domini designat	
	et dicit : una est columba mea,	
	perfecta mea, una est matri suae,	
	electa genitrici suae.	
Hanc et Pauli unitatem qui non	Hanc ecclesiae unitatem qui non	Hanc Petri unitatem qui non
35 tenet, tenere se fidem credit ?	tenet, tenere se fidem credit ?	tenet, tenere se fidem credit ?
Qui cathedram Petri super quem	Qui ecclesiae renititur et resistit,	Qui cathedram Petri super quem
fundata ecclesia est deserit,		fundata ecclesia est deserit,
in ecclesia se esse confidit ?	in ecclesia se esse confidit ?	in ecclesia se esse confidit ?
Super unum aedificat, etc.	Quando et beatus apostolus Paulus	Episcopatus unus est, etc.
	hoc etc.	

22 *et* Bod 4 M' Q', *ut* M² Q² Bod 3 Cambr Beda.
23 *monstratur* Bod 4, *monstretur* M Q Bod 3 Cambr
27 *pascatur. Super unum aedificat*, etc. Bod 4
34-38 *Hanc — confidit* hic omitit Bod 4, at illa post verba *genitrici suae* (l. 34) in authentico textu verae lectioni substituit.
34 *Hanc et Pauli* M Q Bod 3, *hanc ecclesiae* Bod 4 (Cambr)
36 *quem* Bod 4, *quam* M Q Bod 3 Cambr
37 *ecclesia est* M Q, *est ecclesia* Bod 3 Cambr, om *est* Bod 4.
39 *edificavit* Bod 3.

23 *monstratur* hγ, *monstretur* Pem Pel *monstraret* Bol, *monstraretur* δ
26 *omnibus* om Pel
27 *pascantur* Bol
27 *pascatur. Et post pauca : hanc*, etc Pel
34 *Petri* h Pem γ d, *Petrus* Bol, *ecclesiae* Pel
35 *si* (pro *se*) Pem
36 *quem* h Pem γ, *quam* Bol δ Pel
37 *fundata est ecclesia* Bol
37 *deserit et resistit* Pel
38 Post *confidit* octo lineas Hartelii editionis hic omittunt h Pem Bol γ δ

En examinant ce tableau, il saute aux yeux que la troisième colonne a été formée par une combinaison savante de la première avec la seconde. Une seule phrase y manque, *quam unam — genetrici suae.* Mais il faut remarquer que le scribe de h (dont la hâte excessive est indiquée par ses fréquentes ratures) a omis aussi les deux périodes qui suivent notre passage, *quam unitatem*, etc., recommençant avec *episcopatus unus est.* On peut être sûr que *quam unam — suae* se trouvait dans son modèle. Cette observation est d'ailleurs confirmée par S. Grégoire, qui a certainement trouvé cette phrase dans son exemplaire, car il ajoute les mots *post pauca* après *pascatur*, avant de reprendre à « *hanc ecclesiae unitatem* ». Il donne aussi *et resistit* (l. 36), expression du texte authentique qui ne paraît pas dans h. Celui-ci rend ici tout simplement le texte de la première colonne, sans y insérer (comme ont fait les éditeurs Pamêle, Rigault et Maran), la clause *qui ecclesiae renititur et resistit.*

A part ces deux points, il n'y a rien dans les deux autres colonnes qui ne soit admis dans la troisième. Quant aux leçons des MSS. pour cette colonne, il est évident qu'il faut toujours préférer

Digitized by Google

celles de h, qui se manifeste clairement comme étant l'archétype de Pem, Bol γ δ. Ce dernier paraît être une copie de Bol, tandis que γ a mieux conservé les variantes de h. Il faut évidemment préférer 1 *eidem* à *et idem*, 23 *monstratur* malgré le *ut* qui précède, et 36 *quem ;* lin. 34 il faut noter le *Ecclesiae* de Pélage, pour le *Petri* de h.

Voyons maintenant la première colonne. Personne ne doutera que ce soit ici la forme originale de l'interpolation, qui devait être substituée au texte pur (ce qui n'est jamais arrivé, à notre connaissance du moins). La troisième colonne, dès lors, ne nous peut servir qu'à restaurer les leçons de la première. Il est bien curieux que l'interpolation primitive n'a jamais supplanté le vrai texte dans aucun MS. ni dans aucune édition : c'est Hartel qu'il l'a imprimé pour la première fois, d'après MQ. Le Dr Benson aurait pu remarquer les deux formes, puisqu'il avait des collations faites par des savants de premier ordre ; mais il s'en est servi de la façon la la plus maladroite, et son apparat critique (pp. 549-51) est si embrouillé (et même inexact) qu'il m'a été inutile.

Les MSS. de la première colonne se divisent très nettement, Bod 4 d'un côté, MQ Cambr de l'autre. Bod. 3 suit tantôt l'un, tantôt l'autre. L'antiquité de M et de Q fait que leur valeur est considérable, et Hartel les a constamment employés dans son apparat critique choisi. Leur archétype (MQ) était déjà très ancien quand ils l'ont copié au VIIIe ou IXe siècle, puisqu'il avait déjà perdu neuf lettres, ce dont l'index conservé par M fait foi. Il devait être évidemment en plusieurs endroits illisible, puisque MQ ont absurdement écrit *rationis suae* pour *rationem sua*. A part cette faute, il y a lieu de croire que le plus récent MS. Bod 3 a mieux conservé les leçons de l'archétype. En effet partout où il diffère de MQ, il s'accorde avec Bod 4 et h. Cela s'explique seulement en supposant que les particularités de MQ sont des corruptions. La parenté de MQ Bod 3 sera :

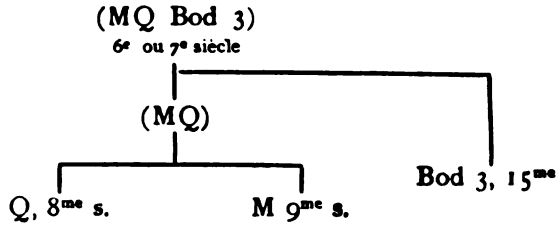

Dans Bod 4 (appelé O 3 par Sanday) on trouve un commencement de combinaison de textes. Au lieu de donner comme MQ

Digitized by Google

Bod 3 les deux premières colonnes en entier, le scribe s'est aperçu de la ressemblance, et en arrivant à *pascatur* (l. 27) dans la première colonne, il omit les dernières phrases *hanc — confidit*, et commença aussitôt la seconde colonne. En arrivant après *genetrici suae* encore une fois a *hanc — confidit*, il substitua la forme de la première colonne qu'il avait omise, à la forme de la seconde. Il lit « *hanc ecclesiae* » pour « *hanc et Pauli* ». Est-ce qu'il a substitué cette leçon d'après la seconde colonne? Pamèle ne donne pas la leçon du codex de Cambron, mais il lit lui-même *ecclesiae*. Le *et Pauli* est un non sens, et c'est sans doute une corruption de (MQ Bod 3), (ET PAULI pour ECCLESIAE).

L'excellence de Bod 4 se fait voir surtout lin. 22-4 « et una ecclesia et cathedra una monstratur ». (h) a ajouté *Christi*, et a changé *et* en *ut*, d'après la seconde colonne, mais par une heureuse négligence il a gardé le *monstratur;* comme pareillement MQ ont écrit *monstretur* d'après la seconde colonne, tout en laissant le *et* primitif. De même Bod 4 seul a conservé 1 *et eidem*, 36 *quem*, comme h. (Pour 17 *quod fuit Petrus*, il se trompe peut-être, pour 37 om. *est* il se trompe certainement.) Le 3 *unum* de MQ provient de l'influence de la seconde colonne, ainsi que 16 *et ceteri*. Nous n'avons qu'une seule difficulté à restaurer le texte commun dont les MSS. dérivent, c'est sur le point de savoir s'il faudrait lire 34 *hanc ecclesiae unitatem* avec Bod 4 (?) Cambr (?) et Pélage II, ou *Petri* avec h.

S'il n'était question que de choisir entre Pélage II et h, on déciderait facilement en faveur de h, qui a gardé *monstratur* et *super quem*, et d'ailleurs le dictum « *praestat lectio difficilior* » est aussi en faveur de *Petri*. Mais si Bod 4 (et Cambr), ont vraiment trouvé *ecclesiae* dans leur archétype, l'accord avec Pélage serait remarquable. Qu'il y ait eu des manuscrits où on lisait *ecclesiae*, cela semble probable, à cause de la citation dans une lettre d'Alexandre III (mort 1181) conservée par son biographe le cardinal d'Aragon. « Hanc igitur ecclesiae unitatem non tenens Fridericus imperator, tenere se fidem credit? » C'est bien le passage interpolé qui est cité, mais la citation qui précède : « hanc ecclesiae unitatem b. Paulus apostolus docet... » pourrait avoir suggéré le *ecclesiae*, et le manuscrit employé peut avoir porté *Petri* (1).

---

1. P. L. 200, 26 (d'après Muratori, *Script. Ital.*, III), et cité par Baronius ad ann. 1164, 29 : « Unde alibi scriptum est : una est columba mea, perfecta mea, una matris suae, electa genitricis suae. Hanc ecclesiae unitatem b. Paulus docet, et sacramentum unitatis ostendit, dicens : unum corpus ... Deus. Hanc igitur Ecclesiae unitatem non tenens Fridericus impera.

Digitized by Google

D'un autre côté, si S. Bède, citant la seconde colonne, a lu *Petri*, cela déciderait la question ; car l'origine de *Petri* est difficile à découvrir, tandis que *Ecclesiae* serait simplement emprunté à la seconde colonne.

Nous pouvons donc restaurer le texte primitif de l'interpolation de la façon suivante :

« Et eidem post resurrectionem dicit : pasce oves meas. Super illum aedificat ecclesiam, et illi pascendas oves mandat. Et quamvis apostolis omnibus parem tribuat potestatem, unam tamen cathedram constituit, et unitatis originem atque rationem sua auctoritate disposuit. Hoc erant utique ceteri quod Petrus, sed primatus Petro datur, et una ecclesia et cathedra una monstratur. Et pastores sunt omnes, sed grex unus ostenditur, qui ab apostolis omnibus unanimi consensione pascatur. Hanc Petri (ecclesiae ?) unitatem qui non tenet, tenere se fidem credit ? Qui cathedram Petri super quem fundata ecclesia est deserit, in ecclesia se esse confidit ? »

(A suivre.) Dom John CHAPMAN, O S B.

---

tor, tenere se fidem credit (credidit, *Bar*). Qui cathedram Petri deserit, super qua (quam *Bar.*) fundata est ecclesia, quomodo se in ecclesia esse confidit ? »

Gratien, A. D. 1181 (*Decretum, pars I, dist.* 93, 8, P. L. 187), donne « super *quam* fundata *est* ». Yves de Chartres (1090-1116) (*Decr.* V, 361, P. L. 161, 432) cite les mots : « *Petri* unitatem qui non tenet, tenere se fidem credit ? Qui cathedram Petri, *super quam* fundata *est* ecclesia, deserit, in ecclesia se esse confidit ? »

***

Cet article était déjà imprimé, quand j'ai reçu un collation très exacte du traité entier *de unitate ecclesiae*, d'après le MS T (Vab. Reginens. 118) du Xme siecle. Je ne me doutais pas que ce MS, fortement apparenté à Bod 4, pût contenir les interpolations, puisque Hartel s'en est beaucoup servi pour les lettres ; il dit nettement, p. XXXVII « *insignem illam libelli V interpolationem... praeter Q et M nullum codicem habere ex editorum silentio sat constat.* » Il aurait sans doute dû découvrir les MSS Bod 3 et 4 dans les notes de Fell ; mais il est encore plus extraordinaire qu'il n'ait pu découvrir que la même interpolation se trouvait en T. Il était déjà évident pour moi que l'archétype de T avait dû contenir l'interpolation ; j'avais donc plus de peine à expliquer que le scribe de T l'eût omis que de surprise en trouvant que ce fait avait échappé à Hartel. En effet T contient les interpolations en entier, juste comme Bod 4. On y trouve le même commencement de « conflation », par l'omission dans l'interpolation des clauses 34 *hanc* — 38 *confidit*, qui sont substituées plus loin aux clauses correspondantes de la version authentique.

Je donne les leçons de T là où il diffère de Bod 4 :

1 *resurrectionem suam*	14 *rectionem*
16 *erat* T erant T2	34 *hanc et ecclesiae*
37 *Ecclesia est*	38 *hi ecclesia.*

Rectionem, erat, hi, pour *rationem, erant, in*, sont des fautes négligeables. Le *hanc et* est curieux. Le *suam* provient de l'influence du texte authentique, comme en MQ ; les autres erreurs de cette famillle ne paraissent pas. T a bien *et... monstratur* et *super quem.*

Digitized by Google

LA CONGRÉGATION ESPAGNOLE DE S. BENOIT DE VALLADOLID.

LES abbayes de Sahagun, de Saint-Emilien, d'Oviedo et autres, qui avaient brillé d'un si vif éclat durant le moyen âge, n'étaient plus, au XIVe siècle, que l'ombre d'elles-mêmes. Les monastères soumis à Cluny n'étaient pas dans une meilleure situation. Les extraits des chapitres généraux et les rapports des visiteurs, publiés par M. Ulysse Robert, révèlent des misères profondes (1).

La *peste noire* (1347-1350) qui ravagea l'Europe, mit le comble à la désolation et à la ruine du monachisme espagnol. Les abbés, n'ayant plus de quoi nourrir les religieux, leur permirent d'aller chercher leur subsistance où ils pouvaient la trouver. Cette triste existence de *Gyrovagues* les jeta dans une misère morale plus grande encore. Les fidèles et les princes chrétiens gémissaient de ce vagabondage, qui se prolongea bien longtemps après la cessation du fléau (2).

Jean I, roi de Castille et de Léon, voulut appliquer au mal un remède efficace, en fondant un monastère, où les moines suivraient une observance rigoureuse et seraient astreints à une clôture perpétuelle. Il l'établit dans son propre palais de Valladolid et le plaça sous le vocable de Saint-Benoit (1390). Clément VII encouragea sou dessein (3).

Le roi fit appel aux moines qui se sentaient la force d'embrasser ce genre de vie. Il lui en vint de divers endroits. La plupart appartenaient à San Salvador de Nogal, prieuré de Sahagun, qui avait pu conserver une certaine régularité, au milieu du relâchement général. Leur premier prieur fut Dom Antoine de Zélines, homme que ses talents et sa sainteté rendaient particulièrement estimable, observe Yepes (4).

1. Ulysse Robert, *État des monastères espagnols de l'Ordre de Cluny, XIIIe-XVe siècles.* Boletin de la Real academia de historia, XX, 321.
2. Yepes, *Coronica general. de la Orden de San Benito*, t. I. 184.
3. *Præcipua privilegia Congregationis S. Benedicti*, 65-66.
4. Yepes, ib., I. 184-185. III, 186.

Digitized by Google

Le fondateur prescrivit, dès le début, une clôture très sévère. Il n'y avait qu'une porte, donnant accès du cloître sur l'église. Les autres étaient remplacées par des tours, semblables à ceux qui sont en usage dans les monastères de femmes. Au parloir des grilles, couvertes d'un voile, séparaient les religieux des personnes qui venaient les entretenir. Mais la hauteur des murailles ne pouvait empêcher le parfum des vertus monastiques et l'éclat de la doctrine qu'elles abritaient, de se répandre au dehors. Il y avait là, en effet, des hommes, tels que le premier Prieur, les Pères Madrigales, Frias, Gumieles, qui ne mettaient pas moins de zèle à cultiver les sciences sacrées, qu'à nourrir leurs âmes du pain de la contemplation. Les fidèles de Valladolid conçurent pour eux une vénération profonde. Ils étaient fiers de ceux qu'ils canonisaient, pour ainsi dire, de leur vivant, en les proclamant *Beatos*, les saints (1).

Quelques-uns jouissaient d'un grand crédit à la cour du roi. Jean II remit au Prieur la solution des difficultés qui existaient entre le roi de Navarre et l'Infant Henri (1428). Ce fut à sa demande que Martin V autorisa les moines de Valladolid à sortir de leur clôture, pour remplir les missions que les Princes leur pourraient confier (2).

Le pape donnait, entre autres motifs pouvant légitimer leur sortie du monastère, les nécessités de la Réforme. De fait, leurs saintes observances devenaient chaque jour une leçon et un stimulant pour les abbayes du Royaume. Bien qu'ils ne parussent pas se préoccuper d'étendre en Espagne leur manière de vivre, la Providence leur imposa bientôt le devoir de marcher dans cette voie.

En 1417, Saint-Claude de Léon adopta la Réforme, et demanda plusieurs fois ses abbés au monastère de Valladolid. Il persévéra si bien dans sa ferveur que longtemps après on le donnait comme l'abbaye, où la régularité primitive s'était le plus fidèlement maintenue (3). Saint-Jean de Burgos, Saint-Sauveur d'Oña et quelques prieurés suivirent cet exemple. Mais à la fin du siècle, une intervention royale imprima à la Réforme un élan, qui l'étendit bientôt à l'Espagne entière.

Ferdinand et Isabelle la catholique, après avoir chassé définitivement les Maures de la Péninsule, étaient venus en Catalogne, régler leur différend avec le roi de France, relatif à la possession du Roussillon et de la Cerdagne (1492). Ils firent un pèlerinage

1. Navarro. *Vida del V. Cisneros*, 12, 16.
2. *Præcipua privilegia*... 74-75.
3. Yepes, t. I, 186.

Digitized by Google

d'action de grâces à Notre-Dame du Mont-Serrat. Le monastère était alors dans un état lamentable ; ils résolurent de travailler immédiatement à sa restauration morale et matérielle, et, pour cela, s'adressèrent à Dom Juan de San-Juan, prieur général de Saint-Benoît de Valladolid, qui leur envoya un essaim monastique. Garcia de Cisneros et douze religieux prirent possession de l'abbaye, dans le courant de l'année (1).

Leurs Majestés catholiques sollicitèrent plus tard (1494) d'Alexandre VI pour le Prieur de Valladolid la commission de réformer les monastères de Galice ; en 1504, elles la firent étendre à tous ceux qui existaient dans leurs États. La vie religieuse fut bientôt rendue à 45 abbayes sans compter les Granges, prieurés et abbayes de filiation qui en dépendaient.

Le Mont-Serrat et Saint-Feliu de Guixole furent les seules, en Catalogne. Les moines de cette contrée, on s'en souvient, formaient la congrégation des *Claustrales*. Leur organisation, leurs chapitres généraux et leurs Constitutions suffisaient. Garcia de Cisneros ne put les déterminer à se soumettre à la réforme, qu'il leur proposait au nom du Pape et du roi (1504) (2). L'un de ses successeurs, Dom Pedro de Burgos, ne fut pas plus heureux (1517) (3). Au siècle suivant, Clément VIII leur prescrivit encore de l'adopter (1628). Dom Garcia Calderon essaya de l'introduire à Ripoll. Mais ses efforts vinrent se briser contre une opposition générale (4).

Ces résistances trouvent une explication dans l'antipathie profonde, que les Catalans éprouvaient alors pour les Castillans, et dans les guerres, dont elle fut l'occasion, pendant les XVIe et XVIIe siècles.

A l'époque où la réforme se répandait de Saint-Benoît de Valladolid sur les monastères espagnols, Christophe Colomb ouvrait un champ nouveau à l'activité religieuse de ce pays. Les Augustins, les Dominicains, les Franciscains, etc. prirent à sa suite le chemin de l'Amérique. Les Bénédictins, eux, ne participèrent que bien faiblement à cette émigration. Car ils ne songent pas à revendiquer le Bernard Boyl, qui accompagna Colomb lors de son second voyage, bien qu'il ait mené la vie érémitique au Mont-Serrat, avant d'entrer au couvent des Minimes, récemment fondé à Tours par saint François de Paule.

---

1. *Præcipua privilegia*, 132, 133.
2. Navarro, ib., 82, 92.
3. D'Argaiz, *La perla de Cataluña*, 161, 164.
4. Thristany, *Corona benedictina adornada*, 43, 77.

Digitized by Google

Ce ne fut qu'un siècle après la découverte, que Joachim Bonanat, abbé du Mont-Serrat (27 novembre 1598), envoya au Nouveau Monde deux de ses moines, les Pères Pedro Sancho et Bernardin de Arguedas. Le premier établit un prieuré à Lima, sous le vocable de Notre-Dame du Mont-Serrat, il y en eut un autre à Mexico (1). Ces monastères n'eurent jamais de vie propre ; ce n'étaient que des dépendances de la puissante abbaye catalane, chargées d'entretenir au milieu des Espagnols émigrés la dévotion à la Vierge miraculeuse et de recueillir leurs aumônes. Quelques moines exercèrent néanmoins un apostolat fructueux parmi les Indiens. Ce fut le cas de Benoît de Peñalosa, ou de Mondragon. Lorsqu'il eut consacré dix années à ce ministère, il reprit le chemin de l'Europe, comme avaient fait déjà Pedro Sancho, et Jean de Salazar, morts, l'un, abbé de Ripoll, l'autre, de Saint-Giniez.

Le Père de Mondragon se concilia, par sa vertu et par ses écrits, l'estime de Philippe III et de sa cour. Il suivit, en qualité de chapelain, l'Infante Marie-Anne, fiancée à Ferdinand de Habsbourg. La princesse emporta, comme un héritage de famille, une tendre dévotion à Notre-Dame du Mont-Serrat, qu'elle sut communiquer à son époux. Celui-ci, devenu, après la mort de son père, l'empereur Ferdinand III, fit vœu à la Vierge de lui édifier trois monastères, s'il remportait la victoire sur les Suédois. Le triomphe de Nordlingen (1634) fut la réponse de Marie. Ferdinand, fidèle à sa promesse, lui érigea un monastère à Vienne, et un autre à Prague. L'abbaye d'Emmaüs était alors en pleine décadence, il plaça ailleurs ses deux ou trois moines, qui formaient toute la communauté ; il construisit un nouvel édifice et le dota avec la générosité d'un roi catholique, et il le remit à vingt religieux, venus du Mont-Serrat. Ils eurent pour premier abbé le Père Mondragon. Urbain VIII confirma cette fondation le 28 sept. 1631. Le prieuré de Bezdezii vint, plus tard, compléter le chiffre de trois.

Les religieux qui les habitaient, observaient les constitutions de Valladolid et restaient en relations fréquentes avec leurs frères d'Espagne. Les empereurs Ferdinand III et Léopold leur portaient un vif intérêt ; ils auraient voulu les utiliser pour introduire leurs observances dans les monastères autrichiens. Mais il ne paraît pas qu'ils aient exercé sur eux une influence sérieuse.

1. D'Argaiz, ib., 227-228, 238-239.
2. *Scriptores Ord. S. B.* pref. XLII.

Digitized by Google

Avant d'envoyer des moines en Amérique, le Mont-Serrat avait contribué pour une large part à la restauration des monastères de Portugal. Déjà Dom Gomez, moine de Ste-Justine de Padoue, portugais d'origine, était revenu dans sa patrie travailler à la réforme de son ordre, après avoir réformé en Italie les Cisterciens, les Sylvestrins et les Camaldules. Mais son action ne fut pas très durable. Dans la suite, Antoine de Silva, fils du comte de Portalegre, abbé commendataire de San-Tyrso, demanda au Supérieur général de la Congrégation de Valladolid, Dom Diego de Lerma (1556-1559), des religieux, pour réformer son monastère. Celui-ci donna cette mission aux Pères Pedro de Chaves et Placide de Villalobos, profès de Mont-Serrat. Il leur adjoignit le pieux Jean Chanones (2), maître des novices à Saint-Benoît. C'était un homme de sainte vie, qui avait guidé les premiers pas de saint Ignace dans la vie spirituelle. La nouvelle réforme grandit promptement; saint Pie V l'érigea en Congrégation. Elle a compté 21 abbayes d'hommes.

Les Bénédictins portugais montrèrent plus de zèle apostolique que leurs frères d'Espagne ; ils vinrent au Brésil fonder l'abbaye de Saint-Sébastien de Bahia, en 1581, d'où sortirent six autres monastères, qui ont formé une province de la Congrégation portugaise jusqu'au jour où le Brésil proclama son indépendance (1822). Ils furent alors dans la nécessité de se constituer en Congrégation autonome ; ce que Léon XII confirma, en l'année 1827.

Mais revenons à Saint-Benoît de Valladolid.

Ses fondateurs n'avaient pas cherché à créer une Congrégation. Les premières réformes, opérées par ses moines, se bornaient à ranimer la vie religieuse, sans se préoccuper de saisir les maisons dans les liens d'une organisation spéciale. C'est ainsi que St-Claude de Léon, la première abbaye réformée, attendit le commencement du XVIe siècle pour s'incorporer à la Congrégation (3). Toutefois on sentit bientôt que l'avenir de la restauration monastique nécessitait une union forte et pratique. Déjà, en 1489, Innocent VIII déclarait les Prieurs de Saint-Benoît, chefs de la Congrégation, avec droit de confirmer et de gouverner les supérieurs des autres monastères. Leur situation grandit encore avec l'extension si rapide de la réforme.

Mais étaient-ils suffisamment préparés pour faire face aux devoirs

1. *Scriptores Ord. S. B.*, pref. XLII.
2. Yepes, t. IV, 246.
3. Yepes, t. I, 186.

Digitized by Google

multiples qu'elle leur imposait ? Les événements, qui vont suivre, permettent d'en douter.

Les abbayes, aussitôt après leur réforme, se mirent à pratiquer la règle de saint Benoît, conformément aux usages et de Valladolid. Mais on ne les avait pas encore rédigés sous forme de déclarations ou de constitutions claires et précises. L'arbitraire risquait fort de s'introduire à la faveur d'une simple tradition orale. Cisneros comprit le danger ; et l'un de ses premiers soins au Montserrat fut de consigner par écrit les pratiques régulières. Elles forment un recueil de 14 chapitres. Ses moines prirent, en 1501, l'engagement de les observer ; ils le renouvelèrent les deux années suivantes. Elles furent soumises à l'approbation du Supérieur et du Chapitre général (1).

Cisneros ne proposait pas ces constitutions aux monastères réformés ; il les destinait uniquement à son abbaye. Il était urgent néanmoins de faire une œuvre semblable pour la Congrégation entière. Les explications et modifications de la sainte règle, que Dom Louis Barbo avait écrites, sur l'ordre d'Eugène IV, pour Saint-Benoît de Valladolid, ne suffisaient plus (2). Rome désirait voir les moines espagnols se conformer à la Congrégation du Mont-Cassin. Jules II manifesta clairement sa pensée à ce sujet, en 1505. Le chapitre général suivant l'accepta en principe, moyennant cette restriction fort sage, inspirée par Garcia de Cisneros : en tant que cela ne portera point préjudice à notre réforme (3). Jules II renouvela ses instances, le 15 juin 1515 ; et Clément VII, quelques années plus tard (1523).

Mais il fallut attendre longtemps pour arrêter quelque chose de définitif. Une commission se réunit à Sahagun, sous la présidence du Supérieur général (1601), et rédigea tout un corps de constitutions, qui désormais firent loi dans tous les monastères. Les rééditions de 1670 et de 1706 se sont bornées à introduire des améliorations nécessaires et à les distribuer suivant un ordre plus rigoureux.

Le régime de la Congrégation et la manière d'élire les Supérieurs furent l'objet de discussions longues et pénibles. La sagesse s'unissait aux désirs des Souverains-Pontifes pour conseiller de s'en tenir à ce qui se faisait en Italie ; car les besoins étaient les mêmes de part et d'autre. Ce qui réussissait au Mont-Cassin pouvait parfaitement réussir à Valladolid. Par malheur, il manquait à la Con-

1. D'Argaiz, 125-129.
2. *Præcipua Privilegia...*, 101-164.
3. Navarro, *ib.*, 78-79.

Digitized by Google

grégation espagnole un homme capable de s'imposer à tous par son autorité et la confiance qu'il aurait inspirée, et d'imprimer ainsi l'unité de direction. Ce fut un instant le rôle de Cisneros. Mais la mort vint le frapper à l'heure où la diffusion de la réforme rendait sa présence plus nécessaire (1510), et personne ne put le remplacer.

Comme leurs frères d'Italie, les moines de Valladolid eurent à lutter contre la commende. Les premiers réformateurs appliquèrent au mal le remède le plus efficace, en supprimant le titre abbatial. Les monastères étaient gouvernés par des prieurs temporaires ; les abbayes, elles-mêmes, se soumettaient à ce régime. Cette suppression d'un titre, fondé sur la règle de saint Benoît et sanctionné par des siècles de grandeur et de sainteté, pouvait rendre impossible le développement de la Congrégation. Aussi Alexandre VI autorisa-t-il les supérieurs à reprendre le nom d'abbé, et à jouir de tous les privilèges qu'il comporte (1). La durée de leur fonction, étendue d'abord à trois ans, puis à six, de nouveau limitée à trois, fut enfin fixée à quatre. Les moines avaient, dès le commencement, usé du droit d'élire les Prieurs ; Rome le leur conserva, bien que ce fût contraire aux usages de Sainte-Justine. L'expérience montra bientôt les inconvénients de ce système. Car, autant il convient de laisser à des religieux le soin de choisir leur supérieur, s'il est perpétuel, autant on les expose à des troubles et à des divisions incessantes, en leur abandonnant cette élection, s'il est temporaire. Paul IV remit ce choix au chapitre général, le 6 juin 1557. Cette réforme était un des fruits de la mission, donnée par le saint-siège à l'abbé Follengius, de la Congrégation du Mont-Cassin, dans le but de rendre la paix aux monastères espagnols (1555).

Les droits et l'élection du Supérieur général ne furent pas moins difficiles à déterminer. Louis Barbo, bien qu'il fût personnellement l'auteur de la réforme et le fondateur de la Congrégation de Sainte-Justine, ne voulut pas faire de son abbaye le centre de cette Congrégation, ni unir sur une seule tête, le généralat et la supériorité de Ste-Justine. Il abandonna le gouvernement au chapitre général, qui pouvait choisir le Président à son gré. Ce procédé fort simple s'inspirait de la constitution de Benoît XII sur les Chapitres généraux. Il fut adopté dans la suite par la plupart des Congrégations.

Saint-Benoît de Valladolid se rappelait les glorieux antécédents

1. *Præcipua Privilegia*..., 134, etc.

Digitized by Google

de Cluny et de Cîteaux et les prérogatives de leurs abbés. Son Prieur reçut le titre de *Réformateur général*, et exerça une autorité sur tous les monastères de la réforme. Mais il devait arriver, et il arriva de fait, que ceux-ci, devenus nombreux, trouvèrent cette situation anormale. De puissantes abbayes, comme Sahagun, Naxera, San Martin de Santiago, et beaucoup d'autres, ne crurent pas devoir accepter que le monastère le plus récemment fondé leur imposât un Supérieur général. Il suffisait d'une occasion pour provoquer une lutte ; elle se présenta bientôt.

Un bref de 1549, sur le mode d'élire les abbés, ne disait rien du privilège de Valladolid. Le chapitre de 1550 profita de ce silence et réclama le droit d'intervenir dans l'élection du général. Tel fut le point de départ d'une division, qui dura près d'un siècle, entre le monastère de Saint-Benoît et la Congrégation. Chacun se croyait tenu en conscience de défendre ses prérogatives. Presque tous les chapitres généraux agitèrent la question ; on engagea des procès à Madrid et à Rome. Les parties s'accordaient tantôt sur un mode d'élection tantôt sur un autre. Mais l'accord n'était que momentané.

Les moines de Valladolid refusaient à des monastères étrangers le droit d'intervenir dans l'élection de leur abbé ; ces derniers leur contestaient celui de leur donner un supérieur général. Le seul moyen de trancher le différend était de séparer l'abbatiat de Valladolid et le généralat. Chaque partie choisirait alors son chef en toute liberté. Paul V, dans son *motu proprio* du 1er septembre 1609, finit par imposer ce régime. Valladolid eut bien de la peine à l'accepter. Il ne fit sa soumission complète qu'au chapitre général de 1641. Dès lors, l'union était rétablie pour toujours ; elle fut confirmée et scellée par Urbain VIII en 1643.

Ces divisions n'altérèrent en rien le zèle des moines à suivre leur Règle et à servir l'Église. La sainteté continua de fleurir chez eux comme par le passé ; les vertus qui avaient brillé d'un si vif éclat dans les vies de Garcia de Cisneros, de Jean Chanones, du V. Alonso de Grijota, et du V. Sébastien de Villoslada, abbé de St-Martin de Madrid, restaient un précieux héritage de famille.

La Congrégation de Saint-Benoît de Valladolid est moins connue que plusieurs autres. Elle s'est peu mise en rapport avec l'ensemble de l'ordre ou avec les hommes qui occupaient, en dehors de l'Espagne, la tête du mouvement intellectuel. De plus, l'étonnante prospérité des Carmes, des Dominicains, des Augustins, des Franciscains, et surtout des Jésuites espagnols absorbe tellement

Digitized by Google

l'attention que les enfants de Saint Benoît restent dans l'ombre. Leur histoire néanmoins présente un réel intérêt, et permet de constater la sérieuse influence qu'ils ont exercée sur leur pays et la haute situation qu'ils se sont acquise.

Avant l'apparition des grands mystiques, sainte Thérèse, saint Jean de la Croix, Louis de Léon, etc., l'abbaye du Mont-Serrat voyait sortir de la plume de son saint Réformateur l'*exercice spirituel (Exercitatorium spirituale)*, dont la lecture prépara saint Ignace à la rédaction de ses immortels *Exercices ;* le Père Castaniza, non content de répandre, avec les œuvres de sainte Gertrude, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, donna une délicieuse traduction du *Combat spirituel*, que l'on a pu soupçonner d'être une œuvre originale.

Les Bénédictins de Valladolid ont fourni des commentateurs de nos saints livres, tels que Lauret, Antoine Perez, des canonistes estimés, comme de Murga, des théologiens de grande valeur, et des historiens (1).

Il en est plusieurs qui méritent une mention spéciale. En premier lieu, Pierre Ponce de Léon († 1584), qui trouva le moyen de faire écrire et parler les sourds-muets. Ses élèves s'exprimaient en castillan ou en latin. Les résultats qu'il obtint avec les deux frères et la sœur du connétable de Castille, et le fils du grand juge d'Aragon, excitèrent l'admiration de ses contemporains (2).

Yepes est l'historien de Valladolid le plus renommé. La mort avait empêché († 1618) son pieux ami, le P. Castaniza, de rédiger les vies des saints de l'Ordre de S. Benoît, qu'il préparait depuis longtemps. Ses supérieurs le chargèrent de continuer cette œuvre. Il préféra à toute autre méthode la distribution chronologique, et fit de son travail une véritable chronique de l'Ordre bénédictin (3). On ne peut s'attendre à trouver chez lui l'étendue des recherches, la sûreté du coup d'œil, et le sens critique, qui caractérisent Mabillon. Mais il ne faut pas oublier qu'il écrivait près d'un siècle avant l'auteur des *Annales*. Malgré ses défauts, il reste une mine précieuse pour l'histoire monastique, surtout de l'Espagne. Il se proposait de conduire son œuvre jusqu'au XVIIe siècle. La mort

1. Leur histoire littéraire n'a pas encore été écrite.

On en trouve les éléments dans *la Perla de Cataluna* de d'Argaiz, du *Bibliotheca hispana nova*, de Nicolas Antonio, la *Bibliographia critica* du P. Michel de S. Joseph et la *Series chronologica scriptorum O. S. B. Hispanorum, qui ab anno 1750 usque ad nostros dies claruerunt*, tirage à part, 35 p. des *Studien* O. Raigern, 1884.

2. La Biographie universelle de Michaud.

3. *Coronica general de la Orden de San Benito. Patriarcha de Religiosos*, 7 vol. in-4°. 1609-1618. Le dernier a été imprimé après sa mort.

Digitized by Google

ne lui permit pas d'achever. Les Supérieurs de la Congrégation de Valladolid confièrent sa succession à des religieux, qui recevaient le nom de *Chroniqueurs généraux*.

Le cardinal Saenz d'Aguirre (✠ 1699), que Bossuet appelait la lumière de l'Église, le modèle des mœurs et l'exemple de la piété (1) fut au XVIIe siècle la gloire de l'Église d'Espagne. Il enseigna longtemps à Salamanque, et remplit la charge importante de secrétaire de l'Inquisition. On lui doit, entre autres ouvrages, sa *Sancti Anselmi Theologia*, en trois volumes in-folio, sa *Collectio Conciliorum Hispaniae*, et sa *Defensio Cathedrae Sancti Petri adversus declarationem Cleri gallicani*, qui lui valut le chapeau cardinalice.

Le célèbre Feijoo (✠ 1764) et son ami le Père Sarmiento (✠ 1770) furent au siècle suivant les personnages les plus en vue de la Congrégation de Valladolid. Le premier était un travailleur infatigable. Quatre heures de sommeil lui suffisaient. Il avait l'art d'utiliser tous les instants que lui laissaient les observances monastiques. Il fuyait le plus possible la société des hommes du monde. Les supérieurs majeurs se virent contraints, sur ses instances, de le décharger de la dignité abbatiale, afin d'assurer à son travail une entière liberté. Grâce à cela, il put livrer à l'impression tout un ensemble de livres, qui traitent des sujets les plus variés. Le recueil de ses œuvres complètes n'embrasse pas moins de 33 volumes in-8°. Son *Theatro critico* (2) lui fit une réputation universelle, et mérita l'honneur d'être traduit en français, en anglais et en italien. Ses *Cartas eruditas y curiosas* (3), qui embrassaient toutes les sciences sacrées et profanes, le posèrent comme un savant de premier ordre. Sarmiento n'était ni moins instruit, ni moins actif. Florez l'appelait « une mer d'érudition ». La plupart de ses ouvrages sont restés manuscrits (4). Ils essayaient, l'un et l'autre, de promouvoir en Espagne, au profit de la religion, ce courant scientifique, dont l'esprit sectaire des Encyclopédistes français se fit une arme dangereuse contre la foi. Mais ils devançaient trop leur époque et leurs contemporains, pour être suivis, voire même compris.

Feijoo, qui avait une culture intellectuelle sortant de l'ordinaire, comme la plupart des Bénédictins espagnols, s'adonna quel-

1. Bossuet, ep. 192, XI, p. 18, ed. Gaume, 1856.
2. 8 vol. in 8°. Madrid, 1746, édition définitive.
3. 8 vol. in-8°. Madrid, 1745-1748.
4. D. Antolin Lopez Peluez. *El gran Galliego, Fr. Martin Sarmiento.*

Digitized by Google

que temps à la prédication. C'était une tradition chez eux. Ils se conformaient en cela aux usages des diverses communautés religieuses de leur pays. Chaque monastère avait un certain nombre de prédicateurs, qui distribuaient la parole de Dieu dans leurs églises conventuelles, et dans celles des villes et des campagnes. Quelques-uns même jouirent d'une certaine célébrité, et publièrent leurs sermons. Il est peu de Congrégations bénédictines, qui aient cultivé avec autant de soin cette branche de la littérature ecclésiastique, et témoigné plus d'égard à ceux qui s'y adonnaient. Six d'entre eux recevaient le titre de *Prédicateurs généraux ;* ils assistaient de droit au Chapitre général, avec la mission de veiller à ce qu'il ne se glissât dans les décisions rien de contraire aux enseignements de la théologie, au droit canonique et aux lois qui régissent la Congrégation (1).

En outre, la plupart des monastères étaient chargés de l'administration des sacrements dans les paroisses voisines. Plusieurs, tels que Sahagun, avaient un territoire *nullius.* Les moines trouvaient donc à leur portée le moyen de travailler au salut des âmes.

Ils ne se sont pas adonnés en Espagne à l'enseignement secondaire. Mais, en revanche, ils ont, de bonne heure, occupé des chaires dans les Universités du Royaume. L'élite suivait les cours de théologie et de droit canon à Salamanque; et quelques-uns figurent avec honneur parmi les maîtres de cette école fameuse. Les Dominicains obtinrent de Philippe III, l'autorisation de créer dans leur couvent un collège, où ils pourraient enseigner et conférer les grades au nom de l'Université; les Jésuites sollicitèrent à leur tour le même privilège, qui fut ensuite accordé aux Bénédictins (1691).

Ils fournissaient de droit deux Professeurs à l'Université d'Oviédo et à celle de Santiago qui avait pour recteur l'abbé de San Martin. Ils concoururent fréquemment pour obtenir des chaires vacantes à Valladolid, à Séville et ailleurs. Ils eurent même la direction exclusive de l'Université d'Hirache. Philippe II avait transporté dans ce monastère l'académie générale, érigée à Sahagun par Alexandre VI. Elle végétait, en effet, dans une région, peu éloignée de Salamanque, de Valladolid et d'Alcala, tandis que l'absence d'un centre intellectuel dans les Provinces septentrionales obligeait de nombreux étudiants à fréquenter les écoles étrangères. Le Roi obtint du Saint-Siège l'érection de cette académie en université. Elle eut pour recteur l'abbé d'Hirache; les chaires

1. *Constitutiones de la Congregation D. N. G. P. S. Benito.* ed. de 1706, 177.

Digitized by Google

furent occupées par des moines. La jeunesse studieuse de la Navarre, du Guipuscoa, de la Rioja et de la Vieille Castille y venait faire ses études et prendre les grades (1).

Une Congrégation qui occupait une place si importante dans l'enseignement supérieur d'un pays, devait procurer à ses membres une formation intellectuelle des plus sérieuses. De fait, les scholasticats de Valladolid ne le cédaient en rien à ceux des ordres religieux espagnols les plus renommés. La Philosophie, la Théologie, le Droit canon, l'Écriture Sainte y étaient enseignées avec une compétence remarquable.

Dans le courant du XVIIIe siècle, des esprits perspicaces virent néanmoins que la méthode suivie jusque-là présentait de véritables lacunes. La lecture des *Études monastiques* de Mabillon et des ouvrages publiés par les Bénédictins de Saint-Maur, et de l'histoire littéraire de Ziegelbauer leur firent comprendre l'importance des sciences historiques et la nécessité de former des hommes, capables de donner aux études une impulsion analogue à celle qui était partie de Saint-Germain des Prés, et de mettre l'Ordre en tête d'un mouvement scientifique, dont la nécessité se faisait sentir chaque jour, en Espagne.

Le chapitre général chargea une commission de préparer un nouveau plan d'études. Elle comptait parmi ses membres ce Verenumdo Arias, plus tard archevêque de Valence, dont la fière attitude en face de Napoléon Ier et des révolutionnaires, excita l'admiration et la reconnaissance de tous les catholiques espagnols. Les guerres qui survinrent alors suspendirent l'exécution de ce projet.

Mais il fut repris aussitôt que les monastères eurent retrouvé un peu de paix et de liberté. Un *Proyecto de Plan de estudios monasticos* (2), imprimé en 1828, fut soumis au chapitre général. Il est sagement conçu et dénote chez ses auteurs des vues élevées et une grande expérience. Il est préparé uniquement pour les jeunes moines, qui sont doués d'aptitudes sérieuses et dont la vertu inspire confiance aux Supérieurs. Les autres recevront une formation plus sommaire. En voici les dispositions principales.

Chaque monastère de la Congrégation a son noviciat. Les nouveaux profès sont envoyés dans une abbaye où l'on a réuni les maîtres et les livres, que nécessite l'achèvement de leurs Humanités. Ils passent ensuite dans une autre, disposée pour l'enseignement de la Philosophie; la Théologie leur est enseignée ailleurs. La

1. Yepes, III, 388.
2. In-8°, 118 p. Madrid, 1828.

Digitized by Google

durée de ces études est de huit années. Elles embrassent, outre les principes de la Rhétorique, la Philosophie, l'Écriture Sainte, la Théologie et le Droit Canon, la connaissance des langues grecque, hébraïque, française et italienne, des sciences proprement dites, de l'histoire, etc. Une commission, élue par le chapitre général, est chargée de surveiller l'enseignement des maîtres, le travail des élèves et les résultats obtenus. Elle rédige son rapport, qui doit être lu devant cette assemblée, et elle propose les améliorations qui lui semblent utiles.

Les Religieux destinés à l'enseignement ou à la prédication, ajoutent à ces études communes trois autres années de *Passantia*, où on les applique à un travail plus personnel sur les sciences ecclésiastiques. Ceux qui manifestent un goût prononcé pour l'histoire, sont dirigés vers l'une des abbayes, dont les archives possèdent une riche collection de manuscrits et de chartes. Ils y apprennent l'art et la pratique de la paléographie, de la diplomatique, et de la critique des textes, sous la direction d'un moine expérimenté et suivant les principes exposés par Mabillon.

On le conçoit sans peine, ce plan d'études pouvait former des hommes, et des travailleurs. Mais il fallait encore assurer leur avenir intellectuel et leur épargner les dangers de l'isolement, du défaut d'initiative ou de la paresse. Dans ce but, l'auteur propose la création d'une *academia Benedictino-española*, à qui les Supérieurs remettront la direction du travail dans la Congrégation. Elle devait se composer des religieux qui se sont fait un nom par la valeur des ouvrages sortis de leur plume. L'Exégèse, la Théologie, le Droit, l'Histoire, les langues orientales y seront représentés. Cette commission monastique offrira aux moines capables des projets d'étude, acceptera ou modifiera leurs propositions spontanées, guidera leurs recherches, leur ménagera des relations utiles, enfin reverra leur travail, pour l'améliorer et le compléter, si le besoin s'en fait sentir.

Ce plan pouvait rendre à l'Ordre de Saint-Benoît et à l'Espagne des services éminents. La Congrégation de Valladolid avait à sa disposition les moyens de le réaliser. Mais il lui a manqué un élément, le plus indispensable de tous, le temps. Dix années ne s'étaient pas écoulées depuis l'impression du projet, que le Gouvernement, inspiré par les loges maçonniques, prononçait la dissolution des Ordres religieux et la confiscation de leurs biens.

Dom. J. M. BESSE.

Digitized by Google

LES CHAPITRES GÉNÉRAUX DE L'ORDRE DE S. BENOIT.

(Suite.)

ANGLETERRE.

LES monastères d'Angleterre, compris dans les deux provinces ecclésiastiques de Cantorbéry et d'York, ne formaient, d'après la bulle de Benoît XII, qu'une seule province bénédictine. Avant cette date, chaque province avait ses chapitres séparés. Ce n'est qu'à partir de 1338, qu'elles se réunirent conformément au décret porté dans la Bénédictine. Toutefois il semble que la réunion tenue à Oxford en 1253 ait déjà compris les représentants des monastères des deux provinces (1), et ce fait peut s'être représenté au cours du XIIIe siècle.

Nous ne croyons pas nécessaire de donner une nomenclature des nombreux monastères bénédictins d'Angleterre. On trouvera dans l'*Apostolatus Benedictinorum in Anglia* de D. Clément Reyner la liste des monastères qui prenaient part aux chapitres provinciaux, ainsi que l'indication des taxes dont ils étaient frappés (2). On trouvera également dans l'appendice du second volume de Dom Gasquet sur les monastères anglais la liste des abbayes, prieurés et celles de l'ordre de S. Benoît en Angleterre, avec l'indication du comté dans lequel ils étaient situés (3).

Les procès-verbaux des chapitres généraux de la province de Cantorbéry ont été publiés en partie par D. Clément Reyner dans son *Apostolatus Benedictinorum in Anglia*, Pars III, 94-140; cf. II, 37-40 et par Wilkins dans ses *Concilia Angliae*. Ceux de la province du Nord, à part un seul tenu vers 1266, n'ont pas été signalés (Reyner, II, 39). En 1886, on a donné dans le *Downside Review* (pp. 59-63) une liste des chapitres généraux des Bénédictins anglais au XIIIe siècle; il est regrettable que ce travail n'ait pas

1. Taunton, *The English Black Monks of St. Benedict.*, London, 1897, I, p. 38, note, d'après *Annal. Theokesb.*, ap. *Annal. monast.*, ed. Luard, I, 153.
2. Douai, 1626, Appendix, Pars III, pp. 108-111.
3. *Henry VIII and the English monasteries*, II (Londres, 1889), pp. 546-564.

Digitized by Google

été continué, car l'auteur, bien au courant des sources de l'histoire monastique de son pays, aurait épuisé ou à peu près la matière. Comme lui et moins que lui, nous ne pouvons viser à être complet. Espérons que ce travail sera repris un jour.

Il y aura donc des lacunes dans les régestes que je publie; c'est une nouvelle occasion pour moi de faire appel à l'obligeant concours de ceux qui sont à même de les combler.

1218, après 14 septembre. — Chapitre général tenu à Oxford.

Cf. Reyner, II, 38; III, 94; *Downside Review*, 60.

1219, 14 septembre. — Chapitre à St-Alban, sous la présidence des abbés d'Evesham et de St-Augustin de Cantorbéry.

Reyner, II, 38; III, 94.

1224, après 23 août. — Chapitre à Bermondsey.

Ib.

1225, 21 septembre. — Chapitre à St-André de Northampton.

Reyner, II, 38-39.

1228. — Chapitre à Reading — promulgué en 1225, pour la province de Cantorbéry.

Reyner, II, 38; III, 98.

1232, 9 juin. — Grégoire IX charge les évêques suffragants de la province de Cantorbéry de faire la visite des monastères.

Annal. Theokesb. (*Annal. monast.*, I, 89); *Annal. Burton.* (*Annal. monast.*, I, 243-244); cf. Potthast, 8947.

s.d. — Grégoire IX déclare que nonobstant les facultés accordées aux visiteurs spéciaux qu'il a envoyés en Angleterre, les décrets du chapitre général conservent toute leur vigueur.

Reyner, II, 39.

1236 ou 1237. — Chapitre préparatoire au Concile que devait tenir le cardinal-légat Othon [1].

Annal. de Waverley, ed. Luard (*Annal. monast.*, II, 318); *Annal. de Wigornia* (ib. IV, 429); Wilkins, *Concilia*, I, 653; Reyner, II, 39; *Downside Rev.*, 61; Taunton, I, 38.

1238, 18 novembre. — Assemblée d'abbés convoquée à Londres par le cardinal-légat.

Mathieu Paris, *Chron. maj.*, ed. Luard, III, 499, 501-517; cf. 524; *Hist. angl.*, II, 413-414; III, 278.

---

1. Dans les Constitutions du Légat, publiées à Londres le 19 novembre 1237, il est question du chapitre général des moines noirs tenu récemment (n. 19, ap. Wilkins, I, 653).

Digitized by Google

1246, 21 septembre. — Chapitre à Oxford.

Annal. de Theokesberia, ed. Luard (*Annal. monast.*, I, 135); Reyner, II, 39.

1247, 11 mars. — Chapitre à Northampton sous la présidence des abbés d'Evesham et d'Abingdon.

Annal. de Theokesberia, 135-136.

1249, 14 octobre. — Chapitre à Bermondsey.

Mathieu Paris, *Chron. maj.* ed. Luard, V, 81; VI, 175-185; Barthel. de Cotton, *Hist. Angl.*, 127; Reyner, II, 39, 115.

1250, 21 septembre. — Chapitre à Oxford, prorogé à Londres jusqu'au 25 novembre suivant.

Math. Paris, VI, 185; *Annal. de Theokesb.*, 140.

1252, 21 septembre. — Chapitre à Londres, prorogé jusqu'au Laetare de l'année suivante.

Ib., 150; Math. Paris, VI, 217-218; Reyner, II, 115.

1253, 6 avril. — Chapitre à Oxford des abbés « totius Angliae ».

Annal. de Theokesb., 151-152.

1253, 22 septembre. — Assemblée d'abbés à Oxford.

Annal. de Theokesb., 153; *Annal. de Wintonia* (ed. Luard ap. *Annal. monast.*, II, 94); *Annal. de Wigornia* (ib. IV, 442); Math. Paris, V, 380-381, VI, 235-247; Wilkins, I, 702; cf. *Downside Rev.* 61-62.

1253, 20 novembre. — Lettre d'Innocent IV à l'évêque de Rochester au sujet des statuts de Grégoire IX.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, t. III, p. 334, n. 7084.

1253. — Réponse du couvent de l'abbaye de St-Alban aux propositions faites par le pape, dans sa confirmation des statuts de Grégoire IX (15 mars 1253).

Mathieu Paris, *Chron. maj.*, VI, 234-249; *Histor. anglorum*, III, 139.

1254, 13 janvier. — Innocent IV accorde à l'abbé de St-Edmond le pouvoir de dispenser des statuts de Grégoire IX.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, t. III, n. 7194, p. 356.

1254, 27 février. — Lettre de même teneur en faveur du prieur de Durham.

Ib., t. III, n. 7364, p. 385; Wilkins, I, 702-703; Potthast, n 15256.

1254, 9 avril. — Lettre de même teneur en faveur de l'abbaye

Digitized by Google

d'Evesham, avec défense à l'archevêque de Cantorbéry de frapper de peines ceux qui y contrevenaient.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 7441-7443, t. III, pp. 399-400.

1254, 4 décembre. — Lettre de même teneur pour l'abbé de St-Augustin de Cantorbéry (1).

Berger, *l. c.*, nos 6963, 6981, t. III, p. ; Potthast,

1255. — Chapitre à Evesham.

Annal. de Theokesb., p. 156; Reyner, II, 115.

c. 1266. — Chapitre à York.

Reyner, II, 39; cf. *Hist. Dunelm. Scriptor. tres* (Surtees Soc.) p. 48; Taunton, *The English Black monks*, 1897, I, 37 note.

1269, 21 septembre. — Chapitre à Oxford, — prorogé jusqu'au 14 octobre.

Reyner, II, 33, 115.

1270. — Visite de l'abbaye de St-Augustin de Cantorbéry.

Guill. Thorne, *Hist. abb. S. Augustini*, ap. Reyner, III, 99.

1271, après 12 avril. — Chapitre à Oxford.

Annal. Winton., 110; *Annal. de Waverley*, 378; *Annal. de Wigorn.* (IV, 461); Reyner, II, 115.

1271. — Constitution de Jean Peckham, archevêque de Cantorbéry relative aux monastères qui n'étaient pas représentés dans les chapitres généraux.

Reyner, II, 74-76.

1275. — Chapitre à Reading.

Cité par Daniel et Barker, *Worcester College*, 1900, p. 21.

1278. — Chapitre général pour les monastères de la province de Cantorbéry.

Bibl. Univ. Cambridge, Cod. 1697, n. 5, ff. 31-39b.

1279. — Chapitre à Reading.

Reyner, III, 58.

1279. — Chapitre à Abingdon.

Reyner II, 39; 156-157; Cotton MS. Faustina A. II, f. 93; cf. *Downside Review*, 62.

1278, avril. — Réconciliation de l'évêque Nicolas de Winchester.

1. On signale une dispense analogue accordée par Alexandre IV à Westminster le 22 avril 1255 (*Reg. d'Alexandre IV*, nos 463-464).

Digitized by Google

et du monastère de S. Swithun, par l'entremise des abbés de Reading et de Glastonbury, « anno isto in ordine nigrorum monachorum præsidentes ».

Annal. de Waverley, 389 ; *Annal. de Wigornia* (IV, 473).

1288, 21 septembre. — Chapitre à Oxford.

Annal. de Wigornia, p. 495-491.

1288, 20 septembre. — Lettre adressée au chapitre par l'archevêque Peckham, au sujet de l'abbé de Faversham.

Add. MS. 6062, f. 23ª ap. *Downside Review*, 62.

1290, 11 juillet. — Chapitre à Abingdon.

Annal. de Wigorn., 502 ; Reyner, II, 29, 44 ; III, 53-57.

1290, 19 juillet. — Lettre adressée au chapitre par l'archevêque Peckham.

Add. MS. 6062 ; f. 40ª ap. *Downside Review*, 62.

1291. — Chapitre à Salisbury.

Cité par Daniel et Barker, *Worcester College*, p 21.

1292, 21 septembre. — Chapitre à Northampton ; on y décide que le chapitre se réunira l'année suivante à Oxford.

Annal. de Wigornia, 510.

1297-8. — Chapitre à Glastonbury.

Walt. de Whytleseye, *Hist. cœnob. Burgens.*, 151, ap. *Downside Review*, 62.

Fin XIIIᵉ s., après 1268. — Tradicio generalis capituli super mores et observancias monachorum ordinis sancti Benedicti.

Cotton. Ms. Faustina C. XII, ff. 181ᵇ-202ª, ap. *Downside Rev.*, 62.

— Le prieur de Spalding s'excuse auprès des abbés de Gloucester et de Chertsey, présidents du chapitre général tenu à Abingdon, de ne pouvoir assister à cette réunion.

Reyner, II, 156-157.

1300, 21 septembre. — Chapitre à Oxford.

Annal. de Wigorn., 547.

1301, 21 septembre. — Chapitre à Northampton.

Annal. de Wigornia, 550.

1337, mars. — Les abbés de S. M. d'York et de St-Alban, commissaires apostoliques, communiquent aux monastères la lettre de Benoît XII, les chargeant de promulguer la bulle de réforme et de convoquer un chapitre général (Avignon, Id. dec. aº 2º).

Reyner, III, 202-205 ; Wilkins, *Concil.*, II, 585-613 ; cf. Taunton, I, 39-41.

Digitized by Google

1337 et suivants. — Documents relatifs à la fondation du collège de Durham à Oxford.

Wilkins, 613-622.

1338, 10 juin. — Chapitre à Northampton.

Reyner, II, 39; 121; III, 91-102, Wilkins, II, 626-628; Taunton I, 41-42.

1340, 11 septembre. — Chapitre à Northampton.

Reyner, II, 39; III, 102, 103-105; Wilkins, II, 656-659.

1343, 9 septembre. — Lettre de Bernard de Genebreda, prieur de Longueville, O. Clun. (1), contenant la révocation des censures des constitutions de Benoît XII adressée aux présidents du chapitre provincial d'Angleterre, qui devait se tenir en septembre 1343 à Northampton.

Wilkins, II, 715-717; Ms. 41 (Q. B. 25) de Jesus'College à Cambridge, f. 165(cf. *Catal. des MSS.* par James, p. 62).

1343, septembre. — Chapitre à Northampton.

MS. 61 (Q. G. 13) de Jesus'College à Cambridge, f. 76a; cf. *Catal.* par James, p. 97; Reyner, II, 39, 44; III, 104, 105-107, 151-164; Wilkins, 713-715, 717-726.

1346. — Chapitre à Northampton.

Reyner, III, 107; Wilkins, II, 729; cf. MS. 41. (Q. B. 52), de Jesus'College, p. 133; cf. *Catal.* par James, p. 61.

1346. — L'abbé de St-Alban, empêché d'assister au chapitre qui doit se célébrer le 1 juillet à Northampton, délègue l'abbé de Westminster, comme procureur.

Reyner, III, 207.

1363. — Chapitre.

Thomas Walsingham, ap. Reyner, II, 39.

1379. — Chapitre.

Thomas Walsingham, ap. Reyner, II, 39.

1396, 10 juin. — L'abbé de Selby, nommé visiteur des monastères de la province d'York dans le dernier chapitre tenu à Northampton, délègue ses pouvoirs à son prieur et à un de ses moines.

Reyner, III, 208.

1400. — Chapitre.

Reyner, II, 39.

---

1. Ce prieur avait été également délégué par Benoît XII auprès des abbés de la province de Salzbourg (cf. *Revue Bénéd.*, 1902, p. 57).

Digitized by Google

1403. — Chapitre dépriés par Jean, prieur de la cathédrale de Worcester, qui délégua l'abbé Jean de St-Alban au concile de Sienne au nom des monastères bénédictins d'Angleterre.

Reyner, II, 39; III, 143-144.

1420, 8 juillet. — Chapitre à Northampton.

Reyner, III, 171.

1422. — Articles de réforme proposés au nom du roi Henri V et modifications apportées par quelques prieurs.

Wilkins, III, 413-418.

1422, 7 mai. — Réunion des abbés, prieurs et délégués de l'ordre à Westminster sur l'ordre du roi Henri V relativement à la réforme des monastères.

Reyner, III, 112-113; 164-170; Wilkins, *l. c.*

1423, 5 juillet. — Chapitre général à Northampton.

Thomas Walsingham ad ann. 1421 ap. Reyner, II, 39-40; III, 170-180, 181; Wilkins, III, 419-427.

1426, 1 juillet. — Chapitre à Northampton.

Reyner, II, 40; III, 180; 180-191; Wilkins, III, 462-471.

1429, 4 juillet. — Chapitre à Northampton indicté en 1426.

Reyner, III, 191; Wilkins, 470.

1441. — Chapitre.

Reyner, II, 40.

1441, mai. — Visite de l'abbaye d'Evesham, conformément à la mesure prise dans la chapitre de Northampton.

Reyner, III, 111-112.

1444, 7 juillet. — Chapitre à Northampton.

Reyner, II, 40, 44-47; III, 113-139.

1490, 6 mars. Bulle — d'Innocent VIII à l'archevêque de Cantorbéry pour la réforme des monastères.

Wilkins, III, 630-632.

1490, 5 juillet. — L'archevêque Jean de Cantorbéry communique cette bulle à l'abbé Guillaume de St-Alban.

Wilkins, III, 632-634.

1492. — Contributions.

Reyner, II, 40.

1516. — Chapitre à Coventry.

Historia et Cartul. S. Petri Gloucestr. (Roll Series, 298-299.)

Digitized by Google

s. d. — Statuts promulgués par l'abbé de St-Alban, président du chapitre général. — Un passage relatif au traitement des professeurs (p. 201) se réfère à un décret du chapitre de 1343 (p. 162).

MS. 61 (Q. G. 13) de Jesus College à Cambridge, f. 88[a] ; cf. *Catal.*, par James, p. 97 ; Reyner, III, 194-202 ; Wilkins, II, 729-735, à la date de 1346.

s. d. — Statuts de chapitre.

MS. 41 (Q. B. 25) de Jesus College à Cambridge, 164 (MS. du XVe s.) ; cf. *Catal. des MSS.*, par James, 62.

BOHÊME. — MORAVIE.

La bulle de Benoît XII constituait les monastères de Bohême, auxquels il faut joindre ceux de Moravie, en province bénédictine: ils dépendaient des diocèses de Prague et d'Olmütz.

C'étaient,outre l'abbaye principale de Ste-Marguerite de Brevnov, près de Prague, avec ses dépendances de Raygern (en Moravie), de Politz, de St-Thomas à Prague, de Braunau, ceux de :

St-J.-B.d'Ostrovič avec ses filialesde S.J.-B.sous le rocher,d'abord près de Tetin,puis transféré à Prague en 1420, et de Welitz ; St-Procope de Sazawa ; St-Nicolas de Kladrau, avec ses filiales de Přestice, Frauenberg et Tuschkau ; St-Jérôme d'Emaüs à Prague; St-Nicolas à Prague ; Oppatowitz avec ses dépendances de Neumark (Silésie), Walhstadt (Silésie) et Hohenelbe ; Willimov avec ses filiales de Auertschwitz (Moravie) ; Postelberg avec ses filiales de Zatec et Klösterle ; Podlažic ; St-Ambroise à Prague ; Trebitz en Moravie. Les guerres des Hussites détruisirent un bon nombre de ces monastères : Politz, Ostrovitz, Welitz, Frauenberg, Oppatowitz, Hohenelbe,Willimov,Postelberg, Zatec, Podlažic, St-Ambroise à Prague. Celui de St-Thomas à Prague fut donné en 1286 aux ermites de St-Augustin ; Kloesterle fut dissous en 1277.

L'abbé de Brevnov exerçait une juridiction d'honneur et de fait sur la plupart de ces monastères. On en fait remonter l'origine à une bulle du 31 mai 993 par laquelle Jean XV accordait aux abbés de Brevnov le droit de préséance sur les autres abbayes de Bohême et le droit de visite dans ces monastères [1]. Mais l'authen-

1. Ut vestra ecclesia dignior seu major aliis monasteriis habeatur : decernimus ipsam caput esse et magistram in correctione ac reformatione regularis disciplinae super omnia claustra ordinis S. Benedicti posthæc in Bohemia construenda » (Ziegelbauer, *Epistome hist. Brevnov.* 1740, p. 18).

Digitized by Google

ticité de ce document a été mise en doute par quelques auteurs (1). Quoi qu'il en soit, l'abbé de Brevnov garda cette prérogative, qu'il fit valoir à partir de la bulle de Benoît XII, et qu'il remit en vigueur au commencement du XVIIe siècle, en groupant autour de lui les monastères bénédictins subsistants en Bohême et Moravie, et en continuant de convoquer des chapitres provinciaux, malgré le droit à l'exemption que lui déniait l'archevêque de Prague (2). Lors du chapitre de 1663, on agita la question de savoir s'il y avait lieu de s'unir à quelque congrégation célèbre de l'ordre, et la question fut résolue d'une façon négative (3).

1234, 20 avril. — Grégoire IX charge les abbés de Brevnov et de Kladrau, de l'ordre de St-Benoît, et les abbés cisterciens de Pomuk et de Plass de convoquer un chapitre provincial des monastères bénédictins des diocèses de Prague et d'Olmütz.

Erben, *Regesta Bohem.*, I, 393 ; *Studien und Mittheil.*, 1882, I, 73 ; Potthast, n. 9450.

1246, 23 janvier. — Innocent IV écrit aux abbés de Brevnov et de Kladrau ainsi qu'aux abbés de Pomuk et de Plass au sujet de la tenue annuelle des chapitres provinciaux en Bohême dans les diocèses de Prague et d'Olmutz.

Erben, I, 538 ; *Chronicon Brevnovien.*, ed. Ruzizca, p. 23 ; Dudik, *Gesch. des Bened. Stiftes Raygern*, I, 1849, p. 196 ; Potthast, n. 11996 ; *Studien und Mittheil.*, 1882, I, 75 ; Schmieder, *Die Bened. Ordensreformen*, p. 29.

1247, 2 mars. — Innocent IV ordonne aux abbés bénédictins des diocèses de Prague et d'Olmütz de tenir un chapitre annuel.

Erben, I, 544 ; Bocsek, *Cod. dipl. Morav.*, VII, 731; Potthast, n. 12429; *Studien und Mittheil.*, 1882, I, 76.

1336, 13 décembre.— Benoît XII charge les abbés de Břevnov et de Trebič de convoquer un chapitre général bénédictin.

Archives de Břevnov, B. II, 72 ; Dudik, I, 308-309; *Studien und Mittheil.*, 1882, II, 294.

1337. — Chapitre provincial des Bénédictins de Bohême et Moravie. — Plaintes de l'abbesse de St-Georges de Prague au sujet de la visite canonique que l'abbé de Břevnov voulait faire dans son monastère.

Dudik, I, 23-24, 310.

---

1. Cf. Bocsek, *Cod. dipl. Morav.*, p. 104 ; Dudik, *Gesch. des Benedict. Stiftes Raygern*, I, (1849), 23; Ziegelbauer en défend l'authenticité (pp. 19-38) ; Jaffé, 2e éd., n. 3849.
2. Cf. Dudik, I, 23 24 ; II, 162, 392.
3. Ziegelbauer, 168.

Digitized by Google

1338, 27 octobre. — Benoît XII fait savoir que les constitutions qu'il a promulguées ne concernent que les moines et non les moniales.

Studien, 1882, I, 295; Hammerschmid, *Histor. St-Georg. Prag.*, 74; Dudik, I, 310.

c. 1343. — L'archevêque Ernest de Prague charge l'abbé de Brevnov de la visite des monastères du St-Esprit dit « ad misericordiam Domini » à Prague et de Kladrau.

Studien und Mittheil., 1882, I, 296.

c. 1355. — Les abbés bénédictins de Bohême accordent la confraternité aux bienfaiteurs de la prévôté de Schlan, dépendant du monastère d'Ostrov (St-Jean en l'île).

Studien und Mittheil., 1882, I, 298.

1607, 18 août — L'empereur Rodolphe II reconnaît les droits de l'abbé de Brevnov comme visiteur sur les monastères de Brevnov, Raigern, St-Jean, St-Procope, Kladrau, Politz, Braunau et Emaüs (Slovan).

Ziegelbauer, 329-330.

1631, 28 avril. — Chapitre provincial, au monastère d'Emaüs, convoqué par l'abbé Bennon de Brevnov. Étaient présents les abbés de Brevnov, Kladrau, Emaüs, St-Jean sous le rocher, St-Procope, le prieur de Braunau ; le prévôt de Raigern s'était fait excuser.

Ziegelbauer, 76, 168 ; Dudik, II, 162-167.

1653, 7 mars — Chapitre provincial à Braunau.

Dudik, II, 207-209.

1665, 19-23 août. — Chapitre provincial à Brevnov.

Dudik, II, 227-229.

1669, 18 septembre. — Chapitre provincial à St-Nicolas de Prague.

Dudik, II, 241-243.

1673, 2-4 juillet — Chapitre provincial à St-Procope.

Dudik, II, 249.

1676, 16-19 mars. — Chapitre provincial à St-Nicolas de Prague.

Dudik, II, 251-252.

1682, 9 octobre. — Chapitre provincial à Prague.

Dudik, II, 263-264.

Digitized by Google

1686, 23 novembre. — Chapitre provincial à Prague.
Dudik, II, 275.

1690, 10-12 juillet. — Chapitre provincial à Prague.
Dudik, II, 283.

1694, 18 20 octobre. — Chapitre provincial à St-Nicolas de Prague.
Dudik, II, 299.

1702, 16 18 octobre. — Chapitre provincial à Braunau.
Dudik, II, 300-301.

1706, octobre. — Chapitre provincial à Prague.
Dudik, II, 301.

1709, 18 septembre. — Chapitre provincial à Prague.
Dudik, II, 301.

1716, 16-18 juin. — Chapitre provincial à St-Nicolas de Prague.
Dudik, II, 302, 316-317.

1721, 18-20 septembre. — Chapitre provincial à Brevnov.
Dudik, II, 335.

1726, septembre. — Chapitre provincial à Brevnov.
Dudik, II, 336-338.

1732, mai. — Chapitre provincial à Prague.
Dudik, II, 336, 338-339.

1744, 18 mai. — Chapitre provincial à Prague.
Dudik, II, 355-356, 358.

1747, 9 octobre. — Chapitre provincial à Prague
Dudik, II, 356.

1759, 17 septembre. — Chapitre provincial à Brevnov.
Dudik, II, 391.

1763, 13 septembre. — Chapitre provincial à Brevnov.
Dudik, II, 392-393.

1768, 3 6 octobre. — Chapitre provincial à Brevnov.
Dudik, II, 409-410.

(La fin au prochain numéro.)

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

N. B. — Les ouvrages marqués d'un astérisque ont été envoyés à la Rédaction.

49. L'opuscule de A. Harnack sur le monachisme a été traduit en anglais (1).

50. Continuant ses recherches sur le monachisme primitif, le R. P. Dom Besse publie un article détaillé sur « les premiers monastères de la Gaule méridionale (2) ». Il étudie le mouvement d'expansion monastique en suivant le courant, sorti à la fois de Lérins et de Marseille, grossi, en Provence, de l'apport qui lui vint de l'Afrique chrétienne, jusqu'au moment où S. Benoît et S. Colomban le rencontrèrent. L'auteur esquisse une statistique des monastères, dont il étudie les règles, la vie intime, le régime hiérarchique et la liturgie.

51. La thèse soutenue par le professeur Traube de Münich sur la tradition du texte de la règle bénédictine a soulevé quelque opposition, notamment de la part de D. Schmidt et de D. Butler, mais à des points de vue différents. Ce dernier vient d'accentuer ses doutes dans un compte-rendu détaillé de l'édition des textes cassiniens faites d'après le Codex 914 de St-Gall par Dom Morin (3). Une note du D. Jean Chapman, publiée dans ce fascicule de la « Revue », s'occupe des objections faites par notre savant confrère anglais.

Tout autre est l'opinion de H. Plenkers, qui a été chargé par l'Académie de Vienne de publier les textes des règles monastiques de la période antécarolingienne (4). Après avoir exposé les essais tentés jusqu'ici pour reconstituer le texte de S. Benoît, et pris position avec Traube et dans le sens de ce dernier pour la double recension du texte, H. Plenkers apporte de nouveaux témoignages en faveur

---

1. *Monasticism; its ideals and the confessions of St. Augustine.* Boston, 1901, Little et Brown, 171 pp. in-12.

2. *Revue des questions historiques*, avril 1902, pp. 394-464.

3. *The Monte Cassino Text of St. Benedict's Rule (Journal of theol. studies)*, avril 1902, pp. 458-468.

4. *Neuere Arbeiten und Streitfragen über die Benedictinerregel. (Zeitschrift f. die österr. Gymnasien*, 1902, LIII, pp. 97-115).

Digitized by Google

de cette thèse en examinant en détail quelques passages de la règle. Même accord sur la question de savoir si le Codex 914 de St-Gall représente bien l'autographe de la Règle. L'auteur examine ensuite quelques-uns des faits relevés par Traube au sujet de la tradition du texte.

52. La traduction de la Règle de S. Benoît en vieil anglais par Athelwold, abbé d'Abingdon puis évêque de Winchester, entre 959 et 963, est bien connue par les travaux de Schröer. M. Joseph Tachauer s'est occupé d'un remaniement de cette traduction, la version dite de Winteney, faite pour des moniales, et l'a étudié au point de vue des sons et des flexions. Il y constate une influence française et croit que le scribe du MS. appartenait à la province de Kent (1).

53. La thèse de M. Dedieu sur « Colomban législateur de la vie monastique » n'offre pas de résultats bien nouveaux, venant après les travaux de Hertel, Seebass et Malnory (2). L'opuscule se divise en trois parties : étude critique sur la règle et le Pénitentiel, dans laquelle l'auteur défend l'authenticité de la « regula coenobialis » et du Pénitentiel ; histoire de la règle de Colomban, où l'on montre le caractère respectif de la législation colombanienne et de celle de S. Benoît, les vicissitudes de cette première règle et son évincement progressif par celle de S. Benoît ; introduction de la pénitence privée dans l'Église sous l'influence colombanienne. Abstraction faite de quelques petites charges auxquelles ce sujet doit donner lieu de la part d'un protestant, surtout dans une thèse, nous reconnaissons que M. Dedieu a bien saisi le caractère de son héros et qu'il l'a mis suffisamment en relief.

A rapprocher de cette thèse un article de M. Shahan sur S. Colomban à Luxeuil (3).

54. Dans son travail sur « les influences celtiques avant et après Colomban (4) », M. Charles Roesseler a surtout étudié le côté artistique, tel qu'il se manifeste dans les manuscrits qui proviennent des centres colombaniens. Le caractère synthétique de cette étude, qui essaie de condenser en quelques pages une foule d'observations historiques et archéologiques, a empêché l'auteur d'exposer avec la précision nécessaire le rôle religieux de Colomban et de son école.

---

1. *Die Laute und Flexionen der « Winteney-Version » der Regula S. Benedicti.* Inaug. Diss. Würzbourg, Stahel, 1900, 56. pp. in-8°.
2. Cahors, Coueslant, 1901. 71, pp. in-8°.
3. *St Columbanus at Luxeuil* (*American Catholic Quarterly Review*, janv. 1902. pp. 54-77).
4. Paris, Bouillon, 1901, 101 pp. in-8°.

Digitized by Google

55. Dans son étude sur « Saint Ouen, évêque de Rouen, l'ordre monastique et le palais mérovingien (1) », M. Vacandard a consacré quelques pages bien travaillées aux monastères de Fontenelle et du Jumièges, à la règle suivie dans ces abbayes et au travail des moines. Il faut aussi remarquer les pages qui traitent des moniales dans le diocèse de Rouen : Logium près de Fontenelle, Fécamp, Pavilly et Montivilliers. Les détails précis rassemblés par l'auteur permettent de se faire une idée plus exacte de la vie religieuse au VIIe siècle.

56. Le R. P. Grisar a donné à Rome une intéressante conférence sur les fouilles pratiquées à Saint-Sabas sur l'Aventin. Ce monastère, occupé par les Grecs dès le VIIe siècle, fut donné au Xe siècle à des moines latins, qui vinrent soit du Mont-Cassin, soit de quelque dépendance de l'abbaye-mère et y restèrent jusqu'à la fin du XIIe siècle, époque où le monastère fut occupé par les Clunisiens. L'auteur s'est surtout occupé de l'histoire monumentale de Saint-Sabas (2).

57. Le Dr J. Zettinger a écrit quelques pages sur les monastères de Weremouth-Jarrow et leurs relations avec Rome au VII siècle (3).

58. M. Guill. Levison a consacré une étude critique au Testament de Dagobert I et signalé une nouvelle source des Gesta Dagoberti, ce qui doit être considéré comme une contribution à l'étude des diplômes de St-Denis (4), de même qu'aux diplômes du comte alsacien, Eberhard (+ 747), fondateur du monastère de Murbach (5).

59. Le « Catalogue des actes des rois d'Aquitaine, Pepin I et Pepin II » publié par M. René Giard d'après des notes recueillies par M. Giry et par ses élèves, — avant-coureur d'une prochaine publication intégrale des diplômes de ces princes — est une utile contribution à l'histoire du IXe siècle (6).

60. — M. Léon Levillain vient de publier un « *Examen critique des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie* », qui forme le tome V des « Mémoires et Documents publiés par la Société de l'École des chartes (7) ». Ce travail était le préliminaire indispensable d'une histoire vraiment scientifique de cet antique monastère ; il était d'autant plus nécessaire que les documents sur

1. *Revue des questions historiques*, janvier, 1902, pp. 5-71.
2. *Civilta Cattolica*, Série XVIII, vol. V (1902), pp. 194-213.
3. *Weremouth — Jarrow und Rome im 7. Jahrhundert* (*Der Katholik*, 1901, II, 193-209).
4. *Kleine Beiträge zu Quellen der fränkischen Geschichte* (*Neues Archiv*, XXVII, 333-356.)
5. *Ib.*, 368-399.
6. *Bibl. de l'École des Chartes*, 1901, pp. 510-531.
7. Paris, Picard, 1902, XIII-382 pp. in-8°.

Digitized by Google

lesquels repose cette histoire, avaient été, les uns trop facilement acceptés et restaient sous le patronage de noms qui font autorité, les autres attaqués et condamnés injustement. M. Levillain a montré d'une façon péremptoire qu'il est imprudent d'étudier les diplômes au seul point de vue formel, sans tenir compte des déformations produites dans les transcriptions, soit par la négligence ou l'ignorance des copistes, soit par les interpolations maladroites ou volontaires. Sa critique est plus prudente ; elle n'en est pas moins fondée. L'auteur a substitué à l'ordre chronologique dans l'examen des diplômes le groupement des documents fondé sur leur nature ou leur objet ; il a donc étudié les chartes mérovingiennes et carolingiennes en associant 1° les diplômes mérovingiens ; 2° les diplômes carolingiens ; 3° les chartes ecclésiastiques ; 4° les actes privés.

Après un aperçu sur les archives de Corbie et leur organisation avant 1790 et sur l'état actuel des cartulaires, l'auteur examine les diplômes mérovingiens et il fait bonne justice de la critique par trop négative de Br. Krusch ; il admet l'authenticité des actes de Clotaire III, de Thierry III et de Chilpéric II, mais en montrant dans quel état se sont trouvés les actes lors de leurs transformations et des modifications apportées au texte original, puis il dresse une liste des diplômes mérovingiens perdus, dont on peut relever les traces. L'auteur procède de même pour les diplômes carolingiens, établissant « le départ entre les actes entachés de fausseté et ceux marqués au coin de l'authenticité la plus certaine » et cherchant « également, comme pour les diplômes mérovingiens, s'il n'est pas possible de compléter à l'aide des mentions éparses la liste très imparfaite des textes diplomatiques carolingiens qui sont arrivés jusqu'à nous ». Suit l'examen des chartes ecclésiastiques de Corbie qui fait la lumière sur la question des rapports de l'abbaye avec l'évêque diocésain et l'émancipation du pouvoir épiscopal, enfin celui des actes privés, dont il ne reste que quelques donations antérieures au Xe siècle. Un dernier chapitre donne sous forme de conclusion, l'histoire de l'abbaye tirée des seules sources diplomatiques. « Ce ne sera qu'une esquisse, dit M. Levillain, mais cette esquisse, comme celle d'un tableau, était essentielle à tracer : on pourra, à l'aide d'autres sources, l'orner de couleurs plus belles, la rendre plus vivante, elle n'en subsistera pas moins. »

« Ce travail préliminaire, ajoute-t-il à la fin de son Introduction, nous a conduit à déterminer les grandes lignes d'une *histoire de Corbie pendant le haut moyen âge* » à laquelle nous travaillons. L'étude de la vie intérieure d'une grande abbaye est aussi intéressante

Digitized by Google

que celle d'un personnage ou d'une association de marchands. Le monastère est une personne morale qui peut recevoir, vendre et acheter : le monachisme a été un mode d'existence ; le développement d'une institution monastique fait époque. La bibliothèque et les écoles de Corbie, les querelles théologiques qui surgirent parmi les moines et qui se rattachent au grand mouvement général des idées au IXe siècle, les missions des moines, l'expansion coloniale de Corbie formeront la matière d'un livre intitulé *Corbie, centre intellectuel.* Le rôle de l'abbaye dans l'histoire générale mérite une attention particulière. Les abbayes ont été, à l'époque carolingienne surtout, des facteurs politiques considérables. Une parfaite connaissance des courants d'opinions qui se manifestèrent à l'intérieur des monastères éclairerait d'une façon singulière l'histoire des luttes politiques et permettrait à coup sûr de déterminer, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les forces respectives des adversaires et les causes de phénomènes historiques encore mal connues. On voit trop dans l'histoire de cette époque les chefs de file, on ignore les foules ; elles ont dû cependant, comme dans toute autre période de l'histoire universelle, influer sur les événements, parce qu'elles ont toujours pour elles le nombre et le puissant levier de l'opinion dont les contemporains n'ont pas senti peut-être toute la force. *Corbie, centre politique* doit être l'objet d'une étude à part » (pp. XII-XIII). Espérons que ce travail, d'une ampleur remarquable ne se fera pas longtemps attendre. Nous ne voulons pas quitter le livre de M. Levillain, sans dire qu'il a donné dans les 46 pièces justificatives, dont il a fait suivre son *Examen*, le texte reconstitué, avec tout l'apparat critique désirable, des diplômes de Corbie étudié par lui ou les indications qui permettent de reconstituer ou signalent seulement les actes perdus. En appendice nous trouvons des notes sur le classement des archives de Corbie en 1421, sur les anciens catologues des abbés et différentes remarques diplomatiques. De bonnes tables terminent le volume.

61. — Continuant ses études sur l'ancienne histoire de Cologne, M. Otto Oppermann s'occupe des fabrications de diplômes de St-Martin de Cologne (1).

62. — M. A. Dantzer donne l'esquisse d'un travail sur « la querelle des investitures dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun de 1075 au concordat de Worms 1122 (2) », qui peut servir utile-

1. *Kritische Studien zur älteren Kölner Geschichte, II.* Mittelalterliche Urkundenfälschungen für St-Kunibert und St-Martin in Köln (*Westdeutsche Zeitschrift f. Gesch. und Kunst*, XX (1901), pp. 120-164.)

2. *Annales de l'Est*, 1902, pp. 85-100.

Digitized by Google

ment à l'étude de la réforme religieuse en Lorraine aux XIe et XIIe siècles.

63. — M. Georges Musset publie le premier volume du *Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angely* (1). Ce monastère, l'un des plus importants de l'ouest de la France, « occupait l'emplacement d'un ancien palais des rois d'Aquitaine, situé près de la Boutonne et d'une forêt nommée Angeriacum, Engeriacum ou Ingeriacum. Tout auprès s'élevait une ancienne église dédiée à la Sainte Vierge, dans laquelle le roi Pépin fit déposer le chef que l'on croit être celui de saint Jean-Baptiste, et qui lui avait été envoyé d'Orient. Au milieu du IXe siècle, le roi Pépin fonda l'abbaye et la donna à des religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Puis les Normands détruisirent ce monastère en 867. Le comte Ragaire et son frère Eble, évêque de Limoges, rebâtirent l'abbaye en 941, avec le consentement de Louis d'Outremer. Mais les protestants la détruisirent à nouveau de fond en comble en 1562 et 1568, et brûlèrent ses reliques et ses trésors ainsi que la majeure partie de ses archives. Les religieux de la réforme de Saint-Maur y furent introduits en 1623, et, grâce à la paix qui régna depuis, ils purent reconstruire l'église, reconstituer en partie leur chartrier et donner à la maison une nouvelle existence jusqu'à la révolution de 1789. A cette époque, l'abbaye disparut ainsi que la presque totalité des archives. Les travaux des érudits et notamment des bénédictins réussirent néanmoins à sauver au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, une partie des données historiques qui permettent de faire l'histoire de l'abbaye. »

M. Musset fait connaître l'ancien classement des archives de St-Jean d'Angely et énumère les registres qui ont été sauvés de la destruction en 1562 ou constitués depuis. L'ancien cartulaire a disparu, mais il en existe deux copies ; l'une se trouve, sans ordre, dans les papiers de Dom Fonteneau à Poitiers, l'autre est conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, sous le n° 5451 du Fonds latin. C'est cette copie qui sert de base à l'édition de M. Musset. Comme elle provient d'un scribe peu au courant du latin, elle offre des défectuosités de transcription. M. Musset croit pouvoir établir que l'original était du XIe siècle. Il faut noter que « le cartulaire de Saint-Jean d'Angély, comme ceux de beaucoup d'abbayes, se composait de notices ou d'analyses des titres qui étaient conservés au trésor ». L'éditeur considère « une grande partie des chartes comme des notices qui résument les dons d'une période et qui n'ont pas de

1. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, XXX, 1901, Paris, Picard, 438 pp. in-8°.

Digitized by Google

date certaine ». S'appuyant sur la concordance des noms des donateurs et des souscripteurs, ou sur diverses autres indications, l'auteur a fixé des dates approximatives.

Le présent volume renferme 338 documents. Les chartes sont précédées d'une courte analyse, de l'indication des sources et sont suivies de la liste des variantes. Je suppose que l'index onomastique, dont l'auteur fera suivre la publication des textes relatifs à l'abbaye de Saint-Jean d'Angely, fournira les identifications des noms de lieux. M. Musset nous annonce un second volume qui contiendra une nombreuse série de documents inédits, et dont l'introduction étudiera l'histoire, la vie de l'abbaye tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ainsi que celle de ses nombreuses possessions. Il y sera bien préparé par l'édition des textes. Espérons que ce volume ne se fera pas longtemps attendre. Ce sera un nouveau service ajouté à celui qu'il vient de rendre.

64. M. Armand d'Herbomez vient de publier le tome second de ses « Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai (1) ». Il comprend les chartes 562 (3 janvier 1246) à 1027 (15 février 1690).

65. Le professeur François Pometti a pu retrouver un certain nombre de documents sur les anciennes abbayes de Ste-Marie de Corazzo et de St-Julien de Rocca Fallucca en Calabre (2). La première, située près de Tiriolo dans la province de Catanzaro, fut fondée vers 1060 sous la règle bénédictine. Elle devait être fille du monastère de Sambucina dans le diocèse de Bisignano. Plus tard, vers 1162, elle fut incorporée à l'ordre de Cîteaux. Elle est célèbre par le séjour qu'y fit le fameux Joachim de Flore. Quant à l'abbaye de St-Julien, citée dès 1096, on ignore l'époque de sa fondation. En 1117, un diplôme pontifical dit qu'on y suivait la règle de S. Benoît. Située dans le même territoire que celle de Corazzo, l'abbaye de St-Julien, incorporée au diocèse latin de Squillace, fut plus tard unie à celle de Corazzo. Les documents publiés par le prof. Pometti sont ou nombre de 16 ; ils vont de l'an 1100 à décembre 1225 ; d'autres textes seront publiés ultérieurement.

66. M. Constant Leclère vient d'apporter une excellente contribution à l'histoire de nos anciens monastères dans son étude sur *les avoués de Saint-Trond* (3). Ce sujet avait déjà été abordé par M. Hansay, en 1899, dans son « Étude sur la formation et l'or-

1. Bruxelles, Kiessling, 1901, 688 pp. in-4° (Public. de la Comm. royale d'histoire de Belgique).

2. *Carte delle abbazie di S. Maria di Corazzo e di S. Giuliano di Rocca Fallucca in Calabria* (*Studi e documenti di storia e di diritto*, XXII, 1901, pp. 241-306).

3. Louvain, Peeters, 1902, XII-138 pp. in-8°.

Digitized by Google

ganisation économique du domaine de Saint-Trond ». M. Leclère s'est mis plutôt au point de vue général des institutions : l'histoire de l'avouerie de Saint-Trond est rattachée à celle de l'institution elle-même ; elle est l'application concrète des observations recueillies dans l'histoire des monastères et particulièrement dans celle de l'abbaye de Saint-Trond. Après avoir exposé les origines de l'avouerie, l'auteur traite successivement du choix et de la nomination de l'avoué, de ses fonctions et de ses droits, du titre d'avoué, des inconvénients qui résultèrent de cette institution, de la réaction qu'elle provoqua et de sa chute. En appendice, l'auteur a publié la liste des avoués de Saint-Trond et donné comme pièces justificatives, avec la collaboration de M. E. Vander Mynsbrugge, sept documents tirés du chartrier de Saint-Trond, déjà connus il est vrai, mais édités ici avec soin et reconstitués avec l'apparat critique nécessaire. Ce travail est une nouvelle preuve de la vitalité du séminaire historique de l'Université de Louvain, qui l'a publié dans le recueil de ses travaux.

67. L'administration financière et économique des abbayes du moyen âge attire de plus en plus l'attention. Déjà plusieurs travaux de valeur ont paru sur ce sujet. Il nous est agréable de signaler les « Études sur l'histoire de l'administration de la grande propriété foncière de Werden sur la Rhur » de M. Rodolphe Kötzschke (1). que l'auteur donne comme les préliminaires de l'édition des « Urbare » de Werden pour la société de l'histoire rhénane. Après un aperçu rapide sur l'histoire de l'abbaye, l'auteur examine les principales formes de la constitution locale et de l'administration de la propriété monastique de Werden : la grande propriété carolingienne de Friemersheim lui permet d'étudier les transformations économiques du VIIIe au XVe siècle et les différents modes d'administration. Il va de soi qu'une abbaye dont les propriétés étaient dispersées sur un vaste territoire, ne pouvait administrer directement elle-même ses biens, de là les diverses formes appliquées à ces propriétés dispersées, spécialement en Westphalie. Ici aussi l'on retrouve les phénomènes déjà constatés et signalés, notamment à l'abbaye de Saint-Trond. La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'examen du développement de l'administration centrale de la grande propriété foncière de Werden : le développement du monastère, son érection en abbaye princière, l'accaparement des places monacales par la noblesse à partir du XIIe siècle, modifièrent en

1. *Studien zur Verwaltungsgeschichte Werden an der Ruhr.* Leipzig, Teubner, 1901, VIII-160 pp. in-8°.

Digitized by Google

divers sens cette administration, qui ne retrouva sa véritable forme qu'après la réforme introduite en 1474 par la congrégation de Bursfeld. La ruine de la discipline entraîna la ruine financière de l'abbaye, et la discipline ne se releva que le jour où l'administration financière fut remise à des mains désintéressées. Il reste assurément encore bien des problèmes à élucider et sur le total des revenus des anciennes abbayes et sur l'application de ces revenus. Des études comme celle du professeur Kötzschke permettront de préciser davantage nos connaissances sur l'histoire économique du moyen âge, en même temps qu'elles serviront de jalons pour d'autres recherches du même genre.

68. La société de l'histoire rhénane a décidé la publication des « Urbare » ou livres terriers du Rhin ; elle commence par ceux de l'abbaye de Saint-Pantaléon de Cologne, et elle nous donnera bientôt ceux de Werden. La publication des textes de St-Pantaléon a été confiée au Dr Benno Hilliger, celle des documents de Werden au Dr Kötzschke, dont nous venons de mentionner le travail sur l'administration des propriétés de Werden (1).

Le volume du Dr Hilliger débute par un résumé de l'histoire du monastère de St-Pantaléon, fondé au milieu du Xe siècle (964 ?) et supprimé en 1802 (pp. I-XXXI). L'auteur donne ensuite un aperçu de l'état des propriétés du monastère, de ses revenus et de leur administration, consacrant à chacune de ces propriétés une notice substantielle (XXXI-LXXXIV), puis l'indication des sources auxquelles il a puisé et un catalogue des diplômes relatifs à l'histoire économique du monastère (LXXXIV-CIV).

Les documents publiés par M. Hilliger sont de nature très variée, et, bien que donnés immédiatement en vue de l'histoire économique, ils constituent un appoint précieux à l'histoire même religieuse du monastère. Mentionnons les deux libri anniversariorum ou nécrologes de l'abbaye du Xe au XVe siècle (pp. 1-85), le Rentale du monastère, composé vers 1225 et qui contient de précieuses indications sur les coutumes liturgiques, le régime culinaire, l'administration des biens et l'application des revenus (pp. 105-134), les ordonnances de l'abbé Henri pour la célébration de certaines fêtes, du 28 déc. 1237 (141-143), la réception des enfants vers 1300 (217-218, 266-267), les ordonnances de l'abbé Thierry du 22 avril 1335 pour l'administration intérieure du monastère (257-261) et les longs ex-

1. *Rheinische Urbare. Sammlung von Urbaren und anderen Quellen zur Rheinischen Wirthschaftsgeschichte*, Bd. I, *Die Urbare von S. Pantaleon in Köln* (Publikationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde, XX). Bonn., Behrendt, 4 ff, CIV-725 pp. gr. in-8.

Digitized by Google

traits des Journaux des abbés Henri Spichernagel, de 1607-1640 (375-507), Placide Brower, de 1641 à 1645 (514-519), Gilles Romanus de 1646 à 1684 (519-584), Reinold Greuter de 1684 à 1687 (584-587), riches en renseignements de tous genres sur les monastères de la province et notamment sur la congrégation de Bursfeld et le séminaire bénédictin de Cologne. Les indices ne comprennent pas moins de 116 pages.

69. M. L. Bruhat a pris pour sujet de thèse l'histoire économique de l'abbaye de N.-D. de Saintes de 1047 à 1220(1). Après avoir exposé l'origine et le mode d'acquisition des propriétés de ce monastère, les divers systèmes d'exploitation des biens fonciers (terres, vignes, prés, bois, églises, salines, pêcheries, moulins), l'élevage du bétail, l'auteur traite de la condition des personnes vivant sur les terres de l'abbaye (hommes libres, colliberti, serfs), puis de l'administration intérieure du monastère (exemption, règle, officières), de la façon dont les abbesses administraient les biens, et des ministres dont elles se servaient à cet effet (prévôts, forestiers, serviteurs, décimateurs, chapelains, domestiques, messagers, prieures et obédienciaires, etc.). A l'aide des chartes qui nous sont conservées, l'auteur fait connaître les différents modes d'échange et de pactes qu'on rencontre dans ces actes ; il expose dans un chapitre, qui a son importance pour l'histoire de la civilisation, la part prise par les abbesses de Saintes dans l'amélioration de la condition des paysans. Un dernier chapitre établit une comparaison entre l'administration de quelques abbayes de la même région et celle de l'abbaye de Saintes, en suivant l'ordre donné plus haut. Ce n'est que par des études de détail, telles que celle de M. Bruhat, qu'on arrivera à se faire une juste idée du rôle économique des abbayes du moyen âge.

70. Le Dr Conrad Schiffman a republié un fragment d'état des propriétés et des cens de l'abbaye de Mondsee au XIIe siècle et fait connaître la tradition et l'état des « Urbaria » de ce monastère du XIe au XVe siècle (2).

71. Nous avons parlé précédemment de l'important ouvrage de M. Chomton sur l'église de St-Bénigne de Dijon. M. Vacandard en a donné une analyse détaillée (3).

72. Nous avons eu l'occasion de signaler ici l'Étude critique sur la chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium, publiée en 1900

1. * *De administratione terrarum Sanctonensis abbatiæ* (1047-1220), Rupellae, Texier, 1901. 155 pp. in-8°.
2. *Ein Mondseer Urbarfragment aus dem 12. Jahrh.* (*Archiv f. österr. Geschichte*, LXXXIX 356-368. Wien, Gerold, 1901, 14 pp. in-8°.)
3. *Revue des questions histor.*, avril 1902, pp. 595-607.

Digitized by Google

par M. Karl Hanquet et l'examen détaillé qu'en a fait M. le professeur Cauchie dans les Bull. de la Comm. royale d'histoire (5e série, XI, 61-144). M. Hanquet formulait « comme rigoureusement établie l'attribution » du Cantatorium « au moine de Saint-Hubert, Lambert le Jeune » et présentait « comme très probable, l'attribution au même auteur, de deux autres écrits : le second livre du *Miracula Sancti Huberti*, le *Vita Theoderici*. Assurément le défaut de témoignages externes et de preuves internes absolument concluantes, pouvait donner lieu à des objections contre ces différentes attributions, dont la première ne va pas au delà des limites de la vraisemblance et les deux autres de la probabilité.

M. Hanquet répond aux objections faites par M. Cauchie dans un nouveau travail, où il reprend son argumentation en faveur de Lambert le jeune, avec plus de précision, écartant ou affaiblissant les objections soulevées contre sa thèse (1). Celles-ci, prises isolément, peuvent laisser planer le doute sur l'attribution de la chronique à Lambert le jeune, mais il y a un tel ensemble de présomption en faveur de ce dernier, qu'on est amené assez naturellement à considérer comme très vraisemblable cette attribution. Pour les deux autres opuscules, il y a des airs de parenté qui permettent de songer à Lambert le jeune, mais cette attribution, justifiée par certains rapprochements, ne peut être donnée que comme probable. Quoi qu'il en soit, M. Hanquet a eu raison de rapprocher ces diverses productions de l'historiographie hubertine ; son examen critique l'a amené à préciser plusieurs points dont l'histoire elle-même du monastère est appelée à bénéficier.

73. M. L. Froger étudie la vie de l'abbaye de Saint-Calais aux XIVe et XVe siècles : gouvernement de l'abbaye, droits de l'abbé, privilèges, revenus, administration des biens, charges, administration intérieure (2).

74. Dans son étude sur les sources et les mémoires historiques de S. Ariald, M. Charles Pellegrini s'est occupé des relations de S. Ariald avec l'ordre naissant de Vallombreuse (3).

75. M. l'abbé Didier-Laurent, curé de Thiéfosse, a consacré une nouvelle étude aux origines du fameux monastère de Remiremont dans son travail sur « le mariage et la donation de

1. *L'auteur de la Chronique de Saint-Hubert, du second livre du Miracula Sancti Huberti et du Vita Theoderici. Réponse à M. Cauchie* (*Bullet. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 5e série, XI, 477-516).

2. *Une abbaye aux XIVe et XVe siècles. L'abbaye de Saint-Calais* (*Revue des questions histor.*, janv. 1902, pp. 52-102.)

3. *Archivio storico-lombardo*, série III, 1901, anno XXVIII, fasc. III, pp. 5-24.

Digitized by Google

Saint Romary (1) ». L'auteur aboutit aux résultats suivants : S. Romary ne fut jamais marié, et ne doit être considéré ni comme le père de sainte Claire, ni comme l'aïeul de S. Adelphe et de Ste Gébétrude. La donation, consentie par le souverain, ne comporta que l'unique ville d'Habend, non affranchie totalement du fisc, du domaine et des prérogatives du prince. Le temporel ne se développa que sous les Carolingiens et c'est à eux qu'il faut faire remonter les immunités et les privilèges dont le monastère fut si fier au XIe siècle et qu'on essaya de rattacher aux origines du monastère transfigurées par la légende.

76. M. J.-B. Champeval vient de publier en volume le « Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche » en Corrèze, édité par tranches depuis des années dans le Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze siégeant à Tulle (2). Le nombre des textes, publiés intégralement ou analysés, ou même des simples références, est de 1310, allant du Xe au XIVe siècle et au delà. Il est regrettable que l'éditeur ne nous ait pas renseignés sur la nature de ce recueil, cartulaire, si l'on veut, mais en même temps, livre de donations, collection de notes, etc. Quoi qu'il en soit, cette publication de textes rendra d'importants services pour la reconstitution de l'histoire des abbayes limousines ; les notes qui accompagnent les textes fournissent les identifications nécessaires.

77. M. Alfred Hessel fait connaître l'état de tradition des plus anciennes bulles en faveur de l'abbaye de Saint-Denis et détermine leur degré d'authenticité (3).

28. M. l'abbé L. Jérôme vient de réunir en volume les études qu'il a fait paraître depuis quelques années dans le Bulletin de la Société philomatique des Vosges et qui constituent aujourd'hui le premier volume de l'histoire de l'abbaye de Moyenmoutier (4). Nous avons déjà eu l'occasion de dire le bien que nous pensons de ce travail, qui prendra une place d'honneur dans l'historiographie bénédictine de notre époque. L'histoire de Moyenmoutier a été fouillée avec un zèle aussi éclairé que patient, et des longues recherches de l'auteur est sortie une monographie, conçue avec mé-

1. *Bulletin de la Société philomatique Vosgienne*, 27e année, 1901-1902, pp. 159-266, 359-361.

2. Paris, Picard, 1901, 544 pp. in-8o.

3. *Le Moyen Age*, 1901, pp. 373-400. Tiré à part. Paris, Bouillon, 1901, 28 pp. in-8o.

4. « *Etudes d'histoire bénédictine. L'abbaye de Moyenmoutier de l'ordre de S. Benoît, en Lorraine.* I. L'abbaye au Moyen Age. Paris. Lecoffre, 1902, 592 pp. gr. in-8o. — La dernière partie de ce premier volume a paru dans le *Bulletin de la Société philomatique Vosgienne*, 1901-1902, pp. 49-143.

Digitized by Google

thode, exposée avec critique, documentée avec autant de goût que d'érudition.

Pour la période du bas moyen-âge, celle qui nous reste à signaler, la tâche était d'autant plus difficile que l'auteur a dû recourir aux sources manuscrites et compléter par lui-même, dans une large mesure, les recherches de Belhomme. Quoique nombreux, les actes provenant de l'abbaye, ne concernent que le côté matériel de la vie claustrale ; pas de Consuetudines, pas d'actes de visite, pas de collections de manuscrits, qui permettent de pénétrer dans l'intimité de la vie quotidienne; des contrats, des procès, des actes d'administration, voilà ce qui peut seul guider l'historien ; encore n'est-il pas sûr, pour une certaine période, de pouvoir fixer l'ordre de succession ou même les noms des abbés. L'examen des titres d'autres abbayes, peut-être des nécrologes des monastères avec lesquels Moyenmoutier fut en confraternité de prières, pourra-t-il un jour combler ces lacunes, que M. Jérôme lui-même a soin de signaler et de déplorer ? Pas de trace de l'action des chapitres provinciaux de l'ordre ou d'une influence quelconque de la bulle de réforme de Benoît XII. Au XVe siècle apparaît le spectre de la commende et l'abbaye doit lutter pour maintenir son indépendance. Le temps était venu où la curie s'était habituée à considérer les monastères, non plus comme des lieux de prière, mais comme des sources de revenus pour ses créatures et ses familiers. Le monastère garda ses abbés pour un temps, mais ce ne fut pas pour longtemps; les commendataires s'implantèrent à Moyenmoutier. D'ailleurs l'abbaye avait déjà perdu quelque chose de l'esprit primitif de l'ordre : les religieux étaient peu nombreux, uniquement recrutés dans la noblesse ; c'étaient des prébendiers, qui n'étaient attachés à la vie commune que par des liens fort lâches. Si l'auteur est forcément sobre de détails sur l'histoire de Moyenmoutier, en revanche son travail est riche en enseignements sur la vie féodale, l'administration des biens, les relations avec les avoués et les évêques de Toul, en données de tous genres sur l'histoire provinciale.

Au XVIe siècle nous trouvons parmi les commendataires plusieurs princes de la maison de Lorraine, entre autres cet étrange évêque de Verdun, Eric de Lorraine, tant loué par ses contemporains, et que de récentes révélations ont fait connaître sous un jour tout nouveau. Eric fut l'instrument de la restauration religieuse de Moyenmoutier, qui va devenir avec St-Vanne de Verdun, le point de départ d'une des réformes les plus importantes de l'ordre bénédictin. Il était temps, car l'abbaye était en pleine

Digitized by Google

décadence, et les nombreux renseignements fournis par M. Jérôme sur la vie quotidienne du monastère au milieu du XVIe siècle sont là pour le confirmer. Mais si le tableau par lequel s'achève le premier volume de l'histoire de Moyenmoutier est sombre, on sent que l'œuvre du XVIIe siècle marquera aussi pour ce monastère une ère de restauration et de prospérité comme elle n'en aura jamais connu. Le second volume, que nous attendons avec impatience, nous fera connaître cette congrégation lorraine des SS. Vanne et Hydulphe qui attend toujours son historien. Espérons qu'elle l'a trouvé.

79. M. L. Guérard fait connaître, à l'aide de documents pontificaux du XIIIe au XIVe s. (1), « la désolation de l'abbaye de Saint-Pé de Bigorre à la fin du moyen âge ». Après avoir rappelé les origines et le développement de l'abbaye, l'auteur fait connaître les troubles du XIIIe siècle, la mauvaise administration de l'abbé Guillaume Arnaud de Louit, les luttes pour maintenir les droits féodaux et le recouvrement des biens, les ruines accumulées par la guerre de Cent ans, en somme la décadence progressive qui atteint le monastère, le paralyse et le ruine.

80. M. Roger Rodière vient de composer sous le titre: « les corps saints de Montreuil », une étude qui témoigne de longues et patientes recherches (2). C'est, comme l'indique le sous-titre, une « étude historique sur les Trésors des abbayes de Sainte-Austreberte et de la paroisse Saint-Saulve de Montreuil-sur-mer ». L'auteur a divisé son travail en trois parties : la première traite du trésor de l'abbaye de Saint-Saulve, la seconde de celui de l'abbaye royale de Sainte-Austreberte, la troisième du trésor de la paroisse actuelle de Saint-Saulve.

Nombreux furent les saints dont les corps reposèrent à Montreuil. Les premières reliques qui y arrivèrent furent celles de saint Saulve, évêque d'Amiens, qui y avait fondé un monastère à la fin du VIe siècle, et celles de S. Ingaud, son disciple. Vers le commencement du Xe siècle, le comte Helgaud II bâtit près du monastère une forteresse qui le mit à l'abri des surprises des Normands et il y reçut les saints armoricains et irlandais Maclou, Walloy, Corentin, Conogan, Gudwal, Ethbin et Kilien. Peu de temps après on voit arriver à Montreuil les restes de S. Justin martyr, et plus tard les corps des SS. Wulphy, Riquier et Valery, apportés par le comte de Flandre, Arnoul le Vieux. A cette liste fort respectable, il faut ajouter les

1. *Revue de Gascogne*, 1902, pp. 128-144.
2. * Paris, Picard, 1901, XX 430 pp. gr. in-8° avec illustrations.

Digitized by Google

reliques de sainte Austreberte, de sainte Julienne de Pavilly et de sainte Frameuse. La vie d'un grand nombre de ces saints personnages soulève plus d'un problème historique; pour n'en citer qu'un exemple, faut-il identifier S. Wulphy avec S. Walfroid ou faut-il distinguer deux saints différents? M. Rodière cite les pages intéressantes consacrées à l'examen de cette question par notre confrère, Dom G. Morin, sans vouloir cependant rejeter la tradition de Rue Montreuil.

La partie vraiment originale du travail de M. Rodière est celle qu'il consacre à l'histoire des reliques de Montreuil et du culte qui leur fut rendu. Il est intéressant de suivre ce développement à travers les nombreux textes rassemblés par l'auteur avec une patience digne de tous éloges. L'histoire des reliques de Montreuil est tellement liée à celle de la ville et des deux abbayes, que le livre de M. Rodière est devenu une importante contribution à l'histoire de la ville et des deux monastères. On trouvera entre autres des détails intéressants sur la réforme de S. Maur à St-Saulve de Montreuil. De nombreuses pièces justificatives,un index soigné des sources utilisées et une table de noms propres termine ce beau volume enrichi d'illustrations relatives aux reliques étudiées et décrites.

81. Dans sa dissertation sur « les diplômes des rois Normands de Sicile », qui formera le cinquième chapitre d'un travail détaillé sur la diplomatique des rois Normands de Sicile de Roger II à Guillaume III (1130-1194), M. K. A. Kehr examine les documents de l'abbaye de S. M. de Josaphat, qui appartiennent au groupe des documents faux ou suspects (1).

82. M. Joppi a publié le nécrologe du monastère bénédictin de Rosazzo, près d'Udine, composé au XIIIe s. (2).

83. Dans ses « *Documenti per la storia delle città di Arezzo nel Medio Evo* » (Firenze, Vieusseux, 1899),M.Ubaldo Parqui a publié une centaine de pièces relatives au monastère de Ste-Flore et Lucille à Arezzo, monastère fondé à la fin du IXe siècle.

84. Le prof. F. Ferruccio Guerrieri a publié la première partie d'un recueil de notices historiques sur les « possessions temporelles et spirituelles des bénédictins de Cava dans les Pouilles (3) », tirées des archives de l'abbaye de Cava, du XIe au XVIIe siècle. Cette première partie s'occupe de la Terre d'Otrante. Après un aperçu

1. *Die Urkunden der Normannisch-Sicilischen Königen.* Innsbruck, 1900, 33 pp. 8°.

2. *Archiv für vaterl. Gesch. und Topographie* herausgegeb. von dem Geschichtsverein für Kärnten. XIX, 1900, pp. 1-23.

3. *Possedimenti temporali e spirituali dei Benedettini di Cava nelle Puglie.* Trani, Vecchi, 1901, XI-230 pp. in-8°.

Digitized by Google

sur l'état actuel des archives de l'abbaye, l'auteur s'occupe des possessions et privilèges du monastère à Lecce, Taranto, Massafra, Castellaneta, Mottola-Casalrotto.

85. Dans la séance du 8 juillet 1901 de la classe d'histoire et de philosophie de l'Académie de Cracovie, M. L. Abraham a présenté une étude sur « les moines irlandais à Kiew (1) ».

Il montre qu'à la suite des relations commerciales établies entre Ratisbonne et Kiew dans le cours du XIIe siècle, les moines « scots » vinrent dans cette ville pour y exercer les fonctions ecclésiastiques en faveur de la colonie allemande. Vers le milieu du XIIe siècle on y érigea une église latine dédiée à la Sainte Vierge avec un monastère bénédictin qui reçut sa première colonie du monastère des Écossais de Vienne et fut soumis à l'abbé de ce dernier monastère. Cette institution subsista à Kiew jusqu'à l'invasion des Mongoles en 1241 ; le monastère disparut alors ainsi que la colonie allemande permanente. Les Dominicains se fixèrent près de cette église sous la direction de S. Hyacinthe, mais ne purent s'y maintenir.

86. M. Tangl a publié un acte notarial de la Rote (1323) relatif au diplôme de Jean XIX pour Fulda, qui avait été soumis aux auditeurs dans la forme du Codex Eberhardi (2).

87. M. Georges Guigne, dans sa brochure « Les moinillons de l'abbaye de Savigny (3) », publie un règlement à l'usage des jeunes oblats de l'abbaye de Savigny.

88. M. V. Caragrandi-Orsini s'est occupé de la question du prieuré de Saint-Grégoire de la Piazza Armerina dans ses rapports avec l'université de Catane au XVe siècle. Ce prieuré était contesté à l'abbaye de St-Nicolas l'Arena de Catane par l'évêque de cette ville, Arias d'Avalos (4).

89.—M. O. R. Landsmann publie une notice sur l'histoire de Wissenbourg de 1480 à 1580 (5). Cette grande abbaye bénédictine, qui avait atteint à son apogée au commencement du XIIIe siècle, possédait d'importants revenus. Ceux-ci « furent convoités par la haute noblesse, qui y introduisit avec ses cadets des habitudes de

---

1. *Mnisi irlandzcy w Kijowie (Bullet internat. de l'acad. des sciences de Cracovie*, 1901, n° 7, p. 137).

2. *Eine Rota-Verhandlung v. J. 1323 (Mitteil. des Instituts f. oesterr. Geschichtsforschung*, IV. Ergänzungsbd., 1901, pp. 320-332).

3. Paris, Impr. nation. 1901, 16 pp. 8 (Extrait du *Bulletin histor.* du ministère de l'Instr. publ.).

4. *La questione del priorato di San Gregorio di Piazza Armerina e lo studio di Catania nel secolo XV (Rassegna Universitaria Catanese*, vol. IV, fasc. I.)

5. *Wissenbourg, Un siècle de son histoire, 1480-1580. (Revue catholique d'Alsace*, 1902, 136-153, 178-189).

Digitized by Google

luxe et de dissipation. La discipline se relâcha de plus en plus » (p. 139). Le palatin Frédéric le Victorieux voulut y introduire la réforme de Bursfeld, mais les bourgeois prirent parti contre les réformateurs. Le prince investit la ville et y introduisit de force les moines de Bursfeld (1471). Mais ce qui est violent ne dure pas, et l'abbaye fut plus tard sécularisée et incorporée à la mense épiscopale de Spire. L'exposé des événements qui se déroulèrent pendant le siècle, compris entre les années 1480 et 1580, montre assez à quelles causes tient parfois la ruine d'une maison religieuse, et tout particulièrement celle de ces monastères, dont l'abbé était en même temps grand seigneur.

90. — F. Libermann publie les « annales » du prieuré de Lewes en Angleterre d'après un MS. du Vatican (1).

91. — Le petit séminaire de Saint-Pé-de-Générès est installé depuis 1822 dans les bâtiments de l'ancienne abbaye bénédictine de ce nom supprimée en 1791. Depuis 1874, M. l'abbé Laplace, supérieur de cette institution, publie un *Annuaire*, auquel nous tenons à rendre ici un hommage mérité. A côté de notices et de nouvelles qui intéressent l'histoire du séminaire — présent et passé — l'Annuaire s'est occupé activement des faits relatifs à l'abbaye depuis sa fondation dans la première moitié du XIe siècle. Il est devenu un répertoire indispensable à quiconque veut s'occuper de l'ancienne abbaye de Saint-Pé ; on y trouve en effet, avec des documents originaux, des idées sur le passé de cette maison, tant au point historique qu'archéologique. On sent que le culte du passé, inspiré par le respect des grandes traditions qu'il représente, a pris racine dans le petit séminaire de Saint-Pé, et qu'il a su provoquer tout un mouvement de recherches historiques qu'on ne saurait assez louer. Si cet exemple avait été suivi ailleurs, que de souvenirs on aurait sauvés de l'oubli !

L'année 1902 marque la vingt-huitième année de l'existence de l'Annuaire (2). Nous y relevons des documents historiques relatifs à l'abbaye et à la ville de Saint-Pé, continuation de l'annuaire de 1901, surtout une série de 13 documents pontificaux, tirés des archives vaticanes, régestes et comptes de 1282 à 1435, publiés par l'abbé Louis Guérard, le savant éditeur des « Documents pontificaux sur la Gascogne », que ses recherches au Vatican ont amené à recueillir tant de pièces intéressantes sur cette partie de la France.

---

1. *The English historical Review*, janvier 1902, 83-89.

2. * *Annuaire du Petit-Séminaire de Saint-Pé.* XXVIIIe année (1902), Bagnères, 1902, pp. 1-61, in-18.

Digitized by Google

Simultanément nous recevons la « table générale des vingt-cinq premiers volumes (1875-1899) » de l'Annuaire (1); nous aimons à la signaler ici, car elle est appelée à rendre d'excellents services. Elle comprend une table générale alphabétique (pp. 9-148), puis une table alphabétique des documents historiques publiés depuis 1880 (pp. 221-239), précédée d'un examen critique de la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Pé (pp. 151-222).

92. — M. Emile Keller a vulgarisé l'histoire du prieuré de Saint-Nicolas dans les Vosges fondé par Pierre l'Ermite, qui le céda à S. Robert de Molesme (2).

93. — Le R. P. D. Adalbert Fuchs a publié le second volume du Cartulaire de l'abbaye de Göttweig. Les documents publiés intégralement et les analyses de textes, comprenant les nos 900 à 1731, vont du 2 janvier 1401 au 1er mai 1468 (3).

94. — M. Ernest Matthieu publie trois chartes du XIIIe siècle, qui permettent de faire connaitre l'origine des droits que l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache possédait à Bourlers (4). Il les accompagne de notes sur quelques seigneurs de Chimay.

95. — M. A. Sery publie la fin de son travail sur « l'abbaye des religieuses bénédictines de N.-D. de Nevers (5) ».

96. — Le Dr A. H. L. Hensen a exposé en quelques pages l'administration de Nicolas van Nieuwland, évêque de Haarlem (1561-1570), à l'abbaye d'Egmond. Ce monastère formait la dotation du nouvel évêque en vertu d'une bulle du 10 mars 1561 (6).

97. M. l'abbé Edmond Albe a recueilli une série de notes, analyse détaillée ou traduction de diverses pièces sur l'abbaye de Marcillac, entre autres, les statuts de l'abbaye qu'on lisait au nouvel abbé (1402-1461) et différents textes relatifs à l'histoire du monastère au XVIIIe siècle (7).

98. M. L. Haenselmann a publié l'histoire du culte de S. Gilles dans l'abbaye de St-Gilles de Brunswig en bas allemand composée par l'abbé Berthold Meyer (1452-1465). L'introduction fait con-

---

1. Bagnères, Péré, 359 pp. in-18.
2. *Revue d'Alsace*, 1902, 173-186.
3. *Urkunden und Regesten zur Geschichte des Benedictinerstiftes Göttweig*. II Th. 1401-1468. Wien, Gerold, 1901. VI-696 pp. 8.
4. *Le village de Bourlers et l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache* (*Documents et rapports de la société paléontol. et archéol. de Charleroi*, XXV (1901), pp. 327-339).
5. *Bulletin de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts*, 3e série, IX (XIX), pp. 273-389.
6. *Bijdragen voor de geschiedenis van het bisdom van Haarlem*, XXVI (1901), pp. 391-434.
7. * *Quelques notes sur l'abbaye de Marcillac*. Cahors, Delpérier, 1901. 29 pp. in-8° (Extrait du *Bulletin de la Soc. des Études litt., scientif. et artist. du Lot, XXVI*).

Digitized by Google

naître l'histoire de l'abbaye et contient une notice biographique sur l'auteur (1).

99. Le R. P. Pirmin Lindner a publié le catalogue des monastères qui existaient dans le diocèse de Frisingue avant la sécularisation. L'auteur donne une courte notice sur chacune de ces fondations religieuses avec l'indication de la bibliographie relative à ces monastères, puis il dresse la liste des supérieurs de chacune des maisons des anciens ordres. Nous notons pour l'ordre bénédictin les abbayes d'Attel, Ettal, Rott, Scheyern, Tegernsee, Weihenstephan, les prieurés de Walchensee, Schäftlarn (depuis 1866), et les monastères de femmes Altomünster (jusqu'en 1485), et Lilienberg (2).

100. Le même auteur publie sous le titre d'*Historia monasterii Tegernseensis* une continuation des chroniques de ce célèbre monastère bavarois de 1737 à 1803, qu'on peut considérer comme la continuation des « Acta abbatum Tegernseensium » de D. Romain Krinner, qui terminait son travail à l'an 1736 (3). L'auteur de l'Histoire de 1737 à 1767 est le P. Virgile Wilhemseder, à l'exception de la partie d'octobre 1746 à la fin de 1749 et celle de 1753-1758 qui provient du P. Nonnose Pämer. C'est une précieuse contribution à l'histoire de Tegernsee, riche en détails et en renseignements de tous genres.

101. La *Revue de Saintonge et d'Aunis* publie quelques notes sur le jansénisme à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes (4).

102. Le chapitre XIII du travail du R. P. D. Gilbert Dolan sur les missions bénédictines traite des comtés de Dorset, Devon, et Cornwall (5).

103. D. Bruno Albers donne un résumé des visites canoniques faites par Félicien Ninguarda de septembre 1572 à mars 1576 dans les terres de la couronne d'Autriche (6). Le tableau est assez sombre. Les actes des visites du réformateur sont publiés par le Dr K. Schellhass (7).

---

1. *Abt Berthold Meiers Legenden und Geschichten des Klosters St Aegidien zu Braunschweig.* Wolfenbüttel, Zwissler, 1900, 83-CXIIII pp., gr. 8°.

2. *Die Klöster im Bistum Freising vor der Säkularisation (Beiträge zur Geschichte, Topographie und Statistik des Erzbistums München und Freising* von Dr Martin von Deutinger. Bd. VII, N. F. I. Munich, Lindauer, 1901, pp. 17-94).

3. *Beiträge zur Gesch., Topographie und Statistik des Erzbistums München una Freising,* N. F. 1901, pp. 179-258.

4. 1902, 2e livr., pp. 107-109.

5. *Downside Review.* Déc. 1901, pp. 264-277.

6. *Felician Ninguarda's Visitationsthatigheit in den oesterreichischen Kronlanden von Ende September 1572 bis März 1576 (Studien und Mittheil.,* 1902, XXIII, 126-154).

7. Dans *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken,* de l'Institut historique prussien à Rome; ce travail sera terminé dans le cinquième volume de cette collection.

Digitized by Google

104. D. Michel Barrett décrit une visite à Monte Cassino (1).

105. E. Vavasseur a raconté la vie de S. Almire, abbé de Gréez-sur-Roc (2).

106. M. Paul Meyer a publié dans le t. XII de la « Romania » le texte d'une vie de S. Grégoire en français anglo-norman, tiré du MS. fr. 24766 de la Bibl. nat. de Paris, et qui a pour auteur le frère Angier, sous-diacre de Ste-Frideswide à Oxford, qui termina cette œuvre le 30 avril 1214. Il existe du même auteur une traduction en vers des Dialogues de S. Grégoire, terminée le 29 novembre 1212 et conservée dans le même manuscrit. M. Timothée Cloran a fait connaître cette traduction, dont il s'est occupé surtout au point de vue philologique (3).

107. F. Görres a exposé les relations de Grégoire le Grand avec l'empereur Phocas (4).

108. M. H. Limborgh a considéré Alcuin comme adversaire de l'Adoptianisme (5).

109. D. Germain Morin a publié une nouvelle note relative à l'identification des SS. Walfroy et Wulphy et expliqué la présence d'une relique de S. Feuillen à Abbeville, relique qui a pu y être portée à la fin du XIe siècle (6).

Signalons en passant le petit travail de M. F. Houzelle sur S. Walfroy et son pèlerinage, qui a reproduit à la fin les arguments de D. Morin en faveur du transfert des reliques en Ponthieu (7).

110. Le P. Marc Dubruel termine son étude sur « Fulrad, archi-chapelain des premiers rois carolingiens et abbé de St-Denis en France (8) ». Le chapitre III étudie Fulrad comme abbé de St-Denis : élection (c. 749-750), domaines acquis ou recouvrés par Fulrad, ses fondations, privilèges fiscaux de St-Denis, procès soutenus par Fulrad, privilèges ecclésiastiques de St-Denis, reconstruction de l'église du monastère, mort de Fulrad. — Cette étude a paru en tirage-à-part dans la collection : « Moines et religieuses d'Alsace », entreprise par M. l'abbé A. M. P. Ingold (9).

---

1. *The Month*, avril 1902, pp. 384-393.
2. *Un moine du Maine au VIe siècle. S. Almire, abbé de Gréez-sur-Roc.* Mamers, Fleury, 1901, 88 pp. in-8°. (Extrait de la *Revue hist. et arch. du Maine* (t. 48 et 49).
3. *The Dialogues of Gregory the Great translated into Anglo-Norman French by Angier.* Dissertation by Timothy Cloran. Strassbourg, Heitz, 1901, 84 pp. in-8°.
4. *Zeitschrift f. wiss. Theol.*, 1901, pp. 592-602.
5. *Alcuinus als bestrijder van het Adoptianisme.* Groningen, 1901, 109 pp. in-8°.
6. *Ann. Bolland.*, XXI, 43-44.
7. *Notice historique sur S. Walfroy et son pèlerinage.* Montmédy, Pierrot, 1901, 24 pp. in-8°.
8. *Revue d'Alsace*, 1902, pp. 35-56, 274.
9. * Colmar, Hüffel, 1902, 157 pp., in-12.

Digitized by Google

111. Pour tracer un tableau fidèle de la vie de S. Boniface, il faut une âme capable de comprendre celle du grand apôtre de la Germanie, de saisir l'idéal qu'il a poursuivi, de pénétrer dans le sanctuaire intime de la conscience et d'y découvrir les sources profondes du dévouement, qui va jusqu'au sacrifice de sa vie ; mais il faut en même temps que celui qui veut écrire la vie de Boniface ait une connaissance exacte de tous les documents qui servent de base à son histoire et qu'il puisse discuter les problèmes que présentent les annales religieuses du VIIIe siècle. M. Kurth pouvait donner ce tableau fidèle et faire revivre sous nos yeux cette grande figure de saint et d'apôtre (1). Les préjugés confessionnels, plus vivaces qu'on ne le pense chez ceux qui ne partagent pas notre foi, ont empêché beaucoup de savants allemands, je ne dirai pas de comprendre Boniface, mais de lui rendre justice. C'est un mérite pour M. Kurth d'avoir osé le dire, et d'avoir montré dans son « Saint Boniface » ce que fut réellement le grand moine anglo-saxon. L'auteur a suivi les traces de l'illustre missionnaire dans les contrées qu'il a évangélisées, et c'est de Fulda qu'il date la préface de ce « petit livre », destiné à « faire aimer aux lecteurs la belle figure qu'il retrace » et qui ne manquera pas de « laisser dans leur âme quelque chose de la joie et de la paix dans lesquelles il a été écrit ». La science de l'auteur, la facilité et l'élégance du style, l'élévation de la pensée, l'intelligence de l'idéal chrétien et l'accent de foi qui pénètre ces pages, feront de ce livre un des meilleurs un des plus goûtés de la collection « Les Saints ».

112. M. Joseph Calligaris s'est occupé de nouveau des sources pour l'étude de la vie de Paul diacre (2), qui complète son travail publié en septembre 1899 sous le même titre.

113. Le prof. C. Cipolla a publié des « Notes bibliographiques sur l'état actuel des études critiques sur le texte des œuvres de Paul diacre », bibliographie soignée des ouvrages du célèbre historien des Lombards et des manuscrits (3).

114. Les actes et mémoires du congrès historique tenu à Cividale les 3, 4 et 5 septembre 1899 à l'occasion du XIe centenaire de Paul diacre contiennent les travaux suivants :

---

1. *Saint Boniface* (680-755). Collection « Les Saints ». Paris, Lecoffre, 1902, IV-195 pp., in-12.

2. *Ancora di alcune fonti per lo studio della vita di Paolo diacono* (*Archivio storico lombardo*, serie III, anno XXVIII (1901), fasc. XXXII, pp. 207-259.

3. *Note bibliografiche circa l'odierna condizione degli studi critici sul testo delle opere di Paulo diacono.* Relazione del prof. Carlo Cipolla presentata alla presidenza della R. deputazione veneta di storia patria. Venezia. 1901. cf. *Neues Archiv.* XXVII, 533-534.

Digitized by Google

1/ Fr. Brandileone, Note ad alcuni canoni del Concilio foroiuliano dell' anno 796 (pp. 55-62.)

2/ V. Cappetti, De Pauli diaconi carminibus (avec traduction de quelques poésies de Paul diacre), pp. 63-116.

3/ C. Cipolla, Le fonti ecclesiastiche adoperate da Paolo Diacono per narrare la storia dello scisma aquilese (pp. 117-146).

4/ L. M. Hartman, L'Italia e l'Impero d'Occidente fino ai tempi di Paolo diacono (pp. 147-166.)

5/ T. Hodgkin, Sulla relazione etnologica fra i Longobardi e gli Angli (pp. 167-176).

6/ Aless. Marki, Le vestigia dei Longobardi in Ungheria (pp. 177-184).

7/ F. Musoni, Il capitolo 23 del libro V della « Historia Longobardorum » e gli Sloveni del Friuli (pp. 185-196).

8/ I Baudouin de Courtenay, Sull' appartenenza linguistica et etnografica degli Slavi nel Friuli (pp. 197-207).

115. Le prof. Dr H. von Schubert, dans un discours prononcé à la 5e réunion générale de la Société pour l'histoire ecclésiastique du Schleswig-Holstein le 4 juillet 1901 à Kiel, a traité « d'Anschaire et des origines de l'histoire ecclésiastique de ce pays (2) » Après avoir fait connaître les travaux relatifs à Anschaire, il examine les sources de son histoire, en faisant la part de la critique, mais d'une critique plus conservatrice que celle de plusieurs de ses prédécesseurs, puis il fait l'historique de la mission dans le Schleswig-Holstein et retrace dans ses grandes lignes l'œuvre d'Anschaire.

116. M. Jean Steffen a montré l'importance du Cod. germ. 12 de la Bibl. de Munich contenant le commentaire de Notker sur les psaumes, pour exposer le développement de la langue et la transformation opérée dans le cours des temps pour rendre un ouvrage du XIe siècle intelligible au XIVe siècle, ainsi que pour établir la valeur réelle du MS. de Saint-Gall, qui est lui-même un remaniement du texte original (3).

117. M. J. Kelle s'est occupé d'un fragment de la traduction des psaumes par Notker, découverte à Wallerstein (4).

---

1 *Atti e memorie del Congresso storico tenuto in Cividale nei giorni 3-5 settembre 1899 (XI Centenario di Paolo diacono.)* Cividale. G. Fulvio, 1901, 209 pp. in-8°.

2. *Ansgar und die Anfänge der Schleswig-Holsteinischen Kirchengeschichte.* Kiel, Cordes, 1991, 30 pp. in-8°.

3. *Ueber die Münchener Notkerhandschrift des 14 Jahrh.* Inaug. Dissert. Greifswald Kunike, 1900, 59 pp. in-8°.

4. *Sitzungsber. der K. Akad. der Wissenschaften in Wien.* Phil. hist. class. Bd. CXLIII, Heft 15.

Digitized by Google

118. La traduction en haut allemand de l'harmonie des Évangiles qui est conservée dans un MS. de Saint-Gall et remonte à la fin du premier tiers du IXe siècle, si elle ne peut être considérée comme l'œuvre de Raban Maur, est certainement un produit de l'école de Fulda au temps du célèbre abbé. Déterminer son auteur est chose assez difficile, car la traduction laisse apercevoir plusieurs mains différentes. Le Dr Alfred Hillscher, qui défend cette thèse, essaie de fixer la part qui revient à chacun des traducteurs, notamment à celui qui a traduit le début comme modèle à suivre. Malheureusement il faut attendre la fin du travail pour être fixé sur les résultats de l'auteur (1).

119. D. Suitbert Birkle a consacré une étude à la doctrine de Raban Maur sur l'Eucharistie. L'illustre archevêque de Mayence a pu voir la fin des controverses sur le Sacrement de l'autel, et il a le mérite d'avoir formulé avec exactitude la doctrine catholique (2). Il est regrettable que cette étude soit servie au public par petites tranches ; c'est de nature à décourager l'auteur aussi bien que les lecteurs.

120. — Dans l'étude qu'il publie sur les lettres de Loup de Ferrières, M. Levillain nous apprend que du 10 novembre 1894 au 13 mai 1897, M. Giry consacra l'une de ses conférences de l'École des Hautes Études à l'examen des lettres de cet abbé (3). « Deux brèves notices sur la date de l'abbatiat de Loup et sur un passage de la lettre 125 sont tout ce qui a paru de cette longue enquête sur l'une des sources les plus abondantes et les plus vives de l'histoire carolingienne. » Laissant aux éditeurs des « Monumenta Germaniae historica » le soin de publier une nouvelle édition des lettres de l'abbé de Ferrières, M. Giry s'était attaché à préciser, dans la mesure où cela était possible, la date de chaque lettre.

M. Levillain, qui a suivi pendant quatre ans les conférences de M. Giry et qui a eu l'occasion de profiter des entretiens particuliers du maître, a recueilli pieusement ses notes, il les a coordonnées et complétées. On ne peut que le féliciter de cet acte de piété et du service rendu à l'histoire du IXe siècle.

Après une notice biographique et bibliographique sur Loup de Ferrières, il examine le manuscrit de ses lettres, expose la compo-

---

1. *Die Verfasserfrage im althochdeutschen Tatian.* Theil I (Beilage zum Jahresbericht des Konigl. Marien-Gymnasium in Posen). Posen, Merzbach, 1901, 43 pp. in-4°.

2. *Rhabanus Maurus und seine Lehre von der Eucharistie (Studien und Mittheil. aus dem Bened. Orden*, 1902, XXII, pp. 77-81*)*.

3. *Bibl. de l'École des chartes*, 1901, 445-509 ; 1902, 69-118.

Digitized by Google

sition du recueil et les différents groupements chronologiques qu'on peut y découvrir, fait connaître les éditions et montre la valeur exceptionnelle de cette correspondance, « peut-être le document qui nous donne sur la renaissance carolingienne et sur les misères où elle sombra les renseignements les plus directs et les plus sûrs. Sans lui, il manquerait certainement à la connaissance que nous pouvons avoir de cette époque, un certain nombre de détails essentiels dont l'équivalent ne se retrouve pas ailleurs. Ce moine, auquel l'enseignement de ses maîtres et ses lectures avaient fait une âme d'humaniste, qui était enflammé de l'ardeur de s'instruire, et qui proclamait, en plein IXe siècle, que l'amour de la science doit être désintéressé, nous montre pour ainsi dire, à chaque page de sa correspondance, à quelles recherches persévérantes, à quels soins assidus nous devons la conservation du trésor de la littérature latine » (467-468).

La partie la plus importante de cette étude est assurément celle qui est consacrée à l'étude chronologique des lettres. L'auteur a suivi l'ordre du manuscrit et passé en revue les 65 premières lettres.

121. — M. Astier, professeur au Lycée de Toulouse, communique une note sur la lettre 153 de Gerbert (ed. Havet), dont il montre les relations avec l'horaire du MS. grec 1670 de la Bibl. nat. à Paris (1).

122. — Bien qu'un peu tard, nous croyons utile de signaler ici l'intéressante étude d'histoire littéraire que le Dr J. Kempf a consacrée à l'une des personnalités les plus curieuses du monde monastique bavarois à la fin du Xe siècle, Froumund de Tegernsee (2). Ce moine, dont les œuvres, éparpillées dans six collections différentes, attendent encore leur éditeur définitif, est une des figures saillantes de la renaissance des lettres dans les monastères, et il offre cette caractéristique spéciale que dans sa correspondance et ses poésies on retrouve un écho personnel des sentiments qui animaient son âme et comme un miroir d'une vie assez variée ; c'est une personnalité qu'on peut étudier d'assez près et qui vaut la peine d'être mise en relief. Malheureusement les détails biographiques manquent, et c'est à l'aide des œuvres elles-mêmes de Froumund, mais rétablies dans leur ordre chronologique, qu'il faut essayer de reconstituer le cours de son existence. M. Kempf l'a fait avec beaucoup

1. *Comité des travaux histor. et scientif. Bulletin histor. et philolog.* 1901, nos 1 et 2. Paris, Impr. nationale, 1901, pp. 185-190.

2. *Froumund von Tegernsee.* Programm des K. Ludwigs-Gymnasiums in München f. das Schuljahr 1899-1900. München, Straub, 1900, 38 pp. in-8°.

Digitized by Google

de sagacité, et nous pouvons suivre Froumund dans sa jeunesse en Bavière, dans ses pérégrinations scientifiques à Cologne, à Würzbourg, à Tegernsee, à Füssen, à Augsbourg, à Feuchtwangen, dans sa carrière d'écolâtre, dans ses dernières années (mort vers 1008). Pour terminer l'auteur donne une caractéristique de Froumund comme écrivain et comme poète.

123. — Le Dr Stanislas Ketrzinski a communiqué le 17 février 1902 à la classe d'histoire de l'Académie de Cracovie un travail sur une biographie perdue de S. Adalbert (1). Il s'agit d'une *Passio* actuellement perdue qui décrivait la rencontre à Gnesen et les autres événements postérieurs jusqu'en mai 1000, écrite au plus tard vers 1009-1010, déjà utilisée vers 1014 par Thietmar, peut-être composée par le missionnaire S. Bruno.

124. — Le P. Dreves a montré, il y a quelques années, que le moine poète, auteur de séquences, Gottschalk, a appartenu au monastère de Ste-Croix de Limburg. M. Paul von Winterfeld appelle l'attention sur un passage de l'anonyme Mellicensis (dont l'auteur semble être un moine de Prüfening), qui en fait un moine de Klingenmünster, monastère où Wimpheling vit un recueil de ses séquences offert à Henri IV (2).

125. — Le Dr Endres expose la position de Lanfranc vis-à-vis de la dialectique et en même temps les phases de sa carrière scientifique (3).

126. — « Les falsifications de l'archevêque Lanfranc de Cantorbéry », tel est le titre assurément surprenant que M. Henri Böehmer a choisi pour bien caractériser un épisode du gouvernement de cet illustre prélat (4). Il existe une série de 10 privilèges en faveur du siège archiépiscopal et du monastère cathédral de Cantorbéry, de Boniface IV à Jean XII, généralement acceptés comme authentiques, la plupart du moins, et qui cependant, d'après Stubbs et M. Boehmer, ne le seraient en aucune façon. Ces dix documents apparaissent pour la première fois au XIIe siècle dans Guillaume de Malmesbury, puis peu d'années après dans Eadmer de Cantorbéry, dont le texte correspond mieux que celui de Guillaume avec deux anciens MSS. qui doivent provenir du monastère cathédral de Cantorbéry. Les plus anciens textes des privilèges 2 10 sont du commencement du XIIe siècle ; pour le no 1 on a un texte de la

1. *Bulletin international*, 1902, février 1902, pp. 44-48.
2. *Zu Gottschalkfrage* (*Neues Archiv*, XXVII, 509-514).
3. *Lanfrank's Verhältniss zur Dialektik* (*Der Katholik*, mars 1902, pp. 215-231.)
4. *Die Fälschungen Erzbischofs Lanfranks von Canterbury* (*Studien zur Gesch. der Theol. und der Kirche*, VIII, I, 1902) Leipzig, Dieterich, VIII-175 pp. in-8°.

Digitized by Google

seconde moitié du XIe. Or, dans la controverse qui eut lieu entre l'archevêque d'York et celui de Cantorbéry sur la suprématie de ce dernier siège (à partir de 1070), ce n'est qu'au concile de Windsor que Lanfranc a produit en faveur de sa thèse ces documents, dont il n'avait fait aucune mention jusque-là, alors qu'il invoquait en sa faveur tous les textes et tous les faits venus à sa connaissance. M. Boehmer en conclut que les documents 2-10 — car 1 n'a pas rapport avec le conflit qui l'occupait en ce moment — ont été « découverts » entre Pâques et Pentecôte de l'an 1072 dans les archives de Cantorbéry, c. à. d. composés dans leur forme actuelle et que Lanfranc a eu une part à cette rédaction. C'étaient, disait-on, les seuls privilèges pontificaux échappés à l'incendie du 6 décembre 1067, découverts juste au moment où l'on en avait besoin. Acceptés d'abord comme authentiques en Angleterre par tous les partis, ils furent bientôt mis en suspicion à York, mais, alors que la Curie reconnaissait le n° 1 comme authentique en 1072, elle n'a pas voulu reconnaître les n°s 2-10; bien plus, en mai 1123, elle les repoussa comme suspects. On n'avait que des copies. Mais ces copies ne pouvaient-elles reproduire des originaux disparus? M. Boehmer examine dans le détail chacun des privilèges en question. Le n° 1 est déclaré faux, ce qui amène l'auteur à montrer que trois canons, relatifs au ministère des moines, entre autres le fameux texte attribué à Boniface IV, cité par Yves de Chartres et le concile de Nîmes de 1096, sont des falsifications qui datent de la lutte au sujet du monastère cathédral de Cantorbéry en 1072, et doivent avoir Lanfranc pour inspirateur. Les n°s 2, 3, 4, 7 et 9 sont déclarés faux; 6, 8, et 10 suspects, 5 peu ou pas du tout falsifié. Ces falsifications, interpolations et modifications proviennent d'une même main, qui a travaillé vite. La raison d'être de ce travail est manifeste : établir par documents les droits de Cantorbéry sur York. Ce travail, d'après M. Boehmer, a été exécuté entre le 8 avril et le 27 mai 1072 à Cantorbéry. Quel est l'auteur? Le travail a servi à Lanfranc; il lui a servi à une époque où il avait besoin de textes, et ces textes, il ne les avait pas au début du conflit avec Thomas d'York. N'en est-il pas l'auteur? Mais peut-on lui attribuer un travail qui témoigne d'une absence de scrupule, d'un manque de loyauté? M. Boehmer, tout en rendant justice aux talents variés, aux grandes qualités de Lanfranc en quelques pages qui tracent un brillant tableau de son activité à Cantorbéry, n'hésite pas à se prononcer en faveur de cette hypothèse. Les preuves morales qu'il apporte ne sont pas convaincantes, mais les faits sont éloquents, et c'est un assez

Digitized by Google

curieux problème que celui qu'a posé, sinon résolu M. Boehmer.

En appendice l'auteur a reproduit le texte des documents en question, celui des trois canons et les actes relatifs à la controverse de 1070-1072.

127. — S. Anselme exerce toujours une grande force d'attraction. A signaler l'article du P. Ragey sur l'argument de S. Anselme (1) ; un travail important sur la philosophie du grand docteur de M. Domet de Vorges : exposé et critique de la doctrine anselmienne (2) ; la traduction et le commentaire du « Cur Deus homo » de W. Schenz (3)

128. — Le Rév. A. C. Welch a écrit pour la collection « The World's Epoch-Makers » un ouvrage intitulé : « Anselme et son œuvre » (4). C'est un tableau largement tracé de la vie et de l'action du célèbre abbé du Bec, plus tard archevêque de Cantorbéry, action plutôt extérieure montrée dans ses rapports avec Rome et ses luttes avec le pouvoir civil. Ce livre est plutôt un travail de vulgarisation qu'une œuvre originale ; en tout cas, si l'on n'y rencontre pas un aperçu net et précis de la doctrine philosophique d'Anselme, une vue claire et large de son idéal religieux, on peut y trouver quelques réflexions qui sentent assez bien le milieu protestant d'où elles émanent.

129. — Lorsqu'en 1895, M. Max Gumplowicz publia son travail sur l'évêque de Kruschwitz, Baudouin Gallus, en qui il voyait le premier chroniqueur polonais, nous avons eu l'occasion de montrer une très grande réserve vis-à-vis de ses procédés d'identification (*Revue bénéd.*, 1896, pp. 112-117). Notre jugement n'est en rien modifié, bien au contraire, par le travail posthume du même auteur qui vient d'être publié et où l'on cherche à préciser davantage la personnalité de ce mystérieux chroniqueur (5).

L'auteur de la Chronique est un ecclésiastique étranger à la Pologne, probablement originaire de la Flandre (ou Lotharingie), peut-être abbé de Lubin, qui reçoit en récompense de son panégyrique de Boleslas un évêché en Pologne. La chronique date de 1113;

---

1. *Université catholique*, août 1901.

2. *Saint Anselme*, Paris, 1902, Alcan, 334 pp. in-8° (de la collection : *Les grands philosophes*).

3. *Warum Gott Mensch geworden*. Uebersetzt und glossirt, 2e ed. Ratisbonne, Pustet, 1902, XIV-111 pp. in-8°.

4. *Anselm and His Work*. Edimbourg, Clarke, 1901, XIV-251 pp. in-12.

5. *Leben und Schicksale Balduins Bisschofs von Kruschwitz (1066-1145)*. Posen, Jolowicz 1902, 63 pp. in-8°, Extrait de *Zeitschrift der histor. Gesellschaft f. d. Prov. Posen*. XVI. — Voir aussi L. Gumplowicz, *Die Studien Max Gumplowicz's über Balduin Gallus, den ersten Chronisten Polens*. (Extrait de *Histor. Monatsblätter für die Provinz Posen*. II 1901,) 17 pp. in-8°.

Digitized by Google

en 1114 l'évêché de Kruschwitz est occupé par un Baudouin ; voilà notre chroniqueur ! Le nom de Baudouin fait songer à la Flandre ; il n'est porté que dans la haute aristocratie. Le chroniqueur a reçu une haute culture intellectuelle ; le premier moine plébéien venu ne pouvait en recevoir une pareille — l'hypothèse est absurde et contredite par la culture de nos monastères belges au XIe et au XIIe siècle —, donc il a dû la recevoir dans une grande école épiscopale. Baudouin appartient à la famille des comtes de Flandre ; c'est l'époque où Richilde a inféodé son comté à l'Église de Liége. C'est à Liége qu'il a dû recevoir sa formation ; d'ailleurs on retrouve l'empreinte de l'école liégeoise dans le Chronicon Galli. L'hypothèse fleurit ici avec une abondance toute printanière, mais ce n'est pas tout.

Voilà un mystérieux flamand qui émerge en Pologne au commencement du XIIe siècle. Peut-on arriver à savoir d'où il vient et comment il finit ? On le trouve comme évêque de Kruschwitz de 1114 à 1126 ; il était venu vers 1106 à la cour de Boleslas. Mais avant 1106 et après 1126 ? N'y aurait-il pas dans les annales du XIIe siècle deux personnages du nom de Baudouin, dont l'un aurait un commencement d'histoire, mais pas de fin, et l'autre une fin et pas de commencement ? Au XIIe siècle il y a un grand nombre de Baudouin dans nos pays, mais deux attirent l'attention de M. Gumplowicz : le comte de Hainaut qui disparaît en 1098 pendant la première croisade et le cardinal Baudouin qui émerge à Rome en 1137 et meurt en 1145 archevêque de Pise. N'y aurait-il pas un lien mystérieux entre ces trois Baudouin : celui de Hainaut, celui de Pologne et celui de Pise ? Pourquoi pas ? Cherchons. Le comte de Hainaut disparaît mystérieusement en 1098, mais on ne sait au juste s'il est mort. Mis au nombre des déserteurs de la grande entreprise, il n'aura osé retourner dans sa patrie, et plantant là femme et enfants, il s'en va en Pologne, entre dans un monastère bénédictin, « refuge à cette époque de l'aristocratie appauvrie », devient abbé, chapelain du duc Boleslas, chroniqueur, puis évêque de Kruschwitz ; puis un beau jour il disparaît de Pologne aussi mystérieusement qu'il y était venu. Mais voilà qu'en 1137 on retrouve dans l'entourage d'Innocent II un mystérieux cardinal du nom de Baudouin qui devient archevêque de Pise en 1138 et meurt en 1145. D'où vient-il ? On ne sait exactement, mais tout compte fait on peut retrouver en lui notre flamand parti de Pologne. En somme nous avons trois tronçons qui ne forment qu'un seul et même corps. C'est étrange, mais faut-il s'effrayer de découvertes aussi stupéfian-

Digitized by Google

tes? Absolument parlant, non, mais dans l'espèce on doit reconnaître que l'imagination a emporté l'auteur hors des bornes de ce qui est permis.

130. En faisant le dépouillement des manuscrits hagiographiques de la bibliothèque de Douai, les Bollandistes ont été amenés à découvrir certains textes anciens qui ont leur intérêt pour l'histoire de l'abbaye de Marchiennes, notamment des « Miracula S. Rictrudis » du XIIe siècle (1), divers documents relatifs au culte de Ste Eusébie (2), un poème du moine Jean de Saint-Amand adressé à l'évêque Erluin de Cambrai (995-1012) (3).

131. A signaler la réimpression du « Nova Legenda Anglie » par M. Carl Horstmann, lequel a donné dans l'Introduction une notice détaillée sur l'auteur, Jean de Tynemouth, moine de Saint-Alban († 1348-1349) (4).

132. Le P. Dreves, qui avait publié dans le tome VI de ses « Analecta hymnica » les cantiques spirituels d'Ulric Stöcklin de Rottach, abbé de Wessobrunn (1438-1453), complète l'édition des œuvres poétiques de cet abbé par la publication de 17 psautiers rimés (5). L'appendice renferme quelques nouvelles pièces poétiques de cet auteur, mais le P. Dreves fait remarquer qu'il faut retrancher de son œuvre les pièces publiées sous son nom dans le tome III des « Analecta hymnica » et les attribuer probablement à Chrétien de Lilienfeld.

133. Le Dr Linneborn vient de donner une nouvelle et importante contribution à l'histoire de la congrégation de Bursfeld dans son travail sur « Henri de Peine, réformateur du monastère d'Abdinghof à Paderborn 1477-1491 et sa Vita ». C'est vraiment, comme le porte le sous-titre, « une contribution à l'histoire de la fondation et de l'action réformatrice de la congrégation de Bursfeld (6) ». L'auteur fait d'abord connaître le Vita MS., du XVe s., conservé dans un Codex de la Bibl. du chapitre de Trèves (ff. 177^v-208^v), et contenant en tout avec le prologue 18 chapitres. L'auteur en est Everard Hattingen, qui le composa vers l'an 1500, dans un latin assez rude. M. Linneborn insiste sur le côté ascétique de cet opuscule,

1. *Analecta Bollandiana*, XX (1901), pp. 448-460.
2. *Ib.*, 460-462.
3. *Ib.*, 463.
4. *Nova legenda Anglie : as collected by John of Tynemouth, John Capgrave and others.* Oxford, Clarendon, 1901, 2 vol. LXVIII-506-731 pp. in-8°; cf. *Anal. Boll.*, XXI, 85-89.
5. *Analecta hymnica*. XXXVIII. *Psalteria Wessofontana Ulrichs Stöcklin von Rottach Abts zu Wessobrun. 1438-1443 siebzehn Reimpsalterien*, Leipzig, Reisland, 1901, 248 pp. in-8°.
6. *Heinrich von Peine, Reformator des Klosters Abdinghof in Paderborn 1477-1491, und seine Vita (Zeitschrift f. vaterl. Gesch. und Alterthumskunde*, LIX (1901), pp. 169-213).

Digitized by Google

qui permet de se rendre compte pratiquement du mouvement ascétique qui se fit jour à cette époque dans l'ordre de S. Benoît, mouvement parallèle à celui que l'on a mieux étudié dans la congrégation de Windesheim. Mais cette vie présente un autre intérêt, c'est qu'elle fournit sur les origines de la congrégation de Bursfeld et sur la réforme du monastère d'Abdinghof des renseignements, qui permettent de mieux préciser l'histoire des origines de la réforme de Bursfeld et complètent l'exposé déjà si intéressant fait précédemment de ces origines par M. Linneborn.

Celui-ci publie le passage du Vita relatif à Jean Dederoth, abbé de Clus et de Bursfeld, fondateur de la congrégation de ce nom. Il montre que Jean de Münden n'est pas entré comme novice à Reinhausen, mais à St-Blaise de Northeim, que le récit fait par Trithème de la présence de Jean au concile de Constance et de ses efforts pour réformer Reinhausen sont sujets à caution ; il explique ensuite de quelle façon il fut élu abbé de Clus et passa de Clus à Bursfeld. La troisième partie du travail est consacrée au récit de la vie et de l'action réformatrice d'Henri de Peine à Abdinghof.

134. M. E. Weinhold a donné une notice sur Hilaire, dernier abbé du monastère bénédictin de Chemnitz (1) et M. Uhlmann a publié deux diplômes inconnus de cet abbé (2).

135. Le R. P. Pollen, S. J., publie « deux lettres du vénérable martyr Dom Jean Roberts, O. S. B. » dont la première à D. Alonso de Corral, abbé de St-Benoît de Valladolid, général de la congrégation espagnole O. S. B., est datée de Newgate le 7 mai 1603 ; la seconde l'est de Rouen 3 juillet 1603 (3).

136. Le R. P. Dom Besse publie la notice consacrée par Dom Martène dans sa « Vie des Justes de la congrégation S. Maur » à Dom Mommole Geoffroy, profès à St-Eutrope de Saintes le 20 oct. 1635, décédé à St-Denis le 1er mai 1686 (4).

Cette notice a été reproduite dans le « Bulletin de S. Martin » de Ligugé (5).

137. Le même auteur publie d'après le même MS. de Dom Martène des notices biographiques sur les « Bénédictins de Saint-Augustin de Limoges » : D. Cyprien Le Clercq, D. Bernard Jovardac, D. Philibert Nitot, D. Martial Terrail, D. Marc Bastide, D. Anselme Des Rousseaux, D. Pierre Besiat (6).

1. *Chemnitzer Tagblatt*, 1901, n° 159.
2. *Ibid.*, nos 161, 168, 200.
3. *Downside Review*, décembre 1901, pp. 203-214.
4. *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XXII (1902), pp. 37-42.
5. Avril 1902, pp. 164-170.
6. *Bulletin de la Société scient. hist. et litt. de la Corrèze*, 1901, pp. 549-573.

Digitized by Google

138. Continuant la série des « moines du vieux temps », le *Bulletin de S. Martin et de S. Benoît* de Ligugé donne une notice sur Dom Grégoire Tarisse (1).

139. Dans sa lettre aux évêques de France sur les études ecclésiastiques, Léon XIII proposait entre autres modèles Dom Mabillon. M. J. Turmel a essayé de retracer en quelques pages la carrière scientifique de l'illustre bénédictin de Saint-Germain et de montrer les leçons qui se dégagent de sa vie littéraire (2).

140. M. l'abbé Ingold continue son « Mabillon en Alsace (3) » : nous reviendrons plus tard sur ce travail.

141. Le professur Labrosse a pris pour thème de son discours de distribution de prix au Collège de Commercy, la vie de Dom Calmet, dans laquelle il a cherché « une leçon de patriotisme, d'honneur, de respect de la loi (4) ».

142. M. Lucien Pfleger a écrit quelques pages sur les Bénédictins et les Cisterciens alsaciens qui se sont occupés d'études théologiques au XVIIIe siècle (5). C'est une justification des reproches trop facilement adressés par quelques confrères de langue française de la même époque. L'auteur parle des abbayes de Maursmünster, Altdorf, Ebermünster, Münster au Val de S. Grégoire.

143. Le R. P. J. E. Kathrein s'occupe de la correspondance de savants allemands avec les Bénédictins de la Congrégation de St-Maur et de leurs relations avec le mouvement littéraire et religieux du XVIIIe siècle. L'auteur s'occupe en premier lieu de la correspondance inédite de Jean Christophe Bartenstein avec Dom Bernard de Montfaucon. Le premier article traite de l'importance des Mauristes, de l'état actuel de la publication de leur correspondance, de la congrégration de St-Maur, et renferme des notices biographiques sur Montfaucon et sur Bartenstein (6).

144. Les extraits du journal de D. Bernard de Ferrette, bénédictin de Murbach en Alsace, publiés de 1893 à 1894 dans la « Revue catholique d'Alsace » par MM. Ingold, avaient paru si intéressants, que de divers côtés on a exprimé le désir de voir paraître intégra-

---

1. 1902, pp. 202-209.

2. *Quelques « hommes illustres de l'Église de France » — II. Mabillon (Revue du clergé français*, 1902, pp. 468-492 ; 617-633).

3. *Revue catholique d'Alsace*, 1902, pp. 114-119, 214-230 ; 276-287.

4. *Revue internationale de l'Enseignement*. Paris, 15 nov. 1901, pp. 429-434.

5. *Zur Geschichte des theologischen Studiums in den elsassischen Benedictiner und Cistercenserklöstern im 18-Jahrh. (Studien und Mitth.*, 1902, XXIII, 154-164).

6. *Aus dem Briefverkehr deutscher Gelehrten mit den Benedictinern der Congregation von St. Maur und deren Beziehungen zu den literarischen und religiösen Bewegungen des 18 Jahrh.* (*Studien und Mitth. aus dem Bened. Orden*, 1902, XXIII, 111-126).

Digitized by Google

lement ce *Diarium*, si plein de renseignements « sur les mœurs alsaciennes, du clergé et de la noblesse surtout, du XVIIIe siècle, et sur les personnages importants qui se mouvaient autour de ce centre important qui s'appelait l'abbaye-primitive de Murbach ». Déférant à ce désir, M. l'abbé Ingold s'est décidé à faire entrer le Journal de Bernard de Ferrette dans sa collection des « moines et religieuses d'Alsace ». Le premier volume précédé d'une courte notice sur l'auteur, va du 30 novembre 1671 au 28 décembre 1709; le second du 11 février 1710 au 12 novembre 1729 (1). Au point de vue de notre histoire bénédictine, il y a beaucoup à glaner : le Journal du prieur de Murbach est un reflet fidèle de la vie quotidienne d'une abbaye-princière à l'époque moderne, et, comme Murbach était alors rattaché à la congrégation helvétique, on rencontre fréquemment la trace des principaux personnages bénédictins des monastères suisses, les plus rapprochés de l'Alsace.

145. Le Dr Jean Zöchbaur a consacré quelques pages à la vie du R. P. D. Lambert Guppenberger, premier directeur du Collegium Petrinum à Urfahr (Haute-Autriche). Né le 5 janvier 1839, entré à l'abbaye de Kremsmünster en 1858, le P. Lambert Guppenberger occupa à deux reprises la charge de professeur au gymnase annexé à son abbaye. Répondant à l'appel de l'évêque de Linz, il entreprit en 1896 la construction du Collegium Petrinum à Urfahr et en prit la direction avec un rare dévouement, de sorte qu'en moins de cinq ans l'institution nouvelle était reconnue par l'autorité civile comme gymnase complet. Des raisons de santé ont forcé le premier directeur à résigner sa charge ; il occupe actuellement la cure de Pfarrkirchen, dépendante de l'abbaye de Kremsmünster. L'auteur de la notice a donné la liste des travaux publiés par le P. Lambert Guppenberger et a enrichi cette notice de son portrait (2).

146. Nous trouvons dans la *Civiltà Cattolica* un travail sur « Pie VII et Joachim Murat (3) ».

A signaler de Mgr Baunard : *Pie VII à Saint-Sulpice* (4).

147. On a réédité la notice de L. Veuillot sur le P. Muard (5).

148. A signaler une notice biographique sur le R^me D. E. A.

---

1. * *B. de Ferrette, prieur de Murbach et son Diarium.* I et II, Colmar, Hueffel, 1992, VIII-175 ; — 208 pp. in-12.
2. * *Viertes Jahresbericht des bischöfl. Privat-Gymnasiums am « Collegium Petrinum » in Urfahr.* Urfahr, 1901, pp. 1-9.
3. 1 mars 1902, pp. 523-539 ; 5 avril, pp. 17-37
4. Paris, Poussielgue ; 1901, 28 pp. 8°.
5. *Le R. P. Muard*, Albi, Impr. des apprentis-orphelins, 1901, 94 pp. in-12.

Digitized by Google

O' Gorman, abbé de Westminster et ancien président de la congrégation anglaise (1833-1901) (1), avec portrait.

149. Les livraisons 103-106 de la *Realencyclopädie f. prot. Theol. und Kirche* contiennent les notices de O. Holder-Egger sur Lambert de Hersfeld (223-225), et de H. Böhmer sur Lanfranc (249-255), de Zöckler sur S. Léandre (328-330), de Grützmacher sur Lérins (400-404).

150. A l'occasion du second centenaire de l'existence de leur congrégation, les Bénédictins méchitaristes de Venise ont publié un joli volume illustré contenant « la vie du serviteur de Dieu Mechitar, fondateur de l'ordre des moines arméniens Méchitaristes de Venise », ainsi que la « vie des abbés généraux et des moines les plus célèbres » de la congrégation (2).

151. M. Nicolas Rodolico s'est occupé de la « genèse et du développement de l'écriture lombardo-cassinienne (3) », c.-à-d. de l'écriture qui eut son centre principal à Mont-Cassin, mais qu'on retrouve aussi dans les autres monastères bénédictins de l'Italie méridionale, où l'élément lombard, même après la chute du royaume, resta très vivace. Les plus anciens Codices remontent à la fin du VIIIe siècle, à cause de l'état de désolation où fut réduit le monastère de 589 à 718. L'auteur examine à laquelle des écritures précédentes se rattache la lombardo-cassinienne, en commençant par l'examen du MS. de Sulpice Sévère du chapitre de Vérone et il poursuit son travail jusqu'au commencement du XIIIe siècle (4).

152. M. Paul Fournier a soumis à un nouvel examen le MS. 372 du Mont-Cassin, recueil de 105 canons, publié par Mgr Schmitz et rangé par lui parmi les pénitentiels du groupe Romain. D'après M. Fournier « le Pénitentiel du Mont-Cassin est surtout tiré des pénitentiels francs, avec additions de quelques canons qui figurent dans les collections italiennes. Or, les recueils francs ayant circulé en Italie, il en résulte que le Pénitentiel du Mont-Cassin paraît être une œuvre rédigée en Italie, après la diffusion des collections franques dans cette contrée et sans doute aussi après le pontificat de Nicolas Ier, c'est-à-dire à la fin du IXe siècle ou même au Xe. Il serait aussi à peu près contemporain de la collection du Vatic. 1349. Peut-être a-t-il été rédigé au Mont-Cassin, où en a été conservé le manuscrit (5) ».

1. *The Douai Magazine*, fév. 1902, pp. 3-15.
2. *Vita del servo di Dio Mechitar*. Venezia, Tip. armena di S. Lazzaro, 1901, 80 pp. gr. in-8°.
3. *Genesi e svolgimento della scrittura longobardo-Casinese (Archivio Storico lombardo*. Série V, t. XXVII (1901), pp. 315-333).
4. *Revue d'histoire et de littérat. relig.*, 1902, pp. 121-127.

Digitized by Google

153. Le comte Cipolla appelle l'attention sur un Missel plénier bénédictin possédé par la bibliothèque du chapitre de Vercell et où se trouvent intercalées quelques feuilles qui concernent l'abbaye de Brême, ou une église en relations avec ce monastère (1).

154. Hans Graeven décrit trois évangéliaires de l'ancien monastère bénédictin de St-Michel à Lunebourg (2).

155. H. Bloch a publié le catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Murbach, d'après le cartulaire du XVe s. conservé à Colmar, et montré que ce catalogue n'est pas l'inventaire de 1464, mais un texte du milieu du IXe siècle, avec un appendice du temps de l'abbé Isghter (3).

156. M. Schwarzenski a consacré un important ouvrage à l'étude de la miniature allemande dans le haut moyen-âge, à propos des travaux qui furent exécutés à Ratisbonne aux Xe et XIe siècles (4). C'est l'abbaye de St-Emmeran qui en fut le principal centre et foyer, et les origines de cet épanouissement de l'art remontent à l'époque de la réforme de l'abbaye par S. Wolfgang. L'étude attentive des manuscrits de provenance Ratisbonienne a permis à l'auteur de déterminer les caractères de l'école artistique de St-Emmeran et ses relations avec les autres centres de peintures décorative. L'ouvrage est richement illustré.

157. MM. K. Künstle et K. Bayerle ont publié un travail richement illustré sur « l'église paroissiale des SSts-Pierre et Paul à Reichenau-Niederzell et ses peintures murales récemment découvertes ». Ces peintures datent des XIIe et XIIIe siècles (5).

158. M. C. Cipolla fait connaître quelques manuscrits inconnus de la bibliothèque de Novalèse et publie, à l'aide de feuillets de garde, quelques anciens fragments novalésiens (6).

159. M. Achille Ratti a publié une note sur « les dernières vicissitudes de la bibliothèque et de l'archive de S. Colomban de Bob-

---

1. *Briciole di storia Novalicense* (*Bullettino dell' Istituto storico Italiano*, 1901, n. 22).

2. *Die drei ältesten Handschriften der Michaelisklosters in Lüneburg* (*Zeitschrift des histor. Vereins für Niedersachsen*, 1901, pp. 276-318).

3. *Ein Karolingischer Bibliothekskatalog aus Kloster Murbach.* Strassbourg, Trübner, 1901, 8° (Extrait de *Strassburg. Festschrift z. 46. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner*, pp. 257-285); cf. *Neues Archiv*, XXVII, 527-528.

4. *Die Regensburger Buchmalerei des 10 und 11 Jahrh.* Studien zur Gesch. der deutschen Malerei des frühen M. A. Leipzig, Hiersemam, 228 pp. gr. in-4°. — Voir l'article du Dr Endres sous le même titre dans *Hist.-pol. Blätter*, 1901, CXXVIII, pp. 892-904.

5. *Die Pfarrkirche St-Peter und Paul in-Reichenau Niederzell und ihre neuentdekte Wandgemälde.* Fribourg, Herder, 1901, 48 ft. gr. in-fol.

6. *Memorie della reale Accademia delle scienze di Torino*, 1901, 2e Sér. 4, pp. 103-119, 137-150.

Digitized by Google

bio (1) ». A la recherche d'un fragment de manuscrit, M. Ratti a pu retrouver à Bobbio l'inventaire de la célèbre bibliothèque fait en 1803 par les délégués de la République française et l'acte de vente, au prix de 53 francs, de 616 livres « en mauvais état et dépareillés » — telle est la description stupide faite par les intelligents commissaires — de l'antique dépôt littéraire de Bobbio.

160. M. Frédéric Glaff publie une note sur la bibliothèque de l'abbaye de St-Pierre dans la Forêt-Noire (2).

D. U. BERLIÈRE.

---

1. *Le ultime vicende della biblioteca e dell' archivio di S. Colombano di Bobbio.* Milano, Hoepli, 1901, 43 pp. 8°.

2. *Zeitschrift f. die Geschichte des Oberrheins*, XVII (1902), pp. 169-170.

Digitized by Google

MÉLANGES.

I

A PROPOS DE L'AUTOGRAPHE DE LA RÈGLE DE SAINT BENOIT.

DU temps de Paul diacre, on croyait posséder au Mont-Cassin le manuscrit autographe de la règle de saint Benoît. Dom Amelli et Dom Morin sont d'accord avec M. Traube pour accepter cette tradition. Dom Butler cependant s'est montré incrédule dans le *Downside Review* (Dec. 1899), et il vient de réitérer ses doutes, dans le *Journal of Theological Studies* (Avril 1902).

Il fait remarquer que Paul Warnefrid ne dit pas qu'en quittant le Mont-Cassin (IV, 18.), les moines fugitifs emportèrent avec eux l'autographe. « Les circonstances de cet événement peuvent nous porter à croire qu'il s'agit en effet de l'autographe : mais notre unique autorité sur ce sujet ne le dit pas ; et le contraste avec son langage, quand il dit que le manuscrit donné par le Pape Zacharie à Petronax était l'autographe, est très frappant (*suis sanctis manibus conscripsit*). » Ici il ne dit que *codicem sanctae regulae quam praefatus pater composuerat.* S'il avait voulu parler du manuscrit autographe, il aurait dû écrire *quem* au lieu de *quam*, et employer un autre mot que *composuerat.*

Donc, l'argument de Dom Butler consiste simplement en ceci : le codex emporté du Mont-Cassin en 581 n'est pas identifié par Paul diacre avec celui que Zacharie rendit à ce monastère (741-752). Par conséquent, nous ne savons rien de l'histoire et de la valeur de ce dernier.

J'avoue que je ne vois pas de probabilité dans cette distinction, et je crois que l'auteur de l'histoire des Lombards a en vue un seul et même livre. Le manuscrit que l'on conservait de son temps au Mont-Cassin venait d'acquérir une grande célébrité. Charlemagne en avait demandé à Paul une copie très exacte, et cette copie était constituée par lui comme norme pour tous les monastères de son empire. On pense bien que Paul ne devait point négliger de raconter l'histoire de cette relique, si précieuse en elle-même et si importante pour l'ordre.

Digitized by Google

En effet, dans le passage déjà cité, il nous dit comment elle se trouvait au Mont-Cassin. Il rapporte que Petronax de Brescia fut envoyé par le pape Grégoire II pour repeupler ce monastère, près des ruines duquel s'étaient déjà groupés quelques ermites. Petronax eut un tel succès, qu'il devint l'abbé d'une grande communauté, et le pape Zacharie lui envoya des livres de la Ste Écriture: *plura adjutoria contulit, libros scilicet sanctae Scripturae, et alia quoque quae ad utilitatem monasterii pertinent; insuper et regulam quam beatus pater Benedictus suis sanctis manibus conscripsit, paterna pietate concessit* (1). D'où venait ce codex? Est-ce que Paul n'en savait rien? Si c'était vraiment l'autographe écrit au Mont-Cassin par saint Benoît, comment est-il arrivé à Rome? Paul Warnefrid avait bien assez d'intelligence pour se poser cette question. Il paraît certain qu'il avait déjà donné la réponse dans un autre endroit, IV. 18: *Fugientes quoque ex eodem loco monachi Romanp etierunt, secum codicem sanctae regulae quam praefatus Pater composuerat et quaedam alia scripta, necnon pondus panis et mensuram vini et quicquid ex supellectili subripere poterant, deferentes.*

Mais ici, dit Dom Butler, il s'agit d'un exemplaire quelconque, et non pas de l'autographe; remarquez le contraste des deux expressions: *regulam quam B. suis sanctis manibus conscripsit, et codicem sanctae regulae quam praefatus Pater composuerat.* Je constate, au contraire, une grande ressemblance. Dans les deux endroits, c'est la Règle, et non pas le codex, qui a été composée ou écrite par le B. Père Benoît. Si l'on peut entendre le second passage d'un exemplaire ordinaire, on peut bien faire de même à la rigueur pour le premier, où il s'agit de la règle que saint Benoît avait lui-même écrite, non pas du cahier dans lequel il l'avait écrite. Si Paul a vraiment écrit *quam* dans le second passage, il a pu quand même penser à l'autographe; au point de vue de l'idée, rien n'empêche que les mots *quam praefatus Pater composuerat* ne se rapportent tout ensemble et à la Règle et au Codex lui-même. Assurément par « ce poids du pain et la mesure de vin » dont il fait mention au même endroit, il ne faut pas entendre une mesure ou un poids quelconque; on aurait trouvé à Rome, je pense, assez de mesures d'une *hemina* et de poids d'une livre! Il s'agit sans aucun doute de reliques vénérées, et le codex mentionné en premier lieu était, lui aussi, une relique d'un prix plus grand encore. Que les moines fugitifs aient sauvé d'autres livres et d'autres ustensiles, c'est la preuve que les

1. *Hist. Longob.* VI. 40.

Digitized by Google

reliques (déjà de retour au Mont-Cassin quand Paul écrivait) avaient pu vraiment être emportées, et que leur authenticité était garantie par une tradition respectable.

Maintenant, où était le codex quand le Pape en fit don à Petronax ? Dom Butler dit : probablement dans la bibliothèque papale. Il suppose que Zacharie trouva dans sa bibliothèque un livre, dont l'histoire était inconnue à Paul diacre, et qui paraissait être l'autographe de saint Benoît. Rien de moins probable. Une relique de cette importance n'aurait pas été mise simplement dans une bibliothèque, mais gardée à part comme un trésor. Sans doute, elle avait été conservée avec le plus grand respect par les moines du Latran, et c'est là que le Pape dut la prendre pour la rendre au Mont-Cassin. *Concessit* est le mot employé, et cette expression semble insinuer que Petronax avait demandé au Pape de rendre au monastère restauré le trésor qu'il avait autrefois possédé, et dont des copies plus ou moins fidèles s'étaient répandues dans tous les pays. Il est assez probable qu'il n'y avait plus de moines au Latran du temps de Zacharie; Dom Butler rapporte d'après le *Liber pontificalis* qu'à l'époque de Grégoire III (731-41) le Latran était déjà *ab omni ordine monastico destitutum*. Il se peut, naturellement, que quelques-uns des moines s'en soient allés au Mont-Cassin, mais d'autres peuvent s'être retirés à Saint-André ou dans quelque autre monastère. Si les moines habitaient encore au Latran, il y avait quelque apparente injustice à leur enlever leur trésor; mais ce trésor était peut-être resté au Latran sans gardien monastique, ou bien était passé à une autre communauté. Dans ce cas, point de difficulté à comprendre que Petronax l'ait réclamé et que le Pape l'ait restitué.

Voilà l'interprétation naturelle des deux passages de Paul Warnefrid, et c'est ainsi que Léon d'Ostie les a compris. Je ne conçois pas qu'on puisse trouver beaucoup de probabilité dans l'explication de Dom Butler.

Quant à l'authenticité de ce fameux codex, M. Traube en a trouvé une confirmation dans la nature même de son texte qui nous a été conservé dans le manuscrit 914 de Saint-Gall. C'est le texte qu'il a nommé pur; et pour mon compte, je considère comme solidement établi que nous avons là, en effet, le texte pur et original de la Règle bénédictine (1). On peut ajouter que dans ce manuscrit le latin vulgaire est mieux conservé que dans aucun autre, et qu'il semble bien nous

1. L. Traube, *Textgeschichte der Regula S. Bened.* Munich, 1898, ch. VI, p. 83.

Digitized by Google

livrer le langage naïf mais plein de force du grand Saint *scienter nescius et sapienter indoctus*, langage tant de fois corrigé et aplani par ses fils plus doctes mais moins sages.

Erdington. Dom Jean CHAPMAN.

On me permettra d'apostiller brièvement cette note de mon confrère sur l'autographe de la Règle bénédictine. Dom Chapman m'a beaucoup engagé à écrire moi-même quelque chose sur le sujet, afin de dissiper, s'il se pouvait, les doutes persistants de Dom Buttler. Je n'ai pas cru devoir me rendre à ses instances, pour cette raison fort simple que c'est ici avant tout, selon moi, affaire de bon sens : or, Dom Buttler a suffisamment montré en plus d'une rencontre que c'est là une de ses qualités maîtresses. Aussi ne puis-je douter que, le temps et la réflexion aidant, il ne se rallie tôt ou tard spontanément à la thèse du Dr Traube. Je me contenterai de dire ceci : m'étant trouvé dans la nécessité de considérer à satiété et à travers toutes ses transformations successives chacune des parcelles du texte de la Règle, j'en suis venu forcément à cette conviction expérimentale, que la supériorité manifeste et constante du texte A (= Saint-Gall 914) constitue dans l'ensemble *un phénomène inexplicable autrement que par l'étroite dépendance de ce texte par rapport à l'autographe lui-même.* D. G. M.

II

PIERRE BERSUIRE.

Pierre Berchorius ou Bersuire jouit d'une certaine célébrité parmi les écrivains du XIVe siècle. Nous n'avons pas à le faire connaître, d'autant plus qu'en 1872 M. Léopold Pannier lui a consacré une excellente notice dans la « Bibliothèque de l'École des Chartes » (pp. 325-364). Nous voulons seulement signaler un nouveau document relatif à la première période de la vie de Bersuire, sa profession franciscaine. Les dénégations de M. Pannier, qui n'avait pas voulu tenir compte des références de l'abbé de Sade aux registres pontificaux d'Avignon, sont tombées devant la publication de ces textes faite en 1884 par M. Antoine Thomas. Cet auteur a publié quatre bulles relatives à Bersuire (1). Celui-ci était moine de St-Sauveur, au diocèse de Tuy (Espagne), quand, le 3 août 1332, Jean XXII le promut au prieuré de La-Fosse-de-Tigné, dépen-

1. *Mélanges d'archéolog. et d'hist.*, IV, pp. 19-27.

Digitized by Google

dance de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. En 1336, il était prieur de Bruyères-le-Châtel, autre dépendance de l'abbaye de Saint-Florent, quand, sur la recommandation de l'abbé de ce monastère, Benoît XII lui accorda l'expectative d'un bénéfice dépendant de cette abbaye, dont le revenu pouvait aller jusqu'à 100 livres tournois, s'il était *cum cura*, et à 80, s'il était *sine cura*. Le 30 juin 1342, Clément VI lui conférait le prieuré de Clisson, dépendance de l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes. De là Bersuire passa à l'abbaye de N.-D. de Coulombs, où il exerça la charge de chambrier; puis, le 8 avril 1354, il obtint d'Innocent VI l'autorisation d'accepter le prieuré de Saint-Éloi de Paris, dépendance de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés; c'est là qu'il mourut en 1362.

L'acte du 3 août 1332 fait mention de sa profession franciscaine et ratifie son changement d'ordre. Une supplique qu'il adressa le 24 août 1343 au pape Clément VI, à la suite de sa nomination au prieuré de Clisson, fait connaître dans quelles circonstances il avait passé de l'ordre de S. François à celui de S. Benoît. Nous en donnons ici le texte :

Singnificat Sanctitati Vestrae devotus orator vester frater P(etrus) Berchorii prior prioratus de Clicionio, ordinis sancti Benedicti, diocesis Nannetensis, monachus et familiaris commensalis reverendissimi Patris domini Penestrini, quod ipse olim in ordine fratrum minorum professus de licentia sui superioris ad prefatum sancti Benedicti ordinem est translatus et per fratrem Iohannem abbatem monasterii Sancti Salvatoris de Turre, Tudensis diocesis, tunc existentem in curia, monachatus, tandem vero per felicis recordationis dominum Iohannem predecessorem vestrum, quantumque de dicto ordine fratrum minorum fuisset et quibuscumque contrariis constitutionibus nequaquam obstantibus, ad omnia officia et beneficia et dignitates eiusdem ordinis sancti Benedicti posset eligi et assumi vocemque in capitulo et stallum in choro habere valeret secum fuit tunc dispensatum sicque dicte dispensationis obtentu plura successive beneficia in pluribus monasterlis extitit assecutus. Verum quia idem religiosus, dum in dicto ordine fratrum minorum iuvenis existeret, semel dictum ordinem fuerat egressus et dimisso habitu regulari aliquamdiu per seculum divagatus ad ordinem tamen revertens per suos superiores fuerit ad gradum pristinum restitutus, dubitat tamen idem religiosus quod quia de dicta precedenti apostasia in predicta dispensatione non fuit facta mentio adhuc occasione eiusdem aliqua nota infamie innodatus existat, quia etiam idem religiosus nescit de prefato abbate qui eum monachavit, utrum verus abbas existeret vel utrum creandi monachos extra monasterium et sine conventu potestatem haberet, quamvis notorie et publice in curia pro abbate se gereret, et quamvis idem religiosus bona fide se habuit in omnibus supradictis, hinc

Digitized by Google

est quod clemencie S. V. supplicat quatenus si quid in premissis vel aliquo premissorum deffectuosum vel minus canonice factum fuerit publice vel occulte, vos supplere et auctoritate vestra confirmare velitis, superaddentes, si placet ex gratia speciali, quatenus premissis nequaquam obstantibus idem religiosus ad omnia beneficia et officia cum cura vel sine cura, eciam si dignitates priorales abbatiales dum tamen ad presens canonice assumatur, possit eligi et assumi et ad omnes actus legitimos, submota quacumque infamia, ita habilitetur onmino ac si nunquam eidem contigisset aliquid premissorum, quibuscumque constitutionibus contrariis nequaquam obstantibus cum omnibus clausulis et non obstantibus oportunis — Fiat sicut petitur. R. — Item quod transeat sine alia lectione — Fiat R.

Datum apud Villamnovam, Avinionensis diocesis, IX Kalendas septembris anno secundo (1).

Berchorius, étant franciscain, avait passé au service de Pierre des Prés, cardinal de Palestrina, et, grâce à l'appui de ce prélat, il avait obtenu de son supérieur l'autorisation de passer à l'ordre de S. Benoît. Le fait n'était pas rare ; il suffit de parcourir quelques volumes des registres de Jean XXII ou des suppliques de Clément VI pour y relever un bon nombre de franciscains et de dominicains qui demandent à passer à l'ordre de S. Benoît, où ils pouvaient facilement briguer un bénéfice. Bersuire résidait à Avignon. C'est là qu'il rencontra un jour l'abbé Jean du monastère de San Salvador de la Torre au diocèse de Tuy, lequel l'admit au nombre de ses religieux.

Le choix du monastère était assez malheureux, car cette abbaye était en pleine décadence, et ce n'était certes pas le désir d'un plus grand bien spirituel qui y poussait le franciscain Bersuire. Nous rencontrons en effet dans les registres des suppliques de Clément VI deux pièces qui font connaître le triste état de cette maison. Le 9 novembre 1344 le moine Laurent, profès depuis dix ans et au delà, à San Salvador de la Torre, demandait au pape de pouvoir passer au monastère de Sahagun, parce qu'à La Torre il n'y avait plus d'observance : « in quo salubriter vivere non potest propter defectum tocius observancie regularis (2). » Un autre moine, Fr. Berhard de Furno, présente à Clément VI une supplique du même genre. Le monastère de la Torre est ruiné par les guerres ; les moines sont obligés de retourner dans leurs familles pour y chercher leur subsistance ; lui est étranger, vieillard et infirme, il ne peut rester

1. *Regest. suppl. Clement. VI*, t. 5, f. 174 aux archives Vaticanes.
2. *Reg. Suppl. Clement. VI*, t. 7. f. 59v.

Digitized by Google

en Espagne, et il demande en conséquence d'être reçu au monastère de Preuilly au diocèse de Tours (1).

Il ne semble guère probable que Bersuire ait longtemps résidé à La Torre ; il y a même lieu de croire qu'il n'y alla jamais, car sa supplique laisse entrevoir les doutes qu'il conçut sur sa réception dans l'ordre bénédictin par l'abbé de ce monastère. Il est vrai que Jean XXII avait ratifié cet acte, mais Bersuire avait négligé d'avertir le pape qu'une fois déjà il était sorti de son ordre sans permission. Ces détails ne sont pas de nature à rehausser le prestige moral de Bersuire ; ils méritent cependant d'être connus, car ils font connaître une des plaies de la vie religieuse au XIVe siècle, la chasse aux bénéfices.

D. URSMER BERLIÈRE.

III

LETTRES DE DOM CALMET A JEAN-FRÉDÉRIC SCHANNAT.

Les quatre lettres suivantes sont conservées en original à la bibliothèque de l'archevêché de Prague parmi les papiers de Schannat, qui furent acquis par l'archevêque Maurice-Gustave de Manderscheid après la mort de ce savant (2). Elles nous ont été confiées avec la plus grande libéralité, en même temps que les originaux des lettres de Dom Martène, que publiera prochainement M. Léon Halkin, bien connu par son édition des correspondances de D. Martène et de D. Montfaucon avec les savants liégeois Louvrex et de Crassier.

Jean-Frédéric Schannat, né à Luxembourg le 23 juillet 1683, étudia le droit à Louvain, et professa quelque temps comme avocat au conseil de Malines. De bonne heure il s'occupa d'études historiques et publia en 1707 une « Histoire du comté de Mansfeld ». Il embrassa alors la carrière ecclésiastique et passa au service de l'abbé de Fulda, qui le chargea de différents travaux sur l'histoire de son monastère. Il travailla de même pour l'évêque de Worms et pour l'archevêque de Prague, qui le chargea de recueillir en Italie des documents pour l'histoire d'Allemagne. Il songeait à publier l'his-

1. « ....dictum monasterium, quod est in confinibus regni Castelle constitutum sit propter guerras durissimas vigentes in illis partibus adeo in facultatibus diminutum quod monachi eiusdem victum et sustentationem habere nequeant in eodem, ymo coguntur pro necessariis ad domos parentum et consanguineorum suorum habere recursum, idemque Bernardus, qui est alienygena, senex et debilis complectionis non possit in partibus illis remanere... » *Reg. Suppl. Clement. VI*, t. 7, f. 82.

2. Sur ce fonds voir une note de Falk dans *Geschichtsblätter für die mittelrhein-Bisthümer* I, 241. et la notice de Will dans *Hessenland*, 1891, n° 7 et 8.

Digitized by Google

toire des conciles d'Allemagne et celle de l'Église de Spire, quand la mort le surprit à Heidelberg, le 6 mars 1739 (1).

Dom Fangé, dans sa Vie de D. Calmet, cite « M. Schannat » parmi les correspondants de l'abbé de Senones (2).

D. U. B.

I

Monsieur,

Je n'ay reçu que le 14 may la votre du 20 mars, avec le paquet de livres que vous m'avez fait l'honneur de m'envoier. Je vous fais, Monsieur, ce préambule pour m'excuser, ou plutost pour vous ôter le pensée que vous pourriez avoir que j'ave négligé à vous rendre les très humbles actions de grâces que je vous dois. Je vous les dois pour deux raisons: la première pour m'avoir envoié un ouvrage que j'estime fort et qui est très rare icy, et la seconde c'est l'honneur de votre souvenir et de votre amitié, dont vous me donnez des marques, auxquelles je suis plus sensible qu'à tout le reste. J'attens, Monsieur, que vous me fassiez naitre l'occasion de me revancher de vos honnêtetés, et je puis vous assurer que je les embrasseray avec joie, et que je les rechercheray (3) même avec beaucoup d'empressement, heureux si je puis réussir à me satisfaire sur cela, en vous rendant icy quelque petit service. S'il y avoit quelque chose que je voie de votre goût, je ne manqueray certainement pas à vous l'envoier. Quand on connoit un cœur aussi bien fait que le votre, Monsieur, on doit s'efforcer d'en cultiver la connoissance et l'amitié.

J'ay rendu au R. P. Martenne (4) l'exemplaire que vous luy destiniez. Il aura l'honneur de vous en marquer se reconnoissance, et si quelque jour nous avons l'honneur de vous revoir en ce pays, nous tâcherons de vous procurer quelque plaisir dans la compagnie des savans de notre connoissance, puisque le peu que nous avons fait ne vous a pas été désagréable. Pour le bon P. Riclos (5) des raisons d'obéissance et de politique, par rapport à la situation des affaires, l'ont obligé de surseoir l'impression de son ouvrage. Il s'en retourna quelque tems après vous. Mais il tomba malade à Chaalons et y est demeuré assez longtems fort en danger. Enfin le Seigneur l'a tiré des portes de la mort et je le crois présentement à Metz. Je

1. Moreri, *Dictionnaire*, Paris, 1759, IX-245; Feller, *Biogr. univ.*, Paris, 1848, XI, 320-227; Kerker, ap. *Kirchenlexikon*, 2e éd., X, 1760-1761.

2. Senones, Pariset 1762, p. 175. — M. Vacant, dans son inventaire de la correspondance de Calmet, ne mentionne aucune lettre de Schannat (*La Bibliothèque du Grand Séminaire de Nancy*, Nancy, 1897, 94-96).

3. D. Calmet a écrit : recheray.

4. Un des correspondants de Schannat, Ses lettres seront publiées prochainement par M. Léon Halkin. Il s'agit probablement ici de l'*Histoire du comté de Mansfeld*, premier travail de Schannat, publié à Luxembourg en 1707.

5. Dom Louis Riclos, de Verdun, profès à St-Vannes le 28 mai 1670, décédé à St Vincent de Metz le 19 mars 1738 (cf. Calmet, *Bibl. Lorr.* 826-827; D. François, *Bibl. gen.* II, 474.)

Digitized by Google

vous renouvelle la prière que je vous ay faitte d'agréer icy mes petits services ; et j'ay l'honneur d'être dans une parfaite estime, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

à Paris ce 18e may, 1714.

Dom AUGUSTIN CALMET.

A Monsieur Monsieur Schannat, chanoine de St-Jean à Liège et... à Liège (1).

II

Monsieur

M'étant heureusement trouvé à Tholey (2) pour faire quelques recherches touchant l'histoire de Lorraine, dont j'ai l'honneur de vous envoyer le projet (3), le R. P. D. Christophe notre ami m'a fait grâce de me faire voir votre lettre et le projet de vos ouvrages. J'en ai été charmé, et j'ai compris qu'un homme d'aussi bon goût et d'une aussi vaste littérature pourrait me procurer quelque lumière pour mon ouvrage. Je vous supplie donc, Monsieur, si vous avez quelque pièce qui puisse servir à mon dessein, de vouloir bien me la communiquer, vous offrant à mon tour ce qui peut dépendre de moi dans notre province et dans les voyages auxquels je suis actuellement occupé. Je dois bientôt aller à Paris. S'il y a dans les bibliothèques de cette grande ville quelque pièce qui puisse vous faire plaisir et qui soit à ma portée, je me ferai un véritable honneur de vous la procurer. Si j'étais dans le pays lorsque vous y viendrez, je vous inviterais à me venir voir à Nancy (4) ou dans mon prieuré de Lay (5) qui en est très proche. J'ai l'honneur d'être avec bien du respect.

Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur,

A Tholey ce 27 may 1723.

D. A. CALMET

III

Mon très cher Monsieur

Je suis charmé de recevoir de vos nouvelles et d'apprendre que vous êtes en santé et que vous continuez vos travaux littéraires. Si j'avais prévu que vous deussiez jamais travailler sur les origines de la fameuse maison de Manderscheit (6), je me serais appliqué avec soin et avec plaisir dans mes

1. Le lettre est cachetée avec une intaille antique.
2. Abbaye bénédictine dans le diocèse de Trêves.
3. Le Prospectus de l'*Histoire de Lorraine* parut en 1724. (Fangé, *Vie de D. Calmet*, p. 360.)
4. A l'abbaye de S. Léopold, dont Calmet était titulaire depuis 1718.
5. Prieuré de S. Christophe, auquel D. Calmet avait été nommé en 1715 et qu'il conserva jusqu'en 1728.
6. De là les relations avec l'archevêque de Prague.

Digitized by Google

voyages dans le Luxembourg et l'archevêché de Trèves, à ramasser des mémoires qui auraient pu vous être utiles. Mais occupé de toute autre chose, je n'ai donné nulle attention à cela, et ce que j'en ai dit, je l'ai tiré des Annales de Browerus qui sont entre les mains de tout le monde. Je ne me souviens pas d'avoir parmi nos papiers rien de considérable sur ce sujet. J'ay parcouru ce qui me reste de diplômes et je n'y ai rien remarqué, sinon une confirmation des biens du prieuré de Pesenheim dépendant de l'abbaye de Gorze (1), donnée par l'empereur Rodolphe, dattée du IIII id. april. indictione Rom. IIII. Anno Dei millesimo ducentesimo septuagesimo sexto, regni Rudolphi anno tertio. Je vous prie, mon cher Monsieur, de ne me pas épargner, si vous me trouvez bon à quelque chose pour votre service, ou celui de vos amis. Je me souviendrai toute ma vie de votre politesse et de vos bonnes manières. J'ai acheté depuis peu tous vos ouvrages, dont je fais très grand cas. Je vous prie d'agréer mon *abrégé d'histoire de Lorraine* (2) et de me croire du meilleur de mon cœur.

Monsieur,

votre très humble et très
obéissant serviteur,
D. A. CALMET, abbé de Senones.

à Senones ce 12 octobre 1734.

IV

Monsieur,

Voilà le diplôme de Rodolphe fort mutilé mais je ne l'ai pas meilleur. J'ai l'original en parchemin, mais si maltraité que l'on n'en a pu tirer que ce que j'ai l'honneur de vous envoyer.

Je pense comme vous, Monsieur, que le titre d'*Effita illustrata* (3) est beaucoup plus propre à piquer la curiosité du public que celui de la Généalogie de la maison de Manderscheit, tout illustre qu'elle soit.

Faites moi l'honneur de m'employer à tout ce que je pourrai pour votre service, vous me trouverez toujours tout dévoué à votre plaisir. Je suis très parfaitement

Monsieur,

votre très humble et très
obéissant serviteur,
D. A. CALMET.

Ce 15 Nov. 1734.

1. Sans doute Petersheim dans la Bavière rhénane (cf. d'Herbomez, *Cartul. de l'abbaye de Gorze*, III, 377.)
2. Nancy, Cusson, 1734
3. Travail de Schannat, qui a été traduit par Bärsch et a eu plusieurs éditions.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Symbolik des Kirchengebaüdes und seiner Austattung in der Auffassung des Mittelalters. Mit Berücksichtigung von Honorius Augustodunensis, Sicardus und Durandus von Dr Joseph Sauer. Mit 14 Abbild. im Text. Fribourg en Brisgau, Herder, 1902, XXIII-410 pp., gr. in-8°. Prix : Fr. 8, 10.

Le moyen âge avait une conception spirituelle et symbolique, nette et précise, de l'église, comme lieu de réunion, des différentes parties qui la composent ainsi que des objets qui servaient au culte. Ce symbolisme, dont on retrouve les éléments dans les écrits des Pères, se développe avec l'étude de la liturgie. Celle-ci influe sur le symbolisme, et, à son tour, elle subit l'influence du symbolisme. Le cycle liturgique est l'image de l'œuvre rédemptrice ; la maison de Dieu, l'église, comme édifice, va devenir la représentation vivante de l'histoire de la rédemption dans toute son universalité ; elle sera le symbole du corps du Christ, de la communion des fidèles, l'expression matérielle de la vie spirituelle de l'Église dans le temps. Chacune des lignes du temple sacré aura sa signification, chacune de ses ornementations son symbole, chacun des objets de son mobilier une signification. Il n'y aura pas toujours une proportion exacte entre la portée du symbole et l'importance de l'objet qui représente ce symbole : le moyen âge fut trop traditionnel, trop fidèle copiste des opinions des anciens pour oser s'écarter d'idées reçues et viser à l'originalité, trop esclave d'une exégèse parfois risquée ou incomplète pour essayer de s'affranchir des formules. Le Dr Sauer, qui a suivi dans leurs manifestations, leur origine et leurs développements, les idées symboliques du moyen âge, a eu l'occasion d'établir en quelque sorte, et pour autant que faire se peut, la filiation de ces idées dans l'application qui en a été faite aux édifices sacrés et à chacune de leurs parties. Il importe de remarquer que ce n'est pas la littérature symbolique qui a nécessairement inspiré l'art du moyen-âge ; l'interprétation symbolique était alors du domaine de tous ; on la trouve à toutes les époques et dans tous les pays. Mais il n'en est pas moins vrai que l'artiste était lié, inspiré par ces idées qui étaient du domaine universel. L'étude du portail a amené l'auteur à étudier de près les rapports entre les symbolistes et les artistes, l'action du symbole sur l'art et à montrer dans l'intelligence de la liturgie, ou plutôt du cycle liturgique, la source de l'inspiration qui a créé tant de chefs-d'œuvre.

Le livre du Dr Sauer est une œuvre de science, puisée aux meilleures sources ; il est le fruit d'une étude approfondie des liturgistes et des écrivains du moyen âge, en même temps que de l'examen de nombreux monuments. La bibliographie extrêmement riche témoigne de longues et patientes recherches.

Digitized by Google

Bayerns Kirchen-Provinzen. Ein Uberblick über Geschichte und Bestand der Katholischen Kirche im Konigreich Bayern, unter Benutzung amtlichen Materials bearbeitet von Dr Joseph SCHLECHT — X und 170 Seiten Grosz-8° mit 1 Karte, 10 Tafelbildern, 158 Textabbildungen und einem Verzeichnis sämtlicher katholischen Pfarreien. — Preis broschiert Mk. 3, — im vornehmem Einband Mk. 4,50. — München, 1902, Allgemeine Verlags-Gesellschaft m. b. H.

C'est une excellente idée que celle de populariser l'histoire religieuse des anciens diocèses, de rappeler au peuple chrétien les origines de sa foi, la formation et le développement des anciennes circonscriptions ecclésiastiques. L'histoire et l'art se réunissent dans le volume du Dr Joseph Schlecht pour donner une idée exacte du passé et du présent des anciens diocèses de Bavière. L'auteur a su décrire d'une façon assez condensée et sérieuse l'histoire des différents diocèses, en mettant en relief les personnalités les plus célèbres et les faits les plus remarquables ; il a donné d'excellents renseignements statistiques sur l'état actuel de ces diocèses, les ordres religieux, corporations ouvrières, paroisses, etc. Et ce qui donne à tout ce volume une valeur et un attrait particulier, c'est la richesse de l'illustration : nombreux portraits, vues d'édifices religieux et de monastères, objets d'art, le tout choisi avec le meilleur goût. Tel qu'il est conçu, ce livre ne peut que faire du bien et élever l'âme du peuple.

Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte, von Kardinal HERGENRÖTHER. Vierte Auflage neu bearbeitet von Dr KIRSCH, I. Fribourg, Herder, 1902, XIII-722 pp., gr. in-8°, avec carte. Prix : fr. 12,50 ; relié 15,75.

L'histoire de l'Église du cardinal Hergenröther est trop connue, trop universellement estimée pour qu'il soit nécessaire d'en relever ici les mérites. Trois éditions publiées par l'auteur justifient l'estime dont cet ouvrage jouit auprès du public instruit. Une quatrième édition a sa raison d'être : d'abord à cause des grandes qualités reconnues à l'ouvrage, ensuite parce que ce travail est le seul manuel catholique d'histoire de l'Église quelque peu développé qui existe à l'heure actuelle, et qu'un ouvrage de ce genre rend d'inappréciables services. La révision de l'ouvrage du cardinal Hergenröther et le soin de publier cette quatrième édition ont été confiés à un homme compétent, justement apprécié par ses travaux d'histoire ecclésiastique, Mgr Kirsch, professeur à l'université de Fribourg (Suisse).

La disposition de la matière a été modifiée, mais pour le plus grand bien du lecteur, qui se rend mieux compte de la marche des faits et des idées et saisit mieux dans son ensemble la vie de l'Église. Certaines modifications ont été apportées à l'exposé lui-même : suppressions de controverses historiques qui ont perdu de leur actualité, suppression d'exposés dogmatiques ou

Digitized by Google

apologétiques qui n'étaient pas à leur place dans un manuel historique, réduction des pages consacrées aux mouvements hérétiques et schismatiques, afin de pouvoir mettre mieux en relief l'action des docteurs, des grands évêques, des missionnaires qui ont implanté, propagé, défendu la foi chrétienne, et dont l'action s'est fait sentir sur la marche et dans la vie de l'Église.

La bibliographie a été l'objet d'un soin tout particulier, et l'on verra aisément que l'éditeur n'a rien épargné pour revoir, amender et améliorer le texte d'Hergenröther, en même temps que pour donner au lecteur une connaissance exacte des meilleurs travaux relatifs aux sujets si nombreux et si variés qu'il a abordés et traités dans son ouvrage. Les indications bibliographiques sont placées en tête de chaque paragraphe; les notes richement documentées mises au bas des pages fournissent les références nécessaires et contiennent de nombreuses explications de détail.

Die Oracula Sibyllina, bearbeitet im Auftrage der Kirchenväter-Commission der Königl. Preuss. Akad. der Wiss. von Dr Joh. Geffcken (*Griech-Christl. Schriftsteller*, VIII). Leipzig, Hinrichs, LVI-240 pp. gr. 8° Prix : MK. 9,50.

Le texte des oracles sibyllins qui nous était parvenu avant le commencement du XIXe siècle dans un pitoyable état de mutilation, avait besoin d'une main habile pour être reconstitué, amendé et complété. Le Dr Geffcken a opéré ce travail avec toute la diligence désirable ; il nous a donné un texte objectivement sûr, mais en déclarant d'ailleurs qu'il reste encore beaucoup à faire pour rétablir la véritable leçon si maltraitée au cours de la tradition. Aussi l'éditeur a-t-il particulièrement tenu compte de la tradition littéraire pour éclaircir et rétablir le texte. L'introduction assez développée, dans laquelle il fait connaître les éditions antérieures et leur valeur et décrit les manuscrits utilisés, est consacrée à faire l'histoire du texte ou plutôt de sa tradition, à partir de Lactance.

Hermeneutica biblica generalis secundum principia catholica. Scripsit Dr Stephanus Szekely. Fribourg, Herder, 1902, IV-446 pp. gr. in-8°. Prix : frs. 6, 25 ; relié 8,50.

L'auteur de cette Herméneutique biblique a divisé son travail en trois parties : la théorie du sens (Noématique), la recherche du sens (Heuristique), la proposition du sens (Prophoristique). La seconde partie est la plus importante et la plus développée. Elle est divisée en trois sections. L'heuristique rationnelle traite de la recherche philologique, rhétorique, psychologico-historique du sens ; l'heuristique chrétienne fait connaître le système d'herméneutique suivi dans le christianisme : inspiration, véracité des livres saints, nature prophétique, sens multiples de l'Écriture en même temps que les faux systèmes d'interprétation suivis par les juifs et les ratio-

Digitized by Google

nalistes. L'heuristique catholique détermine le principe de la foi (source et norme de l'interprétation) et les règles de cette interprétation. Dans la troisième partie l'auteur a exposé en détail l'histoire de l'exégèse biblique, de même qu'il a visé dans tout son ouvrage à fournir les indications bibliographiques utiles à ceux qui veulent approfondir l'étude de l'introduction à la Bible au point de vue herméneutique. Il y a peut-être des longueurs dans ce travail, spécialement dans l'exposition des tropes bibliques, mais l'auteur n'a pas seulement visé les étudiants de séminaires, il a voulu s'adresser également à ceux qui entendent poursuivre dans la suite de leur carrière les études esquissées pendant les années de leur formation scientifique. Le travail du Dr Székely est sérieusement raisonné et écrit au point de vue des nécessités de l'heure présente.

Petite introduction aux inventaires des archives du Vatican, par le R. P. Louis GUÉRARD. Paris, Picard, 1901, 39 pp. in-8°.

Que renferment les Archives Vaticanes, comment découvrir les documents désirés, voilà deux questions que se pose tout débutant dans ce dépôt. Il serait bien simple de demander les inventaires analytiques et d'en extraire les indications utiles. Mais, outre que tout n'est pas inventorié, les inventaires existants et qui sont aujourd'hui accessibles au public, réclament une certaine initiation. A ce dernier point de vue la brochure du R. P. Guérard, fruit d'heureuses expériences dans les archives vaticanes, forme avec le travail de M. le professeur Cauchie sur la création d'une École belge à Rome (Tournai, Casterman, 1896), l'ouvrage le plus pratique qu'on puisse conseiller à ceux qui abordent l'étude des documents du Vatican. Après avoir fait connaître la nature du grand inventaire de De Pretis, l'auteur examine successivement les différents fonds du Vatican et signale les inventaires existants ou les moyens de s'en rendre compte. Les notes indiquent les ouvrages imprimés qui peuvent orienter. Une mention toute spéciale est faite des Répertoires de Garampi, qui rendront de véritables services, tant que le dépouillement systématique des divers fonds du Vatican n'aura pas été fait.

Einführung in die gregorianischen Mélodien. I Theil : *Urspung und Entwicklung der liturgischen Gesangsformen bis zum Ausgange des Mittelalters* von Peter WAGNER. Fribourg (Suisse), Veith, 1901 in-8°, 346 pp. Fr. 7,50.

Si la première édition de cet ouvrage publiée en 1895 avait rempli d'une façon parfaite le rôle indiqué par son titre *Introduction aux mélodies grégoriennes*, cette nouvelle édition la dépasse de loin par l'ampleur et la valeur de son contenu. Ce n'est plus ce manuel, condensant en un petit nombre de pages les données les plus importantes sur l'histoire, la théorie et la pratique de l'art grégorien; c'est une œuvre de large envergure, embrassant

Digitized by Google

la *somme* des connaissances relatives à la science et à l'art du chant grégorien : une espèce de *summa gregoriana*, comme l'auteur peut hardiment l'insinuer dans la préface.

Aussi bien un seul volume était-il devenu un cadre trop étroit pour les matières qui s'accumulaient à mesure que l'auteur cherchait à approfondir son sujet.

Trois volumes seront consacrés aux trois parties que doit comprendre l'ouvrage.

Le premier volume dont nous parlons, traite de l'origine et du développement des formes liturgiques du chant grégorien. C'est pour ainsi dire la description historique de ce chant dans ses contours extérieurs et en même temps, en résumé, l'histoire de la liturgie, dont les destinées, surtout dans les premiers siècles de son évolution, ont été aussi celles du chant liturgique. C'est assez dire que le liturgiste aussi bien que le musicien trouveront ici de quoi satisfaire leur désir d'apprendre. En effet, l'auteur y résume les résultats des travaux les plus importants publiés sur ces matières. Et il le fait non seulement d'une manière claire et complète, mais en même temps suggestive, ouvrant ici de nouveaux aperçus, soulevant là de nouvelles questions, stimulant et dirigeant partout par l'abondance et la précision des renseignements littéraires le désir de ceux qui voudraient poursuivre plus avant ces études.

Examinons-en brièvement le contenu.

Après un coup d'œil général sur les origines de la psalmodie et de l'hymnodie, suivent trois sections que l'auteur aurait bien fait d'indiquer aussi par une division plus marquée. Avant tout il expose les formes de chant propres à la Messe : *Kyrie*, *Gloria*, etc. ; puis celle de l'Office : *Répons*, *Antiennes*, etc. ; enfin il résume historiquement tout ce que l'on sait touchant l'établissement du chant romain par S. Grégoire, et sa diffusion progressive dans les Églises d'Occident. Un coup d'œil sur les productions liturgiques plus récentes, la poésie liturgique médiévale, les séquences, les tropes, les offices rimés termine l'exposé de cette première partie.

Dans l'Appendice on trouve des tableaux synoptiques des textes de chant d'après les plus importants documents historiques ; ils rendront de précieux services à ceux qui désirent approfondir l'étude des textes et des mélodies liturgiques.

Les données et les conclusions de ce travail sont puisées aux sources les plus sûres et les plus autorisées : elles ne peuvent donc manquer d'être certaines dans leur ensemble, et les conclusions qui auront besoin d'être réformées porteront plutôt sur les détails de moindre portée. Qu'il soit permis de signaler à ce propos et à titre d'exemple la conjecture de l'auteur touchant l'origine liturgique grecque de l'*Agnus Dei* (p. 119). Les formulaires de la messe grecque dits de S. Basile et de S. Jean Chrysostome ne renferment rien qui ressemble à l'*Agnus Dei*. S'il y a influence

Digitized by Google

grecque, elle serait tout extrinsèque, accidentelle et pour ainsi dire *négative*, en ce sens que le pape Sergius (+701), à qui l'introduction de ce chant est attribuée et qui était de nationalité grecque, ressentait et regrettait l'absence d'un chant à ce moment de la Messe où l'église grecque s'épanche en chants des plus richement ornés. Quant au texte même, il paraît directement emprunté au *Gloria in excelsis : Agnus Dei qui tollis peccata mundi*, etc. ; son choix tout au plus pourrait être inspiré par les paroles prononcées par le prêtre grec au moment où il rompt le pain sacré : Μελίζεται καὶ διαμελίζεταῖ ὁ ἀμνὸς τοῦ Θεοῦ, *L'Agneau de Dieu est divisé*, etc.

Plus d'une fois du reste l'éminent professeur est amené à toucher aux rapports qui relient entre eux le chant grec et le chant latin, et il s'exprime en général avec justesse. Passons sur d'autres details, peut-être moins exacts ou sujets à discussion, mais qu'il ne vaut pas la peine de relever dans une œuvre de maître et dont l'ensemble a une si haute valeur.

La seconde partie traitera de la notation et de l'écriture neumatique traditionnelle qui a servi à nous transmettre ces trésors mélodiques et qui recèle encore plus d'un secret.

La troisième partie enfin fera connaître l'histoire intime de ces mélodies, leur développement, leurs tranformations, leur vie tonale, modale, esthétique.

L'ouvrage entier, dans l'idée de l'auteur, est manifestement destiné à servir de base à l'enseignement de l'académie grégorienne dont il est l'éminent directeur. Heureux les élèves qui auront reçu une telle formation ! Car l'étude du chant grégorien ainsi organisée donnera nécessairement une intelligence de plus en plus parfaite et la pleine compréhension scientifique de l'art traditionnel de l'Église latine.

Rome, Collège grec.

D. Hugues Gaïsser.

Obituarium monasterii Loci Sancti Bernardi, S. Ord. Cisterc., 1237-1900. Subjectis notis adornatum edidit Fr. Benedictus van Doninck, abbatiae Bornhemiensis subprior et bibliothecarius. Typis Lyrinensibus, 1901, sumptibus abbatiae Bornhemiensis, gr. in-8° de LII-232 pp.

Rien ne montre mieux l'utilité d'une collection des obituaires de notre pays que l'intérêt qui s'attache depuis quelque temps à cette sorte de documents. Nous avons vu paraître dans les derniers temps les obituaires des Carmes de Bruges, du monastère de Corsendonck, de la collégiale et du monastère de Ste-Brigitte à Termonde, la liste des Anniversaires de la Chartreuse d'Hérinnes. Le dernier en date, et non le moins important, est le nécrologe de l'ancienne abbaye cistercienne de Saint-Bernard-sur-l'Escaut, qui s'est perpétuée dans celle de Bornhem, qu'offre au public le zélé bibliothécaire de cette dernière abbaye, Dom Benoît Van Doninck.

Digitized by Google

La préface détaillée, dont il a fait précéder le texte de l'obituaire, contient d'abord une notice succincte sur les origines et l'histoire du monastère de St-Bernard-sur-l'Escaut, fondé à Vremde en 1237, transféré à Hemixem en 1246, supprimé le 7 janvier 1797 et reconstitué à Bornhem en 1833 (pp. V-XIV). L'auteur fait ensuite connaître l'usage de l'obituaire, la composition de celui de St-Bernard et les pratiques liturgiques qui s'y rattachent. Il rapporte les inscriptions qui se lisaient autrefois sur les tombes de cette abbaye (pp. XIII-XXXVIII). Enfin il fournit les renseignements désirables sur les manuscrits dont il s'est servi pour constituer son texte et l'annoter.

Dom Van Doninck a eu à sa disposition quatre textes différents. Les deux plus anciens MSS., qui remontaient aux origines du monastère, l'obituaire de la chapelle du dortoir et celui du chapitre, ont disparu, probablement lors de l'incendie du monastère en 1672. Celui du chapitre, recopié en 1668 par D. Philippe de Valckenisse, et continué jusqu'en 1807, a été acquis par la Bibl. royale de Bruxelles en 1899 (Ms. II, 2316). Il s'en trouve une autre copie plus ou moins exacte faite entre 1706 et 1722 par D. M. De Weerde (Bibl. Bornhem.). Le texte de l'obituaire de la chapelle du dortoir peut se retrouver soit comme copie, soit comme imitation, dans le MS. exécuté en 1761 par D. Gérard Hoffmans (Bibl. Bornhem.) Il faut y joindre un *Catalogus religiosorum* à partir de 1618, composé vers 1662 par le prieur D. Martin Van Nuffel, et les annonces mortuaires imprimées qui ont été conservées (Bibl. Bornhem.). Quoi qu'il en soit, tous ces textes présentent des omissions, surtout pour les trois premiers siècles de l'abbaye, ou de fausses indications d'années et de jours.

L'éditeur de l'obituaire de St-Bernard-sur-l'Escaut a eu surtout en vue de reconstituer un Obituaire aussi complet et aussi correct que possible des défunts de son abbaye : « réparer les omissions, combler les lacunes, rétablir l'ordre chronologique, indiquer les variantes, poursuivre l'obituaire jusqu'à nos jours », tel a été, dit-il, le but qu'il s'est proposé. Cette publication, inspirée par la « pietas majorum », qui est si profondément ancrée dans les institutions monastiques et qui se traduit d'une manière pratique dans divers exercices de la vie quotidienne, ne peut être uniquement considérée au point de vue de l'édition des textes des obituaires existants de l'ancien monastère de St-Bernard. C'est une tâche qui incombera au futur éditeur des obituaires de l'ancien diocèse de Cambrai. Mais cette tâche sera singulièrement facilitée par le présent travail, qui contient les corrections nécessaires et surtout l'annotation la plus soignée, car c'est là un des grands mérites de ce volume, qui est en soi une excellente contribution à l'histoire de l'abbaye de St-Bernard. L'auteur, qui avait à sa disposition de riches archives et qui les a préalablement dépouillées avec soin, a pu identifier les noms des personnages cités dans l'obituaire, avec références aux chartes du monastère. Les notices nécrologiques contenues dans ces annotations sont parfois fort étendues; celles que l'auteur a consacrées aux

Digitized by Google

abbés et aux anciens religieux de St-Bernard, qui ont laissé des écrits, seront lues avec intérêt. Elles complètent les notices des *Gallia christiana* et de la *Bibliotheca belgica* de Foppens. Un excellent index de 59 pages termine ce beau volume imprimé avec grand soin aux frais de l'abbaye de Bornhem. (Extrait des *Archives belges.*) D. U. BERLIÈRE.

Liberaler Katholizismus? Ein Wort an meine Kritiker von Dr Albert EHRHARD. Stutgart, Roth, 1902, XVI-318 pp. in-12. Prix : MK 3,20 ; relié 4,20.

L'ouvrage du Dr Ehrhard sur « le catholicisme et le XXe siècle » a causé une profonde sensation. Accueilli avec ferveur par les uns, avec regret par les autres, avec réserve par quelques-uns, il a subi les assauts de la critique. Il fallait s'y attendre,car ceux-là mêmes qui n'avaient pas cru devoir faire des réserves publiques sur la portée de certains passages du livre d'Ehrhard et sur les lacunes qu'ils y constataient, parce qu'ils savaient l'auteur animé des meilleures intentions, ne peuvent s'empêcher de regretter quelques malentendus ou même un certain manque de précision et de clarté qui prête flanc à la critique.

Le savant professeur de Vienne a cru devoir se justifier de certaines accusations lancées contre lui, et il l'a fait dans un volume de grosseur respectable. On doit reconnaître le bien fondé de sa défense sur plus d'un point. Les objections sont résolues, certaines pensées sont expliquées, précisées, certains jugements modifiés ou mitigés. Et cependant il reste des doutes dans l'esprit du lecteur. Nous ne parlons pas du ton parfois assez vif de l'écrivain ; harcelé de toutes parts, il a dû se laisser entraîner par l'ardeur de la polémique ; plusieurs de ses adversaires ont prêté flanc à une riposte acerbe. Ce que tout le monde demande, c'est de voir un peu plus clair. L'auteur parle sans cesse de civilisation moderne, d'opposition entre la civilisation et l'Église, de réconciliation avec les idées modernes. Mais qu'est-ce que la civilisation moderne, que peut-elle réclamer de l'Église, que peut et doit lui donner l'Église ? Une définition nette mettrait tout le monde à l'aise. Des phrases trop vagues jettent le trouble dans les esprits, parce qu'elles laissent parfois supposer des choses que l'auteur ne veut pas ; mais qui peut en donner le vrai sens sinon l'auteur lui-même ? De tous côtés on lui demande cette définition ; espérons qu'après les heures agitées de la controverse, lorsque le calme sera revenu, il fera droit à cette demande.

Ruhmeskranz der heiligen Anna geflochten aus Schriften der Morgen- und Abendländischen Kirche mit einen Vorwort über Ursprung und Ausbreitung der St. Anna = Verehrung, von P. Heinrich RICKENBACH, O. S. B. Einsiedeln, Eberle, 1901, XCVI-264 pp. in-12.

Le savant recteur du collège grec de Rome prépare en ce moment un

Digitized by Google

travail assez étendu sur le culte de sainte Anne. Déjà en 1885 il avait publié un opuscule sur le culte de cette sainte en général, et plus particulièrement à Steinerberg en Suisse; en 1899 il faisait connaître le culte dont elle jouit en Italie. L'opuscule que nous annonçons peut donner une idée des recherches entreprises par l'auteur, car la préface renferme un aperçu historique du culte de Ste Anne dans les différents pays de la chrétienté. La seconde partie contient un grand nombre de textes, extraits d'auteurs orientaux et occidentaux, dont plusieurs fort peu connus et qui forment comme une « laus perennis » de Ste Anne à travers les siècles. Espérons qu'il sera bientôt donné au savant auteur de publier cette histoire du culte de Ste Anne, qu'il prépare avec tant de soins, et dont les opuscules publiés jusqu'ici permettent de bien augurer.

Le petit séminaire de Metz-Montigny. 1808-1900, par l'abbé N. Hamant, Metz, Impr. lorraine, 1902, XIV-255 pp. in-8°.

C'est l'histoire de la formation du clergé messin depuis la fin du XVIe siècle que nous offre M. Hamant dans son livre aussi richement documenté qu'agréablement écrit sur le petit séminaire de Montigny-lez-Metz. Que de vicissitudes, que de labeurs avant de constituer le petit séminaire diocésain dans le splendide local qu'il occupe actuellement! Il n'y a pas que les labeurs et les difficultés d'argent et de locaux, il y a surtout la lutte pour la liberté de l'éducation du clergé, la lutte pour la liberté de l'enseignement. A ce titre le livre de M. Hamant est un chapitre bien curieux de l'histoire de l'enseignement au XIXe siècle. Les pages intéressantes y abondent; les nombreux renseignements sur l'histoire du petit séminaire et sur son personnel font du livre de M. Hamant une excellente contribution à l'histoire du diocèse de Metz; les documents variés qu'il a réunis et utilisés pour exposer la transformation du plan d'études et de méthodes, surtout depuis 1873, seront consultés avec un intérêt d'autant plus vif qu'ils font connaître la situation délicate qui est faite à l'enseignement ecclésiastique dans un pays où l'État réclame le monopole exclusif de l'instruction et de l'éducation. L'ouvrage est orné de gravures choisies avec goût.

Die Bibliothek des Priesterseminars in Strassburg. Eine historische Skizze von Dr J. Gass, Strassbourg, Le Roux, 1902, 35 pp. in-8°. Prix : 0.75 cent.

Le Dr Gass fait l'historique de l'importante bibliothèque du Grand Séminaire du Strassbourg, en racontant ses origines, ses accroissements progressifs, en donnant une idée de ses richesses. En appendice l'auteur publie une liste des Musicalia les plus remarquables.

Digitized by Google

RASSEGNA GREGORIANA, publicazione mensile. Roma, Desclée, Lefebvre et Cie. Prix de l'abonnement pour l'étranger : 5 fr.

Une ère nouvelle de liberté et de progrès vient de s'ouvrir pour la cause de la restauration du chant sacré, grâce à la largeur de vue et à la force de volonté de l'étonnant vieillard qui préside aux destinées de l'Église. Et voici qu'à Rome même une Revue vient d'être fondée, qui expose et défend, sous les yeux et avec l'appui de l'autorité suprême, les principes et la méthode de l'interprétation traditionnelle des mélodies grégoriennes, en conformité absolue avec l'enseignement de l'école de Solesmes. Pour juger de l'espace immense franchi en quelques mois, il me suffira de rappeler qu'au Congrès archéologique tenu à Rome en avril 1900, la section de Liturgie dont j'étais vice-président fut presque taxée de rébellion, pour avoir émis le vœu de voir se multiplier les reproductions d'anciens manuscrits de chant, sur le modèle de la *Paléographie Musicale !*

Mais oublions ces tristesses du passé. S'il m'était permis d'exprimer un désir, je voudrais que la *Rassegna*, dans l'intérêt même de la cause qu'elle soutient, s'abstînt aussi complètement que possible de tout ce qui de près ou de loin sent la polémique. Il n'y a qu'à suivre en cela l'exemple magnifique qu'ont donné au monde les promoteurs du grand mouvement qui triomphe aujourd'hui. Tandis que l'on méconnaissait et dénaturait leurs intentions, qu'on essayait par tous les moyens de les réduire à l'impuissance, ils ne récriminaient pas, ils n'avaient recours ni à la parole ni à la presse pour se disculper : mais simplement ils agissaient, ils édifiaient, ils allaient jetant partout la bonne semence. Et de la sorte s'est réalisée en eux aussi la parole si consolante pour beaucoup aux jours de l'épreuve : *Veritas vincit.*

Les cinq numéros qui ont paru jusqu'ici me font une excellente impression : il ne pouvait d'ailleurs en être autrement, vu le nombre et la valeur des collaborateurs, et aussi la sûreté de main des directeurs du nouvel organe. Tout au plus pourrait-on souhaiter de voir éliminer peu à peu ce qui subsisterait encore du genre dilettantiste ou exclusivement personnel, au profit d'études objectives d'après les manuscrits, comme par ex. celle du Dr P. Wagner sur les deux mélodies de l'hymne *Ave maris stella*, dans le no de mai. Il serait désirable qu'on mît spécialement à profit dans ce but les nombreux manuscrits italiens non encore utilisés : on sait que ce sont les articles de ce genre dus à la plume de Dom Pothier qui ont fait et font encore le succès de la si méritante *Revue de Chant Grégorien* de Grenoble.

Autre point à noter, sur lequel il convient d'attirer particulièrement l'attention de nos lecteurs. La *Rassegna* ne traite pas exclusivement du chant : elle donne également des notes liturgiques signées par les meilleurs érudits de nos jours, entre autres par l'illustre et sympathique G. Mercati, par notre ancien maître-chantre de Maredsous, D. Hugues Gaisser, etc.

Digitized by Google

Elle contient surtout des indications bibliographiques fort précieuses sur toutes les récentes publications et articles de revues relatifs à l'histoire du culte chrétien. A ce titre, la nouvelle Revue est de nature à intéresser un public beaucoup plus large que son titre ne semblerait d'abord l'indiquer, et pourra grandement contribuer au réveil de l'esprit et des études liturgiques.

D. Germain MORIN.

Elementa Philosophiæ scholasticæ, auctore Dr Seb. REINSTADLER, in Seminario Metensi philosophiæ professore.

I *Logica*, *Ontologia*, *Cosmologia*.
II *Anthropologia*, *Theologia naturalis*, *Ethica*. Herder, Fribourg en B., 1901. — 2 vol. in-12, XXIII-425 et XV-382 pp. — Prix des deux volumes : 7 fr.

Élève du P. Lépidi qui l'a formé, lecteur studieux des *Lacenses* qui l'ont enrichi, disciple fervent de Mgr Mercier qui l'a mûri, l'auteur a de qui tenir.

Grâce à cette triple influence, non moins qu'à sa valeur personnelle, il a su faire une œuvre excellente, qui rendra de grands services aux professeurs comme aux élèves de philosophie.

On y retrouve la profondeur métaphysique et la force de synthèse du penseur romain ; la richesse de détails et la belle ordonnance des docteurs de Laach ; la psychologie pénétrante et l'analyse fine, sûre et précise du maître de Louvain.

Je prie le lecteur de bien m'entendre. Je ne veux pas dire le moins du monde que l'ouvrage de M. Reinstadler soit une copie, un pastiche, ou même un résumé. L'heureuse fusion dont je parle est loin de nuire au mérite propre de l'auteur. A mon sens, elle met au contraire ce mérite en relief, s'il est vrai que comprendre c'est égaler.

Or, le savant professeur de Metz me semble avoir fort bien compris. Il possède ce qu'il enseigne ; il est chez lui dans les questions qu'il traite.

Après cet éloge très sincère, je suis forcé, pour être franc jusqu'au bout, de formuler quelques réserves.

D'abord, tous les traités ne sont pas d'égale valeur. La Cosmologie, par exemple, ne vaut pas la Psychologie. Certes, c'est bien, c'est moderne toujours, c'est toujours clair, sûr et précis, mais ce n'est pas de même force. Certaines questions — comme celle de la quantité — gagneraient assurément à être approfondies plus encore. — Puis, en plusieurs endroits, on voudrait voir plus d'unité, un organisme plus saillant. A trop songer aux matériaux, un maçon risque d'oublier le ciment. — Pourquoi aussi cette tripartition de la Logique en Dialectique, Critériologie et Méthodologie ? D'une part, la Méthodologie, suffit-elle à former un traité spécial ? D'autre

Digitized by Google

part, la Critériologie ne relève-t-elle pas de la Psychologie tout autant — et même plus encore — que de la Logique ? M. Reinstadler a trop étudié Mgr Mercier pour ne pas savoir quelles sont ses vues sur ce dernier point. — Enfin, en Ontologie, l'acte et la puissance, la distinction réelle entre l'essence et l'existence ; — en Cosmologie, l'hylémorphisme : voilà bien certainement des questions centrales. Tous les néo-thomistes — et l'auteur marche dans leurs rangs — sont d'accord pour y voir la clef de voûte de l'édifice thomiste. Pourquoi, dès lors, ce manque de relief quant au fond et cet excès de timidité dans la forme ?

Peut-être serait-il encore possible de relever l'une ou l'autre inexactitude de détail. C'est inévitable dans un écrit qui doit soulever — et résoudre — avec une concision forcée, tant de problèmes épineux.

Mieux vaut faire trève à ces critiques. Elles sont, au fond, si faciles! Félicitons plutôt l'auteur — et remercions-le — du travail excellent qu'il nous livre. Je ne sais s'il est un manuel de langue latine mieux approprié aux besoins actuels de nos séminaires, mieux à même d'alléger la tâche du professeur et de seconder les efforts de l'élève.

D. Urbain BALTUS.

L'Église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné. Histoire et archéologie, par Dom H. Dijon. In-4° de XXVIII-385-LXXXIX pages, 1902 à Paris chez A. Picard, rue Bonaparte, et à Grenoble chez Falque et Perrin.

Dom Dijon, chanoine régulier de l'Immaculée Conception, vient de publier ce superbe volume, dans lequel il étudie successivement l'histoire de la vaste église de St-Antoine, et les détails de son architecture et de son ornementation. L'ouvrage est orné de très bonnes planches, photographies, plans, reproductions de parties de l'édifice, d'inscriptions, objets d'art, etc. Beaucoup de ces planches phototypiques sont hors texte et d'une exécution parfaite : la plupart sont communiquées par la commission des monuments historiques.

La partie historique (9 chapitres, 238 pages) retrace dans ses grandes lignes la vie d'un monument, que tant de siècles ont contribué à embellir, et qu'ils n'ont pu achever. L'histoire de l'abbaye même est traitée très rapidement, juste assez pour mettre le lecteur au courant du nécessaire et lui donner envie d'en savoir plus long.

L'histoire de l'Église est, au contraire, aussi détaillée qu'une patiente étude des documents l'a permis, elle est aussi bien faite qu'il est possible de la faire, et don Dijon doit pouvoir se rendre ce témoignage qu'il a atteint le but qu'il s'était proposé : « façonner une pierre capable d'être utilisée un jour par celui que la Providence aura désigné pour être l'architecte du grand monument à construire », savoir « l'histoire complète de l'église, de l'abbaye, de l'Ordre entier de St-Antoine ».

Digitized by Google

En effet, il serait bien à souhaiter que cet Ordre, disparu, et jadis si florissant, trouve l'historien auquel par avance, D. Dijon vient de fournir une pierre d'angle. Et pourquoi le zélé fils de D. Gréa ne continuerait-il pas à se consacrer avec d'autres de ses confrères à cette tâche assurément considérable, mais à laquelle il semble prédestiné? Héritier des traditions et des souvenirs des anciens et divers religieux de St-Antoine, les chanoines de Immaculée Conception trouveraient là une tâche patriotique et religieuse digne d'eux et de leur admirable basilique.

La partie archéologique (6 chapitres, 132 pages) passe en revue successivement tous les aspects et toutes les parties de l'église, ses dépendances, ses trésors d'art, châsses, tapisseries et le reste. Le Père D. Dijon a fait preuve de connaissances d'art aussi étendues que sa science historique. A son œuvre il ajoute en appendice des pièces justificatives très intéressantes, parmi lesquelles plusieurs se rapportant à l'histoire de l'Ordre bénédictin, dont l'influence a été si grande à St-Antoine. Enfin trois tables rendent l'utilisation de ce beau livre très aisée et très utile. Mgr l'évêque de Grenoble, à qui il est dédié, dit dans sa lettre de remerciements : « L'église abbatiale vient de vous inspirer un bien beau livre, dont vous remercieront tous ceux, qui, dans le monde savant et lettré s'intéressent aux souvenirs religieux du moyen âge ». C'est l'expression adéquate de notre sentiment; Mgr Henry dit encore que la Librairie Dauphinoise, éditrice du livre, en a fait une œuvre d'une exécution typographique irréprochable, et un « vrai joyau digne en tous points des monuments auxquels il est consacré». Nous souscrivons absolument aussi à cet éloge, et il ne nous reste plus qu'à souhaiter avec S. G., que la sûreté de critique et l'autorité scientifique de l'auteur vaillent à son livre les meilleurs suffrages.

Le S. Linceul de Turin, par le Chanoine VAN STEENKISTE. Bruges, Beyaert, 1902, pp. 1847-1857, du comment. sur S. Matthieu.

Les révélations de M. Vignon sur le S. Suaire de Turin n'ont pas trouvé partout une égale créance. De différents côtés on a fait remarquer que les explications de l'auteur sur l'ensevelissement du Christ ne cadraient pas exactement avec les données des Évangiles. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les objections soulevées par M. Van Steenkiste, bien connu par ses travaux d'exégèse.

Digitized by Google

LA TRANSLATION DE S. BENOIT

ET

LA CHRONIQUE DE LENO.

DANS ses *Antiquitates italicae medii aevi*, Dissert. LVII (édit. d'Arezzo 1777, t. XI, col. 617-620), Muratori a publié une courte chronique, allant de 568 à 883, et qui semble avoir été écrite dans le monastère de Leno, au diocèse de Brescia. Pertz l'a reproduite en 1839 (MG. Scriptt. III, 238-240), d'après l'édition de Muratori, en se permettant toutefois quelques changements en vue de rétablir les faits dans l'ordre chronologique : il n'avait pu retrouver le manuscrit. Bethmann, dans l'*Archiv* X, 401 suiv., proposa une autre manière de restituer au document sa physionomie primitive : il supposait que les feuillets avaient été intervertis, soit dans le manuscrit même, soit dans la copie transmise à Muratori. « Du manuscrit lui-même, disait-il, nous ne savons rien. » Aussi, en reproduisant la Chronique de Leno dans ses *Scriptores rerum langobard. et italic. saec. VI-IX*, p. 502 suiv. (MG. in-4°), G. Waitz s'est-il prudemment abstenu d'y faire aucun changement arbitraire ; il s'est contenté de compléter le document de Leno à l'aide d'un manuscrit du Vatican (Ottoboni 6, fol. 27, XIe s.) et du *Liber viventium* de Saint-Faustin de Brescia.

S'il ne s'était agi que du catalogue des rois lombards contenu dans la Chronique, on n'eût probablement accordé à celle-ci qu'une médiocre attention. Mais voilà, il y était aussi question de la translation à Leno d' « une certaine partie du corps du bienheureux et très excellent confesseur l'abbé Benoît » apportée du Mont-Cassin à Leno par les soins du roi Didier, peu de temps après la fondation de ce dernier monastère, donc vers 759. De là, grand ramage parmi ceux qui avaient intérêt à nier le fait de la translation en France. L'illustre cardinal bénédictin de Brescia A. M. Querini cria aussitôt triomphe. A notre époque, un autre cardinal, d'une érudition moins sûre et surtout moins sereine, D. Bartolini, n'a pas manqué d'exploiter ce témoignage en faveur des revendications cassiniennes.

Digitized by Google

C'est ce qu'a fait également, mais avec la délicatesse et le naïf enthousiasme qui le distinguaient, le vénérable abbé Dom L. Tosti, à la fin de son ouvrage intitulé *Saint Benoît, son action religieuse et sociale.* « L'humble chroniqueur de Leno, dit-il, nous a procuré le plus précieux document historique pour confirmer la vérité de l'existence des ossements de saint Benoît au Mont-Cassin. (1) »

D'autre part, Dom Chamard s'est débarrassé un peu lestement de ce témoignage assez gênant à première vue, quand il a écrit dans sa brochure *Les reliques de saint Benoît* (Paris, 1882), p. 57 : « Est-il sûr que cet os ait été apporté du Mont-Cassin à Brescia? L'auteur de la note le dit: mais à quelle époque a vécu cet écrivain? Muratori ne lui a assigné la date de 883 que parce qu'il faisait de tout le centon une seule chronique composée par un seul auteur; ce qui est insoutenable. L'insertion de cette note locale au milieu de deux ou trois fragments de chroniques inachevées, se référant à des faits généraux de l'histoire de l'Italie, n'a-t-elle pas été faite au XIIe ou même au XVe siècle, au moment de l'effervescence des prétentions italiennes? »

Voilà des lignes qui n'eussent pas été écrites si, comme je l'ai dit, on n'eût été pour lors dans la plus complète ignorance au sujet du manuscrit sur lequel fut transcrite la copie publiée par Muratori. Cette copie avait été transmise de Padoue à l'illustre érudit par un jeune savant nommé Jean Brunacci, qui ne tarda pas à devenir lui-même célèbre par ses importants travaux.

C'est aussi à Padoue que j'ai retrouvé le manuscrit de la Chronique de Leno.

***

D'après les notes de L. Bethmann sur les bibliothèques de Padoue (*Archiv* XII, 665), le seul manuscrit à consulter à l'Antoniana serait un codex du XVe s. contenant l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe et la Chronique de Prosper. « Les 616 autres mss. ne contiennent rien du tout » qui puisse servir au but des *Monumenta Germaniae historica.* Or, c'est précisément à ce dépôt de l'Antoniana qu'appartient le manuscrit dont fait partie le *Breve chronicon* copié par Brunacci. On pourra voir au long dans A. M. Iosa, *I codici manoscritti della biblioteca Antoniana di Padova* (Padoue, 1886), la description de ce codex, qui porte la cote Scaff. I, 27. L'écriture est bien de la fin du IXe siècle, ou du commencement du suivant, comme on en pourra juger par le fac-similé ci-joint. Le contenu se compose

1. Trad. franç. par Labis, p. 289.

Digitized by Google

principalement de Traités sur le Comput (Raban Maur, Bède, etc.), du *Saturnalium liber ad Eustatium* de Macrobe, et d'une sorte de *Physiologus* avec figures dans le texte. Entre ces œuvres plus étendues le copiste a intercalé çà et là divers morceaux, de moindre importance sans doute à ses yeux, mais qui sont de loin les plus intéressants pour nous :

fol. 56-56v. ITEM VERSUS HEROICI DE XII SIGNIS MENSUM (*sic*). « Spera caeli duodenis signis circulum volvitur ». A la fin : « Umilis levita xpisti edidit hyeronimus ». Quel est ce Jérôme ?

fol. 64v 66. Liste des fêtes à chômer : j'en donnerai plus loin le texte.

fol. 103-108v. Calendrier d'une église dépendant du monastère de Leno : j'aurai également l'occasion d'y revenir.

fol. 123v-124. Fragments de chronique, dont un relatif à la fondation de Leno.

Ce sont naturellement ces derniers fragments qui doivent le plus attirer notre attention. Vu leur brièveté, et l'impossibilité où l'on s'était trouvé jusqu'ici de contrôler l'exactitude du texte publié par Muratori, je crois bien faire de les reproduire ici d'après la photographie que j'ai fait faire dernièrement à Padoue :

[fol. 123v]

Anno autem incarnationis dni nri ihu xpi · DCCCmo XLmo · indic. IIIa. sol quasi hora nona obscuratus est tanquam in nocte · et stellæ apparuerunt in cælo · id est III non · mai · IIIIa · fer. in letaniis · eodem anno Hludouuicus imperator maior moritur. Item anno incarnationis dni.
5 DCCCmo IIIo. et indic · VI · fuit fames ualida in mense maio.

Si uis scire quot anni sunt ex quo famis ualida facta est · multiplicato duo per XV · id est bis XVdeni · faciunt XXX · adde reg. VIIII · quia VI · indic. famis facta est · adde et indic. anni præsentis · ut puta prima · fiunt XL · tot sunt anni ex quo famis · facta est · sed tantum
10 memor esto cum XV · indic. finita fuerit · et a prima inchoaueris · non iam per IIo · XV · multiplices · sed per IIIes · et indic. anni præsentis addere non obmittas.

Si uis scire quot anni sunt ex quo Franci · id est Karolus rex Francorum Italiam apprehendit · multiplica XV · per VII · id est sexies XVdeni ·
15 faciunt · CV · adde reg. III · quia XII · indic. in mense iul. Karolus

ANNOTATIONS CRITIQUES. 5. DCCCmo IIIo]. *Ainsi le MS. et Muratori ; Pertz a corrigé avec raison en* 843. *Lignes* 6-12] *remplacées dans les éditions par un simple* etc. 14. per VII] *Pertz a restitué la vraie leçon du ms. ; Muratori avait mis par erreur* per XVII. sexies] *ms. pour* septies. 15. 25. quia] *ms. ;* qui cadunt *édit., ce qui a obligé Pertz à suppléer les pronoms* quo *et* qua *avant* Karolus *et* factus est.

Digitized by Google

Desiderium regem Langobardorum conprehendit · adde et indic. cuiuslibet anni · utputa præsenti anni · Iª · fiunt · CVIIII · tot sunt anni ex quo Franci Italiam ceperunt · hoc tantum memor esto sicut iam diximus ut cum primam indic. inchoaueris · non iam per VII · XV · multiplices · et semper reg. III adicias et indic. anni præsentis. Quando autem Karolus rex regnum Langobardorum adprehendit anno ab incarnatione dni nri ihu xpi erant. DCC · LXXIIII · et supra scriptam indic.

Si uis scire quot anni sunt ex quo Langobardi Italiam cæperunt · multiplica . XV . per XX . id est uicies quindeni faciunt . CCC · Adde reg. XII . quia . III . indic. factus est Albuin rex. Langobardorum dominus Italiæ. Adde quoque et indic. cuius uolueris anni . ut puta præsenti anni . I . fiunt simul . CCCXIII . tot sunt ergo anni ex quo Langobardi Italiam cæperunt . Anni dni incarnationis . D · LXX . indic. supra scriptam . hoc tantum memor esto sicut superius legitur.

Quando Langobardi egressi sunt de Panonia ut uenirent in Italiam fer . II . de albas tunc fuit pasch. nostrum kl. ap. Annos ab incarnatione dni nri ihu xpi D LX VIII . indic. I. Tertia uero indic. cæperunt Italiam . anno incar. dni . D LXX . et reg. annis . III . et mense . VI. Perdiderunt autem regnum Italiæ . Langobardi . post annos . CCV . Cleph. reg. ann. II . et menses . VI. Iudices Langobardorum iudicauerunt Italia . sine rege annis XII. Authari reg. an. VII. Agiluuad. reg. XXV. Adeluuad. filio eius. reg. X. Arioald. reg. ann. X. Rothari. reg. ann. XVI. Rodoaldo. reg. menses . VI. Aripert. reg. ann. VIII. Grimoald. ann. VIIII. Bertari. reg. ann. XVI. Cuningpert. reg. ann. XIII. Liutpert reg. ann. II. Aripert. reg. ann. XII. Ansprand. reg. menses. III. Liutprand. reg. XXX . I . et menses. VII. Hilprand. reg. menses. VII. Ratchis. reg. an. IIII. et menses VIIII. Aistulfus. reg. an. VII. Desiderius reg. an. XVII . et menses . IIII. Karolus reg. an. XL. Ludouuicus. reg. an. XX. Lotharius. reg. XVI. an. Hludouuicus. reg. an. XX . VI. Anno autem regni sui . XVIII . perrexit Beneuentum . et occupauit eam . seu etiam conprehendit Seldanum regem paganorum . et principes xpistianorum . nomine . Dalferi · et Adelchis . qui eam possidebant. Anno ab incar. dni . nri . DCCC LXXI . indic. IIII . captus est ipse imperator a Beneventan. conprehensus est ab ipsis sero tempore . et fecerunt eum sacramentum facere una cum coniugæ et filiæ suæ. Karolus. reg. an. II.

17 praesenti anni] *ms.;* praesenti anno *édit.* CVIIII] *ms. et Pertz;* CVIII *Murat.* 18 hoc tantum] *édit. om. ce reste de l'alinéa.* 31 Panonia] *ms. ;* Pannonia *éd.* 36 Cleph] *ms. ;* Clepho *éd.* 48 Dalferi] *Le* D *est mal formé dans le ms. ;* Oalferi *Murat.* 52 Karolus reg. an. II] *Les éditeurs allemands ont supprimé ces mots, qui reviennent à leur vraie place deux lignes plus bas.*

Digitized by Google

Digitized by Google

xiii · Anno incarnationis dni nri ihu xpi · dcc xl nono · & post in ingressu in italia lan
gobardorum anno dccxxxix mo · cepit regnum langobardice gentis · uir gloriosissimus aistulfus
rex in mense iulio · indic · ii · Non longe post · ipse aistulfus rex obiit · Gubernauit q; pa
lacium ticinense · ratchis gloriosus germanus eius dudum rex · tunc autem xpi famulus ·
adecebono · usq; mar · In mense uero martio · suscepit regnum langobardorum uir glorio
sissimus desiderius rex · ab incarnatione dni · dccl uiii · indic · x ; hic ipse excellentissimus rex · cum hensum
uirum anselmum abbatem nonantulense · mexaliis direxit · Fuitq; in exilium · totaq; tempore quo ipse
regnum tenuit · Anno dnice incarn · dcc lxxiii · indic · xi · Ceptum est monasterio dni saluatoris loc
q dr leonis a pstato gloriosissimo desiderio rex · Sed cuncta ad honorem dni saluatoris · & beatae sep
uirginis mariae · & beatorum archangeli michaelis · ad ecclesiam ab ipso pstatum rex · antequam regnum
coepisset · Non longe post [illegible] regni · ad inchoationem huius cenobii · dno cooperante
& pnominato excellentissimo rege · [illegible] latum est accurrere beneuentum decastino castro · quod da
corporis partem beatissimae et eq; excellentissimi confessoris benedicti abbatis · Et ab urbe roma
corpora beatorum martyrum · uitalis · & marcellini · & in eodem sacro scrinio · cum dnum est eq nobio · Profuit
autem ipso tempore in ipso cenobio hoc leone · ormoald abba · qd ipse pstatum rex · ex beneuentum
monasterio secum adduxit · seu alibi · xi · exqb; uin noe hampt · pp constituit · Dno auxiliante usq;
ad pstantium ducem est ; Regnauit autem eq; excellentissimus desiderius rex · annis · xuiii · Porro in xuiii
anno regni eius fuit uenerunt karolus · rex italiae in mense iulio indic · xii · dni incarn dcc
lxxiiii · Et latum est ab ipso karolo in hoc monasterio ·

Bibliothèque del Santo à Padoue, Scaff. I. 27. fol. 124r.

Digitized by Google

[fol. 124r.]

fuit autem ualde pius suo autem tempore magnam pacem quia unusquisque gaudebat de bonis suis. Karolus reg. an. II. Karlomagno ann. II. Karolus minor. nunc. III°. agit annum per indic. I. anni dni DCCC LXXX III°. Quando autem Karolus filius Hludouuici regis Baioariæ in Italia ingressus est. hoc est. VII. k. nou. secund. fer. anno incarnationis dni nri ihu xpi. DCCC° LXX° VIII. indic. XIII. Anno incarnationis dni nri ihu xpi. DCC XL nono. et post ingressum in Italia Langobardorum an. CLXXXI^mo. accepit regnum Langobardice gentis. uir gloriosissimus Aistulfus rex in mense iulio. indic. II. Non longe post, ipse Aistulfus rex obiit. Gubernauitque palacium Ticinense, Ratchis gloriosus germanus eius dudum rex. tunc autem xpi famulus. a decembrio. usque mar. In mense uero martio. suscepit regnum Langobardorum uir gloriosissimus Desiderius rex. ab incar. dni. DCCLVII^mo. indic. X; Hic ipse excellentissimus rex. conprehensum uirum Anselmum abbatem Nonantulensem. in exilium direxit. Fuitque in exilium. toto tempore quo ipse regnum tenuit. Anno dominicæ incarn. DCC LVIII. indic. XI. ceptum est monasterio dni Saluatoris locus qui dicitur Leones a praefato gloriosissimus rex. Sed &clesia ad honorem dni Saluatoris. et beate semper uirginis Mariæ. et beati archangeli Michahelis. ædificata est ab ipso praefatus rex ante quam regnum coepisset. Non longe post introitum regni. et inchoationem huius cœnobii. Domino cooperantem et praenominato excellentissimo rege translatum est a ciuitate Beneuentum de Cassino castro. quaedam corporis partem beatissimi atque excellentissimi confessoris Benedicti abbati. Et ab urbe Roma corpora beatorum martyrum. Vitalis. et Martialis. et in eodem sacrosanctum. conditum est cœnobio. Prefuit autem ipso temporae in ipso cænobio hoc est Leone. Ermoald abba. quod ipse praefatus rex ex Beneuentum monasterio secum adduxit. seu et alii. XI. ex quibus unus nomine Lampertus. pp constituit. Domino auxiliante usque ad perfectum ductus est; Regnauit itaque excelentissimus Desiderius. rex · ann. XVIII. Porro in XVIII anno regni eius superueniens Karolus. rex Italiæ in mense iulio indic. XII. an. incarn. dni. DCC LXXIIII°; Et datum est ab ipso Karlo nostro monasterio.

Karolus. igitur. cum gubernasset regnum Francorum et Langobardorum necnon et Romanorum. postquam Italiam cep. an. XL. in ipso XL^mo an. necdum expleto. ab hac luce. V. k. feb. subtractus est. anno incarn. dni. DCCC. XIII^mo. indic. VII; Regnauitque Ludouuicus filius eius pro eo;

54 Karlomagno] Karlomanno *édit.* 59 ingressum] *le ms. porte deux fois la syllabe* in. 62 palacium] *Il y avait d'abord* palacius. 68 toto] *La conjonction* que *a été exponctuée à la fin du mot.* 76 beatissimi] *La dernière lettre a remplacé un* e. 82 excelentissimus] *Le* c *suppléé au-dessus du mot.* 89 DCCC · XIII^mo] *Ms. et Murat. : les autres éditeurs ont corrigé en* 814.

Digitized by Google

***

Maintenant que nous avons sous les yeux le texte exact de la Chronique de Leno, tâchons de préciser la portée du passage relatif à la translation de la relique de saint Benoît. Donc, d'après l'annaliste, le roi Didier, vers 759, aurait obtenu à la fois du Mont-Cassin et une colonie de moines et des reliques de saint Benoit pour le monastère qu'il venait de fonder au territoire de Brescia, dans une localité appelée en latin *Leones*.

La première chose à remarquer, c'est que cette donation est probablement unique dans l'espèce : en dehors de ce cas, l'histoire authentique n'enregistre aucun autre exemple d'un ossement quelconque de saint Benoît concédé par le Mont-Cassin dans les temps anciens. Il y a bien une autre mention reproduite par Mabillon (1), d'après laquelle un moine de la Nouvelle-Corbie en aurait également rapporté, en 910, « une insigne parcelle » du même saint ; elle est empruntée aux *Annales Corbeienses* (G. G. Leibnitz, *Script. Brunsvic.*, Hanoverae, 1710, t. II, p. 299) :

> DCCCCII. Audalius noster migrat ad montem Cassinum cum testimonio Abbae...
>
> DCCCCX. Adalgerus ex monte Cassino rediit, et attulit insignem portiunculam de S. P. N. Benedicto.

Ce témoignage a été admis par Bartolini (2), voire par Dom Chamard (3). Il n'était pourtant pas difficile de constater que ces prétendues Annales de Corvey sont une pièce de fabrication très récente, reconnue aujourd'hui universellement comme apocryphe au premier chef (4).

Dom Chamard, par contre, continue à trouver « la Chronique de Leno, fût-elle de la fin du IXe siècle, peu recevable pour affirmer un fait du milieu du VIIIe », et il veut bien m'écrire qu'il serait disposé à « nier absolument l'assertion du chroniqueur ». C'est en prendre bien à son aise. Pour moi, j'avoue que je ne découvre aucun motif sérieux de s'inscrire en faux contre la notice transmise par le moine de Leno au sujet des origines de son monastère. Bien plus, il me semble que le renseignement concernant la relique de saint Benoît trouve sa confirmation dans un autre fait que voici.

1. *Annal. O. S. B.*, lib. XLI, n. 94.
2. *De S. Zaccaria papa*, p. 312.
3. *Les reliques de S. Benoît*, p. 117, note 1.
4. Cf. Potthast, 2e édit., pp. 60 et 260. On vient de retrouver et de publier une lettre écrite en 1001 à l'abbé du Mont-Cassin par le roi de Hongrie saint Ladislas, pour demander des reliques de saint Benoît ; mais nous ne savons pas quel accueil les Cassiniens firent à cette requête embarrassante.

Digitized by Google

L'église de Brescia est depuis plusieurs siècles en possession d'une relique désignée sous le nom de « bras de saint Benoît » : c'est seulement en 1870 que l'antique reliquaire en argent qui la renfermait fut sacrifié inconsidérément au profit de la restauration du Dôme.

D'où provenait cette relique ?

Le cardinal Bartolini et Dom Tosti ont cherché à remettre en honneur une théorie d'après laquelle, dès 739, l'abbé Pétronax du Mont-Cassin aurait fait don à Brescia, sa ville natale, d'une première portion du bras de saint Benoît, en échange du bras du martyr saint Faustin. Mais c'est là une pure imagination d'historiens de bas étage : dès le milieu du XVIIIe siècle, les gens sérieux en avaient fait justice (1). La vérité est que l'existence à Brescia de la relique en question est attestée pour la première fois dans un statut de l'année 1473, ordonnant qu'elle soit déposée dans la sacristie de la cathédrale ou en tout autre endroit désigné à cet effet par le conseil général de la cité (2). Nous possédons également l'acte de la reconnaissance qui fut faite de la relique par les chanoines du Dôme, le 9 février 1475 (3). Or, durant tout le cours du XVe siècle, le monastère de Leno passa par toute une série d'épreuves à la suite desquelles, dépouillé de la plupart de ses biens et privilèges, il ne fut plus finalement qu'une simple prébende, conférée en général à des séculiers. Il ne faut pas s'étonner que dans de telles circonstances le reliquaire contenant le bras de saint Benoît soit devenu la propriété de la commune de Brescia.

Cette provenance a été admise par le cardinal Querini, par l'historien de Leno, O. Puccinelli, enfin par Bartolini lui-même (4) ; il n'y a pas lieu d'imaginer une première donation au VIIIe siècle, autre que celle qui fut faite aux moines de Leno par ceux du Mont-Cassin.

Mais, demandera-t-on, comment se fait-il qu'en 759 les religieux du Mont-Cassin se soient trouvés en état de se dessaisir ainsi de plusieurs ossements de saint Benoît ? Car enfin, huit ou neuf ans auparavant, le pape Zacharie recommandait au clergé franc les moines envoyés par l'abbé Optat du Mont-Cassin pour réclamer « la restitution du corps de saint Benoît, enlevé furtivement de son tombeau » ; l'authenticité de ce document, âprement contestée

1. Voir sur tout ceci O. Puccinelli, *Monumenta monasterii Leonensis*, Romae, 1759, p. 6 suiv.

2. Ibid., p. 7, note 2.

3. L. Tosti, *Saint Benoît*, p. 288, note 2.

4. Op. cit., p. 594 et suiv.

Digitized by Google

jusqu'à nos jours, a été définitivement mise hors de doute à la suite des derniers travaux des érudits allemands (1). D'autre part, avant la fin de ce même IXe siècle, nous avons le témoignage formel de Paul Diacre (2), attestant que « le corps de saint Benoît a été transféré dans les Gaules », il n'est resté au Cassin que les parties autres que les ossements, par exemple, « la bouche, les yeux et autres membres, bien que réduits en poussière » ; les efforts incroyables faits pour contester ou atténuer la signification de ce passage fameux de l'historien des Lombards seront de plus en plus sévèrement jugés, à mesure que s'imposera davantage à la conscience des érudits la nécessité d'interroger les textes en toute loyauté et sans passion (3).

Comment donc, dans ces conditions, le Mont-Cassin a-t-il pu donner vers 759 au moins deux ossements, ceux qu'on appelait à Brescia le bras de saint Benoît ?

On a parfois émis l'idée que les envoyés de Fleury n'avaient pas emporté le corps entier, mais seulement la moitié, ou que du moins ils avaient tenu à laisser quelques ossements dans le sépulcre. La première théorie, celle d'une demi-translation seulement, a été inventée par le fabuleux Pseudo-Anastase(4) et par l'auteur du récit *Divinae pietatis immensa clementia* (5), pièce fabriquée par un cassinien évidemment désireux d'accorder quelque chose à l'une et à l'autre partie. Il n'y a pas grand cas à faire d'une assertion de cette nature, surtout venant de pareille source, et en contradiction avec les reconnaissances qu'on a faites des ossements conservés à Fleury. Quant à l'autre hypothèse, d'après laquelle quelques ossements auraient été laissés à dessein par les Français dans le tombeau, il n'y a rien à dire contre elle, sinon qu'elle est absolument gratuite et assez peu vraisemblable dans le cas particulier dont il s'agit, sans compter qu'elle s'accorde mal avec le langage si net de Paul Diacre. C'est donc ailleurs qu'il faudrait, si je ne me trompe, chercher la solution du problème.

Et cette solution, elle est tout indiquée d'avance, elle est bien

1. Jaffé, 2290. Le meilleur texte a été donné par S. Loewenfeld, *Neues Archiv*, IV, 174 suiv.

2. *Histor. Langobard.*, VI, 2.

3. Dom A. Amelli a commencé en 1897 dans ses *Miscellanea Cassinese* un travail intitulé « Paul Diacre et la soi disant Translation du corps de S. Benoît » ; mais ce commencement se composant d'une page à peine, il n'est guère possible jusqu'ici de deviner si l'érudit et sympathique prieur de Montecassino a trouvé quelque chose de vraiment neuf à proposer sur ce sujet tant de fois et si inutilement rebattu.

4. Muratori, *Rer. ital. scriptt.*, II, 351-370.

5. *Analecta Bolland.*, I, 79-84. Voir sur ce document l'article de O. Holder-Egger, dans le *Neues Archiv*, XII, 131-141.

Digitized by Google

simple : c'est celle que déjà Dom Chamard a entrevue et proposée comme « ne manquant pas d'une certaine probabilité » (1).

Nous venons de voir qu'en 750/751 le pape Zacharie, à la demande de l'abbé Optat et de l'ex-roi Carloman, écrivit une lettre de recommandation en faveur des moines du Mont-Cassin chargés d'aller en France réclamer le corps de saint Benoît. L'expédition eut-elle lieu à cette date, ou bien fut-elle différée pour un motif quelconque ? Les renseignements précis nous font défaut. Ce qui est sûr, c'est qu'en 754, sur l'ordre du roi des Lombards, Astolphe, le même abbé Optat fit partir Carloman pour la France, en compagnie d'autres religieux. Carloman mourut peu après dans un couvent de Vienne, où son frère Pépin l'avait relégué. Quant à ses compagnons, ils prolongèrent leur séjour au delà des monts, puisque, en mars/avril 757, le pape Étienne II priait le roi Pépin de les laisser retourner vers l'abbé Optat (2).

C'est dans cet intervalle, de 751 à 757, que dut se passer la scène décrite par Adrevald dans son *De mirac. S. Benedicti* I, 17 (3). Le roi Pépin, décidé enfin à faire droit à la requête des moines italiens, délègue à Fleury son frère naturel, Remi, archevêque de Rouen, avec plusieurs autres personnages. L'abbé Medo parvient à éconduire les solliciteurs, au milieu d'un concours de circonstances présentées par le chroniqueur sous un jour merveilleux, suivant le goût du temps ; il consent néanmoins à remettre aux envoyés du Mont-Cassin « quelques reliques du corps du très précieux confesseur du Christ », S. Benoît (4).

L'abbatiat de Medo, d'après la chronologie la plus autorisée des abbés de Fleury, dura de 738 à 759 (5). D'un autre côté, les recherches les plus récentes sur la série des archevêques de Rouen permettent d'assigner approximativement à l'épiscopat de Remi les dates 755-772 (6). Les cassiniens restés en France ayant été rappelés en Italie au printemps de 757, c'est donc probablement entre 755 et 757 qu'il faut placer la restitution partielle attestée par l'historien de Fleury.

1. Op. cit., p. 57.
2. Jaffé, 2335.
3. MG. Scriptt. XV[1], 485.
4. « ex eiusdem pretiosissimi Confessoris Christi corpore reliquias benignissime contulit. »
5. Cf. Rocher, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Benoît-sur-Loire* (Orléans, 1869), p. 51.
6. V. le tableau synoptique des évêques de Rouen donné par le regretté chanoine Sauvage à la fin du tome VIII des *Analecta Bolland.* Mgr Duchesne (*Fastes épiscopaux* II, 209) pense que si Remi a eu réellement une mission à remplir dans l'affaire des reliques de saint Benoît, ç'a été avant son élévation à l'épiscopat, la lettre de Zacharie étant de 750 ou 751. Mais il n'est nullement démontré que la mission en question ait été la conséquence immédiate de la lettre pontificale, bien au contraire.

Digitized by Google

Ainsi, les envoyés d'Optat pouvaient être rentrés depuis peu de temps au Mont-Cassin avec leur pieux trésor, lorsque le roi Didier demanda à l'abbé du célèbre monastère le premier essaim de moines destinés à peupler sa fondation de Leno. Quelle excellente occasion pour obtenir en même temps quelques-uns des ossements tout fraîchement rapportés de France ! Jamais largesse de ce genre ne dut paraître mieux justifiée : il s'agissait d'une fondation monastique particulièrement chère au souverain, d'une véritable filiale du Mont-Cassin, destinée à porter comme celui-ci durant des siècles le nom de « saint Benoît » (1). Le Cassin avait d'ailleurs une dette de gratitude envers Brescia : c'est de là qu'était venu son second fondateur, Petronax, lequel avait tenu à installer dans l'archiabbaye restaurée le culte des saints protecteurs de son pays natal.

Tout concourt donc à faire voir dans la relique de Leno-Brescia une portion des ossements rapportés de Fleury au Mont-Cassin en 757 ou peu après. Que fit-on du reste ? Et en quoi consistait ce reste ? Qu'est-il devenu ?

Au dire du Faux-Anastase, le pape Étienne II, en 754, aurait fait déposer à droite du tombeau de Benoît, dans un *loculus* de marbre de quatre pieds de long sur deux environ de large, les ossements de saint Patriarche « rapportés de la Neustrie ». D'autre part, au côté gauche, était un *loculus* en bois de cèdre, contenant de la poussière de son corps (2).

La dalle en marbre blanc, de quatre pieds environ, existe encore au Mont-Cassin, dans la crypte sous le maître-autel. Dom Guéranger l'a vue en 1856, en présence de l'abbé, de quelques moines et des domestiques ; il a même obtenu qu'on l'enlevât pour un moment. Alors, racontait-il lui-même plus tard à ses religieux, « nous nous « trouvâmes en présence d'un coffret long d'une coudée et haut « comme une palme : c'était le loculus contenant le précieux dépôt. « Malheureusement, nous n'étions pas pourvus des instruments « nécessaires pour aller plus loin (3). »

Au reste, cette cassette avait déjà été ouverte deux siècles auparavant, le 7 août 1659, par le savant et pieux abbé Don Angelo della Noce. Elle contenait, a-t-il déclaré lui-même, « quelques côtes,

1. L'anonyme de Leno donne, il est vrai, à la fondation de Didier le titre de « Saint-Sauveur » ; mais une charte de l'année 939 et le Faux-Anastase la désignent simplement sous le nom de « Saint-Benoît ». Les deux appellations figurent réunies dans les actes jusqu'à la fin du XIIe siècle ; à partir de cette époque, on dit le « monastère de Leno », et si l'on mentionne un vocable, c'est toujours celui de Saint-Benoît (Cf. Puccinelli, p. XXIII).

2. *Loc. cit.*, p. 362 A.

3. Chamard, p. 151.

Digitized by Google

des parties épaisses du crâne, un fragment de l'os sacrum, et, de plus, nombre de petits ossements joints à une quantité de poussière (1). » C'était tout. Il n'y avait aucune sorte d'inscription, mais la cassette et le tombeau se trouvaient à la place indiquée par toute la tradition comme étant l'endroit où fut enterré saint Benoît.

Voilà ce qu'on a vu par le passé, ce qu'on remettrait de nouveau à jour, s'il plaisait aux autorités de profiter des travaux de restauration dont le *Soccorpo* est présentement l'objet, pour faire une reconnaissance en règle et procurer aux nombreux pèlerins du Mont-Cassin la consolation de voir au moins de leurs yeux la tombe toujours souverainement vénérable du Patriarche de l'Ordre monastique (2).

***

Relativement à l'explication donnée plus haut de la provenance des reliques de Leno-Brescia, il resterait encore un point à tirer au clair ; on me permettra de l'indiquer brièvement, bien que je ne sois pas en ce moment à même d'en fournir la solution.

Le « bras de saint Benoît » se composait de deux os, d'après l'acte de reconnaissance de 1475. En 1878, l'un de ces deux os fut cédé au Mont-Cassin par l'évêque de Brescia, qui le donna comme étant proprement le *lacertus*. Du Mont-Cassin, on le décrivit au cardinal Bartolini comme étant « l'os de l'avant-bras gauche qu'on appelle en anatomie le *lacertus* ou *radius*. » Il était en parfait état de conservation, à part quelque légère trace de carie à la partie supérieure. Il mesurait pour lors vingt centimètres en longueur ; on avait dû en scier autrefois un ou deux centimètres à la partie voisine du poignet, probablement à l'occasion d'un don fait jadis par le cardinal Querini au président de la Congrégation bénédictine de Bavière (3).

La difficulté est de savoir si de telles données peuvent se concilier avec ce que nous savons par ailleurs des reliques qui se trouvaient encore tout dernièrement à Fleury.

Nous lisons, en effet, dans l'ouvrage de Dom Chamard, p. 207 : 1° qu'à la suite de la reconnaissance de ces reliques faite au nom de l'évêque Dupanloup le 22 novembre 1852, le grand séminaire d'Orléans fut gratifié *de la moitié supérieure du radius gauche mesurant 13 centimètres en longueur* ; 2° que, le 21 juillet 1865, le même

1. Chamard, p. 148.

2. On m'apprend que ce vœu, hélas ! ne sera point réalisé, en dépit des démarches faites au sein même de notre Ordre par ses représentants les plus autorisés.

3. Bartolini, *Di S. Zaccaria*, p. 599.

Digitized by Google

prélat donna aux Bénédictins de la Pierre-qui-vire *la moitié inférieure du radius droit.* Si la moitié de l'un et de l'autre *radius* était encore en France au déclin du XIXe siècle, il est de toute impossibilité que le radius gauche presque entier rapatrié de Brescia au Mont-Cassin en 1878 ait jamais fait partie des ossements considérés à Fleury comme étant ceux de saint Benoît.

Voulant en avoir le cœur net, je me suis adressé au Mont-Cassin pour savoir si vraiment la relique obtenue de Brescia était bien le « radius » gauche. Pas de réponse. J'ai été plus heureux auprès de Dom Chamard, qui a bien voulu m'écrire de Herck-la-Ville, le 20 juillet dernier :

« Quant à la difficulté que vous me signalez, je suis toujours « d'avis *qu'il est probable* que la relique dont parle la chronique de « Leno provient d'un don fait par les moines du Mont-Cassin « revenant de France, après la mort de Carloman... Si j'étais sûr « que le chirurgien qui a fait la reconnaissance des reliques de « Fleury en 1852 était un éminent anatomiste, je nierais absolument « l'assertion du chroniqueur. Mais comme, en 1881, les éminents « praticiens chargés de l'examen des reliques ont constaté, *en ma* « *présence*, quelques erreurs dans la dénomination de quelques « ossements faite en 1852, je concéderai volontiers que le *radius* « est au Mont-Cassin. Toutefois le cardinal Bartolini lui-même dit « que l'os transmis au Mont-Cassin est le *lacertus* ou le *radius* du « bras. Or, ces deux os sont tout à fait différents : ce qui prouve « qu'on n'est pas sûr quel os du bras il représente. Car il y a dans « chaque bras : le *lacertus*, ou l'os de la partie supérieure, et le « *cubitus* et le *radius* pour la partie inférieure. La question de savoir « quel est l'os qui est au Mont-Cassin ne pourrait être tranchée que « par un très habile praticien. Il s'ensuit qu'en saint Benoît il y avait « *quatre* os pour la partie inférieure des bras, et deux os pour la « partie supérieure. Comme Fleury n'en revendique que deux, il en « reste assez pour le Mont-Cassin pour qu'il n'y ait pas conflit. »

Il y a là, comme on voit, un point qu'il importe de déterminer exactement ; et la chose sera aisée, pourvu que les possesseurs actuels des reliques en question veuillent bien s'y prêter.

Quoi qu'il en soit, on verra tout à l'heure qu'il serait pour le moins très imprudent de chercher dans le récit du chroniqueur de Leno une preuve de ce que, au IXe/Xe siècle, on ne croyait pas, dans ce monastère, à la translation en France des reliques de saint Benoît.

Digitized by Google

Ainsi qu'il a été dit plus haut, le ms. de l'Antoniana contient foll. 103-108v un calendrier, lequel n'est au fond qu'un abrégé du martyrologe hiéronymien avec particularités ou additions assez nombreuses. Voici celles qui m'ont paru les plus dignes de remarque, soit à un point de vue plus général, soit comme pouvant nous renseigner sur l'église à l'usage de laquelle fut rédigé ce calendrier :

XVIIII	k.	febr.	In Campania nat. s. Felicis (episcopi *gratté*) & conf. (1).
X	k.	febr.	... & depositio Gaudentii episcopi (2).
IIII	k.	febr.	Nat. s. Calisti pp. (3).
prid.	k.	febr.	... & s. Geminiani episcopi (4).
VI	id.	febr.	Remis (5) Pauli episcopi.
XV	k.	mart.	Brixia ciuitate nat. sanctorum martyrum Faustini et Iouitte
IIII	id.	mart.	Depositio Gregorii pp. Rexit enim (*pour* ecclesiam ?) rom. ann. XIII. m. VI. & diebus. X. Anno domini DCV.
XII	k.	apr.	TRANSITUS S. Benedicti abb.
V	id.	apr.	... & translatio s. Filastri (6).
prid.	id.	apr.	... Nat. s. Zenonis episcopi.
XIIII	k.	mai.	In Albinga ciuitate (in mo *exponctué*) nat. s. Caloceri mart.
prid.	k.	mai.	... & in Perusio (7) Valentini & Damiani.
prid.	non.	mai.	... & in ciuitate Terrentina Mathei & Primi (8).
VII	id.	mai.	...& translatio beatorum mart. Faustini & Iouitte (9).
XVI	k.	iun.	Conditio reliquiarum in basilica s. Michahelis.
XII	k.	iun.	(& translacio s. Zenonis episcopi Veron. (10) *addition postérieure*).
XI	k.	iun.	Nat. sanctae Iuliae de civitatis Cartago (11).
IIII	k.	iun.	... & in Mediol. translatio (12) mart. Sisinnii & Alexandri.
XVI	k.	iul.	(In Africa *exponctué*) Ferreoli presbyteri & Ferrucioni diac. in ciuitate Liuufacensi (13).

1. Le saint Félix honoré aujourd'hui comme martyr le 14 janvier l'était jadis comme confesseur et même comme pontife en beaucoup de sacramentaires.
2. S. Gaudence de Novare.
3. Inconnu à ce jour dans les autres calendriers et martyrologes.
4. Modène.
5. *Romae*, dans les mss. du martyrologe hiéronymien. On a prétendu récemment (A. De Waal, *Röm. Quartalschr.*, 1901, p. 244) qu'il s'agit ici d'une « Depositio S. Pauli apostoli ».
6. Elle eut lieu à Brescia en 838.
7. Al. *in Aprutio*. Les corps de ces deux martyrs furent, à ce qu'on rapporte, levés de terre au temps des Lombards ; leur fête est généralement marquée au 16 mai.
8. Notice qui ne manque pas d'intérêt : ces deux saints de Tarento n'étaient connus jusqu'ici que par le martyrologe de Toulon (Vatic. Reg. lat. 540) décrit par G. M. dans la *Revue d'hist. et de littér. relig.*, t. III, p. 10 suiv., et par G. de Manteyer dans les *Mélanges* de l'École de Rome, t. XVII, p. 467-489. Or, ce martyrologe représente un exemplaire d'Adon interpolé à Arles et à Brescia. Conf. les *Acta SS.* de mai II, 102; VII, 604, dernière édition. Il est à remarquer que le martyrologe romain actuel annonce à ce même jour la translation à Salerne de l'apôtre saint Mathieu.
9. A Brescia, le 9 mai 843, sous l'évêque Rampert.
10. Cette translation doit avoir eu lieu un peu après l'an 900. Cf. Migne, P. L. XI, 173.
11. Transférée à Brescia en 766, dans une église bâtie par la femme du roi Didier.
12. Partout ailleurs ce jour est donné comme le *Natalis* des deux martyrs.
13. Localité inconnue.

Digitized by Google

VI	k.	iul.	... & s. Vigilii conf. (1)
V	id.	iul.	Translatio s. Benedicti abb.
XV	k.	aug.	... & s. Filastrii episcopi.
XI	k.	aug.	NAT. SANCTE MARIE MAGDALENE.
III	non.	aug.	... & in Anchona (2) s. Stephani protomart.
V	id.	aug.	... FIRMI ET RUSTICI.
XIIII	k.	sept.	Nat. s. Magni seu s. Andreae (apostoli *changé* en martyris).
VIII	k.	dec.	... et Prosperi episcopi (3).
VII	k.	dec.	(Dedicatio aecclesiae s. Benedicti *addition un peu postérieure*).
prid.	non.	dec.	Translatio s. Benedicti abb.
VI	id.	dec.	... & dedicatio ecclesiae s. Zenonis Veronensis episcopi.

Il y a dans cette liste plusieurs singularités dont il ne m'est pas possible de rendre compte avec les moyens d'information dont je dispose : par exemple, l'importance exceptionnelle que le scribe semble avoir voulu donner aux fêtes de sainte Marie-Madeleine et des saints martyrs Firmus et Rusticus. La première de ces deux particularités est assurément remarquable pour l'époque à laquelle fut transcrit le calendrier.

Au reste, il est facile de constater dans celui-ci des traces d'appartenance spéciale au pays de Brescia. Telles sont les doubles fêtes de saint Filastre et des martyrs Faustinus et Iovita. La fête de sainte Julie au 21 mai intéresse aussi particulièrement cette localité. Et c'est uniquement sur une recension du martyrologe d'Adon revue et augmentée à Brescia qu'était fondée jusqu'ici l'attribution à la ville de Tarente des deux martyrs du 6 mai, Mathieu et Prime, attribution dont notre calendrier nous fournit un second témoignage.

D'autre part, la mention en grands caractères du *Transitus* de saint Benoît au 21 mars, puis deux autres fêtes du même saint au 11 juillet et au 4 décembre, sans compter la Dédicace d'une église de Saint-Benoît ajoutée au 25 novembre, tout cela trahit clairement une origine bénédictine. On est dès lors tout naturellement amené à supposer que le calendrier du ms. de l'Antoniana est de même provenance que la chronique. En ce cas, c'est à Leno même ou dans quelqu'une de ses dépendances qu'il faudrait chercher la

1. De Trente, honoré comme martyr.

2. Cette mention topographique est faite pour donner raison à ceux qui ont vu dans la fête actuelle de l'Invention de saint Étienne au 3 août l'anniversaire de la dédicace d'une église élevée à Ancône en l'honneur du protomartyr, avant même qu'il fût question de la découverte de ses reliques.

3. Reggio d'Émilie. Il est à remarquer que notre calendrier ne contient encore rien au sujet des vierges de Cologne au 21 octobre.

Digitized by Google

susdite église de Saint-Benoît ainsi que « la basilique de Saint-Michel » mentionnée au 17 mai. Un simple coup d'œil jeté sur les *Monumenta Leonensia* réunis par O. Puccinelli suffira pour s'assurer que l'un et l'autre vocable reviennent fréquemment dans les chartes contenant l'énumération des biens du célèbre monastère.

Le double fait que saint Zénon de Vérone a pour lui seul jusqu'à trois fêtes dans notre calendrier, et que les martyrs de la même ville au 9 août sont marqués en grands caractères, n'infirme en aucune façon cette origine. Saint Zénon occupe une place très importante dans les documents liturgiques de toute l'Italie du nord ; l'honneur fait aux saints Firmus et Rusticus peut tenir à quelque donation de leurs reliques, vénérées à Vérone depuis le VIIIe siècle dans l'église de San-Fermo-Maggiore, laquelle fut desservie longtemps par des moines bénédictins avant de passer à l'ordre des Frères-Mineurs.

Au surplus, les moines de Leno avaient eux-mêmes à Vérone une *casa sancti Benedicti* mentionnée dans les actes dès l'année 806. Elle continua à dépendre d'eux jusqu'au XVe siècle, et était pour lors devenue une église paroissiale à la collation de l'Abbé (1).

On le voit donc, il n'y a pas apparence qu'il faille assigner à notre calendrier une origine différente de celle de la chronique qui le suit de quelques pages dans le manuscrit conservé à Padoue.

Mais alors, impossible de se refuser à la constatation de ce fait étrange : la tradition du monastère de Leno concernant les reliques de saint Benoît, cette tradition qu'on avait opposée jusqu'ici comme le seul argument vraiment péremptoire à la possession des moines de Fleury, la voilà qui vient, elle aussi, déposer en faveur de la Translation tant contestée, en l'insérant jusqu'à deux fois dans son calendrier, non seulement au 11 juillet, mais encore au 4 décembre !

C'est peut-être un bonheur que j'aie été le premier à signaler ce témoignage si significatif, quand on songe à certaines voies de fait dénoncées en ces termes par Dom Chamard, p. 66, note 4 : « Dans « nos recherches en Belgique, en Allemagne, en Bavière, en Autri- « che, et surtout en Italie, nous avons rencontré un assez grand « nombre de manuscrits liturgiques d'où l'on avait arraché les « mois de juillet et de juin, soit dans le calendrier, soit dans la « partie affectée à la fête des saints. Parfois même on avait essayé « d'enlever par un grattage désespéré la mention de la *Translation* « *du corps de saint Benoît.* » La chose paraît à peine croyable ; mais

1. Puccinelli, p. 21.

Digitized by Google

ma propre expérience m'a convaincu plus d'une fois de la réalité du fait. Voici entre autres ce qui m'est arrivé à l'Ambrosienne de Milan. J'étudiais le calendrier du IXe siècle, transcrit p. 26-45 dans le célèbre *Beda de Temporibus* palimpseste (M. 12. Sup). qui a déjà fourni des fragments de liturgie gallicane si intéressants, quand je constatai avec regret qu'il y avait une lacune du 18 mai au 17 juillet, par suite de la disparition d'un double feuillet juste au milieu d'un cahier. Je fis vérifier la chose par le Préfet, Mgr A. Ceriani, lequel n'en parut pas surpris le moins du monde : « C'est bien simple, me dit-il, quelqu'un des anciens possesseurs aura voulu à tout prix empêcher qu'on ne lût ce qui était écrit au 11 juillet. » Le témoignage est intéressant, venant d'un érudit si universellement estimé et pas du tout porté pour la tradition française, si j'en juge par l'exégèse qu'il voulut bien me donner un jour du passage de Paul Diacre relatif à la Translation.

Pour moi, en écrivant ces lignes, je me suis placé sans le moindre effort au-dessus des mesquines préoccupations d'un soi-disant sentiment national. Montecassino est et restera toujours, on le sait bien là-haut, « au premier rang de mes sujets de joie » ; seulement j'estime que ce n'est point desservir ses véritables intérêts que de servir ceux de la vérité (1). L'archiabbaye, je l'ai dit, est très probablement en possession d'une part des restes de saint Benoît. Si cela ne lui suffit pas, voici à quoi l'on pourrait songer : persuader au Saint-Père, protecteur de l'Ordre bénédictin, de recommencer avec plus de succès et d'autorité les tentatives faites dès le milieu du VIIIe siècle par son prédécesseur Zacharie pour faire rendre à son tombeau primitif ce qui se trouve encore à Fleury du corps du saint Patriarche. On dira peut-être que les moines actuels du Mont-Cassin se feraient scrupule de le recevoir ? Mais pourquoi, si leurs pères ont bien reçu les reliques restituées il y a douze siècles par l'abbé Medo, si eux-mêmes se sont estimés heureux de recouvrer en 1878 une portion de ce qui fut jadis cédé de ces mêmes reliques, à l'occasion de la fondation de Leno ?

---

1. Avant d'écrire cet article, j'ai tenu à demander à mon vénéré confrère Dom Amelli son assentiment. Voici la réponse qu'il a bien voulu me faire, le 8 décembre 1901 : « Quant à la question de la *Translation*, je ne suis pas le moins du monde opposé à ce que vous la traitiez. Bien au contraire, je serais très content si vous croyiez pouvoir publier votre travail dans nos *Miscellanea Cassinese*, pour lesquels je prépare moi-même un travail intitulé *Paul Diacre et la soi-disant Translation du corps de S. Benoît*, en vue du Congrès historique qui se tiendra à Rome en avril 1902. » Ce congrès, on le sait, n'a pu avoir lieu, et rien de nouveau n'a paru des *Miscellanea Cassinese* : c'est ce qui m'a déterminé à donner mon travail dans notre propre Revue.

Digitized by Google

APPENDICE :

Une liste des fêtes chômées à Bologne à l'époque carolingienne.

Il me reste à présenter au lecteur un troisième document qui fait également partie du ms. de l'Antoniana (fol. 64v-66) : c'est un catalogue des fêtes chômées dans une église non déterminée de l'Italie. Bien que la pièce n'ait rien à voir avec Leno ni avec saint Benoît, elle n'est pas pour cela dépourvue d'intérêt, et je crois bien faire d'en reproduire ici le texte ; après quoi, j'essaierai d'en indiquer, s'il se peut, la provenance.

La liste porte en tête une attribution à saint Jérôme, au sujet de laquelle le lecteur ne devra pas se méprendre. Cela veut dire simplement que les premières lignes sont empruntées à la lettre soi-disant adressée par Jérôme à Chromatius et Héliodore, apocryphe bien connu qui sert de préface au Martyrologe hiéronymien. La comparaison du texte de notre manuscrit avec celui qu'a publié L. Duchesne (1) permettra de corriger sans peine les fautes de copiste dont le premier abonde ; j'ai cru ne devoir faire moi-même cette correction que pour l'un ou l'autre mot qui défigurait le sens.

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti · scriptum Hieronimi. Quoniam per singulos dies diuersarum prouinciarum diuersarumque urbium plus quam octingentorum et nongentorum milia martyrum nomina sunt nominata, ut nullus dies sit qui non intra quingentorum numero repperire possit adscriptos, excepto die kalendarum ianuariarum, considerans inter innumerabiles turbas lectoris animum intra unum mensem posse lasessere, ne idem ueniat, succincte et breuiter eorum qui sunt in amplissima festiuitate in suis locis tantum pro omnibus memoratus sum, ut amputatus fastidio unus de omnibus sufficiat libellus adscriptus.

Non · k. ian. id est XXIIII die mense dec. uigilia natiuitatis Domini ad hora sexta usque ad uesperum . | *fol. 65* | VIII kl. ian. in Bethleem natiuitas saluatoris dni nri ihu xpi secundum carnem a uesper . usque ad uesp. VII kl. ian. sancti Stephani leuitae et mart. a mane usque ad VIa. VI k. ian. ordinatio episcopatus Iacobi apostoli fratris Domini · et adsumptio sancti Ioh. eug. a mane usque ad VIa. V kl. ian. id est die XXVIII m.dec. in Bethleem natalitia sanctorum martyrum Infantum a mane usque ad missa. K. ian. circumcisio dni nri secundum carnem a mane usque ad uesp. Nonas ian.id. est die V mense ian. uig. epyphaniae · a VIa usque ad uesp. VIII id. ian. epiphania dni nri ihu xpi · a mane usque ad uesprm. IIII non. feb. purificatio sanctae Mariae a mane usque ad uesp. VIII kl.mar.kathedra sancti Petri apud Antiochia ·

1. *Acta SS.* Nov. t. II.

Digitized by Google

a mane usque ad VI. Idus mar. XV die mense mar. Luce eug. a mane usque ad VI^a. VIII k. ap. adnuntiatio sanctae Mariae per angelum · et dns nr ihs xps crucifixus est · a mane usque ad uespr. Cena dni · a VI^a usque ad uesp. VI fer. quod est parasceuen · a VI^a usque ad uesp. Sabbato sancto ad hor. IIII · usque ad uesp. Die sanctum resurrectionis dni nri ihu xpi · et omnes dies dominici · per totum annum celebretur cum omni reuerentia, ut decet, nichil operis faciens a uespera sabbati · usque in alium diem quod est dominico · usque ad uesp. II^a · III^a · IIII^a fer · in albas Pascae a mane usque ad uesp. seu ceterae feriae in eadem albas V · VI · seu sabbato · a mane usque ad VI. Quando celebramus ieiunium triduanum · II et III fer. nichil laborandum est per totum diem · IIII fer. uero a mane usque ad VI^a nichil operis faciendum est; a VI uero usque ad uesp. laborent omnes prout necesse est. Ascensionem dni nri ihu xpi ad uesp. de IIII^ta fer. usque ad uespr. de V fer. Sabbato pentecosten uenerabiliter celebretur sicut diem sanctum resurrectionis. II · III · IIII · V · VI · et sabbatum post pentecosten a mane usque ad missa. Ieiunium uniuersalem cuntus populus ieiunat IIII et VI fer. usque ad nonam · sabbatum uero usque ad uesperum. Men. I · hoc est mar. ebdd. I. Men. IIII · hoc est iunium ebdd. II. M. | *fol. 65^v* | VII · hoc est sept. ebdd. III M. decimo id est dec. ebdd. IIII. IIII k. mai. XXVIII die m. apr. Rauenna sancti Vitalis mar. a mane usque ad missa. K. mai. initium praedicationis dni nri ihu xpi · et nat · apostolorum Philippi et Iacobi · a mane usque ad VI^a. V non · mai. Hierosolimam inuentio sanctae crucis a mane usque ad missa. XV k. iunii nat. sancti Marci euang · a mane usque ad VI^a. K. iun. translatio sanctorum mar. Proculi et Laurentii · a mane usque ad VI^a. VIIII k. iul. uig. sancti Iohannis baptiste · a VI usque ad uesp. VIII k. iul. nat. sancti Iohannis baptiste et sancti Ioh. apostoli · a mane usque ad uesp. IIII k. iul. uig. sancti Petri · a VI usque ad uesp. III k. iul. nat. apostolor · Petri et Pauli · a mane usque ad uesp. Pridie k. iul. mis. sancti Pauli apostoli · a mane usque ad mis. IIII id. aug. nat. sancti Laurentii a mane usque ad uesp. X. k. aug. in Classis sancti Appollenaris a mane usque ad VI^a. VIII k. aug. pas. s. Iacobi apostoli · a mane usque ad VI^a. XVIIII k. sept. uig. sanctae Dei genitricis Mariae a VI^a usque ad uesp. XVIII k. sept. asumptio beatae Dei genetricis Mariae. a mane usque ad uesp. VIIII k. sept. nat. s. Bartholomei apostoli · a mane usque ad VI^a IIII k. sept. inuentione capiti sancti Ioh. bapt. a mane usque ad mis. VII *(sic)* idus sept. natiuitas beatae Mariae matris domini · a mane usque ad VI^a XVIII k. octb. exaltatio sancte crucis a mane usque ad mis. XVII k. oct. nat. sancti Hysidori · a mane usque ad VI^a. XI k. oct. pas. sancti Mathei apostoli · a mane usque ad VI^a. VIII k. oct. conceptio sancti Iohs. Bapt. a mane usque ad mis. IIII k. oct. dedicatio basilicae beati Michahelis archangeli a mane usque ad mis.

Digitized by Google

Non. oct. nat. s. Marci euang. a mane usque ad VI[a]. V k. nou. nat. sancti Iudae zelotes · a mane usque ad VI[a] II non. nou. n. s. Agricolae et Vitalis · a mane usque ad VI[a]. III id. nou.nat. sancti Martini episcopi · a mane usque ad VI[a]. Prid. k. dec. nat. s. Andreae · apostoli . a mane usque VI. XII k. ian. nat. sancti | *fol. 66* | Thome apostoli · a mane usque ad VI[a] Diem uero sabbato omnem laborationem xpistiano populo faciat usque ad uesp. praeter si uenerit illum diem festiuitas sanctorum. Et qui hoc adimplere neglexerit de die uidelicet dominico et die sabbato nullus sacerdos eorum oblationem recipiat neque communionem tribuat usque dum episcopo celerius innotescat.

Il sera facile de constater que notre liste suit de près le Martyrologe hiéronymien, spécialement le texte de Fontenelle (W), dont il existe précisément une recension italique, faite en Toscane d'après M. de Rossi, plutôt en Émilie d'après M. Duchesne. L'état de choses dont témoigne notre document, s'il a vraiment correspondu à la pratique réelle de quelque église, ne peut guère s'être prolongé notablement après le IXe siècle.

Comme on a pu le remarquer, il ne contient pas beaucoup de ces fêtes qu'on puisse appeler particulières ou locales. Il est cependant trois annonces qui méritent d'attirer notre attention.

La première est le chômage prescrit pour la fête des saints Agricola et Vitalis, au 4 novembre. Ce sont, comme chacun sait, deux martyrs de Bologne dont les reliques furent découvertes par saint Ambroise ; il existe encore actuellement dans cette ville une basilique fondée sous leur vocable, à laquelle était autrefois adjoint un monastère bénédictin. Mais comme ces deux saints ont été très en honneur aussi ailleurs, notamment à Milan et dans les Gaules, ce trait, à lui seul, ne suffirait pas à établir l'origine bolonaise de notre texte.

En voici un second. Au 1er juin, nous voyons marquée la « Translation des saints martyrs Procule et Laurent ». Le s. Procule de ce jour, bien que ses Actes ne soient pas parvenus jusqu'à nous, a été jadis en grande vénération à Bologne. Dès avant l'an 400, dans son discours *De laude sanctorum*, l'évêque de Rouen, saint Victrice, le mentionne avec s. Agricole comme opérant à Bologne des guérisons miraculeuses : *Curat Bononiae Proculus, Agricola, et hic quoque horum cernimus maiestatem* (1). De même saint Paulin de Nole, poème XXVII, vv. 428 et suivants :

1. Ch. XI, n. 22, p. 32 dans l'excellente édition que M. Tougard a fait imprimer à Rouen en 1895, d'après les variantes recueillies par le chanoine Sauvage ; le texte est accompagné de notes nombreuses et intéressantes, où l'on reconnaît çà et là le flair de l'admirable érudit anglais M. Edmond Bishop.

Digitized by Google

His socii pietate, fide, virtute, corona
Martyres Agricola et Proculo Vitalis adhaerens...
Vitalem, Agricolam, Proculumque Bononia condit.

Nous n'avons aucun renseignement précis touchant la translation qui, d'après notre calendrier, serait l'objet propre de la fête de s. Procule au 1er juin ; mais les Bollandistes (1) avaient déjà pu conclure qu'une translation du martyr avait eu lieu probablement vers l'an 900, c'est-à-dire précisément à l'époque à laquelle fut transcrit notre manuscrit. De même, on ne sait plus rien, semble-t-il, aujourd'hui de la translation d'une relique de saint Laurent à Bologne, mais une particularité intéressante la rend à priori vraisemblable : l'église dédiée actuellement à saint Procule fut placée à l'origine sous le vocable de saint Sixte (2). Elle était, elle aussi, attenante à un monastère bénédictin.

Enfin, comme troisième indice, nous avons au 15 septembre le *Natalis* d'un « saint Isidore » parmi les fêtes chômées. On honore, en effet, à Bologne un personnage de ce nom, dont on prétendait avoir le corps dans la si curieuse basilique de Saint-Étienne (3). L'abbé Casalis, des Célestins qui desservaient ce sanctuaire, donne le 16 septembre comme étant l'anniversaire d'une translation du saint ; au milieu de XVIIIe siècle, on fêtait celui-ci le 18 septembre, et c'est pour cela que les Bollandistes ne traitent de lui qu'à cette date, et encore seulement parmi les *praetermissi*. La raison du peu de compte qu'ils ont fait de lui vient de ce que les gens de Bologne tenaient pour lors que leur saint Isidore n'était autre que le célèbre évêque de Séville, lequel, au retour d'un voyage à Rome, aurait terminé ses jours parmi eux. Pareille prétention étant jugée à bon droit inacceptable, les hagiographes anversois s'étaient cru permis de révoquer en doute l'existence même d'un saint Isidore quelconque à Bologne. Cl. Chastelain, plus prudent, avait marqué dans son Martyrologe, à la date du 18 septembre : « En Italie, St Isidore de Boulogne, Evêque d'un autre Siége. » Notre calendrier vient fort à propos fournir une attestation irrécusable de la légitimité et de l'importance du culte local dont ce saint était en possession à la limite des IXe et Xe siècles.

Ainsi notre ms. de la bibliothèque *del Santo* ne nous remet pas seulement en possession de la Chronique de Leno qu'on croyait perdue ; il nous a de plus conservé un monument intéressant et probablement unique de la vie liturgique dans l'église de Bologne à l'époque carolingienne. D. G. MORIN.

1. *Acta SS.* iun. t. I, p. 78 D.
2. Ibid.
3. Ibid., april. t. I, 327 ; septemb. V, 755.

Digitized by Google

LES INTERPOLATIONS DANS LE TRAITÉ DE S. CYPRIEN SUR L'UNITÉ DE L'ÉGLISE.

II

DANS l'article précédent on a vu les trois formes sous lesquelles les interpolations apparaissent : la forme primitive dans MQ, Bod. 3, où l'interpolation est suivie du Texte original qu'elle devait supplanter ; la forme de Bod. 4 T, où le dernier paragraphe de l'interpolation est substitué au dernier paragraphe du texte original qui la suit ; enfin la « conflation » complète qu'on trouve dans h Pem Bol. γ δ. A ces MSS. il faut ajouter « t », une copie ou un frère de T, (Paris, 1648, XIIIe siècle,) qui donne la même leçon que Bod. 4, (donc un peu mieux que T,) sauf l'addition comme T de *suam* après *resurrectionem*. Un codex plus important est H (Paris, 15282, XIe-XIIe siècle,) dont les traités jusqu'à XIII *de zelo et livore* sont de la famille h, bien que tout ce qui suit soit de la famille Fβ. On y trouve l'interpolation sans le texte authentique ; — donc cette fois-ci l'interpolation a vraiment su triompher de son rival (1).

Cependant ce fait n'est qu'un simple hasard. Le parent de H avait certainement les deux versions tout comme MQ, Bod. 3. Nous en aurons la preuve en considérant la parenté des trois familles.

Dans le *Journal of Theological Studies* (2), de ce mois (octobre) on trouvera la preuve, je l'espère, que l'ordre original des traités de Cyprien est celui que Pontius, son diacre et biographe, nous a

1. H donne exactement la leçon de la première colonne, article précédent, p. 250, sauf 1 *resurrectionem suam* (c'est bien la vraie leçon), 34 *hanc ecclesiae suae unitatem firmiter confidit. Episcopatus unus est, etc.* Donc H appartient à la famille h avant la conflation, mais après la perte de plusieurs lignes après *confidit*. Il paraît témoigner qu'il faut lire 34 *ecclesiae* et non pas *Petri*.

2. Oct. 1902. « *The order of the treatises and letters in the MSS. of S. Cyprian.* » Je suis forcé de renvoyer le lecteur à ce que j'y ai écrit, pour ne pas répéter ici des arguments assez longs.

Digitized by Google

conservé, et que l'ordre de tous les MSS. qui existent sont des variétés de cet ordre primitif (1).

	Pont. :	I IV VI V VII X VIII XI XII XIII 6 10 28 37 11 38 39
I	h Pem	I IV VI V VII XI VIII X XII XIII 6 10 28 37 11 38 29
	H	I IV VI V VII XI VIII X XII XIII etc.
II	T t	I IV VI V VII XI VIII X XII XIII IX III 63 6 55 10 28 37 11 38 39 58
	Bod 4	I IV VI V VII XI VIII X XII XIII IX III 63 6 58
III	Mq	I IV VI VII V X VIII XI XII XIII IX III 55 63 6 58 10 28 37 11 38 39
	Bod 3	I IV VI VII V X VIII XI XII XIII IX III 55 63 6 58 10 28 11 38 39

On voit que les deux premières familles sont d'accord pour les traités, et qu'elles ne diffèrent de Pontius qu'en mettant XI VIII X pour X VIII XI. Elles doivent certainement provenir d'un original commun, mais de quelle date ? L'insertion des lettres 63, 55, 58 et des traités IX et III est universelle dans tous les MSS. assez complets, excepté h Pem Bol. γ δ, et elle a dû avoir lieu peu après la mort de S. Cyprien. Aussi T, qui contient à peu près tous les écrits de S. Cyprien, a conservé en général d'une façon remarquable l'ordre des différents groupes de lettres dans toute sa longueur, et, conséquemment, il semble avoir reçu tous ces groupes de très bonne heure. D'après l'ordre des MSS. il me paraît à peu près certain que c'est au troisième siècle déjà que les deux familles H h Pem et T t Bod. 4 se sont séparées. Les témoignages internes nous donnent aussi une série de leçons où ces deux familles se montrent d'accord à l'encontre des autres manuscrits. Cependant ils diffèrent aussi entre eux à un tel degré, que leur parenté ne peut pas être considérée comme très proche (2).

Pour la parenté des MSS. entre eux, il est certain que Bod. 4 et T sont frères germains. H montre la même omission que h et ses dérivés après l'interpolation (*Quando et b. Paulus*, Hartel, p. 213, 10 jusqu'à *corrumpat*, p. 214, 1). C'est donc une branche qui a poussé de h avant la « conflation » des deux textes, puisque H donne seulement l'interpolation. Voici donc la généalogie, que l'on peut considérer comme certaine :

1. Les chiffres romains sont ceux des traités, les chiffres arabes ceux des lettres, d'après l'ordre d'Oxford et de Hartel.

2. Je dois encore renvoyer le lecteur au *Journal of Theol. Studies*. Les lettres à Cornélius dans h et T semblent indépendantes. Les lettres de h qui les suivent sont empruntées à (T).

Digitized by Google

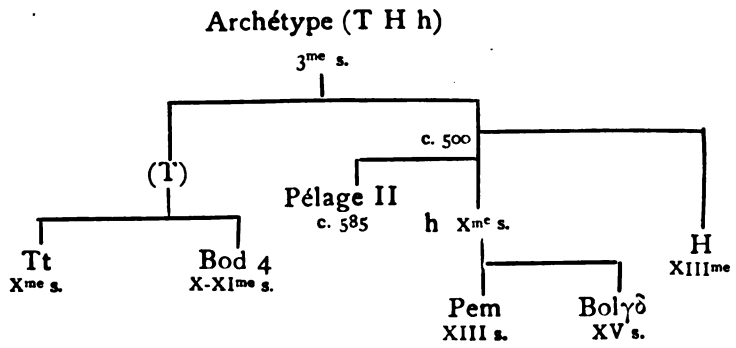

Il n'est pas tellement certain que l'interpolation se soit trouvée dans l'archétype au IIIe siècle, mais c'est au moins extrêmement probable. Dans la croyance que HT devaient au moins l'avoir perdue ou omise, je les ai fait examiner à nouveau, et malgré l'assurance de Hartel, je l'y ai trouvée. Que cette interpolation soit dans tous les MSS. de cette famille, et qu'elle ne paraisse dans aucune autre famille excepté celle de MQ, ce fait semble démontrer qu'elle en est originaire. Nous allons voir que l'examen interne de l'interpolation tend à la faire placer au IIIe siècle avec certitude. A la vérité, il est toujours possible que T t Bod. 4 aient emprunté à H h, ou vice versa. Mais on ne voit pas d'autres symptômes de ce genre dans ces MSS. H aura possédé les deux versions complètes, et voyant la ressemblance du commencement et de la fin des deux *(super... confidit)*, il aura omis la seconde, au lieu de combiner les deux comme l'a fait h.

Quant à la famille MQ, dont j'ai déjà donné la généalogie (1), il paraît que tous les membres (quatre seulement) de cette famille contiennent les deux versions complètes. Ont-ils fait des emprunts très tôt à T H h? La réponse semble devoir être négative. La parenté de MQ avec THh dans les traités n'est pas très proche. THh se combinent volontiers avec R, et sont aussi souvent en rapport avec S, G et W qu'avec MQ. Une seule fois encore, cependant, MQ, THh, etc. sont tous d'accord contre toutes les autres familles. C'est au chapitre 19 du traité *de Eccl. cath. unitate.* Ici tous les MSS. qui contiennent les interpolations au chapitre 4 sont d'accord dix fois pour mettre *hic*, là où tous les autres MSS.donnent

1. Une autre copie de MQ se trouve à Bruxelles. 921 (9376). XVIe siècle. J'en dois la collation à la bienveillance du R. P. van den Gheyn. Il diffère de MQ seulement en 1 *super illum*, 4 om *suas*, 14 om. *et*, 14 *atque rationem sua*, 22-3 *ut... monstretur* 38 om. *in ecclesia se esse confidit super unum aedificat ecclesiam.* Il continue *Et quamvis*, col. 2, l. 5. Il ressemble donc plus à Bod 3 qu'à Mq. Ce sera sans doute une copie du *Cambronensis* perdu.

Digitized by Google

illic, et *illic* où les autres ont *hic*. Cela ne peut être un effet du hasard, puisqu'on ne trouve peut-être pas d'autre exemple de cet accord de MQ avec THh contre tous les codices. J'en donnerai plus tard l'explication qui me semble la plus probable.

En attendant, il est difficile de ne pas supposer que MQ et THh descendent d'un archétype commun du troisième quart du IIIe siècle. Cet archétype aura suivi l'ordre de Pontius, puisque MQ y sont d'accord là où THh s'en éloignent, et s'en éloignent là où THh l'ont gardé.

L'examen des MSS. nous porte donc à placer l'origine de l'interpolation tout près des temps de S. Cyprien lui-même. Il n'y a pas de certitude acquise, mais bien une plus grande somme de probabilité.

III

D'après le témoignage des manuscrits il paraît donc que déjà avant le quatrième siècle il existait un codex qui portait en marge les interpolations dont nous avons restauré le texte dans l'article précédent. Cela n'est point démontré, mais c'est du moins la supposition la plus vraisemblable.

Nous sommes par conséquent maintenant en état d'en examiner quelques citations apparentes, bien antérieures à Pélage II et à S. Bède. On ne s'étonnera pas de rencontrer de fréquentes allusions à ce passage central du traité le plus connu de S. Cyprien, passage qu'il introduit par les mots : *quae si quis consideret et examinet, tractatu longo adque argumentis opus non est.*

1. S. Gélase, Pape, dans le traité qu'on appelle Ep. XIV, semble citer notre passage (1). Le docte Pape a devant lui plusieurs auteurs,

1. « Qua enim ratione vel consequentia aliis sedibus deferendum est, si primae beatissimi Petri sedi antiqua et vetusta reverentia non defertur, per quam omnium sacerdotum dignitas semper est roborata atque firmata, trecentorumque decem et octo Patrum invicto et singulari judicio vetustissimus judicatus est honor? Utpote qui Domini recordabantur sententiam : Tu es Petrus et super hanc petram fundabo ecclesiam meam, et portae inferi non prevalebunt adversus eam. Et tibi dabo claves regni caelorum, et quaecumque ligaveris vel solveris in terra, erunt ligata vel soluta in coelo. Et rursus ad eumdem : Ecce ego rogavi pro te, ut non deficiat fides tua, et tu aliquando convertere et confirma fratres tuos ; et illud : Si amas me pasce oves meas. Quare igitur ad Petrum tam frequens Domini sermo dirigitur? Numquidnam reliqui sancti et beati apostoli non erant simili virtute succincti? Quis hoc audeat affirmare? Sed ut capite constituto, schismatis tolleretur occasio, et una monstraretur compago corporis Christi, quae ad unum caput gloriosissima dilectionis societate concurreret; et una esset ecclesia, cui fideliter crederetur, unaque domus unius Domini et unius redemptoris, in qua de uno pane et de uno calice nutriremur. Qua ratione, sicut dixi, majores nostri, reverendi illi ecclesiarum magistri, clarissimaque illa populi christiani lumina, quos merita virtutum suarum usque ad confessionis gloriosissimas palmas, et martyrii fulgentes extulere coronas, ad illam sedem quam princeps apostolorum sederat Petrus, sui sacerdotii sumpta principia repleti Christi caritate mittebant, suae inde soliditatis gravissima firmitatis roboramenta poscentes. Ut per hanc speciem omnibus appareat vere unam esse per omnia,

Digitized by Google

par lesquels il prouve la « primae beatissimi Petri sedi antiqua et vetusta reverentia. » Les mots « ut capite constituto... occasio » sont empruntés à S. Jérôme (1) ; *tutissimus portus* vient aussi de S. Jérôme (2). Peut-être pense-t-il plus loin aussi à S. Optat, et il fait des allusions nombreuses à S. Cyprien. La première mention de l'égalité des apôtres *(numquidnam... succincti)* vient plutôt de S. Jérôme. La seconde fois c'est Cyprien qui inspire les pensées :

Gélase.	*Cypr. interp.*
Duodecim certe fuere apostoli *paribus* meritis *parique* dignitate suffulti. Cumque omnes aequaliter spirituali luce fulgerent,	Et quamvis apostolis omnibus *parem* potestatem tribuat,... *pari* consortio praediti et honoris et potestatis,
unum tamen *principem* esse ex illis voluit Christus.	sed *primatus* Petro datur,
Que l'on compare aussi :	
Et *una monstraretur* compago corporis Christi, quae ad *unum caput* gloriosissima dilectionis societate concurreret, et *una esset ecclesia*...	ut una ecclesia et cathedra una monstretur.
unaque domus unius Domini	cp. Cypr. *Unit.* 6, p. 214. 18 et 8, p. 217, 5-17.
ut... omnibus appareat vere unam esse per omnia et indissolubilem Christi ecclesiam, quae *concordiæ vinculo* mirabilique caritatis *textura* composita, sola et indivisa *per totum* ostenderetur *tunica* Christi.	cp. Cypr. *Unit.* 7. p. 215 hoc unitatis sacramentum, hoc *vinculum concordiae... tunica Christi,... per totum textilis*, etc.
praestans sedi,... ut a portis inferi numquam pro Domini promissione vincatur... qui vero contempserit [sedem] ipse videbit qualia genera excusationum in die obtendat judicii.	hanc Petri unitatem qui non tenet... qui *cathedram* Petri... *deserit*...

et indissolubilem christi ecclesiam, quae concordiae vinculo mirabilique caritatis textura composita, sola et indivisa per totum ostenderetur esse tunica Christi, quam nec milites ipsi qui Dominum crucifixerunt, dividere ausi fuissent...

Duodecim certe fuere apostoli, paribus meritis, parique dignitate suffulti. Cumque omnes aequaliter spirituali luce fulgerent, unum tamen principem esse ex illis voluit Christus, eumque dispensatione mirabili in dominam gentium Romam direxit, ut in praecipua urbe vel prima primum et praecipuum dirigeret Petrum. Ibique sicut doctrinae virtute sublimis emicuit, ita sanguinis gloriosa effusione decoratus, aeterno hospitio conquiescit, praestans sedi, quam ipse benedixit, ut a portis inferi nunquam pro Domini promissione vincatur, omniumque sit fluctuantium tutissimus portus. In quo qui requieverit, beata et aeterna statione gaudebit : qui vero contempserit, ipse videbit qualia genera excusationum in die obtendat judicii. » Par *majores nostri, reverendi illi ecclesiarum magistri*, etc., il faut entendre surtout St Cyprien.

1. Contra Jovin. B, I, 26.

2. Ep. 127, al. 16, vol. 7, p. 954 (1089). S. Athanase et ses prêtres s'étaient réfugiés à Rome, « tanquam communionis suae tutissimum portum. »

Digitized by Google

Il n'est donc pas certain, mais il est assez vraisemblable que S. Gélase avait devant lui le texte interpolé. A quoi bon en effet, citer le texte pur dans cette connexion ?

2. S. Jérôme dans le passage cité par S. Gélase se souvient, mais assez mal, de S. Cyprien, qui ne dit pas que les autres apôtres ont reçu les clefs comme Pierre !

At dicis: Super Petrum fundatur ecclesia,	super quem fundata ecclesia est
licet id ipsum in alio loco super omnes apostolos fiat, et cuncti claves regni coelorum accipiant, et in aequo super eos ecclesiae fortitudo solidetur,	quamvis apostolis omnibus parem tribuat potestatem, et dicat: Accipite Spiritum Sanctum, etc.
Tamen propterea inter duodecim unus eligitur, ut capite constituto, schismatis tollatur occasio.	sed primatus Petro datur, ut una ecclesia et cathedra una monstretur.

3. Dans les deux fameuses lettres à S. Damase, c'est au dernier paragraphe des interpolations que S. Jérôme semble penser.

« Ego, nullum primum nisi Christum sequens, Beatitudini tuae, id est *Cathedrae Petri*, communione consocior ; super *illam Petram* aedificatam ecclesiam scio. Quicumque extra hanc domum agnum comederit, profanus est, etc. Ep. XV (al. 57), c. ann. 376.

Lisait-on déjà *Super quam* pour *super quem ?*

Ego interim clamito, si quis cathedrae Petri jungitur, meus est. Meletus, Paulinus, Vitalis tibi haerere se dicunt, etc. Ep. XVI.

4. En Afrique, nous trouverons une allusion plus claire, dans le célèbre passage de S. Optat :

Igitur negare non potes scire te in urbe Roma primo Cathedram episcopalem esse collatam, in qua sederit omnium apostolorum caput Petrus...	unam tamen cathedram constituit.
in qua cathedra unitas ab omnibus servaretur ..	et una ecclesia et cathedra una monstratur...
ut jam schismaticus et peccator esset, qui contra singularem cathedram alteram collocaret.	Hanc Petri unitatem qui non tenet... qui cathedram Petri super quem fundata ecclesia est deserit, in ecclesia se esse confidit ?

Ergo cathedram unicam quae est prima de dotibus sedit prior Petrus, cui successit Linus... Damaso Siricius, hodie qui noster est socius, cum quo nobiscum totus orbis commercio formatarum in una communionis societate concordat, etc. (II. 2,/3.)

Digitized by Google

Il est vrai que cette même doctrine a pu être recueillie par S. Optat dans d'autres parties des écrits de S. Cyprien, mais la concordance avec les interpolations est frappante. Le débat entier avec Parménien s'agite autour des premiers chapitres du livre *de unitate* sans qu'il soit nommé (1). Le « *negare non potes scire te* » semble dire que Parménien ne saurait renier le témoignage de ce passage de St Cyprien.

5. D'un autre côté je ne vois aucune raison de supposer que S. Augustin ait connu les interpolations. Il fait bien trois fois allusion à cet argument de S. Optat ; mais c'est à lui et non pas à S. Cyprien qu'il pense.

Numerate sacerdotes vel ab ipsa Petri sede,
Et in illo ordine patrum quis cui successit videte,
Ipsa est Petra quam non vincunt superbae inferorum portae.
Ps. Abécéd. c. partes Donati, str. 18.

... Ut cum possint redeant ad radicem... Si enim ordo episcoporum sibi succedentium considerandus est, quanto certius et vere salubriter et ab ipso Petro numeramus, cui totius Ecclesiae figuram gerenti Dominus ait : Super hanc petram, etc.... Petro enim successit Linus... Anastasius...
Ep. 53. I.

Tenet [in ecclesia] ab ipsa sede Petri Apostoli, cui pascendas oves suas post resurrectionem Dominus commendavit, usque ad presentem episcopatum successio sacerdotum. *Contra epist. Manich.* 5.

Le troisième passage seul pourrait témoigner d'une connaissance de l'interpolation. Je les ai cités plutôt pour indiquer combien les idées en sont familières au grand docteur africain, un siècle et demi après S. Cyprien. Quant au « Primatus Petro datur », on se rappelle la question de S. Augustin : « Quis nesciat primum apostolorum esse beatissimum Petrum ?(2)» Les mots *primatus* et *principatus* lui sont habituels quand il parle de la dignité du prince des apôtres.

6. Contre les Novatiens, S. Pacien (3) se sert du texte original : « Ad Petrum locutus Dominus ad unum, ideo ut unitatem fundaret ex uno, mox idipsum in commune praecipiens. » Ep. III, 11.

1. Ex. gr. I, 10. « In cantico canticorum unam esse columbam suam, sponsam electam, eamdem hortum conclusum et fontem signatum,... (cf. *De unit.* 4). Dixisti enim inter cetera schismaticos a vite, velut sarmenta, esse concisos ». Donc Parménien citait *De unit.* 5. De même S. Optat parle constamment de la racine : « Qui in radice manserit », etc. comme S. Cyprien. De même II, 1 : « Quae sit una ecclesia, quam columbam et sponsam Christus appellat », II 4 : » ramus est vestri erroris, non de radice veritatis. » II, 5 : « Cujus Judaei nec vestimenta scindere voluerunt » (*De unit.* 7.) II. 9 : non enim potest esse origo rivus qui parvus est, et non de se nascitur ; aut arbor ramus concisus, cum arbor fundata suis radicibus gaudeat, et ramus, si fuerit exsectus, arescat. (cf. *de unit.* 5.)

2. *In Joann. tract.* 56.

3. On sait que S. Pacien fait de fréquentes références à S. Cyprien.

Digitized by Google

Cependant c'est surtout l'argument de l'interpolateur qu'on emploie contre ces hérétiques, sans doute indépendamment. On se rappelle l'apostrophe que Prudence met dans la bouche de S. Hippolyte :

« Una fides vigeat prisco quae condita templo est,
Quam tenet et Paulus quamque Cathedra Petri »

et le mot de S. Ambroise, également à l'adresse des Novatiens : « Non habent Petri haereditatem, qui Petri sedem non habent. » (*De poen*, I. 7. 33. v. l. « fidem », mais contre le sens et les MSS.)

IV

D'ailleurs c'est dans S. Cyprien lui-même que nous trouverons les ressemblances les plus fréquentes avec les interpolations.

On peut les diviser en deux catégories. La première a trait à la charge donnée à Pierre, S. Jean XXI :

α Eidem post resurrectionem dicit, pasce oves meas.

β. Et illi pascendas oves mandat.

γ. Et pastores sunt omnes, sed grex unus ostenditur qui ab apostolis omnibus unanimi consensione pascatur.

De ces trois sentences, α et β ont passé dans plusieurs manuscrits, qui n'offrent aucune trace des autres interpolations. Je n'ai pas fait des recherches complètes, mais il semble bien qu'on peut s'en tenir au résultat suivant : ces additions ne proviennent pas de ces autres familles de MSS. où elles apparaissent, elles ont été simplement copiées d'après les familles interpolées.

Il faut considérer les phrases et les paroles en détail.

1. POST RESURRECTIONEM SUAM. Ceci est emprunté au texte authentique. (Dans la table de l'article précédent je l'ai omis par négligence. Il faut lire dans la seconde colonne, d'après Hartel : *quamvis apostolis omnibus post resurrectionem suam parem*, etc.), ep. Ep. 73. 5, p. 781, 5 l. 21, p. 783, 7, l. 17, etc. (1).

---

1. Dans la lettre assez méchante que les prêtres de Rome (à ce qu'il paraît, — les MSS ne donnent aucun titre, sauf des erreurs ridicules) envoyèrent à Carthage pendant que S. Cyprien était caché, nous trouvons :

« Et cum incumbat nobis qui videmur praepositi esse et vice pastorum custodire gregem, » etc. « Dominus... docet, dicens : Ego sum pastor bonus, » etc. « Sed et Simoni sic dicit : Diligis me? respondit, diligo. Ait ei : pasce oves meas ». (Ep. 8, p. 486).

On peut comparer aussi le *de aleatoribus*, cap. 3, p. 94, puisque cette homélie est peut-être africaine d'origine.

« In evangelio Dominus ad Petrum dixit : Petre, inquit, amas me? et Petrus respondit : etiam Domine, tu scis quoniam amo te, et dixit : pasce oves meas, et sollicite mandans tertio confirmavit dicendo : pasce oves meas, et quoniam episcopium... excepimus », etc.

Digitized by Google

2. « ET ILLI PASCENDAS OVES MANDAT. »

De hab. Virg. 10. p. 194 : « Petrus etiam, cui OVES SUAS DOMINUS PASCENDAS tuendasque COMMENDAT (1). »

Ep. 28. 2. p. 546 : « Dominus POST RESURRECTIONEM mittens APOSTOLOS MANDAT ET DICIT : data est mihi, » etc.

3. « ET PASTORES SUNT OMNES, SED GREX UNUS OSTENDITUR.»

Ep. 68. 4. p. 747 : « Nam etsi PASTORES MULTI sumus, UNUM tamen GREGEM PASCIMUS,et oves universas quas Christus sanguine suo et passione quaesivit, colligere et fovere debemus, » etc.

Ibid., 3, p. 746: « Ut si quis ex collegio nostro haeresim facere et GREGEM (sing). Christi lacerare et vastare temptaverit, subveniant ceteri, qua PASTORES (plur.) utiles et misericordes oves dominicas in gregem colligant. »

La métaphore *unus grex*, et *pastor* au singulier revient fréquemment.

Ep. 69. 5, p. 753. « Ad quam unitatem redigens ecclesiam suam, denuo dicit : Et erit *unus grex* et *unus pastor*. Si autem *grex unus* est, quomodo potest gregi adnumerari, qui in numero gregis non est, aut pastor haberi quomodo potest qui manente vero pastore, etc.

De Unitate. 8, p. 216 : « Monet ipse in evangelio suo et docet, dicens : et erunt *unus grex et unus pastor*, et esse posse uno in loco aliquis existimat aut *multos pastores aut greges plures ? Ep.* 57, 2. p. 651 : « ut a pastoribus oves in periculum non deserantur, sed grex omnis in unum congregetur. » *Ep* 60,2, p. 692 : « unum primo adgressus ut lupus ovem secernere a grege. *Ep.* 61. 1, p. 695 : « ut pascendo gregi pastor... redderetur. » *Ibid.* 3, p. 697 : « Adunatus et verus Christi populus, dominici gregis caritate conexus. » *Ep.* 76. 1, p. 828 : « dum grex pastores suos sequitur. » *De hab. virg.* 1. p. 188 : « Deus per Hieremiam... dicens : « et dabo vobis pastores secundum cor meum, et pascent vos pascentes cum disciplina.» *De lapsis*, 4. p. 239 : « Quando plus pastor in gregis sui vulnere vulneretur, » etc. etc.

4. QUI AB APOSTOLIS OMNIBUS UNANIMI CONSENSIONE PASCATUR.

De unit. 25. p. 232 : « Haec UNANIMITAS sub apostolis olim fuit. » *Ibid.* 8, p. 217 : « Hanc domum, hoc UNANIMITATIS hospitium denuntiat Spiritus sanctus in psalmis dicens : 'Deus qui inhabitare facit UNANIMES in domo. In domo Dei, in ecclesia Christi UNANIMES habitant, concordes et simplices perseverant. *Ibid.* q. « legem circa omnia UNANIMITATIS implere. *Ibid.* 12, 220. « UNANIMITATEM suaderet et pacem... ostendens non multitudini sed UNANIMITATI deprecantium plurimum tribui... UNANIMITATEM

1. Le MS O, lit par conséquent « Et illi pascendas *tuendasque* oves mandat. » Ce MS donne les deux interpolations α et β seulement.

Digitized by Google

prius posuit, concordiam pacis ante praemisit. » p. 221 : « si... duo aut tres licet collecti UNANIMITER oraverint... quia in Deum simplices atque inter se UNANIMES permanebant... quia simplices quia UNANIMES erant... ostendit magis se esse cum duobus aut tribus UNANIMITER orantibus. » *Ibid.* 14. p. 222 : « pacem nobis Christus dedit, concordes atque UNANIMES esse praecepit, » p. 223 : « cum Deo manere non possunt, qui esse in ecclesia Dei UNANIMES noluerunt. » *Ibid.* 24. p. 232 « adfectione concordes, fideliter sibi UNANIMITATIS nexibus cohaerentes. » *Ibid.* 26, p. 232 : « In nobis vero sic UNANIMITAS deminuta est. »

On voit que cette expression revient assez souvent dans ce court traité. Ailleurs aussi elle se place tout naturellement sous la plume du saint :

Ex. gr. *Ep.* 69. 5. 754 « in ecclesia Dei in qua non nisi concordes adque *unanimes* habitant, loquente in psalmis Spiritu Sancto et dicente : Deus qui inhabitare facit *unanimes* in domo? Denique *unanimitatem* Christianam firma sibi, atque inseparabili caritate conexam, etc. *De dom. orat.* 8, p. 271-8 : « Consonantes in prece, et spiritus *consensione* concordes... » « Sic et *apostolos* cum discipulis post ascensum Domini invenimus orasse : Erant, inquit, perseverantes omnes *unanimes* in oratione cum mulieribus et Maria quae fuerat mater Jesu et fratribus ejus. Perseverabant in oratione *unanimes* orationis suae et instantia simul et concordia declarantes, quia Deus qui inhabitare facit *unanimes* in domo non admittit in divinam et aeternam domum nisi aput quos est *unanimis* oratio. » *Ibid.* 23, p. 284 : « Pacificos enim et concordes adque *unanimes* esse in domo sua Deus praecepit. » *Ep.* 11, 3, p. 497 : « nec esset fratrum *consensio* una et simplex et juncta concordia, cum scriptum sit : Deus qui inhabitare facit *unanimes* in domo. » p. 498 : « quod si duo *unanimes* tantum possunt, quid si *unanimitas* apud omnes esset ? » *Ep.* 46, 2, 605 : « Nam cum *unanimitas* et concordia nostra scindi omnino non debeat. » *Ep.* 48, 2, p. 607 : « ut in nullo ecclesiarum istic consistentium *consensio* discreparet. » p. 608 : « quod ut... catholicae ecclesiae concordi *unanimitate* teneamus. *Ep.* 55, 7, p. 628 : « bonum fratrem adque *unanimem* sacerdotem, p. 629 : » coepiscoporum testimonio quorum numerus universus per totum mundum concordi *unanimitate consensit*... (630) de Dei voluntate adque omnium nostrum *consensione* firmato... » *Ep.* 60, 2, p. 692 : « Dum sic *unanimes* dum fortes estis, magna et ceteris fratribus *unanimitatis* et fortitudinis exempla tribuistis. » p. 695 « concordes adque *unanimes*. » *Ep.* 72. 2. p. 777 : « *unanimem* et concordem Dei populum. » *De hab. Virg.* 23, p. 204 : « fraterna pace *unanimes* adque concordes. » *De zelo et livore* 16, p. 431 : « Et qui zelare non novit quique *unanimis* et mitis fratres suos diligit. » *Ibid.* 18. p. 432 : « Cogita coeleste regnum, ad quod non nisi concordes adque *unanimes* Dominus admittit. »

Digitized by Google

Cette liste pourrait probablement se prolonger indéfiniment.

Je recherchais *unanimis;* on voit que *consensio* paraît à ses côtés sans qu'on le cherche.

La seconde catégorie d'additions dans l'interpolation consiste dans les allusions à la chaire de Pierre :

δ. Unam tamen cathedram constituit,
ε. et [unitatis originem] atque rationem...
ζ. Sed primatus Petro datur.
η. Et cathedra una [monstratur].
θ. Hanc Petri unitatem.
ι. Qui cathedram Petri, super quem fundata ecclesia est, deserit.

Nous allons encore comparer des passages de S. Cyprien :

5. UNAM TAMEN CATHEDRAM CONSTITUIT... ET CATHEDRA UNA...

Ep. 43,5, p. 594 : « Deus unus est, et Christus unus et una ecclesia et CATHEDRA UNA super Petrum Domini voce fundata. Aliud altare CONSTITUI aut sacerdotium novum fieri praeter unum altare et unum sacerdotium non potest. Quisquis alibi collegerit, spargit. »

Nous avons vu l'importance donnée à cette « una cathedra » par Parménien et Optat. Suivant S. Cyprien, ils y voient à la fois la chaire de Pierre, la chaire épiscopale et la chaire Romaine. Dans le dernier passage cité, c'est la chaire épiscopale, fondée sur Pierre, *cathedra* devient chez S. Cyprien synonyme de la dignité d'évêque:

Ex. gr. De unit. 10, p. 218 : «Qui se praepositos sine ulla ordinationis lege constituunt, qui nemine episcopatum dante episcopi sibi nomen adsumunt, quos designat in psalmis Spiritus sanctus sedentes in pestilentiae *cathedra.* » *Ep.* 17, 2, p. 522: « nec episcopo honorem sacerdotii sui et *cathedrae* reservantes. » *Ep.* 3, 1, p. 469 : « pro episcopatus vigore et *cathedrae* auctoritate. » *Ep.* 52, 1, p. 616 : « Evaristum de episcopo jam nec laicum remansisse, *cathedrae* et plebis extorrem, et de ecclesia Christi exulem. *Ep.* 55, 8, 630 : « cum locus Petri et gradus *cathedrae* sacerdotalis vacaret. » 9 : (Cornelium) sedisse intrepidum Romae in sacerdotali *cathedra*... » *Ep.* 73. 2, p. 780 : « Quia et honorem *cathedrae* sacerdotalis Novatianus usurpat, num idcirco nos *cathedrae* renuntiare debemus ? *De lapsis*, 6, p. 240. « (episcopi) derelicta *cathedra*, plebe deserta.» *Ep.* 68. 2 : p.745: « profanum altare erigere et adulteram *cathedram* conlocare. »

6. Unitatis originem ATQUE RATIONEM sua auctoritate disposuit. (Les mots « atque rationem » seuls sont ajoutés).

Digitized by Google

Ep. 70, 3, p. 769 : « Quando et baptisma unum sit, et Spiritus sanctus unus, et *una ecclesia a Christo Domino nostro super Petrum origine unitatis* ET RATIONE *fundata.* »

Ep. 33. 1, p. 566. « Dominus noster, cujus praecepta metuere et servare debemus, episcopi honorem et *ecclesiae suae* RATIONEM disponens... dicit Petro : « Ego dico tibi quia tu es Petrus..... et in caelis. Inde per temporum et successionum vices episcoporum ordinatio *et Ecclesiae* RATIO decurrit, ut ecclesia super episcopos constituatur, et omnis actus Ecclesiae per eosdem praepositos gubernetur. »

Ici S. Cyprien fait clairement dériver l'épiscopat de la promesse faite à Pierre. Tout évêque est successeur de Pierre, dans le sens que c'est à cette promesse faite à Pierre seul qu'il doit son autorité et sa position « monarchique ». Mais les évêques sont aussi successeurs des apôtres en général, ex. gr. *Ep.* 3. 3. p. 471 : « Meminisse autem diaconi debent quoniam *apostolos id est episcopos et praepositos* Dominus elegit, diaconos autem post ascensum, etc.(1)». L'on voit la raison d'être du membre de phrase « et quamvis apostolis omnibus ». Le pouvoir épiscopal, selon Cyprien, dérive de Pierre et de tous les apôtres ; l'unité, ou plutôt l' « unicité » de l'épiscopat de Pierre seul.

Avec le texte authentique, dans lequel RATIONEM manque, on peut comparer *Ep.* 73, 7, p. 783 : « Nam Petro primum Dominus, super quem aedificavit Ecclesiam, et unde unitatis *originem* instituit et ostendit, potestatem istam dedit ut id solveretur, quod ille solvisset. Et *post resurrectionem* quoque ad apostolos loquitur dicens : « Sicut misit me, » etc.

Je viens de dire que l'*una cathedra* de l'épiscopat est identifiée par S. Cyprien comme par S. Optat non seulement avec la chaire de Pierre *in abstracto*, mais avec la chaire de Pierre à Rome. Ce fait résulte à l'évidence du passage :

Ep. 59, 14, p.683 : «Post ista adhuc pseudoepiscopo sibi ab haereticis constituto navigare audent et ad *Petri cathedram* adque ad ecclesiam principalem UNDE UNITAS SACERDOTALIS EXORTAEST ab schismaticis et profanis litteras ferre, nec cogitare eos esse Romanos, quorum fides Apostolo praedicante laudata est, ad quos perfidia habere non possit accessum. »

7. « ET PRIMATUS PETRO DATUR. »

---

1. Cf. par ex. « unitatem a Domino et per apostolos nobis sucoessoribus traditam ». *Ep.* 45. 3, p. 602.

Digitized by Google

Ep. 71. 3, p. 773 : « Nam nec PETRUS, quem PRIMUM (1) Dominus elegit et super quem ædificavit ecclesiam suam, cum secum Paulus de circumcisione postmodum disceptaret, vindicavit sibi aliquid insolenter aut adroganter assumpsit, ut diceret se PRIMATUM tenere, et obtemperari a novellis et posteris sibi potius oportere, nec despexit Paulum, » etc. (2).

S. Cyprien témoigne aussi que Novatien s'étant fait sacrer antipape, s'arrogeait cette même primauté : *Ep.* 69, 8, p. 757 : « ... nunc hi ecclesiam scindentes et contra pacem adque unitatem Christi rebelles *cathedram sibi constituere* et PRIMATUM adsumere et baptizandi adque offerendi licentiam vindicare conantur. Et par ce pouvoir usurpé il voulait exercer une juridiction écuménique :

Ep. 55. 24, p. 642 : « Et cum sit a Christo una ecclesia per totum mundum in multa membra divisa, item episcopatus unus episcoporum multorum concordi numerositate diffusus, ille post Dei traditionem, post conexam et ubique conjunctam catholicae ecclesiae unitatem, humanam conetur ecclesiam facere, et *per plurimas civitates novos apostolos suos mittat*, ut quaedam recentia institutionis suae fundamenta constituat, cumque jam pridem per omnes provincias et per urbes singulas ordinati sint episcopi in aetate antiqui, in fide integri, in pressura probati, in persecutione proscripti, *ille super eos creare alios pseudoepiscopos audeat ;* quasi possit aut *totum orbem* novi conatus obstinatione peragrare, aut ecclesiastici corporis conpaginem discordiae suae seminatione rescindere... »

Une lettre de S. Denis, écrite peu après le commencement du schisme, nous dit que les églises d'Antioche, Césarée de Palestine, Aelia (Jérusalem), Tyr, Laodicée, Tarse, la Cilicie et la Cappadoce entières, la Syrie et l'Arabie (où les églises étaient entretenues par les largesses de l'Église romaine), la Mésopotamie, le Pont et la Bithynie étaient revenues à la paix (*Eusèbe*, H. E. VII, 5). L'on voit jusqu'où s'étendaient les prétentions de la primauté de Nova-

1. On trouvera le passage étonnant qui suit dans un livre de controverse protestant (Puller, *The Primitive Saints and the See of Rome*, 3me éd. Lect. II, app. B, p. 88, note 3), à propos de cette expression, (que S. Cyprien a empruntée à S. Matthieu, x. 2, « Primus, Simon, qui dicitur Petrus) » :

« I am inclined to think that S. Cyprian thought, that, while all the twelve received precisely the same commission, and were invested with precisely the same ecumenical jurisdiction, S. Peter was actually made an apostle some little time before the others. »

2. S. Augustin dans un commentaire sur ce passage de S. Cyprien a les expressions suivantes : « Apostolum Petrum in quo primatus apostolorum tam excellenti gratia praeeminet... a posteriore apostolo Paulo. . quis nescit illum apostolatus principatum cuilibet Episcopatui esse praeferendum ? » etc. *De Bapt.*, II. 1.

Digitized by Google

tien (1). On ne dira pas à coup sûr que le pape Étienne plus tard en émit de moindres.

8. HANC PETRI UNITATEM... Il n'est point nécessaire ici de multiplier les citations. On a déjà vu suffisamment que pour S. Cyprien Pierre est le type et le lien de l'unité ecclésiastique. D'ailleurs le premier texte de l'interpolation portait, je crois, simplement *hanc ecclesiae unitatem* (2).

9. PETRI, SUPER QUEM FUNDATA ECCLESIA EST.

Ep. 71. p. 773, (déja cité) : « super quem aedificavit Ecclesiam suam. » *Ep.* 43. p, 594, (déjà cité) : « (Eccl. et cath). super P. Dni voce fundata. » *Ep.* 70. p. 769, (déjà cité) : « (Eccl.) super P. origine unitatis et ratione fundata. » *Ep.* 59. 7. p. 674 : « Petrus tamen, super quem aedificata ab eodem Domino fuerat ecclesia. » *Ep.* 66. 8, p. 732 : « Loquitur illic Petrus, super quem aedificata fuerat ecclesia. » *Ep.* 73. 7. p. 783 : « super quem aedificavit ecclesiam, » *ibid.* 11, p. 786 : « an ad ecclesiam quae una est et super unum qui et claves ejus accepit Domini voce fundata est? » *De hab. virg.* 10. p. 194 : « Super quem posuit et fundavit ecclesiam. » *Ad Fortun.* 11, p. 338 : « Ipsa prima et una super petram (ainsi S^1, *Petrum* mieux S^2 WR) Domini voce fundata. »

L'on s'aperçoit que S. Cyprien avait de la peine à parler de S. Pierre, sans ajouter « sur lequel fut fondée l'église. »

10. QUI CATHEDRAM PETRI... DESERIT, in ecclesia se esse confidit?

Ici malheureusement nous abordons un terrain entièrement bouleversé par les controversistes. Je crois que l'on s'est rendu un peu ridicule des deux côtés. Les catholiques ont appliqué au Pape le mot des confesseurs romains : « Unum episcopum in catholica esse debere ». Ce serait une hérésie, si *catholica* ne s'entendait pas d'un diocèse. D'un autre côté les protestants (par exemple Benson et Puller, tout dernièrement), ont pris une position également excessive.

Est-ce que S. Cyprien croyait à la nécessité de la communion avec l'Église romaine? Voilà la question.

Trop souvent l'on a répondu. « Non, car il se laissa excommunier par le Pape. » L'argument est inadmissible. Une excommunication punitive ne rompt pas la communion définitivement. S. Cyprien se

1. Conf. *Ep.* 49, p. 609 : « Quod per omnes ecclesias litterae calumniis et maledictis plenae eorum, [sc. confessorum Romanorum] nomine frequentes missae fuissent, et paene omnes ecclesias perturbassent. »

2. Le témoignage de H me semble décider la question en faveur de *ecclesiae* au lieu de *Petri*.

Digitized by Google

croyait injustement traité, et pensait que le Pape se rangeait du côté des hérétiques. Il attendit, et il paraît que sous Sixte la paix fût rétablie. Il s'était emporté, mais parmi les expressions regrettables *quæ in Stephanum irritatus effudit* (1), il ne dit rien contre les prérogatives du Pape. Il faut s'en tenir à ses autres paroles nettes et nombreuses :

Ep. 55, 1, p. 624 : « Scripsisti etiam ut exemplum earumdem litterarum ad Cornelium collegam nostrum transmitterem, ut deposita omni sollicitudine jam sciret te secum, hoc est cum catholica ecclesia, communicare ».

« The words could have been written concerning the legitimate bishop of any see », dit Puller. C'est vrai, dans le sens positif ; être en communion avec un évêque catholique, c'est bien être en communion avec l'Église catholique. Mais ici il faut bien comprendre aussi que cet évêque africain, Antonianus, auquel la lettre est adressée, n'était point dans l'église catholique, s'il ne communiquait pas avec Cornélius. Ce n'était pas encore une question d'hérésie. Antonianus était orthodoxe, mais il était en danger de se tromper sur le légitime successeur de Pierre. Est-ce que Puller dirait que si S. Cyprien s'était trompé (comme il se peut fort bien qu'il se soit effectivement trompé) sur la légitimité des évêques de Léon et d'Asturias (2), il serait par là devenu schismatique ?

Ep. 48, 3, p. 607 : « Nos enim singulis navigantibus (3), ne cum scandalo ullo navigarent, rationem reddentes, nos scimus hortatos esse ut *ecclesiae catholicae matricem et radicem agnoscerent et tenerent.* »

S. Cyprien n'avait pas encore voulu décider entre Corneille et Novatien, et il avait empêché les prêtres d'Adrumète d'écrire à Corneille, les engageant à s'adresser aux prêtres et aux diacres romains. C'est ce dont il s'excuse dans sa présente lettre à Corneille, puisque les légats africains Caldonius et Fortunat lui avaient remis un rapport en sa faveur. Il continue :

« Sed quoniam latius fusa est nostra provincia, habet enim Numidiam et Mauretaniam sibi cohaerentes, ne in urbe schisma factum absentium animos incerta opinione confunderet, placuit ut per Episcopos retenta a nobis rei veritate et ad conprobandam ordinationem tuam facta auctoritate majore, tunc demum scrupulo omni de singulorum pectoribus excusso, per omnes omnino istic potius litterae fierent, sicut fiunt, ut te universae collegae nostri *et communicationem tuam* id est *catholicae ecclesiae unitatem*

1. Aug. *De Bapt.*, V, 25 (36).
2. Cyprien. *Ep.* 67.
3. *Navigare* dans S. Cyprien veut dire « aller à Rome ».

Digitized by Google

pariter et caritatem probarent firmiter ac tenerent. Quod divinitus evenisse et consilium nostrum providenter processisse gaudemus. »

Écrirait-on de la sorte à n'importe quel évêque ? L'immense province d'Afrique, avec la Numidie et la Maurétanie, où S. Cyprien réunissait des conciles de 41, de 36, de 49, enfin de 86 évêques, et où conséquemment, l'on pouvait compter une bonne centaine de diocèses, — au lieu de recevoir Corneille avec condescendance dans le sein de l'Église catholique, — se félicite d'avoir reconnu sa légitimité, et de communiquer avec lui et avec l'Église catholique. La question de droit, c'était que Corneille avait succédé à Fabien, quand le *locus Petri* était vacant (*Ep.* 55, 8, p. 630), c'est-à-dire le siège « *unde unitas sacerdotalis exorta est.* » Mais la question de fait était aussi importante : on ne pouvait en effet échanger les *formatae* ou lettres de communion avec les églises d'Orient que par le moyen de Rome, comme au temps de S. Optat et de S. Augustin (1). C'était aussi bien en pratique qu'en théorie que Rome était le centre de l'unité.

De même S. Cyprien dit que les clercs romains avaient obstinément refusé le sein de la « racine et mère (2) ». Encore, « nous qui tenons la source *(caput)* et racine de l'unique Église, nous savons qu'il n'est rien permis hors de l'église à Novatien (3). » Ces expressions *matrix et radix*, *radix et mater*, *caput et radix* (4), semblent au premier abord s'expliquer de l'Église romaine, et c'est ainsi que d'excellents Protestants, tels que Neander, Harnack, Solun, les ont prises. Cependant ce fait est nié par d'autres, aussi ne veux-je insister. Toutefois, si à la rigueur, on peut employer ces expressions de la communion avec un évêque catholique quelconque, on ne peut du moins citer un exemple d'un tel usage. Que l'Église de Rome ne soit pas nommée précisément *radix*, *matrix*, *caput* de l'Église catho-

1. *S. Aug. c. Cresc.* 34 (38). « Ad Carthaginis episcopum Romano praetermisso, numquam Orientalis catholica scriberet. » (S. Optat. *ut supra.* Cp. Conc. Carth. 405 (Cod. can. 94, Mansi, p. 799). Conc. Carth. 407, (Cod. Can. 106, p. 807), où il est défendu aux évêques d'aller à la cour sans *formatae* du Pape. Cp. Can. Sard. 7, 8 et 9 et le passage déjà cité d'Optat.

2. *Ep.* 45, 1, p. 600.

3. *Ep.* 73, 2, p. 779.

4. Ces expressions sont familières à S. Cyprien. Cp. *De unit.* 12, p. 230 : « Veritatis *caput adque originem.* » *Ibid.* 23, p. 231 : « Quicquid a *matrice* discesserit. » *Ep.* 73, 1, p. 701 : « ad *radicem adque originem* traditionis dominicae revertatur. » *Ad Fort.* 11, p. 338 : « Cum septem liberis plane copulatur *mater, origo et radix*, quae ecclesias septem postmodum peperit, ipsa prima et una, super petram Domini voce fundata. » Cp. 71, 2, p. 772 : « Si postmodum... ad veritatem et matricem redeant. *Ep.* 47, 1, p. 605 : « Ad matrem, id est ecclesiam catholicam, » etc. *Ep.* 45, 1, p. 600 : « (Novatianus) adulterum et contrarium *caput* extra ecclesiam fecit. » On peut trouver la métaphore de racine en S. Optat, fréquemment, e. g. I, 11, « et se separent a *radice* matris ecclesiae, » et en S. Augustin, Psal. abécéd. vers S : « Quid sit praecisum a *radice* » etc.

Digitized by Google

lique, c'est possible, mais dans ces passages S. Cyprien affirme que sans être en communion avec cette Église, on ne tient pas à la racine de l'Église catholique, on n'est pas dans son sein, on ne boit pas à sa source. C'est ce qui ressort de l'histoire du schisme de Novatien, qui aurait pu devenir un « grand schisme » comme celui du XIVe siècle, s'il n'eût été empêché par l'influence de deux hommes célèbres, dont l'un gagna l'Orient pour Corneille, l'autre lui assura l'Afrique et lui réconcilia les confesseurs romains. C'est après coup que Novatien fut déclaré hérétique ; au premier moment il était surtout anti-pape et schismatique : *Ep.* 73, 2, p. 779 : « Nam Novatianus simiarum more, quae cum homines non sint humana imitentur, vult *ecclesiae catholicae auctoritatem sibi et veritatem vindicare*, quando ipse in ecclesia non sit, immo adhuc insuper contra ecclesiam rebellis et hostis extiterit. Sciens enim unum esse baptisma, hoc unum sibi vindicat *ut apud se esse ecclesiam* dicat et nos haereticos faciat. Nos autem qui ecclesiae unius et radicem tenemus », etc. (1).

On ne pourrait guère dire d'une façon plus claire que toute la question était de savoir quel était le légitime évêque de Rome. Le monde était divisé entre deux prétendants à la chaire de Pierre. Chacun des deux disait que son parti était l'Église catholique, parce qu'elle communiquait avec le successeur de Pierre. Je ne vois pas qu'on puisse douter que telle soit réellement la doctrine de S. Cyprien, comme celle de Novatien et de toute cette époque : « Qui Cathedram Petri super quem fundata ecclesia est deserit, in ecclesia se esse confidit ? »

(A suivre.) D. John CHAPMAN.

1. On doit avoir connu les vues rigoristes de Novatien, avant son schisme, mais on ne les qualifiait pas alors d'hérésie ; ce qu'on fit immédiatement après (par ex. Ep. 55, 27, p. 664 : *novi heretici*). Ses premiers fauteurs, Novatus, Félicissime et les autres schismatiques de Carthage avaient accusé St Cyprien de rigorisme et de cruauté, tout comme celui-ci plus tard en accusa leur chef. Ni en Occident ni en Orient on ne s'était rangé à son parti parce qu'on était rigoriste, mais parce qu'on le croyait évêque légitime de Rome. Sans doute ceux qui craignaient les indulgences modernes pouvaient être portés à lui rester attachés ; mais c'était seulement parce qu'on le croyait posséder la primauté de Pierre qu'on acceptait ses « apôtres », les lois qu'il imposait, la doctrine qu'il enseignait, et les évêques qu'il créait dans toutes les provinces. Son enseignement aurait eu peu d'importance, sans la position qu'il avait voulu s'arroger.

Digitized by Google

LES CHAPITRES GÉNÉRAUX DE L'ORDRE DE S. BENOIT.

(Fin.)

ESPAGNE.

Benoît XII avait divisé l'Espagne et le Portugal en quatre provinces : Compostelle-Séville, Tolède, Braga, Tarragone-Saragosse-Majorque. On n'a que de rares renseignements sur les chapitres provinciaux de ce pays. Les monastères de la province de Saragosse-Tarragone, constitués plus tard en congrégation des *Claustrales*, restèrent jusqu'à la fin régis par la constitution de Benoît XII (cf. D. Besse, *La Congrégation bénédictine espagnole dite des Claustrales*, ap. *Revue Bénéd.*, XVII (1900), pp. 275-289).

c. **1220, 11 novembre.** — Chapitre tenu à Villa-Franca en Galice sous la présidence des abbés bénédictins de Cellanova et de Samos et des abbés cisterciens de Meira et de Carracedo.

Martène, *Thes. anecd.*, IV, 167.

1336, 13 décembre. — Benoît XII charge les abbés de Silos et de Cardeña, commissaires et visiteurs apostoliques pour la réforme des monastères de la province de Tolède, de convoquer un chapitre général.

Berganza, *Antiguëdades de España*, II, 449 ; Férotin, *Chartes de l'abbaye de Silos*, 372-376 ; Férotin, *Hist. de l'abbaye de Silos*, 120.

1337. — Chapitre à l'abbaye de St-Jean de Burgos.

Férotin, *Hist. de l'abbaye de Silos*, 120-121.

1338, 8 mars. — Visite de l'abbaye de St-Jean de Burgos.

Ib., 121.

— **12 mars.** — Visite à Obarénes.

Ib., 121.

Digitized by Google

— **15 mars.** — Visite à Oña.

Ib., 121.

— **20 mars.** — Visite à San Zoil.

Ib., 121.

— **24 mars.** — Visite à Sahagun.

Ib., 121.

1388, **21 avril.** — État des biens et revenus de l'abbaye de Silos dressé par D. Jean, abbé de Cardeña, visiteur apostolique.

Férotin, *Chartes de l'abbaye de Silos*, 376-400.

— **24 avril.** — Visite à Cardeña.

Férotin, *Hist. de Silos*, 121.

1388. — État des abbayes de Saint-Jean de Burgos, S. Maria de Obarenes, S. Sauveur de Oña, S. Zoyl de Carrion, Sahagun, Saint-Pierre d'Arlanza, S. Pierre de Cardeña.

Abbaye de Silos, archives de la cong. de Valladolid, t. I ; cf. Berganza, *Antiguëdades*, II, 194 ; Férotin, p. 400.

1392. — Chapitre des abbés de Castille à St-Sauveur d'Oña.

Berganza, II, 217 ; Férotin, *Hist. de Silos*, 125, note.

c. 1450. — Chapitre à Arlanza.

Ib., 125, note.

FRANCE.

La bulle *Summi magistri* de 1336 divisa la France en six provinces bénédictines : Reims-Sens, Rouen-Tours avec le monastère de St-Florent-le-Vieil et ses dépendances, Bourges-Bordeaux y compris l'évêché de Puy, Narbonne-Toulouse-Auch, Lyon-Besançon-Tarantaise, Vienne-Arles-Aix-Embrun.

Les actes des réunions capitulaires des diverses provinces de France ne sont connus que par fragments. A part ceux des provinces de Reims-Sens et de Narbonne-Toulouse-Auch, je ne sais s'il en existe des recueils. Déjà en 1337, lors du chapitre tenu à Narbonne, les membres de cette réunion avaient décidé que les abbés de Psalmodi et de S. Sauveur de Lodève recueilleraient les statuts portés dans les chapitres de la province et les présenteraient au chapitre de 1339 (D. Besse, ap. *Spicileg. Bened.*, III, 4). On ignore si cette décision fut observée. Au XVIIIe siècle, Dom

Digitized by Google

Estiennot, qui avait à sa disposition les archives des monastères de la congrégation de Saint-Maur, eut l'occasion de rencontrer de nombreux textes relatifs aux chapitres provinciaux de Narbonne. Malheureusement il n'en a pris que des extraits. Ces notes sont conservées à la Bibliothèque nationale de Paris, dans ses *Fragmenta histor. Aquitan* (Cod. lat. 12773, ff. 288-316). Elles ont été éditées en 1899 par le R. P. Dom Besse dans le tome III du *Spicilegium Benedictinum*, que publiaient à Rome des Bénédictines anglaises (pp. 3-29).

Dom Besse a également donné, d'après D. Estiennot, des fragments des chapitres de la province de Lyon et un procès-verbal de la province de Bourges (*Ib.*, 54-67).

Nous avons trouvé aux archives de l'État à Gand un volume de Varia provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre de Gand et contenant une série assez suivie de chapitres de la province de Reims-Sens ; nous les avons publiés dans nos *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, I, (1894), pp. 58-117.

Nous n'avons pas cru devoir donner ici un tableau des évêchés et des monastères qui composaient les différentes provinces de l'ordre. Le *Gallia christiana*, ouvrage assez répandu, fournira aisément les renseignements désirables.

ARLES-VIENNE-AIX.

1337. — Chapitre au prieuré de Manosque.

Gallia, I, 879.

BOURGES-BORDEAUX.

1219, 19 novembre. — Honorius III écrit à l'archevêque de Bourges de veiller à ce que les abbés bénédictins se réunissent en chapitre dans le courant de l'année.

Martène, *Ampl. Coll.*, I, 1149 ; Potthast, n. 6163.

1235, 4 mai. — Grégoire IX charge l'abbé de Dol, le doyen de Limoges et le prieur de Sales de publier ses statuts dans la province de Bourges.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2557, t. III, col. 56.

Digitized by Google

1247, 28 janvier. — Innocent IV charge les abbés de Charroux et de St-Jean d'Angély de faire observer dans la province de Bordeaux la constitution de Grégoire IX relative au chapitre annuel et à la visite des monastères.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 2399, t. I, p. 355.

1254, 28 août. — Innocent IV charge l'évêque de Cahors de régler le différend survenu entre l'archevêque de Bordeaux et l'abbé de la Sauve-majeure au sujet de l'observation des statuts de Grégoire IX.

Ib., n. 8037, t. III, p. 511.

1337, 13 décembre. — Benoît XII charge les abbés Jean de la Chaise-Dieu et Grégoire d'Issoire de la promulgation de la bulle *Summi magistri.*

Gall. Christ., II, 343, 358.

1342, 11 septembre. — Henri *de Brolio* prie Clément VI, au nom de fr. Guillaume Saramand, chambrier de l'abbaye de Manlieu (dioc. de Clermont), de ratifier l'union des bénéfices faite jadis par l'abbé d'Issoire, visiteur des monastères de la province de Bourges et exécuteur des constitutions de Benoît XII.

Archives Vatican., *Suppl. Clement VI*, t. II, f. 201^{v} ; cf. appendice.

1367, 11 mai. — Chapitre à St-Augustin de Limoges.

Gall. Christ., II, 1258 ; publié par D. Besse dans *Spicileg. Benedictinum*, III, 88-93.

1369, 16 avril. — Chapitre à Limoges, fixé en 1367.

Ibid., 92-93.

1419, 12 juin. — L'abbé de Saint-Maixent (dioc. de Poitiers) expose au pape Martin V que les guerres ont interrompu en France la tenue des chapitres provinciaux et que cette négligence est une cause de ruine pour l'ordre monastique.

Archives Vaticanes, *Suppl. Martin. V*, n. 123, f. 54^{b}, publié par Denifle, *La désolation des églises*, I, 573-575.

LYON-BESANÇON-TARENTAISE.

1235, 4 mai. — Grégoire IX charge l'abbé de Belleville, le prieur du Val des Écoliers et le doyen de Beaune de publier ses statuts dans la province de Lyon.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2556, t. III, col. 56.

Digitized by Google

1236, 9 avril. — Grégoire IX charge l'abbé de Belleville, le prieur du Val des Écoliers et le doyen de Beaune, visiteurs des monastères exempts de la province de Lyon, de visiter l'abbaye de Vézelay et d'y faire observer les statuts qu'il leur envoie.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 3086, t. III, col. 351.

1248, 7 mai. — Innocent IV rappelle aux abbés de la province de Lyon réunis en chapitre l'observation des statuts de Grégoire IX.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 3875, t. I, p. 587.

1248 ou 1252.— Chapitre présidé par les abbés de St-Oyend et de S. Bénigne de Dijon.

D. P. Benoît, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude.* Montreuil-sur-Mer, 1890, I, 561.

1253, 5 novembre. — Innocent IV autorise les moines Bernard de Savigny et Henri de Corbigny, procureurs des monastères de la province de Lyon, à lever une somme d'argent.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 7076, t. III, p. 332.

1253, 21 novembre. — Dispense des statuts de Grégoire IX accordée à l'abbé de Poultières et à 18 autres abbés individuellement (prov. de Lyon) (1).

Ib. n. 7103, t. III, p. 338.

1253, 25 novembre. — Innocent IV autorise l'abbé de Vézelay à ne pas assister au chapitre provincial, attendu qu'il tient annuellement un chapitre général dans son monastère et que jusqu'ici il n'y a pas pris part.

Ibid., n. 7164, t. III, p. 349.

1253, 26 novembre. — Innocent IV autorise les présidents des chapitres de la province de Lyon à constituer des procureurs en Cour Romaine.

Ib., n. 7142, f. III, p. 346.

1253, 23 décembre. — Innocent IV, dans une bulle adressée aux abbés de St-Oyend et de St-Bénigne de Dijon, présidents du chapitre de la province de Lyon, confirme les statuts portés dans ce chapitre pour l'établissement de maîtres de grammaire.

Ib., n. 7154, t. III, p. 348.

---

1. Le texte pour l'abbaye de Saint-Oyend a été publié par Benoît (*Hist. de l'abbaye de St-Claude*, I, 563).

Digitized by Google

1258. Chapitre.

Fragment de statuts (*Spicileg. Benedict.*, III, 59).

1266. — Chapitre.

Fragment de statuts, (*ib.*, 54-55).

1278. — Chapitre à St-Pierre de Châlon sous la présidence des abbés de St-Oyend et de St-Bénigne de Dijon.

Spicileg. Benedict., III, 55; Benoît, *Hist. de l'abbaye de St-Claude*, I, 561-562.

1281. — Chapitre à St-Pierre de Châlon sous la présidence des abbés de St-Bénigne et de Savigny.

Spicileg. Benedict., III, 55; Benoît, I, 562; *Gall. Christ.*, IV, 267.

1284. — Visite de l'abbaye de St-Bénigne de Dijon par l'abbé Gérard de Bèze, délégué par les présidents du chapitre général de la province de Lyon, Hugues, abbé de St-Bénigne et Étienne, abbé de Savigny.

Chomton, *Hist. de l'Église de St-Bénigne de Dijon*, Dijon, 1900, p. 177.

1284. — Chapitre fixé lors de celui de 1281.

Benoît, I, 561.

1291. — Chapitre à St-Pierre de Châlon.

Spicileg. Bened., III, 55-56; Benoît, I, 562.

1317. — Visite de l'abbaye de St-Michel de Tonnerre, à la suite d'un chapitre de la province de Lyon.

Gall. Christ., IV, 477, 717.

1329, 23-24 mai. — Chapitre de la province de Lyon à Châlon, sous la présidence des abbés de Saint-Pierre de Châlon et de Saint-Rigaud.

Archives de la Côte d'Or à Dijon. Fonds St-Bénigne, H. 4 : Chomton, pp. 217-218.

1337. — L'abbé d'Ainay est adjoint par Benoît XII aux abbés de Cluny et de Trenorch, pour la publication de ses statuts dans la province de Lyon-Besançon-Tarentaise.

Arch. Vatic., *Reg. d'Avignon*, 85, f. 174v, *Reg. Vat.*, 126, n. 55bis (1).

---

1. Nous devons la communication de plusieurs textes tirés des Archives du Vatican à l'obligeance de M. l'abbé Vidal, qui prépare en ce moment les Régestes des actes de Benoît XII.

Digitized by Google

1337, 20 juillet. — Chapitre à Mâcon, où fut publiée la bulle de Benoît XII par les abbés de Cluny et de Trenorch, commissaires délégués.

Bibl. de l'Arsenal à Paris, Cod. 776 (cf. *Catal. MSS.*, II, 95-96), publié par Dom Besse (*Spicileg. Benedict.*, III, 56-67).

1339, 6 juin. — Chapitre à St-Pierre de Châlon, fixé lors de la réunion précédente.

Sipcileg. Bened., III, 58.

1409, 5 juillet. — Chapitre à St-Pierre de Châlon.

Archives de la Côte-d'Or, Fonds St-Bénigne, H. 4; Chomton, 239.

1411, 26 mai. — Chapitre fixé dans la réunion précédente.

Ib.

1429, 26-27 avril. — Le MS. 115 du Mans, ff. 51-56, renferme des « Statuta capitulorum provincialium » commençant par ces mots : « Anno Domini M° CCCC vicesimo nono, diebus martis et mercurii post dominicam qua cantatur *Cantate*, nos frater Girardus sancti Petri Cabilonensis... » (Cf. *Cat. MSS. Dép.*, XX, 91).

NARBONNE-TOULOUSE-AUCH.

1226, 7 décembre. — Chapitre à Saint-Tibéry d'Agde, sous la présidence des abbés bénédictins de la Grasse et de Sainte-Hilaire et des abbés cisterciens de Fontfroide et de Valmagne.

Dachery, *Spicileg.*, I, 708 (VI, 30); *Hist. litt. de la France*, XXI 650.

1228, 1 juillet. — Grégoire IX approuve les statuts de ce chapitre.

Abbaye de St-Pierre de Salzbourg, Cod. X. 2. a. ff. 33-35; Cod. X. 2. b. ff. 26-28; Dachery, l. c.; *Bullar. Roman.*, II, 254-256; Potthast, 8225; Schmieder, *Die Benediktiner-Ordens reformen*, 19-24.

1253, 9 juin. — Innocent IV autorise les procureurs des monastères de la province de Narbonne à lever de l'argent.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 6599, t. III, p. 233.

1253, 13 juin. — Innocent IV dispense l'abbé de Saint-Tibéry de l'observation des statuts de Grégoire IX, et 25 autres abbés de la province de Narbonne (1).

Ib., n. 6633, t. III, p. 239.

1. Dispense pour l'abbé de Montoliou (*Gall. Christ.*, VI, 985).

Digitized by Google

1253, 22 juin. — Innocent IV, qui avait chargé l'évêque de Nîmes de veiller à l'observation des statuts de Grégoire IX dans les monastères de son diocèse, déclare que cet ordre ne concerne pas les abbayes de St-Gilles, de Psalmodi et de Sendras.

Ménard, *Hist. de Nismes*, I, p. 79; Potthast, n. 15023.

1253, 23 juillet. — Innocent IV révoque les sentences dont les évêques de la province de Narbonne auraient frappé les monastères à cause de l'inobservation des statuts de Grégoire IX.

Ib., n. 6889, t. III, p. 294.

1253. — Chapitre à Narbonne (?).

Gallia IV, 712-713; cité par Delouvrier, *Histoire de S. Chinian de la Corne*, p. 36.

1253. — Décision de l'abbé de La Grasse, délégué du chapitre provincial, en faveur de l'abbé de Saint-Pons de Tomières, dans un conflit de juridiction avec les moines de Saint-Chinian.

Gall. Christ., VI, 235.

1254, 6 mars. — Innocent IV autorise le procureur des Bénédictins de la province de Narbonne à lever de l'argent.

Ib., n. 7310, t. III, p. 377.

1254, 7 avril. — Innocent IV dispense le prieur de St-Saturnin du Port (dioc. Uzès), de se rendre au chapitre provincial pendant sept ans.

Ib., n. 7453, t. III, p. 401.

1321. — Chapitre à Carcassonne.

Gall. Christ., VI, 189.

1325. — Chapitre à Mas-Grenier.

Gall. Christ., I, 1244.

1329. — Chapitre à St-Tibéry d'Agde, sous la présidence de la abbés de Caunes, de Sendras et de St-Polycarpe.

Gall. Christ., VI, 173, 189, 260, 604, 846.

1336, 13 décembre. — Benoît XII charge les abbés de Psalmodi et de St-Sauveur de Lodève, de réunir le chapitre bénédictin de la province de Narbonne-Toulouse-Auch.

Daumet, *Lettres de Benoît XII*, n. 249, col. 162; *Gall. Christ.* VI, 957.

1337, 15 juin. — Chapitre tenu à Narbonne.

Spicileg. Bened., III, 3-4; *Gall. Christ.*, I, 1244

Digitized by Google

1337. 23 novembre. — Les abbés de Montmajour et de Marseille publient des statuts pour l'abbaye de Montmajour.

Gall. Christ., I, 613, 692.

1339, 26 avril. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Bened., III, 4-5.

1341, 7 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Ib., 5-8 ; *Gall. christ.*, VI, 260.

1342, 1 juin. — Supplique adressée à Clément VI par des abbés en faveur d'une révision des constitutions de Clément VI. Le pape charge de ce travail les abbés de Marseille, de l'Ile-Barbe et de Saint-Benoît-sur-Loire, les auditeurs des cardinaux de Comminges et de Périgord et le prieur de Beaucaire, lesquels en référeront au cardinal de Montoliou avant le 15 août.

Arch. Vatic., *Suppl. Clement. VI*, t. I, f. 25ᵛ; cf. appendice.

1343, 12 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Bened., *III*, 8.

1343, 4 juillet. — Guillaume, abbé d'Aniane, prie Clément VI d'approuver l'union de bénéfices faite par Armand, abbé de St-André-lez-Avignon, jadis abbé de St-Sauveur de Lodève, exécuteur des constitutions de Benoît XII.

Arch. Vatic., *Suppl. Clement. VI*, t. V, f 100ᵛ; cf. appendice.

1345, 25 avril. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Benedict., *III*, 9.

1346, 14 janvier. — L'abbé d'Ainay rappelle à Clément VI, qu'en vertu de la bulle de Benoît XII, son monastère doit envoyer aux Universités un moine sur vingt, qu'il n'y en a que deux actuellement, et que les prieurs conventuels et les officiers du monastère refusent d'en envoyer un troisième; il demande en conséquence de pourvoir de la troisième place vacante, frère Henri *de Vergeyo*, étudiant en droit canon à Montpellier.

Arch. Vatic., *Suppl. Clement. VI*, t. VIII, f. 170ᵛ; cf. appendice.

1347, 30 avril. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Benedict., *III*, 9.

1349, 11 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Ib., 9-10.

1351. — Chapitre à Carcassonne, fixé en 1349.

Ib., 10 ; Delouvrier, 45.

Digitized by Google

1354, 9 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Bened., III, 10-12 ; *Gall. christ.*, VI, 260.

1357, 4 mai. — Chapitre à Carcassonne, fixé en 1354.

Spicil. Benedict. III, 10.

1362, 9 février. — L'abbé de St-Chinian délègue l'abbé de Jaucel pour les affaires relatives au chapitre.

Gall. christ., VI, 260, 402.

1368, 31 mai. — Chapitre à Lavaur.

Ib., 12-14 ; *Gallia christ.*, I, 1245 ; VI, 402, 995 ; XIII, 118-119.

1371, 8 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Bened., III, 14-15; *Gallia christ.*, VI, 261, 960.

1373, 10 mai. — Chapitre à Limoux.

Spicil. Bened., 15 ; *Gall. christ.*, VI, 960.

1376, 7 mai — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Bened., 15-16; *Gall. christ.*, VI, 175, 190, 261, 960, 1015; Béziat, *Hist. de l'Abbaye de Caunes*, 151.

1379, 4 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Bened., 17 ; *Gall. christ.*, VI, 175, 261, 190, 1015 ; Béziat, 151.

1382, 3 mai. — Chapitre à Limoux, fixé en 1379.

Spicil. Bened., 17.

1393, 8 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Bened., III, 17-18 ; *Gallia christ.*, VI, 289, 409, 597, 961, 1015.

1395, 10 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Ib., 18-19, *Gall. christ.*, I, 1255 ; VI, 190, 597, 847, 961, 1015.

1397. — Chapitre à Carcassonne (1).

Gall. christ., I, 1259 ; VI, 190, 409, 848.

1339. — Chapitre à La Daurade de Toulouse, fixé en 1395 (ou 1397).

Spicil. Bened., III. 19.

1401, 10 mai. — Chapitre à Carcassonne.

Spicil. Bened., III, 19-20 ; *Gall. christ.*, VI, 190, 261, 289, 848.

---

1. Le texte du chapitre de 1395, publié par Dom Besse, dit que le prochain chapitre doit se tenir en 1399 à La Daurade (p. 19).

Digitized by Google

1401. — Visite de l'Abbaye de Caunes par l'abbé de La Grasse.
Gall. christ., VI, 176.

1403, 13 juin. — Chapitre à S. Pons de Tomières, fixé en 1401.
Spicil. Bened., 19.

1405, 19 février. — Recours de l'abbé de Caunes contre la sentence de l'abbé de La Grasse.
Gall. christ., VI, 176.

1408. — Chapitre à La Daurade.
Gall. christ., XIII, 119.

1440. — Chapitre à St-Pons de Tomières.
Spicil. Bened., III, 20 ; *Gall. christ.*, VI, 261, 848, 960, 1015.

1412. — Acte relatif à la réforme des Bénédictins de la province de Narbonne.
Armoire de Baluze, XIII., p. 32. (*Cabinet histor.*, VIII, 2e partie, p. 22).

1413, 20 mai. — Chapitre à Toulouse fixé en 1410.
Spicil. Bened., III, 20.

1430. — Chapitre à Toulouse.
Gall. christ., VI, 999.

1433, 26 janvier. — Chapitre à La Daurade de Toulouse.
Spicil. Bened., III, 22-23 ; *Gall. christ.*, VI, 289, 963, 999.

1436, 16 avril. — Chapitre à Carcassonne fixé en 1433.
Spicil. Bened., 22.

1444, 14 juillet. — Chapitre à Carcassonne.
Spicil. Bened., III, 23-25 ; *Gall. christ.*, VI, 179, 262, 598, 999, 1015.

1446, 1 mai. — Chapitre à Béziers fixé en 1444.
Spicil. Bened., 23.

1448, 1 mai. — Chapitre à Béziers.
Spicil. Bened., III, 25-26 ; *Gall. christ.*, I, 1259 ; VI, 179, 190, 403, 409, 716, 849, 999, 1015.

1449, 3 mars. — Le pape Nicolas V, répondant à une supplique des présidents du chapitre provincial de Narbonne-Toulouse-Auch, rappelle que les chapitres ne sont plus fréquentés comme ils devraient l'être, par suite des guerres ou de la négligence des supé-

Digitized by Google

rieurs. Depuis quatre ans le chapitre s'est réuni deux fois, mais quelques-uns de ses membres n'y ont point paru. Il décrète qu'à l'avenir le chapitre doit se réunir tous les trois ans.

Arch. Vatican., Reg. Vat. Nicol. V, 392, f. 31 ; Denifle, *Désolation des églises*, I, pp. 575-576.

1450, 1 mai. — Chapitre à Alet, fixé en 1448.

Spicil. Bened., III, 25.

1478, 11 novembre. — Chapitre à La Daurade de Toulouse.

Spicil. Bened., III, 26 ; *Gall. christ.*, VI, 191, 850, 1000 ; XIII, 119.

1481, 1 mai. — Chapitre au Mas d'Azil fixé en 1478.

Spicil. Bened., 26.

1490. — Chapitre au Mas d'Azil.

Gallia christ., I, 1016; VI, 262, 403 ; XIII, 366 ; Cau-Durban, *L'abbaye du Mas d'Azil*, 25.

1495, 6 mai. — Chapitre à La Daurade.

Spicil. Bened., III, 26-27; Guiraud, *Le monastère de S. Benoît à Montpellier*, 172 ; *Gall. christ.*, VI, 403, 850.

1499, 23 juin. — Chapitre à Sorèze.

Spicil. Bened., III, 27-29; *Gall. christ.*, VI, 403.

— Chapitre à Toulouse fixé en 1499.

Spicil. Bened., 29.

REIMS-SENS.

973. — Réunion des abbés de la province de Reims, sous la présidence de l'abbé Raoul de Saint-Remi, constitué primat des abbés, en présence de l'archevêque Adalbéron.

Richer, *Hist.*, Lib. III, c. 30-42 ap. *M.G.H.* SS., III, 615-616 ; cf. Berlière, ap. *Revue bénéd.*, 1901, pp. 366-367 ; Sackur, *Die Cluniacenser*, I, 194-195.

1131, octobre. — Premier chapitre de la province de Reims tenu à Reims.

Molinier, *Obituaires français*, 1890, pp. 288-289 ; *Revue bénéd.*, 1891, pp. 260-261 ; Berlière, *Documents inédits*, I, 91-93, et *Revue bénéd.*, 1901, pp. 282-283.

1132. — Lettre du cardinal Mathieu d'Albano aux abbés bénédictins de la province de Reims relativement aux décisions de leur chapitre.

Berlière, *Documents inédits*, I, 93-102 ; *Revue bénéd.*, 1901, 285-287.

Digitized by Google

1132. — Réponse des abbés au cardinal d'Albano.

Berlière, *Docum. inéd.*, I, 103-110; *Revue Bénéd.*, 1901, 287-289.

c. 1132. — Réunion à St-Médard de Soissons.

S. Bernard, ep. 91 (P. L. t. 182, 223-224); *Annal. Bened.*, VI, 188; *Revue Bénéd.*, 1891, 257-258.

1135-1136, 17 novembre. — Innocent II approuve la décision prise par les abbés de tenir une assemblée annuelle.

P. L. t. 179, 253-254; S. Bern. Opp. I, 525 (P. L. t. 182, col. 173, 895); *Annal. bened.*, VI, 188, 278; Jaffé, *Regest.* 2e édition, n. 7738; cf. *Gest. abb. Lobiens.*, ap. *M.G.H.* XXI, 324-325.

1139, 21 novembre. — Réunion à Rebais.

Gallia Christ., III, 411-412.

1137-1149. — L'abbé Lambert de Lobbes prend plusieurs fois la parole dans les « Conventus abbatum ».

Gest. abb. Lob., ap. *M.G.H.*, XXI, 329.

1154-1158. — Lettre des abbés du chapitre provincial de Reims au pape Adrien IV au sujet de la déposition de l'abbé de Lagny.

P. L. t. 182, 713-714; cf. *Gall. christ.*, VII, 497.

1159-1162. — Lettre des abbés de la province de Reims au pape Alexandre III au sujet de la même affaire.

P. L. t. 182, 714-716; cf. *Gall. christ.*, l. c.

1170. — Chapitre à St-Quintin.

Serrure, *Cartulaire de St-Bavon de Gand*, pp. 51-52 (1).

1220. — Chapitre à St-Quentin, tenu avec l'aide des abbés cisterciens de Foigny et de Vaucelles (2).

Voir acte suivant.

1221, 20 mai. — Honorius III approuve les statuts du chapitre tenu l'année précédente à Saint-Quentin.

Horoy, III, 815-818, n. 393; Pressutti, *Reg. Honor. III*, t. I, 550, n. 3391; *Revue Béned.*, 1894, 138.

---

1. Dans cet acte Ingeram, abbé de St-Médard de Soissons, s'intitule « prior capituli apud Sanctum Quintinum constituti » et donne en cette qualité son approbation à un accord intervenu entre les abbayes de St-Bavon et de St-Pierre de Gand. M. Serrure fait remarquer que l'acte est muni du sceau du chapitre des abbés. Nous avons un jour cherché cet acte dans les archives de St-Bavon de Gand, mais n'avons pu contrôler le fait, faute de répertoire et de temps.

2. Les Annales de Lobbes disent à l'an 1220 : « Laudunum conveniunt abbates totius provinciae » (Martène, *Thes. Anecd.*, III, 1427; *M.G.H.*, IV, 26).

Digitized by Google

c. 1224. — Chapitre à St-Remi de Reims.

Voir acte suivant.

1224, 24 décembre. — Honorius III charge l'archevêque Guillaume de Reims de déposer les abbés que les visiteurs nommés dans le chapitre de Reims jugeront passibles de cette peine.

Pressutti, II, 291, n. 5233.

1224, 24 décembre. — Honorius III charge les abbés de St-Remi de Reims et de Marchiennes de convoquer un chapitre à St-Remi de Reims et d'y appeler des abbés cisterciens.

Pressutti, II, 293, n. 5240.

1232, juillet — Visite canonique de l'abbaye de St-Vaast d'Arras par l'abbé Mathieu de Foigny et Robert, chanoine de N.-D. de Blois, chargés par le pape de la visite des monastères exempts des provinces de Reims et de Rouen.

Cod. 456 de la Bibl. d'Arras, ff. 84-90v ; Manrique, *Annal. Cist.*, IV, 524 ; J. de Lancy, *Hist. Fusniacensis cœnobii*, 1670, p. 97 ; Berlière, *Docum. inédits*, I, 59.

1232. — Visite de l'abbaye de St-Riquier par les mêmes.

Hénocque, *Histoire de l'abbaye de St-Riquier*, I, 482 ; François, *Bibl. gén. des écriv. de l'Ordre de S. Benoît*, IV, 165.

1233, 23 décembre. — Lettre de Grégoire IX aux visiteurs de la province de Reims, relativement au moine Simon de Crespin.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, t. I, n. 1667, col. 917-919.

1235, 4 mai.— Grégoire IX charge les abbés de Montierender et de St-Denis de Reims et maître G. de Laon, chanoine de Reims, de convoquer cette année le chapitre provincial des Bénédictins, avec le concours de deux abbés cisterciens, et d'y promulguer les statuts qu'il leur envoie ; il ordonne qu'à l'avenir les chapitres soient annuels.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2548, t. III, col. 53.

1235, 4 mai. — Grégoire IX charge l'abbé de St-Denis, le doyen et l'archidiacre de Paris de convoquer le chapitre de la province de Sens.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2555 ; *ib.*, col. 56.

1235, mai. — Statuts de Grégoire IX pour la réforme de l'ordre bénédictin : De statutis monachorum et monialium nigri ordinis. In primis statuimus quod omnes monachi constituti infra abba-

Digitized by Google

tiam, exceptis infirmis et custodibus eorundem.... Rédaction A. (1).

Édité par Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, t. III, col. 317-331.

1235, 15 décembre. — Grégoire IX autorise l'abbaye de Saint-Denis, visitée récemment par les commissaires apostoliques (4 mai) à ne recevoir à l'avenir d'autres visiteurs que ceux qui seraient spécialement envoyés par le St-Siège.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2869, col. 216.

1236, 14 février. — Lettre de Grégoire IX à l'abbé de Sainte-Colombe de Sens au sujet de l'observation de ses statuts à Fleury.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2953, t, t. III, col. 259.

1236, 12 avril. — Grégoire IX envoie à l'abbé de Vendôme (dioc. Chartres) les statuts qu'il vient de publier.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 3087-3088, 3107-3108, t. III, col. 352, 362.

1236, 8 octobre. — Lettre de Grégoire IX relative à l'interdit dont les visiteurs avaient frappé l'abbaye de St-Bertin à l'occasion de la publication de ses statuts.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 3343, t. III, col. 488.

1236, 23 octobre. — Lettre de même teneur relative à l'abbaye de St-Mesmin d'Orléans.

Ib., n. 3367-3370, t. III, col. 499.

1236, 29 octobre. — Grégoire IX relève de l'excommunication un certain nombre d'abbés de la province de Sens.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 3371, t. III, col. 499-500.

1236, 22 décembre. — Grégoire IX engage les abbés de la province de Reims réunis en chapitre général, à accepter les statuts publiés par l'abbé de Foigny et ses collègues, visiteurs délégués, et à observer les ordonnances qu'il leur envoie.

Auvray, *Reg. de Gregoire IX*, n. 3411, t. III, col. 525-526; Manrique, *Annal. Cist.*, IV, 524; de Lancy, *Histor. Fusniac.*, p. 97; Potthast, n. 10278.

1236, 22 décembre. — Grégoire IX autorise les visiteurs de la province de Sens à relever de la sentence d'excommunication les abbés de cette province à l'occasion de la promulgation de ses statuts.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 3412, t. III, col. 526.

---

1. On trouve le texte de cette rédaction à Verdun, Cod. 7, ff. 223-227.

Digitized by Google

1236, 22 décembre. — Grégoire IX accorde aux présidents du chapitre de la province de Reims les pouvoirs nécessaires pour convoquer le chapitre et promulguer les statuts.

Ib., n. 3413, t. III, 526.

1236 22 décembre. — Lettre de même teneur pour la province de Sens.

Ib., n. 3414, t. III, col. 527.

1236, 22 décembre. — Grégoire IX accorde une dispense temporaire pour la résidence des moines dans les cellae aux abbés du diocèse de Thérouanne.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 3415, t. III, col. 527.

1236, 22 décembre. — Lettre de même teneur aux abbés de la province de Sens.

Ib., n. 3416, t. III, col. 527.

1237, 13 janvier. — Lettre de même teneur aux abbés des diocèses de Reims, Cambrai, Beauvais, Amiens, Tournai (1), Noyon, Laon, Soissons, Châlons, Arras, et à l'abbé de St-Bertin.

Auvray, *Rég. de Grégoire IX*, n. 3431-3441, t. III, col. 533-534.

1237. — Statuts de Grégoire IX pour la réforme de l'ordre : Ordinationes monachorum nigrorum : In primis ordinamus quod omnes monachi constituti infra abbatiam, secundum regulam beati Benedicti = Rédaction B (2).

Martène, *Thes. anecd.*, t. IV, 1205-1211 ; Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, t. III, pp. 317-332, n. 3442, ib. 534.

ap. 1237. — Sermon prononcé « in capitulo abbatum nigri ordinis quum presentata sunt eis statuta domini Gregorii. »

Cod. 203 d'Orléans (jadis de Fleury), f. 269v, cf. *Catal. MSS. Dép.*, XII, p. 110.

1238. — Chapitre à St-Vincent de Laon.

D. Wyard, *Hist de l'abbaye de St-Vincent de Laon*, St-Quentin, 1858, p. 448.

---

1. Le texte relatif au diocèse de Tournai a été publié par A. d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de St-Martin de Tournai*, Bruxelles, 1898, I, p. 466.

2. Il existe d'autres recensions des statuts de Grégoire IX donnés dans les « Additamenta » à la Chronique de Mathieu. Paris (éd. Luard, t. VI, 175-185, 235-247).

On trouve la recension B, entre autres manuscrits, à Cambrai, cod. 253 f. 25, cod. 836, f. 87, à Valenciennes, cod. 274, ff. 21-23, à Douai, cod. 535, f. 39, cod. 536 f. 122v, à la Bibl. de l'Univ. de Gand, cod. 256, ff. 138-147, à la Bibl. de l'abbaye de Kremsmünster, cod. 402, ff. 143-146, à Rouen, cod. 534, f. 124v ; cod. 763, f. 65 ; cod. 1212, f. 144

Digitized by Google

1245, 3 mars. — Lettre d'Innocent IV aux abbés de la province de Reims, relativement aux statuts de chapitre général.

Coll. Moreau, t. 164, p. 88 ; Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 1232, t. I, p. 177.

1245, 3 mars. — Lettre du même pape aux mêmes accordant dispense d'irrégularités.

Berger, n. 1130, t. I, 177.

1245, 3 mars. — Lettre du même accordant aux présidents des chapitres les pouvoirs nécessaires contre ceux qui font du tort aux monastères.

Ib., n. 1131, t. I, p. 177.

1245, 15 mars. — Lettre du même pape accordant dispense des statuts de Grégoire IX.

Ib., n. 1127, t. I, p. 177.

1253, 31 mars. — Innocent IV autorise l'abbé de St-Riquier, procureur des monastères bénédictins de la province de Reims-Sens en cour de Rome, à lever de l'argent.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 6450, t. III, 200.

1254, 28 décembre. — Lettre d'Alexandre IV aux abbés et prieurs de la province de Reims relativement à la diminution de l'office divin.

Revue Bénéd., 1894, p. 38.

1255, 8 février. — Lettre d'Alexandre IV aux mêmes abbés relativement aux procurations à payer aux évêques.

Bourel de la Roncière, *Reg. d'Alexandre IV*, t. I, n. 147, p. 40.

1263, 24 juin. — Urbain IV, à la demande des abbés de la province de Reims, défend aux nobles, chevaliers et autres, de tenir des assemblées dans les monastères.

Coll. Moreau à la Bibl. nat. de Paris, t. 186, p. 105.

1264, 28 janvier. — Lettre d'Urbain IV relative à l'extinction des dettes du monastère de St-Lucien de Beauvais et au déplacement provisoire des religieux dans différents monastères des provinces de Reims et de Rouen.

Dorez et Guiraud, *Reg. d'Urbain IV*, Reg. ord. t. I, n. 493, 495, pp. 243-244.

1287. — L'abbé de Saint-Bertin délègue comme procureur au chapitre de S. Corneille de Compiègne son religieux, D. Jean Pol.

Bibl. de St-Omer, cod. 442 fol. ult. (cf Catal. MSS., p. 202).

Digitized by Google

1299, novembre. — Chapitre à St-Quentin sous la présidence des abbés d'Afflighem et de St-Jean de Laon.

Berlière, *Docum. inédits*, I, 61-66.

1328, mai. — Chapitre à St-Quentin.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de St-Pierre de Gand*, t. II, 36.

1333-1334. — Chapitre à St-Quentin.

Mentionné dans les comptes de l'abbé Gilles li Muisis de St-Martin de Tournai (Berlière, *Docum. inédits*, I, 60).

1336, 15 décembre. — Le pape Benoît XII charge les abbés de Ste-Colombe de Sens et de St-Denis de publier ses statuts et de convoquer le chapitre des provinces de Reims-Sens.

Félibien, *Hist. de l'abbaye de St-Denis*, p. 272 (1).

1337, 26 juin. — Chapitre à St-Germain-des-Prés.

Cod. lat. Paris, 12838, f. 149 ; Félibien, l. c. ; Bouillart, *Hist. de l'abbaye de St-Germain-des-Prés*, 159; cf. Gilles li Muisis, ap. De Smet, *Corpus chronic. Fland.*, II, 218, 315.

1342, 3 mai. — Chapitre à Compiègne sous la présidence des abbés de St-Germain d'Auxerre, de St-Vaast et de St-Pierre-de-Châlons.

Berlière, *Docum. inéd.*, I, 60.

1344, 22 novembre. — L'abbé de Moutier-la-Celle (dioc. Troyes) prie Clément VI d'approuver la nomination de frère Jacques comme prieur de Chantemerle, nonobstant la suppression de ce bénéfice faite par les visiteurs délégués jadis pour l'exécution des constitutions de Benoît XII.

Arch. Vatic. *Suppl. Clement VI*, t. VII, fr. 62v ; cf. appendice.

c. 1342. — Déclaration des biens de l'abbaye de St-Denis-en-Broqueroie faite à l'abbé de St-Germain d'Auxerre, visiteur apostolique.

Berlière, *Docum. inédits*, I, 113-117.

1348, 26 avril. — Chapitre à St-Remi de Reims.

Berlière, *Docum. inédits*, I, 66-68 ; *Revue bénéd.*, 1894, pp. 137-138.

1. Dans le Reg. d'Avignon 85, f. 148v, et dans celui du Vatican 126, n. 12 (Archives Vaticanes), cette commission est donnée aux abbés de Ste-Colombe de Sens et de St-Germain d'Auxerre à la date du 12 janvier 1338.

Digitized by Google

1349, 19 mars. — Visite à St-Pierre de Gand.

Berlière, *Docum. inédits*, p. 68.

1354. — Chapitre à Compiègne.

Berlière, *Docum. inéd.*, I, 111.

1363, 25 avril. — Chapitre à St-Germain-des-Prés.

Berlière, *Docum. inéd.*, I, 60, 71-74.

— Sermon par Jean de Fayt, abbé de St-Bavon à Gand.

Cod. 509 de Douai, f. 143 ; cod. 313 de Mons, ff. 110-112.

1367, 13 janvier. — Lettre d'Urbain V aux présidents du chapitre provincial de Reims sur la réforme des monastères ; il y est question du chapitre qui doit se tenir prochainement.

Berlière, *Docum. inédits*, 60, 111-112 ; Van Lokeren, *Chartes de l'abbaye de St-Pierre à Gand*, 81-82.

1371, 12 décembre. — Grégoire XI autorise les abbés benédictins des provinces de Reims et de Sens à ne pas devoir comparaître aux synodes en dehors de leur diocèse. Bulle vidimée par Hugues, doyen de Ste-Pharaïlde à Gand, le 11 mai 1383.

Privilegia S. Pharaildis, MS. 572 (63) de la Bibl. de l'Univ. de Gand, p. 249.

1373, 13 mai. — Chapitre à Compiègne.

Jacques de Breul, *Bullae tres*, Paris, Drouart, 1604, p. 170 ; Wyard, *Hist. de l'abbaye de St-Vincent de Laon*, 491-492 ; Berlière, *Documents*, I, 112.

1379, 3 mai. — Chapitre à Compiègne.

Cod. lat. Paris, 12838, ff. 157v-159 ; *Cassiani Opp.* Douai, 1616, pp. 1337-1368 ; du Breul, *Bullae tres*, 161-170 ; Bouillart, 163 ; Berlière, *Docum.*, I, 74-78 ; *Gall. christ.*, VII, 460.

— Sermon prononcé au chapitre de Compiègne par Jean de Fayt, abbé de St-Bavon à Gand.

Cod. 509 de Douai, ff. 258-262v ; Cod. 313 de Mons, ff. 190v-193v.

1407, 10 octobre. — Charles VI, roi de France, charge un certain nombre d'abbés de convoquer le chapitre dans leurs provinces respectives.

Berlière, I, 78-80.

1408, 12 mars. — Chapitre tenu à St-Germain des Prés, et pièces y relatives.

Berlière, *Docum. inédits*, I, 80-83.

Digitized by Google

1408, 30 avril. — Instructions données aux visiteurs.

Cod. 1733 de la Bibl. de Trèves, ff. 110-117v.

1408, 22 octobre. — L'assemblée du clergé de France réclame la tenue des chapitres provinciaux de l'ordre de St-Benoît.

Martène, *Thes. Anecd.*, II, 1402.

1410, 15 avril. — Chapitre à St-Faron de Meaux.

Cod. 950 d'Arras ; cf. *Catal.* par Caron, p. 477 ; Cod. 838 de Cambrai, f. 340v (cf. *Catal. MSS. dép.*, XVII, 322) ; Berlière, *Docum.*, I, 83-90 ; Bouillart, 168 ; M. Lecomte, *Le chapitre général bénédictin de S. Faron (Meaux) d'avril 1410*, Meaux, Le Blondel, 1896, 15 pp. in-8°.

ROUEN-TOURS.

1210, 20-25 août. — Innocent III approuve le projet formé par les abbés de la province de Rouen de tenir un chapitre.

Bessin, *Concil. Rothom.*, I, 109 ; P. L., 276, 312 ; Potthast, n. 4067 ; Porée, *Hist. de l'abbaye du Bec*, I, 572-573.

1220, 11-18 juillet. — Chapitre de la province de Tours, tenu à Angers. — On y décida que le prochain chapitre aurait lieu à St-Serge d'Angers le vendredi avant le dimanche *Iubilate*.

Bibl. Vatic. Cod. Reg. 520, ff. 6v-7, publié par M. Prou (*Mélanges d'archéol. et d'histoire*, t. IV (1884), pp. 345-356) ; cf. Brière, *Correspondance de Dom J. Colomb*, p. 80.

1235, 4 mai. — Grégoire IX envoie aux abbés de Cormery et de Vaas ainsi qu'à maître Martin, archidiacre de Tours, les statuts qu'il a composés pour la réforme de l'ordre de St-Benoît et les charge de convoquer le chapitre de la province de Tours.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2554, t. III, col. 56.

1235, 24 juin. — Lettre de même teneur à l'abbé du Bec, au prieur de Ste Barbe-en-Auge et à l'archidiacre de Rouen pour la province de Rouen.

Ib., n. 2558 ; Bessin, *Concil. Rothomag.*, I, 141 ; Potthast, n. 9946 ; Porée, *Hist. de l'abbaye du Bec*, I, 572 ; *Gall. christ.*, XI, 232.

1235. — Statuts de Grégoire IX.

Bonnin, *Registre des notes d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen*, Rouen, 1852, pp. 643-648 ; cf. Porée, I, 573-576.

Digitized by Google

1236, 22 février. — Grégoire IX envoie à l'abbé de Marmoutiers les statuts qu'il vient de publier pour la réforme de l'ordre.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2980, III, col. 272.

1237, 13 janvier.— Grégoire IX envoie aux abbés de la province de Rouen les statuts qu'il a publiés pour la réforme de l'ordre (1).

Martène, *Ampl. coll.* I, 1269 ; Potthast, n. 10287.

1253, 24 janvier. — Innocent IV autorise l'abbé Nicolas d'Ivry, procureur de 31 monastères de la province de Rouen en cour de Rome, à lever de l'argent.

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 6238, t. III, p. 159.

1253. 20 février. — Lettre de même teneur adressée au même.

Ib., n. 6339, t. III, p. 177.

1263, 15 mai. — Chapitre de la province de Rouen à Lisieux.

Porée, *Chronique du Bec*, p. 37 ; *Hist. de l'abbaye du Bec*, I, 605.

1282. — Chapitre de la province de Rouen à Lisieux.

Hippeau, *L'abbaye de St-Étienne de Caen*, 1885, p. 77.

1285. — Chapitre général de la province de Rouen. Les moines du Bec adressent aux présidents un mémoire en faveur du maintien de leurs statuts particuliers.

Bibl. nat. Paris, cod. lat. 12884, f. 415v-417 ; Porée, *Hist. de l'abbaye du Bec*, II, 20-21.

1331, 12 mai. — L'abbé Robert de Préaux s'excuse de ne pouvoir assister au chapitre qui devait se tenir le lendemain à Lisieux.

Bibl. nat. Paris, cod. lat. 12884, f. 452v ; Porée, II, 73-74.

1331, 13 mai. — Chapitre général de la province de Rouen à Lisieux, sous la présidence des abbés du Bec et de Cormeilles.

Porée, II, 73-74.

1337. — Benoît XII charge les abbés de Marmoutier et de St-Florent-le-Vieil de convoquer le chapitre des provinces de Rouen et de Tours, unies par la bulle du 20 juin 1336, dans celui

---

1. Dispense pour l'abbé du Bec du 18 janvier 1253 (Porée, *Hist. de l'abbaye du Bec*, I, 577-578) ; sur l'observance des statuts au Bec, voir Bonnin, 104, 427, 622, dispense pour Jumièges du 18 janvier 1253 (*Hist. de l'abbaye de Jumièges*, ed. Loth. II, 12), pour Fécamp (Potthast, n. 14687).

Digitized by Google

des monastères du Mans qui leur paraîtrait le plus commode pour la publication de cette bulle.

Histoire de l'abbaye royale de St-Pierre de Jumièges, ed. Loth, Rouen, 1884, II, 69 ; Porée, II, 76 ; Martène, *Hist. de Marmoutier*, Tours, 1875, II, 281.

1337. (?) — Benoît XII adjoint à l'abbé de Marmoutier celui de St-Serge d'Angers au remplacement de celui de S. Florent.

Archives du Vatican, Reg. d'Avignon, 85 f. 148v ; Reg. Vat. 126, n. 12 (à la date du 12 janvier 1338).

1337, 26-27 juin. — Chapitre tenu à l'abbaye de la Couture au Mans.

Bibl. d'Avranches, MS. 214, p. 265 (cf. *Catal. MSS. dép.*, X, 101); Porée, II, 76-77 ; *Hist de l'abbaye de Jumièges*, II, 69-70 ; Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 281-282 ; Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, IV, 502 ; *Gallia christ.*, II, 342 ; *Cartul. des abbayes de St-Pierre de la Couture et de St-Pierre de Solesmes*, Le Mans, 1881, pp. 329-330.

1338, 16 avril. — Déclaration des biens des abbayes de Jumièges et de St-Taurin d'Évreux conformément aux ordres des visiteurs.

Hist. de l'abbaye de Jumièges, II, 70-77 ; *Gall. christ.*, XI, 629, 967.

1338. — Visite des monastères de la province de Rouen par l'abbé Simon de Marmoutier, et de ceux de la province de Tours par l'abbé de St-Florent de Saumur.

Hippeau, p. 104 ; Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 282 ; *Gall. christ.*, XI, 525.

1338, 10 avril. — Déclaration des biens et revenus de St-Ouen de Rouen.

Martène, *Hist. de Marmoutier*, II, 282 (1).

AUTRES PAYS.

1203, 27 février. — Innocent III ordonne aux abbés immédiatement soumis au Saint-Siège en Toscane, dans la Marche d'Ancône et dans le duché de Spolète de se réunir à Pérouse sous la présidence de l'évêque de Castelli et des prieurs de Camaldule et de St-Frigdien de Lucques.

Mittarelli, *Annal. Camald.*, IV, p. 191, app. p. 256 ; Potthast, n. 1843.

1. Dom Piolin (*Hist. de l'Église de Mans*, V, 4 ; pièces justif., n. 4.) parle d'une assemblée d'abbés de la province tenue à La Couture en 1313 ; ce fait ne semble pas ressortir clairement du texte cité.

Digitized by Google

1206, 18 janvier. — Innocent III reconnaît l'utilité des mesures décrétées par les abbés de Danemark de tenir une réunion annuelle et de reconnaître l'abbé de Lund pour supérieur général, mais se réserve de donner son approbation après une expérience de quatre années.

Potthast, n. 2663 ; Suhm, *Historie of Danmark*, IX, p. 81 ; Daugaard, *Om de Danske klostre i Middelalderen*, 1830, pp. 7, 138.

1219, 19 novembre. — Honorius III charge les évêques d'Irlande de veiller à la tenue du chapitre provincial des abbés bénédictins.

Martène, *Ampl. Coll.*, I, 876 ; Potthast, n. 6163.

1225, 19 mai. — Honorius III charge les évêques d'Écosse de veiller à la tenue du chapitre provincial.

Potthast, n. 7412.

1225, 13 février. — Honorius III mande aux archevêques de Gran et de Colocza qu'il a chargé les abbés de Varad et de Bolcz de convoquer un chapitre à Madocsa.

Fejer, *Cod. dipl. Hungar.*, III, II, 19 ; Fuxhofer, *Monast. Hongar.*, I, 74, 271; Pressutti, *Reg. Honor.* III, n. 5309, t. II, 305; Schmieder, 18-19.

1227, 4 septembre. — Grégoire IX prescrit la visite des monastères des diocèses de Crémone, Brescia et Bergame.

Potthast, n. 8028.

1227, 4 septembre. — Grégoire IX ordonne la visite des monastères des diocèses ou territoires de Padoue, Venise et Trévise.

Potthast, n. 8027.

1256, 10 octobre.— Alexandre IV charge l'abbé de Martinsberg et trois autres abbés de visiter et de réformer les monastères de Hongrie.

Monum. Hungar. hist. dipl., XII, 433-5 ; Fuxhoffer, I, 80; Potthast, n. 16575-16576 ; Schmieder, 30.

1255. — Chapitre des abbés de la Lombardie et de la Marche de Trévise.

C. 8. De statu monach. Lib. III, tit. XXXV ; cf. Schmieder. *Die Benediktiner-Ordensreformen*, 16-17, 26.

1332. — Jean XXII, à la demande des abbés de Hongrie, charge les abbés de Martinsberg et de Gron de rétablir les chapitres annuels tombés en désuétude, mais laisse aux membres des futurs chapitres le pouvoir de nommer les présidents.

Fejer, *Cod. dipl. Hungar.*, VIII, III, 631-634 ; Fuxhoffer, I, 98.

Digitized by Google

1336. — Benoît XII réunit les monastères de Hongrie en une province et les oblige à se réunir en chapitre. Il charge les abbés de St-Martin, de Bata, de Gron et de Zala, de convoquer cette assemblée.

Fejer, *Cod. dipl. Hungar.*, VIII, IV, 95, 181.

1337. — Chapitre des abbés de Hongrie convoqué par ordre de Bénoît XII.

Fuxhoffer, I, 88.

1340. — Chapitre des Bénédictins de la province d'Aquilée dans l'église majeure d'Aquilée. Étaient présents : les abbés Boniface de St-Abundio de Côme, Pierre de St-Carpophore près Côme, Gilbert de St-Gall de Moggio (dioc. Aquilée), Barthélemy de St-Georges le majeur à Venise (dioc. Torcelli), Petricin de St-Cyprien de Murano (dioc. Torcelli), Martin de St-Nicolas au rivage (dioc. Torcelli), Benoît de San Fermo de Vérone, Louis de N.-D. de Sesto (dioc. Concordia), Pierre de N.-D. de Fellonica (dioc. Mantoue), Martin des SS. Côme et Damien de Rogava (dioc. Zara), et autres.

Puccinelli, *Chronicon insignis monast. DD. Petri et Pauli de Glaxiate Mediolani.* Milan, p. 178.

1342. — Chapitre général tenu dans le monastère de Visegrad, présidé par l'abbé Guillaume de Martinsberg.

Fuxhoffer, I, 88, 204, 253-254, 262, 290.

1342. — Le chapitre général décide que les monastères dont les biens ont été recouvrés par l'abbé Sifride de Gron doivent lui rembourser les dépenses faites dans ce but.

Fejer, *Cod. dipl. Hungar.*, VIII, IV, 604 ; Fuxhoffer, I, 88.

1343. — Sifride, abbé de St-Benoît de Gron, au diocèse de Gran, président du chapitre général des monastères de Hongrie, demande l'appui de Clément VI contre les détenteurs injustes des biens des monastères et sollicite l'autorisation de prélever une taxe sur chaque monastère afin de subvenir aux frais des procureurs de l'ordre.

Arch. Vatic. *Suppl. Clément, VI*, t. 4, f. 263v ; cf. appendice.

1343. — Clément VI, faisant droit à cette demande, décrète que les présidents peuvent établir une taxe commune pour entretenir les procureurs en cour de Rome.

Fuxhoffer, I, 87.

Digitized by Google

1346. — Chapitre des abbés de Hongrie réuni à Visegrad.

Fuxhoffer, I, 48.

1366. — Chapitres des abbés de Hongrie tenu au monastère de St-Gerges de Monyorod.

Fuxhoffer, I, 90, 210, 213, 219.

1501. — Chapitre général de Hongrie à Martinsberg.

Fuxhoffer, I, 99-100.

1510. — Chapitre général à Martinsberg.

I, 103.

1512. — Chapitre général à Martinsberg.

Fuxhoffer, I, 103105.

1515. — Chapitre général des abbés de Hongrie.

Fuxhoffer I, 210, 295.

1522. — Chapitre général à Martinsberg.

Fuxhoffer, I, 108.

SUPPLÉMENT.

1216-1217. — Grégoire IX charge l'archevêque de Salzbourg et ses suffragants de veiller à l'observation des statuts d'Innocent III sur les monastères.

Cod. 401 de l'abbaye de Kremsmünster, ff. 142v-143 (1).

1245, 4 mai. — Grégoire IX envoie à l'abbé de St-Jacques de Liége, au doyen et à l'écolâtre de Cologne ses statuts de réforme et les charge de convoquer le chapitre général.

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 2552 (2).

— . — Lettres de même teneur à l'abbé de St-Mansuy de Toul, au prieur *de Prato* et à maître J. de Maderiis, chanoine de Verdun, pour la province de Trêves.

Auvray, n. 2553.

1253, mi-carême. — Chapitre général tenu à Salzbourg. — Fragment du procès-verbal.

Cod. 401 de Kremsmünster, ff. 146v-147v.

---

1. Nous devons à l'obligeance du R. P. Dom Odilon Dickinger, bibliothécaire de l'abbaye de Kremsmünster, les renseignements tirés du Cod. 401.

2. Nous avons signalé précédemment cet acte (p. 63), avec la date du 25 mai donnée par Ennen et Potthast.

Digitized by Google

1275, 13 mai. — Chapitre à St-Pierre de Salzbourg.

Cod. 401 de Kremsmünster, ff. 149-149v.

1282, 17 novembre. — Chapitre à St-Pierre de Salzbourg.

Cod. 401 de Kremsmünster, ff. fol. 149v.

1288. — Chapitre à St-Pierre de Salzbourg.

Cod. 401 de Kremsmünster, ff. 150-150v.

1338, 12 janvier. — Benoît XII charge les abbés de St-Pantaléon de Cologne, de St-Mathias et de St-Maximin de Trêves de publier sa bulle de réforme et de convoquer le chapitre de la province de Cologne-Trêves.

Riezler, *Vatikanische Akten*, n. 1923, p. 691.

1338, 23 décembre. — Benoît XII autorise les monastères de la province de Salzbourg à maintenir les cellules privées jusqu'au prochain chapitre.

Archiv. Vatic. *Reg. d'Avignon*, 85, f. 401v; *Reg. Vat.*, 126, n. 441; Riezler, n. 2005.

1338, 23 décembre. — Benoît XII accorde aux abbés de cette province la faculté d'absoudre ceux qui avaient manqué à la bulle *Summi magistri.*

Ib., *Reg. Av.*, 85, f. 402v; *Reg. Vat.*, 125, n. 444.

1339, 11 janvier. — Benoît XII fait savoir aux abbés et prieurs de la province de Salzbourg qu'il a chargé les abbés Otton de Nieder-Altach et Henri des Écossais de Vienne, de publier sa bulle de réforme et de visiter les monastères de la province, qu'après avoir fait cette visite, ils ont convoqué un chapitre provincial à St-Pierre de Salzbourg, mais qu'à la suite de ce chapitre, les abbés n'ont pas permis aux visiteurs d'achever leur travail. Le pape leur fixe un nouveau terme jusqu'au prochain chapitre.

Riezler, n. 1922, pp. 690-691 (1).

1342, 1 juin. — Remise par Clément VI de certaines peines édictées par Benoît XII dans la bulle de réforme de l'ordre de S. Benoît.

Archives du Vatican, Reg. Vat. 152, de Curia n. X, f. 9; Reg. Vat., 214, f. 15; E. Deprez, *Lettres de Clément VI*, n. 154, col. 27.

---

1. Cet acte placé par Riezler en 1338, doit être de 1339, comme l'a daté D. Pie Schmieder qui l'a édité en 1883 (voir plus haut p. 107).

Digitized by Google

1426. — Visite de l'abbaye de Weihenstephan.

Publié d'après Cod. Monac. Weihensteph. (53), ff. 233-242, par Deutinger, *Beiträge zur Gesch., Topogr. und Statistik des Erzb. München und Freising*, t. VI, pp. 252-267.

1436, 24 août. — Chapitre de la province de Cologne-Trêves à Bâle.

Kropf, *Bibl. Mellic.*, p. 465, d'après le Cod. Mell., n. 16.

1436, 28 septembre. — Le Concile de Bâle charge les abbés de Castel et de St-Gilles de Nuremberg de faire la visite de l'abbaye de Michelfeld.

Monum. boica, XXV, 204-206.

1452. — Visite de l'abbaye de Weihenstephan.

Publié d'après le Cod. lat. Monac. 1132, par Deutinger, *Beiträge*, t. VI, 270-280.

1456, 9 novembre. — Le pape Calixte III, rappelant une bulle précédente de Nicolas V, renouvelle à Pierre, cardinal de St-Vital, évêque d'Augsbourg, les pouvoirs nécessaires pour visiter les monastères exempts de son diocèse, notamment ceux de Füssen et d'Ottobeuron.

Monum. boica, XXIII, 507-511.

1470, 9 janvier. — Lettre adressée aux abbés de la province de Salzbourg et du diocèse d'Augsbourg par les abbés Melchior de St-Ulric, Ulric de Wiblingen, Paul d'Elchingen, Martin d'Anhausen et Henri de Thierhaupten à l'effet de remédier à l'état des monastères de l'ordre. Prenant exemple sur les Pères de l'observance de Bursfeld, qui ont institué un chapitre annuel à côté du chapitre provincial de Mayence, et vu l'impossibilité de s'unir à cette congrégation, malgré les tentatives faites en diverses circonstances, ils proposent de se mettre d'accord sur trois points : adoption uniforme de l'observance de Melk, convocation d'un chapitre annuel et visite annuelle des monastères par les délégués du chapitre. Ils envoient le moine D. Jean, sous-prieur de Wiblingen, pour traiter avec eux de cette affaire et leur demandent de se réunir à Frisingne le mardi 13 mars.

Monum. boica, XXIII, 549-552.

1470, 6 mai. — L'abbé Bernard de Castel s'excuse de ne pouvoir assister au chapitre provincial d'Erfurt et délègue comme procureur l'abbé Eberhard de Bamberg.

Monum. boica, XXIV, 696.

Digitized by Google

1498, 28 mars. — Statuts de l'abbaye de St-Ulric d'Augsbourg.
Monum. boica, XXIII, 649-656.

1502. — Chapitre à St-Mathias de Trêves.
Trithème, *Annal. Hirsaug.*, II, 588.

APPENDICE.

I.

1342, 1 juin.

Supplique adressée au pape Clément VI, en faveur d'une révision de la bulle de Benoît XII sur la réforme de l'ordre.

Pater beatissime. Cum in constitutionibus novis super reformatione monachorum nigrorum per immediatum predecessorem vestrum editis quamplures et diverse pene spirituales et temporales contra earum transgressores sunt adiecte, que quidem pene, presertim spirituales, prout experientia docuit, valde periculose existunt et laqueum iniciunt animabus, dignetur Sanctitas Vestra huiusmodi penas spirituales de dictis constitutionibus tollere et animarum periculis occurrere in hac parte. Dignetur eciam eadem S(anctitas) misericorditer committere potestatem absolvendi transgressores huiusmodi a penis predictis et dispensandi cum eisdem super inhabilitate et irregularitate inde contractis. Preterea cum constituciones ipse in multis earum locis capriciose et obscure ac minus convenienter dictate videantur, multaque inutilia contineantur in eisdem, dignetur eadem S(anctitas) constituciones easdem per aliquas personas discretas monastice religionis facere recenseri et sub claro et congruo dictamine et ordine reformari. —

Omnes penas spirituales et temporales suspendimus et debitas temporales remittimus damusque et committimus potestatem abbatibus et prelatis per se vel alium seu alios absolvendi omnes subditos suos et confessoribus abbatum et prelatorum ipsos abbates et prelatos et dispensandi super irregularitate et inhabilitate ex hoc contractis. Fiat. R.

Datum Avinione Kal. Junii anno primo.

Videant abbates Massiliensis, Insule Barbare, sancti Benedicti super Ligerim, auditores cardinalis Convenarum et cardinalis Petragoricensis et prior Bellicadri et postmodum omnia refferant cardinali Montisolivi et postea nobis infra festum Assumptionis.

Arch. Vatic. — *Reg. Suppl. Clementis VI*, t. I, f. 25v.

II

1342, 11 septembre.

Supplique en faveur de l'abbaye de Manlieu.

Supplicat S(anctitati) V(estrae) devotus filius vester Henricus de Brolia,

Digitized by Google

miles in personam religiosi viri fratris Guillelmi Saramandi monachi et camerarii monasterii Magni loci, ordinis S. Benedicti, Claromontensis diocesis, quod cum olim domnus abbas Yssiodorensis, ordinis et diocesis predictorum, visitator monasteriorum monachorum nigrorum in Bituricensi provincia consistentium et executor constitutionum per S. mem. domnum Benedictum pp. XII. predecessorem vestrum in eodem ordine editarum auctoritate apostolica specialiter deputatus,ad prefatum monasterium Magni loci causa visitationis huiusmodi accessisset, et reperisset officium camerarie dicti monasterii, de cuius redditibus debet monachis dicti monasterii de vestiario provideri, adeo redditus et proventus tenues et exiles habere, quod non sufficiunt ad vestiarium antedictum, nec poterat de aliis redditibus dicti monasterii propter tenuitatem ipsorum suppleri defectus vestiarii prelibati nec micti aliquis scolaris ex monachis dicti monasterii ad studium generale, nec etiam magister seu instructor monachorum claustralium in primitivis scientiis iuxta constitutionem huiusmodi in dicto monasterio retineri; matura et diligenti discutione habita cum abbate et conventu dicti loci seu monasterii Magni loci et premissorum summa necessitate poscente, idem visitator prioratum de Marcilhaco sine cura eidem monasterio immediate subiectum ac per ipsius monasterii monachos solitum gubernari,ordinis et diocesis predictorum, cum fructibus, redditibus et proventibus sexaginta libras Turonensium parvorum annis communibus non excedentibus, eidem officio, prout sibi ex dictarum constitutionum beneficio competebat, incorporavit perpetuo et univit pro supplemento dicti vestiarii et aliis omnibus pro mictendo dictum scolarem ad studium et instructorem in dicto monasterio retinendo. Cum autem, sicut asseritur, in certis declarationibus supradictis constitutionibus per dictum predecessorem vestrum editis, huiusmodi uniones propter defectum et culpam aliquorum qui potestate huiusmodi forsitan sunt abusi decernantur irrite et inanes, et propterea monachi dicti monasterii in religionis opprobrium vestiarium competens non haberent, nec posset scolaris aliquis micti ad studium, nec instructor in dicto monasterio retineri, humiliter supplicat Idem miles in personam dicti fratris Guilhermi quatenus propter paupertatem dicti officii et necessitatem studentium predictorum dignemini unionem huiusmodi declarationibus predictis nequaquam obstantibus, auctoritate apostolica... confirmare...

Fiat per ordinationem si viderit expedire. R...

Et quod transeat sine alia lectione. Fiat. R.

Datum apud Villammagnam, Aven. dioc., III idus septembris anno primo.

Archives Vaticanes. — *Reg. Supplic. Clementis VI*, t. I, f. 201v.

Digitized by Google

III.

1343.

Supplique de l'abbé Sifride de S. Benoît de Gron en faveur des monastères de Hongrie.

Significat S(anctitati) Vestrae orator vester Syfridus, abbas monasterii sancti Benedicti de Goron, ordinis eiusdem sancti, Strigoniensis diocesis, presidens capitulo provinciali dicti ordinis in regno Ungarie quod monasteria eiusdem ordinis regni predicti [que] consuerunt hactenus spiritualiter et temporaliter reflorere in tantum collapsa sunt et oppressa, quod pauca reperiuntur que suis plene gaudeant iuribus, possessionibus atque bonis, quinymmo aliquorum ex eis bona pro media, quorumdam vero pro tribus et aliquorum eciam pro quatuor partibus occupata tenentur, et, quod est deterius, ultra XL monasteria ab eo tempore quo Tardari infideles prefatum regnum Ungarie hostiliter devastarunt, sunt et fuerunt cum omnibus suis possessionibus, iuribus et pertinenciis, quedam per clericos ac quedam per aliorum ordinum religiosos et nonnulla per laicos occupata et hodie occupata contra Deum et iustitiam detinentur, prout hec omnia et singula ex informacione seu relacione visitatorum ipsius ordinis dudum super hiis facta felicis Recordationis domino Benedicto pape XII predecessori vestro seriosius et evidentius patuerunt. Cum autem, pater sanctissime, absque speciali Sedis apostolice provisione, auxilio et favore in statum debitum nequeant reduci, supplicat quatenus ob divinam beatique Benedicti reverenciam statui desolato locorum dicti ordinis predictorum pio et paterno affectu de opportuno remedio providentes, venerabilibus patribus Strigoniensi et Colocensi archiepiscopis et eorum suffraganeis dignemini litteras oratorias efficaces dirigere eisque committere ac in virtute obediencie districte mandare, quatenus auctoritate ordinaria et etiam apostolica quilibet eorum in suis civitate ac diocesi monasteriorum exemptorum et non exemptorum monachorum ac monialium reformacioni et recuperacioni possessionum ac iurium eorumdem solito diligencius intendant contra occupatores, detentores monasteriorum et possessionum ac iurium eiusdem ordinis, apostolica auctoritate predicta simpliciter et de plano sine strepitu et figura iudicii procedant, eosque ad restituendum loca et iura, possessiones, iurisdictiones cum fructibus inde perceptis compellant ecclesiasticam per censuram et aliter indampnitatibus dictorum monasteriorum studiosius invigilantes, iniuriatores et molestatores eorumdem efficaciter compescant, et quod illi ex eisdem ordinariis qui possessiones, decimas, tributa, certas aquas et aquarum decursus, nemora et silvas, iura, iurisdicciones ipsius ordinis in regno predicto detinent occupata, monasteriis ad que pertinent cum perceptis inde fructibus absque more dispendio, ob divinam ac Sedis apostolice reverenciam, ad requisitam conservatorum vel etiam presidencium capitulis celebrandis studeant integraliter resignare cum comminacione sentenciae excommunicacionis in eosdem. — ℟Fiat R.

Digitized by Google

Item cum universa monasteria ordinis et regni predictorum in Strigoniensi et Colocensi provinciis instituta unam duntaxat faciant provinciam, secundum ordinacionem dicti domini Benedicti, dignemini auctoritate apostolica statuere, precipere ac mandare quod universi abbates et priores proprios abbates non habentes ac eciam abbatisse dicte provincie ipsorumque conventus ad reformandum et restaurandum alienata monasteria ac possessiones, bona et iura eorumdem in regno predicto et ad quevis alia negocia ad hec oportuna communiter et communibus sumptibus teneantur nunc et eciam in futurum ac procuratores communiter omnes constituere ad negocia gerenda et eciam persequenda locorum dicti ordinis in regno predicto, et nichilominus presidentibus presentibus et futuris capitulis dicti ordinis celebrandis committere dignemini et mandare ut omnes et singulos abbates, priores, abbatissas et conventus predictos ad statutum servandum et contribuendum in ipsis expensis secundum suarum facultatum exigenciam apostolica auctoritate compellant in huius causis et negociis prosequendis, quacumque prescriptione contraria quo ad detentores monasteriorum locorum bonorum, possessionum, iurium, iurisdictionum et rerum predictorum necnon constitucionibus apostolicis contrariis per quas premissa retardari possint seu quomodolibet impediri non obstantibus quibuscumque. Fiat R.

Et ut premissa facilius et celerius finem consequantur obtatum, universis prelatis et personis ac monasteriis monachorum et monialium ordinis et regni predictorum conservatores perpetuos concedere dignemini in forma concilii Viennensis, ampliando dictas prout V(estrae) videbitur S(anctitati), cum dicta monasteria tam miserabiliter collapsa et oppressa non nisi per V(estrae) S(anctitatis) remedium possint in statum debitum reformari et eciam restaurari. — Fiat ad decennium. — R.

Reg. Suppl. Clem. VI, t. IV, f. 263v.

IV.

1343. 4 juillet.

Supplique de l'abbé Guillaume d'Aniane.

Sanctissimo ac beatissimo in Christo patri et domino suo domino Clementi digna Dei providentia sacrosancte Romane ac universalis ecclesie summo pontifici suus humilis et devotus orator Guillelmus abbas monasterii Aniane, ordinis sancti Benedicti, Magalonensis diocesis, cum humili recommendacione pedum oscula beatorum. Etsi apostolice sedis benevolentia iustas subditorum preces ad gratiam exauditionis admictit, illas presertim inter ceteras graciosius admictere consuevit que preter necessitates et utilitates ecclesiarum aut monasteriorum eidem suo tempore porriguntur. Sane, beatissime pater et domine, cum olim venerabilis et religiosus vir domnus Armandus, sancti Andree prope Avinionem, tunc Sancti Salvatori Lodevensis monasteriorum abbas, executor constitucionum in ordine

Digitized by Google

monachorum nigrorum per felicis recordationis domnum Benedictum papam XII predecessorem vestrum editarum, per predecessorem ipsum specialiter deputatus, attendens quod fructus, redditus et proventus officii camerarie dicti monasterii Aniane ad supportanda onera vestiarii que sibi incumbebant sufficere non poterant, prioratum seu grangiam de Corcenassio, Lodovensis diocesis, solitum seu solitam per monachos dicti monasterii Anianemis gubernari, cuius fructus, redditus et proventus XXXV librarum Turonensium parvorum, secundum taxam decime, valorem annuum non excedunt eidem officio auctoritate apostolica sibi in ea parte concessa et de expressis consensu et voluntate mei abbatis et conventus dicti monasterii Aniane ac prioris seu grangiarii, qui tunc esse credebatur, univit et incorporavit in perpetuum, ac ipsi officio certa alia onera imposuit que ipse camerarius supportavit hactenus et supportat, licet non sit dictum prioratum seu grangiam assecutus, quinimo dictus predecessor eum seu eam tanquam disposicioni sue ante unionem huius modi reservatum seu reservatam, ut dicebat, duxit eidem priori seu grangiario conferendum seu conferendam. Verum quia propter reservationem huiusmodi per eundem predecessorem, ut prefertur, factam, prefata unio posset, ut dicitur, impugnari, humiliter V(estrae) S(anctitati) supplicat dictus abbas quod huiusmodi reservacione ac premissis omnibus aliis non obstantibus, dignemini unionem huiusmodi auctoritate apostolica ex certa scientia confirmare ac supplere omnem defectum, si quis fuit in ea, de apostolica plenitudine potestatis cum omnibus aliis non obstantibus et clausulis oportunis et alias ut in forma. — Confirmamus et supplemus defectum. — R. Et sine alia leccione. — Fiat R.

Datum apud Villamnovam, Avinionensis diocesis, IV nonas iulii anno secundo.

Reg. Suppl. Clem. VI, t. V. f. 100v.

V.

1344, 22 novembre.

Supplique de l'abbé de Montier-le-Celle.

Beatissime pater et domine. — Dudum vigore certarum constitucionum per felicis recordationis domnum Benedictum papam XII, predecessorem vestrum, ad reformandum ordinem nigrum monasticum editarum, executores seu visitatores tunc ad hoc deputati per eum nonnullas uniones de prioratibus et aliis beneficiis regularibus dicti ordinis certis abbaciis et monasteriis eiusdem ordinis et presertim de prioratu de Cella subtus Cantumerula eiusdem ordinis, Trecensis diocesis, monasterio Cellensi Trecensis, consimilis ordinis, ipsi monasterio immediate subiecto et ad abbatis eiusdem collacionem, provisionem et disposicionem spectante et per monachos dicti monasterii Celle solito gubernari, cedente vel decedente

Digitized by Google

priore qui tunc prioratui predicto preerat, fecisse noscúntur pro omnibus expensis monachorum studere debencium et ad generalia studia mictendorum, adiectis in eisdem unionibus quibusdam condicionibus sive modis, quarum unionum dictus predecessor postmodum conscius eas fertur, sicut publica fama in curia Romana laborat ex certa scientia universaliter revocasse, successive priore dicti prioratus tempore unionis prefate existente de hac luce subtracto, abbas dicti monasterii Celle, revocacione huius intellecta, de dicto prioratu tunc vacante Sanctitatis Vestrae oratori vestro devoto fratri Jacobo de monasterio Dervensi dicti monasterii Celle monacho velud benemerito graciose providit; verum quia idem frater Iacobus prior taliter institutus dubitat de unione predicta in posterum per aliquos sibi obici vel opponi et de revocacione dicti predecessoris inde secuta non sperat posse probare, humiliter supplicat quatenus dictam unionem, si qua fuerit, nequaquam obstantem decernere et declarare dignemini, provisionem et collacionem dicti prioratus sibi factas provide, legitime valuisse et valere.

R. — Et q. t. s. al. l. — fiat. — R.

Datum Avinioni X Kal. decembris anno tercio.

Reg. Suppl. Clem. VI, t. VII, f. 62v.

VI.

1346, 14 janvier.

Supplique de l'abbé d'Ainay.

Supplicat Vestrae Sanctitati orator vester ... abbas monasterii Athanacensis Lugdunensis quod cum ex ordinacione et statuto felicis recordationis domini pape Benedicti XII, predecessoris vestri, abbates et priores conventuales monasteriorum monachorum nigrorum ordinis sancti Benedicti pro qualibet vincentenario monachorum monasteriorum suorum, unum de monachis ipsis mictere debeant ad scolas in sacre theologie seu canonum facultatibus studituros, et in monasterio Athanacensi Lugdunensi predicto tam in capite quam in membris sint octuaginta et plures monachi, de quibus non nisi duo missi sunt ad scolas, prioresque et officiales dicti monasterii de tercio mictendo, sicut tenentur, cum ipso abbate convenire recusent, quatenus fratri Henrico de Vorgeyo, prefati monasterii monacho expresse professo, studenti Montispessulani in sacrorum canonum facultate, iuveni studioso vita et moribus commendando, de tercio loco scolarium dicti monasterii pensionem annuam predictam, quamdiu scolaris fuerit, percepturo de Vestrae Sanctitatis clementia dignemini providere, constitutione predicti domini pape Benedicti et aliis constitutionibus contrariis non obstantibus quibuscumque, cum omnibus clausulis oportunis et

Digitized by Google

executoribus. — Fiat auctoritate apostolica per cardinalem Montisolivi si sit ita, et iste sit sufficienter. R.

Et quod transeat sine alia lectione. — Fiat R.

Datum Avinioni XIX Kal. februarii anno quarto.

Reg. Suppl. Clem. VI, t. VIII, f. 190v.

VII.

XIVe siècle.

Liste des monastères de la province de Reims-Sens avec indication des taxes (1).

Quatuor celebrari debet concilium generale nigrorum monachorum.

Primo celebratur missa solemniter per abbatem exemptum vel mitratum in aliquo monasterio eiusdem ordinis.

Item omnes abbates et procuratores absentium debent personaliter interesse in missa predicta.

Item si unus abbas vel procurator in missa defecerit tenetur solvere XX s. Par.

Item missa finita debent omnes intrare locum in quo debet capitulum celebrari.

Item in primis unus presidentium debet incipere alta voce *Veni Creator Spiritus*, quo finito sequitur versus cum collecta.

Item postmodum debet fieri sermo, quo finito, debent omnes exire preter abbates et procuratores absentium.

Item hoc facto, per presidentes debent ordinari duo abbates qui procuratoria absentium recipient et referent presidentibus an excusationes sint legitime vel non.

Item consequenter visitatores debent referre presidentibus si aliqua sinistra repererint in monasteriis per eos visitatis.

Item debent referre dicti visitatores presidentibus si qui sint capti monachi in monasteriis visitatis per eos et causam quare in carcere teneantur [149].

Item hiis factis debent tractare de negociis Religionis eorumdem et corrigenda corrigere et punienda punire et de aliis ordinare, prout eis videbitur expedire secundum regulam, constitutiones felicis recordationis Benedicti pape duodecimi, regularia instituta et canonicas sanctiones. Et est sciendum quod omnes abbates in dicto capitulo existentes necnon pro-

1. Cette liste est tirée du manuscrit 256 de la Bibliothèque de l'Université de Gand. Ce codex, qui provient de l'ancienne abbaye de Saint-Bavon, est un in-4°, sur vélin, de 188 ff., datant du commencement du XVe siècle. Il contient entre autres documents : la Règle de S. Benoît (ff. 1-52), des extraits du Concile de Latran, des bulles d'Honorius III, Clément V pour la réforme des monastères, notamment la bulle *Summi magistri* de Benoît XII (pp. 63-134), les statuts de Grégoire IX de 1237 (pp. 138-147).

Digitized by Google

curatores absentium abbatum debent esse induti cucullis et frocis,quamdiu sunt in dicto capitulo et alium habitum eis habere non licet et

Sequuntur monasteria nigrorum monachorum Remensis et Senonensis provinciarum et taxationes eorum ad decimam secundum antiquam taxationom ad Turonensem monetam.

PRIMO PROVINCIE REMENSIS IN DIOCESI REMENSI (1).

Sancti Remigii	VII^{m} V^{c} lib.
Sancti Nichasii	III^{m} II^{c} XII lib.
Sancti Theodorici	XXIII^{c} lib.
Sancti Basoli	XII^{c} LX lib.
de Alto Villari	III^{m} lib.
de Mouson	III^{m} lib.

CATHALAUNENSIS (2).

Sancti Petri ad montes	XVIII^{c} LX lib.
Dernense	XIX^{c} lib.
Sancti Urbani	XVII^{c} lib.
de Mori monte	XXIIII^{c} lib.
de Orione	VI^{c} XL lib.
Sancti Salvatoris Vertuense	VIII^{c} XL lib.

[150]

SUESSIONENSE (3).

Sancti Medardi	VIII^{m} lib.
Sancti Crispini Maioris	III^{m} lib.
Sancti Cornelii	V^{m} V^{c} lib.
Sancti Petri de Orbaco	M V^{c} lib.
Sancti Petri de Chesiaco	XVII^{c} lib.

LAUDUNENSE (4).

Sancti Vincentii	III^{m} V^{c} lib.
Sancti Johannis	III^{m} IX^{c} lib.
S. Nicholai in Bosco	III^{m} VIII^{c} LXXV lib.
Beate Marie de Nongento	XVI^{c} lib.
S. Nicholai de Ribodimonte	M V^{c} lib.
S. Michaelis in Theresia	XVIII^{c} LXXV lib.

1. St-Remy, St-Nicaise, St-Thierry, St-Basle, Hautvillers, Mouzon.

2. St-Pierre-aux-Monts, Montierender, St-Urbain, Moirmont, Huiron, St-Sauveur de Vertus.

3. St-Médard de Soissons, St-Crépin-le-Grand, St-Corneille de Compiègne, St-Pierre d'Orbais, St-Pierre de Chézy.

4. St-Vincent de Laon, St-Jean, St-Nicolas-au-Bois, Nogent, St-Nicolas-des-Prés de Ribomont, St-Michel en Thiérache.

Digitized by Google

NOVIOMENSE (1).

Sancti Eligii	III^{m} VI^{c} lib.
S. Preiecti	XVII^{c} L lib.
de Hombleriis	III^{m} VI^{xx} VI lib.
S. Quintini in insula	IIII^{m} lib.
de Monte S. Quintini	V^{m} lib.

BELVACENSE (2).

S. Geremari	XXI^{c} lib.
S. Symphoriani	V^{c} lib.
S. Luciani	V^{m} lib.
de Britolio	II^{m} VI^{xx} lib.

AMBIANENSE (3).

S. Petri Corbeiensis	XV^{m} lib.
de Morolio	III^{c} lib.
[151]	
S. Fusciani	XII^{c} lib.
S. Richarii	III^{m} VII^{c} L lib.
S. Walarici	III^{m} VII^{c} L lib.
Forestense	XII^{c} lib. L sol.
S. Iudoci	II^{m} V^{c} lib.
S. Salvii de Mosteriolo	VIII^{c} LXXV lib.

MORINENSE (4).

S. Womari	II^{m} V^{c} lib.
S. Johannis	XV^{c} lib.
S. Bertini	XIII^{m} lib.
de Cappella	XII^{c} L lib.
de Andres	XV^{c} lib.
S. Winoci de Berghis	IIII^{m} VIII^{c} LXXV lib.
de Han	XII^{c} L lib.
de Auchi	XIII^{c} XXV lib.
de Sancta Bertha de Blangiaco	XV^{c} lib.

ATTREBATENSE (5).

S. Vedasti	X^{m} lib.
de Marchiennes	VI^{m} VIII^{c} LXXV lib.
de Hannon	III^{m} V^{c} lib.
de Acquiscincto	X^{m} lib.

1. St-Éloi de Noyon, St-Prix, Hombliéres, St-Quentin-en-l'Ile, Mont-St-Quentin.

2. St-Germer de Flaix, St-Symphorien, St-Lucien de Beauvais, Breteuil.

3. Corbie, Moreuil, St-Fuscien-au-Bois, St-Riquier, St-Valery, Forestmoutier, St-Josse-sur-Mer, St-Sauve de Montreuil.

4. Samer, St-Jean de Thérouanne, St-Bertin, Capelle, Andres, Berghes-St-Winnoc, Ham, Auchy, Blangy.

5. St-Vaast d'Arras, Marchiennes, Hasnon, Anchin.

Digitized by Google

CAMERACENSE (1).

S. Sepulchri	II^{m} IIII^{c} IIII^{xx} lib.
de Castello in Cameracensio	II^{m} V^{c} lib.
de Honnicuria	XXII^{c} lib.
de Fidemio	XVI^{c} lib.
de Maricolis	XIIII^{c} IIII^{xx} lib.
Liessiense	III^{m} VII^{c} L lib.
[152]	
S. Gileni	II^{m} IIII^{c} lib.
de Lobiis	III^{m} VII^{c} L lib.
de Crispinio	XIIII^{c} lib.
S. Dyonisii in Broqueroya	XVIII^{c} lib.
de Altomonte	II^{m} VIII^{c} lib.
de Haffligien	II^{m} V^{c} lib.
de Grantmont	M lib.
Eyamense	XVI^{c} lib.

TORNACENSE (2).

S. Petri Gandensis	VII^{m} V^{c} lib.
S. Bavonis Gandensis	V^{m} II^{c} L lib.
S. Andree de Brugis	XI^{c} lib.
S. Amandi in Pabula	IX^{m} CL lib.
S. Petri de Audenborch	IX^{c} XI lib.
S. Martini de Tornaco	VI^{m} II^{c} IIII^{xx} XI lib.

SENONENSE (3)

Sancte Columbe	XV^{c} lib.
S. Petri vivi	XIX^{c} lib.
S. Remigii	XII^{c} lib.
de Fereriis	II^{m} lib.
S. Petri de Meloduno	XVI^{c} XXV lib.
de Morigny	VI^{c} lib.
de Chalmis	M. lib.

TRECENSE (4).

Arremanense	III^{m} II^{c} lib.
de Cella	XIX^{c} IIII lib.
de Nigella	VI^{c} LX lib.
de Chalmis	M lib.

1. St-Sépulcre de Cambrai, Câteau-Cambrésis, Honnecourt, Fémy, Maroilles, Liessies, St-Ghislain, Lobbes, Crespin, St-Denis en Broqueroie, Hautmont, Afflighem, St-Adrien de Grammont, Eename.

2. St-Pierre de Gand, St-Bavon de Gand, St-André-près-Bruges, St-Amand en Pévèle, St-Pierre d'Oudenbourg, St-Martin de Tournai.

3. Ste-Colombe de Sens, St-Pierre-le-Vif, St-Remy, Ferrières, St-Pierre de Melun, Morigny, La Chaume.

4. Montierramey, Montier-la-Celle, Nesle-la-Reposte.

Digitized by Google

ANTISSIODORENSE (1).

[153]

S. Germani	XXVIII^c lib.

MELDENSE (2).

S. Pharaonis	XXII^c lib.
Rebacense	XXIII^c lib.

AURELIANENSE (3).

S. Benedicti Floriacense	III^m lib.
S. Maximini	XI^c lib.

CARNOTENSE (4).

de Bonavalle	XVI^c lib.
de Pontelevio	M lib.
S. Lannomarii	II^m V^c lib.
Vindocinense	II^m lib.
S. Petri Carnotensis	XVII^c lib.
B. Marie de Josaphat	IIII^c lib. LX sol.
B. Marie de Columbis	IIII^c lib.
de Nealfaneto	IIII^c L lib.

PARISIENSE (5).

S. Dionysii	XVI^m lib.
S. Germani de Pratis	V^m lib.
de Lagniaco	XVII^c lib.
S. Mauri	II^m V^c lib.
S. Maglorii	VII^c XX lib.

D. Ursmer BERLIÈRE.

1. St-Germain d'Auxerre.
2. St-Faron de Meaux, Rebais.
3. St-Benoît-sur-Loire ou Fleury, Micy.
4. Bonneval, Pontlevoy, St-Lomer de Blois, Vendôme, St-Père-en-Vallée, N.-D. de Josaphat, N.-D. de Coulombs, Neaufle-le-Vieux.
5. St-Denis, St-Germain-des-Prés, Lagny, St-Maur-des-Fossés, St-Magloire.

Digitized by Google

QUELQUES OPINIONS RÉCENTES

SUR L'UNION DES ÉGLISES.

Le 11 janvier dernier *(vieux style)*, la Vérité Ecclésiastique, organe officiel du Phanar, donnait une nouvelle à retentissement. Sa Toute-Sainteté le patriarche Joachim III, à la reprise des assises synodales interrompues par les fêtes de Noël, présentait une série de propositions à l'illustre assemblée. Dans la seconde proposition, il disait tenir pour œuvre *agréable à Dieu et évangélique* d'engager les Patriarches et les autres chefs des Églises autocéphales à étudier et à discuter les voies et moyens qu'ils jugeraient opportuns en vue d'obtenir l'union de l'Église Orthodoxe avec les *deux grands et vénérables sauvageons* (ἀναδενδράδων) *du Christianisme, c'est-à-dire les églises Romaine et Protestante* (1).

D'aucuns ont cru que cette proposition visait d'abord et avant tout une entente de doctrine et d'action avec l'Église protestante en général, et l'Église Anglicane en particulier, dont le ralliement à la Grande Église devrait faire pièce à l'Église Romaine.

S'il faut pourtant ajouter foi à certains indices, par exemple aux ouvertures faites par Joachim III à différents visiteurs de marque (2), il semble que les visées de celui-ci soient moins mesquines: dans leur sincérité, elles s'adresseraient au moins également à toutes les communautés dissidentes. En tous cas, c'est un fait digne de remarque et inouï jusqu'ici dans l'histoire, comme on l'a justement observé (3), de voir de telles propositions, aussi officielles

---

1. Β'. Θεοφιλὲς καὶ εὐαγγελικὸν ἡγούμεθα ὅπως ἡ ἁγία ἡμῶν Ἐκκλησία μελετήσῃ μετὰ τῆς δεούσης ἐπιστασίας, εἴγε ἐπίκαιρον λογίζεται νὰ ἐπιζητηθῇ ἡ μετὰ τῶν Ἁγιωτάτων Πατριαρχῶν καὶ τῶν Πανιερωτάτων καὶ Σεβασμιωτάτων Προέδρων τῶν Ἁγιωτάτων Αὐτοκεφάλων Ἐκκλησιῶν, ἀνταλλαγὴ σκέψεων εἰς δυνατὴν καὶ εὐκτὴν ἐξεύρεσιν σημείων συναντήσεως καὶ ἐπαφῆς μετὰ τῶν δύο μεγάλων καὶ σεβαστῶν ἀναδενδράδων τοῦ Χριστιανισμοῦ, τῆς Δυτικῆς δηλονότι καὶ Διαμαρτυρομένης ἐκκλησίας... Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, 11 Ἰανουαρίου 1902. Ἀρ. 2, p. 18.

2. Voyez, entre autres, la visite de Monseigneur Marini, dans le *Bessarione*, Anno VI, fasc. 62, p. 294 et 295.

3. Cf. Χριστιανικὴ Ἀνατολή, Περιοδικὸν τῶν Οἰκογενειῶν τῇ συστάσει τοῦ Σεβασμιωτάτου Ἐπισκόπου Σύρου. Ἔτος Ε'. Περ. Β' Ἀπρίλιος 1902. ἀρ. 99. p. 337-341.

Digitized by Google

que spontanées, émaner du chef de l'Église grecque. D'un autre côté, ajouterais-je, le fait démontre que Sa Toute-Sainteté se rend compte des idées courantes ; car ses vues, sans être concrètes ni exactes, ne laissent cependant pas de suivre le mouvement général. On peut remarquer en effet un travail lent mais forcé qui s'opère à la sourdine encore, dans la pensée de plus d'un Orthodoxe. Çà et là nous en saisissons les symptômes : en particulier le dernier ouvrage de M. Ambrazis, s'il n'a pas été officieusement inspiré, reste toujours un écho de ce réveil commun des esprits (1). Dans l'intention de son illustre auteur, aujourd'hui professeur, autrefois prédicateur à Smyrne, cette étude est destinée à devenir un répertoire dans lequel les orthodoxes puiseraient la connaissance des points de doctrine unissant ou divisant entre elles les différentes communions chrétiennes ; car, au dire ingénu de notre auteur, beaucoup de ses coreligionnaires les ignorent complètement de nos jours (2). Son livre comprend deux parties : après avoir, dans la première, cherché à exposer la genèse et l'histoire de chaque confession chrétienne, dans la seconde, (l'on dirait un catéchisme) sous forme de demandes et de réponses aux différentes questions dogmatiques en controverse parmi ces différentes Églises, M. Ambrazis en fait le groupement, selon l'interprétation donnée par le symbole propre à chacune d'elles.

D'autre part, un auteur, anonyme, mais latin, a publié d'abord dans la *Vérité Française*, puis sous forme de brochure (3), une série de lettres où il expose ses vues personnelles, dues à son expérience et à son commerce journalier avec les Orthodoxes, sur les moyens à mettre en œuvre *de la part des catholiques*, pour obtenir cette union tant désirée.

Je n'ai pas l'intention de faire un examen détaillé de chacun de ces travaux ni de relever ou de juger les nombreuses inexactitudes qui émaillent le premier d'entre eux (4). Je voudrais seulement

1. Ἡ Ὀρθόδοξος Ἐκκλησία ἐν σχέσει πρὸς ὅλας τὰς ἄλλας Χριστιανικὰς Ἐκκλησίας ἐξεταζομένη, ἤτοι τὴν Δυτικήν ... (suit alors une nomenclature de 22 confessions religieuses, depuis l'Église latine jusqu'à la société des Mormons !) τουτέστι κοινὰ δογματικὰ σημεῖα καὶ διαφέροντα τῶν Χριστιανικῶν Ἐκκλησιῶν... ἐν Ἀθήναις. Ἐκδότης Π. Παρασκευόπουλος. 1902.

2. *Op. cit.* p. 9.

3. *Lettres sur la Réunion des Églises.* Athènes, chez Charles Beck, et Paris, chez Eugène Flandre, broch. in-8°, 42 pp. Ces lettres ont été examinées et jugées dans le *Bessarione*. Vol. II, fasc. 64, p. 118 ; dans l'Ἁρμονία, feuille volante insérée dans la Revue du même nom, Juin-Juillet et nos suivts. ; dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, Août 1902, p. 176, sqq. De son côté, l'Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια s'en occupe dans les nos des 18 et 25 Janvier et du 1er Février 1902, applaudissant en général aux conclusions de l'Auteur.

4. Que diraient par exemple les Maronites en apprenant qu'ils n'admettent pas le dogme de l'Immaculée Conception ! Op. cit., p. 203.

Digitized by Google

mettre en relief le côté brûlant de la question qui nous occupe. Quelle serait la base sur laquelle on voudrait voir s'opérer l'union de l'Église Grecque avec l'Église Catholique (1) et à cette fin, quels sont les moyens proposés ? Le point de vue en effet le plus intéressant est d'étudier et de voir comment deux auteurs, tous les deux sincères, mais sortis d'un camp opposé, descendent dans la lice et entendent opérer la pacification des esprits et des cœurs.

Je me contenterai donc d'un simple exposé d'opinions individuelles, quitte à en faire à l'occurrence la critique, sans vouloir cependant sortir de ce point de vue absolument négatif.

***

Ce n'est pas chose neuve de procéder par des voies différentes quand il s'agit de ramener dans le chemin de la vérité une personne instruite ou une autre ignorante.

L'auteur des *Lettres* en convient pleinement (2). M. Ambrazis, nous l'avons vu (3), se plaint que les plus lettrés de ses compatriotes, contraints de par leur profession à être au courant des questions religieuses en litige, n'en aient aucune notion positive et qu'ils aient besoin d'aide et de guide dans l'acquisition de ces connaissances. Pour lui donc, il veut s'adresser à des gens éclairés et par conséquent sa méthode devra être scientifique.

Un apologiste se poserait de prime abord cette question fondamentale dont dépend toute tentative d'union : Est-ce l'Église Romaine qui doit s'unir à l'Église Orthoxe ou *vice-versa ?*

Comme notre auteur se défend d'entreprendre un ouvrage de polémique (4) et qu'en bon et fidèle Orthodoxe il se croit dans la vérité, cantonné dans sa forteresse, il se contente d'indiquer de loin et à *son point de vue* les remèdes opportuns à la situation.

Mais, qu'il s'agisse de *Polémique* ou de *Symbolique*, puisqu'on parle

1. Je n'entends donc pas suivre M. Ambrazis dans tous les détails de son livre qui embrasse l'union de toutes les Églises inscrites sur la première page de son ouvrage.

2. Cfr. op. p. 15-16. C'est même un des reproches qu'il fait à certains missionnaires en Orient : aborder les questions de primauté pontificale et de procession du St-Esprit auprès des personnes qui en ignorent même l'existence.

3. Op. c. Préface, p. 8-9.

4. Ὀφείλω νὰ σημειώσω ἐνταῦθα, ὅτι, ἐπειδὴ τὸ ἔργον μου τοῦτο ἀνήκει εἰς τὸν Συμβολικὸν κλάδον τῆς Θεολογίας, ἐκθέτων ἱστορικῶς τὰς διαφορὰς τῶν Χριστιανικῶν Ἐκκλησιῶν, οὐδεμίαν ἢ σπανιώτατα ἐκφέρω κρίσιν περὶ τῆς ὀρθότητος ἢ μὴ τῶν δογμάτων ἢ δοξασιῶν οἱασδήποτε Ἐκκλησίας, οὔτε προσπαθῶ νὰ ἀναιρέσω ἢ πολεμήσω αὐτάς, διότι τοῦτο εἶναι ἔργον τοῦ Πολεμικοῦ ἢ Ἀντιρρητικοῦ κλάδου. Op. c. p. 10 11. M. Ambrazis cependant n'est pas resté dans les bornes qu'il s'est tracées. Dans une simple exposition des dogmes de notre foi, je ne vois pas comment peuvent entrer ces invectives contre le siège de Rome et les accusations dont il l'accable, comme d'avoir provoqué le grand schisme oriental du IXe et du XIe s. (p. 19 sqq.) et, ce qui plus est, d'avoir été la cause du Luthéranisme (ib. p. 58-59) et de l'Anglicanisme (p. 71 sqq.) ?

Digitized by Google

de Réunion d'Églises, il faut en premier lieu se mettre d'accord sur le concept d'*Église* et il semble qu'en discutant avec un antagoniste *instruit*, il faille lui dire d'abord : Donnez-moi votre définition de l'Église fondée par Jésus-Christ ; nous parlerons ensuite.

Cette définition, au demeurant, est le point central des théories du digne professeur d'Athènes ; la sienne à cet égard est classique dans l'espèce : « L'Église, dit-il, est la société religieuse fondée par Jésus-Christ pour le salut des hommes et *dirigée par des Pasteurs déterminés* ; à cette Église appartiennent tous ceux qui croient en Jésus-Christ, qui admettent et confessent les articles de foi, *transmis par les apôtres et les conciles Œcuméniques* (1). »

Je souligne à dessein deux membres de la définition : ils résument pour ainsi dire les idées de l'Église Orthodoxe et sous-entendent cette double négation :

La Primauté de juridiction n'est pas l'apanage du siège patriarcal de Rome ; les additions faites au Symbole Apostolique et aux canons des 7 premiers conciles œcuméniques — car l'Église Orthodoxe n'admet que ceux-là — ne font pas partie du dépôt de la foi.

Dès lors la mineure et les conclusions s'imposent :

Or, seule l'Église Orthodoxe remplit ces conditions.

Donc, seule elle est la vraie ; donc, les autres Églises doivent adhérer à elle.

Donc, seulement quand l'Église Romaine aura renoncé au prétendu privilège de son chef et aux *pseudo*-définitions des autres conciles, et qu'elle admettra uniquement le Symbole Nicéo-Constantinopolitain, l'union sera faisable (2).

1. Ἡ Ἐκκλησία εἶναι ἡ θρησκευτικὴ κοινωνία, ἡ ὁποία ἱδρύθη ἀπὸ τὸν Κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν πρὸς σωτηρίαν τῶν ἀνθρώπων, καὶ διευθύνεται ἀπὸ ὡρισμένους ποιμένας, εἰς ταύτην δὲ Ἐκκλησίαν ἀνήκουσιν ὅλοι, ὅσοι πιστεύουσιν εἰς τὸν Ἰησοῦν Χριστόν, καὶ παραδέχονται καὶ ὁμολογοῦσι τὰ ἄρθρα τῆς Πίστεως, τὰ ὁποῖα παρεδόθησαν ἀπὸ τοὺς Ἀποστόλους καὶ ἀπὸ τὰς Οἰκουμενικὰς Συνόδους. Op. cit. Μέρος Β'. ΙΣΤ'. Ἐρ. 1 p. 242.

2 Εἶναι γνωστόν, ὅτι συμφώνως μὲ τὸν Ζ' Κανόνα τῆς Γ'. Οἰκουμενικῆς Συνόδου, διὰ νὰ εἶναι τις ὀρθόδοξος, δὲν ὑποχρεοῦται νὰ πιστεύῃ περισσότερα, ἀλλ' οὔτε ὀλιγώτερα ἀπὸ τὴν Πίστιν, ἡ ὁποῖα συμφώνως μὲ τὰς Ἁγίας Γραφάς, παρεδόθη ἀπὸ τοὺς ἁγίους Πατέρας τῆς Α'. ἐν Νικαίᾳ καὶ τῆς Β'. ἐν Κωνσταντινουπόλει Οἰκουμενικῶν Συνόδων, ἀλλ' οὕτως, ὅπως ἠνόησε καὶ ἡρμήνευσεν αὐτὴν ἡ Καθόλου Ἐκκλησία p. 272-273. Puisque je n'ai pas à m'occuper des autres églises, je ne parle pas de la conclusion plus générale à laquelle arrive notre auteur : toutes les autres confessions aussi ont, plus ou moins, dévié du sillon tracé par le Symbole des deux premiers conciles et les définitions des 5 autres ; donc la condition d'union *sine qua non* est de retourner à cette base primitive. Νομίζω ἑπομένως, ὅτι εἶνε δυνατὸν νὰ γίνῃ ἡ ἕνωσις καὶ κοινωνία ὅλων τῶν χριστιανικῶν ἐκκλησιῶν ἐπὶ τῇ βάσει τῆς κοινῆς Πίστεως τοῦ ἱεροῦ Συμβόλου, ὅπως ἐννοεῖ καὶ πιστεύει αὐτὸ ἡ Καθόλου Ἐκκλησία (*Ibid*, p. 274). Notez de nouveau ces paroles : le Symbole tel que le comprend et le professe l'Église Universelle. Mais comment le comprend-elle ? Comme l'Église Orthodoxe sans doute. Alors celle-ci est seule la véritable Église de Jésus-Christ : ici comme là donc même pétition de principe !

Digitized by Google

Ces deux conditions sont essentielles aux yeux de M. Ambrazis : nous indiquerons plus loin les concessions et les transactions qu'il croit pouvoir malgré tout octroyer à l'Église de Rome. Voyons maintenant les raisons — tout ouvrage sérieux doit en avoir — qu'il fait valoir pour engager ses coreligionnaires à le suivre dans cette voie.

***

Et d'abord, pourquoi ne pas admettre la Primauté du siège de Pierre ?

Léon XIII déjà le disait dans son admirable Encyclique *Orientalium dignitas : Praecipuum dissidii caput est de Romani Pontificis primatu ;* et si l'on veut aussi lire l'arrière-pensée de la plupart des théologiens orthodoxes, la pomme de discorde est la primauté de juridiction dans le Patriarcat Romain. C'est si vrai que M. Ambrazis croit chose déshonorante pour l'idée de l'Église qu'il défend, de donner à la grande fraction des fidèles attachés au siège de Rome le nom d'Église *catholique :* il préfère l'appeler église *Occidentale* ou *Papicocatholique :* Δυτικὴ ἢ Παπικοκαθολικὴ Ἐκκλησία.

Puis, laissons de côté les accusations quelque peu vieillies, répétées par le théologien d'Athènes : que les Papes sont des ambitieux et des orgueilleux, qu'ils se sont arrogé le droit de suprématie dans l'ordre religieux et moral, comme dans l'ordre politique, poussés par leur insatiable soif de domination (1), accusations auxquelles M. Ambrazis n'a même pas le mérite d'avoir donné une retouche et un air de nouveauté. Pie IX et Léon XIII, eux aussi, à ses yeux, n'échappent pas aux défauts qu'on dirait inhérents à leurs hautes fonctions (2) !

Mais enfin ne sont-ils pas les successeurs de Pierre ? Hélas ! ici notre Professeur fait montre de cet esprit de rationalisme sectaire qui ne s'infiltre que trop de nos jours parmi les plus instruits de nos frères les orthodoxes ! S. Pierre, selon lui, n'a jamais été à Rome ; il n'y a rien pour le prouver, la Ste Écriture n'en dit mot, *pas même l'épître aux Romains* (3) !

---

1. *Op. cit.*, p. 19 sqq. ; p. 49 ; p. 84, etc. Bien plus les Papes Virgile et Honorius ont été hérétiques et d'autres encore : Καὶ ἄλλοι Πάπαι ὑπῆρξαν αἱρετικοὶ π. χ. ὁ Πάπας Λιβέριος κατὰ τὸν Δ'. αἰῶνα ἦτο ὁ Ἀρειανός, διότι ὑπέγραψεν ὁμολογίαν Ἀρειάνην ! ὁ Πάπας Ζώσιμος κατὰ τὸν Ε'. αἰῶνα ἠρνεῖτο τὴν προπατορικὴν ἁμαρτίαν ! Ποῦ εἶναι λοιπὸν τὸ ἀλάθητον τῶν Παπῶν εἰς τὰ τῆς Πίστεως ;

2. *Op. cit.*, p. 46 et 49. Cela n'empêche pas que ces deux Souverains Pontifes figurent plus loin parmi les hérauts de la vérité de l'Église Orthodoxe, en compagnie de Michaud, Döllinger, Strauss, etc. ! p. 260 et précéd.

3. *Op. cit.*, p. 20 et 21.

Digitized by Google

Et encore, dit-il, supposons ce fait historiquement établi, mais S. Pierre a été sûrement à Antioche. Donc les successeurs de Pierre sur ce trône patriarcal doivent être, au même titre que les Pontifes Romains, infaillibles et suprêmes Pasteurs des peuples (1) !

Et puis, voyez quel niveau ont atteint ses études exégétiques. Les paroles du Christ à S. Pierre : Σὺ εἶ Πέτρος, καὶ ἐπὶ ταύτῃ τῇ πέτρᾳ οἰκοδομήσω μου τὴν ἐκκλησίαν, καὶ πύλαι Ἅδου οὐ κατισχύσουσιν αὐτῆς (Mathieu, XVI, 18) sont mal interprétées par les *Papicocatholiques*. La pierre sur laquelle est fondée l'Église est le Christ, dont la divinité venait d'être confessée par l'Apôtre, parce que S. Paul dit : ἡ δὲ πέτρα ἦν ὁ Χριστός (1e ép. aux Cor., X, 4). Trêve à tout commentaire. (2)

Mais si le Pontife de Rome n'a pas la primauté de juridiction si contestée et *si contestable*, M. Ambrazis, fidèle à ses principes, ne lui dispute pas la primauté d'honneur : *primus inter pares* (3). Ainsi en avait disposé le concile de Constantinople (4) et encore les Pères de cette illustre assemblée ont-ils obéi à des considérations politiques (5). Évidemment l'infaillibilité pontificale sombre dans ce naufrage commun et comme une primauté d'honneur ne peut plus y prétendre, l'Infaillibilité n'appartient qu'à l'Église universelle (si pas à l'Église orthodoxe !) représentée par les Synodes œcuméniques (6) !

Je ne veux pas prolonger outre mesure sur ce sujet des citations puisées au reste dans les vieilles théories des Orthodoxes, trop connues de ceux qui les approchent tant soit peu. Quel agréable contraste offre une parole calme, réfléchie, instruite, comme celle de M. Romanoff, Orthodoxe russe, qui disait naguère :

---

1. *Op. et l. cc.* Je ne serais point surpris si M. Ambrazis n'eût puisé cette lumineuse idée dans le livre de M. Richard B. Sheridan, *The Greek Catholic church*, 1901, auquel l'Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια ("Ἔτος ΚΑ ! Nos 45 et suivants) a si largement ouvert ses colonnes. Les Phanariotes ne sont que trop portés à accueillir chez eux les Pasteurs Anglicans : la main gauche ignore-t elle toujours ce que donne la droite?

2. A titre de curiosité cependant je transcris ses paroles : Οἱ Πάπαι τὸ « ἐπὶ ταύτῃ τῇ πέτρᾳ » ἐξηγοῦσι καὶ ἑρμηνεύουσι λέγοντες, ὅτι ἡ πέτρα εἶναι ὁ Πέτρος. Ἀλλ' ὁ Ἅγιος Παῦλος πολεμεῖ φοβερὰ τὴν Παπικὴν ταύτην ἑρμηνείαν λέγων « ἔπινον γὰρ ἐν Πνευματικῆς ἀκολουθούσης πέτρας, ἡ δὲ πέτρα ἦν ὁ Χριστός ». *Op. c.*, p. 22. L'ex-Patriarche Anthime VII n'a pas dit mieux dans sa réponse à l'Encyclique de Léon XIII du 30 nov. 1894. Cf. Ἐγκύκλιος Πατριαρχική, § 14.

3. *Op. cit.*, p. 23 et 270.

4. Can. 3. τόν μέντοι Κωνσταντινουπόλεως ἐπίσκοπον ἔχειν τὰ πρεσβεῖα τῆς τιμῆς μετὰ τὸν τῆς Ῥώμης ἐπίσκοπον διὰ τὸ εἶναι αὐτὴν νέαν Ῥωμην. Mansi, III, 559.

5. Μόνον πρωτεῖον τιμῆς (primus inter pares = πρῶτος μεταξὺ τῶν ἴσων) ἀπέδωκαν εἰς τούς Πάπας αἱ Οἰκουμενικαὶ Σύνοδοι διὰ λόγους πολιτικούς, διότι δηλ. ἡ Ῥώμη εἶχε χρηματίσει πρωτεύουσα τοῦ Ῥωμαϊκοῦ Κράτους, τὰ ὁποῖα δικαιώματα ἔδωκαν καὶ εἰς τὸν Ἐπίσκοπον Κωνσταντινουπόλεως διὰ τοὺς αὐτοὺς πολιτικούς λόγους.

6. Op. cit. Μέρος Β'. ΙΣΤ' Περὶ τῆς Ἐκκλησίας. Ἐρ. 4. p. 243 4.

Digitized by Google

« Nos liens d'école ont une tendance visible à dénaturer l'esprit et la lettre de l'Écriture sainte, ils négligent ce fait qui est cependant le *point culminant de la fondation de l'Eglise chrétienne*, à savoir les paroles que Notre-Seigneur adressa au chef des apôtres : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église et les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle. » Et Pierre, qui n'avait jusqu'alors aucune idée de la situation géographique et politique de la ville de Rome, y est conduit par l'Esprit-Saint et y trouve une mort analogue à celle de son divin Maître sur la croix. Sur cette croix surgissent le Latran, le Vatican, la basilique de St-Pierre, et toute la papauté n'est qu'*une conséquence logique* des paroles que Notre-Seigneur a adressées à son premier Apôtre. Nos théologiens accusent d'esprit sectaire ceux qui font des coupures dans l'Évangile autrement qu'eux-mêmes. Mais leur méthode de découper dans l'Évangile ce qui leur convient au lieu de le prendre tel qu'il est, n'est-ce pas aussi une œuvre sectaire ? Est-ce qu'il ne serait pas plus honnête de dire : « Je ne sais pas », ou bien : « Je vois bien que c'est ainsi, mais je ne veux pas le reconnaître (1) ? »

Du reste comment concevoir l'*unité* de foi et d'action obligatoire dans une Assemblée religieuse, sans un chef qui au moins en porte la responsabilité, qui en écarte les dangers, qui puisse la personnifier ? Peut-on concevoir un royaume sans roi, une république sans président ? Sont-ce peut-être les circonstances politiques dont parlait plus haut M. Ambrazis, qui peuvent donner une unité durable, même morale ? Mais alors celles-ci manquant, tout l'édifice croule d'un seul bloc. Nous en avons une preuve frappante dans le Patriarcat de Constantinople. Né précisément de considérations de ce genre (2), lui qui semblait devoir être un colosse inébranlable, petit à petit il s'est effritté. Depuis la chute de l'empire grec jusqu'à nos jours, chacun de ces fractionnements s'est opéré pour des motifs politiques (3), et n'est-il pas triste de voir aujourd'hui Sa Toute-Sainteté Joachim III, malgré ses titres pompeux de Patriarche œcuménique et de Président d'honneur des églises autocéphales, demander en solliciteur aux chefs de ses églises de s'entendre entre eux et avec lui au moins sur quelques questions (4) ?

M. Ambrazis, comme d'autres de ses contemporains, devrait donc étudier davantage la nature de la suprématie pontificale, pour voir

1. Copié des *Echos d'Orient*, juin 1902, p. 313.
2. Cfr. Hergenröther, *Photius* I, p. 25 et suiv.
3. Pour ne parler que des derniers et principaux démembrements, nous voyons dans la 2e moitié du siècle qui vient d'expirer : le royaume de Grèce revendiquer et obtenir son autonomie religieuse en 1850 ; la Bulgarie en 1872 ; le Monténégro en 1878 ; la Serbie en 1879 ; la Roumanie en 1885.
4. Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, l. c., p. 18.

Digitized by Google

que sans elle il n'y a pas d'unité, comme sans unité il n'y a pas d'union possible.

Que pense l'auteur des *Lettres sur la Réunion des Églises* au sujet de la primauté des Pontifes Romains, la grande pierre d'achoppement ? A son avis, — et il veut rester dans les limites de l'enseignement catholique, — après avoir échangé le mot ἐξουσία contre celui de κῦρος « pour désigner la prérogative du Pasteur Suprême (1) », le Patriarche de Rome devrait strictement borner l'emploi de son autorité à trancher les différends religieux, au seul cas où ceux-ci menacent de tourner au schisme ou à l'hérésie (2). De plus, pour se donner mutuellement un gage de fraternité, tous les Patriarches, — y compris celui de Rome, — feraient pieusement mémoire de leurs collègues dans le canon de la messe et dans les offices liturgiques (3). Cet effacement de l'Évêque de l'ancienne Rome et cette profession extérieure de quasi-égalité avec ses confrères ménageraient, croit notre auteur, toutes les susceptibilités ; et, tandis que la première autorité ne porterait plus ombrage aux chrétiens d'Orient, puisque son intervention se présenterait « *à peine une fois en cent ans* » (4), l'entente cordiale effacerait les douloureux souvenirs attachés par l'histoire aux noms des Papes de Rome, témoins le couronnement de Charlemagne, « usurpation véritable de titre par le chef germain et de fonction par le Pontife de Rome », et la dotation d'un domaine temporel faite au même par Pepin-le-Bref, bien qu'il fût « un évêque des provinces de l'Empire » et partant un « sujet » des empereurs de Byzance (5).

Telles sont, exposées librement, les idées de notre Anonyme. Inspirées par des sentiments de générosité et de sympathie que je ne puis assez louer, elles me semblent cependant devoir être accueillies avec circonspection et réserve. Un périodique d'Études Orientales les a récemment critiquées en partie (6). N'est-ce pas en effet trop amoindrir le privilège ou plutôt le droit de la suprématie du Pontife Romain que d'en limiter l'exercice dans l'esprit des fidèles, à la fonction d'un simple arbitre ou d'un juge de tribunal en dernière instance, et de la faire paraître seulement à de rares intervalles ? Écoutera-t-on alors si aisément une voix qu'on n'est pas habitué à entendre, ou qu'on a considérée comme celle d'un

1. Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, l. c., p. 36.
2. *Ibid*, p. 26 et 41.
3. *Ibid.*, p. 41.
4. *Ibid.*, p. 26.
5. *Ibid.*, p. 37-38.
6. *Bessarione*, Vol. II, fasc. 64. 1902, p. 119-120.

Digitized by Google

égal? Mais autre chose est garder intacte sa position, autre chose, porter atteinte à celle d'autrui. Il n'est pas dans la pensée des Papes de Rome de supprimer ou d'altérer les privilèges, rites, usages et préceptes ecclésiastiques en vigueur dans les Églises Orientales. Il me semble que les derniers Pontifes, et en particulier Léon XIII, ont parlé assez haut et assez affablement pour donner à cet égard toutes les garanties aux inquiétudes justifiées et justifiables des Orientaux. Comment alors ne pas s'étonner de voir l'auteur demander aux Papes l'engagement moral de ne plus écrire d'encycliques aux Orientaux pour ne pas les blesser (1)? Les lettres des Patriarches, Exarques et Métropolitains sont-elles aussi pleines de tendresse pour leurs ouailles?

Il faut effacer, dit notre auteur, tant de douloureux souvenirs qui pèsent sur le cœur des Orthodoxes!

Certes les Latins se sont plus d'une fois rendus coupables envers l'Orient, mais je ne sais si les exemples cités par notre auteur à propos de Charlemagne et de Pepin-le-Bref seraient de nature à froisser *légitimement* les sentiments des Orthodoxes, au moins de ceux qui sont capables de réfléchir, car enfin ils sont au fond merveilleusement d'accord avec les faits et gestes des Byzantins et les principes qui les ont régis.

En effet, quand, au deuxième concile de Constantinople et dans d'autres synodes locaux, les évêques de l'ancienne Byzance, appuyés par les Empereurs, réclamaient une autonomie et une hégémonie égales à celles du Pontife de Rome, quel principe invoquaient-ils? Le régime du pouvoir religieux, disaient-ils, doit être en raison directe du pouvoir civil et politique, et parce que Rome, ayant été capitale de l'ancien Empire avait un Patriarche, la nouvelle Rome, en devenant la nouvelle capitale de l'Empire, devait jouir du même privilège (2) Or bien, les empereurs latins s'emparèrent inconsciemment du même principe et le poussèrent même jusqu'au bout. Car si Rome. grâce à l'appui des Empereurs de Byzance, put longtemps conserver et faire même grandir, en Occident, son influence dans les affaires politiques et religieuses, il n'en est pas moins vrai qu'en dépit d'appels vainement réitérés, ils se trouvèrent un jour dénués de leur secours en face des invasions barbares et surtout des incursions lombardes (3). Enchaînés comme ils l'étaient alors, les intérêts

1. Lettres, p. 8.
2. Cf. Hergenröther, *Photius* I, l. c.
3. Cf. Schnürer G., *Die Entstehung des Kirchenstaates*. Görres-Gesellschaft. Zweite Vereinschrift für 1894, § II, p. 12 sqq.

Digitized by Google

religieux relevant du seul Pontife Romain auraient infailliblement péri en même temps que ses intérêts politiques, si le Pape ne se fût tourné vers le septentrion, du côté où naissait alors une nouvelle dynastie. Ces souverains occidentaux, comprenant aussitôt tout le rôle de la Papauté, résolurent de sauvegarder et de garantir la plus haute autorité religieuse de ce monde. Or, pour arriver à ce résultat, il fallait non seulement lui conserver sa physionomie politique, mais la mettre à même de se défendre dorénavant elle-même,en un mot, il fallait lui donner mêmes assises temporelles que l'autonomie civile et l'apanager de toutes les franchises du pouvoir séculier (1). C'est ce que fit Pepin-le-Bref en conférant au Pape l'investiture d'un domaine temporel, dont il pouvait au reste légitimement disposer (2).

Quant au couronnement de Charlemagne, il était la conséquence naturelle de la nouvelle position prise respectivement par le Pontife couronnant et le Souverain couronné, position donc créée à la suite de l'indolence des Empereurs Byzantins.

*
* *

Selon la définition de l'Église donnée plus haut, l'Église Romaine — avec d'autres encore — s'est rendue coupable d'avoir fait des additions et des changements au Symbole Nicéo-Constantinopolitain et aux définitions des sept Conciles,vieux grief inventé par Photius, grossi successivement par ses continuateurs, mais qui reste toujours un obstacle à l'union.

S'il est vrai que cette partie de la définition, comme la précédente, pèche par la base (comme si l'indéfectibilité de l'Église en matière de dogme impliquait l'*immobilité*, et que toute innovation dût nécessairement être un recul ou une déviation), néanmoins je dois relever à l'avantage de l'auteur une observation rarement

1. C'est un point de l'histoire qui a été complètement élucidé de nos jours. Cf. Schnürer, *Op. cit.* G. Kurth, *Les origines de la civilisation moderne.* Louvain-Paris, 1886, t. II. — L. Duchesne. *Les premiers temps de l'État pontifical*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuse.* 1re année, 1896.

2. Je dis *légitimement*, parce que, *de fait*, ces territoires n'appartenaient plus à Byzance. « Der Bezirk, dit M. Schnürer, von Ravenna und die Pentapolis gehörten thatsächlich den Longobarden. Ueberhaupt konnte man von einer griechischen Herrschaft in Ober-und Mittel-Italien damals thatsächlich nicht mehr reden. Der Ducat von Rom, der allerdings nicht in der grossen Länderaufzählung — wie wir eben sahen — genannt war, war wohl noch der Eroberung Aistulf's entgangen, aber einen griechischen Beamten gab es auch dort nicht mehr. Der Dux Stephan, welcher uns unter dem Pontificat des Zacharias zuletzt entgegentrat, ist im Ducat der letzte Byzantinische Beamte, von dem wir Kenntniss haben. Also im Ducat von Rom bestand die Autorität des Kaisers thatsächlich nur noch dem Namen nach. » Schnürer, *Op. c.*, p. 47.

Digitized by Google

faite par ses coreligionnaires (1) ; et je me garderai bien de taxer cette innovation de falsification ou d'erreur !

En effet, tandis que la plupart des apologistes Orthodoxes anciens et modernes confondent discipline et dogme, droit divin et droit positif (2), M. Ambrazis, dans le désir d'aplanir le plus possible les difficultés de l'union des Églises, a l'heureuse inspiration de distinguer, parmi les différences qui les séparent, entre différences essentielles et différences secondaires. Les premières sont celles qui ressortissent au dogme, les autres proviennent des constitutions propres à chaque Église (3). Celles-ci pourront se corriger avec le temps et n'ont pas de quoi surprendre, car toute l'histoire en démontre partout l'existence (4), tandis que celles-là ne souffrent aucune transaction ni concession possibles. Et parmi elles, l'adjonction du *Filioque* dans le Symbole est capitale aux yeux des Orthodoxes. Certes du temps de Photius l'on estimait plutôt que la doctrine latine de la procession du St-Esprit, étant contraire au dogme traditionnel, ne pouvait partant être insérée dans le Symbole ; mais depuis lors, la controverse a pris une allure si acrimonieuse qu'à lire certains auteurs modernes, l'on serait tenté de

1. J'excepte les théologiens et apologistes Russes qui, dans ces matières comme en d'autres encore, ont en général des idées beaucoup plus larges et plus justes. Notre auteur heureusement semble se rapprocher beaucoup de leurs opinions. Je constate avec plaisir cette attitude, par exemple, à propos du pain azyme (p. 278), et de la validité du baptême et des ordinations des Latins. (P. 163.)

2. Ce n'est pas le lieu ici d'entrer dans de grands détails. La fameuse lettre encyclique d'Anthime VII, en réponse à celle de Léon XIII, comptait *dix* innovations introduites depuis le IXe siècle par l'Église latine : l'adjonction du *Filioque* dans le Symbole ; l'usage du pain azyme ; le dogme du Purgatoire ; le baptême par aspersion ; l'Immaculée Conception ; la suprématie de juridiction et le pouvoir temporel de l'*évêque de Rome* ; l'efficacité des indulgences ; la vision béatifique avant le jugement final ; la consécration eucharistique par les paroles de Jésus-Christ ; la communion sous une seule espèce (Encyclique citée § 6). *Toutes* sont mises sur le même rang et selon l'Archidiacre Chrysostome qui a consacré une partie d'un ouvrage à les commenter et à les défendre, elles ont *toutes* contribué à détruire l'unité de l'Église. (Περὶ Ἐκκλησίας t. I ΜΕΡΟΣ Α' p. 181. Athènes. 1896.) Alors on en vient aux absurdités de ce genre : le pain azyme comme matière de l'Eucharistie, est non seulement illicite, mais invalide (pour ne citer que des auteurs plus anciens, Cf. par ex. Nicetas Pectoratus, Migne, *P. Gr.*, t. CXX, p. 847, et d'autres encore mentionnés par N. C. Papadopolos, *Praenotiones Mystagogicae*, Patavii M. DC. XCVIJ, p. 164-165) ; il faut en dire autant du Baptême par immersion (parmi les auteurs qui, à la suite et autour d'Anthime, soutiennent cette opinion, en voici quelques-uns qui me tombent sous la main : les annotateurs du Πηδάλιον, Ed. de Xante ,ΑΩΞΔ' ; Δ. Γεωργοπούλου. Ἱερὰ Ἀνθολογία, Athenes. 1880, p. 14 ; Βαφείδου Κατήχησις 4e Ed. Cple, p. 93 ; Χρύσοστομος, *op. c.*, T. II, Μέρος Δ'. ch. II, p. 401). Enfin, la communion sous une seule espèce serait une transgression flagrante du précepte divin. (Χρυσόστομος, *op. c.*, T. II p. 487 ; les catéchismes de Χαμαδόπουλος, Athènes, 1893, p. 81, note 3, de B. Δ. Καλλίφρων, Cple, 1889, et de Μεσολώρα, 4e Ed. Athènes, 1891, p. 105, note 1 ; Καρύδου Διδασκαλία τῆς ἁγίας... ὀρθοδ. Ἐκκλ. Smyrne, 1870, p. 84, et beaucoup d'autres du même acabit).

3. Καὶ κατ' ἄλλον τρόπον δυνάμεθα νὰ διαιρέσωμεν τὰς διαφορὰς ταύτας. α'.) Εἰς διαφορὰς σπουδαίας, ἤτοι δογματικάς, καὶ β'.) εἰς διαφορὰς ἀδιαφόρους, ἤτοι ἀσημάντους. *Op. c.*, p. 50. Cfr aussi p. 53 et 275.

4. *Op. cit.* p., 275 et suiv.

Digitized by Google

croire à l'inverse de la thèse photienne : parce qu'elle est insérée dans le Symbole, la procession du St-Esprit *Filioque* est fausse.

Je ne veux pas dire que ce soit tout à fait le cas de M. Ambrazis, mais au moins glisse-t-il assez rapidement sur la question dogmatique, et propose-t-il aux *Papico-catholiques* la suppression de ces mots dans la récitation du Symbole et tout au plus voudrait-il permettre qu'à sa place fût introduite la formule damascénienne : τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον τὸ ἐκ τοῦ Πατρὸς δι' Υἱοῦ ἐκπορευόμενον (1)

L'auteur *des Lettres sur la Réunion des Églises*, vu que le point en litige porte surtout sur les mots, se demande pourquoi l'Église Romaine ne permettrait pas à sa sœur l'Église grecque la lecture du Symbole sans cette addition (2).

Mais M. Ambrazis et l'Anonyme ignorent-ils donc qu'en vertu de constitutions spéciales des Papes plusieurs fois répétées, l'Église grecque n'est nullement tenue à insérer dans son texte le *Filioque*, hormis le cas où cette réticence entraînerait le scandale (3) ?

Quant à la proposition de M. Ambrazis, tout le monde la rejettera comme moi. Car, en dépit du compromis qu'il suggère, l'adjonction reste toujours une adjonction ; et quant au sens, l'une des formules vaut l'autre au point de vue de l'enseignement catholique, si ce n'est que celle-là indique plutôt la théorie grecque sur les processions divines. Or, l'Église latine lui a-t-elle jamais refusé droit de cité dans l'exposition du dogme, ou ne la comprend-elle pas au moins implicitement dans sa formule ?

Quoi qu'il en soit de cette dernière remarque, il serait certes à souhaiter que les communautés grecques unies, établies en Orient, dans la récitation du Πιστεύω, profitassent de la liberté laissée par Rome, puisqu'elle est de nature à n'offenser personne et à se gagner au contraire beaucoup de sympathie.

1. Νὰ ἐξαλειφθῇ ἐκ τοῦ Συμβόλου τῆς Πίστεως ἡ Προσθήκη καὶ ἐκ τοῦ Υἱοῦ, ἢ τοὐλάχιστον νὰ ἀντικατασταθῇ διὰ τῆς ἐκφράσεως τοῦ ἐν ἁγίοις Ἰωάννου Δαμασκηνοῦ « Τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον τὸ ἐκ τοῦ Πατρὸς δι' Υἱοῦ ἐκπορευόμενον » συμφώνως μὲ τὴν Εὐαγγελικὴν διδασκαλίαν. *Op. cit.*, p. 269. Note 1. Je crois notre théologien animé d'un grand désir de conciliation, mais peut-être aussi d'une inconsciente ou consciente complaisance pour les Anglicans et les Vieux-Catholiques. Il se réjouit de voir que les premiers entendent la procession du St-Esprit *ex Filio* de sa mission dans le temps, et non de la procession éternelle (p. 82 et p. 265. n. 1), et que les seconds tout en admettant la doctrine de S. Damascène en rejettent l'adjonction dans le symbole (p. 239). On connaît du reste les tristes menées des Vieux-Catholiques en vue de se concilier l'Église grecque et — il faut le dire — les non moins tristes sympathies de celle-ci à leur endroit. Voyez par exemple les dernières propositions de Joachim III dans le document cité plus haut, Ἐκκλ. Ἀλήθεια. Γ', p. 18.

2. l. c. p. 34-35.

3. Cfr. Clementis VIII Instructio...Die 31 Augusti anno 1595 (n. 28) ; Decretum S. Congreg. de Prop. Fide, Die 5 Aprilis anno 1729 (n. 2); Benedicti XIV Constitutio *Etsi pastoralis*, Die 26 Maii, anno 1742. § 1, n. 1.

Digitized by Google

Que dire des autres différences dogmatiques qui séparent les deux Églises?

Le Patriarche Joachim III, actuellement régnant, croit l'union impossible sur le terrain théologique : ὡς ἐπίστης ἀδύνατος καὶ ἡ δογματικὴ ἕνωσις (1). M. Ambrazis se permet de contredire son chef spirituel. Son opinion est personnelle, mais elle n'est point difficile à expliquer, après ce qui a été dit jusqu'ici. Restant parfaitement conséquent avec lui-même, notre théologien proclame que la base de l'union doctrinale sera le Symbole des deux premiers conciles œcuméniques, admis purement et simplement, sans adjonctions comme sans omissions. C'était autrefois, avant la triste séparation, le terrain commun où toutes les Églises s'embrassaient dans l'unité de la foi, ce sera aussi celui de l'avenir. Du jour où l'Église romaine, et les autres avec elle, se ralliera à cette idée, M. Ambrazis est assuré d'une paix et d'une entente universelles (2). Cette manière de voir, complaisamment reproduite par lui à chaque occasion dans son ouvrage, le pousse à faire toutes les concessions possibles. C'est ainsi encore que je le félicite sincèrement de ne pas nier, comme tant de ses coreligionnaires la validité du baptême et des ordinations des Latins (3), ainsi que celle des autres sacrements (4).

A part les deux points de doctrine touchés plus haut, à propos desquels l'Auteur des *Lettres sur la Réunion des Églises* a suggéré quelques moyens pour combler le fossé qui nous sépare, il croit que les autres questions controversées n'offriront plus d'obstacles à un accord complet, surtout quand il s'agit de la grande masse des fidèles (5).

***

Si de la théorie, — puisque beaucoup n'en veulent point, — nous passons à la pratique, quels sont les moyens préconisés par l'Auteur

---

1. l. c. B'.

2. Ἕνωσις εἰς τὰ κεφαλαιωδέστατα καὶ πρώτιστα τῆς πίστεως δόγματα καὶ ὑπῆρχε πρὸ τοῦ λυπηροῦ χωρισμοῦ, καὶ πάλιν, νομίζομεν, τῇ θείᾳ εὐλογίᾳ δύναται νὰ ὑπάρξῃ. Τὸ ἱερὸν Σύμβολον τῆς Πίστεως, ὅπως συνέταξαν αὐτὸ αἱ δύο ἅγιαι Οἰκουμενικαὶ Σύνοδοι Α'. καὶ Β'. εἶναι καὶ σήμερον τὸ κοινὸν Σύμβολον, καὶ ἡ κοινὴ Ἱερὰ Σημαία ὅλων τῶν χριστιανικῶν ἐκκλησιῶν, ὁποιονδήποτε ὄνομα καὶ ἂν φέρωσι, καὶ ἐξ οἱωνδήποτε ἐθνῶν καὶ ἂν συγκροτῶνται. *Op. c.*, p. 272. γ'.

3. Cf. op. cit. p. 161 et p. 236, Ἐρ. 4. Ce sont les deux sacrements dont la validité est le plus contestée par les théologiens Orthodoxes. Quant à la prétention spéciale de réitérer le baptême latin, prétention à laquelle tant d'autres s'attachent encore, M. Ambrazis — est-ce pour ne pas se contredire ou par honte? — se permet de l'excuser aussi bien que les prescriptions synodales y relatives, en alléguant le *prosélytisme* et *le fanatisme* latins des anciens jours ! Maintenant, dit-il, il n'y a plus lieu de maintenir ce rigorisme.

4. Ibid., p. 163.

5. Lettres, p. 31.

Digitized by Google

anonyme des *Lettres* et par le docte Professeur d'Athènes? Je me contente, selon mon habitude, d'en exposer la teneur.

Selon le premier, il ne faut jamais parler au menu peuple des questions dogmatiques ou autres supposant trop d'érudition, ni employer les ruses et artifices de la propagande individuelle. Les dangers en sont multiples: « Quelle œuvre faites-vous d'ailleurs, quand vous entraînez à coups de bonbons et de médailles dorées, le petit enfant qui allait innocemment à sa pauvre école, si ce n'est lui donner le sentiment d'apostasie? Car vous n'imaginez pas, je pense, qu'il ait une opinion sur la primauté du Pape et sur la procession du St-Esprit. Et savez-vous de qui vous faites la besogne? Du pasteur protestant, allemand, anglais, américain, qui viendra, avec de plus gros bonbons et avec des pièces d'or au lieu de médailles, attirer à son tour la petite brebis égarée dans un troisième chemin, qu'elle suivra avec les autres, et qui sera celui de sa perdition. Car cet enfant-là ne sera plus ni orthodoxe, ni catholique, ni chrétien (1). » Il faut au contraire agir comme si l'union était faite (2) et les aborder en frères, en maintenant et en cultivant le bien qui s'y trouve (3).

Aux concessions relatives à la suprématie Pontificale et au *Filioque* dont il a été fait mention, l'anonyme ajoute encore toutes celles qui regardent l'autonomie des Patriarches, le maintien des privilèges du clergé grec, de ses rites et usages. Enfin il voudrait voir le plus d'intimité possible de la part des Latins avec les autorités ecclésiastiques quelles qu'elles soient, non seulement dans les relations sociales et indifférentes, mais aussi dans les fonctions religieuses (4), concluant que souvent « peu s'en faut que le Clergé

1. Lettres, pp. 15-16.

2. *Ibid.*, p. 11.

3. *Ibid.*, p. 9 et 21.

4. p. 13-14. La *Communio in divinis*, selon un collaborateur de l'Αρμονία (feuille volante de juin-juillet, p. 2. 2e col.), telle que la propose l'auteur dont nous parlons, serait très désirable et produirait plus d'un excellent résultat; seulement il se plaint que les théologiens et canonistes catholiques consultés sur ce point, s'en tenant au pied de la lettre, ont en général répondu négativement, tandis que les circonstances, et c'est le cas ici, d'après lui, changent souvent l'interprétation de la loi.

M. Ambrasis, de son côté, avoue que seuls les fauteurs d'hérésie ou de schisme encourent la condamnation et les peines canoniques de l'Église Orthodoxe, les fidèles qui ont trempé dans leurs erreurs restant toujours frères en Jésus-Christ par le baptême (*Op. cit.*, p. 174-175). C'est un auteur orthodoxe de plus à ajouter à la liste de ceux qui dans son camp soutiennent la même thèse; il ne manque pas non plus d'écrivains latins, très recommandables par leur piété et leur science, qui pensent de même. Il serait intéressant de poursuivre à travers les âges la doctrine de l'Église Romaine à cet endroit, en se basant sur la tradition et sur la pratique. Parmi les exemples de *Communio in divinis* existant encore de nos jours, voyez les usages de l'Ile de Tinos décrits dans le *Bessarione* Nos 59-60; p. 485 sqq.

Digitized by Google

anglican ne leur paraisse plus catholique que le nôtre (1). »

L'illustre professeur de la capitale hellénique expose, lui aussi, des moyens à la portée de toutes les Églises pour cimenter l'union des différents membres (2). Je les transcris, ici, parce qu'ils condenseront et résumeront tout à la fois ce qui a été dit jusqu'ici.

1°) Les Pasteurs de toutes les Confessions chrétiennes et les Prédicateurs devraient inculquer à leurs ouailles le véritable esprit de l'enseignement chrétien, qui est celui de la charité et de la concorde.

En particulier, 2°) l'Église Orthodoxe doit :

a) être prête à reconnaître la validité du baptême conféré aux chrétiens de toutes les Églises ;

b) prêcher leur union entre elles sur la base du Symbole de la Foi et des enseignements communs, c'est-à-dire admis par chacune d'elles ;

c) se montrer au contraire d'une maternelle condescendance pour les articles de foi non définis ou résultant du développement dogmatique des âges (3).

3°) D'un autre côté les *autres* Églises sont tenues :

a) à renoncer à l'adjonction du *Filioque* dans le Symbole ;

b) à reconnaître l'infaillibilité dans l'*Église Universelle*,

c) et non dans la Personne du Pape de Rome, lequel doit une fois pour toutes abandonner aussi l'idée de se regarder comme Chef visible de l'Église ainsi que celle de posséder la primauté de

---

1. *Ibid.*, p. 11. L'Auteur s'occupe toujours du clergé *latin*, dans ses relations avec le clergé grec. Mais ne sait-il pas qu'il existe, en petit nombre jusqu'ici il est vrai, un clergé grec-uni, et que ce clergé va se multipliant, que ses membres, vrais παππάδες, doivent avoir la même langue et le même rite liturgiques, les mêmes privilèges, la même discipline et hiérarchie ecclésiastiques que leurs frères non unis?

Combien donc de ces inconvénients, de ces raideurs qu'il reproche au clergé latin ne tombent pas d'eux-mêmes par cette communauté d'usages et de pratiques? Il est vrai qu'à Athènes et en Grèce les susdits παππάδες ne se sont pas encore montrés. M. Ambrazis les accueillera, je n'en doute pas, avec la grande charité qu'il prêche aux autres.

2. *Op. cit.*, p. 288-89. Encore un coup, je ne puis qu'admirer la bonne volonté de M. Ambrazis, mais il n'a pas dit le dernier mot sur la question. C'est très beau et très louable de demander et d'accorder des concessions, et l'on pourrait certes en faire davantage encore de côté et d'autre, mais pour une personne instruite et sérieuse, il reste toujours trop de vague et d'incertain. Un homme sincère et épris de la vérité nette et limpide préfère l'attitude d'une Église qui lui dit : Voilà mes dogmes ; moi je suis sûre de mes assertions, vous, étudiez-les, puis décidez-vous.

Il est certain que cette attitude n'est pas requise pour tous et dans toutes les circonstances, et que l'union, surtout parmi les simples fidèles, pourrait se faire sans qu'ils s'en aperçoivent peut-être; mais il faut toujours que l'Église puisse, à l'heure venue, rendre compte de ses agissements à qui de droit, c'est-à dire à tout fidèle qui, par une légitime revendication de sa conscience, demanderait les raisons de ses convictions religieuses. Or, obtiendrait-on ce résultat en suivant le plan tracé par notre éminent Professeur?

3. Ces articles de foi sont ceux que M. Ambrazis a appelés δευτερεύοντα ζητήματα, et dont il a été fait mention plus haut. Il faut être reconnaissant à l'auteur de se montrer si large.

Digitized by Google

jurisdiction avec une Royauté temporelle, étant donné qu'il est seulement Évêque de Rome et qu'à ce titre il a droit uniquement à la primauté d'honneur, tandis que Jésus-Christ seul doit être considéré comme Chef de l'Église ;

d) les Églises Protestantes, elles, doivent admettre la tradition à côté des Stes Écritures, et les Calvinistes, en plus, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

4°) Les Évêques et les Clercs de toutes les Églises se considéreront comme frères dans le Christ, et dans ce but, ils s'échangeront volontiers des lettres de félicitations, de recommandations et autres, en se tenant mutuellement au courant des événements de leurs diocèses ou paroisses respectifs. Les théologiens et autres savants, de leur côté, devront diriger leurs efforts littéraires vers le même but, c'est-à-dire celui de procurer l'union commune de tous les esprits.

5°) Enfin, tous les missionnaires envoyés par les Églises chrétiennes dans les contrées barbares devront suivre la même ligne de conduite dans leurs prédications, ayant toujours pour premier souci de répandre cet esprit de confraternité chrétienne.

Tout se réduit donc à peu de chose, selon M. Ambrazis, pour obtenir l'union des Églises : d'*un côté* l'adoption pure et simple du symbole Nicéo-Constantinopolitain, *de l'autre* la charité et la condescendance réciproques. Nous verrons si ce théologien et l'Auteur des *Lettres sur la Réunion des Églises* auront des imitateurs ou des contradicteurs, peut-être l'un et l'autre ; nous attendons surtout, — si toutefois il s'en produit de publics, — les échanges de vue entre les Patriarches et les autres Chefs des Églises autonomes, auxquels Joachim III fit naguère un si pressant appel.

Qu'il me soit permis aujourd'hui de conclure, en faisant ressortir toute l'importance de ce fait, au reste déjà mis en relief par d'autres (1) : il y a quelque vingt ans, l'on se demandait s'il était admissible, en principe, de parler d'Union ; aujourd'hui, le principe commençant à être accueilli, l'on est à chercher les moyens aptes à la réaliser. Espérons que les esprits seront assez prompts pour les trouver bientôt, assez larges pour les accueillir, assez sages pour aboutir à un accord.

Rome, séminaire grec de St-Athanase.

D. Placide DE MEESTER.

---

1. Cfr *Una visita a Costantinopoli*, signé Oreste Gregi. Bessarione, Série II. Vol. I. Anno VI. fasc. 62, pp. 264-265.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters. Tome I. 3e-4e édition. Fribourg en Brisgau, HERDER, 1901, LXIII-869 pp. in-8°. Prix : 15 fr.

Il pourrait paraître superflu de faire l'éloge de ce livre ; en effet l'histoire des papes du professeur Pastor est un de ces ouvrages qui se sont imposés à l'estime universelle et qui font époque. La merveilleuse érudition de l'auteur, unie à un grand esprit de synthèse, lui a permis de renouveler tout un domaine de l'histoire, en l'explorant, en le fouillant mieux que ne l'avaient fait ses prédécesseurs. Il faut reconnaître que l'ouverture des Archives vaticanes a rendu les plus grands services au professeur d'Innsbruck, en lui ouvrant une source, la plus riche de toutes, restée jusqu'ici presque complètement fermée. M. Pastor y a puisé largement, et les nombreux documents qu'il a recueillis ont élargi ses horizons, en même temps qu'ils lui permettaient d'aborder des études de détails impossibles à faire sans ces documents.

M. Pastor a donc créé une œuvre durable, dont les grandes lignes resteront. Les recherches qui se poursuivent avec une ardeur vraiment remarquable sur les XIVe et XVe siècles ont approfondi de nombreux, côtés de l'histoire de cette époque ; on a mis au jour des textes nouveaux, fait la lumière sur des événements et des personnalités ; il est bien peu de faits touchés par l'auteur de l'Histoire des papes qui n'aient été revus, mieux étudiés dans les dix dernières années. L'auteur a suivi avec la plus scrupuleuse attention ce mouvement ; il a tenu compte des nouveaux, résultats acquis à la science, contrôlé les critiques qui lui avaient été adressées et il a revu son travail avec soin, corrigeant, complétant, remaniant, au besoin, son texte. Cette nouvelle édition du premier volume de l'Histoire des papes est enrichie d'une centaine de pages de texte de plus que les précédentes ; elle a subi de nombreux remaniements. L'examen auquel nous l'avons soumis dans la partie qui nous intéressait plus spécialement, nous a montré que l'auteur a utilisé toutes les publications qui pouvaient l'aider à contrôler son texte et à l'enrichir. La richesse bibliographique du travail est inappréciable.

—

La formation territoriale des principautés belges au moyen âge, par Léon VANDERKINDERE, professeur à l'Université de Bruxelles. Bruxelles, Lamertin, 1902, 2 vol. de 350-485 pp. gr. in-8°.

Dans ces deux volumes, dont le premier est la réédition modifiée et complétée d'un travail qui a paru par fragments dans le *Bulletin de la*

Digitized by Google

Commission royale d'histoire de Belgique, le savant professeur de l'Université de Bruxelles se propose « d'étudier les transformations qui, depuis le règne de Charlemagne, se sont accomplies dans la constitution territoriale de l'ancienne Belgique, et de suivre pas à pas le développement qui a abouti à la création des principautés de l'époque bourguignonne. »

L'étude de M. Vanderkindere se divise en trois parties, dont la première, qui sert d'introduction et la moins étendue, rappelle dans ses grandes lignes les événements et les traités, qui ont tracé en Belgique la limite entre les deux grands pays, la France et l'Allemagne, issus de l'empire de Charlemagne. La seconde partie est consacrée à la Flandre (I, pp. 35-350). Après avoir exposé les origines du comté de Flandre, l'auteur étudie dans le détail le règne de chacun des comtes surtout au point de vue du domaine territorial, des transformations et des agrandissements du comté, des relations avec la France et l'Allemagne. Les problèmes soulevés par cette étude sont nombreux et complexes ; pour exposer les difficultés multiples qu'ils renferment, écarter les hypothèses imaginées jusqu'ici pour les expliquer et proposer des solutions qui puissent rallier l'assentiment des historiens, il faut avoir dépouillé avec soin, recueilli avec une rare sagacité ces mille petits détails renfermés dans les diplômes et les chroniques, qui permettent de faire, à l'aide du rapprochement de certains faits et de certains noms, la lumière sur tout un passé obscur. C'est ce qu'on remarquera à l'occasion des pages consacrées par l'auteur au pays de Waes et aux origines de la Flandre impériale, aux relations du Tournaisis et de l'Ostrevaut, du Cambrésis, de la Zélande avec la Flandre. En appendice nous trouvons une série de notices sur l'organisation ecclésiastique du comté de Flandre, les pagi du comté, des notes biographiques concises, avec preuves à l'appui, sur les comtes, leur filiation, descendance et union, puis des tableaux généalogiques des comtes de Flandre.

La troisième partie est consacrée à la Lotharingie, champ plus difficile encore à défricher, vu la multiplicité des seigneuries, qui y étaient établies, la fluctuation des dynasties, les remaniements des territoires, le travail d'agglomération et de fusion qui s'opéra au cours des siècles et qui aboutit à la création d'un petit nombre de grandes principautés. Après avoir exposé l'histoire de la Lotharingie jusqu'au début du XIIe siècle, l'auteur examine séparément la Basse et la Haute-Lotharingie. Dans chacune de ces parties, nous trouvons des études bien menées sur les différents territoires et les familles puissantes qui y apparaissent et disparaissent, sur les comtés et parties de territoire qui doivent se fusionner ou se constituer en états de premier ou de second ordre. Il nous est impossible de signaler les détails de l'étude de M. Vanderkindere ; qu'il suffise de dire qu'elle fait époque désormais dans l'histoire de la constitution territoriale de la Belgique, et soit qu'on l'envisage dans ses résultats au point de vue de l'histoire générale ou de celle des diverses principautés qui se sont partagé son territoire, soit

Digitized by Google

qu'on y voie les multiples contributions qu'elle apporte à l'histoire de nos anciens pagi, seigneuries et familles, on ne saurait assez féliciter l'auteur de l'excellent livre qu'il a produit et du service qu'il a rendu à l'historiographie nationale par un travail d'ensemble fait avec le plus rigoureuse critique. D. U. B.

La définibilité de l'Assomption de la T. Sainte Vierge. — Étude théologique (Extrait de la *Revue Thomiste*), par le R. P. D. Paul Renaudin, O. S. B. Paris, 1902, 137 pp. in-8°.

Le mouvement sans cesse plus accentué de la piété catholique, qui depuis plusieurs années excite les pasteurs comme les fidèles à réclamer du Saint-Siège la définition dogmatique de l'Assomption, a trouvé un promoteur aussi habile que savant en la personne du R. P. D. Renaudin.

Sa dissertation se distingue par la solidité de doctrine, l'ordre systématique, la clarté de l'exposition propres aux théologiens de l'École.

En peu de lignes voici la marche de son principal argument : Le fait de l'Assomption corporelle de la Ste Vierge ne peut être démontré péremptoirement par la tradition écrite; il ne découle pas avec une absolue nécessité des autres privilèges que la foi nous révèle concernant la Mère de Dieu. Mais par contre l'Église unanimement enseigne cette vérité dans sa liturgie, par la bouche de ses docteurs et des prédicateurs de l'Évangile; or cette vérité est intimement connexe avec le dogme, et par suite en cette matière l'Église ne peut se tromper. L'Assomption appartient donc au dépôt de la révélation ; il faut conséquemment que la tradition en ait été conservée oralement dans les siècles où la tradition écrite fait défaut.

Cette argumentation, dont chaque partie est défendue avec un rare talent, nous semble très solide. Il ne paraît pas en effet qu'on puisse nier ni que l'Assomption soit une matière définible, ni moins encore que l'Église soit unanime, depuis bien des siècles, à en admettre la vérité.

Si l'on fait la comparaison avec le dogme de la Conception-Immaculée, il est évident que le consentement était bien moins unanime parmi les théologiens que dans le cas actuel; d'autre part la connexion avec les autres dogmes pouvait paraître plus manifeste pour la préservation du péché originel.

Le R. P. D. Renaudin s'appuie également, et à notre avis avec raison, sur le consentement des Pères appliquant à l'Assomption corporelle de Marie, certains types de l'Ancien Testament : l'arche d'alliance, l'épouse du Cantique; l'unanimité du consentement pourrait ici cependant donner lieu à des doutes.

Toute la base d'argumentation de l'auteur est donc strictement théologique, comme il le fait d'ailleurs remarquer avec insistance. On comprend dès lors qu'il n'est pas nécessaire de pouvoir poursuivre jusqu'aux temps apostoliques une tradition ininterrompue; il n'est pas nécessaire non plus

Digitized by Google

que jamais aucune divergence ne se soit manifestée dans le sein de l'Église. Nous croyons qu'il eût été néanmoins utile de résoudre directement les difficultés qu'on pourrait opposer du côté historique, notamment le mouvement assez intense contraire à la certitude de l'Assomption à l'époque Carolingienne. Le silence des Pères antérieurs au VIe siècle mériterait aussi une explication positive, d'autant plus que, selon l'auteur, cette objection semble ne pas exister. « Des recherches plus étendues, dit-il, nous fournir niraient sans doute des indications suffisantes de la croyance à l'Assomption chez d'autres Pères antérieurs au Concile d'Éphèse (431) mais nous « n'avons ici en vue que les témoignages explicites, etc. » (pg. 99). Certes l'importance du sujet exigerait qu'on fît ces recherches; si elles aboutissent, elles donneront peut-être satisfaction à plus d'un contradicteur, que l'argument théologique laisserait dans l'hésitation. Néanmoins, nous le répétons, le but de l'auteur est atteint, il a démontré rigoureusement sa thèse.

D. R. P.

Der jüngst wiederaufgefundene Hebräische Texte des Buches Ecclesiasticus, untersucht, herausgegeben, übersetzt und mit critischen Noten versehen von Dr NORBERT PETERS. Fribourg en Brisgau, Herder, 1902, XVI-92*-448, pp. in-8°. Prix : 12 frs 50.

La découverte faite dans ces dernières années de fragments importants du texte hébreu de l'Ecclésiastique a été un événement de premier ordre pour la science exégétique. Après les premières explosions d'enthousiasme sont venus les doutes, puis les discussions, mais il semble bien qu'on est en présence d'un texte original. Nombreux sont les travaux publiés à ce sujet. Le Dr Peters consacre une nouvelle étude de détail aux fragments hébreux. Après avoir fait le récit des découvertes successives des fragments de l'Ecclésiastique hébreu, il en donne la description, montre les rapports qui existent entre les différents MSS.; il traite des citations araméennes et hébraïques connues précédemment et établit la valeur du texte hébreu.

Il va de soi qu'une confrontation minutieuse avec les versions existantes, notamment avec le grec, permettra d'établir la vraie leçon du texte ou servira à l'expliquer. C'est dans ce but que l'auteur examine la tradition de la version grecque et autres versions orientales et en établit la valeur. Une série de remarques judicieuses montre de quelle façon on peut, maintenant qu'on possède une grande partie du texte hébreu et qu'on juge de la valeur des versions, procéder à la reconstitution du texte original.

La partie principale et la plus importante de l'ouvrage, ce sont les notes critiques et les recherches sur le texte. Chaque verset est étudié d'une façon détaillée et critique. L'ouvrage se termine par l'édition et la traduction des parties actuellement connues du texte hébreu et par un index des mots hébreux.

Digitized by Google

Biblische Studien, VII Bd. 1-3 Heft : *Abraham. Studien über die Anfänge des hebräischen Volkes*, von Dr Paul Dornsetter. Fribourg en Brisgau, Herder, 1902, IX-279 pp. 8°. Prix : 7 frs 50.

Revendiquer l'historicité de l'existence du père des croyants, de celui qui reçut la promesse du règne messianique, replacer cette existence dans son milieu géographique, social, politique et religieux et montrer le peu de fondement de la critique négative protestante, tel est le but poursuivi par l'auteur de cet ouvrage. Le cadre est plus grand que le tableau qui doit y être placé, cela se conçoit, mais on ne pouvait procéder autrement. L'auteur s'est longuement étendu sur les localités citées dans la Genèse à propos d'Abraham, sur ses relations avec l'Égypte, plus spécialement sur les peuples qui habitaient la Palestine au temps d'Abraham, sur certains noms de rois cités par Moïse, enfin sur Amraphel. Les nombreux ouvrages consultés par l'auteur lui ont permis d'utiliser les derniers résultats acquis par la science pour la géographie et l'histoire profane de l'Orient. A ce point de vue son travail est appelé à rendre service à l'exégèse des premiers chapitres de la Genèse. La bibliographie systématique qui termine le volume ne comprend pas moins de 42 pages.

Die Bücher Esra und Nehemia, Untersuchung ihres litterarischen und geschichtlichen Charakters. Von Dr Carl Holzhey. Munich, Lentner, 1902, 68 pp. in-8°. Prix : MK., 1,80.

Les livres d'Esdras et de Néhémias, qui font suite aux livres des Rois, embrassent les années 538 - c. 420 avant le Christ. Tous les événements qui ont marqué cette période ne sont pas racontés, mais seulement les principaux, ceux qui cadrent avec le but de l'auteur. Celui-ci a voulu raconter la reconstruction du temple et le travail de restauration religieuse qui s'est opéré parmi les juifs : le temple de Jérusalem est le seul lieu du culte légitime, les Samaritains sont les ennemis du peuple de Dieu, ils sont réprouvés. Ce but détermine le choix des matériaux historiques et la méthode d'exposition ; seul il peut expliquer certaines particularités et les difficultés qui résulteraient du caractère d'un simple récit historique qu'on lui attribuerait. Tel est le point de vue auquel s'est mis le Dr Holzhey pour expliquer les livres d'Esdras et de Néhémias, et qu'il justifie par l'examen détaillé des récits historiques, du caractère littéraire, des particularités et de la langue de ces deux livres.

Die Einheit der Apokalypse gegen die neuesten Hypothesen der Bibelkritik verteidigt von Dr Matthias Kohlhofer (*Biblische Studien*, VII, 4). Fribourg en Br., Herder, 1902, VIII-143, pp. in-8°. Prix : 3 fr. 75.

Rien ne montre mieux les excès de la critique interne poussée au delà du bon sens que les résultats curieux auxquels on arrive, quand on ne veut

Digitized by Google

pas tenir compte des éléments sérieux fournis par la tradition et qu'on cherche dans des hypothèses hardies un moyen de faire preuve d'indépendance.

En a-t-on imaginé des hypothèses pour nier le caractère d'unité de l'Apocalypse ! Pas moyen de se mettre d'accord sur l'auteur ou les auteurs, sur le milieu ou les milieux, sur les sources de tous genres ; ce qu'un critique admet, l'autre le renverse, et le plus sensé est encore celui qui reconnaît l'impossibilité de proposer une solution. Que vaut d'abord cette méthode si subjective de vivisection et de reconstitution? Pas toujours grand'chose, du moins dans le cas présent. C'est ce que montre le Dr Kohlhofer dans l'examen qu'il fait des différentes objections émises contre l'Apocalypse, en passant en revue les hypothèses de tous genres écloses en très grand nombre dans les dernières années pour montrer, chacune à sa façon, mais en se combattant mutuellement, que l'Apocalypse ne peut être l'œuvre d'un seul et même auteur.

Les premiers chrétiens furent-ils persécutés par édits généraux ou par mesures de police? par C. Callewaert. Louvain, Peeters, 1901-1902, 27 + 50 pp. in-8°.

L'étude de M. l'abbé Callewaert, qui a paru dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain, soumet à un examen approfondi la célèbre théorie de Mommsen, d'après laquelle les chrétiens ont été persécutés, non en vertu d'une législation spéciale, mais en vertu du droit de coercition accordé aux magistrats qui participaient à l' « imperium ». Le témoignage de Tertullien dans une question de ce genre mérite la plus grande attention ; il bat en brèche la théorie de Mommsen. Il résulte de l'examen de M. Callewaert « que la persécution ne se rattache pas à des mesures de police portées par des magistrats provinciaux, mais qu'elle remonte à une législation spéciale, qui faisait du christianisme un délit juridique exceptionnel avec notion spécifique et dénomination technique, qui cadrait suffisamment avec l'ensemble de la politique religieuse de l'autorité romaine, mais dont l'application a été soumise à des vicissitudes qui s'expliquent parfaitement ». C'est ce que l'auteur montre en détail en examinant le rôle des gouverneurs de province, la portée des lois de proscription contre les chrétiens. « Non licet esse christianos », voilà la législation générale en vertu de laquelle le christianisme est proscrit, persécuté. M. Callewaert a recherché l'origine de cette législation, ses applications et ses diverses manifestations. Les différentes sources qu'il examine confirment ce qu'il a dit des idées de Tertullien.

A. Lehmkuhl. — *Theologia moralis*, 10a édit. 1902. Fribourg en Brisgau, Herder, 2 vol. XIX 818-898 pp. gr. in-8°. Prix, 20 frs ; relié, 25 fr.

La réputation de cet ouvrage n'est plus à faire. Les dix éditions qui se

Digitized by Google

sont succédé en moins de vingt ans, les nombreux instituts ecclésiastiques qui en tout pays ont adopté le traité du P. Lehmkuhl comme manuel d'enseignement, l'autorité reconnue des opinions qui y sont émises ; ce sont là des témoignages tellement sûrs qu'il n'est plus nécessaire de soumettre à un nouvel examen la substance même du livre. Il ne reste qu'à signaler cette nouvelle édition peu différente de la précédente, mais cependant mise au courant des décisions récentes de l'Église.

On se demandera peut-être s'il n'aurait pas été nécessaire de tenir compte des attaques dont l'enseignement ou la méthode de l'enseignement catholique a été l'objet ces dernières années, de la part de plusieurs écrivains dissidents ou même catholiques. On a dit que cette morale n'est plus de son temps, qu'elle se limite exclusivement à la casuistique et à la pathologie. Le premier chef d'accusation tombe à faux s'il s'adresse à la morale du P. Lehmkuhl ; aucune question d'actualité n'y est omise. Qu'on jette les yeux sur le traité *de justitia;* la législation contemporaine de tous les pays civilisés y est prise en considération, on y trouvera encore tout ce qui est nécessaire en ce qui concerne les questions modernes du domaine des auteurs, de l'usure, du contrat d'assurance, etc. Les autres reproches proviennent de ce qu'on a perdu de vue le but de la morale théologique : il s'agit de former à son office de confesseur le médecin des âmes auquel la pathologie spirituelle et la pratique sont souverainement nécessaires. Il va de soi qu'une connaissance purement empirique des préceptes moraux serait insuffisante, mais encore une fois ce n'est pas celle que propose le P. Lehmkuhl, soucieux de toujours indiquer exactement les sources dogmatiques et rationnelles des principes de morale, et de faire voir comment les applications particulières découlent des principes généraux.

Nous sommes persuadé que la 10e édition de la *Theologia moralis* sera, comme ses devancières, accueillie avec faveur, et que son succès constant fera mieux que toute argumentation justice des critiques qu'on pourrait lui opposer.

D. R P.

De principiis theologiae moralis. Scholarum usui accommodavit H. Noldin, S. J. Innsbruck, Ranck, 1902, IV-345 pp. in-8°. Prix : MK. 3,50.

Le cours de morale du professeur d'Innsbruck reçoit son complément par la publication du premier volume consacré aux principes de la théologie morale : actes humains, lois, conscience, vertus, péchés. Nous avons dit, en signalant les deux autres volumes, quelles étaient les qualités de ce manuel. Nous n'avons rien à ajouter et, quant à entrer dans la discussion de certaines opinions sur les quelles on pourrait différer d'avis, cela nous semble oiseux, puisqu'elles sont libres.

Digitized by Google

L'abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule. Étude critique, par le chanoine Ulysse CHEVALIER, correspondant de l'Institut. Paris. Alphonse Picard, 1902. In-8°, 88 pages.

Une des questions les plus délicates de l'histoire de Jeanne d'Arc est bien celle de son abjuration au cimetière de Saint-Ouen (24 mai 1431). Jeanne a-t-elle déclaré sa mission fausse, et, si elle l'a fait, la formule d'abjuration que renferme le récit officiel de cet acte est-elle authentique ? Tel est l'*objet* de l'*Étude* de M. Chevalier.

Ses *conclusions* sont les suivantes :

1° La formule d'abjuration insérée dans le procès-verbal de condamnation n'est point celle qu'on a lue à la Pucelle et qu'elle a signée :

2° La formule authentique ne constituait pas une abjuration canonique en matière de foi :

3° En s'y soumettant, Jeanne a contrevenu à ses voix, mais son acte manqua des conditions essentielles de connaissance et de volonté.

S'il est inutile d'appuyer sur l'importance de ces résultats, il ne serait pas moins superflu de louer *la manière dont l'enquête a été conduite*. Comme il fallait s'y attendre, la documentation est aussi abondante que possible. Le caractère de Jeanne, la mentalité des témoins, la sincérité, la convergence et la valeur de leurs témoignages sont exposés avec une fermeté de sens critique et une finesse de vue qui font de ce mémoire un régal pour les connaisseurs et l'une des pièces essentielles à consulter sur la vie de l'héroïne.

Lehrbuch des katholischen Kirchenrechts, von Dr J. B. SAEGMULLER, II Th. Die Verfassung der Kirche. Fribourg en Brisgau, HERDER, 1902, VI-445-400 pp., gr. in-8°. Prix : MK 3,50.

La seconde partie du cours du savant professeur de Tubingen traite de la constitution de l'Église : clergé, ministère ecclésiastique, fonctions ecclésiastiques, synodes. Netteté et clarté dans l'exposition, connaissance exacte de l'histoire des institutions et du droit canonique, indications précises et abondantes de la bibliographie des différents sujets traités, exposé judicieux des matières controversées, telles sont les qualités de ce manuel, qui est appelé à rendre de précieux services. S'il s'adresse en premier lieu aux étudiants en théologie, il semble bien de nature à orienter dans des questions fréquemment traitées en histoire ceux que leur formation universitaire n'a pas assez familiarisés avec l'histoire des institutions et du droit ecclésiastiques.

Thomae HEMERKEN A KEMPIS *Orationes et meditationes de vita Christi* Epilegomenis et apparatu critico instructas ad codicum manuscriptorum editionumque vetustarum fidem recognoscebat emendabatque

Digitized by Google

Mich. Jos. Pohl, phil. doct., reg. gymn. Thomaei Kemp. dir. Fribourg en Brisgau, Herder, 1902, IX-463, pp. in-8°. Prix : 3,75 ; relié, 5,75.

L'on connaît assez les travaux du Dr Pohl sur l'auteur de l'*Imitation*. Il y a quelques années, le directeur du gymnase de Kempen appelait l'attention du public sur un ouvrage presque oublié du célèbre écrivain du XVe siècle ; c'étaient les prières et les méditations sur la passion du Sauveur. Le texte a été reconstitué avec un soin minutieux à l'aide des manuscrits et des anciennes éditions. Les Epilégomènes font connaître les MSS. dont s'est servi l'éditeur, les anciennes éditions et traductions de l'opuscule ; ils examinent ensuite le titre du livre et ses différentes parties et montrent que l'auteur n'en peut être que Thomas de Kempen ; ils fournissent enfin les éléments de contrôle et de critique. L'annotation critique est rejetée à la fin. L'opuscule est édité avec un grand soin et imprimé d'une façon très agréable. Celui qui voudra s'en servir au point de vue religieux — et c'est assurément la raison d'être de l'édition, — ne sera pas arrêté par l'apparat que les exigences scientifiques de notre temps réclament d'un éditeur ; cet apparat est à sa place.

Doctrine spirituelle de saint-Augustin, par l'abbé J. Martin. Paris, Lethielleux, 1902, VIII-282 pp. in-12 écu. Prix : frs 2,50.

Il fait bon de se retrouver à l'école des grands docteurs, car leur génie si puissant a su donner à leur enseignement une netteté et une simplicité résultant de l'idée maîtresse qui est en quelque sorte le point de départ, le centre et le foyer de cette doctrine. La doctrine de S. Augustin sur la grâce pénétra tout son enseignement pratique ; toute sa vie est l'application de sa façon de concevoir l'action de Dieu dans l'âme, la coopération libre de l'homme à l'aide des dons de Dieu. Retiré de l'erreur, amené à la vérité, subjugué par la grâce, Augustin, qui a senti l'action de Dieu sur lui, s'est donné tout entier au Dieu qui l'aimait et le cherchait, et il l'a aimé d'un amour intense, d'un amour complet. Dégagé du monde et de lui-même, il est devenu un père, un maître de la vie spirituelle, de la vie religieuse. Son enseignement est très simple : s'oublier soi-même par l'obéissance et par l'humilité, se donner par l'amour. Qu'on ne croie pas qu'Augustin n'accepte la perfection que pour le religieux ; tout chrétien a reçu l'appel de Dieu, tout chrétien est appelé à revêtir le Christ dans l'imitation des vertus du Christ. S'il veut de grandes choses de la part des disciples de l'Évangile, c'est que l'Évangile respire une atmosphère de sainteté et d'héroïsme. Le petit travail de M. Martin se lit avec une grande facilité ; il est de nature à éclairer et à fortifier.

Digitized by Google

Exercices spirituels et Directoire des heures canoniales, écrits en espagnol en l'an 1500 par Dom Garcias CISNEROS, O. S. B., traduits en français par l'abbé Joseph ROUSSEAU. Paris, Retaux, 1902, XX-362, pp. in-12.

Les ouvrages ascétiques du célèbre abbé de Mont-Serrat ont joui autrefois d'une grande réputation, et l'on sait que la similitude de titre avec l'opuscule de S. Ignace de Loyola, qui fit une retraite à Mont-Serrat, a excité plus d'une fois la verve des polémistes. Laissant de côté ces controverses, rappelons que l'ouvrage espagnol de Cisneros a eu cinq éditions latines et a été traduit en italien, en français et en anglais. La seule traduction française est celle d'un Mauriste, Dom Anselme Thévenard (1655).

Les *Exercices* et le *Directoire* s'adressent avant tout aux Bénédictins, mais la doctrine du vénérable abbé du Mont-Serrat convient à tous les religieux et à tous les prêtres. Son principal ouvrage est un guide spirituel et comme une initiation minutieuse à l'ascétique et à la mystique chrétiennes, puisée aux sources vives de l'Écriture, des Pères et de la tradition monastique. Elle peut paraître quelque peu méticuleuse et compliquée : tous les détails ne sont pas nécessaires à la fois et également recommandables, mais il y a là une doctrine et une pratique qui pourront rendre d'utiles services aux âmes religieuses. Abstraction faite de ce côté immédiatement pratique, il est utile de voir rééditer en français un ouvrage qui a marqué dans l'histoire de la spiritualité et dont la connaissance peut aider à pénétrer le mysticisme du monde monastique du XVIe siècle.

Relation de Terre-Sainte (1533-1534), par Greffin AFFAGART, publiée avec une introduction et des notes par J. CHAVANON. Paris, Lecoffre, 1902, XXVIII-147 pp. in-8°.

La littérature des voyages en Palestine s'enrichit d'année en année, spécialement en Allemagne, et cependant on ne se plaindra pas d'une nouvelle production de ce genre, bien que plus tardive. Il s'agit du récit de voyage entrepris en 1533-1534 par un gentilhomme du Maine, Greffin Affagart, en compagnie du cordelier de Bernay, frère Bonaventure Brochard. Le but d'Affagart, en mettant par écrit le récit de ses pérégrinations et aventures, était de montrer aux chrétiens que le voyage de Terre-Sainte n'était pas si difficile et que s'il y avait des difficultés, il y avait aussi moyen de s'en tirer ou de les éviter. L'auteur poursuivait donc un but pratique, il voulait composer une sorte de Guide des pèlerins en Terre-Sainte qu'il divisait en sept excursions. La relation a été publiée avec soin par M. Chavanon, qui l'a annotée et l'a fait précéder d'une bonne introduction où il fait connaître l'auteur et sa famille, le manuscrit dont il s'est servi et donne une idée sommaire du but de l'auteur et de la façon dont il a réalisé son plan.

Digitized by Google

La légende de saint François d'Assise écrite par trois de ses compagnons, publiée pour la première fois dans sa véritable intégrité par les RR. PP. Marcellino DA CIVEZZA et Teofilo DOMENICHELLI, O. M. Traduction, introduction et notes d'Arnold GOFFIN. Bruxelles, Lamertin, 1902, 309 pp. in-8°.

Il se produit depuis quelques années un merveilleux épanouissement de littérature franciscaine. Les origines de l'ordre, la vie du saint fondateur ont été fouillées, étudiées avec passion, et des découvertes de premier ordre ont récompensé les fatigues des intrépides chercheurs qui se sont livrés à ce travail. Il est inutile de rappeler ici le nom de M. Paul Sabatier, auquel revient la part principale dans cette œuvre d'investigation. M. Arnold Goffin, qui s'est fait dans notre pays, le vulgarisateur, — dans le sens le meilleur du mot, — de ces découvertes, est bien connu par son aimable traduction des *Fioretti* et par ses études littéraires et artistiques sur S. François et sur l'art italien. Et voici qu'il nous donne une élégante traduction de la légende des trois compagnons. Cette traduction est précédée d'une longue et instructive introduction sur les sources de l'histoire franciscaine, sur Assise et S. François, sur les premiers compagnons du saint, sur S. François. On sent que l'auteur s'est pénétré du sujet et qu'il a su faire revivre en un tableau charmant l'époque et le milieu où vécut le *Poverello*.

Strassburgs Bibliotheken. Ein Rück- und Ueberblick auf Entwicklung und Bestand, von Dr Jos. GASS. Strassbourg, Le Roux, 1902, VIII-82 pp. in-8°. Prix : MK. 1,50.

Le Dr Gass a raconté d'une façon succincte mais avec érudition l'histoire des bibliothèques publiques et privées à Strassbourg depuis le haut moyen âge jusqu'à notre époque. Sa brochure nous fait connaître successivement les bibliothèques ecclésiastiques de la cathédrale, des collégiales et des couvents, les bibliothèques de la ville, l'importante bibliothèque de l'Université réorganisée après l'incendie de 1870, celle du grand séminaire, du séminaire protestant, les bibliothèques populaires et privées. L'opuscule du Dr GASS, terminé par un index de noms propres, forme un excellent résumé de tout ce qu'on a écrit jusqu'ici sur l'histoire du mouvement bibliographique à Strassbourg.

Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire. Les Pères de l'oratoire recommandables par la piété ou par les lettres qui ont vécu sous Mgr le cardinal de Bérulle, par le P. Louis BATTEREL, publié par A. M. P. INGOLD. (*Documents pour servir à l'Histoire religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles*, II.) Paris, Picard, 1902, VII-479, pp. in-8°. Prix : 5 frs.

Les mémoires du P. Louis Batterel, oratorien en 1679 ou 1680, décédé

Digitized by Google

le 20 décembre 1752, sont une source de premier ordre pour l'histoire de l'Oratoire de France. Mlle Pellechet, la bibliographe distinguée dont le monde érudit regrette la perte, se proposait de donner au public l'important travail du P. Batterel ; la mort l'en a empêchée. M. l'abbé Ingold, que des liens d'amitié unissaient à la famille Pellechet, s'est chargé de recueillir l'héritage littéraire de Mlle Pellechet et de livrer à la publicité les Mémoires du P. Batterel. C'est un nouveau service rendu à l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles. Riches en détails de tous genres, les notices biographiques du P. Batterel jettent un grand jour sur les hommes et les œuvres de cette époque agitée. On y retrouve fréquemment des échos des querelles religieuses de l'époque ; d'ailleurs ce fervent « disciple de S. Augustin », — on devine ce que cela peut ou doit dire, — le P. Batterel s'exprime franchement et d'autant plus carrément, que ses *Mémoires domestiques* étaient, comme le dit l'auteur, « destinés à être enfermés au fond d'une armoire, et non à être jamais rendus publics en l'état où ils sont ». C'étaient des matériaux pour le futur historien de l'Oratoire.

Un Apôtre de la croix et du Rosaire, le Bx Louis Marie Grignon de Montfort, par J. M. Texier. Un beau volume in-8° écu, illustré. Prix : fr. 1,50.

Cette vie populaire du grand missionnaire du commencement du XVIIIe siècle est destinée à faire mieux connaître l'œuvre du Bx Louis-Marie Grignon de Montfort. Fondateur d'instituts religieux, qui continuent à travers le monde de propager son esprit, le Bienheureux attire les âmes qui aiment à découvrir dans sa vie et sa prédication l'influence merveilleuse de sa dévotion à Marie. C'est le caractère de cette dévotion que l'auteur a surtout en vue de mettre en relief, et il l'a fait dans un style simple qui rend son livre accessible à tous les fidèles.

La Vie spirituelle à l'école du Bx de Montfort, par A. Lhoumeau, aumônier. — 1 fort vol. in-8°, chez Oudin, 10, rue de Mezières, Paris, et à Poitiers. — Desclée, Rome, etc. Prix : 3 fr.

Cet ouvrage est le commentaire le plus considérable qui ait paru jusqu'à ce jour du célèbre Traité « *de la Vraie Dévotion à la sainte Vierge* ». Il le place dans un cadre nouveau où ressortent mieux son plan et ses proportions. La doctrine du Bx de Montfort y est sondée jusque dans ses fondements dogmatiques, et sa partie ascétique y est soigneusement étudiée, sans en excepter les points de contact avec plusieurs questions de théologie, de spiritualité ou d'histoire. C'est pourquoi, malgré l'ampleur de ce commentaire, on peut dire qu'il est avant tout suggestif ; car au delà des horizons explorés, il en entr'ouvre d'autres ; et nombre d'aperçus sont comme autant d'invitations à scruter telles ou telles questions.

Digitized by Google

Tous ceux qui doivent parler sur la Dévotion à la sainte Vierge, spécialement selon la forme qu'enseigne le Bx de Montfort, trouveront dans cet ouvrage la matière d'intéressantes lectures et de solides instructions. Ajoutons enfin que, grâce à la disposition typographique, ce livre est d'une lecture commode et agréable, même dans les passages plus difficiles, où l'on peut faire halte presque à chaque page.

Programmes de gymnases.

Le programme du gymnase bénédictin de Seitenstetten (Basse-Autriche) de 1902 contient une étude du R. P. D. Godefroid Friess sur les noms de personnes ou de baptêmes de l'archiduché d'Autriche en-dessous de l'Enns dans leur développement historique depuis le milieu du Xe siècle (pp. I-26); le catalogue du cabinet géographique du monastère par le R. P. D. Joseph Schock (pp. 27-37); une notice sur le R. P. D. Norbert Gatscher, décédé le 28 mars 1902.

Celui du gymnase de l'abbaye de Metten contient un travail du R. P. Rupert Hauth sur les surfaces dont un système de lignes de courbures se trouve dans des plans parallèles (33 pp. in-8°).

Morceaux choisis de prosateurs latins du moyen âge et des temps modernes, publiés avec notices et des notes par P. Thomas. Gand, Vuylsteke, 1902, XVI-277, pp. in-12.

C'est bien un signe du temps que la publication de cette anthologie, à laquelle l'Académie royale de Belgique a décerné le prix De Keyn. Si l'on envisage le soin qui a présidé à la composition de cet ouvrage, les idées qui ont déterminé le choix des morceaux, la rédaction des notices et des notes, on ne peut que louer le docte professeur de l'université de Gand d'avoir réalisé avec autant de goût que de bon sens un vœu formulé depuis longtemps, et comblé de la sorte une lacune regrettable dans certains programmes d'enseignement moyen. Il y a dans sa préface une largeur de vues à laquelle on devra rendre justice; ceux qui la liront, — et elle mérite d'être prise en sérieuse considération,—lui sauront gré d'avoir exposé si nettement de quelle façon on doit envisager le rôle des humanités à notre époque.

Cours de Religion, par le chan. V. Cantineau, Tournai, Casterman, 1902, 743 pp., in-8° : 5 fr.

Cet ouvrage unit le catéchisme au cours d'apologétique et est destiné particulièrement aux élèves des classes supérieures de l'enseignement moyen. Il importe d'instruire à fond des vérités de la Religion, sans la connaissance desquelles un simple cours d'Apologétique risquerait d'être donné sans profit. Avant de défendre leur Foi, ils doivent se pénétrer des vérités qu'elle leur propose. Voilà pourquoi M. le ch. Cantineau consacre

Digitized by Google

les deux tiers de son livre à l'exposé de la doctrine chrétienne. Le nouveau Cours n'est donc pas « purement apologétique » (p. 3). Il est vrai que le ton général trahit la préoccupation de répondre aux objections de la science moderne et le souci constant de justifier la Foi devant l'intelligence humaine. C'est ainsi que l'argument d'autorité passe régulièrement après l'argument de raison, p. ex. dans les questions de la résurrection, de l'enfer et du purgatoire (p. 353 sq). Du reste l'auteur le déclare dans l'Introduction, il veut prémunir les jeunes gens contre les sophismes du jour. D'aucuns pourront discuter sur la méthode et se demander s'il ne valait pas mieux reléguer au second plan tout ce qui touche à la polémique, à la critique scientifique et rationnelle. Les nécessités de l'heure présente réclament sans doute une autre méthode et l'on peut se dire avec l'auteur que les jeunes gens doivent fortifier leur croyance en la raisonnant. Mais pour des collégiens, nous avouerons avoir parfois plus de confiance dans la méthode d'autorité, et nous aimons à répéter avec les Instructions pour les catéchistes du diocèse de Malines, ces belles paroles de l'illustre Overberg : Même dans les dogmes que la raison peut comprendre, la Révélation divine doit toujours être présentée aux enfants comme le principal motif d'en admettre la vérité. Il faut les habituer à se satisfaire de ce seul motif, lors même qu'ils pourraient en reconnaître la vérité par les forces de la nature (p. 72). Ce qu'il importe d'établir nettement, c'est la doctrine de l'Église et de la permanence du secours de l'Esprit-Saint, qui préserve la doctrine et continue l'œuvre du Christ jusqu'à la fin des temps.

D'ailleurs, tel qu'il se présente, le Cours de Religion de M. le ch. Cantineau est très recommandable. Le ton de l'argumentation est ferme ; les exposés sont clairs et concis, la doctrine est fortement condensée. L'ouvrage est bien charpenté ; s'il présente un caractère très didactique, cette saveur scholastique, à laquelle les jeunes gens ont quelque peine à se faire, est adoucie par de nombreux extraits de l'Écriture sainte,par l'histoire de la Révélation et par la vie de Notre-Seigneur. Certains paragraphes, p. ex. ceux qui traitent de l'inspiration biblique (p. 96) et du péché originel (p. 247) résument parfaitement des questions fort difficiles, et sans faire grand apparat, témoignent d'une science solide et d'une réflexion profonde. Nous sera-t-il permis d'exprimer deux désirs? Dans l'exposé des vertus nous eussions voulu trouver quelques développements sur l'humilité, l'obéissance, la piété, tant de bonnes choses, que les jeunes gens n'apprécient pas toujours assez, parce qu'ils les connaissent souvent par le cœur sans les avoir saisies par l'intelligence. Nous regrettons aussi qu'à propos du culte on n'ait pas parlé de la Liturgie. On a tant oublié la notion *catholique* de la prière, de la prière publique, plus efficace que toute autre prière, parce qu'elle est celle du Christ et de son Église, cet enseignement vivant auquel notre temps ne prête plus assez l'oreille. Nos Congrès recherchent les moyens d'attirer et de retenir le peuple dans les églises, et ne nous

Digitized by Google

disent-ils pas que c'est peine perdue tant qu'on ne reviendra pas aux saines traditions du culte liturgique?

Au reste il faut tenir compte de la nature de ces ouvrages qui sont en quelque sorte de petites encyclopédies théologiques. Vouloir être trop complet, c'est risquer de tomber dans des longueurs et d'être superficiel; être trop bref, c'est compromettre la clarté et la précision de l'exposé; M. le ch. Cantineau passe entre les deux écueils. Nous souhaitons à son ouvrage l'accueil le plus favorable. Une table analytique des matières eût permis de se servir du Cours de Religion comme d'un répertoire théologique.

Canticum Canticorum hebraice. — P. Nivardus SCHLÖGL, O. Cist. — Vindobonæ, Mayer et Sol.

Nous sommes heureux de signaler et de recommander cet important travail. L'on sait que, depuis quelques années, un certain nombre de spécialistes protestants d'Amérique, d'Allemagne et d'Angleterre se sont groupés autour de M. P. Haupt, professeur à l'Université de Baltimore, pour publier, sous sa direction, une édition critique du texte hébreu de l'Ancien Testament. Leurs principes sont ceux de l'école de Wellhausen. C'est dire qu'on ne peut pas toujours accepter sans réserve les textes *corrigés* de la soi-disant *Rain-bow-Bible.*

On comprend la pensée qui a porté le R. P. Schlögl à faire paraître une édition de l'Ancien Testament. Il faut lui savoir gré de cette initiative. Il faut aussi le féliciter de la critique, aussi sobre qu'objective, aussi sûre qu'impartiale, dont il applique les principes à la recherche du texte véritable.

L'œuvre est dédiée à S. S. Léon XIII, qui, en acceptant cette dédicace, tient à prouver son estime pour l'auteur et sa sollicitude toujours en éveil pour le progrès des sciences bibliques.

Diverses publications fort remarquées ont déjà fait connaître au monde savant le docte professeur du couvent de Sainte-Croix. Dans le présent volume, premier de la collection qu'il inaugure, nous trouvons le texte, critiquement établi, du Cantique des Cantiques.

L'auteur va puiser à toutes les sources critiques utilisées jusqu'à cette heure, la version grecque, la version syriaque, les *variantes lectiones* de Bernard de Rossi, etc. C'est à l'aide des documents les plus autorisés qu'il établit, sans rien laisser à désirer, les principales corrections de texte. Il en fait reposer d'autres, non moins sûres, semble-t-il, sur le rythme poétique, en adoptant les règles de métrique posées par le Dr Hubert Grimme.

D'après cet orientaliste, qui suit et approfondit la théorie de Ley, la métrique de la poésie hébraïque se base sur le principe de l'accentuation. Les éléments constitutifs du rythme sont la syllabe accentuée et la syllabe

Digitized by Google

non accentuée. Les différents mètres se distinguent par le nombre des accents.

Ce système se recommande par sa simplicité, et parce qu'il n'oblige pas à faire continuellement violence au texte traditionnel, comme on se voit forcé de le faire, si l'on s'en tient au système de Bikell.

C'est pourquoi les corrections que la métrique inspire au P. Schlögl ne sont pas nombreuses. De ci de là disparaît un mot, une syllabe qui dérange le mètre ; parfois s'ajoute un mot, que le mètre semble exiger.

Ce respect de la tradition est certes un grand mérite de cette étude. Elle en a d'autres : une analyse très minutieuse des différents mètres que l'on trouve dans le Cantique; — de précieuses notes critiques, rendant raison des corrections introduites; — de petites annotations sous le texte hébraïque;— enfin le groupement des strophes, qui met en relief l'ordonnance du Cantique. Pour ce dernier point, l'auteur suit le Dr Bernard Schäfer.

Pas n'est besoin d'entrer dans plus de détails. Notre aperçu, si court soit-il, suffit à faire voir que cette édition du Cantique des Cantiques répond à toutes les exigences de la critique moderne. Sans doute, l'on pourra discuter l'une ou l'autre correction : « la critique est aisée, et l'art est difficile ».

Oui, cet art surtout est difficile, et, dans l'état présent de la critique biblique, ne serait-il pas présomptueux de prétendre à une certitude infaillible ? Il nous semble cependant que la métrique, telle que l'emploie le P. Nivard Schlögl, mène à des conclusions objectivement certaines.

Félicitons donc et remercions le savant éditeur, et souhaitons que le Cantique des Cantiques soit bientôt suivi des autres Livres de l'Ancien Testament.

D. Hildebrand Höpfl.

Julien l'Apostat, par M. Paul Allard. — Tome II. — Julien Auguste, Julien et le paganisme. Julien et les chrétiens : la législation. 1 vol. in-8°. 6 fr. — Tome III. — Julien et les chrétiens : la persécution et la polémique. La guerre de Perse. 1 vol. in-8°. 6 fr. Librairie Victor Lecoffre. rue Bonaparte, 90, Paris.

Le premier volume de cet ouvrage, publié en 1900, traçait le tableau de l'empire romain au milieu du IVe siècle, et racontait la jeunesse de Julien, son éducation, son règne en Gaule avec le titre de César, ses victoires sur les Alemans. — Les deux volumes qui paraissent aujourd'hui achèvent le récit de cette carrière si étrange et si tragique.

Le tome II décrit la guerre civile, commencée en 360 par la révolution de Paris, et terminée par la mort opportune de l'empereur Constance, qui laisse Julien maître incontesté du monde romain. Vient ensuite la restauration du paganisme par le prince apostat, c'est-à-dire le rétablissement du

Digitized by Google

culte des dieux, et la tentative de réforme de ce culte. L'auteur étudie à ce propos, avec les plus curieux détails, la religion personnelle de Julien, pratiques, théologie, morale. Puis il montre les violences populaires et les mesures législatives dont les chrétiens furent presque tout de suite victimes. Il consacre un chapitre à la législation scolaire. par laquelle Julien, supprimant la liberté de l'enseignement qui avait été complète jusqu'à lui dans le monde romain, tenta de donner au paganisme le monopole des lettres classiques.

Le tome III décrit la persécution hypocrite, et plus d'une fois sanglante, qui sévit dans certaines parties de l'Orient. Il montre Julien la portant sur le terrain intellectuel, par son livre de polémique violente contre le christianisme, dont l'auteur donne ici une minutieuse analyse. Puis il retrace les rapports étranges de Julien avec les juifs, et sa tentative avortée de reconstruire le temple de Jérusalem. Enfin, plusieurs chapitres très détaillés font assister le lecteur à l'expédition de Perse, imprudemment conçue et mal conduite, où Julien trouva la mort. Un chapitre final résume tout l'ouvrage, et trace, avec la ferme volonté de distribuer équitablement les ombres et les lumières, et de rester impartial, la psychologie de Julien.

Un appendice critique, consacré aux sources de l'histoire de Julien, termine le dernier volume.

La vie de l'empereur apostat n'avait pas encore été racontée avec des détails aussi nombreux, une aussi complète maîtrise des sources, autant de mouvement et de vie. Ajoutons que dans ces deux volumes, comme dans le premier, l'auteur, fidèle à ce qu'il considère comme le devoir de l'historien, s'est interdit toute allusion aux faits contemporains et toute polémique. Il a voulu faire seulement une œuvre de science et de bonne foi.

Le Bienheureux Grignion de Montfort, par M. Ernest Jac, professeur à l'Université d'Angers. — 1 vol. in-12 de la collection « *Les Saints* ». Prix : 2 fr. Librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

Le bienheureux Grignion de Montfort. apôtre des provinces de l'Ouest, fondateur de la Congrégation des Sœurs de la Sagesse, est une des figures les plus originales de l'église de France.

C'est un de ceux dont la vie achève le mieux de mettre en lumière l'histoire religieuse et, par suite, intellectuelle du XVIIe siècle. Souvent méconnu, même dans l'Église, victime de ces défiances qu'entretenait l'esprit janséniste contre les dévotions qui, comme la dévotion à la Sainte Vierge, ont fait faire depuis lors tant de progrès à la piété, Grignion de Montfort est aussi l'un des hommes qui ont le plus contribué à la solidité des convictions de nos régions de l'Anjou, de la Bretagne et de la Vendée, qu'il évangélisa si souvent.

Digitized by Google

M. Jac, professeur de droit à l'Université catholique d'Angers, était bien placé pour recueillir ces souvenirs et les faire revivre, car son père, premier président de la cour d'appel d'Angers, était né dans la ville même qui donna naissance au Bienheureux. Il suit son héros avec une attention qui ne laisse rien échapper d'instructif et d'édifiant. Il a su être complet, tout en étant rapide et vif dans ses attrayants récits.

Plaidoyer de l'Église catholique au tribunal de la libre-pensée, du schisme oriental et du protestantisme, par M. le Chanoine G. Fremont, S. T. D. — In-8°, 478 pp. Paris, Berche et Tralin, 69, rue de Rennes.

Dans d'autres ouvrages, publiés en 6 volumes à la même librairie, — le distingué conférencier a successivement traité de Dieu, de la création de l'univers et de l'homme, de la chute originelle, — de Jésus-Christ attendu et prophétisé, de la divinité de Jésus-Christ. Le présent écrit est consacré à l'Église catholique.

L'institution de l'Église et sa constitution ; l'infaillibilité du Pape, en matière de dogme et de morale ; le Syllabus de 1864 ; la tolérance chrétienne ; le schisme grec ; le protestantisme ; l'influence morale et religieuse de l'Église sur le monde ; l'unité de l'Église ; ses principes d'éducation ; ses rapports avec l'élite sociale et avec le peuple : telles sont les questions examinées dans ce volume, qui clôt la trilogie entreprise par l'auteur: Dieu, Jésus-Christ, l'Église.

Voici la raison de cette trilogie : « La religion catholique enseigne officiellement que la solution du problème des fins de l'homme est contenue dans ces trois grandes paroles : Dieu, Jésus-Christ, l'Église.

Or, le penseur moderne, qui, doué de génie, persuaderait nos contemporains que l'unité intellectuelle suppose l'adhésion aux mêmes principes majeurs et que ces principes majeurs ne peuvent dériver logiquement que de la connaissance préalable du but suprême de la vie humaine, c'est-à-dire de la solution évidente du problème de nos destinées, aurait du même coup rempli de lumière notre siècle indécis. »

C'est bien là, semble-t-il, ce qu'a réalisé le chanoine Frémont au cours de vingt-cinq années d'une laborieuse et glorieuse prédication. A ce titre, il est un bienfaiteur pour tant d'âmes en quête d'une vérité qui leur donne la paix. La doctrine qu'il leur sert est forte et saine, propre à fortifier la foi des uns et à dissiper les doutes, parfois si angoissants, des autres. A l'écouter, on sent que « parler de Dieu aux hommes, mettre en lumière ses desseins, déchirer les voiles qui nous couvrent sa rayonnante beauté, est l'âme de son âme et la vie de sa vie ». On sent aussi « qu'en composant ce traité d'une délicatesse si haute, il n'a cessé de demander à Dieu quelque rayon de son esprit d'impartialité souveraine et de surabondante charité. » Pourrait-on faire plus bel éloge de son œuvre ?

Digitized by Google

Casus conscientiæ ad usum confessariorum compositi et soluti ab AUGUSTINO LEHMKUHL, S. J. — *II Casus de Sacramentis, qui respondent fere Theologiæ moralis ejusdem auctoris volumini alteri.* — Herder, Fribourg e. B. 1902. — Gr. in-8°, 600 pp.

Après ce qu'on a dit plus haut de la *Theologia moralis* du P. Lehmkuhl (p. 433), il reste peu de chose à dire de ses *Casus conscientiæ*. Les éloges sont inutiles : aucun ne vaudrait le nom de l'auteur. Inutile aussi de le défendre contre certaines attaques portées à la légère. Elles tomberont d'elles-mêmes devant la rapide discussion des *Casus*, comme elles sont tombées devant les six éditions de la *Theologia*. Je crois qu'il n'est pas, dans le monde entier, un seul confesseur, auquel le nom du P. Lehmkuhl soit inconnu et qui n'ait, sinon étudié, au moins consulté ses ouvrages. Il est peu de moralistes dont on puisse dire la même chose. Cela venge de bien des épithètes, entre autres et surtout, de celles d' « anachronisme » et de « vieillerie ».

L'auteur a donc bien fait de suivre sa première idée, de faire taire les objections qui le retenaient, et de publier, d'après sa méthode, ces *Casus*, désirés par tant de prêtres et depuis tant d'années. Cette publication rendra de grands services.

Quoi qu'on en puisse penser et dire dans certains milieux, la casuistique reste et restera toujours le complément obligatoire de la Théologie morale. Et quand cette casuistique est élaborée, pesée, mûrie et résolue par un théologien tel que le P. Lehmkuhl, on peut dire qu'à elle seule, elle forme une théologie morale de toute première valeur.

Le savant moraliste ne se borne pas à proposer et à résoudre les cas les plus variés, touchant les sacrements. Il a soin d'exposer toujours, avec la compétence et la clarté qu'on lui connaît, les vrais principes de solution. A ce titre, son œuvre est une mine aussi riche que sûre.

D. U.

La Mère de Dieu et la Mère des hommes d'après les Pères et la Théologie, par le P. J.-B. TERRIEN, S. J. — Deuxième partie : *La Mère des hommes*. — Deux volumes in-8° de 610 et 550 pp. — Paris, Lethielleux. Prix : 8 francs.

La *Revue bénédictine* a déjà parlé plusieurs fois du R. P. Terrien, comme d'un théologien de marque. Nous avons loué, comme elles le méritaient, ses remarquables études sur *la grâce et la gloire* et sur *Marie, Mère de Dieu*.

L'on retrouve dans le présent volume les qualités qui distinguent les autres publications de l'éminent jésuite.

Il me semble que le principal mérite de ses œuvres est de joindre une

Digitized by Google

grande élévation de doctrine à un rare talent de vulgarisation. Puis, quel discernement et quelle sûreté dans les sources ! Et comme l'on sent l'écrivain consciencieux et loyal !

Comme son titre l'indique, l'ouvrage a pour sujet unique la maternité de la Bse Vierge Marie : maternité de *nature* qui l'a faite Mère de Dieu, maternité de *grâce* qui la rend Mère des hommes. De là, deux parties principales contenant chacune un double volume. L'une traite de la Mère de Dieu ; l'autre porte sur la Mère des Hommes.

Dans sa première partie, l'auteur, après s'être attaché tout d'abord à établir dogmatiquement la maternité divine de Marie, est entré dans la notion même du mystère, soit pour en expliquer les éléments constitutifs, la portée dogmatique, les admirables et multiples harmonies, soit pour montrer à quelles hauteurs incommensurables sa dignité de mère et les rapports qui s'ensuivent avec les personnes divines, ont élevé la Bienheureuse Vierge.

Ce qu'il a fait dans la première partie, l'auteur le renouvelle dans la seconde.

Là aussi il s'agit tout d'abord de la réalité, de la vraie notion, des hautes convenances et des fondements de la maternité de grâce.

Viennent ensuite les conséquences : d'une part, les fonctions par où Marie continue de se révéler, au ciel et sur la terre, comme la Mère des hommes ; et, d'autre part, les devoirs des enfants envers une mère si grande, si puissante et si secourable.

Et voilà, de nouveau, l'unité dans la variété des matières.

Or, cette unité de chacune des parties vient naturellement se fondre dans l'unité d'un tout complet.

C'est que les deux maternités s'appellent l'une l'autre et ne sont au fond qu'une seule et même maternité. Elles s'appellent. En effet, la maternité suivant la chair va directement à la maternité spirituelle, Marie n'étant devenue Mère de Dieu que pour être la Mère des hommes. Réciproquement, la maternité de grâce repose sur la maternité de nature, et serait inexplicable sans elle.

Quant à la manière de traiter ce vaste sujet, l'auteur s'est efforcé de réaliser ce que promettent ces mots de son titre : « d'après les Pères et la théologie ». Constamment il fait appel aux témoignages des premiers comme aux lumières de la seconde, remontant partout aux sources, sans toutefois négliger d'emprunter soit à la sainte Écriture, soit à la Liturgie de l'Église ce que l'une et l'autre nous apprennent des grandeurs et des perfections de la Mère de Dieu.

Le simple énoncé des sujets traités suffit à faire voir toute l'ampleur et tout l'intérêt que le R. P. Terrien a su donner à son œuvre. Le fait et les raisons providentielles de la maternité spirituelle de Marie ; — Les bases de cette maternité ; — Marie au Calvaire ; — Promulgation de la maternité de grâce ; — Marie dans l'exercice actuel des fonctions de la maternité de

Digitized by Google

grâce ; — Comment rien ne manque à la sainte Vierge des conditions les plus aptes à la continuation de son rôle maternel ; — Règne miséricordieux de Marie ; — Excellence et vérité de sa médiation ; — Les enfants de Marie ; — Le culte de Marie ; — Les bienfaits attachés pour tous à ce culte.

Quelle mine féconde et riche, pour les fidèles de Marie !

D. U.

L'excellente Revue l'*Informateur Bibliographique*, — que nous sommes heureux de recommander chaleureusement à nos lecteurs, — prépare en ce moment un *Annuaire général des Auteurs Contemporains*. L'idée est d'autant plus heureuse qu'aujourd'hui chaque « corps de métier » a son Annuaire, et que seule la corporation si nombreuse des gens de lettres manquait de ce lien de vraie solidarité mutuelle. Ce sera le véritable « Bottin » de la Littérature. La *Revue Bénédictine* répond volontiers à l'appel des Éditeurs pour prier ses lecteurs et amis qui, à un titre quelconque, auraient intérêt à figurer dans l'*Annuaire des Auteurs*, de vouloir bien entrer en relations — fût-ce simplement par l'envoi d'une carte — avec le distingué secrétaire de l'*Informateur Bibliographique*, M. P. Hourat, à Poey-de-Lescar (Basses-Pyrénées).—Des fiches seront mises à leur disposition.

L'Informateur Bibliographique. Guide Mémorial des Lecteurs et des Travailleurs, 7 fr. — Sommaire du n° 29 : *Carnet Bibliographique — Questions du Jour — Histoire et Géographie — Sciences et Arts — Revue analytico-alphabétique des Revues*, etc., etc.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

I. ARTICLES.

ALBERS (D. Bruno). Une nouvelle édition des « Consuetudines Sublacenses » 183-204

BERLIÈRE (D. Ursmer). Les chapitres généraux de l'ordre de Saint-Benoît 38-75, 268-278, 374-411

» D. Mathias Grenet, bénédictin de St-Martin de Tournai 205-208

» Pierre Bersuire 317

» Bulletin d'histoire bénédictine 76-92, 279-313

» Lettres de Dom Calmet à J. Fr. Schannat 320-323

BESSE (D. J. M.). La congrégation espagnole de St-Benoît de Valladolid 255-267

CHAPMAN (D. Jean). La chronologie des premières listes épiscopales de Rome 13-37, 145-170

» Les interpolations dans le traité de S. Cyprien sur l'unité de l'Église 246-254, 357-373

» A propos de l'autographe de S. Benoît 314-317

DE MEESTER (D. Placide). Quelques opinions récentes sur l'union des Églises 412-427

MORIN (D. Germain). L'année liturgique à Aquilée antérieurement à l'époque carolingienne 1-12

» Quatorze nouveaux discours inédits de S. Jérôme sur les psaumes 113-144

» Un type peu connu de la croix de S. Benoît 208-209

» Autour du « Tractatus Origenis » 225-245

» La Translation de S. Benoit et la Chronique de Leno 337-356

PORÉE (Chanoine). Lettres de quelques Bénédictins de la fin du XVIIIe siècle 171-182

Digitized by Google

II. BIBLIOGRAPHIE.

AFFAGART, Greffin, *Relation de Terre Sainte* (1533-1534). ... 437
ALLARD, Paul, *Julien l'Apostat.* 444
BERTRAND, L., *Vie de Henry de Béthune.* 211
BLIARD, *Dubois, cardinal et premier ministre.* 109
BODY, J., *Vie du R. P. Ambroise Pothon.* 109
CALLEWAERT, C., *Les premiers chrétiens furent-ils persécutés par édits généraux ou par mesures de police?* 433
CANTINEAU, Chan. V., *Cours de religion.* 440
CASTELEIN, *Logique.* 223
CHAUVIN, *Le P. Gratry.* 102
CHAVANON, J., *Relation de Terre Sainte d'Affagart.* 437
CHEVALIER, Ul., *Le S. Suaire de Lirey-Chambéry-Turin.* 217
» *L'abjuration de Jeanne d'Arc.* 435
CISNEROS, D. GARCIAS, O. S. B, *Exercices spirituels et directoire des heures canoniales.* 437
DE WULF, M., *Hist. de la philosophie médiévale.* 103
» *Le traité « de unitate formae » de Gilles de Lessines.* 103
DIJON, H., *L'Église abbat. de Saint-Antoine en Dauphiné.* ... 335
DOBSCHTÜZ (E. von), *Christusbilder.* 219
DORNSETTER, Dr Paul, *Abraham: Studien über die Anfänge des hebräischen Volkes.* 432
EHRHARD, *Der Katholizismus*, 96, 2 1
» *Liberaler Katholizismus.* 331
» *Explication de la Règle de S. Benoît.* 94
FRÉMONT, G., *Plaidoyer de l'Église catholique.* 445
GASS, J., *Die Bibliothek der Priesterseminars in Strassburg.* ... 332
» *Strassburgs Bibliotheken.* 438
GEFFEKEN, J., *Die Oracula Sibyllina.* 326
GÉRARD, A., *Le Vieux Namur.* 112
GOFFIN, Arnold, *La légende de S. François d'Assise.* 438
GREDT, J., *Elementa philosophiae.* 220
GUIRAUD, J., *L'Église et les origines de la Renaissance.* 100
GUÉRARD, L., *Introduction aux invent. des Archives Vaticanes.* 327
HAMANT, M., *Le petit Séminaire de Metz-Montigny.* 332
HEIKEL, *Eusebius' Werke.* 215
HERGENRÖTHER, *Handbuch der allg. Kirchengeschichte.* 325
HOGAN, *Les études du clergé.* ... 210
HOLZHEY, Dr, *Die Bücher Esra und Nehemia.* 432
INGOLD, A. M. P., *Mémoires de Batterel.* 438
JAC, Ernest, *Le Bx Grignon de Montfort.* 445
KNÖPFLER, A., *Lehrbuch der Kirchengeschichte.* 213
KOHLHOFFER, Dr Matthias, *Die Einheit der Apokalypse.* 432
LEHMKUHL, A., S. J., *Theologia moralis.* 433
» *Casus Conscientiae de Sacramentis.* 446
LHOUMEAU, A., *La vie spirituelle à l'École du Bx de Montfort.* ... 439
MARTIN, J., *Doctrine spirituelle de S. Augustin.* 436
MAYRHOFER, Is., *Bach Studien.* 108
NOLDIN, *Summa theologiae moralis.* 111

Digitized by Google

NOLDIN, *De principiis theologiae moralis.* 434
PASTOR, *Geschichte der Päpste.* 428
PELT, J. B., *Histoire de l'Ancien-Testament.* 100
PETERS, Dr Norbert, *Der jüngst wiederaufgefundene Hebräische Text des Buches Ecclesiasticus.* 431
PIRENNE, H., *Bibliographie de l'hist. de Belgique.* 107
POHL, Mich. Jos., *Thomae a Kempis orationes de Vita Christi* ... 435
Programmes de gymnases (Seitenstetten, Metten). 440
Rassegna Gregoriana. 333
REINSTADLER, S., *Elementa philosophiae.* 335
RENAUDIN, Paul, O. S. B., *La définibilité de l'Assomption de la T. Ste Vierge.* 430
RICKENBACH, H., *Ruhmeskranz der hl. Anna.* 331
ROUSSEAU, J., *Traduction de Cisneros.* 437
ROYER, J., *Die Eschatologie des Buches Job.* 110
SALGMULLER, Dr J. B., *Lehrbuch des katholischen Kirchenrechts.* 435
SAUER, J., *Symbolik des Kirchengebäudes.* 324
SAUTER, *Colloquien über die hl. Regel.* 95
SCHLECHT, J., *Bayerns Kirchenprovinzen.* 325
SCHLÖGL, Nivardus, O. Cist., *Canticum Canticorum hebraice.* ... 442
SCHMIDT, J., *Basilius aus Achrida.* 99
SOUBEN, J., *Les manifestations du beau.* 112
STÜCKELBERG, E. A., *Geschichte der Reliquien in der Schweiz.* 214
SZEKELY, St., *Hermeneutica biblica.* 326
TERRIEN, J. B, S. J., *La mère des hommes.* 446
TEXIER, J. M., *Le Bx Louis-Marie Grignon de Montfort.* ... 439
THOMAS, P., *Morceaux choisis de prosateurs latins.* 440
VAN DONINCK, B., *Obituarium Loci S. Bernardi.* 329
VAN DER KINDERE, Léon, *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge.* 428
VAN STEENKISTE, *Le S. Linceul de Turin.* 336
VERMEERSCH, *Quaest. mor. de justitia.* 101
» *De religiosis institutis.* 217
WAGNER, P., *Einführung in die gregorian. Melodien.* 327
WEIS, J., *Die Choräle Julian's von Speier.* 99
WOLTER, *La vie monastique.* ... 93

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 0000 115 808 341

Digitized by Google

Digitized by Google